UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04329 0808

HOLY REDEEMER CHURCH
WINDSOR

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

COMMENTAIRE

SUR

L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL

AUX ROMAINS

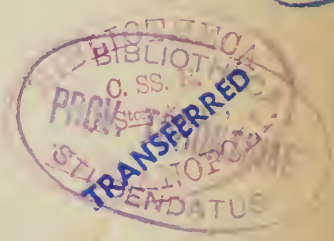

IX A 2

TOUS DROITS RÉSERVÉS

COMMENTAIRE

SUR

L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL

AUX ROMAINS

Par A.-F. MAUNOURY

CHANOINE HONORAIRE

Professeur au Petit Séminaire de Séez

PARIS

BLOUD ET BARRAL, LIBRAIRES-EDITEURS

18, RUE CASSETTE, 18

—

1878

TRANSFERRED

HOLY REDEEMER LIBRARY WINDSOR

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/commentairesurl00maunuoft

APPROBATION

Les Epîtres de saint Paul, le plus beau livre que l'Esprit-Saint nous ait légué après l'Evangile, renferment, comme l'on sait, un assez grand nombre de passages plus ou moins obscurs et difficiles à comprendre : *In quibus,* dit saint Pierre, *sunt quædam difficilia intellectu.*

Nous félicitons M. l'abbé Maunoury d'avoir consacré sa science philologique et la connaissance approfondie qu'il possède de la langue grecque, à faciliter l'intelligence de ces divines Epîtres.

Nous avons fait examiner son travail sur l'*Epître aux Romains*, et nous en autorisons volontiers l'impression, persuadé que la lecture en sera aussi utile qu'édifiante.

Donné à Séez, le 5 janvier 1878.

† Ch. - Frédéric,
Evêque de Séez.

EPISTOLA DOMINI MAUNOURY

S. P. N. LEONI XIII

Beatissime Pater,

Ego Augustus-Franciscus Maunoury, canonicus Sagiensis in Normannia, ad pedes Sanctitatis Vestræ provolutus, offero Commentarios, quos in omnes sancti Pauli Epistolas composui.

Hujus operis existimavi fore aliquam utilitatem, si græcum fontem sedulo explorarem, tum eximiam Vulgatæ editionis fidelitatem diligenti examine conferrem, ac veterum recentiorumque explanationes perlegerem.

Porro ex his diuturnis studiis mihi contigit agnoscere interpretationes a Patribus Ecclesiæ commendatas non tantum esse pias, sed probatissimas ac verissimas, utpote quæ tradebantur a viris sanctis, et doctis, et apostolicorum temporum vicinis, et Spiritu Dei plenis, qui dabat illis sensum ut intelligerent Scripturas.

Igitur in investiganda Beati Apostoli mente verborumque nodis explicandis, credidi fere semper antiqua potius esse mihi sequenda, quam nova amplexanda.

Quod si tamen aliquid minus rectum, in longo et difficillimo labore imprudenti mihi accidisset, universum opus judicio sanctæ matris Ecclesiæ Romanæ subjicio, Benedictionem vestram humiliter flagitans.

Sanctitatis Vestræ
submissus atque humillimus servus et Filius.

A.-F. MAUNOURY,
Canonicus Sagiensis.

Sagii, nonis Martii, ann. 1882.

EPISTOLA S. P. N. LEONI XIII

DOMINO MAUNOURY

Leo PP. XIII.

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Redditæ sunt Nobis tuæ litteræ Nonis Martiis datæ, quibus Commentarios tuos in Epistolas S. Pauli Apostoli exaratas Nobis dono obtulisti in pignus filialis obsequii, quo Nos et hanc Apostolicam Cathedram prosequeris. Benevolo animo hoc tuum munus excepimus, Dilecte Fili, præsertim cum professus fueris curæ tibi fuisse in hoc opere elucubrando, ut vestigiis Sanctorum Patrum fideliter insisteres, et eorum interpretationibus in pervestiganda Beati Apostoli mente diligenter adhæreres. Gratum itaque erit Nobis si aliquam operis tui partem, ubi occupationes nostræ patiantur, delibare poterimus. Interea studium libenter commendantes quod ad tuam aliorumque utilitatem in thesauris sacrarum Scripturarum quærendis et propagandis impendis, divinarum

gratiarum munera tibi adprecamur, et Apostolicam Benedictionem testem paternæ dilectionis gratique animi Nostri, tibi peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 18 *Martii an.* 1882.

Pontificatus Nostri Anno Quinto.

LEO PP. XIII.

PRÉFACE

Parmi les livres dont se composent les saintes Ecritures, il y en a d'une clarté admirable, qui sont compris des âmes les plus simples. D'autres au contraire sont enveloppés d'obscurités. Ces pages scellées ne sont pas les moins précieuses. Dieu fait comme les hommes; il cache ses trésors, non pour les refuser, mais parce qu'il veut exciter à les désirer, à les chercher, à les demander. Alors il les ouvre, et il introduit dans ses richesses les âmes humbles et courageuses. L'Epître aux Romains est un de ces livres, les plus difficiles à comprendre, et en même temps les plus beaux.

Si l'on considérait l'ordre dans lequel les Epîtres de saint Paul ont été écrites, celle aux Romains ne viendrait que la sixième, après les deux Epîtres aux Thessaloniciens, les deux aux Corinthiens et celle aux Galates. On la place néanmoins la première, à cause de l'éminence de Rome, qui est le centre de l'Eglise et du monde. Elle mérite encore ce rang, parce qu'elle contient les vérités principales de la religion, c'est-à-dire de la Foi et de la Grâce, avec l'abrégé de la morale chrétienne.

Le but de l'Apôtre en cette Epître est de montrer que la justification est gratuitement offerte à tous les hommes. Ni les Juifs ni les Gentils n'avaient droit à

cette grâce; mais la justification des uns et des autres est fondée sur la foi, qui est un pur don de la miséricorde divine.

Pour bien entendre ce point, d'où dépend l'intelligence de toute l'Epître, il est bon de savoir que saint Paul l'écrivit à l'occasion d'une discussion qui s'était élevée dans l'Eglise de Rome. Les Juifs convertis au christianisme regardaient les Gentils comme indignes de la promesse faite à la postérité d'Abraham, et admis seulement par grâce aux bienfaits de l'Evangile. De leur côté, les Gentils baptisés n'avaient pas une meilleure opinion des Juifs.

La prétention des premiers était fondée sur l'honneur que Dieu leur avait fait de les choisir pour son peuple, de leur confier sa loi, de leur envoyer ses prophètes, de leur promettre le Messie, et d'avoir fait naître de leur race le Sauveur des hommes. Ils attribuaient ces magnifiques priviléges aux saintes œuvres de leurs ancêtres, et ils regardaient le don de la foi comme une juste récompense due au zèle qu'ils montraient eux-mêmes pour la loi de Moïse, au lieu que cet excellent don ne pouvait, disaient-ils, être considéré que comme une pure grâce, par rapport aux Gentils, qui jusque-là n'avaient été que des idolâtres plongés dans toutes les erreurs et dans tous les vices.

Les Gentils ne laissaient pas ces arguments sans réponse. Ils vantaient la sagesse et les vertus humaines qui avaient brillé parmi eux. Ils rappelaient que leurs philosophes, par le seul secours de la raison, s'étaient élevés jusqu'à la connaissance du vrai Dieu et de la saine morale; et ils reprochaient aux Juifs non-seulement l'idolâtrie dont ils s'étaient

tant de fois rendus coupables, mais encore leurs révoltes contre Dieu, le massacre des prophètes, et la mort de Jésus-Christ même.

L'Apôtre intervient dans cette dispute et il la tranche, en déclarant que les deux peuples sont coupables : le Juif, parce qu'il a mal observé la loi sainte; le Gentil, parce qu'ayant connu Dieu par la vue de ses ouvrages, il ne l'a pas glorifié. Il infère de là que les Juifs et les Gentils ne doivent point leur salut à leurs mérites antérieurs, mais à la seule miséricorde de Dieu.

L'Epître aux Romains est divisée en deux parties : l'une dogmatique et l'autre morale.

Les onze premiers chapitres forment la partie dogmatique. En voici le plan :

I. Dans les huit premiers chapitres, saint Paul expose la doctrine de la justification. Il montre d'abord la corruption des païens, et rapporte les transgressions des Juifs. Il en conclut que, tous ayant péché, tous ont eu besoin de la miséricorde divine, et que ce n'est point aux œuvres de la loi ni aux vertus naturelles que les uns et les autres doivent leur justification. Ils sont sauvés par la grâce du Rédempteur. C'est la foi qui est la condition et le moyen nécessaire de leur justification; or cette foi leur est donnée gratuitement.

Il dit ensuite comment, après avoir été justifiés par la grâce de Jésus-Christ, nous devons conserver cette justice et résister à nos passions. Car la concupiscence, comme il l'avoue tristement au chapitre septième, demeure dans le chrétien baptisé. Mais, si la loi de Moïse est impuissante à dompter la corruption de la nature, on en triomphe par la grâce de Jésus-Christ.

II. Dans les chapitres neuf, dix et onze, saint Paul traitant de la réprobation des Juifs, fait voir que les Gentils ont été appelés à la justice et au salut, parce qu'ils ont cru en Jésus-Christ, tandis que les Juifs ont été rejetés, parce qu'ils ne l'ont pas accepté, mais ont prétendu être justifiés par la loi de Moïse. Toutefois, il annonce qu'ils ne sont pas réprouvés pour toujours, mais qu'à la fin des siècles la nation entière ouvrira les yeux et reconnaîtra le Christ.

Ainsi finit la partie dogmatique.

III. Saint Paul passe ensuite aux préceptes de morale, qu'il expose dans le chapitre douzième et les trois suivants. Le seizième contient diverses salutations et termine l'ouvage.

Cette Epître, quoique adressée aux Romains, a été rédigée en langue grecque; il n'y a point de doute à cet égard. Elle fut écrite à Corinthe et portée à Rome par Phœbé, diaconesse de Cenchrée. Quant à la date, Baronius l'a fixée d'une manière à peu près certaine au commencement de l'année 58 de Notre-Seigneur, qui est la quatrième du règne de Néron. En effet, le second séjour que saint Paul fit en Grèce fut de trois mois (Act. Ap., xx, 3) ; et nous savons qu'étant ensuite parti de Grèce pour retourner à Jérusalem par la Macédoine , il célébra la fête de Pâques à Philippes, au mois de mars de l'an 58. Il avait donc résidé en Grèce pendant une partie de décembre 57, et pendant les mois de janvier et de février 58. Or, c'est dans cet intervalle, et à Corinthe, que fut écrite l'Epître aux Romains.

IV. Déjà Rome possédait une Eglise florissante. Car saint Pierre avait prêché l'Evangile et établi son siége

en cette ville dès l'an 42 de Notre-Seigneur. Un édit de Claude qui bannissait les Juifs de Rome, l'avait obligé d'en sortir sept ans plus tard. Mais en quittant Rome pour un exil dont la durée était incertaine, saint Pierre y laissait l'Eglise constituée. Il l'avait pourvue de bons administrateurs. On y voyait non-seulement des prophètes, mais des ministres, des docteurs, des présidents, c'est-à-dire des prêtres, et au moins un évêque auxiliaire chargé du gouvernement de cette Eglise en l'absence du premier Pontife. (XII, 6-8.)

Très-probablement saint Lin, saint Clet et saint Clément étaient dès lors revêtus du sacerdoce. Ces chrétiens convertis par saint Pierre étaient secondés par plusieurs disciples de saint Paul qui étaient allés se fixer à Rome, et par des prédicateurs qui avaient annoncé l'Evangile en Orient. (XVI.) Aussi la religion faisait-elle des progrès dans la capitale de l'Empire, malgré l'absence de saint Pierre.

V. Pour ce qui concerne l'authenticité, l'intégrité, l'inspiration de l'Epître aux Romains, on peut voir ces questions traitées dans les cours classiques d'Ecriture sainte, et spécialement dans l'ouvrage de M. l'abbé Rault, supérieur du grand séminaire de Séez. Nous nous bornerons à rappeler quelques-uns des plus anciens textes où l'Epître aux Romains est citée. Ces vénérables témoignages en montreront tout à la fois l'inspiration et l'authenticité.

Le pape saint Clément, disciple de saint Pierre et de saint Paul, écrit aux Corinthiens : Ἀπορρίψαντες, ἀφ'ἑαυτῶν πᾶσαν ἀδικίαν καὶ ἀνομίαν, πλεονεξίαν, ἔρεις, κακοηθείας τε καὶ δόλους, ψιτυρισμούς τε καὶ καταλαλιὰς, θεοστυγίαν τε καὶ ἀλαζονείαν, κενοδοξίαν τε καὶ φιλοξενίαν. Ταῦτα γὰρ οἱ πράσσοντες στυγητοὶ τῷ

Θεῷ ὑπάρχουσιν· οὐ μόνον δὲ οἱ πράσσοντες αὐτὰ, ἀλλὰ καὶ οἱ συνευδοκοῦντες αὐτοῖς.

Abjicientes a nobis omnem injustitiam et iniquitatem, avaritiam, contentiones, malignitatesque et dolos, susurrosque et detractiones, odium Dei, superbiamque et elationem, inanem gloriam et amorem novitatis. Qui enim talia agunt odibiles sunt Deo; et non solum qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus. (Clem. Rom., *ad Cor.*, c. 35.)

Ce passage est évidemment copié sur l'Epître aux Romains. (I, 29-32.)

Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, écrit dans sa lettre aux Philippiens : Καὶ πάντας δεῖ παραστῆναι τῷ βήματι τοῦ Χριστοῦ, καὶ ἕκαστον ὑπὲρ ἑαυτοῦ λόγον δοῦναι. (c. VI.) *Et omnes oportet stare ante tribunal Christi, et unumquemque pro se rationem reddere.* Ces mêmes paroles se lisent au chapitre XIV de l'Epître aux Romains, versets 10 et 12.

Sous Marc-Aurèle, l'an 177, les Eglises de Vienne et de Lyon écrivent à celles d'Asie et de Phrygie, en parlant de leurs saints martyrs : Οἱ καὶ πᾶν εἶδος ὀνειδισμοῦ καὶ κολάσεως ἀνεχόμενοι... ὄντως ἐπιδεικνύμενοι ὅτι οὐκ ἄξια τὰ παθήματα τοῦ νῦν καιροῦ πρὸς τὴν μέλλουσαν δόξαν ἀποκαλυφθῆναι εἰς ἡμᾶς. *Qui et omne genus opprobrii et supplicii sustinuerunt, vere ostendentes quod non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* Paroles prises dans l'Epître aux Romains. (VIII, 18.)

Enfin, un peu plus tard, saint Irénée, évêque de Lyon et disciple de saint Polycarpe, reproduit, dans son livre contre les hérésies, le début même de l'Epître aux Romains. *Hoc ipsum*, dit-il, *interpretatus*

est Paulus scribens ad Romanos : Paulus apostolus Jesu Christi, prædestinatus ad Evangelium Dei, quod promisit per prophetas suos. Puis il ajoute un passage du chapitre IX : *Et iterum ad Romanos scribens de Israel dicit : Quorum patres, et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est Deus super omnes benedictus in sæcula.* (*Hær.*, l. III, c. XVI.)

Ces autorités suffisent pour montrer qu'au premier et au deuxième siècle, l'Epître aux Romains était lue et citée comme Ecriture divine dans les Eglises d'Orient et d'Occident.

VI. L'Epître aux Romains renferme des difficultés nombreuses, qui ont embarrassé les commentateurs. C'est à elle surtout que l'on applique cette parole de saint Pierre : *In quibus sunt quædam difficilia intellectu.* (II Petr., III, 16.) Ces difficultés viennent en partie de la sublimité des choses dont parle saint Paul, et en partie de son style. Il charge sa phrase d'une foule d'idées, la complique de parenthèses, la suspend, oublie quelquefois de la finir et brise la syntaxe par des hardiesses de langage qui ne sont qu'à lui. Mais on finit par se familiariser avec sa manière, et les grandes idées, les graves leçons, les sublimes sentiments que recèlent ses paroles, excitent le lecteur à percer cette mystérieuse obscurité, pour jouir de l'admirable clarté qui brille au delà du nuage.

C'est entrer dans l'esprit de l'Eglise que de lire les saintes Ecritures en s'aidant d'un commentaire autorisé. Il n'est pas facile d'entendre saint Paul sans ce secours. Mais on doit se souvenir que l'étude, l'érudition, et le talent ne remplacent pas la prière. Lisons saint Paul avec humilité, non pour devenir savants,

mais pour nous sanctifier. Alors le Saint-Esprit, mieux que tous les docteurs, nous ouvrira l'intelligence ; et s'il ne lui plaît pas de dissiper à nos yeux toutes les ombres qui voilent ces profonds écrits, il communiquera du moins à nos âmes quelques-uns de ces rayons de vive lumière qui fortifiaient le grand Apôtre et l'enflammaient d'amour pour Notre-Seigneur.

VII. Cependant il ne faut pas croire que le Saint-Esprit nous révélera tout sans travail. Il veut que nous fassions usage des flambeaux qu'il a allumés dans l'Eglise.

Le meilleur guide que l'on puisse choisir dans l'étude de saint Paul est saint Jean Chrysostome. Ce haut génie, plein d'admiration et de dévotion pour saint Paul, fut, selon la tradition, favorisé de ses inspirations. *Dignum existimant cui Paulus apostolus, quem ille mirifice coluit, scribenti et prædicanti multa dictasse videatur.* (Brev. R.)

Il est bon d'y joindre Théodoret, évêque de Cyr en Palestine (393-458). Son commentaire est bref, lucide et juste.

On peut aussi consulter Origène traduit en latin par Rufin (185-254). Œcumenius, écrivain du dixième siècle, est un assez bon compilateur, et le commentaire de Théophylacte, archevêque d'Acride métropole de la Bulgarie (mort vers l'an 1107), est estimé.

Nous nommerons encore saint Jean Damascène du huitième siècle, et les précieux fragments de saint Cyrille d'Alexandrie, mort l'an 444.

Tous les Grecs, sauf saint Cyrille, s'inspirent de saint Jean Chrysostome, qu'ils resserrent ou complètent en le suivant pas à pas.

Lorsqu'il s'agit du sens des mots et de l'interprétation naturelle de la phrase, ce sont les écrivains grecs surtout qui méritent d'être écoutés, puisque saint Paul écrivait en leur langue. D'autres pourront quelquefois pénétrer plus avant dans la doctrine ; mais pour le sens littéral des passages obscurs, les Grecs sont très-utiles.

Chez les Latins, nous avons Primasius évêque d'Hadrumette en Afrique (sixième siècle) ; et l'Ambrosiaster ou le faux Ambroise, écrivain du septième ou du huitième siècle. Ces ouvrages ne sont point à dédaigner, parce qu'ils témoignent de l'interprétation acceptée de leur temps. On y joint Pélage, qu'il faut lire avec précaution. C'est le fameux hérésiarque qui agita l'Eglise au commencement du cinquième siècle.

Saint Augustin n'a commenté que l'Epître aux Galates et laissé quelques fragments sur l'Epître aux Romains.

De saint Jérôme nous avons un commentaire sur les Epîtres aux Galates, aux Ephésiens, à Tite et à Philémon.

Saint Thomas a commenté en théologien toutes les Epîtres de saint Paul.

Parmi les modernes, Estius (ou Van Neste) et Corneille de La Pierre (Van den Steen) occupent le premier rang. Ils tiennent presque lieu de leurs devanciers, parce qu'ils les résument avec fidélité. Tous deux sont excellents ; mais Estius tombe dans de graves erreurs, lorsqu'il touche aux questions de la grâce. Il est mort en 1613, et Corneille de La Pierre en 1637.

Après eux vient Bernadin de Picquigny, capucin, mort en 1709, écrivain très-pieux, judicieux, mais un peu superficiel.

Enfin deux hommes pleins d'érudition viennent de nous donner deux commentaires utiles. Ce sont Drach de Paris, et Van Steen-Kiste de Bruges. Un peu avant eux Beelen de Louvain avait publié un savant travail sur l'Epître aux Romains et sur celle aux Philippiens.

Le cardinal Tolet a donné un excellent commentaire des deux mêmes Epîtres.

Nous ne parlons point des Allemands, dont les volumes écrits en leur langue sont peu accessibles au clergé français. Leurs travaux se trouvent d'ailleurs résumés dans Beelen, Van Steen-Kiste et l'abbé Drach.

VIII. Il nous reste à dire quelques mots du nouveau commentaire que nous offrons au public.

Avant tout, nous nous sommes efforcé de discerner le but que se propose saint Paul, de suivre son raisonnement et de montrer l'enchaînement de ses pensées, lorsqu'il discute un point de dogme ou de morale.

Toutefois nous n'avons point cherché à mettre des liaisons où il n'y en a pas. Saint Paul est bien l'esprit le plus libre qui ait jamais écrit; il jette souvent ses pensées comme des éclairs, et, tout en conservant son génie propre, il s'abandonne à l'Esprit-Saint qui souffle où il veut, et quelquefois il passe d'une idée à l'autre sans transition.

En second lieu nous avons cherché avec la plus grande attention le sens littéral de chaque mot, de chaque phrase. Là nos guides les plus sûrs ont été saint Jean Chrysostome et Théodoret. Nul ne peut être comparé à ces savants hommes pour l'intelligence du texte grec, si ce n'est l'auteur de la Vulgate, c'est-à-dire saint Jérôme, correcteur de l'ancienne Italique. C'était un helléniste consommé; et comme il était

suscité par la Providence pour donner à l'Eglise le texte original fidèlement traduit en latin, il l'a fait avec une prudence admirable. Je ne voudrais pas dire, comme quelques-uns l'ont cru des Septante, qu'il fût inspiré; mais je n'hésite pas à penser qu'il n'aurait point vaincu si heureusement tant de difficultés, sans une assistance particulière de l'Esprit-Saint.

Ce n'est point là une idée préconçue. Nous étions loin d'avoir cette conviction en commençant notre travail. Au contraire, nous étions bien décidé à profiter de toute la liberté que laisse l'Eglise dans l'interprétation du texte grec, et dans le choix des variantes. Nous avons constamment usé de cette liberté depuis le premier verset de l'Epître aux Romains jusqu'au dernier de l'Epître aux Hébreux. Souvent nous avons adopté les idées modernes venues d'Allemagne ou d'ailleurs. Mais comme nous cherchions de bonne foi le vrai sens, il nous est arrivé presque toujours, après un plus mûr examen, d'effacer ce que nous avions écrit d'opposé à la Vulgate. Le vocabulaire, l'étymologie, la syntaxe, le bon goût, la logique et la piété nous ramenaient invinciblement à l'antique version.

En outre, nous avions sous les yeux toutes les variantes. Or, après les avoir examinées avec un soin minutieux, nous sommes demeuré convaincu que l'auteur de la Vulgate travaillait sur d'excellents exemplaires, meilleurs que tous les manuscrits qui nous restent.

Nous avons des raisons de penser que la première version de l'Epître aux Romains, corrigée plus tard par saint Jérôme, a dû être faite sur l'autographe même de saint Paul. Le premier traducteur a dû tenir

en ses mains, l'exemplaire écrit par Tertius et signé par l'Apôtre.

Nous croyons cependant qu'il reste des fautes dans notre édition de la Vulgate, mais en très-petit nombre ; et qu'elles peuvent toutes, ou presque toutes, s'expliquer par des erreurs de copistes.

Aussi, après avoir lu pendant plusieurs années beaucoup de savants commentateurs et suivi leurs discussions, nous n'avons pas craint de répéter une parole célèbre, en la modifiant : Un peu de grec éloigne de la Vulgate, plus de grec y ramène.

C'est une des raisons qui nous engagent à publier notre travail. Peut-être inspirera-t-il un plus grand respect pour l'interprétation traditionnelle.

Nous devons cependant convenir que la fidélité même de la Vulgate la rend parfois obscure. Il est souvent nécessaire de recourir au texte grec pour découvrir le sens véritable du latin et pour en ôter les équivoques. L'un s'explique ainsi par l'autre.

Notre dessein a été d'exposer la pensée de saint Paul, telle qu'elle résulte du texte grec interprété par la Vulgate et par les saints Pères.

Un grand nombre de passages sont entendus et exposés de manières fort différentes par les divers commentateurs. Les saints Pères, dans leurs homélies, ne prenaient pas toujours le sens le plus littéral, mais celui qui pouvait le mieux édifier leurs auditeurs. On trouvera tous ces sens reproduits dans Estius et dans Corneille de La Pierre. Nous en avons habituellement choisi un seul, nous bornant à celui qui nous paraissait ressortir du contexte ou des principes de la langue. Au lieu de réfuter les sens qui nous paraissent faux,

nous les omettons. Avec une telle méthode, les discussions sont rares. On en trouvera cependant quelques-unes aux endroits importants. Car il est utile de montrer au lecteur les raisons qui nous portent à abandonner quelquefois des commentateurs renommés. Ce sont en général les anciens que nous préférons ; et volontiers nous souscrivons à une parole qu'un des plus savants et des plus pieux interprètes modernes prononçait vers la fin de sa vie : « J'ai étudié durant de longues années les auteurs allemands et anglais qui ont le plus approfondi la Bible », disait M. l'abbé Le Hir ; « maintenant je suis convaincu que c'est dans les Pères qu'il faut chercher l'intelligence de nos saints Livres : ils ont été vraiment inspirés pour les comprendre ».

Si nous osons publier un commentaire dont la difficulté effrayait des génies comme saint Augustin et saint Jérôme, c'est d'abord parce que nos idées sont rarement nos idées, mais presque toujours celles des saints dont nous avons médité les ouvrages ; et c'est ensuite parce qu'on nous a persuadé que notre travail, tout faible qu'il est, pourrait contribuer à faire connaître davantage les richesses de doctrine et de piété que renferment les Epîtres de saint Paul, c'est-à-dire la partie des Ecritures qui est peut-être la plus importante après l'Evangile.

Nous soumettons ce livre au jugement de la sainte Eglise, qui est la gardienne et l'interprète infaillible de la parole divine.

A. MAUNOURY.

MANUSCRITS

Les manuscrits du Nouveau Testament grec les plus estimés sont les suivants, écrits en lettres onciales ou majuscules.

A. *Codex Alexandrinus,* conservé au musée Britannique, donné à Charles Ier, roi d'Angleterre, par Cyrille Lucar, patriarche de C. P. Il date du ve siècle.

B. *Codex Vaticanus.* C'est le plus ancien de tous les exemplaires. Il remonte au commencement du IVe siècle.

C. *Codex Ephræmi rescriptus* (à Paris). On le regarde comme plus ancien que le Ms. A. Il paraît avoir été écrit avant le milieu du ve siècle. L'écriture en avait été lavée et l'on avait écrit sur ces feuilles des Homélies de saint Ephrem. Mais on a réussi à faire revivre l'ancienne écriture.

D. *Codex Claromontanus* (à Paris), du VIe siècle.

E. *Sangermanensis.* Il n'est qu'une copie médiocre du Ms. D. (A Pétersbourg.)

F. *Codex Augiensis,* trouvé au couvent du Reichnau *(Augia major).* près de Constance, maintenant à Cambridge. Il est du IXe siècle.

G. *Codex Boernerianus* (à Dresde), IXe siècle.

H. *Codex Coislianus* (à Paris), VIe siècle.

I. *Codex Angelicus,* au couvent des Augustins à Rome, IXe siècle.

K. *Codex Mosquensis,* apporté du mont Athos à Moscou, IXe siècle.

S. *Codex Sinaïticus* découvert par Tischendorf en 1844, au mont Sinaï. Il a été édité en 1865. On le croit du VIe ou du VIIe siècle.

Les quatre manuscrits les plus estimés paraissent être par ordre de mérite : B, A, C, S.

Quant aux éditions, les meilleures sont : celle des Elzevirs, 1633 (on l'appelle *recepta,* parce qu'elle contient le texte généralement adopté) : celles de Griesbach, 1827 ; de Knapp, 1829 ; de Lachman, 1831 ; de Scholz, 1836.

Tischendorf a donné le texte révisé avec toutes les variantes ; Leipzig, 1849. La 8e édition a paru en 1876.

ÉPITRE AUX ROMAINS

CHAPITRE PREMIER

ANALYSE

Saint Paul commence par établir son autorité apostolique, afin que les Romains écoutent ses paroles avec docilité. Il gagne leur bienveillance en louant leur foi, qui est célèbre dans le monde entier, et en manifestant le désir de les aller voir pour leur prêcher l'Evangile.

Puis il aborde l'objet de sa lettre. Au verset 17ᵉ, il énonce la proposition qu'il développera dans les onze premiers chapitres : savoir « que l'homme est justifié gratuitement par la foi en Jésus-Christ, et que ni les Juifs, ni les Gentils n'ont mérité la justification par leurs œuvres ».

Entrant tout de suite dans son sujet, il montre que les sages du paganisme, qui sont l'élite de la gentilité, n'ont point mérité d'être appelés à l'Evangile ; car, ayant connu Dieu par les lumières de leur raison, ils ne l'ont pas adoré. Ils ont, au contraire, rendu les honneurs divins à des créatures. Aussi Dieu, voulant punir leur ingratitude, les a livrés à leurs passions honteuses, et ils se sont déshonorés par toutes sortes d'infamies.

D'où il faut conclure que leur science, loin de leur mériter la connaissance et la grâce de l'Evangile, les a rendus plus coupables.

---

1. *Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, segregatus in Evangelium Dei* (Act., XIII, 2),

2. *Quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis,*

3. *De Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem :*

1. Paul, serviteur de Jésus-Christ, Apôtre par la vocation divine, séparé et destiné pour annoncer l'Evangile,

2. Que Dieu avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Ecritures,

3. Touchant son Fils qui lui est né selon la chair de la race de David,

4. Mais qui a été prédestiné pour être Fils de Dieu, et déclaré tel par la puissance qu'il a manifestée, par l'esprit de sanctification, enfin par la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'entre les morts ;

5. Par lequel nous avons reçu la grâce et l'autorité de l'apostolat, afin que l'obéissance soit rendue à la foi chez toutes les nations, pour la gloire de son nom :

6. Au rang desquelles nations vous êtes vous-mêmes, puisque vous avez été appelés à la foi, et que vous appartenez à Jésus-Christ ;

7. A vous tous qui êtes à Rome, les bien-aimés de Dieu, appelés par lui et saints. Je vous souhaite la grâce avec la paix de la part de Dieu notre Père et de la part de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

8. Avant toutes choses, je rends grâce à mon Dieu pour vous tous, par Jésus-Christ, de ce que votre foi est annoncée dans le monde entier.

9. Car Dieu, que je sers par le culte de mon esprit, en prêchant l'Evangile de son Fils, m'est témoin que je me souviens sans cesse de vous,

10. Dans toutes mes prières. Il sait que je lui demande, si c'est sa volonté, de m'ouvrir enfin quelque voie favorable pour aller jusqu'à vous.

11. Car j'ai grand désir de vous voir pour vous faire part de quelque grâce spirituelle, afin de vous fortifier ;

12. C'est-à-dire, afin qu'étant au milieu de vous, nous nous consolions ensemble en nous encourageant mutuellement les uns les autres par la foi qui nous est commune.

13. Or, je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que je me suis souvent proposé d'aller vous voir, pour recueillir aussi quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations ; mais j'en ai été empêché jusqu'à cette heure.

4. *Qui prædestinatus est Filius Dei in virtute, secundum spiritum sanctificationis, ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri :*

5. *Per quem accepimus gratiam et apostolatum, ad obediendum fidei in omnibus gentibus pro nomine ejus :*

6. *In quibus estis et vos vocati Jesu Christi :*

7. *Omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vobis et Pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.*

8. *Primum quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiatur in universo mundo.*

9. *Testis enim mihi est Deus, cui servio in spiritu meo in Evangelio Filii ejus, quod sine intermissione memoriam vestri facio,*

10. *Semper in orationibus meis ; obsecrans si quo modo tandem aliquando prosperum iter habeam, in voluntate Dei, veniendi ad vos.*

11. *Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis, ad confirmandos vos :*

12. *Id est, simul consolari in vobis per eam, quæ invicem est, fidem vestram atque meam.*

13. *Nolo autem vos ignorare, fratres, quia sæpe proposui venire ad vos (et prohibitus sum usque adhuc), ut aliquem fructum habeam et in vobis, sicut et in cæteris gentibus.*

14. *Græcis ac barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum.*

14. Je suis redevable aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux simples.

15. *Ita (quod in me) promptum est et vobis qui Romæ estis, evangelizare.*

15. Ainsi, pour ce qui est de moi, je suis prêt à aller vous annoncer aussi l'Evangile, à vous qui êtes à Rome.

16. *Non enim erubesco Evangelium. Virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Judæo primum, et Græco.*

16. Car, je ne rougis point de l'Evangile ; parce qu'il est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient, premièrement les Juifs, et puis les Gentils.

17. *Justitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem, sicut scriptum est : Justus autem ex fide vivit.* (Habac., II, 4 ; Gal., III, 11 ; Hebr., X, 38.)

17. C'est là, en effet, que la justice de Dieu nous est révélée : la justice qui naît de la foi et croît dans la foi, selon qu'il est écrit : Or le juste vit de la foi.

18. *Revelatur enim ira Dei de cœlo, super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent :*

18. Car on y découvre aussi la colère de Dieu, qui éclatera du ciel sur toutes les impiétés et toutes les injustices des hommes qui retiennent la vérité de Dieu captive dans l'injustice ;

19. *Quia quod notum est Dei, manifestum est in illis : Deus enim illis manifestavit.*

19. Parce qu'ils ont connu ce qui se peut découvrir de Dieu, Dieu lui-même le leur ayant fait connaître.

20. *Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur ; sempiterna quoque ejus virtus, et divinitas : ita ut sint inexcusabiles.*

20. En effet, ce qui est invisible en Dieu est devenu visible depuis la création du monde : les créatures nous font comprendre et contempler les perfections de leur auteur. Sa puissance même éternelle et sa divinité sont manifestées par ses ouvrages : en sorte que ces hommes sont inexcusables ;

21. *Quia, quum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt : sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum.* (Ephes., IV, 17.)

21. Parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs vaines pensées et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres.

22. *Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt.*

22. Ils sont ainsi devenus fous, en s'attribuant le nom de sages.

23. *Et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.* (Ps. CV, 20 ; Jer., XI, 10.)

23. Et ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible à des images d'hommes corruptibles, à des figures d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds et de reptiles.

24. *Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam : ut*

24. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leurs cœurs, au vice de l'impureté ; en sorte qu'ils

ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps ;

25. Parce qu'ils ont mis le mensonge en la place de la vérité de Dieu : parce qu'ils ont rendu à la créature l'adoration et le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Amen.

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie. Car les femmes parmi eux ont changé l'usage qui est selon la nature en un autre qui est contre la nature.

27. De même les hommes abandonnant aussi l'usage de la femme, lequel est selon la nature, se sont embrasés d'un désir brutal les uns envers les autres, l'homme commettant avec l'homme une infamie détestable ; et ils ont ainsi reçu en eux-mêmes la juste peine qui était due à leur erreur.

28. Enfin, parce qu'ils n'ont pas estimé comme ils devaient la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un sens réprouvé : en sorte qu'ils ont fait des actions indignes.

29. Ils ont été remplis de toute sorte d'iniquités, de méchanceté, de fornication, d'avarice, de dépravation ; hommes pleins d'envie et de meurtre ; querelleurs, trompeurs, pervers, semeurs de faux rapports ;

30. Calomniateurs, ennemis de Dieu. Ils ont été insulteurs, orgueilleux, vaniteux, inventeurs de crimes nouveaux, désobéissants à leurs pères et à leurs mères ;

31. Insensés, déréglés, sans affection, sans foi, sans pitié ;

32. Et, après avoir connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font ces choses sont dignes de mort ; et non-seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.

contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis. (Rom., VI, 19 ; Gal., V. 19 ; Ephes, IV, 19 : et V, 3 ; Col., III, 5 ; Thess., II, 3 ; et IV, 7.)

25. *Qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium ; et coluerunt, et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula. Amen.*

26. *Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominiæ. Nam feminæ eorum immutaverunt naturalem usum, in eum usum qui est contra naturam.*

27. *Similiter autem et masculi, relicto naturali usu feminæ, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem, quam oportuit, erroris sui in semetipsis recipientes.*

28. *Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt :*

29. *Repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia, plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate, susurrones,*

30. *Detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obedientes,*

31. *Insipientes, incompositos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia.*

32. *Qui, quum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt, digni sunt morte ; et non solum qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.*

COMMENTAIRE

1. *Paulus, servus Jesu Christi.* On est serviteur de Jésus-Christ par la création ; car l'ouvrier est le maître de son ouvrage. On est serviteur de Jésus-Christ par le baptême, selon cette parole de saint Paul : Lorsque vous avez été affranchis du péché, vous êtes devenus les serviteurs de la justice, *liberati a peccatis servi facti estis justitiæ.* (Rom., VI, 17.) Car Jésus-Christ certes a le droit de commander à ceux qu'il a rachetés. Enfin, nous sommes serviteurs de Jésus-Christ par le choix de notre volonté. Saint Paul reconnaît à tous ces titres Jésus-Christ pour son Seigneur : il sert avec amour son Créateur et son Rédempteur, qu'il a volontairement choisi pour son maître.

Servus, δοῦλος. Il faut prendre ce mot dans son acception complète. Saint Paul est un serviteur qui appartient tout entier à Jésus-Christ ; car il lui a consacré tout l'emploi de sa vie ; il a dévoué toute sa personne, toutes les facultés de son corps et de son âme au ministère de l'Evangile.

Vocatus. Il a été appelé immédiatement par Jésus-Christ, comme il l'affirme au début de son Epître aux Galates : *Paulus apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum.*

Vocatus, κλητός. Le mot grec n'est pas un participe, comme κεκλημένος, mais un adjectif exprimant un titre. En effet, saint Paul n'était pas seulement apôtre comme plusieurs qui avaient reçu de l'Eglise la mission de prêcher l'Evangile et de porter la foi aux infidèles ; le titre de κλητός ἀπόστολος ne se donnait qu'à ceux qui avaient été appelés par Jésus-Christ, comme les Onze ; ou bien désignés par le Saint-Esprit d'une façon manifeste, comme saint Mathias et saint Paul.

Vocatus est aussi l'expression d'une humble reconnaissance. C'est comme s'il disait : Je n'étais pas digne de l'apostolat ; mais le Seigneur Jésus a daigné m'appeler, j'ai obéi.

Ecoutons une utile réflexion de saint Chrysostome : Si jamais vous occupez une dignité dans l'Eglise, faites qu'on puisse dire de vous, comme de saint Paul, que vous n'avez point cherché l'honneur, mais obéi à l'appel du ciel : *Non quærens invenit, sed vocatus obedivit.*

Apostolus. L'apostolat est une autorité incomparable, qui renferme tous les dons divins. Comment définir cette sublime dignité, sinon par ces deux mots de saint Chrysostome : *Quæ veniens Christus fecit, hæc abiens apostolis commisit?* Cette autorité divine ne s'est pas éteinte dans les apôtres : la chaire de saint Pierre en conserve la plénitude, et tous les Papes définissent leur puissance, lorsqu'ils prononcent cette parole : *Pro Christo legatione fungimur.* (II Cor., v, 20.)

Apostolus. En prenant ce titre, saint Paul fait entendre que tous les hommes de l'univers doivent reconnaître son autorité.

Segregatus. Il a été séparé des Juifs par le baptême ; séparé des chrétiens comme prêtre ; séparé des prêtres comme évêque ; séparé des évêques comme apôtre, pour annoncer l'Evangile de Dieu à tous les hommes, sans limites de juridiction. Cette séparation est une élection. Dieu l'ordonne, et l'Eglise la ratifie : *Dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Saulum et Barnabam in opus ad quod assumpsi eos.* (Act., XIII, 2.) L'Esprit-Saint commande, *dixit;* mais c'est à l'Eglise de séparer, *segregate.* Ainsi celui même qui est, comme saint Paul, directement appelé du ciel par une voix miraculeuse, doit encore être investi par l'Eglise de la mission régulière. Par l'Eglise nous n'entendons pas seulement, ici, les prêtres et les fidèles d'Antioche. Nul n'avait le droit de prêcher l'Evangile dans tout l'univers, comme apôtre, si sa mission ne lui était pas donnée ou ratifiée, soit par saint Pierre, soit par le Collége apostolique.

In evangelium Dei. Εὐαγγέλιον. c'est la bonne nouvelle, la nouvelle de l'Incarnation du Fils de Dieu et de la rédemption du genre humain. Les terreurs de la mort et des châtiments qui suivent la mort, pesaient sur les enfants

d'Adam. Mais Dieu descendu sur la terre a envoyé ses messagers dans tous les pays du monde, pour annoncer aux hommes la Bonne Nouvelle, c'est-à-dire le pardon des péchés, la résurrection des morts, et le royaume des cieux.

Quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis. Cette heureuse nouvelle, Dieu l'avait autrefois promise au monde par ses prophètes à qui il la révélait, et leurs prédictions demeurent consignées dans les saintes Ecritures. Par là, saint Paul répond à ceux qui appelaient le christianisme une religion nouvelle et qui voulaient lui opposer la majesté des traditions antiques.

Ante promiserat, προεπηγγείλατο. Ce mot contient une preuve irréfutable de la divinité du Christianisme. La religion chrétienne est appuyée sur des prophéties authentiques, traduites en grec et répandues dans le monde, plusieurs siècles avant la naissance de Jésus-Christ.

De Filio suo. Ces mots se joignent à *quod promiserat.* Les promesses de Dieu concernaient son Fils : il promettait de l'envoyer au monde.

De Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem. Le mot *factus*, γενόμενος, a deux sens : « il est devenu, il est né ». On peut les réunir ainsi : Le Verbe, qui est de toute éternité Fils de Dieu selon sa nature, est devenu dans le temps Fils de l'homme, en naissant de la race de David, selon la chair.

Ei manque aujourd'hui dans le grec ; on l'explique cependant très-bien : Dieu, qui avait de toute éternité un Fils égal à lui-même, a eu dans le temps, par l'incarnation, ce même Fils engendré de l'homme.

4. *Qui prædestinatus est Filius Dei.* L'humanité de Notre-Seigneur a été prédestinée par un décret divin à être unie personnellement au Verbe, Fils de Dieu. En d'autres termes, il a été arrêté dans le conseil éternel que le Fils de Dieu serait homme, et que cette humanité formée dans le sein d'une Vierge, par l'opération du Saint-Esprit, serait le Fils de Dieu. Mais le grec ὁρισθεὶς ne signifie pas seulement destiné, il veut dire encore défini

ou déclaré (1). C'est à ce second sens que se rapportent les paroles suivantes, qui contiennent la preuve de la divinité de Jésus-Christ.

In virtute. Les miracles de Jésus-Christ et des Apôtres, la conversion du monde par la prédication de l'Evangile, et la résurrection de Jésus-Christ, sont trois preuves certaines de la divinité de notre sainte religion. Ce sont les trois principaux arguments qu'il faut opposer aux incrédules pour les confondre ; et il est aussi très-utile de les présenter aux chrétiens pour les affermir dans la foi. « Comment prouvons-nous que Jésus-Christ est Fils de Dieu ? demande saint Chrysostome. Premièrement, répond-il, par les miracles qu'il a faits pour manifester sa puissance, *in virtute.* Deuxièmement, par le Saint-Esprit qu'il a donné à ceux qui croyaient en lui et qui les a sanctifiés, *secundum Spiritum sanctificationis.* Troisièmement, par sa résurrection d'entre les morts, *ex resurrectione mortuorum Jesu Christi;* car il est le premier, il est le seul qui se soit ressuscité lui-même, et sa résurréction est un fait incontestable. Cette interprétation est tout à la fois la plus claire, la plus grammaticale et la plus profonde que l'on ait donnée de ce passage (2).

5. *Per quem accepimus.* Saint Paul a reçu immédiatement de Jésus-Christ la grâce de la foi, la doctrine de l'Evangile, et l'ordre de prêcher la vraie religion aux nations, comme il le rapporte lui-même dans les Actes des Apôtres : *Et dixit ad me : Vade, quoniam ego in nationes longe mittam te.* (XXII, 21.)

Per quem, δι' οὗ. Tous les évêques reçoivent de Jésus-

(1) Que signifie ὁρισθεὶς, demande saint Chrysostome ? il répond : *ostensus, declaratus, judicatus, omnium sententia confessus et probatus.*

(2) *Ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri.* Le génitif grec Ἰησοῦ Χριστοῦ peut se rattacher à ἐξ ἀναστάσεως, comme dans la Vulgate, et signifier « la résurrection de Jésus-Christ ». On peut aussi rapporter Ἰησοῦ Χριστοῦ, comme apposition, à περὶ τοῦ Υἱοῦ αὐτοῦ, et traduire ainsi : *de Filio suo... scilicet de Jesu Christo.* Si l'on demande laquelle de ces deux syntaxes avait en vue saint Paul, on peut répondre qu'il les acceptait toutes deux ; car l'une n'exclut point l'autre. Il voulait tout le sens de sa phrase, dont le traducteur n'a pu rendre qu'une partie. C'est une remarque que nous aurons l'occasion de faire plus d'une fois.

Christ leur autorité, parce qu'il est la source d'où elle découle, *a Christo*. Mais les Apôtres sont les seuls qui soient immédiatement investis de leur puissance par Jésus-Christ même, *per Christum*.

Gratiam et apostolatum. Voyez comme il inculque cette idée. Ce n'est pas nous qui nous sommes faits apôtres, dit-il. Cette dignité est une grâce qui nous vient des cieux; elle ne nous est pas donnée pour notre propre avantage, mais pour le salut du monde. Il dit *gratiam et apostolatum*, au lieu de *gratiam apostolatus*. C'est une tournure de syntaxe que les grammairiens nomment *Hendiadys* (ἓν διὰ δυοῖν. une seule chose exprimée par deux termes). On emploie cette figure pour faire remarquer deux mots, en fixant l'attention sur chacun séparément.

Ad obediendum fidei. C'est comme s'il y avait *ut obediatur fidei*, afin que l'obéissance soit rendue à la foi. La même expression se trouve dans les Actes des Apôtres : *Multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei*. (VI, 7.)

Ad obediendum fidei. Nous ne sommes pas envoyés pour argumenter, comme les philosophes, mais pour dire aux hommes : Dieu a parlé, soumettez-vous (1).

In omnibus gentibus. Si toutes les nations ne se convertissent pas, il y aura du moins, « parmi toutes les nations », de nombreux fidèles qui obéiront à l'Evangile.

Pro nomine ejus, ὑπὲρ τοῦ ὀνόματος αὐτοῦ. Nous avons reçu la grâce de l'apostolat,et nous allons chez tous les peuples annoncer l'Evangile de Dieu « dans l'intérêt de son nom », afin d'en propager la gloire (2).

6. *In quibus estis et vos*. Il ne dit pas aux Romains : Les autres peuples ont l'honneur d'être avec vous. Mais,

(1) Οὐκ εἶπεν « εἰς ζήτησιν καὶ κατασκεύην », ἀλλ' « εἰς ὑπακοήν ». Οὐδὲ γὰρ ἐπεμφθημεν, φησί, συλλογίζεσθαι, ἀλλ' ὅπερ ἐνεχειρίσθημεν ἀποδοῦναι. *Non dixit « in perquisitionem et argumentum », sed « in obedientiam ». Non enim missi sumus ut syllogismos afferamus, sed ut quod accepimus, reddamus.* (S. Chrys., Hom. I, 3.) Tertullien a dit de même : *Nobis curiositate opus non est post Christum, nec inquisitione post Evangelium.*

(2) Le sens de la préposition ὑπὲρ se trouve ainsi expliqué dans l'Evangile même : Ὑπὲρ τῆς δόξης τοῦ Θεοῦ, c'est-à-dire : ἵνα δοξασθῇ ὁ Υἱὸς τοῦ Θεοῦ. *Pro gloria Dei, ut glorificetur Filius Dei.* (S. Joan., XI, 4.)

réprimant leur faste, il dit : Vous êtes avec les autres. Les Romains ont beau commander à l'univers, saint Paul les range avec les Scythes et les Thraces, et il ne leur accorde aucun privilége spirituel au-dessus des autres nations, dit saint Chrysostome.

Vocati Jesu Christi ne signifie pas seulement « appelés à la foi par Jésus-Christ », mais encore : « appartenant à Jésus-Christ ». *Vocati,* les Appelés, c'est le nom que portent les chrétiens. Le génitif *Jesu Christi* marque la possession. C'est donc une expression qui ressemble à cette autre : Les Elus de Dieu, *Electos suos, Electos quos elegit.* (S. Marc., XIII, 20, 27.)

Omnibus qui sunt Romæ. On sous-entend *scribit.* « Paul écrit cette lettre à tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome ». *Dilectis Dei.* La grâce nous donne cette gloire incomparable de nous rendre les amis de Dieu. Or, nous sommes devenus ses amis, parce qu'il nous a aimés le premier, et que nous ayant aimés il nous a appelés : *dilectis, vocatis.*

Vocatis sanctis, κλητοῖς ἁγίοις, non-seulement appelés et élus pour être des saints, mais devenus saints par le baptême. Que chacun se dise : La fin de ma vocation au christianisme est que je sois un saint; je suis chrétien pour garder mon âme chaste et pure, unie à Dieu par la foi, par l'espérance et par la charité, comme au jour où l'eau sainte coula sur mon front.

Ici finit la première période.

Gratia vobis et pax. Dans ses souhaits, l'apôtre ne sépare point ces deux biens excellents, la grâce et la paix, parce que nous devons toujours les désirer pour nous et pour les autres: d'abord la grâce habituelle, la grâce sanctifiante, beauté spirituelle, qualité divine qui, reçue en notre âme, nous rend participants de la nature même de Dieu ; ensuite la paix avec Dieu et avec nous-mêmes, heureuse paix qui remplit l'âme de courage et l'affermit dans la vertu.

Saint Thomas donne à la paix un autre sens. Il entend le repos de la volonté dans la plénitude de tout bien et

l'exemption de tout mal, selon cette parole d'Isaïe : *Sedebit populus meus in pulchritudine pacis.* (XXXII, 18.)

A Deo Patre nostro. Puisque Dieu est notre Père, il ne nous refusera pas le salut que nous lui demandons.

Et Domino Jesu Christo. Jésus-Christ est appelé le Seigneur, parce qu'en se faisant homme, il est, comme homme, devenu notre Maître. Le Christ est le chef de toute la création et le Seigneur du genre humain.

Les théologiens observent qu'en présentant le Père et Jésus-Christ comme auteurs des mêmes dons, saint Paul marque l'égalité du Christ avec le Père. Les ariens objectent en vain que le Père est ici appelé Dieu, et Jésus-Christ Seigneur; on leur répond que saint Paul distribue au Père et au Fils des titres qui sont communs à tous deux. Est-ce que le Père n'est pas Seigneur, quoique le Christ soit seul appelé Seigneur ? De même le Christ est Dieu, quoique le Père soit seul appelé Dieu.

Ces sept premiers versets forment le titre et comme le prologue de l'Epître.

8. *Primum quidem gratias ago Deo meo.* « Je commence par rendre grâces à mon Dieu ». *Primum quidem*, πρῶτον μέν. En écrivant cette phrase, l'auteur avait l'intention de la faire suivre d'une seconde, qui commencerait par *deinde vero*, ἔπειτα δέ. Mais, entraîné par la suite de ses pensées, il oublie la phrase corrélative. Les grammairiens appellent ce μὲν un μὲν solitaire.

Meo. Je rends grâce à mon Dieu, à qui j'appartiens et que je sers, *cujus sum et cui deservio,* dit ailleurs saint Paul lui-même. (Act., XXVII, 23.) Cette expression *meo* est un terme d'amour. (I Cor., I, 4.)

Per Jesum Christum. J'offre à Dieu mes actions de grâces par Jésus-Christ notre Pontife. Comme c'est par lui que la grâce nous vient de Dieu, c'est aussi par lui que notre reconnaissance doit retourner à Dieu. *Eodem enim ordine debet gratiarum actio in Deum recurrere, quo gratiæ a Deo in nos deveniunt; quod quidem est per Jesum Christum.* (S. Thomas, in h. l.)

Pro omnibus vobis. Je rends grâces à Dieu pour vous

tous, sans distinction d'origine, pour vous tous chrétiens de Rome, issus d'Israël ou de la gentilité.

Quia fides vestra annuntiatur in universo mundo. « Parce que votre foi est annoncée dans le monde entier ». La formation d'une Eglise à Rome fut regardée par tous les chrétiens comme un événement d'une très-haute importance. En effet, lorsque l'Evangile y fut accepté, lorsque saint Pierre, obligé de fuir de Jérusalem, eut fixé sa chaire dans Rome, l'Eglise parut définitivement fondée ; elle eut un centre fixe d'où elle devait à jamais rayonner dans tout l'univers. A partir de ce moment, l'Evangile se répandit avec beaucoup plus de rapidité. Car une foule innombrable de voyageurs arrivaient sans cesse à Rome, et en partaient pour tous les pays du monde. Or, parmi ces voyageurs, un bon nombre, devenus chrétiens, portaient la sainte religion dans les diverses provinces de l'Empire et même chez les nations étrangères. Partout on annonçait que le Christ était adoré dans Rome et que l'Evangile avait des disciples jusque dans le palais de César.

In universo mundo. Nous savons qu'à cette époque la voix des Apôtres avait pénétré, d'un côté, jusqu'aux rivages de l'Océan Atlantique, et, de l'autre, jusqu'au fond des Indes, c'est-à-dire dans tout le monde alors connu. « Rome avec toute l'Italie, l'Espagne, la Bretagne et les Gaules virent s'étendre sur elles la main sacerdotale des Apôtres, lorsque Céphas partant d'Antioche alla prêcher l'Evangile dans Rome, y fonder une Eglise et de là intruire et gouverner les peuples voisins (1) ».

Du côté de l'Orient où s'arrêta la voix des Apôtres ? Ne pénétra-t-elle point de la Bactriane et de l'Inde jusqu'aux extrêmes limites de l'Asie ? On a des raisons de le penser. On sait que les Indes désignaient, chez les anciens, tous les pays reculés de l'Orient, qui sont situés en deçà et au delà du Gange. L'expression *in universo mundo* ne doit

(1) Traduit d'un manuscrit syriaque du VIe ou du VIIe siècle. (Angelo Mai *Script. Vet.*, t. X; Patrol. gr., t. XXIV, col. 627.)

donc pas être notée comme hyperbolique. (Voyez plus bas, X, 18; et Colossiens, I, 6.)

9. *Testis enim mihi est Deus.* On doit ici reconnaître un serment. Lorsque le serment est fait avec vérité, justice et prudence, non-seulement il est permis, mais c'est un acte religieux qui honore Dieu. *Jurabis : Vivit Dominus in veritate et judicio et justitia,* dit Jérémie. (IV, 2.) En effet par le serment, on reconnaît Dieu pour la vérité suprême et infaillible, qui ne peut être trompée et qui punit les trompeurs. C'est pourquoi David déclare que tous ceux qui jurent ainsi par le Seigneur méritent la louange : *Laudabuntur omnes qui jurant in eo.* (Ps. LXII)

Cui servio, ᾧ λατρεύω, *quem colo.* Dans l'Ecriture, le verbe λατρεύω signifie rendre un culte divin, que les théologiens appellent le culte de latrie.

In spiritu meo. Je ne rends pas seulement un culte extérieur à Dieu, comme font les Juifs, mais je l'adore en mon esprit, et je l'honore d'un culte sincère au fond de mon cœur.

In Evangelio Filii ejus. Le principal hommage que je lui rends consiste dans l'Evangile de son Fils. C'est là ma religion spéciale ; le devoir sacré que Dieu m'impose est de publier la Bonne Nouvelle de la venue de son Fils en ce monde, et d'annoncer les biens admirables qu'il a apportés aux hommes.

Quod sine intermissione memoriam vestri facio semper in orationibus meis (1). « Dieu m'est témoin que je fais sans cesse mémoire de vous ; c'est-à-dire que je lui offre pour vous des supplications dans toutes mes prières ». Il n'y a donc point d'exagération dans le mot « sans cesse ». Quoique l'hyperbole soit une figure légitime de style, saint Paul semble se l'interdire : il n'y en a peut-être pas un seul exemple dans toutes ses Epîtres. Au reste, il exprime la même pensée, presque dans les mêmes termes,

(1) Les uns joignent *semper in orationibus meis* à *memoriam facio,* les autres à *obsecrans.* Nous adoptons le premier partage ; car saint Paul faisait mémoire des Romains dans toutes ses prières. Mais dans toutes ses prières suppliait-il Dieu de lui ouvrir le chemin de Rome ?

en écrivant à Timothée : *Gratias ago Deo, quod sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis nocte ac die.* (II Tim., I, 3.)

10. *Obsecrans si quo modo tandem aliquando prosperum iter habeam, in voluntate Dei, veniendi ad vos* (1). Et que lui demandé-je ? C'est de m'ouvrir enfin quelque voie favorable pour aller à vous, si c'est la volonté de Dieu. Cette accumulation de mots, *si quo modo tandem aliquando,* montre avec quelle ardeur saint Paul désire d'aller visiter les Romains.

In voluntate Dei. Par là saint Paul nous enseigne à régler nos désirs sur la volonté de Dieu, et il nous avertit de n'entreprendre les plus saintes œuvres que lorsque nous avons lieu de croire que Dieu les demande de nous. Ainsi, qu'y avait-il de meilleur que d'élever un temple à Dieu pour y déposer l'Arche sacrée ? Cependant, lorsque David forme ce pieux dessein, Nathan vient lui dire de la part du Seigneur : *Numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum ?* Ce n'est pas toi, mais ton fils qui doit me bâtir une maison. De même qu'y a-t-il de meilleur que d'affermir l'Eglise dans Rome même, qui en est déjà le centre ? Saint Paul attend l'ordre du ciel. *Domini est imperare, servorum obsequi,* dit saint Chrysostome. Ce n'est pas au serviteur de choisir son ouvrage. Disons à notre Maître : Seigneur que voulez-vous que je fasse ? *Domine, quid me vis facere ?* (Act., IX, 6.) Dieu chargera nos supérieurs de nous donner sa réponse.

Veniendi ad vos. Quelque temps avant d'écrire cette lettre, saint Paul, étant à Ephèse, avait formé, selon l'inspiration du Saint-Esprit, le dessein de visiter de nouveau la Macédoine, de descendre ensuite en Achaïe, puis de revenir à Jérusalem, d'où il savait que Dieu voulait qu'il repartît pour Rome. *Proposuit Paulus in Spiritu, transita*

(1) Les mots *in voluntate Dei* forment une parenthèse, et *veniendi* dépend de *iter habeam.* Cette syntaxe n'est pas douteuse en grec, où on lit : Εἴ πως εὐοδωθήσομαι ἐλθεῖν, *si mihi prosperum iter contingat ut veniam.* On ne joindrait pas aussi bien *veniendi* à *voluntate ;* car le grec demanderait τοῦ ἐλθεῖν, l'infinitif mis au génitif étant toujours accompagné de l'article.

Macedonia et Achaia, ire Jerosolymam, dicens : Quoniam, postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre. (Act., XIX, 21.) Ce projet s'accomplit en effet, mais d'une autre manière que saint Paul ne l'avait prévu. Il fut conduit à Rome chargé de chaînes, et c'est du fond d'une prison qu'il fit entendre le nom de Jésus-Christ dans le camp des prétoriens et jusque dans le palais de César.

11. *Desidero enim videre vos ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis.* Voilà le but des voyages de l'Apôtre. A son exemple, quand le prêtre sort de son église, pour aller visiter les châteaux ou les chaumières, il porte l'amour de Dieu dans son cœur, et il se propose de faire luire un rayon de l'Evangile dans les âmes avec lesquelles il va converser.

Ut impertiar. Saint Paul ne dit pas *ut dem* (ἵνα δῷ), mais *ut impertiar, ut communicem* (ἵνα μεταδῷ). Le prêtre de Jésus-Christ ne donne rien de son fond, il communique la grâce qu'il a reçue pour la répandre.

Gratiæ spiritualis. Le grec nous aide à comprendre ces mots. Χάρισμα est une grâce que l'Apôtre a reçue pour l'édification du prochain, *ad ædificationem, exhortationem, consolationem* (I Cor., XIV, 3); grâce que les théologiens appellent, en latin, *gratiam gratis datam* (1). Saint Paul veut aller exercer dans Rome ce que l'Esprit-Saint lui a donné de facultés pour travailler au salut des peuples.

Ad confirmandos vos. Il ne leur apprendra aucune vérité nouvelle, parce que l'Apôtre saint Pierre leur a transmis tout l'Evangile. Quel sera donc l'objet de son ministère apostolique au milieu d'eux ? Il les affermira dans la foi.

12. *Id est simul consolari in vobis per eam, quæ invicem est, fidem vestram atque meam.* Mais, comme s'ils étaient déjà assez forts par eux-mêmes, puisque leur foi réjouit

(1) Dans le langage des théologiens, les grâces qui nous rendent agréables à Dieu, *gratiæ gratum facientes*, sont celles qui nous sont données principalement pour notre propre salut. On les nomme ainsi pour les distinguer de celles qui nous sont données en vue du prochain, et qui sont nommées par les théologiens, grâces gratuites, *gratiæ gratis datæ*. (*Catéch. de Montpellier.*)

tout l'univers, il corrige modestement cette expression. Il ira, dit-il, à Rome, pour les consoler et pour se consoler lui-même par leur foi commune, et pour recevoir leurs encouragements, en leur donnant les siens. Le verbe grec συμπαρακληθῆναι signifie tout à la fois exhorter et consoler. Il faut réunir ces deux idées pour rendre toute la pensée du texte. La foi des Romains le consolera des peines de son laborieux ministère, et l'encouragera dans ses travaux apostoliques.

Dans les pays où l'erreur domine, et quand la foi paraît abandonnée par les multitudes, rien ne console et ne fortifie comme de prier, de chanter, de respirer au milieu de frères qui demeurent fidèles à la vérité. C'est un bonheur qu'il faut avoir éprouvé pour le comprendre. Nous avons besoin les uns des autres, dit saint Chrysostome. Plusieurs flambeaux réunis produisent une vive clarté. Ainsi en est-il des chrétiens : dispersés, ils ne sont que de pâles lumières ; réunis, ils égalent la splendeur du soleil.

13. *Nolo autem vos ignorare, fratres, quia sæpe proposui venire ad vos (et prohibitus sum usque adhuc), ut aliquem fructum habeam et in vobis, sicut et in cæteris gentibus.* Un homme de Dieu qui poursuit depuis longtemps un projet, un apôtre qu'aucun obstacle ne fait renoncer à son dessein, ne se propose pas une satisfaction personnelle ; mais un motif plus élevé soutient sa constance. Saint Paul veut aller à Rome, parce qu'il espère que sa présence sera utile aux Romains et à l'Eglise de Jésus-Christ : il cueillera parmi eux des fruits de salut, comme chez les autres peuples.

Aliquem fructum. Nous verrons plus loin ce que signifie cette expression modeste. Saint Paul nous apprendra qu'il a rempli de l'Evangile tous les pays qui s'étendent de Jérusalem à l'Illyrie. (xv, 19.)

In cæteris gentibus. A la vue de ces étonnants succès, on prend en pitié les sages de la Grèce. Qu'ont-ils fait, ces génies si vantés ? Quelle influence ont-ils exercée sur le monde ? A qui ont-ils persuadé leur doctrine ? Quelle

ville a embrassé leur morale ? Le divin Platon, avec son éloquence merveilleuse, n'a pu gagner à sa philosophie le seul prince qui le mandait à sa cour pour l'entendre. Mais Paul a soumis à sa discipline Athènes et Rome, la Grèce et l'univers. Il a rangé sous la loi de Jésus-Christ, par la force de sa seule parole, plus de pays que n'en a conquis César avec ses légions.

Habeam. Sans doute le but de saint Paul est d'étendre et d'affermir l'Evangile dans Rome ; mais il dit modestement qu'il se propose de recueillir pour lui-même quelque mérite parmi les Romains, comme il a fait dans les autres pays.

Et prohibitus sum usque adhuc. Nous verrons, à la fin de sa lettre, ce qui l'a empêché de venir plus tôt à Rome. (xv, 20-22.)

14. *Græcis ac barbaris.* Le monde était alors divisé en Grecs et en Barbares. On appelait Grecs tous ceux qui parlaient grec, c'est-à-dire non-seulement les peuples de la Grèce et de la Macédoine, mais encore les Romains, les Egyptiens, les Syriens, toute l'Asie-Mineure et une grande partie des Gaules. La langue grecque était comprise et parlée de l'Euphrate à Marseille, Lyon, Autun. Tous ceux qui ne parlaient pas grec étaient appelés Barbares , c'est-à-dire peuples dont les Grecs et les Romains n'entendaient pas le langage.

Toutes les nations de la terre sont offertes au ministère de saint Paul. Il entreprend de les convertir et il y dépensera toute sa vie. Embrasé d'amour pour Dieu et pour les hommes, il part d'Antioche, s'avance vers l'Occident, prêchant l'Evangile et fondant partout des Eglises. Il marche ainsi jusqu'en Espagne et ne s'arrête qu'aux bords de l'Océan, où finit le monde habité.

Sapientibus. Ce Juif enseignait l'Evangile, en faisant des tentes; il expliquait sa doctrine, en cousant des peaux d'animaux. Les philosophes et les proconsuls l'écoutaient avec respect, ils se glorifiaient d'être ses disciples, et l'atelier de cet artisan devenait une école plus illustre que le Lycée et l'Académie.

Et insipientibus. Mais ce qui était plus surprenant encore et ce que le monde n'avait jamais vu, c'était un savant, un philosophe, un sublime génie qui daignait se rapetisser à l'intelligence des ignorants, et qui enseignait patiemment sa doctrine aux derniers du peuple, même aux esclaves, dont il faisait des évêques, des docteurs et des martyrs.

Debitor sum. Au reste, il n'est pas libre de garder le silence; il doit prêcher l'Evangile; Dieu lui en fait un commandement : *Væ mihi, si non evangelizavero,* écrit-il aux Corinthiens ! (I Cor., IX, 16.) Que les Romains l'écoutent donc comme un ministre qui remplit sa charge.

15. *Ita, quod in me, promptum est et vobis qui Romæ estis evangelizare.* Après avoir présenté aux Romains les titres qui établissent son autorité, il entre aussitôt en matière et commence à remplir auprès d'eux ses fonctions d'apôtre.

Quod in me, « pour ce qui me regarde ». Cette phrase correspond à celle que nous avons vue plus haut, *in voluntate Dei.* « En tant que cela dépend de moi, je suis prêt à vous annoncer l'Evangile, pourvu que ce soit la volonté de Dieu ».

Promptum est, πρόθυμον, je vous l'annoncerai avec joie, et il me tarde de voir s'aplanir les obstacles qui me retiennent loin de vous.

16. *Non enim erubesco Evangelium.* Un Dieu mort sur une croix était un scandale aux Juifs et une folie aux Gentils. On pouvait montrer aux Juifs les humiliations du Christ annoncées par les prophètes; mais comment proposer aux superbes Romains d'adorer un Juif crucifié ? Sans doute saint Paul annonçait la gloire de la résurrection; mais il publiait aussi les opprobres du supplice. Il enseignait l'Evangile tout entier, et il ne rougissait pas plus de la croix de Jésus que de ses éclatants miracles. Il en donne aussitôt la raison.

Virtus enim Dei est in salutem. Car la prédication de l'Evangile est la vertu de Dieu, *virtus Dei,* δύναμις Θεοῦ.

Elle est la force de Dieu, car c'est le moyen tout-puissant dont il se sert pour changer le monde et pour conduire les hommes au salut éternel. Saint Paul dit de même aux Corinthiens, qu'il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication : *Placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.* (I Cor., I, 21.)

Omni credenti. Mais l'Evangile ne sauve que ceux qui y croient sincèrement au fond du cœur, le confessent de bouche et y conforment leur conduite. C'est d'une telle foi que Jésus-Christ a dit : Celui qui croit dans le Fils possède la vie éternelle : *Qui credit in Filium habet vitam æternam.* (S. Joan., III, 36.)

Judæo primum et Græco. Le Juif d'abord, le Grec ensuite. C'est l'ordre prescrit par Notre-Seigneur à ses Apôtres. Vous prêcherez la rémission des péchés à toutes les nations, en commençant par Jérusalem, leur dit-il. (S. Luc., XXIV, 47.) Il le leur répète encore : Vous serez mes témoins dans Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'à l'extrémité de la terre. (Act., I, 8.) C'est d'après cet ordre que les Apôtres travaillèrent d'abord à convertir les Juifs de Jérusalem, puis ceux de la Palestine. Ils ne se séparèrent, pour aller évangéliser les nations, qu'au bout de sept ou huit années ; et alors même, quand ils entraient dans les villes étrangères, s'ils y trouvaient une synagogue, c'est par là qu'ils commençaient à annoncer Jésus-Christ.

17. *Justitia enim Dei in eo revelatur.* Voici le principal sujet de cette Epître. C'est dans l'Evangile que la justice de Dieu est révélée. Par la justice de Dieu, il faut entendre la justification de l'homme. Ce n'est pas la justice par laquelle Dieu est juste, mais celle que Dieu donne, dit saint Augustin : *Non qua justus est Deus, sed quam dat homini Deus.* On l'appelle justice de Dieu, ajoute le saint docteur, parce que Dieu fait justes ceux à qui il la donne : *Ideo justitia Dei dicitur, quod impertiendo eam justos facit Deus.* (*In Joan. Tract.*, 26 et 11.) Or cette justice consiste en trois choses : 1° la rémission des péchés ; — 2° la sanctification de l'âme ; — 3° l'adop-

tion qui nous rend enfants de Dieu et héritiers de la vie éternelle.

Revelatur. La vraie justice était inconnue aux hommes ; ils ignoraient en quoi elle consiste et le moyen de l'obtenir. Ce grand mystère, d'où dépend le salut éternel, est maintenant révélé au monde.

In eo, c'est-à-dire, *in Evangelio*. Il ne s'agit pas du volume composé par saint Matthieu, par saint Marc ou par saint Luc, mais de la prédication et de l'enseignement apostolique. Les Apôtres de Jésus-Christ révèlent aux hommes la vraie justice, que ne donnaient ni les préceptes des philosophes, ni la loi de Moïse.

Revelatur ex fide in fidem. Il nous est révélé dans l'Evangile que la justice naît de la foi et croît dans la foi. *Revelatur esse ex fide incipiente in fidem proficientem*, comme l'expliquent les commentateurs. C'est une expression qui répond à celle-ci : *Ibunt de virtute in virtutem* (Ps. LXXXIII) ; et à celle-ci encore : *Transformamur a claritate in claritatem*. (II Cor., III, 18.) Saint Paul veut dire que la justice de l'homme a ses commencements, son accroissement et sa perfection dans la foi, selon que la foi elle-même grandit et devient de plus en plus ferme et active.

Sicut scriptum est. Ce n'est point là une doctrine nouvelle, puisqu'on la trouve enseignée dans l'Ancien Testament. Saint Paul la montre dans Habacuc. (II, 4.)

Justus autem ex fide vivit. Le mot « vie », pris dans le sens moral, signifie conduite. Le juste vit de la foi, c'est-à-dire qu'il règle sur la foi sa conduite, ses actions, ses jugements, son langage. L'homme animal vit par les sens ; l'homme philosophe vit selon la raison ; l'homme juste vit de la sainteté, dont la foi est la racine.

L'homme juste, en tant qu'il est juste, vit de la foi ; car c'est de la foi qu'il tire la vie de la justice, et c'est aussi par la foi qu'il la conserve et l'augmente. Il ne s'agit donc pas seulement de la première justice par laquelle le pécheur devient juste, mais encore de la seconde justice par laquelle le juste devient plus juste.

Vivit. Le grec porte ζήσεται, *vivet*, « le juste vivra de

la foi ». Ici le présent et le futur sont synonymes ; car il s'agit d'une maxime universelle qui est vraie et le sera toujours. Saint Paul cite la même parole aux Galates (III, 11) et aux Hébreux. (X, 38.)

18. *Enim.* Voici la liaison des pensées : La foi du juste lui donne la vie ; au contraire celui qui n'a pas la foi est perdu ; « car l'Evangile nous révèle la colère de Dieu sur les incrédules ».

Revelatur enim ira Dei de cœlo. Ainsi l'Evangile nous sauve non-seulement en nous faisant connaître la justice qui plaît à Dieu, mais encore en nous révélant la colère qui éclatera sur la tête des pécheurs, quand Jésus-Christ descendra du ciel sur les nuées, précédé de la flamme vengeresse : *In flamma ignis dantis vindictam.* (II Thess., I, 8.) L'Evangile qui nous annonce les menaces de la colère divine nous apprend à les éviter.

Super omnem impietatem et injustitiam. Saint Paul partage en deux classes les péchés qui attirent le courroux du ciel : l'impiété qui refuse à Dieu la gloire, et l'injustice qui comprend toutes les fautes contre le prochain. L'impiété est opposée aux trois premiers commandements, et l'injustice aux sept autres.

Omnem. Quelque forme que prennent l'injustice et l'impiété, elles attirent la colère de Dieu.

Eorum hominum qui veritatem Dei in injustitia detinent. On entend par *veritatem Dei,* la vérité touchant Dieu. Saint Paul désigne ici particulièrement les philosophes et les sages du paganisme, qui, ayant connu Dieu par les créatures, ne l'ont pas glorifié comme créateur. Il attaque donc ici les Gentils, et après avoir établi en quoi consiste la justice, il leur fait voir qu'ils n'ont pas lieu de se glorifier de la sagesse de leurs philosophes. Car ces savants ont refoulé dans leur esprit les connaissances que la lumière de la raison leur avait données sur Dieu. Ils ont emprisonné la vérité dans leur injuste volonté, et ils l'ont retenue captive dans un coupable silence, au lieu de la prendre pour la règle de leurs discours et de leur conduite.

19. *Quia quod notum est Dei,* τὸ γνωστὸν τοῦ Θεοῦ, *id quod de Deo cognoscitur* ou *cognosci potest*, ce que l'esprit de l'homme peut connaître, par son intelligence naturelle, touchant l'existence de Dieu et sa nature. Ces mots expliquent ce qu'il entend par *veritatem Dei.*

Manifestum est in illis. Ces notions de la divinité sont manifestes parmi eux. Car, en lisant leurs écrits et en considérant ce qu'on rapporte de leur doctrine, on voit qu'ils ont connu touchant Dieu ce que la raison peut en connaître. Les mots *manifestum est in illis,* φανερόν ἐστιν ἐν αὐτοῖς, indiquent une chose présente, dont on peut actuellement s'assurer : la preuve qu'ils ont connu Dieu se trouve dans leurs ouvrages et dans ceux de leurs disciples.

Deus enim illis manifestavit. Saint Paul affirme donc que les philosophes ont connu Dieu, et il ajoute que c'est Dieu lui-même qui leur a donné cette connaissance. En effet, tout bien, même naturel, vient de Dieu. Il est le père des lumières naturelles et surnaturelles; il donne en particulier la science de Dieu, qui est la plus excellente.

Comme il a fait l'œil qui voit le soleil, il a fait l'intelligence qui voit la vérité. Mais, si Dieu a mis sous les yeux de tous les hommes des preuves sensibles de son existence, tous ne les ont pas comprises. La manifestation dont parle saint Paul *(Deus illis manifestavit)* désigne un secours spécial de Dieu, qui dirigeait leur intelligence dans la recherche de la vérité.

Au reste, qu'on ne s'imagine pas qu'il y aura des hommes damnés pour avoir ignoré des vérités qu'ils n'ont pu connaître. Tous ont assez de lumières, s'ils veulent réfléchir au spectacle qu'ils ont sous les yeux, pour comprendre que l'auteur de tant de merveilles est un Être souverainement sage, puissant et bon. L'homme le plus simple, le sauvage même qui erre dans les bois, sait bien que le monde ne s'est pas fait tout seul. Il faut que la raison humaine soit abrutie pour admettre un effet sans cause.

20. *Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea*

quæ facta sunt intellecta conspiciuntur. En grec, τὰ γὰρ ἀόρατα αὐτοῦ, ἀπὸ κτίσεως κόσμου, τοῖς ποιήμασι νοούμενα καθορᾶται. Cette phrase pourrait être ainsi rendue : En effet ce qui est invisible en Dieu est manifesté depuis la création du monde, est montré à l'intelligence, par les ouvrages qu'il a faits, et est vu par la pensée.

A creatura ou *a creatione mundi*. Saint Paul ne s'occupe point ici de la manière dont les anges connaissent Dieu. Il dit que Dieu, invisible en lui-même, est rendu intelligible à l'esprit de l'homme « depuis la création du monde ». Cela ne veut pas dire qu'avant la création des cieux et de la terre, il y ait eu des esprits qui ne connaissaient pas Dieu ; il enseigne seulement que l'homme s'élève à Dieu par le spectacle du monde visible.

En effet, le monde est un miroir qui nous présente de tous côtés l'image de Dieu. Le monde est un livre toujours ouvert, où nous lisons la démonstration évidente de l'existence de Dieu et de ses perfections. Le prophète royal exprime la même pensée dans son admirable langage : *Cœli enarrant gloriam Dei ;* et le Sage nous dit que le monde est un grand et bel ouvrage, qui fait connaître et voir le puissant ouvrier qui en est l'auteur. *A magnitudine enim speciei et creaturæ cognoscibiliter poterit creator horum videri.* (Sap., XIII, 5.)

Intellecta conspiciuntur, νοούμενα καθορᾶται. L'auteur du monde, invisible aux yeux du corps, est vu par les yeux de l'esprit. Ce n'est pas sans doute l'essence divine que contemple directement notre intelligence. Le bonheur de voir Dieu face à face est réservé aux saints dans la gloire. Mais, si nous ne voyons pas Dieu en lui-même, nous voyons du moins clairement qu'il existe, que tout ce qui existe hors de lui est son ouvrage, qu'il est tout-puissant, éternel, juste et sage. Ces vérités sont clairement perçues par notre raison, de telle sorte que celui qui les nie se révolte contre sa raison même.

Remarquez cette antithèse hardie : *Invisibilia conspiciuntur*. En grec, l'opposition des mots est encore plus frappante : τὰ ἀόρατα καθορᾶται.

En contemplant l'univers, nous connaissons donc avec certitude, par les lumières de notre raison naturelle, l'existence d'un Dieu véritable, unique, qui a tout créé et qui est notre souverain Seigneur. C'est un point défini par le concile du Vatican : *Si quis dixerit Deum unum et verum, creatorem et Dominum nostrum, per ea quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse ; anathema sit.*

Intellecta conspiciuntur. Il y a dans ces paroles une remarquable leçon de philosophie naturelle. Suivons le fil de ces idées. Les attributs de Dieu, invisibles en eux-mêmes, sont rendus visibles par le spectacle de l'univers. Car le bel ordre qui règne dans la nature nous fait comprendre et voir clairement que l'auteur de ces merveilles possède une « sagesse » supérieure à toute conception humaine.

Virtus. En outre, les philosophes ont reconnu sans peine, dans celui qui a fait le monde, « une force, une puissance » à qui rien ne résiste, qui s'est comme jouée en créant la terre, le soleil et les innombrables étoiles dont est parsemée la voûte des cieux.

Sempiterna. Cette puissance n'a pas commencé d'être et elle existe par elle-même. Car elle a tout fait ; et puisque rien n'était avant elle, rien n'aurait pu lui donner l'être. Elle est donc « éternelle ». Or une puissance pleine de sagesse, une puissance qui a fait le monde, une puissance éternelle et qui existe par elle-même, n'est pas autre chose que Dieu : *et Divinitas.* C'est ainsi que les philosophes attentifs, qui cherchaient sincèrement la vérité, s'élevaient à la connaissance de Dieu par les pures lumières de la raison. L'admirable arrangement de tous ces vastes corps leur faisait connaître tout ce que la raison nous apprend de Dieu et de sa nature.

Ita ut sint inexcusabiles. Au jour du jugement, nul homme, ayant joui de sa raison, ne pourra dire à Dieu : Seigneur, je ne vous connaissais pas. Dieu lui répondrait : Quoi ! jamais tu n'as ouï la voix

de la Nature qui parlait à tes yeux ? Tu n'as pas entendu cette harmonie éclatante de tous les corps célestes qui répétait mon nom avec plus de force que le son de la trompette ? Tu ne voyais pas le jour et la nuit se succéder dans un si bel ordre ? Tu ne lisais pas mon nom dans le soleil et les étoiles ? Et le printemps et l'hiver, et les autres saisons, fidèles à s'éloigner, fidèles à reparaître dans un ordre constant, ne te parlaient pas de celui qui gouverne le monde ? Rien de toutes ces merveilles ne t'annonçait le Créateur ? (S. Chrysostome)

21. *Quia, quum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt.* De même qu'ils ont connu Dieu par leur raison, de même cette raison leur enseignait qu'ils devaient l'honorer comme l'Etre suprême, et lui rendre grâces comme à leur bienfaiteur. Parce qu'ils ne l'ont pas adoré ni remercié de ses dons, ils ont été impies, ingrats, inexcusables.

Sed evanuerunt in cogitationibus suis. Plusieurs philosophes de la Grèce, dont les Romains se sont faits les disciples, ont imaginé des systèmes absurdes sur l'origine du monde, sur la politique, sur la morale ; ils sont devenus matérialistes, fatalistes, sceptiques, athées ; on n'en trouve pas un qui n'ait enseigné de honteuses erreurs ; et ils se sont passionnés pour les folies qu'ils avaient inventées.

Et obscuratum est insipiens cor eorum. Ils avaient reçu avec abondance cette lumière qui éclaire tout homme venant au monde. Mais, à force de raisonner, de subtiliser, d'enchaîner de vains syllogismes, leur esprit s'est obscurci ; leur intelligence troublée par les sophismes n'a plus discerné le vrai du faux ; ils sont tombés au-dessous du vulgaire ignorant, et ils sont devenus célèbres pour avoir perdu le sens commun.

22. *Dicentes enim se esse sapientes,* φάσκοντες εἶναι σοφοί. Ils faisaient profession d'être sages ; c'est le nom fastueux qu'ils se donnaient eux-mêmes. Mais ils sont devenus des insensés, dit saint Paul. Son expression même est plus énergique : ils sont devenus des sots, *stulti facti sunt,*

ἐμωράνθησαν. En sorte qu'ils méritent moins d'être admirés que détestés à cause de leur philosophie ; car c'est elle qui a perdu leur raison. *Non ita admirandi sunt ob sapientiam, ut aversandi et odio habendi ; quia propter hoc ipsum stulti facti sunt,* dit S. Chrysostome. (Hom. III, 3.)

Les penseurs modernes qui ont voulu dogmatiser en dehors de l'Evangile sont tombés dans la même folie. L'un prétend que tout est Dieu, l'autre que Dieu n'est pas. L'un ne peut sortir de l'idée, et il doute s'il existe des corps ; l'autre ne peut s'élever au-dessus de la matière. L'un convient qu'il pense, mais il ignore si ceux qui lui parlent et à qui il parle existent. Pour l'autre, tout ce qu'il ne peut voir avec ses yeux et palper avec ses mains, n'est pas. Ils se sont hébétés eux-mêmes.

Jésus-Christ est le soleil des intelligences : quiconque ferme les yeux à sa lumière marche dans les ténèbres.

23. *Et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis.* L'Apôtre fait allusion au psaume CV, où nous lisons : *Et mutaverunt gloriam suam in similitudinem vituli comedentis fœnum.*

Stulti facti sunt et mutaverunt. Ici *et* équivaut à *etenim.* Ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en des figures d'oiseaux, en des ressemblances de quadrupèdes, en des imitations de reptiles. Peut-on concevoir un plus grand renversement de raison ? Ces mots : *in similitudinem imaginis* présentent une expression heureusement énergique. Ces sages ont adoré non pas des hommes, mais des ressemblances d'images d'hommes. Au reste, il dit *similitudinem imaginis* pour *imaginem similem.*

Et volucrum et quadrupedum, et serpentium. Ou les hommes mangent ces animaux, parce que leur chair est saine et agréable ; ou il les ont en horreur, les regardant comme impurs et immondes, et ils les tuent comme nuisibles. Eh bien, ces animaux qu'ils mangent, qu'ils abhorrent, qu'ils tuent, ils sont assez stupides pour en adorer les images, dit Théodoret.

Quoique saint Paul ait principalement en vue les sages du paganisme (comme le prouvent ces mots : *dicentes se*

esse sapientes), néanmoins son blâme comprend aussi la multitude, que n'excusait pas son ignorance.

24. *Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum.* Dieu les a livrés aux désirs de leurs cœurs, en retirant ou diminuant les secours de sa grâce, qui retenait leurs passions. Est-il un châtiment plus juste? ils ont abandonné Dieu, Dieu les abandonne. Pour se venger de leur ingratitude et de leur impiété, il les laisse faire tout ce qu'ils veulent ; et alors ils se déshonorent eux-mêmes par des actions infâmes : *in immunditiam.* Ils outragent leur propre corps par des souillures abominables : *ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis.*

Cet abandon est la peine la plus terrible dont Dieu frappe les pécheurs. Toutefois l'abandon n'est jamais complet en ce monde : il ne l'est qu'en l'autre, et alors c'est l'enfer.

25. *Qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium.* Il répète la raison pour laquelle Dieu les a livrés à leurs honteux désirs : « Parce qu'ils ont changé la vérité de Dieu en mensonge ». C'est une phrase hébraïque qui veut dire : ils ont changé le Dieu véritable pour des dieux qui ne le sont pas. Le mot mensonge, en hébreu, est synonyme d'idole ; car une idole ne peut pas être nommée dieu sans mensonge.

Et coluerunt et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula. Amen (1). C'était l'usage chez les Hébreux, et c'est encore l'usage en Orient, d'ajouter une formule de respect lorsqu'on prononce solennellement le nom de Dieu, comme nous nous découvrons en prononçant le nom de Jésus. D'ailleurs l'amour de saint Paul éprouve le besoin de protester par la louange contre une impiété qui le remplit d'indignation. Il insère donc dans son discours cette parole d'adoration : *Qui est benedictus in sæcula. Amen.*

(1) *Et coluerunt et servierunt creaturæ.* La syntaxe demanderait *coluerunt creaturam et servierunt creaturæ.* La forme ἐσεβάσθησαν, *coluerunt* (aoriste passif avec signification active de σεβάζομαι) est très-rare et mérite d'être remarquée par les grammairiens. *Servierunt*, ἐλάτρευσαν, *divinum cultum exhi-*

26. *Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominiæ.* Ces impies ont obscurci leur raison, étouffé le cri de leur conscience et renversé l'ordre de la nature, en rendant les honneurs divins à des créatures qu'ils devaient faire servir à la gloire du Créateur. Pour punir cette injure, Dieu les a livrés à des passions d'ignominie qui leur ont fait souiller leur propre chair : *Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominiæ.*

Mutaverunt, propter quod tradidit; commutaverunt, propterea tradidit. Saint Paul répète deux fois, en termes différents, la même chose, dans ces quatre versets (23-26). C'est le langage de l'indignation. Après avoir peint deux fois l'énormité du crime, il en approuve deux fois le châtiment.

Nam feminæ eorum immutaverunt naturalem usum in eum qui est contra naturam. Il ne craint pas d'expliquer ce qu'il entend par les passions d'ignominie ; il nomme de leur nom ces turpitudes. L'usage conforme à la nature est l'union légitime de l'homme et de la femme, de telle sorte que la génération puisse s'ensuivre. L'union de l'homme avec l'homme, ou de la femme avec la femme, est donc un péché honteux, infâme, révoltant, qui met au-dessous de la bête celui qui s'en rend coupable. *Contra naturam est,* dit Estius, *non solum qua homines, sed etiam qua animalia sumus ; quocirca genus hoc libidinis plus quam bestiale est.*

Si, parlant des sages de la civilisation païenne, il y joint des femmes, c'est qu'il y en a de célèbres par leur esprit, et que celles-là ne se sont pas rendues moins fameuses par leurs tristes passions. Telle était Sapho. *Querentem Sappho puellis de popularibus.* (Hor., l. II, Od. 10.)

27. *Similiter autem et masculi, relicto naturali usu feminæ.* Plusieurs avaient renoncé au mariage ; mais ce n'était pas pour vivre dans la chasteté. Il n'y avait rien de plus immoral que ces célibataires.

buerunt. Quand ces deux verbes σέβαζομαι et λατρεύω sont réunis, le premier désigne le culte intérieur, et le second le culte extérieur.

Exarserunt in desideriis suis in invicem. Ils se sont enflammés d'une ardeur impure les uns pour les autres. Qu'on ne s'étonne pas de voir saint Paul décrire en termes clairs des désordres auxquels un écrivain chaste évite aujourd'hui de faire allusion. On lisait alors cette lettre dans les assemblées chrétiennes, et ces paroles étaient même commentées et développées par les évêques. C'est qu'en ces temps le péché que flétrit l'Apôtre ne se commettait pas dans l'ombre ; c'était un scandale commun et public.

Masculi in masculos turpitudinem operantes. Ils ne se sont pas bornés au désir honteux, ils ont fait l'action infâme ; et ils ne l'ont pas seulement commise dans un emportement irréfléchi : ils y ont appliqué leur volonté perverse. Car, en grec, il n'y a pas seulement ἐργαζόμενοι, *facientes,* mais κατεργαζόμενοι, *studiose operantes,* remarque saint Chrysostome.

Saint Paul ne nomme pas ces philosophes; mais c'étaient les plus vantés de la Grèce, le sage Socrate, l'austère Zénon, le divin Platon. Nous avons contre eux les témoignages d'Athénée, Lucien, Diogène Laerce ; et d'ailleurs, les ouvrages de Platon suffisent pour le condamner. Nous en dirons autant de Xénophon (1). Mais ce qui montre encore mieux combien étaient dépravées les mœurs de la nation grecque, patrie de la philosophie, c'est que Lycurgue et Solon, en défendant aux esclaves ces amours abominables, les permettaient aux hommes libres.

Et mercedem quam oportuit erroris sui in semetipsis recipientes. Il convient que rien ne soit soumis à celui qui n'est pas soumis à Dieu ; que tout soit sali, déshonoré par l'infamie dans celui qui déshonore Dieu par l'impiété ; et que celui-là soit au-dessous des bêtes, qui met les bêtes au-dessus de Dieu, en leur rendant un honneur qu'il refuse à Dieu même.

(1) *Et alios quoque multos philosophorum libros hoc morbo plenos reperias.* (S. Chrysostome, *in Rom. Hom.* IV, n. 2.)

Erroris suis. Il veut dire l'erreur qui leur a fait adorer la créature au lieu du Créateur.

28. *Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum.* Observez l'antithèse marquée par ces deux mots *non probaverunt* et *reprobum sensum;* antithèse qui n'est pas moins sensible dans le grec, entre οὐκ ἐδοκίμασαν et ἀδόκιμον νοῦν. La connaissance de Dieu est pour eux une science réprouvée, dont ils ne daignent pas tenir compte. Ils ne font pas à Dieu l'honneur de s'occuper de lui. Dieu se venge de leurs mépris en les livrant à un sens réprouvé, tellement odieux aux hommes que les impudiques même épuisent contre eux leurs sarcasmes.

In reprobum sensum. Ils ont tellement perdu le sens de l'honnête et du déshonnête, qu'ils ont eux-mêmes publié spontanément leurs propres infamies. Quelles honteuses confidences plusieurs d'entre eux nous ont laissées ! Et dans quels poèmes immondes ont-ils publié leurs vices !

Ut faciant ea quæ non conveniunt. C'est le châtiment le plus opposé à leur orgueil. Ils veulent être admirés et ils font des choses ignobles, qui les rendent méprisables aux yeux de tous les hommes. Souvent la Providence ôte le voile qui cachait leur vie secrète. L'œil plonge alors dans d'affreux mystères, et l'on voit pour quels motifs certains philosophes insultent la religion. Que de révélations inattendues, que de confessions humiliantes sont comme les préliminaires du jugement universel !

29. *Repletos.* Cet accusatif et les suivants pourraient se rendre en latin par des nominatifs, parce qu'on peut considérer ces mots comme se rapportant au sujet de *faciant.* Cependant la Vulgate préfère les donner comme complément au verbe *tradidit;* et cette interprétation n'est pas à dédaigner : elle fait entendre qu'aussitôt que Dieu abandonne les hommes, ils se remplissent de péchés : *Tradidit repletos iniquitate* (1).

(1) Si l'accusatif *repletos* n'est pas exigé en latin, l'accusatif πεπληρωμένους

29. *Repletos omni iniquitate.* Les cinq premiers vices ne sont pas nommés dans le même ordre, en grec et en latin. *Iniquitate,* ἀδικίᾳ, c'est le terme général ; l'iniquité comprend tous les vices dont suit l'énumération. *Malitia,* κακίᾳ, c'est la méchanceté qui rend les hommes mauvais pour les autres. *Fornicatione,* πορνείᾳ, ce mot comprend non-seulement la fornication, mais tous les péchés d'impureté. *Avaritia,* πλεονεξίᾳ, à l'amour désordonné de la chair, saint Paul joint l'amour criminel de l'argent ; et ces deux passions conduisent l'homme à une dégradation que l'Apôtre exprime par le mot *nequitia,* πονηρίᾳ, état d'un cœur pervers et lâche, incapable d'une action généreuse. Descendus à cette bassesse, ils sont devenus envieux, et l'envie les a poussés à l'homicide, *plenos invidia, homicidio.* Le mot φθόνου rappelant à saint Paul le mot φόνου qui lui ressemble, il l'ajoute aussitôt ; car l'envie est meurtrière de sa nature. C'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde (Sap., II, 24) ; c'est l'envie qui a tué Abel ; c'est l'envie qui a précipité Joseph dans la citerne ; c'est par envie que les Pharisiens ont livré Jésus à Pilate. (S. Matth., XXVII, 18.) Saint Paul savait aussi que les philosophes païens, envieux de leurs rivaux, les haïssaient jusqu'à leur souhaiter la mort.

Mais, après avoir montré tout de suite le dernier excès de l'envie, il en décrit les effets habituels : *contentione, dolo, malignitate.* La dispute est l'histoire même de leur vie et le fond de leurs ouvrages. *Dolo,* ils n'ont pas reculé devant la fourberie. *Malignitate,* κακοηθείᾳ, ils déchirent la réputation du prochain avec une malignité cruelle ; ils interprètent en mal les actions les plus innocentes. *Malignitas* est un vice qui fait tout prendre en mauvaise part, dit Aristote. Plus ces hommes ont d'esprit, plus ils sont dangereux pour les autres, et funestes à eux-mêmes.

30. *Susurrones,* ψιθυριστὰς, habiles à semer dans l'ombre des bruits qui noircissent les réputations et jettent le trouble dans les familles, dans les cités. *Detractores,*

est nécessairement amené dans le grec par la construction : Παρέδωκεν αὐτοὺς ποιεῖν τὰ μὴ καθήκοντα, πεπληρωμένους πάσῃ ἀδικίᾳ.

καταλάλους, hardis calomniateurs. *Deo odibiles,* θεοστυγεῖς. Ce n'est peut-être pas un nouveau vice, mais une sentence jetée en parenthèse : Les semeurs de bruits pernicieux et les langues qui calomnient le prochain sont en horreur à Dieu.

Θεοστυγὴς signifie haï de Dieu ou qui hait Dieu. La Vulgate choisit le premier sens. Pour la seconde signification, il semblerait qu'elle ne peut pas s'appliquer aux hommes. Haïr Dieu, qui est le bien même, n'appartient qu'aux démons. C'est cependant le crime d'un petit nombre de monstres, dont l'impénitence finale est presque certaine et la damnation pour ainsi dire anticipée.

Contumeliosos, ὑβριστὰς, insulteurs, vomissant de violentes injures contre leurs adversaires.

Superbos, ὑπερηφάνους, altiers, s'élevant au-dessus de tous les hommes, ne pouvant souffrir de rivaux, s'égalant à la Divinité même ; vice dont le Sage a dit qu'il mérite la haine de Dieu et des hommes : *Odibilis coram Deo est et hominibus superbia.* (Eccli., x, 7.)

Elatos, ἀλαζόνας, vaniteux, fanfarons, pleins de jactance. En haïssant un orgueilleux, on peut encore lui reconnaître quelque grandeur ; mais un fanfaron, à qui manque tout mérite, se rend ridicule, et tout le monde le méprise.

Inventores malorum. Les plus funestes inventeurs de maux sont les sophistes qui inventent des erreurs impies. Tel fut Epicure, qui inventa l'athéisme, en essayant d'expliquer la formation du monde par la rencontre fortuite des atomes. Tel fut encore Pyrrhon qui nia toute certitude et enseigna le doute universel.

En disputant sur toutes choses et en contestant toute vérité, ils ont renversé toutes les lois, même la première qui est écrite dans le cœur de l'homme par la nature. Ils vont jusqu'à supprimer l'obéissance aux parents : *parentibus non obedientes.* Ils abolissent l'autorité paternelle, en enlevant les enfants à ceux qui leur ont donné le jour, pour en faire les enfants d'une république pleine de chimères.

31. Mais un défaut inattendu, invraisemblable même

chez des hommes célèbres et qui prennent le nom pompeux de philosophes, c'est qu'ils sont sans intelligence. L'Apôtre les appelle *insipientes*, ἀσυνέτους. *intelligere non valentes*. Ils étonnent, en effet, par l'impuissance de leur esprit ; ils ne peuvent comprendre les vérités les plus simples, que saisit parfaitement le bon sens vulgaire. On peut instruire un ignorant ; mais que les raisonnements les plus solides aient pu faire renoncer un philosophe à une erreur qu'il avait embrassée, on n'en a presque pas d'exemple.

Incompositos, ἀσυνθέτους. On voit que la paronomase ou l'allitération n'est point rejetée par l'Apôtre. C'est la troisième fois que la similitude des sons éveille une idée dans l'écrivain sacré et lui fait ajouter un mot à son énumération. Ainsi φθόνου appelle φόνου. πόρνεια introduit πονηρία, et ἀσυνέτους amène ἀσυνθέτους.

Incompositos. Ce mot a deux sens. 1° Il désigne des hommes en désaccord avec eux-mêmes, dont la conduite est sans règle, sans suite, pleine de caprices et de contradictions ; 2° ou bien des hommes qui ne peuvent s'accorder avec personne, toujours en lutte avec tout le monde, insociables. Les deux sens sont vrais et se complètent l'un par l'autre.

Sine affectione, ἀστόργους. Le verbe στέργω. chérir, exprime l'affection que la nature inspire aux hommes pour leurs parents ou pour leurs enfants : tendresse instinctive qui est mise dans le cœur même des animaux sauvages. Les sages du paganisme ont perdu jusqu'à ces sentiments.

Absque fœdere, ἀσπόνδους. Ce mot vient de σπένδομαι, faire des libations pour prendre la divinité à témoin d'un traité. Ἄσπονδος est un homme qui viole sa parole, ses promesses, ses serments, ses engagements les plus sacrés. On retrouvera ces deux épithètes ἄστοργοι, ἄσπονδοι. dans la seconde Epître à Timothée (III, 3), où saint Paul les applique aux hérétiques des derniers temps (1).

(1) Ἄστοργος, ἄσπονδος, sont deux épithètes qui marchent ensemble : elles

Sine misericorda, ἀνελεήμονας. Ils sont cruels, sans pitié. Souvent tout bon sentiment n'est pas éteint dans un homme que sa passion pousse à une action féroce. Mais c'est avec une insensibilité froide que ces philosophes voient les larmes des malheureux, et ils les font couler sans remords.

Pour tout résumer en peu de mots, ces hommes célèbres, la gloire de la gentilité, ont été impies à l'égard de Dieu, injurieux à la nature, cruels envers les hommes, abominables en eux-mêmes. Ainsi, bien loin que la philosophie les ait justifiés, elle les a rendus plus criminels que les autres hommes.

32. *Qui quum justitiam Dei cognovissent.* Les philosophes païens ont reconnu que la justice divine ne pouvait pas laisser les crimes impunis ; d'où Platon concluait que des châtiments étaient réservés aux méchants dans une autre vie, et l'éternité même de ces supplices ne répugnait point à sa raison. Car il disait, en parlant de ces méchants, que le sort qu'ils avaient mérité les précipitait dans le Tartare, d'où ils ne sortiraient jamais (1).

Non intellexerunt quoniam qui talia agunt digni sunt morte. Sans doute ils avaient assez de lumières pour comprendre que ces crimes méritaient les châtiments divins ; mais leur passion les aveuglait au point d'excuser à leurs yeux les actions les plus coupables.

Et non solum qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus. Saint Paul semble faire allusion à ces philosophes qui, connaissant la vanité des idoles, suivaient l'erreur populaire ; comme faisait Socrate qui, avant de mourir, sacrifiait un coq à Esculape.

Le grec diffère ici du latin. On peut le rendre ainsi : *Qui quum justitiam Dei cognovissent, scilicet quoniam qui talia agunt digni sunt morte, non solum ea faciunt,*

caractérisent un homme pervers, sans affection pour les siens, sans foi à l'égard des autres.

(1) Τούτους δὲ ἡ προσήκουσα μοῖρα ῥίπτει εἰς τὸν Τάρταρον, ὅθεν οὔ ποτε ἐκβαίνουσιν. *Hos conveniens sors in Tartarum mittit, unde nunquam exeunt.* (De Rep., l. X.)

sed etiam consentiunt facientibus (1). « Quoique ces hommes aient connu la justice de Dieu, qui juge dignes de mort ceux qui font de telles choses, non-seulement ils les font, mais ils approuvent même ceux qui les font ».

D'après ce texte, approuver une action mauvaise serait pire que la faire. Les philosophes, les orateurs, les poètes, les législateurs et les écrivains qui approuvent le mal et qui le justifient, sont en effet plus coupables que ceux qui le commettent. *Peccante, is qui peccatum laudat, longe nocentior est,* dit saint Chrysostome. Le plus grand ennemi de Dieu et des hommes n'est pas celui qui fait le mal par l'entraînement de sa passion : c'est le docteur qui l'enseigne. Mais est-ce bien là ce qu'entend saint Paul par le mot *qui consentiunt*, ceux qui donnent leur assentiment ? La faiblesse qui approuve une action mauvaise est-elle plus criminelle que la volonté perverse qui l'entreprend et l'exécute ? Nous avons vu que la Vulgate exprime le contraire ; car elle dit que Dieu prononce une sentence de mort non-seulement contre ceux qui font le mal, mais encore contre ceux qui y consentent.

Cette pensée nous semble plus juste ; car, quoique celui qui enseigne le mal et loue le crime soit plus coupable que celui qui le commet, on n'en peut pas dire autant de ceux qui y donnent un simple assentiment, *qui consentiunt.* Nous pensons donc que la traduction de la Vulgate ne doit pas être légèrement rejetée. D'abord n'est-il pas plus raisonnable de supposer une lacune dans un exemplaire grec (c'est-à-dire l'omission de ces deux mots *non intellexerunt,* οὐκ ἐνόησαν), que d'attribuer à un fidèle traducteur une addition qui change le sens ?

D'ailleurs la leçon de la Vulgate est reproduite par tous les saints Pères latins ; elle se trouve notamment

(1) Οἵτινες τὸ δικαίωμα τοῦ Θεοῦ ἐπιγνόντες, ὅτι οἱ τὰ τοιαῦτα πράσσοντες ἄξιοι θανάτου εἰσὶν, οὐ μόνον αὐτὰ ποιουσιν, ἀλλὰ καὶ συνευδοκοῦσι τοῖς πρασσουσι.

dans saint Cyprien, qui est plus ancien que tous les manuscrits grecs que l'on pourrait nous opposer. Des exemplaires grecs très-estimables (D. G.) la conservent. Saint Isidore de Péluse, disciple de saint Chrysostome, la mentionne, et il rapporte que plusieurs interprètes disaient que c'était la leçon de l'ancien exemplaire : Οὕτω γὰρ εἶχεν, ἔφασαν, τὸ παλαιὸν ἀντίγραφον. (L. IV, Ep. 60.) Par « l'ancien exemplaire », on ne peut guère entendre que l'autographe même envoyé par saint Paul à Rome. Ceux qui parlaient ainsi l'avaient vu ou s'appuyaient du moins sur ceux qui l'avaient vu. Nous-mêmes, après tant de siècles, nous avons un témoignage qui nous semble décisif. On en va juger : saint Clément pape, disciple de saint Paul, qui avait tenu entre ses mains l'exemplaire même de son maître, cite ce passage de manière à donner raison à la Vulgate. Car, après avoir reproduit l'énumération des vices condamnés par l'Apôtre, il ajoute : Ταῦτα γὰρ οἱ πράσσοντες στυγητοὶ τῷ Θεῷ ὑπάρχουσιν, οὐ μόνον δὲ οἱ πράσσοντες, ἀλλὰ καὶ οἱ συνευδοκοῦντες αὐτοῖς. *Qui enim hæc faciunt odibiles sunt Deo, non solum autem qui faciunt, sed etiam qui consentiunt illis.* Or, c'est exactement la pensée rendue par la Vulgate.

Quum cognovissent, non intellexerunt. Antithèse ironique, qui confond les superbes philosophes du paganisme. Ces esprits supérieurs, pleins de mépris pour l'ignorance du vulgaire, n'ont pu faire ce simple raisonnement : Dieu est juste, donc il punira l'injustice. Car ils se sont livrés eux-mêmes à toute espèce d'iniquités. Quand saint Paul dit qu'il n'ont pas compris, il parle d'une intelligence pratique : ils n'ont pas voulu comprendre une vérité qui condamnait leurs passions.

CHAPITRE DEUXIÈME

ANALYSE

Saint Paul vient de montrer que les Gentils n'ont point mérité la justification par leur conduite ; maintenant il prouve la même chose par rapport aux Juifs.

En condamnant les Gentils, les Juifs se condamnent eux-mêmes; car ils ont commis les mêmes péchés qu'ils reprochent aux autres nations.

Or Dieu ne fait acception de personne; mais il rendra à chacun selon ses œuvres.

Les Gentils seront jugés d'après la loi naturelle qui est écrite dans leur conscience; les Juifs seront jugés d'après la loi de Moïse. Ni la connaissance de la loi, ni la circoncision ne les sauveront; car ce n'est pas la connaissance de la loi qui rend agréable à Dieu, mais l'obéissance à la loi; et la circoncision ne sert de rien à ceux qui violent les commandements du Seigneur.

---

1. *Propter quod inexcusabilis es, o homo omnis qui judicas. In quo enim judicas alterum, teipsum condemnas : eadem enim agis quæ judicas.* (Matth., VII, 2.)

2. *Scimus enim quoniam judicium Dei est secundum veritatem in eos qui talia agunt.*

3. *Existimas autem hoc, o homo qui judicas eos qui talia agunt, et facis ea, quia tu effugies judicium Dei ?*

4. *An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnis ? Ignoras quoniam*

1. C'est pourquoi vous êtes inexcusable, ô homme, qui que vous soyez, qui jugez les autres. Car, en jugeant les autres, vous vous condamnez vous-même, puisque vous faites les mêmes choses que vous jugez.

2. Nous savons en effet que Dieu exerce son jugement selon sa justice et selon sa vérité contre ceux qui commettent de telles actions.

3. Vous donc, ô homme qui jugez de telles actions et qui les faites vous-même, croyez-vous que vous éviterez le jugement de Dieu ?

4. Est-ce que vous méprisez les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité ? Ne savez-vous

pas que cette bonté de Dieu vous invite à la pénitence ?

5. Et cependant par votre dureté et par l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu,

6. Qui rendra à chacun selon ses œuvres.

7. A ceux qui, par leur patience dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'incorruption, il donnera la vie éternelle.

8. Pour ceux, au contraire, qui ont l'esprit contentieux et qui ne se rendent point à la vérité, mais qui croient et embrassent l'iniquité, il leur réserve la colère et l'indignation.

9. La tribulation et l'angoisse sont pour l'âme de tout homme qui fait le mal : du Juif d'abord et ensuite du Gentil.

10. Mais la gloire, l'honneur et la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien ; du Juif premièrement, et ensuite du Gentil.

11. Car Dieu ne fait point acception de personnes.

12. Ainsi, tous ceux qui ont péché sans la loi périront sans la loi ; et tous ceux qui ont péché sous la loi seront jugés par la loi.

13. Car ce ne sont point ceux qui entendent lire la loi qui seront justes devant Dieu ; mais ceux qui accomplissent la loi seront seuls justifiés.

14. En effet, lorsque les Gentils qui n'ont point de loi écrite font naturellement les choses que la loi commande, ces hommes qui n'ont pas de loi écrite sont eux-mêmes leur propre loi.

benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit ? (Sap., XI, 24; et XII. 2, 10, 19; et II Petr., III, 9.)

5. *Secundum autem duritiam tuam et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei* (Deuter., XXXII, 35),

6. *Qui reddet unicuique secundum opera ejus* (Matth., XVI, 27) :

7. *Iis quidem qui secundum patientiam boni operis, gloriam, et honorem, et incorruptionem quærunt, vitam æternam :*

8. *Iis autem qui sunt ex contentione, et qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati, ira et indignatio.*

9. *Tribulatio et angustia in omnem animam hominis operantis malum, Judæi primum, et Græci :*

10. *Gloria autem, et honor, et pax omni operanti bonum, Judæo primum, et Græco.*

11. *Non enim est acceptio personarum apud Deum.* (Deuter., X, 17; II Paral., XIX, 7; Job, XXXIV, 19; Sap., VI, 8; Eccli., XXXV, 15; Act., X, 34; Ephes., VI, 9; Coloss., III, 25; I Petr., I, 17.)

12. *Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt; et quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur.*

13. *Non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur.* (Matth., VII, 21; Jac., I, 22.)

14. *Quum enim gentes quæ legem non habent, naturaliter ea quæ legis sunt faciunt, ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex :*

15. *Qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientia ipsorum, et inter se invicem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus,*

16. *In die, quum judicabit Deus occulta hominum, secundum Evangelium meum, per Jesum Christum.*

17. *Si autem tu Judæus cognominaris, et requiescis in lege, et gloriaris in Deo* (Apoc., II, 9),

18. *Et nosti voluntatem ejus et probas utiliora, instructus per legem* (Philipp., I, 10) :

19. *Confidis teipsum esse ducem cæcorum, lumen eorum qui in tenebris sunt,*

20. *Eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ et veritatis in lege :*

21. *Qui ergo alium doces, te ipsum non doces ; qui prædicas non furandum, furaris ;*

22. *Qui dicis non mœchandum, mœcharis ; qui abominaris idola, sacrilegium facis ;*

23. *Qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras.*

24. *Nomen enim Dei per vos blasphematur inter Gentes, sicut scriptum est.* (Is., LII, 5 ; Ezech., XXXVI, 20.)

25. *Circumcisio quidem prodest, si legem observes : si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est.*

26. *Si igitur præputium justitias legis custodiat, nonne præ-*

15. Puisqu'ils font voir que ce que la loi ordonne est écrit dans leurs cœurs ; comme leur conscience en rend témoignage par la lutte intérieure de leurs pensées, qui les accusent ou les défendent aussi.

16. Témoignage qui sera manifeste au jour du jugement, quand Dieu jugera par Jésus-Christ ce qui est caché dans le cœur des hommes, selon l'Evangile que je prêche.

17. Mais vous, si vous portez le nom de Juif, si vous vous reposez sur la loi, si vous vous glorifiez dans le vrai Dieu ;

18. Si vous connaissez sa volonté, et si vous savez discerner ce qui est le meilleur et le plus utile, étant instruit par la loi :

19. (Car, instruit par la loi, vous vous flattez de posséder la sagesse, au point d'être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres,

20. Le docteur des ignorants, le maître des enfants et des simples ; parce que vous avez la règle de la science et de la vérité formulée dans la loi :)

21. Vous donc qui instruisez les autres, vous ne vous instruisez pas vous-même ! Vous publiez qu'il ne faut pas dérober, et vous dérobez !

22. Vous dites qu'il faut éviter l'adultère, et vous le commettez ! Vous avez en horreur les idoles, et vous faites des sacriléges !

23. Vous vous glorifiez d'avoir reçu la loi : et par vos prévarications, vous déshonorez Dieu, l'auteur de la loi !

24. Car vous êtes cause, comme dit l'Ecriture, que le nom de Dieu est blasphémé parmi les nations.

25. La circoncision est utile sans doute, si vous observez la loi ; mais si vous violez la loi, tout circoncis que vous êtes, vous devenez semblable à un incirconcis.

26. Si donc un incirconcis garde les ordonnances de la loi, n'est-il

pas vrai que, tout incirconcis qu'il est, il sera considéré comme circoncis ?

27. Et cet homme naturellement incirconcis, mais accomplissant la loi, ne vous condamnera-t-il pas, vous qui, avec votre circoncision et avec la lettre de la loi, êtes un violateur de la loi ?

28. Car le vrai Juif n'est pas celui qui l'est seulement au dehors ; et la vraie circoncision n'est pas celle que l'on porte extérieurement dans sa chair.

29. Mais le vrai Juif est celui qui l'est intérieurement : comme la circoncision véritable est celle du cœur qui se fait dans l'esprit et non selon la lettre. Et le vrai Juif tire sa louange non des hommes, mais de Dieu.

putium illius in circumcisionem reputabitur ?

27. *Et judicabit id quod ex natura est præputium, legem consummans, te, qui per litteram et circumcisionem prævaricator legis es ?* (Matth., XII, 41, 42.)

28. *Non enim qui in manifesto, Judæus est : neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisio.*

29. *Sed qui in abscondito, Judæus est : et circumcisio cordis in spiritu, non littera : cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est.*

COMMENTAIRE

1. *Propter quod inexcusabilis es, o homo omnis qui judicas.* C'est pourquoi vous êtes inexcusable, ô homme, qui que vous soyez, qui jugez les autres.

Propter quod. Cette pensée résulte de ce qui précède. En voici la liaison : les Gentils qui commettent les crimes que nous venons d'énumérer sont dignes de colère. C'est pourquoi ceux qui les jugent ne sont pas plus dignes d'excuse. Car tous les hommes, quelle que soit leur race, commettent des péchés semblables et font ce qu'ils condamnent eux-mêmes.

Qui judicas. Celui qui juge montre qu'il connaît la loi. Il est donc inexcusable, s'il la viole.

O homo omnis. Cette expression est un tour adroit pour désigner les Juifs. Si l'Apôtre débutait par cette brusque apostrophe : *Inexcusabilis es, o Judæe,* il choquerait ceux de sa nation. Mais, après avoir montré que les Gentils n'ont point mérité le bienfait de l'Evangile par leurs vertus, il ne blesse personne en disant d'une manière

générale qu'aucun homme n'a le droit de les condamner. Il en donne aussitôt la raison, c'est que les mêmes vices régnaient partout, même en Israël. D'où il faut conclure que les Juifs ne peuvent condamner les Gentils, sans se condamner eux-mêmes.

In quo enim judicas alterum, teipsum condemnas (1). Combien de juges, de docteurs et de prédicateurs se condamnent tous les jours eux-mêmes! Ceux qui enseignent et ne font pas ce qu'ils enseignent, instruisent leur procès et prononcent leur propre condamnation dans la sentence même qu'ils portent contre les autres. Craignons que Dieu ne nous dise un jour : *Ex ore tuo te judico.*

Eadem enim agis quæ judicas. En grec, *qui judicas,* ὁ κρίνων, toi qui t'arroges l'autorité de juge.

2. *Scimus quoniam judicium Dei est secundum veritatem.* Ici, comme dans plusieurs endroits de l'Ecriture, *veritas* signifie « justice » et « accomplissement de la parole divine ». La raison naturelle nous apprend que Dieu est souverainement juste. Nous savons donc que le jugement de Dieu se fera selon « la justice ». En outre, la loi de Moïse déclare que Dieu punira les crimes ci-dessus énumérés. Or, la parole de Dieu s'accomplira infailliblement. Le jugement de Dieu se fera donc selon la « vérité de ses menaces ».

3. *Existimas autem hoc, o homo qui judicas eos qui talia agunt et facis ea, quia tu effugies judicium Dei?* Vous vous trompez, ô homme, si vous croyez échapper au jugement de Dieu, lorsque vous condamnez ces crimes que vous voyez défendus dans la loi. Car vous préparez contre vous une terrible sentence. Saint Paul argumente ainsi. Dieu punira certainement les péchés dont je parle, et il proportionnera le châtiment à la malice de ceux qui les commettent. Or, vous qui les condamnez, non-seulement vous vous en rendez coupable, mais vous les commettez sciemment et avec une claire connaissance de leur malice,

(1) Cette phrase s'analyse ainsi : *Condemnas enim teipsum in iisdem rebus in quibus judicas alterum.*

puisque vous les condamnez. Donc vous n'éviterez pas le sévère jugement de Dieu.

Saint Paul réfute ainsi cette maxime judaïque : *Cuilibet Israelitæ viro pars est in sæculo futuro.* (Mischna, Tract. Sanhedrin, c. XI.) Les Juifs s'imaginaient que Dieu aimait tant Abraham qu'il ne condamnerait aucun de ses descendants aux peines éternelles. Abraham est notre père, disaient-ils (S. Matth., III, 9); Abraham se tient aux portes de l'enfer, et il n'y laissera entrer aucun Israélite circoncis. (Ex libr. Beresith Rabba.)

Existimas quia tu effugies judicium Dei? On peut éviter quelquefois le jugement des hommes, car ils ignorent beaucoup de choses, et ils n'ont pas toujours la puissance de punir. On peut aussi les gagner par des présents, par des amis, par l'éloquence d'un habile défenseur. Mais on n'évite point le jugement de Dieu : il sait tout, il peut tout, il juge selon la vérité, et il exécute lui-même la sentence qu'il prononce.

4. *An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnis ?* C'est mépriser la bonté et la patience de Dieu, que d'en prendre occasion pour pécher avec plus de liberté. N'est-ce pas une abominable méchanceté que de dire : Je vais commettre ce péché, parce que Dieu me le pardonnera ? Je vais offenser Dieu, parce qu'il est bon ? Ah ! que Dieu nous préserve de jamais commettre un seul péché véniel de propos délibéré. Plus Dieu est bon, moins on doit l'offenser.

L'expression *divitias bonitatis* est un hébraïsme qui exprime avec élégance la même idée que *magnam bonitatem.*

Bonitas, χρηστότης, est la bonté qui veut faire du bien aux autres. Non-seulement Dieu est bon en soi, *bonus ;* mais il est bon envers ses créatures, et il les comble de bienfaits, χρηστός.

Patientia, ἀνοχή, est la patience à endurer le mal que nous font les autres. Dieu supporte avec une patience admirable les méchants qui violent ses lois et abusent de sa bonté.

Longanimitas, μακροθυμία, est une longue patience. Dieu supporte les insultes des pécheurs, et, pendant qu'ils l'outragent, souvent il prolonge leur vie florissante jusqu'à la plus extrême vieillesse.

Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit ? Ignorez-vous que, par cette bonté inépuisable, Dieu cherche à exciter en vous le repentir, et qu'en tant qu'il dépend de lui, il vous amène à la pénitence ? *Te adducit* est pour *te adducere tentat.* En grec et en hébreu, souvent un verbe se prend dans le sens d'une action commencée ou voulue, et non accomplie.

On conclut de ces paroles que les pécheurs, même rebelles et endurcis, ne sont pas privés du secours intérieur des grâces de conversion, puisque Dieu veut les amener à la pénitence pendant qu'ils abusent de sa longanimité. C'est ce que saint Etienne exprimait très-clairement lorsqu'il disait aux Juifs: *Dura cervice et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis.* (Act. Ap., VII, 51.) Ces hommes à la tête dure et au cœur incirconcis étaient sollicités intérieurement par l'Esprit-Saint, puisqu'ils lui résistaient ; et il les sollicitait souvent, puisqu'ils lui résistaient toujours.

5. *Secundum autem duritiam tuam.* Qu'est-ce qu'un cœur endurci ? demande saint Bernard. C'est, répond-il, un cœur insensible aux prières et aux menaces, aux châtiments et aux bienfaits. C'est un pécheur qui commet, sans rougir, des actions honteuses, oublie ses fautes passées et néglige l'état présent de son âme. Un seul de ces traits suffit pour compromettre le salut. Que faut-il donc augurer d'un pécheur qui les réunit tous, et qui vit dans le crime, sans souci de l'avenir ? Ce qui occasionne ce fatal endurcissement du cœur, c'est la patience et la bonté de Dieu méprisées, c'est la grâce repoussée : malheur contre lequel nous prémunit la parole du roi-prophète : « Si vous entendez aujourd'hui la voix de Dieu, n'endurcissez pas vos cœurs ».

Secundum. La colère divine s'enflammera contre le pécheur « en proportion » de son endurcissement, et

Dieu rendra à chacun la récompense ou la peine « selon » ses œuvres : *secundum duritiam, secundum opera.*

Thesaurizas. Ce n'est pas Dieu qui thésaurise pour vous, c'est vous-même qui composez votre trésor : *Tibi ipsi thesaurizas, non Deus tibi,* dit saint Chrysostome. A tous les moments de votre vie, vous amassez des trésors pour l'éternité. Bon gré, mal gré, pensez-y ou n'y pensez pas, vous thésaurisez : *thesaurizas tibi.* Trésors de gloire et de félicité, quand vous faites le bien ; mais trésors de colère et de honte, quand vous faites le mal.

Thesaurizas tibi. Celui qui amasse des pièces d'or et d'argent thésaurise pour sa famille, ou pour des étrangers, souvent pour des ingrats, quelquefois pour les voleurs. Mais celui qui fait des bonnes œuvres est l'homme prudent qui thésaurise pour lui-même, et nul ne lui ravira son trésor. Demandons-nous souvent : Qu'ai-je amassé cette semaine, cette année ? Que vais-je amasser aujourd'hui ?

In die iræ, et revelationis justi judicii Dei. « Au jour de la colère ». Pendant la vie, Dieu aime à exercer envers les pécheurs sa clémence et sa bonté ; mais au jour du jugement ce sera, pour eux, le règne de la colère. Dieu punira tout ce qui est mauvais ; et cette colère digne de Dieu ne sera qu'une justice inflexible ; ce sera la rigueur d'un jugement incorruptible : *justi judicii.* — *Et revelationis.* Maintenant qu'on voit souvent prospérer les méchants, on demande s'il y a une Providence, s'il y a une justice dans le ciel. Alors cette justice, aujourd'hui cachée, sera révélée aux yeux de tout l'univers.

6. *Reddet unicuique secundum opera ejus.* Ce texte de saint Paul, qui ne fait que reproduire la parole même de Notre-Seigneur (S. Matth., XVI, 27), renverse toute l'erreur des protestants, qui prétendent que la foi justifie sans les œuvres. — *Secundum opera.* Toutes les bonnes œuvres surnaturelles et méritoires, faites en état de grâce, seront éternellement récompensées dans le juste, et tous les péchés qui n'auront pas été effacés par la pénitence seront punis.

7. *Iis qui secundum patientiam.* Quiconque entreprend une bonne œuvre doit s'armer de courage et de patience pour vaincre l'opposition du démon, la contradiction des hommes et sa propre inconstance. Car plus une œuvre intéresse la gloire de Dieu et le salut des âmes, plus elle rencontre d'obstacles.

Patientiam boni operis. « La patience qu'exige l'accomplissement d'une bonne œuvre ». Souvent une seule bonne œuvre préparée sous l'inspiration de Dieu, commencée, poursuivie et terminée avec son aide, suffit à remplir la vie d'un chrétien. Celui même qui commence une œuvre sainte n'a pas toujours la consolation de la voir terminée : Dieu se charge de la finir : *complevit opera eorum.* Faisons bien l'œuvre que Dieu nous impose en ce moment; c'est peut-être la dernière qu'il nous demande; peut-être même nous appellera-t-il avant que nous l'ayons achevée.

Iis qui gloriam et honorem et incorruptionem quærunt, vitam æternam. « A ceux qui cherchent la gloire, l'honneur et l'incorruption, Dieu rendra la vie éternelle, comme la récompense qui leur est due ». La vraie gloire est l'estime de Dieu, des anges, et des saints. L'honneur est le témoignage de cette estime aux yeux de l'univers. L'incorruption est d'abord l'affermissement de l'âme dans la grâce et l'impeccabilité qui est assurée au juste après la mort; en second lieu, c'est l'immortalité dont les corps seront revêtus dans la résurrection. La vie éternelle donne tous ces biens avec la vue de Dieu, ou plutôt elle consiste elle-même dans la jouissance de ces biens admirables.

8. *Iis autem qui sunt ex contentione* (1). Ces esprits contentieux sont les disputeurs entêtés qui argumentent contre les décisions de l'Eglise, contre l'enseignement apostolique, contre les miracles, même les plus évidents. Tels étaient les Juifs au temps de saint Paul. C'est aussi le caractère commun à toutes les hérésies ;

(1) Τοῖς δὲ ἐξ ἐριθείας. Le mot ἐριθεία dérive d'ἔρις, qui veut dire querelle, dispute.

mais il n'a jamais été plus subtil et plus opiniâtre que dans l'arianisme et le jansénisme.

Et qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati. Les Juifs qui ne voulaient écouter ni Jésus ni les Apôtres, qui faisaient une guerre acharnée à l'Evangile, qui flagellaient ceux qui opéraient des miracles, et voulaient tuer ceux que Jésus avait ressuscités, se livraient eux-mêmes à des imposteurs. C'est un spectacle étrange, qu'on voit se renouveler dans tous les siècles. Les superbes qui refusent de croire la vérité croient les plus absurdes mensonges. Ils se révoltent contre l'enseignement infaillible de l'Eglise romaine, et ils acceptent les vains systèmes des hérétiques. Ils repoussent fièrement l'autorité des plus saints docteurs, et ils se soumettent docilement à un Luther, à un Calvin, à des ignorants, à des menteurs. Ils nous reprochent d'obéir aux papes et aux conciles ; tandis qu'ils reconnaissent pour chef suprême de leur Eglise, et pour arbitre de leur croyance, une femme ! Dieu se venge ainsi des orgueilleux qui rejettent son Evangile et méprisent ceux qu'il a constitués les interprètes de sa parole.

Credunt iniquitati. Au reste, le mot *veritas* opposé à *iniquitas*, marque ici la loi qui est la vraie règle non-seulement de la croyance, mais de la conduite. Notre-Seigneur emploie le mot *veritas* dans ce sens, lorsqu'il dit : *Omnis qui male agit odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus ; qui autem facit veritatem venit ad lucem.* (Joan., III, 19.)

Ira et indignatio. La colère et l'indignation, voilà ce qui est réservé non-seulement aux voleurs et aux homicides, mais aux philosophes et aux honnêtes gens du monde qui n'acquiescent pas à la vérité. De singuliers catholiques prétendent que toutes les opinions religieuses sont respectables. Mais pourquoi respecter des erreurs que l'Eglise frappe d'anathème ? des erreurs qui sont des impiétés ? des erreurs qui excitent la colère et l'indignation de Dieu ? *Ira et indignatio.* Tolérons ce que Dieu souffre ; mais ne respectons pas ce que Dieu condamne.

9. *Tribulatio et angustia in omnem animam hominis operantis malum, Judæi primum.* Le principal châtiment est réservé au Juif ; car celui qui reçoit plus de lumières et de grâces sera puni avec plus de rigueur, s'il fait le mal. *Quanto prudentiores sumus, tanto magis punimur, si peccemus*, dit saint Chrysostome.

Et Græci. L'auteur sacré parle ici non des Gentils qui pèchent après avoir accepté l'Evangile, mais de ceux qui n'ont pas eu la loi céleste ni connu le Christ.

10. *Gloria autem et honor et pax omni operanti bonum, Judæo primum et Græco.* Il ne promet pas la gloire, l'honneur, la paix et la vie éternelle aux Gentils adorateurs des idoles, mais à ceux qui, en dehors de la loi de Moïse, ont observé la loi naturelle, adoré le vrai Dieu et reçu la justification avec la grâce, comme Job, Melchisédech, les Ninivites et le centurion Corneille.

Judæo primum. S'il attribue la première récompense au Juif, c'est qu'ayant reçu de plus grandes grâces, il a pu acquérir de plus amples mérites.Car Juifs ou Gentils, tous recevront suivant leurs œuvres. Il le déclare aussitôt.

11. *Non enim est acceptio personarum apud Deum.* Lorsque Dieu juge, il ne considère point les titres extérieurs de ceux qui sont amenés devant son tribunal, il n'examine point si celui qu'il juge est fils d'Abraham, ou savant, ou riche, ou prêtre, ou prince : il ne regarde que les œuvres. Cette maxime se trouve répétée jusqu'à dix fois dans la sainte Ecriture.

12. *Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt; et quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur.* Il prouve la maxime qu'il vient d'avancer : tous les coupables seront punis, sans acception de personnes. — *Sine lege.* Puisque tout péché est la transgression d'une loi, saint Paul ne suppose pas des hommes qui pèchent sans violer une loi, mais sans avoir reçu de Dieu une loi écrite. Il veut donc dire : tous ceux qui pèchent, sans avoir reçu ni connu la loi de Moïse, périront sans la loi de Moïse ; et tous ceux qui ont péché sous

la loi de Moïse, à laquelle ils étaient soumis et qui leur était promulguée et imposée, seront jugés et condamnés par cette loi.

Peribunt et judicabuntur. Ces deux verbes expriment la même condamnation, à moins qu'on ne veuille dire que le second marque une sentence plus sévère ; car le Juif ne voyait pas seulement son devoir au fond de sa conscience, il le lisait encore écrit sur la pierre en lettres menaçantes. Il doit donc attendre un jugement plus rigoureux.

13. *Non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur.* Car ce ne sont point ceux qui écoutent lire la loi, qui sont justes devant Dieu ; mais ceux qui accomplissent la loi et font ce qu'elle commande seront seuls justifiés.

Auditores legis. Au temps de saint Paul, la lecture publique de la Bible, soit en hébreu, soit en grec, avait lieu dans toutes les synagogues, comme elle s'y fait encore de nos jours. (Act. Ap., XIII, 25.)

Saint Paul commence à presser ici clairement les Juifs, et il leur déclare qu'ils seraient dans une funeste illusion, s'ils se croyaient justes devant Dieu, parce qu'ils écoutent assidûment chaque semaine la lecture de la loi. Pour être justifié et sauvé, il ne suffit pas de l'entendre lire et de la connaître ; il faut faire ce qu'elle ordonne.

14. Mais pour les Gentils, comment observeront-ils la loi, puisqu'ils ne la connaissent pas ? Il répond à cette difficulté. *Quum enim Gentes, quæ legem non habent, naturaliter ea quæ legis sunt faciunt, ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex.* « En effet, lorsque les Gentils, qui n'ont pas de loi, font naturellement les choses que la loi ordonne, ces Gentils, qui n'ont pas de loi, sont eux-mêmes leur propre loi (1) ».

Ejusmodi legem non habentes. « Ces Gentils qui n'ont

(1) *Gentes, ipsi.* La grammaire demanderait *ipsæ.* En grec il y a de même ἔθνη, αὐτοὶ, au lieu de αὐτά. Mais ce n'est point un solécisme ; les meilleurs écrivains grecs et latins font usage de cette figure, qu'on appelle syllepse. Elle fait l'accord selon l'idée et non selon les mots. On pense *homines* en écrivant *gentes.*

pas de loi ». *Ejusmodi* ne se rapporte pas à *legem* et ne veut pas dire *talem legem;* mais il se rapporte à *Gentes* et signifie *homines ejusmodi* ou *tales homines*, en grec οὗτοι.

Les interprètes se demandent quels sont les Gentils dont parle ici l'Apôtre et ils donnent trois réponses. — 1. Les uns pensent qu'il s'agit des Gentils qui ont vécu dans les siècles antérieurs au Christ, et qui, en adorant Dieu et observant la loi naturelle, ont été sauvés par la foi et la grâce. Mais saint Paul parle de nations qui actuellement n'ont point de loi, qui font maintenant les œuvres de la loi, et qui les accomplissent par les forces de la nature : *Legem non habent, naturaliter ea quæ legis sunt faciunt.* — 2. Selon d'autres, saint Paul désigne les Gentils qui n'ont pas encore entendu parler de l'Evangile, mais qui, connaissant le vrai Dieu, auteur du monde, sont sauvés en observant la loi naturelle. Mais la foi au Christ, du moins implicite, et l'amour surnaturel de Dieu sont nécessaires au salut. Il n'est pas vrai non plus que l'on puisse observer toute la loi naturelle, avec les seules forces de la nature (*naturaliter*) et sans le secours de la grâce. *Si quis dixerit sine præveniente Spiritus sancti inspiratione atque ejus adjutorio hominem credere, sperare, diligere, aut pœnitere posse sicut oportet ut ei justificationis gratia conferatur : anathema sit.* (Conc. Trid., sess. VI, can. 3.) — 3. Enfin saint Augustin, suivi par saint Fulgence et saint Anselme, entend ce passage des Gentils convertis au christianisme. Ils observent la loi, dit-il, avec les forces de la nature réparée et fortifiée par la grâce. Cette explication est ingénieuse ; mais elle rencontre deux objections. D'abord saint Paul parle de Gentils qui n'ont pas de loi écrite, divinement promulguée, tandis que les Gentils convertis ont non-seulement l'Evangile, mais encore le Décalogue, aussi bien que les Juifs. En outre, cette explication donne au mot *naturaliter* un sens qui n'est guère acceptable, puisque *naturaliter* signifierait *cum supernaturali gratia.*

Un examen attentif du texte fait évanouir ces difficultés. Il n'est point question, en ce lieu, ni de la justifica-

tion ni de l'accomplissement de toute la loi. Que dit saint Paul? Lorsque les Gentils font naturellement ce qui est écrit dans la loi, ils sont eux-mêmes leur loi; tous les Gentils trouvent dans leur conscience une loi qui leur montre ce qui est bon et qui leur défend ce qui est mauvais. La phrase de saint Paul suppose seulement une chose avouée de tout le monde, savoir que les infidèles, guidés par leur raison et usant de leur libre arbitre, peuvent faire quelques œuvres honnêtes et éviter quelques péchés, sans une grâce surnaturelle. Ne peuvent-ils pas en effet honorer leurs parents, secourir les malheureux, éviter le larcin, le mensonge, l'adultère, le parjure? Tel est le sens de ces mots *quum faciunt,* en grec ὅταν ποιῇ, *quandocumque faciunt :* expression indéterminée, qui veut dire qu'ils peuvent faire et qu'ils font « quelquefois » ce qui est marqué dans la loi.

15. *Qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis.* Ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs ; *opus legis,* non la lettre et les caractères de la loi, mais la chose qu'elle ordonne. Ils le montrent, *ostendunt,* en faisant ce qu'elle commande, en évitant ce qu'elle défend. Ils ont, en effet, une loi imprimée au fond de leur âme. Les nations, dit-il, qui n'ont pas reçu du ciel une loi écrite sur des tables de pierre et publiée au son des trompettes, ont dans leur conscience une règle qui leur fait discerner le bien du mal, et cette conscience leur rend témoignage en déposant pour eux ou contre eux : *Testimonium reddente illis conscientia ipsorum.* Car, ajoute-t-il, lorsqu'ils examinent leurs actions et qu'il les discutent dans leurs pensées, ces pensées les accusent, si l'action est mauvaise; et ces mêmes pensées les défendent, si l'action n'est point réprouvée par la loi intérieure : *Et inter se invicem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus.*

16. *In die quum judicabit Deus.* Et non-seulement la voix de cette conscience nous accuse ou nous absout pendant la vie présente : elle remplira le même rôle au jour du jugement.

In die quum judicabit Deus occulta hominum. Alors le jugement de la conscience sera la règle du jugement de Dieu ; quand nous serons devant son tribunal, il ne fera qu'ouvrir nos consciences comme un livre. Il manifestera à l'univers assemblé ce qui est caché dans ces pages que nul œil n'avait sondées. Ensuite il promulguera sa propre sentence, conforme au jugement de ce juge intérieur. Voulez-vous savoir quel serait votre sort, si vous paraissiez aujourd'hui devant le tribunal de Jésus-Christ? Faites taire le bruit de vos passions, et écoutez la réponse de votre conscience.

Occulta hominum. « Si certaine action commise secrètement par l'un d'entre nous, disait saint Chrysostome au peuple d'Antioche, devait être manifestée devant cette assemblée de fidèles, quel serait son désespoir ? N'aimerait-il pas mieux voir la terre s'entr'ouvrir sous ses pieds, que d'être donné en spectacle à tant de témoins de sa honte ? Que sera-ce donc lorsque toutes nos actions les plus cachées seront dévoilées à la face de l'univers ? » Voulons-nous qu'elles ne soient jamais révélées aux hommes ? Disons-les au prêtre. Les péchés que le prêtre entend, personne ne les saura ; Dieu même les oublie.

In die quum judicabit. Il en est qui rattachent ces mots au verset 13, de cette manière : *Factores legis justificabuntur, in die quum judicabit Deus occulta hominum;* et ils enferment dans une parenthèse les deux phrases comprises entre *justificabuntur* et *in die*. Cette ponctuation nous paraît mauvaise. D'abord, quoique saint Paul fasse un grand usage de la parenthèse, on n'en trouve dans ses Epîtres aucune qui soit aussi forcée. En second lieu, la phrase que l'on fait en rapprochant ces deux tronçons manque de justesse. Selon ces interprètes, ceux qui accomplissent la loi seront justifiés, quand Dieu jugera les actions secrètes. Mais pourquoi saint Paul ne mentionnerait-il que les actions secrètes, en parlant de ceux qui accomplissent la loi ? Est-ce que Dieu ne justifiera pas tous ceux qui l'accomplissent par des actions secrètes ou publiques ? Cette liaison ne paraît donc pas heureuse.

Au contraire ces mots *occulta hominum* se lient très-bien avec la discussion intérieure qui se livre dans la conscience entre les pensées des hommes : *Inter se invicem cogitationibus accusantibus aut etiam defendentibus, in die quum judicabit Deus occulta hominum.* Dieu assiste maintenant aux débats de ce procès secret qui s'instruit au fond de la conscience, et un jour, à la fin des siècles, il prononcera le jugement devant l'univers assemblé.

Secundum Evangelium meum. Dieu jugera les actions et les pensées les plus cachées, selon l'Evangile que je prêche en tous lieux.

Per Jesum Christum. Il les jugera par Jésus-Christ. C'est ce que j'enseigne avec tous les Apôtres. Car il nous a commandé de prêcher aux peuples et d'attester que c'est lui qui a été établi de Dieu comme juge des vivants et des morts. (Act. Ap., x, 42.)

17. *Si autem tu Judæus cognominaris.* Ici commence une longue période qui demeure suspendue jusqu'à ces mots : *Qui ergo alium doces, teipsum non doces.* Elle remplit sept versets, dont les quatre premiers renferment les priviléges de la nation juive. Les trois derniers opposent ses prévarications aux honneurs dont Dieu l'avait comblée ; en sorte que ses titres de gloire deviennent pour elle autant de motifs de condamnation.

Si tu Judæus cognominaris. « Si à ton nom propre, qui te distingue des autres hommes, tu joins l'honorable surnom de Juif ». Porter le nom de Juif était autrefois une gloire, comme aujourd'hui porter le nom de chrétien ; car c'était le nom du peuple aimé de Dieu.

Et requiescis in lege, si tu te reposes sur la loi que Dieu t'a donnée, et si tu te félicites de cet insigne bienfait du Seigneur.

Et gloriaris in Deo. Si tu te glorifies en Dieu, si tu as la gloire d'avoir pour ton Dieu le vrai Dieu, qui t'a choisi parmi toutes les nations du monde pour être son peuple bien-aimé.

18. *Et nosti voluntatem ejus,* si tu connais la volonté de Dieu, parce que Dieu t'a fait l'honneur de te parler.

Et probas utiliora, si tu discernes avec sûreté non-seulement le bien d'avec le mal, mais ce qui est meilleur d'avec ce qui est moins bon : science précieuse qui t'est donnée par la loi divine, tandis que les philosophes des nations se consument en disputes et en faux systèmes sur la morale.

18. *Instructus per legem,* κατηχούμενος, « instruit par l'enseignement oral de la loi ». Chez les Israélites, on ne se contentait pas de donner aux particuliers la loi de Moïse à lire et à transcrire. Il y avait des docteurs qui l'enseignaient par une explication orale ; et Jésus-Christ voulait que l'on écoutât ces docteurs, parce qu'ils étaient assis dans la chaire de Moïse. De même aux premiers siècles de l'Eglise, les prêtres et les évêques ne se contentaient pas de lire les saintes Ecritures dans les assemblées, ils en donnaient l'explication par des discours familiers qu'on appelait homélies, ὁμιλίαι. En outre, ceux qui n'étaient pas encore baptisés étaient instruits de la religion par des catéchistes, κατηχηταὶ, et ils s'appelaient eux-mêmes catéchumènes, κατηχούμενοι. Ces deux mots viennent du verbe κατηχέω, qui signifie « faire retentir aux oreilles ». Le catéchiste répétait au catéchumène des formules que celui-ci devait retenir par cœur. Ces formules comprenaient le symbole, les commandements, les sacrements, les prières. Ainsi les premières origines de l'Eglise nous montrent l'enseignement de la religion comme essentiellement oral. Nul ne devenait chrétien et n'était admis au baptême sans avoir été catéchumène, κατηχούμενος, et sans avoir promis de garder fidèlement la doctrine qu'on lui avait enseignée de vive voix. C'est là un fait historique qui confond les protestants. En effet, qu'y a-t-il de plus célèbre dans l'histoire que ce mot « catéchumène ? » Or ce mot tout seul nous apprend que, dès les temps apostoliques, la doctrine évangélique était un ensemble de vérités reçues par un enseignement oral, gardées, transmises et imposées à la croyance des fidèles par les pasteurs de l'Eglise. *Fides ex auditu.* (Rom., x, 17.)

Ces mots *instructus per legem* ne sont ici écrits qu'une

fois ; mais ils sont pensés deux fois par saint Paul. Ils terminent la phrase précédente : *Probas utiliora, instructus per legem ;* et ils commencent la phrase suivante : *Instructus per legem, confidis teipsum esse ducem cæcorum.*

19 et 20. Sur ces mots *instructus per legem,* saint Paul ouvre une parenthèse. Instruit par la loi, rempli de ses divines leçons, tu te flattes, ô Juif, d'être assez savant pour être le guide des aveugles, la lumière des hommes qui vivent dans les ténèbres, le docteur des ignorants qui sont privés de la sagesse, et le maître de ceux qui ne font que balbutier comme des enfants. Tous les autres peuples ont cherché la sagesse sans la trouver ; mais toi, tu te flattes de posséder la règle infaillible de la science et de la vérité formulée dans la loi. Ces quatre titres, *ducem cæcorum, lumen eorum qui in tenebris sunt, eruditorem insipientium,* et *magistrum infantium,* sont prouvés par la dernière phrase : *Habentem formam scientiæ et veritatis in lege.* Car *habentem* équivaut à *quoniam habes* (1).

Formam (τὴν μόρφωσιν) *scientiæ et veritatis.* La forme ou le formulaire de la science et de la vérité est la loi divine et la parole révélée de Dieu ; en sorte que tout ce qui est « conforme à cette règle » est science et vérité, et que tout ce qui s'en écarte est erreur et mensonge. Avec le Pentateuque de Moïse, le Juif était le maître des sages et le docteur du genre humain. Toute science n'est pas renfermée dans la Bible ; mais rien de ce qui est contraire à la Bible n'est science.

Après tous ces titres de gloire que les Juifs tiennent du ciel, viennent cinq terribles antithèses, qui montrent que ce peuple n'est pas moins coupable que les Gentils.

21, 22, 23. *Qui ergo alium doces, teipsum non doces ;*

(1) *Confidis teipsum esse ducem.* Dans les éditions grecques, il n'y a pas de parenthèse et les manuscrits donnent : πέποιθάς τε, *et si confidis.* La leçon de la Vulgate est plus éloquente. Cette interruption hardie, que de froids grammairiens ne comprennent pas, donne au style de saint Paul une énergie qui rappelle l'accent des prophètes.

qui prædicas non furandum, furaris ; qui dicis non mœchandum, mœcharis ; qui abominaris idola, sacrilegium facis ; qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras.

« Toi donc, ô Juif, qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même ! Tu prêches qu'il ne faut pas dérober, et tu dérobes ! Tu dis qu'il faut éviter l'adultère, et tu le commets ! Tu as en horreur les idoles, et tu fais des sacriléges ! Tu te glorifies dans la loi, et par tes prévarications tu déshonores Dieu même qui est l'auteur de la loi ! »

Sacrilegium facis. De quel sacrilége est-il question ? Dieu avait expressément défendu aux Hébreux de toucher à ce qui était consacré aux idoles. *Sculptilia eorum igne combures ; non concupisces argentum et aurum de quibus facta sunt, neque assumes ex eis tibi quidquam, ne offendas, propterea quia abominatio est Dei tui. Nec inferes quippiam ex idolo in domum tuam, ne fias anathema, sicut et illud est.* (Deuter., VII, 25.) Mais la passion de l'avarice leur faisait violer cette défense, dit S. Chrysostome. D'autres pensent que saint Paul accuse ici les prêtres de s'attribuer secrètement ce qui était consacré au temple et au culte du Seigneur. Le terme grec ἱεροσυλεῖς, *sacra expilas,* se prête à la double interprétation.

Qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras. Ici trois reproches sont faits aux Juifs. D'abord ils déshonorent Dieu à qui seul est due la gloire. Secondement ils déshonorent Dieu qui les honore. Enfin ils emploient, pour le déshonorer, l'honneur même qu'il leur accorde ; et c'est le comble de l'ingratitude.

24. *Nomen enim Dei per vos blasphematur inter Gentes, sicut scriptum est.* Vous déshonorez Dieu. « Car le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les nations, selon qu'il est écrit dans les prophètes ». On lit dans Isaïe : *Jugiter tota die nomen meum blasphematur.* (LII, 5.) Ezéchiel écrit à son tour : *Polluerunt nomen sanctum meum, quum diceretur de eis : Populus Domini iste est.* (XXXVI, 20.) Ils ont souillé mon nom. Car, en les voyant commettre

l'iniquité, les nations disent : Voilà le peuple de Dieu !

25. *Circumcisio quidem prodest, si legem observes : si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est.* Après avoir confondu les Juifs par la loi même dont ils se glorifiaient, il leur fait voir qu'ils ne doivent pas mettre davantage leur confiance dans la circoncision. « Quant à la circoncision », ajoute-t-il, « elle sert, si vous observez la loi ; mais, si vous violez la loi, votre circoncision se change en incirconcision ».

La circoncision est une marque qui, étant imprimée dans la chair de l'homme, signifie que cet homme appartient à Dieu. Mais on ne marque que des objets précieux, dit Théodoret. A quoi sert la marque, si la chose n'a pas de valeur ?

Saint Paul semble en contradiction avec lui-même. Car il dit aux Galates et aux Corinthiens que la circoncision ne sert de rien ; et il dit ici aux Romains qu'elle est utile, si on observe la loi. (Gal., v, 6 ; I Cor., vii, 19.) Comment concilier des pensées si différentes ? *Circumcisio prodest, circumcisio nihil est ?* On peut répondre que la circoncision n'était pas encore abolie pour les Juifs, et qu'elle leur était même utile, s'ils savaient en comprendre la signification. Car c'était une cérémonie symbolique qui les avertissait de transporter à l'intérieur de leur âme le retranchement de la chair, et de réprimer leurs désirs vicieux par une circoncision spirituelle. Ainsi l'entendaient les prophètes, quand ils disaient aux Juifs : *Circumcidimini Domino, et auferte præputia cordium vestrorum, viri Juda.* (Jerem., iv, 4.) Soyez circoncis devant le Seigneur, et faites disparaître l'incirconcision de vos cœurs, hommes de Juda.

Au reste, la pensée de saint Paul va s'éclaircir dans les versets suivants :

26 et 27. *Si igitur præputium justitias legis custodiat, nonne præputium illius in circumcisionem reputabitur ? Et judicabit id quod ex natura est præputium, legem consummans, te qui per litteram et circumcisionem prævaricator legis es.* « Si donc l'incirconcision garde les justices

de la loi, est-ce que l'incirconcision de ce Gentil ne sera pas réputée une circoncision ? Et cette incirconcision naturelle qui accomplit la loi, ne te jugera-t-elle pas, toi qui, avec la lettre et avec la circoncision charnelle, te rends prévaricateur de la loi ? » Rapprochez ces paroles de celles qu'on nous objecte : *Circumcisio prodest,* et *circumcisio nihil est ;* vous arriverez à cette conclusion : « En soi la circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien par elle-même ; ce qui est tout, c'est l'observation des commandements de Dieu, et non le retranchement ou la conservation d'une pellicule ». N'est-ce pas la même doctrine ?

Per litteram et circumcisionem. En vain tu me montres la lettre de la loi gravée dans ta chair par le couteau de la circoncision : le Gentil que le fer n'a pas touché, mais qui observe la loi, te condamne.

Quod ex natura est præputium. Ces mots font entendre que le prépuce étant l'ouvrage de la nature, n'est pas une chose mauvaise en elle-même.

28. *Non enim qui in manifesto, Judæus est ; neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisio.* Ta circoncision, dis-tu, prouve que tu es Juif, héritier des promesses divines. Mais le vrai Juif n'est pas celui qui le montre par la marque de son corps ; et la vraie circoncision n'est pas celle qui est visible dans la chair.

29. *Sed qui in abscondito, Judæus est.* Mais le vrai Juif est celui qui l'est dans le secret, sous les yeux de Dieu ; celui qui l'est par son cœur et non par la seule observation extérieure de la loi. Voilà le Juif auquel appartiennent les promesses faites à Abraham.

Et circumcisio cordis in spiritu, non littera. De même la vraie circoncision, celle qui est agréable à Dieu, est la circoncision spirituelle, qui retranche les vices du cœur ; ce n'est point une incision faite dans la chair, selon la lettre de la loi.

La similitude des sons donne ici à la phrase grecque une forme aussi élégante que précise : Περιτομὴ καρδίας ἐν πνεύματι, οὐ γράμματι.

Cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est. Tel est le Juif qui tire sa louange de Dieu et non des hommes.

Cujus, οὗ, se rapporte à *Judæus*, et non à *circumcisio*, περιτομή, qui exigerait le féminin ἧς.

Laus. Saint Paul fait allusion au nom de *Juda*, qui en hébreu signifie *laudatio.* Jacob, bénissant ses fils avant de mourir, faisait de même allusion à l'étymologie de ce nom mystérieux, lorsqu'il disait : *Juda, te laudabunt fratres tui.* C'est comme si nous disions en français : Honoré, tes frères t'honoreront; ou en grec, Αἰνεία, σὲ αἰνέσουσιν οἱ ἀδελφοί σου. (Gen., XLIX, 8.)

CHAPITRE TROISIÈME

ANALYSE

Saint Paul vient de dire que la circoncision ne sert de rien sans l'observation de la loi, et que l'incirconcis qui garde la loi est réputé circoncis. On pouvait tirer de là cette conclusion, que le Juif n'avait aucun avantage sur le Gentil. Ce n'est pas ce qu'entend l'Apôtre : il déclare au contraire que les Juifs ont reçu de grands priviléges, et il commence à les énumérer. Le premier consiste en ce que Dieu leur a confié ses Oracles. Mais ce privilége ne leur donne aucun avantage pour ce qui concerne la justice. Car cette parole même de Dieu, dont ils sont les dépositaires, leur reproche une foule de crimes. D'où il résulte que la justice ne vient pas de la loi de Moïse, mais de la foi en Jésus-Christ. Or, la foi et la grâce sont offertes aux Gentils aussi bien qu'aux Juifs ; et Jésus-Christ, qui est le Dieu et le Rédempteur des uns et des autres, sauvera tous ceux qui croient en lui.

1. *Quid ergo amplius Judæo est ? aut quæ utilitas circumcisionis ?*

2. *Multum per omnem modum. Primum quidem, quia credita sunt illis eloquia Dei.* (Infra, IX, 4.)

3. *Quid enim si quidam illorum non crediderunt ? Numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit ? Absit.* (II Tim., II, 13.)

4. *Est autem Deus verax; omnis autem homo mendax, sicut scriptum est : Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas quum judicaris.* (Joan.,

1. Quel est donc l'avantage des Juifs ? Et quelle est l'utilité de la circoncision ?

2. Leur avantage est grand en toutes manières. D'abord c'est aux Juifs que Dieu a confié ses oracles ?

3. Car enfin si quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru, leur infidélité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu ? Non, certes.

4. Car Dieu est véritable et tout homme est menteur, selon qu'il est écrit : Afin que vous soyez reconnu juste et fidèle dans vos paroles, ô Seigneur, et que vous demeuriez

victorieux quand vous entrerez en jugement.

5. Mais si notre iniquité fait paraître davantage la justice de Dieu, que dirons-nous ? Prétendrons-nous (pour parler selon l'homme) que Dieu est injuste en nous faisant ressentir sa colère ?

6. Non, certes. En effet, si Dieu était injuste, comment pourrait-il juger le monde ?

7. Mais, disent-ils, si par mon mensonge la vérité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire, pourquoi suis-je encore moi-même jugé comme pécheur ?

8. Et pourquoi ne pas faire ce qu'on nous accuse d'enseigner ? Pourquoi ne ferions-nous pas le mal, afin qu'il en arrive du bien ? Car il se trouve des calomniateurs qui nous attribuent ce discours ; mais une juste condamnation les attend.

9. Dirons-nous donc que nous sommes préférables aux Gentils ? Nullement ; car nous avons déjà convaincu les Juifs et les Gentils d'être tous sous la domination du péché :

10. Selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, il n'y en a pas un seul.

11. Il n'y a point d'homme qui ait de l'intelligence, il n'y en a point qui cherche Dieu.

12. Ils se sont tous détournés du droit chemin ; ils sont tous devenus inutiles. Il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

13. Leur gosier est un sépulchre ouvert. Ils se sont servis de leur langue pour tromper avec adresse : ils ont sous leurs lèvres un venin d'aspic.

14. Leur bouche est remplie de malédiction et d'amertume.

15. Leurs pieds sont vites pour répandre le sang.

16. Partout où ils passent, ils ne

III, 33; Psalm., CXV, 11; Psalm., L, 6.)

5. *Si autem iniquitas nostra justitiam Dei commendat, quid dicemus ? Numquid iniquus est Deus, qui infert iram ?*

6. *(Secundum hominem dico.) Absit : alioquin quomodo judicabit Deus hunc mundum ?*

7. *Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit in gloriam ipsius, quid adhuc et ego tanquam peccator judicor ?*

8. *Et non (sicut blasphemamur, et sicut aiunt quidam nos dicere) faciamus mala ut veniant bona ? Quorum damnatio justa es.*

9. *Quid ergo ? præcellimus eos ? Nequaquam. Causati enim sumus Judæos et Græcos omnes sub peccato esse* (Gal., III, 22; Infra, XI, 32),

10. *Sicut scriptum est : Quia non est justus quisquam* (Psalm. XIII, 3; Psalm. LII, 4) :

11. *Non est intelligens, non est requirens Deum.*

12. *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt : non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.*

13. *Sepulcrum patens est guttur eorum, linguis suis dolose agebant : venenum aspidum sub labiis eorum.* (Psalm. V, 11 ; Psalm. CXXXIX, 4; Jac., III, 8.)

14. *Quorum os maledictione et amaritudine plenum est.* (Psalm. IX, 29.)

15. *Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.* (Is., LIX, 7; Prov., I, 16.)

16. *Contritio et infelicitas in*

viis eorum. (In græc., Is., LIX. 7, 8.)

17. *Et viam pacis non cognoverunt.*

18. *Non est timor Dei ante oculos eorum.* (Psalm. XXXV. 2.)

19. *Scimus autem quoniam quæcumque lex loquitur, iis qui in lege sunt loquitur : ut omne os obstruatur, et subditus fiat omnis mundus Deo.*

20. *Quia ex operibus legis non justificabitur omnis caro coram illo. Per legem enim cognitio peccati.* (Gal., II, 16.)

21. *Nunc autem sine lege justitia Dei manifestata est, testificata a lege et prophetis.*

22. *Justitia autem Dei per fidem Jesu Christi in omnes et super omnes qui credunt in eum : non enim est distinctio.*

23. *Omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei :*

24. *Justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem quæ est in Christo Jesu.*

25. *Quem proposuit Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ, propter remissionem præcedentium delictorum,*

26. *In sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore : ut sit ipse justus, et justificans eum qui est ex fide Jesu Christi.*

27. *Ubi est ergo gloriatio tua ? Exclusa est. Per quam legem ? Factorum ? Non : sed per legem fidei.*

28. *Arbitramur enim justificari hominem per fidem sine operibus legis.*

29. *An Judæorum Deus tantum ? nonne et Gentium ? Immo et Gentium.*

laissent que ruine, oppression et malheur.

17. Ils ne connaissent point la voie de la paix.

18. Ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux.

19. Or, nous savons que toutes les paroles de la loi s'adressent à ceux qui sont sous la loi : afin que toute bouche soit fermée et que tout le monde se reconnaisse condamnable devant Dieu.

20. Car nulle chair ne sera justifiée devant Dieu par les œuvres de la loi. La loi, en effet, ne donne que la connaissance du péché.

21. Au lieu que maintenant, sans la loi, la justice de Dieu est manifestée au monde, et la loi et les prophètes lui rendent témoignage.

22. Or, cette justice qui vient de Dieu est répandue par la foi en Jésus-Christ dans tous ceux et sur tous ceux qui croient en lui, car il n'y a point de distinction :

23. Parce que tous ont péché et tous ont besoin de la gloire de Dieu :

24. Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ.

25. Car Dieu l'a proposé pour être la victime de propitiation par la foi en son sang ; et il l'a choisi pour la manifestation de sa justice et, pour la rémission des péchés précédents,

26. Que Dieu avait soufferts avec patience pour faire voir sa justice, en ce temps-ci, montrant tout ensemble qu'il est juste en lui-même et qu'il justifie celui qui croit en Jésus-Christ.

27. Où est donc le sujet de votre gloire ? Il est exclu. Et par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi.

28. Car nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.

29. Est-ce que Dieu est seulement le Dieu des Juifs ? Ne l'est-il pas aussi des Gentils ? Oui, certes, il est aussi le Dieu des Gentils.

30. Car il n'y a qu'un Dieu, qui justifie par la foi les circoncis, et les incirconcis par la même foi.

31. Détruisons-nous donc la loi par la foi ? A Dieu ne plaise ! Mais au contraire nous établissons la loi.

30. *Quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcisionem ex fide, et præputium per fidem.*

31. *Legem ergo destruimus per fidem ? Absit : sed legem statuimus.*

COMMENTAIRE

1. *Quid ergo amplius Judæo est? Aut quæ utilitas circumcisionis?* Les paroles précédentes font naître une objection : si le Gentil (non l'idolâtre, mais celui qui sert le vrai Dieu) peut être justifié sans la circoncision, et si la circoncision ne donne pas la justice au Juif, à quoi donc sert la circoncision ? Et quel avantage le Juif a-t-il au-dessus du Gentil ? Saint Paul répond tout de suite à la seconde question : *Quid amplius Judæo est?* Il parlera de la circoncision dans le chapitre suivant.

2. *Multum per omnem modum.* Saint Paul ne fait qu'énoncer ici d'une manière générale les nombreux avantages des Juifs sur les Gentils ; il désigne seulement le premier : « Dieu leur a confié ses oracles », honneur insigne qu'il n'a point fait aux autres nations : *Non fecit taliter omni nationi, et judicia sua non manifestavit eis.* (Psalm. CXLVI.)

Primum quidem, πρῶτον μὲν, « premièrement ». Cette formule indique une énumération commencée. Saint Paul l'interrompt par une liberté d'allure qui lui est propre : il la reprendra plus tard, au chapitre X (versets 4 et 5), où il exposera les autres avantages des Juifs.

Credita sunt illis eloquia Dei, ἐπιστεύθησαν τὰ λόγια τοῦ Θεοῦ. On rendrait littéralement cette phrase par *crediti sunt eloquia Dei.* C'est un hellénisme que Virgile a quelquefois imité, comme dans ce vers : *Flores inscripti nomina regum.* (Egl. III.) Ce tour exprime une nuance d'idée qui ne se trouverait pas dans la phrase ἐπιστεύθη αὐτοῖς τὰ λόγια

τοῦ Θεοῦ, laquelle se traduit exactement par *credita sunt illis eloquia Dei.* Cette dernière phrase exprime seulement un fait. La première au contraire signifie que Dieu honora les Juifs au point de leur confier ses oracles. *Tanti illos fecit Deus ut superna illis eloquia concrederet,* dit saint Chrysostome.

Eloquia, τὰ λόγια, *oracula.* Le mot grec désigne une réponse sacrée, un oracle, une parole divine sortie d'un sanctuaire ou communiquée à l'homme d'une manière surnaturelle. Il faut entendre ici la loi et spécialement les oracles qui concernent le Messie.

3. *Quid enim, si quidam illorum non crediderunt?* Car enfin que veut-on conclure, si quelques-uns d'entre eux ont refusé de croire? *Quidam*, au lieu de *multi* ou *plerique*, est une litote, une expression adoucie par l'urbanité de saint Paul : *Ne, secundum historiam loquens, vehemens illorum accusator videatur*, dit saint Chrysostome. D'ailleurs le nombre des Juifs qui aujourd'hui ne croient pas, qu'est-il en comparaison de toute la postérité d'Abraham?

Numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit? Est-ce que leur incrédulité anéantira la fidélité de Dieu? *Fides* est ici la fidélité à tenir les promesses que Dieu avait faites aux Juifs. Il avait promis que le Messie naîtrait de David, régnerait sur la maison de Jacob, et donnerait la justice à tous ceux qui croiraient en lui. Cette promesse était absolue, elle est accomplie. Le Messie est né de David, son règne s'étend par toute la terre, et il donne la justice à tous ceux qui croient en lui.

4. *Est autem Deus verax.* Dieu étant véritable et tout-puissant, accomplit toujours ses promesses, comme ses menaces. *Verum est quod promittit Deus, certum est quod minatur.* (S. Aug., in Ps. XCIV.)

Omnis autem homo mendax. Dieu est véritable, et en cela il diffère essentiellement de l'homme, qui est sujet à manquer à sa parole, soit par sa faute, soit par celle des circonstances. Quelquefois l'homme ne veut pas, souvent il ne peut pas accomplir ce qu'il a promis. Enfin

si tout homme ne ment pas, tout homme peut mentir. (S. Cyr.)

Sicut scriptum est. La phrase *omnis homo mendax* se lit au Psaume CXV, et la suivante est tirée du Psaume L.

Ut justificeris in sermonibus tuis et vincas quum judicaris. Le mot *vincas* est pris dans le sens de *vincere causam* gagner un procès.

Quum judicaris, ἐν τῷ κρίνεσθαι σε, lorsque vous entrez en jugement. Κρίνεσθαι signifie avoir un procès, *judicio contendere*, plaider contre un adversaire devant un juge. Dans l'assemblée générale des hommes, Dieu exposera au jugement de tout l'univers sa conduite à l'égard de chaque pécheur ; et non-seulement les anges et les saints, mais les méchants eux-mêmes s'écrieront : Vous êtes juste, Seigneur.

Saint Paul veut prouver par ce texte de David que l'infidélité des hommes n'empêche pas Dieu d'accomplir ses promesses. Voici donc la liaison des pensées. « J'ai péché contre vous seul, et j'ai fait le mal en votre présence », dit le prophète. « Il en résultera que vous serez justifié dans vos paroles, et que les hommes loueront votre fidélité à tenir vos promesses. Car vous les accomplirez malgré mes iniquités. Vous affermirez mon trône et vous ferez naître le Messie de ma race, comme vous l'avez déclaré : en sorte que mon péché manifestera davantage la véracité de votre parole, et que vous serez victorieux toutes les fois que vous entrerez en jugement avec les hommes ». Cette interprétation est confirmée par le Psaume LXXXVIII, où Dieu jure de ne point mentir à David : *Semel juravi in sancto meo, si David mentiar. Semen ejus in æternum manebit : et thronus ejus sicut sol in conspectu meo.*

5. *Si autem iniquitas nostra justitiam Dei commendat, quid dicemus ? Numquid iniquus est Deus qui infert iram?* Des paroles du prophète David, que l'on vient de citer, il résulte que l'iniquité de l'homme fait, en une certaine manière, paraître la sainteté de Dieu. Saint Paul ne le nie pas ; mais il repousse une autre conséquence que

l'on en veut tirer. Si notre injustice honore la justice de Dieu, que prétendrons-nous, dit-il ? Conclurons-nous de là que Dieu ne doit pas châtier les pécheurs ? Croirons-nous qu'il est injuste, lorsqu'il punit avec colère des péchés qui tournent à sa gloire ?

6. *Secundum hominem dico.* Je parle comme font certains hommes ignorants, qui n'entendent pas les choses de Dieu.

Absit. Alioquin quomodo judicabit Deus hunc mundum? « Il n'en saurait être ainsi. Car autrement, si Dieu était injuste, comment jugerait-il le monde ? » Saint Paul réfute l'objection, en en tirant une conclusion absurde. Car une conséquence absurde prouve la fausseté du principe d'où elle découle. Si Dieu était injuste, il ne pourrait pas juger le monde, dit-il. Car le souverain Juge doit être souverainement juste. Cependant il est certain que Dieu est le juge du monde. S'il n'y avait pas un juge suprême des actions des hommes, toute justice serait abolie, puisque toute justice humaine repose sur la justice de Dieu. C'est là une doctrine qui n'est pas seulement enseignée dans les Livres saints, mais admise de tous les peuples.

L'argument qu'emploie saint Paul, qu'on appelle déduction à l'absurde, est usité en logique et admis dans toutes les sciences pour prouver qu'un principe est faux ; ce n'est pas toutefois une démonstration directe de la vérité que l'on veut établir ici. La vraie réponse est qu'en soi le péché ne glorifie pas Dieu, puisqu'il est, au contraire, un mépris de Dieu. Si contre l'intention du pécheur, Dieu fait servir à sa gloire notre malice, c'est un effet de sa toute-puissance et de sa sagesse, qui sait tirer le bien du mal. Car Dieu, dans sa profonde sagesse, dispose tellement les actions libres des hommes qu'il fait servir leurs péchés mêmes à l'accomplissement de ses desseins. En sorte que le plus grand de tous les crimes, le déicide des Juifs, a contribué à la plus grande de toutes les œuvres divines, au sacrifice de la croix, par lequel le péché a été aboli, la justice de Dieu satisfaite, et le ciel ouvert

aux hommes. *Deus rerum est optimus conditor, et peccatorum justissimus ordinator,* dit saint Augustin.

Le péché est une occasion pour Dieu de manifester sa justice en le punissant, ou sa miséricorde en le pardonnant ; et c'est ainsi que Dieu tire sa gloire de ce qui est le plus opposé à sa gloire. De là il résulte avec évidence que le pécheur n'en est pas moins coupable et n'en mérite pas moins le châtiment.

Du reste, l'Apôtre va nous faire entendre cette raison, tout en continuant d'argumenter par l'absurde.

7 et 8. *Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit in gloriam ipsius, quid adhuc et ego tanquam peccator judicor? Et non (sicut blasphemamur, et sicut aiunt quidam nos dicere) faciamus mala, ut veniant bona? Quorum damnatio justa est.* En effet, si la vérité de Dieu reçoit une plus grande gloire de mon mensonge, pourquoi moi-même, qui contribue à l'honneur de Dieu, suis-je puni comme pécheur? Et pourquoi ne ferions-nous pas ce qu'on nous accuse d'enseigner? Pourquoi ne ferions nous pas le mal afin qu'il en arrive du bien ? Car il se trouve des hommes qui nous font l'injure de nous imputer cette doctrine impie. Mais une juste condamnation les attend.

Les mots *veritas* et *mendacium*, mis en antithèse, signifient ici la fidélité de Dieu à remplir ses promesses, et l'infidélité de l'homme à tenir ses engagements envers Dieu.

Quid ego judicor? Il parle au nom de chaque pécheur.

Et ego. Que signifie cet *et?* Les commentateurs disent que ce mot est superflu. Mais nous savons que la parole de Dieu ne renferme rien d'inutile. Saint Paul présente à part la cause d'un Juif qui, faisant abstraction des autres hommes, dit à Dieu : Puisque ma faute a rehaussé votre gloire, pourquoi suis-je « moi-même » jugé comme les pécheurs dont les iniquités vous déshonorent? C'était bien là le sentiment que nourrissaient les Juifs à l'égard des Gentils. Moi aussi, disaient-ils, *et ego!* moi fils d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, serai-je donc jugé comme les

incirconcis? Hélas! nous avons vu des princes, des poëtes et des philosophes s'imaginer, dans leur orgueil, qu'ils ne seront pas jugés comme le vulgaire.

Et non faciamus est mis pour *et quid non faciamus mala ut veniant bona?* Quand saint Paul expliquait le péché originel et le mystère de l'incarnation, il répétait ce mot : *Ubi abundavit delictum, superabundavit gratia.* (Rom., v, 20.) Ses contradicteurs, abusant de ces paroles ou de quelques autres semblables, en dénaturaient le sens et en tiraient cette fausse conséquence : Puisque nos péchés contribuent à la gloire de Dieu, faisons le mal pour qu'il en arrive du bien. Ils ne craignaient pas même d'attribuer cette odieuse maxime à saint Paul (1).

Ne nous étonnons pas de ce que les incrédules falsifient nos paroles : ils sont fils du Menteur ; ils feront jusqu'à la fin ce qu'ils ont fait contre Jésus et contre les apôtres. Il faut au monde des fourbes qui le trompent, parce qu'il aime le mensonge. Pour nous, obéissant à l'ordre de Dieu, nous prêchons la vérité, afin qu'elle soit accueillie de ceux qui sont prédestinés à la vie éternelle. Quant aux adversaires de l'Evangile, leur condamnation est aussi certaine qu'elle est méritée : *Quorum damnatio justa est.*

Pasteurs et prédicateurs, parlez et faites tout le bien que vous pourrez, malgré l'opposition des railleurs et des méchants. Ne vous emportez pas contre eux ; mais rappelez-leur la sentence dont saint Paul frappe ceux qui

(1) Le latin ne présente ici aucune difficulté ; car les mots *sicut blasphemamur et sicut aiunt quidam nos dicere*, formant une parenthèse, il reste cette phrase régulière : *Et quid non faciamus mala ut veniant bona?* Mais le grec embarrasse les interprètes. Voici le passage : Τί ἔτι κἀγὼ ὡς ἁμαρτωλὸς κρίνομαι; καὶ μή, καθὼς βλασφημούμεθα καὶ καθώς φασί τινες ἡμᾶς λέγειν, ὅτι ποιήσωμεν τὰ κακὰ, ἵνα ἔλθῃ τὰ ἀγαθά; Comme on voit, il n'y a point de parenthèse, mais une ellipse. Avec καὶ μὴ on supplée ainsi : καὶ τί μὴ ποιήσωμεν τ. κ.; et pourquoi ne faisons-nous pas comme certains calomniateurs nous accusent de dire, savoir ceci : Faisons le mal pour qu'il en arrive du bien? La dernière phrase ποιήσωμεν est censée mise deux fois. On la joint d'abord à τί μή, en tête de la phrase, et on la répète ensuite, en la liant avec λέγειν par ὅτι. C'est d'ailleurs un principe de syntaxe, qu'une phrase liée par ὅτι à λέγειν se construit et s'explique comme s'il y avait τοῦτο *(hoc)*, au lieu de ὅτι *(quod)*.

pervertissent la parole du salut : *Quorum damnatio justa est.*

9. *Quid ergo? Præcellimus eos? Nequaquam.* Il a dit plus haut que le Juif a de grands avantages, et spécialement le glorieux privilége de posséder les oracles divins. Maintenant, pour empêcher les Juifs de s'élever au-dessus des autres peuples, il demande : Quoi donc? L'emportons-nous sur les Gentils? Pour avoir reçu plus d'honneur, sommes-nous meilleurs que les autres nations? Nullement, répond-il. Si nous considérons les bienfaits de Dieu, nous sommes le premier des peuples ; mais, si nous regardons la justice, nous ne sommes pas moins coupables que les autres.

Causati enim sumus Judæos et Græcos omnes sub peccato esse. Car, dit-il, nous avons prouvé que tous, Juifs et Gentils, sont sous la domination du péché. *Causati sumus,* προῃτιασάμεθα, *antea causis redditis ostendimus,* comme traduit Erasme, ou *jam antea causis allatis arguimus.* Saint Paul n'examine pas quels sont les plus coupables, il lui suffit d'établir que tous le sont et méritent la colère.

Mais comment faut-il entendre le mot *omnes?* Il signifie « tous sans exception » ; car le but de l'Apôtre est de prouver que nul homme n'est justifié sans la foi en Jésus-Christ. C'est d'ailleurs le sens que présentent les textes de l'Ecriture dont il appuie sa proposition, et notamment le premier qu'il cite : *Non est justus quisquam.* (Psalm. XIII et LII.)

Si l'on objecte que tous les siècles ont eu des justes, saint Paul répondra que ces justes n'ont été délivrés du péché que par la foi au Libérateur ; ce qui rentre dans son enseignement et forme le point capital de la doctrine qu'il veut établir.

10. *Non est justus quisquam.* Les passages dont l'Apôtre se sert pour prouver que tous les hommes ont été pécheurs, sont tirés des Psaumes et des prophètes. Pour bien comprendre la pensée de saint Paul, on doit remarquer deux choses : Premièrement, ce qu'il dit ici des

hommes en général s'entend des hommes tels qu'ils sont par leur naissance, avant d'être justifiés par la grâce de Jésus-Christ. Secondement, tous les vices énumérés dans ces versets ne se trouvent pas dans chaque homme, mais quelques-uns dans l'un, quelques-uns dans l'autre ; en sorte néanmoins que tous les hommes aient été pécheurs et que cette parole soit vérifiée : *Omnes declinaverunt.*

Sicut scriptum est, quia non est justus quisquam. Cette pensée, qui est la proposition générale, paraît tirée de l'Ecclésiaste, où on lit : *Non est enim homo justus in terra, qui faciat bonum, et non peccet.* (Eccl., VII, 21.)

11 et 12. *Non est intelligens, non est requirens Deum. Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt. Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Ces deux versets sont tirés du Psaume XIII, et ils se lisent encore au Psaume LII, qui n'est guère qu'une variante du XIIIe. Le reste de la citation, que la Vulgate insère dans le Psaume à la suite, ne se trouve point dans le texte hébreu et n'y a jamais été. Mais à une époque très-ancienne, des lecteurs ne s'apercevant pas que saint Paul prouvait sa thèse au moyen de divers textes qu'il prenait dans plusieurs livres de la sainte Ecriture, pensèrent qu'il avait trouvé ce passage entier dans un exemplaire plus complet du Psaume XIII, où ils en lisaient le commencement ; en conséquence ils portèrent en marge les versets ajoutés, puis des copistes les firent passer dans le texte même du Psaume. Ils y étaient déjà au temps de saint Jérôme et de saint Augustin. Voilà comme on explique cette addition faite au Psaume XIII, dans la Vulgate.

Non est intelligens, non est requirens Deum. L'intelligence et la sagesse consistent à connaître et à chercher le bien qui peut nous rendre heureux. La preuve que les hommes sont sans intelligence, c'est qu'ils ne cherchent pas Dieu, qui est la vérité, la beauté, la bonté, le bien suprême, dont la possession peut seule contenter notre cœur.

Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt. Parole

profonde : à quoi sert le monde, s'il ne rend pas gloire à son auteur ? Les hommes, créés pour adorer Dieu et pour l'aimer, se sont écartés de leur fin : dès lors ils sont devenus inutiles.

Non est qui faciat bonum. Saint Paul ne veut pas dire que toutes les actions des hommes fussent des péchés ; car il y a un milieu entre faire le bien qui glorifie Dieu, et commettre une faute qui mérite une peine : on peut faire une action naturellement honnête. Or les Juifs, les païens mêmes faisaient un grand nombre d'actions irréprochables devant leur conscience ; mais sans la grâce du Rédempteur, aucun ne rendait vraiment gloire à Dieu. *Bonum perfecte et absolute nullus omnino ex solis corruptæ naturæ viribus facit.* (Bellarm.)

13 et 14. *Sepulchrum patens est guttur eorum ; linguis suis dolose agebant. Venenum aspidum sub labiis eorum. Quorum os maledictione et amaritudine plenum est.* Les deux premières phrases sont du Psaume v, la troisième du Psaume cxxxix, et la quatrième du Psaume ix.

Descendant au détail, saint Paul nomme d'abord les péchés de la langue. Comme un sépulcre ouvert exhale l'odeur infecte des cadavres qui y pourrissent, de même leur gosier, dit-il, laisse échapper des paroles obscènes, qui révèlent et communiquent la corruption de leur cœur : *Sepulchrum patens est guttur eorum.* Aux paroles impures, ils joignent la fourberie, qui nuit au prochain : *Linguis suis dolose agebant* (1). Leurs lèvres distillent le venin de l'aspic, qui brûle, noircit et empoisonne : *Venenum aspidum sub labiis eorum.* Enfin leur bouche est pleine de malédiction et répand partout l'amertume : *Quorum os maledictione et amaritudine plenum est.*

15, 16, 17. Des paroles mauvaises, leur haine passe aux actions les plus cruelles ; leurs pieds courent avec ardeur pour répandre le sang : *Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.* La ruine et la dévastation, l'oppression et le malheur accompagnent leur marche :

(1) *Dolose agebant*, ἐδολιοῦσαν. L'imparfait *agebant*, au lieu de *agunt*, donne à entendre que leurs perfides calomnies sont un fait habituel.

Contritio et infelicitas in viis eorum. Ils ne connaissent point la voie de la paix, ils ne veulent faire aucun bien aux hommes : *Et viam pacis non cognoverunt.* Ce passage est tiré d'Isaïe. (LIX, 7 et 8.)

18. La raison de tous ces crimes qui couvrent la terre, c'est que la crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux. La crainte de Dieu est le frein qui comprime les passions. Ce frein rompu, la passion se précipite dans tous les excès. L'impie a dit dans son cœur : Il n'y a point de Dieu ; c'est pourquoi, il se souille d'infamies et devient l'ennemi du genre humain. *Non est timor Dei ante oculos eorum.* Ce dernier verset est tiré du Psaume XXXV.

19. *Scimus autem quoniam quæcumque lex loquitur, iis qui in lege sunt loquitur.* On pouvait objecter que David et Isaïe dépeignent les vices des Gentils. Mais saint Paul ôte aux Juifs cette excuse. Nous savons, dit-il, que toutes les paroles que dit la loi, elle les dit surtout à ceux qui sont sous la loi : *Scimus.* Comment les Juifs le savaient-ils ? D'abord par l'enseignement de la tradition ; ensuite par la raison. En effet, quand la loi commande, défend, menace, elle parle à ceux qui sont soumis à sa puissance. Car un législateur ne fait de lois que pour ses sujets, il ne prétend pas régir ceux qui sont indépendants de son autorité.

Lex loquitur. Les textes qu'il vient de citer sont tirés de David et d'Isaïe, et cependant il les appelle la loi ; c'est que les écrits des prophètes reposent sur la loi et ne sont que la loi expliquée, développée et commentée. Saint Paul, en parlant ainsi, ne fait qu'imiter Notre-Seigneur, qui dit, en citant David : *Ut adimpleatur sermo qui in lege eorum scriptus est : Quia odio habuerunt me gratis,* paroles tirées du Psaume XXXIV.

Quæcumque lex loquitur, iis qui in lege sunt loquitur. Saint Chrysostome fait ici une sage réflexion. La principale cause de la perte des Juifs, dit-il, c'est la haute estime qu'ils avaient d'eux-mêmes. *Hoc maxime Judæos perdidit, quod altum de se saperent.* Pour rabattre leur orgueil, saint Paul leur cite les paroles sévères que leur adressent

les prophètes, afin que, déposant leur arrogance, ils s'humilient devant Jésus-Christ, qui leur offre la rémission de leurs péchés.

Ut omne os obstruatur, et subditus fiat omnis mundus Deo. Puisque le péché abonde en Israël, comme parmi les autres nations, il en résulte que toute bouche est fermée, que nul n'a le droit de se glorifier, et que le monde entier, avec tous les hommes qu'il renferme, est soumis au jugement de Dieu : c'est ce dont il fallait que le monde fût convaincu avant la venue du Libérateur.

Subditus, en grec ὑπόδικος, *reus*, est un accusé traduit devant un tribunal, et qui attend, en tremblant, la sentence qu'il a méritée.

20. *Quia ex operibus legis non justificabitur omnis caro coram illo.* Tout l'univers est donc humilié devant le Juge suprême, parce que nulle chair ne sera justifiée en présence de Dieu par les œuvres de la loi. C'est la conclusion de tout ce qui a été dit jusqu'à présent dans cette Epître. Non-seulement la philosophie des Gentils, mais la loi de Moïse elle-même n'a rendu aucun homme juste devant Dieu. Tous ont été pécheurs ; tous, pour être justifiés, ont eu besoin de la grâce de Jésus-Christ.

Ex operibus legis. Par les œuvres de la loi, on ne doit pas ici entendre seulement la partie cérémonielle, mais encore les préceptes moraux ; car il ne suffit pas d'accomplir ces lois et d'éviter ce qu'elles défendent, pour être juste devant Dieu. C'était l'erreur des Juifs : ils se croyaient justifiés par la loi et ses œuvres, tandis que nulle chair n'est justifiée sans la grâce de Jésus-Christ. C'est elle qui donne la première justice, par laquelle l'impie devient juste ; c'est elle qui donne aussi la seconde, par laquelle le juste devient plus juste. Mais il s'agit ici principalement de la première ; car, après avoir montré que les Juifs et les Gentils ont péché, saint Paul établit que ces péchés ne peuvent être expiés par aucune bonne œuvre, mais seulement par la grâce de Dieu qu'obtient la foi.

Le cardinal Tolet explique très-bien cette doctrine. La loi ne peut justifier personne, dit-il, non-seulement parce

qu'on ne peut observer toute la loi sans la grâce de Jésus-Christ, mais, quand même on l'accomplirait tout entière, jamais un pécheur ne serait délivré par elle de son péché ; car il faut l'intervention du Christ ; c'est lui qui par sa puissance et par ses mérites efface la souillure du péché et communique la justice à ceux qui croient en lui. Cette vérité est d'ailleurs clairement exprimée par saint Paul dans son Epître aux Galates : *Scientes autem quod non justificatur homo ex operibus legis, nisi per fidem Jesu Christi, et nos in Christo Jesu credimus, ut justificemur ex fide Christi, et non ex operibus legis ; propter quod ex operibus legis non justificabitur omnis caro.* (Gal., II, 16.)

Per legem enim cognitio peccati. Car la loi nous a bien fait connaître le péché, mais ce n'est pas elle qui l'expie, ni qui l'efface ; elle ne donne pas même la force de l'éviter ! *Etiamsi legem acceperis, unum tantum a lege didicisti, ut peccatum cognosceres, non ut illud fugeres,* dit saint Chrysostome.

Per legem, c'est de la loi écrite qu'il parle. Sans doute la loi naturelle, imprimée au fond des consciences, fait discerner le bien du mal ; mais c'est une lumière obscurcie par la concupiscence. La loi écrite a montré aux yeux des hommes ce qu'ils ne lisaient plus au fond de leurs cœurs : *Per legem cognitio peccati.*

Saint Paul ne blâme pas la loi qui est bonne, remarque saint Chrysostome ; mais il accuse la faiblesse et la lâcheté des Juifs. La loi, dit-il, vous faisait connaître le péché, c'était à vous de l'éviter. Mais, puisque vous l'avez commis avec une pleine connaissance, vous vous êtes attiré un plus grand châtiment, et le bienfait de la loi vous a conduits au supplice.

21. *Nunc autem sine lege justitia Dei manifestata est.* Mais la justice de Dieu est aujourd'hui manifestée au monde ; et cette vraie justice, qui seule rend agréable à Dieu, ne dépend ni de la connaissance, ni de l'observation des rites prescrits par Moïse (1). Comme ce mot *sine lege*

(1) *Justitia Dei manifestata est.* Saint Augustin commente ainsi cette pa-

pouvait choquer les Juifs, il a soin d'ajouter qu'il n'enseigne point là une doctrine nouvelle. La justice dont il parle a été annoncée par la loi même et attestée par les prophètes : *Testificata a lege et prophetis.* On lit en effet dans la loi que la bénédiction sera un jour répandue non-seulement sur la race d'Abraham, mais sur toutes les nations : *In semine tuo benedicentur omnes gentes.* Quant aux prophètes, saint Paul a déjà cité la parole d'Habacuc, qui attribue à la foi la vie de la justice : *Justus autem ex fide vivit.* Saint Pierre disait la même chose au centurion Corneille : Tous les prophètes rendent témoignage au Christ que tous ceux qui croient en lui recevront la rémission de leurs péchés, non-seulement parmi les Juifs, mais encore parmi les Gentils. *Huic omnes prophetæ testimonium perhibent, remissionem peccatorum accipere per nomen ejus omnes qui credunt in eum.* (Act. Ap., x, 43.)

22. *Justitia autem Dei per fidem Jesu Christi.* Ce texte marque nettement le but que se propose saint Paul dans cette Epître. Il y veut établir que la véritable justice vient de Dieu, qu'elle est donnée par la foi en Jésus-Christ, et qu'elle est communiquée à tout croyant, sans distinction de race ou de nation.

In omnes et super omnes qui credunt in eum. Les interprètes ont de la peine à saisir la différence entre *in omnes* et *super omnes.* Quelques-uns regardent ces mots comme une accumulation de synonymes, qui sert à affirmer avec plus de force que la grâce est offerte à tous les croyants. Cela est vrai; mais voici une autre explication qui rend peut-être encore mieux la pensée de saint Paul. La justice qui s'acquiert par la foi en Jésus-Christ est offerte à tous les hommes, et parvient, en effet, à tous ceux qui croient en lui : *In omnes qui credunt.* Ils la reçoivent dans le Baptême, et tant qu'ils ne pèchent pas, elle reste « en eux ». Mais, lors même qu'ils ont péché, la justice demeure encore « sur eux ». Car le sang de Jésus-Christ dans lequel ils croient, est toujours suspendu sur leur tête comme

role : *Non dixit : Justitia hominis, sed justitia Dei; non qua Deus justus est, sed qua induit hominem, quum justificat impium.* (Spir. et Litt., c. 9.)

une pluie de salut qui les arrosera, les lavera, les justifiera de nouveau, dès qu'ils le voudront : *Super omnes qui credunt.* Le salut est donc toujours près du catholique qui conserve la foi. Mais il n'en est pas de même des hérétiques et des infidèles. Si la justice leur est offerte, elle ne parvient pas jusqu'à eux, et elle ne demeure pas sur eux, tant qu'ils ne croient pas.

Non enim est distinctio. Ne me parlez point des Grecs ou des Romains, des Scythes ou des Maures : tous les hommes sont de même condition devant Dieu. Et vous, Juifs, si vous avez eu l'honneur de recevoir la loi, elle vous a fait connaître le péché ; mais elle ne vous en a pas préservés. Que si vous prétendez avoir moins péché que les Gentils, n'importe : dès que vous êtes coupables, « vous serez comme eux privés de la gloire » ; car on ne décerne point la gloire, mais la honte, à celui qui a failli. Ainsi parle saint Chrysostome.

23. *Omnes enim peccaverunt.* Les Juifs ont violé la loi de Moïse, les Gentils ont enfreint la loi naturelle : tous ont donc péché. Comme il s'agit ici de péchés actuels et personnels, on ne pourrait pas citer ce texte pour prouver que tous les hommes sont coupables du péché originel.

Et egent gloria Dei, καὶ ὑστεροῦνται τῆς δόξης τοῦ Θεοῦ, *destituuntur a gloria Dei.* « Tous ont péché, et tous sont privés de la gloire que Dieu donne ». Le juste est approuvé de Dieu, et cette approbation est sa gloire, à laquelle nul pécheur ne saurait prétendre. (Saint Chrysostome.) Quelques-uns traduisent : *Egent gloriosa Dei gratia, qua justificentur.* Ce sens est beau et saint Augustin le donne : *Quid est, egent gloria Dei? Ut ipse liberet. Tu te liberare non potes : indiges liberatore.* (In Psalm. XXX.) L'explication de saint Chrysostome est plus littérale. Un troisième sens, donné par saint Cyrille, mérite d'être mentionné. La gloire de Dieu est d'être saint et impeccable par son essence. Or toute créature est au-dessous de cette gloire, et elle n'y peut atteindre par elle-même (ὑστερεῖται). Les Juifs et les Gentils sont donc pécheurs, et tous méritaient la colère, sans la gratuite Rédemption

du Christ, qui les justifie. (S. Cyr. Alex., in Rom., III, 21.)

24. *Justificati gratis, per gratiam ipsius.* Tous ont péché, et ceux qui sont justifiés le sont gratuitement, par la grâce de Dieu, que personne n'avait méritée. *Quare gratis?* demande saint Augustin, et il répond : *Quia merita tua non præcesserunt, sed beneficia Dei te prævenerunt.* (In Psalm. XXX.) Le saint concile de Trente a nettement fixé le sens de ce texte : *Gratis justificari ideo dicimur, quia nihil eorum quæ justificationem præcedunt, sive fides sive opera, ipsam justificationem promeretur.* (Sess. VI, c. 8.)

Per gratiam est l'explication de *gratis.* On ne mérite point la justification par ses œuvres; Dieu la donne selon sa pure miséricorde. Saint Paul l'explique ainsi dans son Epître à Tite : *Non ex operibus justitiæ quæ fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit* (Tit., III, 5.) C'est dans sa clémence qu'il nous a sauvés, c'est-à-dire justifiés. Et que l'on ne dise pas que, d'après l'Evangile, nous sommes sauvés par notre foi et notre prière. Cela est vrai ; mais la foi et la prière, qui obtiennent notre salut de la bonté divine, sont elles-mêmes des grâces. Et si elles sont des grâces, elles ne sont point méritées par nos œuvres ; autrement elles ne seraient plus des grâces, comme saint Paul le dira plus loin : *Si autem gratia, jam non ex operibus; alioquin gratia jam non est gratia.* (Rom., XI, 6.)

Si donc on voit dans les saints Pères que la foi, l'aumône, la prière, le jeûne et les autres bonnes œuvres méritent la justification, ils entendent un mérite *de congruo* et non *de condigno.* Or, le mérite *de condigno* (sans parler des autres conditions) supose la dignité de celui qui agit et la promesse de Dieu. Par exemple, un juste mérite *de condigno* une récompense éternelle en faisant l'aumône d'un verre d'eau froide, parce qu'il est en état de grâce et parce que Jésus-Christ l'a promis. Mais l'une de ces conditions suffit au mérite *de congruo.* Par exemple, les justes, à cause de leur dignité (c'est-à-dire parce qu'ils sont purs et agréables à Dieu), peuvent mériter *de congruo*, par leurs prières, la justification d'un pécheur ; et

les pécheurs, quoique indignes, peuvent mériter *de congruo* leur propre justification ; car Dieu s'est engagé à leur pardonner lorsqu'ils se repentent sincèrement. *Impietas impii non nocebit ei in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua,* dit le prophète Ezéchiel. (XXXIII, 12.)

Per redemptionem quæ est in Christo Jesu. Par rapport à nous, la justification est gratuite, puisque nous n'avons rien fait pour la mériter ; mais, par rapport à Dieu, elle ne l'est pas ; car Dieu a reçu la rançon immense que Jésus-Christ a donnée pour nous. Le mot *redemptio*, ἀπολύτρωσις, est le prix qui est payé pour la délivrance d'un captif. Nous étions devenus captifs du démon par nos crimes. Jésus-Christ a payé notre rançon, non pas à ce tyran qui n'a point de droits sur les créatures de Dieu, mais à Dieu même, qui nous avait livrés au démon comme au ministre de ses vengeances.

25. *Quem proposuit Deus propitiationem.* Dieu a établi son Fils Jésus pour être notre propitiation. C'est Jésus qui doit offrir pour nous le vrai sacrifice propitiatoire. C'est lui seul qui expie le péché, satisfait à la justice de Dieu et apaise sa colère. — *Proposuit.* Dieu l'a proposé au genre humain pour être l'unique réconciliateur ; car il n'y a point d'autre nom par lequel nous puissions être sauvés. Mais il est proposé à tous : Juifs et Gentils peuvent obtenir par lui la justice qui les rend amis de Dieu.

Propitiationem. Il est la véritable victime expiatoire, dont les anciennes hosties n'étaient que la figure (1).

Per fidem. Nous avons été perdus en croyant au serpent, nous serons sauvés en croyant à Jésus-Christ. La foi est le moyen absolument nécessaire de participer au salut que Jésus-Christ nous apporte. *Fides est humanæ salutis initium, fundamentum, et radix omnis justificationis,* dit le saint Concile de Trente ; et saint Paul nous déclare ailleurs qu'il est impossible de plaire à Dieu sans la foi : *Sine fide impossibile est placere Deo.* (Hebr., XI, 6.)

En grec, ὃν προέθετο ἱλαστήριον. Le mot ἱλαστήριον est adjectif, et l'on pourrait rendre ainsi : *Quem proposuit ut sit propitiatorius.*

In sanguine ipsius. On demande si ces mots doivent se rattacher à *fidem* ou à *propitiationem.* Nous répondons qu'ils doivent se joindre à tous les deux. Jésus-Christ est notre propitiation par l'offrande de son sang, et nous participons aux fruits de son sacrifice par notre foi en son sang. De ce texte on conclut que, pour être sauvé, il faut croire au mystère de la Rédemption. La foi (au moins implicite) en un Rédempteur a toujours été nécessaire au salut, comme nous l'avons dit plus haut. (II, 14.)

In sanguine ipsius. Le prix de notre rançon a été le sang de Jésus-Christ. *Non corruptibilibus auro et argento redempti estis*, dit saint Pierre, *sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi.* (I Petr., I, 18.)

Ad ostensionem justitiæ suæ. Rien ne montre mieux la justice de Dieu que le sacrifice de la croix, puisque la justice divine, offensée par le péché d'Adam, n'est apaisée et satisfaite que par le sacrifice d'un Dieu qui s'incarne, qui verse son sang et qui meurt sur une croix.

Ad ostensionem justitiæ suæ. Que veulent dire ces mots « faire voir sa justice » ? Saint Chrysostome nous donne cette belle réponse : En parlant de Dieu, faire voir ses richesses n'est pas être le seul riche, mais enrichir les autres. Faire voir sa vie ne signifie pas être le seul vivant, mais rendre la vie aux morts. Faire voir sa force ne signifie pas être le seul fort, mais fortifier les faibles. De même faire voir sa justice, n'est pas paraître le seul juste, mais justifier en un instant ceux qui étaient dans la corruption du péché, en sorte qu'ils deviennent eux-mêmes comme de nouveaux exemplaires de sa justice. C'est l'interprétation que l'Apôtre lui-même va donner tout à l'heure : *Ut sit ipse justus et justificans eum qui est ex fide Jesu.*

Propter remissionem præcedentium delictorum. Jésus-Christ, ajoute saint Paul, est notre propitiation pour la rémission des péchés précédents. Est-ce que le sang de Jésus-Christ n'a pas été versé pour l'expiation de tous les péchés qui ont été et qui seront jamais commis par les hommes? Sans doute. Pourquoi donc l'Apôtre ne nomme-

t-il que les péchés qui précèdent la justification? C'est qu'une fois réconciliés avec Dieu par la foi et le Baptême, nous ne devons plus pécher, mais vivre pour Dieu dans une parfaite justice. Que si nous péchons de nouveau, nous pourrons encore obtenir notre pardon ; mais la foi et le repentir ne suffiront plus pour effacer entièrement nos fautes ; il faudra les confesser, il faudra les expier par des œuvres de satisfaction. Ce ne sera plus la rémission facile, entière ; et l'âme blessée ne recouvrera que lentement la première force qu'elle avait reçue dans le Baptême.

Remissionem, πάρεσιν de παρίημι, *omittere*, *prætermittere*. Ce mot signifie proprement que l'on met une chose de côté, et que l'on n'en tient aucun compte. On pourrait traduire « l'oubli des anciens péchés ».

26. *In sustentatione Dei*. Péchés précédents, que Dieu a supportés avec patience. Rien ne nous assure qu'il supporterait de même nos fautes nouvelles, si nous l'offensions encore après qu'il nous a pardonnés. Dieu est assez bon pour avoir pitié de l'ingrat qui l'outrage de nouveau ; mais il peut le citer au tribunal de sa justice et le condamner aussitôt après son péché.

Ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore. Il répète *ad ostensionem justitiæ ejus*, pour ajouter *in hoc tempore*. Il a toléré, dis-je, nos péchés anciens avec une grande bonté, parce qu'il voulait manifester sa justice en ce temps même qui était marqué dans ses conseils.

Ut sit ipse justus et justificans eum qui est ex fide Jesu Christi. Il exprime ici pourquoi Dieu a proposé son Fils comme victime de propitiation. C'est premièrement afin de montrer combien il est juste en lui-même, combien il est saint et ennemi du péché, puisqu'il veut que le sang d'un Dieu répare l'injure qui lui est faite. Secondement, c'est afin de détruire le péché dans les hommes qui croiront en son Fils et de les rendre participants de sa justice.

Ainsi la justice de Dieu éclate non-seulement en ce qu'il exige que la dette du péché soit entièrement payée,

mais encore en ce qu'il hait tellement le péché que, pour l'effacer dans l'homme, il livre à la mort son Fils bien-aimé.

Mais la miséricorde surpasse encore la justice. Dieu donne son Fils, et le Fils, donne son sang. Quant à l'homme, il donne sa foi : ainsi s'opère le salut. Est-ce trop demander à l'homme.

27. *Ubi est ergo gloriatio tua? Exclusa est. Per quam legem? Factorum? Non, sed per legem fidei.* Où donc, ô Juif, trouveras-tu de quoi te glorifier et t'élever au-dessus des Gentils ? Tout sujet de gloire t'est enlevé. Par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi.

Lex factorum. La loi des faits est la loi de Moïse, qui dit simplement : « Tu feras ceci et tu ne feras pas cela » ; mais elle ne justifie pas celui qui fait la chose ordonnée. *Lex fidei,* c'est la loi de l'Evangile qui nous enseigne que l'homme est justifié par la foi en Jésus-Christ. Le Juif ou le Gentil croit, accepte l'Evangile, reçoit le Baptême et aussitôt il est juste.

28. *Arbitramur enim justificari per fidem, sine operibus legis.* En effet, d'après tout ce qui précède, nous jugeons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi. *Arbitramur,* en grec λογιζόμεθα. Ce n'est pas une opinion douteuse, mais une conclusion certaine, que nous déduisons par un juste raisonnement. Le verbe latin lui-même signifie porter un jugement après examen.

Justificari hominem per fidem, sine operibus legis. Il s'agit ici de la première justice, de celle qui fait passer l'homme de l'état du péché à celui de la grâce. Or, pour conférer à un homme le Baptême qui doit purifier son âme, on ne lui demande pas quelles œuvres il a faites, mais s'il croit en Jésus-Christ. Saint Paul n'enseigne pas que le chrétien soit dispensé de faire des bonnes œuvres; mais il déclare que les œuvres du Juif ou du Gentil, quelque bonnes qu'elles soient, ne le font point passer de l'état du péché à l'état de la justice.

L'homme devient juste par la foi et le Baptême, sans

les œuvres ; mais le juste se sauve par la foi et par les œuvres qu'il opère après sa justification, comme le fait entendre saint Grégoire le Grand : *Non enim virtutibus venitur ad fidem, sed per fidem venitur ad virtutes.* (*In Ezech.* Hom. XIX.) La foi que Dieu demande au chrétien justifié n'est pas une foi morte, mais une foi vivante, qui opère par la charité : *Fides quæ per charitatem operatur.* (Gal. V, 6.) Il est impossible de se méprendre sur la pensée de saint Paul qui nous avertissait tout à l'heure que Dieu rendrait à chacun selon ses œuvres : *Reddet unicuique secundum opera ejus.* (Rom., II, 6.) Les protestants se trompent volontairement lorsqu'ils veulent établir leur détestable morale sur l'autorité du saint Apôtre. Loin que la foi, sans les œuvres, puisse nous sauver, comme ils le prétendent, saint Augustin déclare que c'est la foi agissant par la charité qui nous distingue des démons. *Fides quæ per dilectionem operatur ipsa est quæ fideles Dei separat ab immundis dæmonibus. Nam et ipsi, sicut dicit apostolus Jacobus, credunt et contremiscunt, sed non bene operantur. (Grat. et Lib. Arb.*, XVIII.) Ailleurs le saint docteur explique très-clairement encore la pensée de l'Apôtre. L'homme parvient à la justice par la foi sans les œuvres, dit-il. Mais une fois justifié, il doit faire des œuvres saintes, parce que sa foi ne peut pas demeurer stérile. Cependant, s'il meurt aussitôt après sa justification, il conserve la justice de sa foi sans les œuvres, parce qu'il n'a pas eu le temps d'en accomplir. *Paulus dicit posse hominem sine operibus, sed præcedentibus, justificari per fidem. Nam justificatus per fidem quomodo potest nisi juste deinceps operari, quamvis antea nihil operatus juste, ad fidei justificationem pervenerit non merito bonorum operum, sed gratia Dei, quæ in illo jam vacua esse non potest, quum jam per dilectionem bene operatur ? Quod si quum crediderit, mox de hac vita decesserit, justificatio fidei manet cum illo, nec præcedentibus bonis operibus, quia non merito ad illam sed gratia pervenit; nec consequentibus, quia in hac vita esse non sinitur.* (Quæst. 83, Q. 76.) Nulle part la doctrine de

l'Eglise n'est mieux exposée que dans ce passage.

29. *An Judæorum Deus tantum ? Nonne et Gentium ? Imo et Gentium.* Si Dieu est le Dieu de tous, sa providence s'étend sur tous et veille au salut de tous. Il a créé les Gentils, aussi bien que les Juifs, pour la vie éternelle, et il leur donne le moyen de parvenir à leur fin. Ne m'alléguez donc pas les temps anciens où les ténèbres régnaient sur la terre. Je répondrai que même alors la Providence divine n'abandonnait personne. Elle donnait aux uns la loi écrite, aux autres la loi naturelle, primitive, imprimée au cœur de tout homme venant au monde, et que le père du genre humain avait reçue de Dieu. Les derniers pouvaient donc arriver au salut comme les premiers, s'ils le voulaient. Car ils possédaient la force de vaincre le péché, et la grâce du Rédempteur ne leur était pas refusée. *Nihil minus habebant, si voluissent ; sed vincere poterant,* dit saint Chrysostome.

30. Et pour sauver les Gentils, est-ce qu'il a besoin de les incorporer à la famille judaïque? Non, sans doute. *Quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcisionem ex fide, et præputium per fidem.* Car il n'y a qu'un seul Dieu, créateur et père de tous, qui justifie le circoncis avec la foi, et qui purifie l'incirconcis par la foi.

Il ne faut pas chercher de différence entre ces deux expressions : *ex fide* et *per fidem*, ἐκ πίστεως et διὰ τῆς πίστεως. Le sens est le même, dit saint Augustin, et l'auteur sacré ne varie ses termes que pour l'ornement du discours. *Ex fide et per fidem non ad aliquam differentiam dictum est, sed ad varietatem locutionis. (Spir. et Litt.*, c. 29.)

31. *Legem ergo destruimus per fidem ? Absit ; sed legem statuimus.* On faisait à saint Paul une objection : Ce que vous enseignez touchant la foi renverse la loi, puisque vous prétendez que la foi justifie sans les œuvres commandées par la loi. Non, assurément, répond-il, nous n'abolissons pas la loi ; au contraire, nous la confirmons.

Legem statuimus. Voici comment le discours de saint Paul confirme la loi mosaïque : Quel était le but de cette

loi ? Que se proposait-elle dans toutes ses ordonnances? C'était la justification de l'homme. Or, elle ne pouvait atteindre ce but par elle-même : tous les hommes péchaient, *omnes peccaverunt.* Mais, après les efforts impuissants de la loi pour justifier l'homme, la foi est survenue et elle a fait ce que la loi ne pouvait accomplir. Car lorsqu'un homme croit, il est aussitôt justifié : *Simul ut quis credidit, justificatus est,* dit saint Chrysostome. La foi n'a donc pas détruit la loi, au contraire, elle l'a confirmée ; puisque la foi sauve ceux que la loi voulait, mais ne pouvait pas sauver.

Saint Augustin exprime avec concision la même idée : *Lex statuitur per fidem, quia fides impetrat gratiam, qua lex impleatur. (Spir. et Litt.*, c. 30.)

Saint Paul a jusqu'ici prouvé trois choses : premièrement, que l'homme peut être justifié sans la loi de Moïse; secondement, que la loi seule ne peut le justifier ; troisièmement enfin, que la foi, au lieu d'être contraire à la loi, l'accomplit et l'affermit. (Saint Chrysostome.)

CHAPITRE QUATRIÈME

ANALYSE

Dans le chapitre IIIe, saint Paul a enseigné que l'homme est justifié gratuitement par la foi. Dans le IVe, il prouve cette même doctrine par l'exemple d'Abraham.

Il montre d'abord que le saint patriarche n'a pas été justifié par ses œuvres, mais par sa foi. (1-17.)

Cela étant établi, il décrit magnifiquement la foi héroïque d'Abraham. (18-21.)

Enfin, il conclut en disant que la justification d'Abraham par la foi nous a été enseignée dans les saintes Ecritures, afin qu'étant les imitateurs de sa foi, nous devenions nous-mêmes participants de sa justice.

---

1. Quel avantage dirons-nous donc qu'ait trouvé Abraham, notre père selon la chair ?

2. Car, si Abraham a été justifié par ses œuvres, il a de quoi se glorifier, mais non devant Dieu.

3. Que dit en effet l'Ecriture ? Abraham crut à la parole de Dieu, et cela lui fut imputé à justice.

4. Or la récompense que l'on donne à quelqu'un pour ses œuvres ne lui est pas imputée comme une grâce, elle lui est payée comme une dette.

5. Mais au contraire, quand un homme, sans faire des œuvres, croit en celui qui justifie le pécheur, si la foi de cet homme lui est imputée à justice, c'est un don gratuit qui lui est accordé, selon le décret de la grâce de Dieu.

1. *Quid ergo dicemus invenisse Abraham patrem nostrum secundum carnem ?*

2. *Si enim Abraham ex operibus justificatus est, habet gloriam, sed non apud Deum.*

3. *Quid enim dicit Scriptura ? Credidit Abraham Deo ; et reputatum est illi ad justitiam.* (Gen., xv, 6 ; Gal., iii, 6 ; Jacob., ii, 23.)

4. *Ei autem qui operatur, merces non imputatur secundum gratiam, sed secundum debitum.*

5. *Ei vero qui non operatur, credenti autem in eum qui justificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam secundum propositum gratiæ Dei.*

6. *Sicut et David dicit beatitudinem hominis cui Deus accepto fert justitiam sine operibus :*

7. *Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.*

8. *Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.* (Psal. XXXI, 1.)

9. *Beatitudo ergo hæc in circumcisione tantum manet, an etiam in præputio ? Dicimus enim quia reputata est Abrahæ fides ad justitiam.*

10. *Quomodo ergo reputata est ? In circumcisione, an in præputio ? Non in circumcisione, sed in præputio.*

11. *Et signum accepit circumcisionis, signaculum justitiæ fidei quæ est in præputio ; ut sit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur et illis ad justitiam* (Gen., XVII, 10);

12. *Et sit pater circumcisionis non iis tantum qui sunt ex circumcisione, sed et iis qui sectantur vestigia fidei quæ est in præputio patris nostri Abrahæ.*

13. *Non enim per legem promissio Abrahæ aut semini ejus, ut hæres esset mundi, sed per justitiam fidei.* (Gal., III, 18.)

14. *Si enim qui ex lege, hæredes sunt, exinanita est fides, abolita est promissio.*

15. *Lex enim iram operatur. Ubi enim non est lex, nec prævaricatio.*

16. *Ideo ex fide, ut secundum*

6. C'est ainsi que David lui-même proclame le bonheur d'un homme à qui Dieu impute la justice, sans les œuvres.

7. Heureux, dit-il, ceux dont les iniquités sont remises et dont les péchés sont couverts !

8. Heureux l'homme auquel Dieu n'a point imputé de péchés.

9. Ce bonheur est-il donc seulement pour les circoncis ? N'est-il point aussi pour les incirconcis ? Car nous venons de dire que la foi d'Abraham lui fut imputée à justice.

10. Quand donc lui fut-elle imputée ? Est-ce après qu'il eut été circoncis ? ou lorsqu'il ne l'était pas encore ? Ce n'est point après la circoncision, mais avant la circoncision.

11. Et il reçut la marque de la circoncision, comme le sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi lorsqu'il était encore incirconcis, afin qu'il fût le père de tous ceux qui croient sans être circoncis, et afin que leur foi leur fût aussi imputée à justice.

12. Et Dieu a voulu qu'il fût ainsi le père de la circoncision ; non pas seulement de ceux qui ont reçu la circoncision charnelle, mais encore de ceux qui suivent les traces de la foi qu'eut notre père Abraham lorsqu'il était encore incirconcis.

13. En effet ce n'est point par la loi que la promesse a été faite à Abraham ou à sa postérité, d'avoir le monde pour héritage, mais c'est par la justice qui vient de la foi.

14. Car, si ceux qui appartiennent à la loi sont les héritiers, la foi devient inutile, et la promesse est abolie.

15. La loi en effet produit la colère, puisque là où il n'y a point de loi, il n'y a point de violation de la loi.

16. C'est donc par la foi que nous

sommes héritiers, afin que nous le soyons par grâce, et que la promesse demeure ferme pour tous les enfants, non-seulement pour ceux qui ont reçu la loi, mais encore pour ceux qui suivent la foi d'Abraham, qui est le père de nous tous :

17. Selon ce qui est écrit : Je t'ai établi le père d'un grand nombre de nations. Abraham, dis-je, est devant Dieu le père de nous tous, parce qu'il a cru en Dieu qui ressuscite les morts, et qui appelle les choses qui ne sont pas comme celles qui sont.

18. Ayant espéré contre toute espérance, il a cru que Dieu le rendrait père d'un grand nombre de nations, selon qu'il lui avait été dit : Compte les étoiles, si tu peux : telle sera ta postérité.

19. Et il ne se laissa point affaiblir dans sa foi ; il ne considéra point qu'il avait déjà près de cent ans, que son corps était comme mort, et que la vertu de concevoir était éteinte dans le sein de Sara.

20. Il n'hésita point et il n'eut aucune défiance dans la promesse de Dieu ; au contraire il se fortifia dans la foi et il rendit gloire à Dieu :

21. Etant pleinement convaincu que Dieu est assez puissant pour accomplir tout ce qu'il a promis.

22. C'est pour cette raison que sa foi lui fut imputée à justice.

23. Or ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit que sa foi lui fut imputée à justice ;

24. Mais c'est aussi pour nous, à qui la justice sera de même imputée à cause de la foi, si nous croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ Notre-Seigneur,

25. Qui a été livré à la mort pour nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justification.

gratiam firma sit promissio omni semini, non ei qui ex lege est solum, sed ei qui ex fide est Abrahæ, qui pater est omnium nostrum,

17. *(Sicut scriptum est : Quia patrem multarum gentium posui te) ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, et vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt.* (Gen. 17, 4.)

18. *Qui contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium secundum quod dictum est ei : Sic erit semen tuum.* (Gen. 15, 5.)

19. *Et non infirmatus est fide, nec consideravit corpus suum emortuum, quum jam fere centum esset annorum, et emortuam vulvam Saræ.*

20. *In repromissione etiam Dei non hæsitavit diffidentia, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo :*

21. *Plenissime sciens quia quæcumque promisit, potens est et facere.*

22. *Ideo et reputatum est illi ad justitiam.*

23. *Non est autem scriptum tantum propter ipsum quia reputatum est illi ad justitiam :*

24. *Sed et propter nos, quibus reputabitur credentibus in eum qui suscitavit Jesum Christum Dominum nostrum a mortuis* (I Petr., I, 21),

25. *Qui traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.* (Isa., græc., LIII, 6.)

COMMENTAIRE

1. *Quid ergo dicemus invenisse Abraham patrem nostrum?* Après avoir déjà montré, par un raisonnement tiré des Ecritures, que le circoncis et l'incirconcis sont justifiés par la foi et non par les œuvres, saint Paul le prouve d'une manière encore plus sensible par l'exemple d'Abraham. En effet, qu'un homme vulgaire, qui n'a rien fait de remarquable, soit justifié par la foi, n'ayant pas d'autres titres à présenter, cela peut se comprendre; mais qu'un grand homme, célèbre par une foule de belles actions, soit justifié par sa foi et non par ses œuvres, voilà ce qui est admirable et ce qui montre le mérite de la foi. (Saint Chrysostome.)

Patrem nostrum secundum carnem. Il appelle Abraham le père des Juifs selon la chair, pour faire entendre qu'il y a, dans ce patriarche, une autre paternité plus excellente, la paternité spirituelle, qui lui donne pour enfants les Gentils imitateurs de sa foi. *Patrem illum secundum carnem vocavit, Judæos ejiciens ex germana ejus cognatione, et viam parans Gentibus ad propinquitatem cum illo habendam.* (Saint Chrysostome.)

Invenisse pour *consecutum esse*, est une phrase hébraïque, comme *invenire gratiam.* On traduira donc ainsi : Quel avantage dirons-nous qu'Abraham, notre père selon la chair, a trouvé dans ses œuvres? Nous répondrons qu'elles ne l'ont pas justifié.

2. *Si enim Abraham ex operibus justificatus est.* Il faut entendre ici par les œuvres, celles qui sont destituées de la foi, ou qui précèdent la foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu.

Habet gloriam. Le nom d'Abraham a toujours été célèbre parmi les Orientaux. Abraham était illustre par sa sagesse, par la noblesse de son caractère, par l'intégrité de sa vie, par ses richesses, par sa puissance qui

égalait celle des rois, enfin par sa race qui a peuplé non-seulement la Palestine, mais encore l'Idumée et l'Arabie. C'était le plus grand homme de son temps; c'est une des plus nobles figures de l'histoire. Si donc on veut trouver dans Abraham une justice qui vient des œuvres seules, indépendamment de la foi, ce sera une justice dont il pourra se glorifier devant les hommes, mais non devant Dieu; et toute cette gloire humaine ne lui servirait de rien pour l'éternité, s'il n'avait fait l'acte de foi qui le rendit juste devant le Seigneur. *Credidit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam.* (Gen., xv, 3.)

Habet gloriam, ἔχει καύχημα, *habet gloriationem sive gloriandi causam.* Saint Chrysostome montre fort bien que la foi est plus que les œuvres. En effet, dit-il, celui qui se glorifie de ses œuvres peut sans doute alléguer les travaux qu'elles lui ont coûté, le courage et la prudence qu'il lui a fallu déployer pour les faire réussir. Mais celui qui croit en Dieu présente un titre de gloire bien meilleur encore. En effet, ce que la raison naturelle, ce que le spectacle du monde visible ne nous enseigne pas, nous l'apprenons de Dieu par la foi; et croyant fermement à sa parole nous rendons un magnifique hommage à la science, à la véracité, à la puissance divine. S'interdire le larcin, l'homicide, l'adultère, c'est le propre d'une vertu commune, ajoute saint Chrysostome; secourir les malheureux est un sentiment naturel au cœur de l'homme; exposer sa vie pour sa patrie, des milliers de païens l'ont fait. Mais croire que Dieu sait des vérités que notre intelligence ne peut comprendre, croire que sa puissance peut faire des choses qui nous paraissent impossibles; et, d'après cette croyance inébranlable, espérer contre toute espérance, immoler son fils comme Abraham, s'immoler soi-même comme les martyrs, voilà ce qui honore Dieu; voilà ce qui n'appartient qu'à une âme élevée en sagesse, et ce qui est pour elle une gloire véritable.

3. *Quid enim dicit Scriptura? Credidit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam.* (Gen., xv, 6.) Ce n'est

pas en effet pour avoir observé la loi qu'Abraham fut loué de Dieu ; c'est pour avoir cru à la parole divine, qu'il recueillit le fruit de la justice, dit Théodoret.

Reputatum est, ἐλογίσθη, cela lui fut porté en compte à titre de justice. Il ne faudrait pas entendre par ce mot que la justice fut « imputée » à Abraham, sans qu'il la possédât. Si Dieu le regarda comme juste, c'est qu'il l'était. *Non modo reputamur, sed vere justi nominamur et sumus,* dit le saint Concile de Trente. (Sess. VI, c. 7.)

4. *Ei autem qui operatur, merces non imputatur secundum gratiam, sed secundum debitum.* La grâce, étant un don gratuit, ne suppose pas les œuvres ; c'est la pensée de saint Paul ; car il dira plus tard : *Si autem gratia, jam non ex operibus* (XI, 6), « s'ils sont sauvés par la grâce, ils ne le sont pas à cause de leurs œuvres ». Il raisonne d'après les usages humains. L'ouvrier a droit au prix de son travail ; une récompense lui est due pour sa peine ; l'ouvrage et le salaire sont deux termes qui se correspondent. C'est pourquoi saint Paul dit : La récompense est imputée, comptée, payée, non pas comme une grâce, mais comme une dette à celui qui opère. Tel est le sens du verbe λογίζεται, qui se dit des choses qu'on règle en compte. Saint Paul conclut de ce principe que si Abraham a gagné la justice par ses œuvres, elle ne lui a pas été donnée gratuitement.

5. *Ei vero qui non operatur.* Au contraire, pour celui qui n'opère point, mais qui présente seulement sa croyance, au lieu d'œuvres, s'il est justifié, il l'est par grâce.

Ei vero qui non operatur, credenti autem in eum. Cette expression *credere in,* qu'on trouve dans saint Matthieu, dans saint Marc et plus de trente fois dans saint Jean, signifie non-seulement « croire à la parole de Dieu », mais se confier en lui, tendre vers lui par l'espérance et par l'amour. *Quid est credere in eum, nisi credendo amare, credendo in eum ire?* dit saint Augustin. (*Tract. in Joan.*, XXIX.)

Credenti in eum qui justificat impium, l'homme croyant

au Dieu qui d'un impie et d'un pécheur fait un juste. « *Qui justificat impium », hoc est ex impio pium facit, ut de cætero in ipsa pietate permaneat atque justitia.* (S. Aug., *ad Rom. Prop.*, 22.)

Il s'agit donc ici de la première justice, qui fait passer l'homme de l'état du péché à celui de la grâce. On ne lui demande point quelles œuvres il a faites : il n'en saurait présenter que de mauvaises, ou de nulles, ou d'insuffisantes pour le salut ; mais s'il croit en Jésus-Christ, s'il croit à l'Agneau qui ôte les péchés du monde, s'il veut désormais embrasser la doctrine et la morale chrétiennes ; on le baptise, et le baptême le rend juste.

Reputatur fides ejus ad justitiam secundum propositum gratiæ Dei. Abraham, le père et le modèle de tous les fidèles, a été justifié par sa foi, selon le décret de la grâce de Dieu. Il l'a donc été gratuitement, mais en un sens qui n'exclut pas sa coopération, puisqu'il apportait au moins sa foi en Dieu. Nous sommes de même justifiés gratuitement par les mérites de Jésus-Christ et non par les nôtres ; gratuitement par la foi, qui est un don de Dieu ; gratuitement, enfin, car notre foi ne nous justifie pas par sa propre vertu, mais seulement « selon le décret de la grâce de Dieu ». C'est-à-dire que Dieu veut bien accepter notre foi comme lui étant agréable, et qu'il a librement promis et décrété, dans sa miséricorde, qu'il justifierait celui qui croirait en lui.

Quelle reconnaissance ne dois-je pas à Dieu ? J'ai été créé gratuitement, racheté gratuitement; justifié gratuitement. Car ma foi, dont Dieu a fait la condition nécessaire de mon salut, est elle-même un don de Dieu.

Ces mots : *Secundum propositum gratiæ Dei,* ne se trouvent pas dans le grec. Mais, comme le concile de Trente a déclaré la Vulgate authentique, en défendant de la rejeter sous aucun prétexte que ce soit (sess. IV), et comme d'ailleurs ces quatre mots intéressent le dogme, il s'ensuit qu'on n'est pas libre de les retrancher. On doit les recevoir au moins comme une glose adoptée par l'Eglise. Il est certain d'ailleurs que cette leçon est très-ancienne, puis-

qu'on la trouve dans le Commentaire ambrosien, dans Sédulius, et même dans Pélage (IVe siècle).

6. *Sicut et David dicit.* Ce n'est pas seulement dans la Genèse que se trouve cette doctrine de la justification gratuite : on la voit aussi exprimée dans les psaumes de David.

Sicut et David dicit beatitudinem hominis, cui Deus accepto fert justitiam sine operibus. En grec, ᾧ ὁ Θεὸς λογίζεται δικαιοσύνην. *Accepto ferre* ou *in acceptum ferre,* est un terme de comptabilité, qui signifie porter en ligne de compte sur un livre de recettes. On peut donc traduire : David reconnaît heureux l'homme à qui Dieu porte en compte la justice, au compte duquel Dieu inscrit la justice, auquel Dieu impute et attribue la justice, sans faire mention de ses œuvres (1).

Au reste, nous l'avons dit, la justification n'est pas tellement gratuite, que l'homme ne fasse rien de son côté pour l'obtenir. *Credenti imputatur,* dit saint Chrysostome, *non imputaretur autem, nisi aliquid attulisset.* Car, s'il ne présente pas des œuvres, il apporte au moins sa foi et la haine du péché, avec un commencement d'amour de Dieu.

Mais, tandis que saint Paul attribue la justification d'Abraham à sa foi, saint Jacques l'attribue à ses œuvres : *Abraham, pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac filium suum super altare?* La contradiction entre les deux apôtres n'est qu'apparente. Abraham fut justifié par sa foi lorsqu'il crut que, malgré la vieillesse et la stérilité de Sara, son épouse, Dieu multiplierait sa postérité comme les étoiles du firmament. Mais cette foi, si agréable au Seigneur, lui fit produire une action héroïque lorsqu'il offrit à Dieu son fils Isaac. Abraham ne fut donc pas justifié par une foi morte, mais par une foi vivante et active.

Voici les paroles de David :

7 et 8. *Beati quorum remissæ sunt iniquitates et quorum*

(1) *Reputare*, *imputare*, *accepto ferre*, sont trois mots synonymes que la Vulgate emploie dans ce chapitre pour rendre le seul verbe λογίζεσθαι, établir un compte.

tecta sunt peccata. Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.

Dans ce texte on voit un pécheur déclaré bienheureux, c'est-à-dire justifié, non parce qu'il a fait des œuvres saintes, mais parce que Dieu lui a remis ses iniquités, parce que le Seigneur a couvert ses péchés, parce qu'il ne lui a pas imputé ses fautes : trois expressions qui font entendre que l'homme est justifié gratuitement.

Après avoir prouvé que David enseigne la justification gratuite, saint Paul continue son raisonnement.

9 et 10. *Beatitudo ergo hæc in circumcisione tantum manet, an etiam in præputio? Dicimus enim quia reputata est Abrahæ fides ad justitiam. Quomodo ergo reputata est? In circumcisione, an in præputio? Non in circumcisione, sed in præputio.* Or ce bonheur dont parle David est-il réservé aux seuls circoncis? Ou bien les incirconcis peuvent-ils y prétendre eux-mêmes? Pour répondre à cette question, rappelons-nous ce que nous venons de dire : savoir, que la foi d'Abraham lui fut imputée à justice. Dans quel état se trouvait donc Abraham, quand sa foi lui fut imputée à justice? Etait-il circoncis ou incirconcis? Il n'était pas circoncis, mais incirconcis (1).

Saint Paul démontre que la justice a précédé la circoncision, puisque, avant d'être circoncis, le saint patriarche avait été justifié, selon le témoignage des divines Ecritures. En effet la circoncision d'Abraham eut lieu au moins quatorze ans après l'époque où la Genèse atteste qu'il fut justifié par sa foi. (Voyez Gen., xv, 6; xvi, 16; xvii, 24 et 25.)

11. *Et signum accepit circumcisionis signaculum justitiæ quæ est in præputio.* Saint Paul n'oublie pas la question posée plus haut : *Quæ utilitas circumcisionis?* A quoi servait la circoncision? Il répond ici qu'Abraham la reçut comme le sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi, lorsqu'il n'était pas encore circoncis. Il fut d'abord

(1) *Quomodo reputata est?* C'est-à-dire : *Qualis erat Abraham, quum fides ejus reputata est ad justitiam? Eratne jam circumcisus, an adhuc præputiatus?*

justifié par sa foi ; ensuite, étant justifié, il fut marqué par la circoncision comme appartenant à Dieu.

Signum circumcisionis est la circoncision elle-même en tant que signe, ou le signe qui s'appelle la circoncision.

Signaculum justitiæ, σφραγῖδα τῆς δικαιοσύνης. Il explique ce que signifiait ce signe. La circoncision était un sceau imprimé sur la chair d'Abraham par l'ordre de Dieu ; sceau qui ne donnait pas la justice au patriarche, mais qui en était la marque authentique.

Justitia fidei est la justice qui vient de la foi.

Fidei quæ est in præputio, en grec τῆς πίστεως τῆς ἐν ἀκροβυστίᾳ, c'est-à-dire *fidei quæ jam erat in præputio.* Abraham avait la foi, dès le temps qu'il était incirconcis. Le signe charnel de la circoncision fut un sceau par lequel Dieu attestait la justice d'Abraham, justice qu'il possédait par sa foi longtemps avant d'en recevoir la marque (1).

Signaculum justitiæ fidei. La circoncision était donc le sceau de la justice donnée par la foi. D'où il résulte qu'en ôtant la foi, les Juifs excluaient la circoncision elle-même ; car le sceau ne sert de rien sans la chose qu'il scelle.

Ut sit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur et illis ad justitiam, et sit pater circumcisionis (2).

(1) On voit que la circoncision n'effaça point le péché originel dans Abraham et ne lui conféra point la justice. Mais quelle fut la vertu de la circoncision dans sa postérité ? C'est une question controversée parmi les théologiens. Selon saint Augustin, la circoncision était un des moyens qui servaient à effacer le péché originel. *Circumcisio antiquis sanctis pro baptismo fuisse creditur*, dit-il, dans sa lettre à Dardanus, c. 11. Toutefois elle ne produisait point la grâce par elle-même, *ex opere operato*, comme les sacrements de la nouvelle loi ; mais Dieu conférait la grâce à l'enfant, dans cette cérémonie, à cause de la foi de ses parents.

(2) Le sujet de *reputetur* est le verbe *credere* contenu dans *credentium.* On peut donc traduire : afin que croire leur soit imputé à justice. On lit dans les éditions grecques : εἰς τὸ λογισθῆναι καὶ αὐτοῖς τὴν δικαιοσύνην, *ut imputetur et illis justitia ;* au lieu de εἰς τὴν δικαιοσύνην, *ad justitiam.* Saint Cyrille d'Alexandrie a lu comme l'auteur de la Vulgate, confirmée par l'excellent manuscrit alexandrin. Le sens est du reste le même ; c'est une pure question de philologie.

Dieu, ayant résolu de ne former qu'un seul peuple des Juifs et des Gentils, et de les sauver par la foi, leur donne à tous un modèle dans Abraham justifié par sa foi avant d'être circoncis. Il l'établit d'abord le père de tous ceux qui croient sans la circoncision, leur apprenant qu'ils peuvent, comme lui, trouver la justice dans la foi; et il le rend ensuite le père des circoncis. En sorte qu'il invite tous les hommes à ne point considérer si Abraham (le père des Gentils selon l'esprit, et le père des Juifs selon la chair) était circoncis ou non, mais à imiter la foi d'où il tirait sa justice. *Ut ad illum et Judæi et Græci respicientes, neque hi circumcisionem neque illi præputium, sed utrique illius fidem imitarentur,* dit très-bien Théodoret.

12. *Et sit pater circumcisionis, non iis tantum qui sunt ex circumcisione, sed et eis qui sectantur vestigia fidei quæ est in præputio patris nostri Abrahæ.*

Il explique comment Abraham est le père de la circoncision. Dieu l'a donné pour père non pas seulement à ceux qui sont, comme lui, circoncis dans leur chair, mais encore, mais surtout à ceux qui suivent les vestiges de la foi qu'avait notre père Abraham, avant d'être circoncis.

D'après le sens naturel de cette phrase, saint Paul reconnaît qu'Abraham est, selon la nature, le père de ceux qui ont la simple circoncision de la chair ; mais il avertit qu'il est d'une manière beaucoup plus excellente le père de ceux qui imitent sa foi (1).

(1) Plusieurs traduisent : *Et sit pater circumcisionis, iis qui non sunt ex circumcisione tantum, sed qui sectantur vestigia fidei ;* et ils rendent ainsi : « Afin qu'Abraham soit le père de la circoncision, non pas de ceux qui sont seulement circoncis, mais qui de plus imitent la foi du saint patriarche ». La Vulgate dit au contraire : « Afin qu'Abraham soit le père de la circoncision, non pas seulement des circoncis, mais encore de ceux qui, sans être circoncis, imitent la foi du saint patriarche ». Les premiers s'appuient sur le grec, qui porte : οὐκ ἐκ περιτομῆς μόνον, *non ex circumcisione tantum.* Mais on peut répondre que c'est comme s'il y avait : οὐ μόνον ἐκ περιτομῆς. En latin même, *non ex circumcisione tantum*, peut signifier *non tantum ex circumcisione.* Car, οὐ μόνον, et *non tantum* se partagent fort bien sans changer le sens. En outre, les deux τοῖς répétés marquent deux classes de personnes différentes, dont Abraham est le père : τοῖς ἐκ περιτομῆς et τοῖς στοιχοῦσιν, comme en latin *non iis, sed iis.* Si l'auteur voulait désigner les mêmes personnes, il ne mettrait qu'une fois τοῖς,

Patris nostri Abrahæ. En appelant Abraham notre père, saint Paul parle non-seulement comme Juif, mais surtout comme chrétien. Car Abraham est le père de tous les croyants, et c'est avec justice que l'Eglise, dans un de ses offices, le reconnaît pour le père de notre foi : *Pater fidei nostræ Abraham summus*. (Sabb. ante Quinq.) Il a cru avant nous et il a cru les mêmes choses que nous, avec cette différence qu'il a cru au Messie qui devait naître de sa race et par qui toutes les nations devaient être bénies : tandis que nous croyons au Messie qui est venu, qui est Fils de Dieu et d'Abraham, et par qui nous sommes comblés de toutes sortes de bénédictions spirituelles et célestes.

Par la foi, nous devenons enfants d'Abraham, et par Abraham, nous entrons dans la famille de tous les saints qui ont vécu et qui vivront jusqu'à la fin du monde ; nous sommes unis aux patriarches, aux prophètes, aux apôtres, aux martyrs, aux docteurs, à tous les fidèles de tous les temps : nous sommes de leur race, et ils nous reconnaissent comme leurs descendants ou leurs frères. (Picquigny.)

Qui sectantur vestigia fidei quæ est in præputio patris nostri Abrahæ. Quelle est cette foi dont Abraham donna l'exemple et à laquelle il dut sa justice, avant d'avoir reçu la circoncision ? Il crut à la parole de Dieu qui promettait de lui donner un fils. (Gen., XV.) Mais saint Paul dira plus loin qu'Abraham crut aussi au Dieu qui rend la vie aux morts, *qui vivificat mortuos*. Il dit encore la

de cette manière : τοῖς οὐκ ἐκ περιτομῆς μόνον, ἀλλὰ καὶ στοιχοῦσιν. On objecte qu'il y a tautologie avec cette interprétation, puisqu'on voit ici reparaître les incirconcis déjà nommés dans le verset précédent. Mais c'est précisément le dessein de l'Apôtre, il veut répéter deux fois la même chose, pour bien faire comprendre aux Juifs qu'ils ne sont pas les seuls enfants d'Abraham. Il y a donc une tautologie qui n'est point bannie de la sainte Ecriture, et dont l'on trouve des exemples dans les plus excellents écrivains de la Grèce ; c'est une fort belle figure, qu'on appelle répétition. Ainsi la Vulgate a bien entendu ; elle entre dans la pensée de saint Paul, et suit parfaitement les principes de la syntaxe. Il ne faut donc pas la corriger ici sur la version d'Erasme, trop facilement adoptée par les modernes. Erasme était un bon helléniste, moins habile cependant et moins judicieux que l'auteur de la Vulgate.

même chose dans l'Epître aux Hébreux : *Arbitrans quia et a mortuis suscitare potens est Deus* (XI, 19), et il ajoute que cette foi lui fut imputée à justice. Ainsi Abraham fut justifié, parce qu'il crut que Dieu était assez puissant pour ressusciter Isaac d'entre les morts. Ceux donc qui « marchent sur les traces de la foi d'Abraham » sont ceux qui croient à la résurrection de Jésus-Christ, dont Isaac était la figure.

Il va prouver, par une nouvelle raison, que la justice est offerte à tous les hommes, Juifs ou Gentils.

13. *Non enim per legem promissio Abrahæ aut semini ejus, ut hæres esset mundi, sed per justitiam fidei.* Après avoir montré que la justification d'Abraham a précédé sa circoncision, il déclare maintenant que la loi n'est venue qu'après la promesse, et que la promesse est, pour cette raison, indépendante de la loi. Car c'est après avoir été justifié par sa foi qu'Abraham reçut de Dieu la promesse que toutes les nations de la terre seraient bénies en lui et dans sa race.

Non enim per legem promissio. La promesse fut absolue et sans condition; Dieu ne la fit point dépendre de l'observation de la loi, puisque la loi ne fut donnée que quatre cent trente ans après cette promesse, quand Abraham, Isaac, Jacob et tous ses fils eux-mêmes étaient morts depuis longtemps.

Abrahæ aut semini ejus. Saint Paul fait allusion aux deux endroits de la Genèse où cette promesse est rapportée : *In te benedicentur universæ cognationes terræ* (Gen., XII), et *Benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ.* (Gen., XXII.)

Semini ejus. Saint Paul désigne le Christ, comme il l'explique ailleurs : *Semini tuo, qui est Christus.* (Gal., III, 16.)

Ut hæres esset mundi. L'héritage du monde était promis à Abraham et à sa race, c'est-à-dire que le Christ qui naîtrait de lui étendrait son royaume sur toutes les nations du monde. C'est l'expression qu'emploie David au Psaume II : *Postula a me et dabo tibi gentes hære-*

ditatem tuam, et possessionem tuam omnes fines terræ.

Sed per justitiam fidei. Dieu ne fit point cette promesse à Abraham en vue de la loi, qui ne devait venir que plusieurs siècles après lui, « mais à cause de la justice qu'il avait acquise par sa foi ».

D'où il faut conclure que toutes les nations de la terre seront bénies sans avoir besoin d'observer la loi de Moïse, pourvu qu'elles imitent la foi d'Abraham.

14. *Si enim qui ex lege hæredes sunt, exinanita est fides, abolita est promissio.* Si en effet les seuls observateurs de la loi sont les héritiers de la bénédiction, la foi est rendue inutile, la promesse est abolie.

Qui ex lege, οἱ ἐκ νόμου, sont les sujets de la loi, les partisans de la loi, les observateurs de la loi. L'expression grecque pourrait se rendre par *qui sub lege censentur* ou *qui ad legem pertinent.*

Exinanita est fides. Comment cela ? Saint Paul nous l'a dit. Si la justification dépend de l'observation de la loi, elle est une récompense due, et non plus une grâce accordée gratuitement. D'où il résulte que la foi n'est plus un moyen nécessaire pour obtenir la justification, puisqu'il suffit de faire l'œuvre marquée par la loi. La foi devient donc inutile : *Exinanita est.*

La promesse est à son tour abolie; car la bénédiction a été promise à toute la race spirituelle d'Abraham, c'est-à-dire à tous ceux qui croient comme lui. Or, les Israélites ont seuls reçu la loi. Tous les autres enfants d'Abraham seront donc privés de la bénédiction, et la promesse est pour eux abolie : *Abolita est promissio.*

Mais un Juif pouvait dire : Je ne m'occupe point des autres nations. Je me contente des promesses que Dieu a faites à notre père Abraham, et comme son enfant je réclame mon héritage. Saint Paul répond que la promesse a été faite à la foi. Si donc vous ôtez la foi, vous abolissez en même temps la promesse, qui est rendue nulle pour vous-même aussi bien que pour le Gentil. Mais il en donne tout de suite une seconde raison.

15. *Lex enim iram operatur. Ubi enim non est lex, nec*

prævaricatio. En outre, vous qui prétendez appuyer la promesse sur la loi, et non sur la foi, vous abolissez encore la promesse d'une autre manière. Car où il n'y a point de loi, il n'y a point de prévarication; et les Gentils pouvaient faire, sans aucun péché, beaucoup de choses qui étaient défendues aux Juifs. Mais la loi, qui fait un commandement sans donner la force de l'exécuter, est une occasion de transgression; elle produit ainsi la colère, elle attire la malédiction. Or la malédiction ne transmet pas l'héritage au fils désobéissant; elle le destitue. Vous voyez donc que substituer la loi à la foi, c'est abolir la promesse.

16. *Ideo ex fide*. Avec *ex fide* on supplée *hæredes sunt*, qui se lit plus haut, et l'on traduit : C'est donc en vertu de la foi qu'est transmis l'héritage, afin qu'il soit accordé par grâce, et que la promesse faite à Abraham demeure ferme pour toute sa postérité : *Ut secundum gratiam firma sit promissio omni semini* (1). Car, si l'héritage était accordé selon la loi, ceux qui n'ont pas la loi en seraient privés. Mais puisqu'il est donné par grâce, en vertu de la foi, la promesse s'étend à toute race, non-seulement à celle qui vit sous la loi, mais encore à celle qui partage la foi d'Abraham : *Omni semini, non ei qui ex lege est solum, sed et ei qui ex fide est Abrahæ*.

Le raisonnement de saint Paul suppose que la divine promesse doit être accomplie ou par la loi ou par la foi. Elle ne peut l'être par la loi; donc elle l'est par la foi.

17. *Qui pater est omnium nostrum (sicut scriptum est, quia patrem multarum gentium posui te) ante Deum*.

Il faut joindre *pater est omnium nostrum* avec *ante Deum*. Car ces mots *ante Deum* n'appartiennent pas au texte de la Genèse qui les précède et qui forme une parenthèse. Abraham est notre père à tous aux yeux de

(1) En grec, les deux idées sont plus distinctes : Διὰ τοῦτο ἐκ πίστεως, ἵνα κατὰ χάριν, εἰς τὸ εἶναι βεβαίαν τὴν ἐπαγγελίαν παντὶ τῷ σπέρματι. *Ideo ex fide datur hæreditas, ut secundum gratiam detur, ut firma sit promissio omni semini*. Le syriaque est conforme au grec, et plusieurs manuscrits latins répètent la conjonction, *ut secundum gratiam, ut firma sit*. C'est probablement la bonne leçon.

Dieu, puisque Dieu considère comme les enfants spirituels d'Abraham, tous ceux qui ont imité sa foi. Or les enfants doivent hériter de leur père.

Sicut scriptum est. Il prouve, dans une parenthèse, qu'Abraham est notre père à tous. En effet, on lit dans la Genèse (ch., XVII) qu'Abraham était âgé de quatre-vingt dix-neuf ans, lorsque Dieu lui dit : Marche devant moi et sois parfait. J'établirai mon alliance entre toi et moi. Je multiplierai beaucoup ta race, tu seras le père d'un grand nombre de nations ; et tu ne t'appelleras plus Abram, mais Abraham, parce que je t'ai établi le père d'une multitude de nations (1).

Patrem multarum gentium. Dans le sens naturel, Abraham fut le père non-seulement des Israélites, mais encore des Madianites, des Ismaélites, des Iduméens et de plusieurs autres peuples qui sont nommés au chapitre XXVe de la Genèse. Mais dans le sens spirituel, que regarde ici l'Apôtre, il est le père d'une infinité de nations, c'est-à-dire de tous les peuples qui croient en Jésus-Christ (2).

Ante Deum cui credidit. C'est par sa foi en Dieu qu'Abraham mérita les promesses. C'est en croyant comme Abraham que les nations entreront dans sa famille et que tous les peuples, devenus ses fils, hériteront des bénédictions qui lui sont promises.

Qui vivificat mortuos, et vocat ea quæ non sunt tanquam ea quæ sunt. Il fait allusion aux deux grands actes de foi que fit le saint Patriarche. Il crut, en immolant Isaac, que Dieu était assez puissant pour ressusciter les morts : *Vivificat mortuos.* C'est ce que saint Paul répète dans l'Epître aux Hébreux : *Arbitrans quia et a mortuis suscitare potens est Deus.* (Heb., XI, 19.) Il crut, lorsqu'il avait près de cent ans, que Dieu pouvait lui donner un fils et

(1) Abram signifie, en hébreu, *Pater excelsus*, et Abraham, *Pater multitudinis.*

(2) Ce qui achève de justifier cette interprétation, c'est que le mot « père » a chez les Hébreux une extension plus grande que dans nos langues modernes. Il signifie un auteur quelconque qui produit, invente ou enseigne ; ainsi, Jabel fut le père de ceux qui habitaient sous des tentes, dit l'Ecriture, et Jubal le père de ceux qui jouaient de la flûte. (Gen., IV, 20.)

une postérité nombreuse : *Vocat ea quæ non sunt.* Comme c'est cet acte de foi qui le rendit père de tant de nations, saint Paul en fait un magnifique éloge.

Qui vocat ea quæ non sunt. « Il appelle, *vocat* ». Ce terme exprime heureusement la puissance de Dieu. De même qu'il ne nous en coûte rien d'appeler nos serviteurs qui accourent à notre parole : ainsi et plus facilement encore Dieu appelle ce qui est et ce qui n'est pas. Et aussitôt les êtres qui sont obéissent à sa voix, et ceux qui ne sont pas commencent d'être pour exécuter ses ordres.

18. *Qui contra spem in spem credidit.* Il crut contre toute espérance humaine, mais en se fiant dans une espérance fondée sur la parole de Dieu. *Contra spem humanam in spem Dei credidit.* (Saint Chrysostome.)

Credidit, ut fieret pater multarum gentium. En grec, ἐπίστευσεν εἰς τὸ γενέσθαι αὐτὸν πατέρα πολλῶν ἐθνῶν. Le grec, comme le latin, présente une double idée : non-seulement il crut qu'il deviendrait le père de plusieurs nations, mais sa croyance lui mérita cette gloire : *Ut fieret pater.*

Secundum quod dictum est ei : Sic erit semen tuum. On voit, au chapitre xve de la Genèse, que Dieu fit sortir Abraham de sa tente et lui dit : « Regarde le ciel, et compte les étoiles, si tu peux. Et Dieu ajouta : Telle sera ta postérité ». Et Abraham crut, selon la parole du Seigneur, que sa postérité serait innombrable.

19. *Et non infirmatus est fide.* Et sa foi n'éprouva aucune faiblesse, aucune hésitation. La Genèse rapporte qu'Abraham, après avoir entendu la promesse du Seigneur, se prosterna le visage contre terre, et qu'il rit en disant au fond de son cœur : Un homme de cent ans aurait-il donc bien un fils ? Et Sara enfanterait-elle à quatre-vingt-dix ans ? Ces paroles et ce rire marquent l'étonnement et l'admiration du saint Patriarche ; elles n'expriment pas un doute. Et s'il ajoute : « Seigneur, faites-moi seulement la grâce qu'Ismaël vive », c'est humilité et non pas méfiance.

Nec consideravit corpus suum emortuum, quum jam fere centum esset annorum et emortuam vulvam Saræ.

Pour qu'Abraham eût un fils, trois miracles étaient nécessaires : il fallait d'abord que Dieu lui rendît la puissance d'engendrer, lorsque son corps était épuisé par l'âge et devenu comme mort; secondement, il fallait donner à Sara la vertu de concevoir, dont elle était naturellement privée, puisqu'elle était stérile ; troisièmement, il fallait lui donner cette vertu dans sa vieillesse, à quatre-vingt-dix ans, quand toutes les femmes qui parviennent à cet âge sont incapables d'enfanter. Mais la foi d'Abraham ne considéra point toutes ces impossibilités.

In repromissione etiam Dei non hæsitavit diffidentia. Il n'hésita point, il n'eut pas la moindre défiance dans la promesse que Dieu lui faisait. Au lieu de *in repromissione etiam*, en grec εἰς δὲ τὴν ἐπαγγελίαν, on pourrait traduire *in repromissione autem*, ou simplement *et in repromissione.*

Sed confortatus est fide. Mais il se fortifia dans la foi. Tel est l'effet des épreuves, elles élèvent et fortifient les grandes âmes, et leur foi s'accroît par ce qui devait l'affaiblir.

Dans gloriam Deo. Rendre gloire à Dieu, c'est confesser ce qu'il est. Abraham croyant à la promesse de Dieu, le glorifia, parce qu'il rendit hommage à sa véracité et à sa toute-puissance.

21. *Plenissime sciens quia quæcumque promisit, potens est et facere.* Car il était pleinement persuadé, il savait parfaitement que Dieu est assez puissant pour faire tout ce qu'il a promis.

Plenissime sciens, πληροφορηθείς. La foi n'est pas une persuasion aveugle, mais une croyance raisonnable, fondée sur des motifs légitimes de certitude. Croire, chez le chrétien, c'est savoir.

La foi est une lumière et une science. Elle établit même dans l'âme une conviction plus ferme que le raisonnement. Car on voit souvent un syllogisme renversé par un autre ; mais la persuasion que donne la foi est inébranlable.

Certes, la foi n'indique pas un esprit faible. Est-ce

qu'Abraham diminua la puissance de son esprit en croyant aux promesses divines ? Non, dit saint Paul ; au contraire, il se fortifia, *confortatus est.* Aussi quand des païens nous reprochent notre foi, dit saint Chrysostome, nous leur reprochons leur incrédulité. Nous les regardons comme des esprits misérables, infirmes, stupides. Croire est le privilége d'une âme grande et sublime. Ne pas croire accuse une intelligence avilie, dépourvue de sens et rabaissée à l'instinct des brutes. Ainsi parle saint Chrysostome, dont nous adoucissons même les termes énergiques. *Illis vitio vertimus incredulitatem, ut miseris, stultis, infirmis, neque asinis melius habentibus. Sicut enim credere est sublimis et magni animi : sic non credere est irrationabilis, et vilissimæ et ad jumentorum amentiam dejectæ stoliditatis* (1). Un génie comme saint Chrysostome avait le droit de parler ainsi des incrédules.

22. *Ideo reputatum est illi ad justitiam.* Voilà quelle a été la foi d'Abraham, ferme, généreuse, héroïque, surmontant tous les obstacles, et dominant tous les sentiments naturels. Telle doit être la nôtre, si nous voulons nous affermir dans la justice.

La première fois que la Genèse rend ce témoignage à Abraham, c'est au chapitre xve, lorsque Abraham crut à la promesse que Dieu faisait de lui donner un fils. Nul doute qu'Abraham ne fût dès auparavant justifié par sa foi. Si donc Abraham fut alors justifié, cela veut dire que sa justice fut augmentée et confirmée. Il faut dire avec Estius : *Quoties credidit Abraham, toties ad justitiam fides ei reputata est.* Ce sont autant d'accroissements de vertu. La justice en effet n'est pas une simple absence de péché ; c'est une beauté spirituelle qui s'accroît de plus en plus dans les âmes saintes par la foi, l'espérance, la charité, les bonnes œuvres.

23 et 24. *Non est autem scriptum tantum propter ipsum, quia reputatum est illi ad justitiam ; sed et propter nos,*

(1) Ὥσπερ γὰρ τὸ πιστεύειν ὑψηλῆς καὶ μεγαλοψυχοῦς ψυχῆς · οὕτω τὸ ἀπιστεῖν αλογωτάτης καὶ εὐτελοῦς καὶ πρὸς τὴν τῶν κτηνῶν ἄνοιαν κατενηνεγμένης. *In Rom.* Hom. VIII, 6.)

quibus reputabitur credentibus in eum qui suscitavit Jesum Christum Dominum nostrum a mortuis. Or ce n'est pas seulement pour faire l'éloge d'Abraham, qu'il est écrit qu'il fut justifié par sa foi : ces paroles sont écrites pour nous-mêmes, pour notre instruction, pour nous assurer qu'à son exemple nous serons justifiés par la foi, si nous croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ Notre-Seigneur. Un Gentil qui embrasse l'Evangile et reçoit le baptême est égal au Juif ; il n'est pas inférieur, sous un certain rapport, au saint Patriarche lui-même. Car il est justifié comme lui par la foi. J'oserai dire plus : il est supérieur à Abraham en un sens. Car telle est la noblesse du chrétien, que la foi des patriarches n'était que la figure de la nôtre : nous croyons le même Dieu et les mêmes vérités, mais éclairées d'une plus vive lumière. Abraham crut à la naissance d'un homme, et nous croyons à la naissance d'un Dieu. Abraham crut à un Dieu capable de ressusciter Isaac, qu'il allait immoler : et nous croyons au Dieu tout-puissant qui a ressuscité Jésus-Christ, Fils de Dieu, immolé pour nos péchés.

25. *Qui traditus est propter delicta nostra.* Jésus-Christ, qui a été livré pour nos péchés. *Traditus,* il a été livré à la mort par son Père. C'est ce que saint Paul répétera plus loin : *Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum.* (Rom., VIII, 32.)

Et resurrexit propter justificationem nostram. L'Apôtre ne confond point la justification avec la rémission des péchés. Ce sont deux effets distincts de la même grâce. En même temps qu'elle efface le péché, la grâce reçue dans la justification met en nous le principe de la vie divine, nous rend saints et agréables à Dieu, donne à l'âme une beauté, une force, une vie nouvelle, dont la résurrection de Jésus-Christ est la figure et le principe.

Saint Paul dit que « Jésus-Christ est ressuscité pour notre justification » ; il ne dit pas qu'il l'a méritée par sa résurrection. Car tous les mérites de Jésus-Christ ont été consommés dans sa mort. C'est donc par sa passion et sa mort qu'il a mérité notre justification, aussi bien

que la rémission de nos péchés. Néanmoins, comme toutes les actions de Jésus-Christ, même non méritoires, sont les actions du chef, dont la vertu divine est communiquée aux membres, sa résurrection, par laquelle il reprend une vie immortelle et glorieuse, est dite la cause de notre justification, qui nous fait passer de la mort du péché à la nouvelle vie de la grâce (1).

(1) Cette doctrine est clairement expliquée par saint Thomas. *Quod propter delicta nostra sit traditus in mortem manifestum videtur ex hoc quod sua morte meruit nobis deletionem peccatorum ; sed resurgendo non meruit, quia in statu resurrectionis non fuit viator, sed comprehensor.* Puis le saint docteur ajoute : *Omnes passiones et actiones humanitatis Christi fuerunt nobis salutiferæ, utpote ex virtute divinitatis provenientes. Sed, quia effectus habet aliqualem similitudinem causæ, mortem Christi, qua extincta est in eo mortalis vita, dicit esse causam extinctionis peccatorum nostrorum ; resurrectionem autem ejus, qua rediit ad novam vitam gloriæ, dicit esse causam justificationis nostræ, per quam redimus ad novitatem justitiæ. (In Ep. ad Rom., IV.)*

CHAPITRE CINQUIÈME

ANALYSE

Dans les deux chapitres précédents, saint Paul a prouvé que nous sommes justifiés gratuitement par la foi : dans celui-ci il fait voir l'excellence de cette grâce.

Pour cela il montre d'abord les précieux effets de notre justification ; ensuite il établit une comparaison entre Adam auteur du péché, et Notre-Seigneur Jésus-Christ auteur de la justice. Ce chapitre se trouve ainsi divisé en deux parties.

I. Le premier effet de notre justification est la paix avec Dieu.

Le second est l'espérance de la gloire promise aux enfants de Dieu.

Le troisième est la joie dans les afflictions mêmes, parce qu'elles nous méritent une gloire éternelle.

Le quatrième est la charité répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit. Or, le motif qui entretient cette charité, c'est l'amour immense que Jésus-Christ nous a témoigné en mourant pour nous lorsque nous étions pécheurs (1-11).

II. Saint Paul remonte ensuite à l'origine de cet amour. Laissant le bienfait de la création, il dit comment la faute d'Adam avait infecté sa race, et comment le Fils de Dieu, touché de compassion pour le genre humain, s'est incarné et s'est livré à la mort pour réparer le péché de notre premier père. Il oppose ainsi la grâce de Jésus-Christ au péché d'Adam ; et il enseigne que, de même que par la désobéissance d'Adam, tous les hommes ont été rendus pécheurs et condamnés à la mort, de même par l'obéissance de Jésus-Christ, la justice et la vie éternelle ont été méritées à tous les hommes (12-19).

Enfin au verset vingtième, il déclare que ce n'est pas la loi qui a apporté la justice dans le monde. Au contraire, la loi de Moïse ayant été introduite, dans le cours des siècles, entre Adam et Jésus-Christ, le péché s'est multiplié à l'occasion même de la loi. Mais là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé. Car, si le péché avait engendré la mort, la grâce de Jésus-Christ a aboli le péché, fait régner la justice dans le monde, et donné aux hommes la vie éternelle.

1. Etant donc justifiés par la foi, conservons la paix avec Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

2. Car c'est par lui que, moyennant la foi, nous avons accès à cette grâce dans laquelle nous sommes maintenant établis, et par laquelle nous nous glorifions dans l'espérance de posséder un jour la gloire des enfants de Dieu.

3. Et nous nous glorifions non-seulement dans cette espérance, mais même dans les tribulations. Car nous savons que la tribulation opère la patience,

Que la patience produit l'épreuve, et l'épreuve l'espérance.

5. Or cette espérance n'est point trompeuse, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

6. Car pourquoi, lorsque nous étions encore dans l'infirmité, le Christ est-il mort pour des impies dans le temps destiné de Dieu ?

7. Et certes, à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste. Peut-être néanmoins quelqu'un aurait-il le courage de donner sa vie pour un bienfaiteur.

8. Mais c'est en cela même que Dieu a fait éclater son amour envers nous : puisque Jésus-Christ est mort pour nous dans le temps destiné par son Père, lorsque nous étions encore pécheurs.

9. Ainsi maintenant que nous sommes justifiés par son sang, nous serons, à plus forte raison, délivrés par lui de la colère divine.

10. Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant maintenant réconciliés avec lui, serons-nous sauvés par la vie de ce même Fils.

11. Et non-seulement nous avons été réconciliés, mais nous nous glorifions même en Dieu, par Notre-

1. *Justificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum :*

2. *Per quem et habemus accessum, per fidem, in gratiam istam in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.*

3. *Non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus : scientes quod tribulatio patientiam operatur,*

4. *Patientia autem probationem, probatio vero spem.*

5. *Spes autem non confundit; quia caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis.*

6. *Ut quid enim Christus, quum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est ?*

7. *Vix enim pro justo quis moritur : nam pro bono forsitan quis audeat mori.*

8. *Commendat autem caritatem suam Deus in nobis : quoniam quum adhuc peccatores essemus, secundum tempus,*

9. *Christus pro nobis mortuus est. Multo igitur magis nunc justificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum.*

10. *Si enim quum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus, multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.*

11. *Non solum autem : sed et gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum, per*

quem nunc reconciliationem accepimus.

12. *Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors; et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.*

13. *Usque ad legem enim peccatum erat in mundo: peccatum autem non imputabatur, quum lex non esset.*

14. *Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri.*

15. *Sed non sicut delictum, ita et donum. Si enim unius delicto multi mortui sunt, multo magis gratia Dei et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.*

16. *Et non sicut per unum peccatum, ita et donum: nam judicium quidem ex uno in condemnationem: gratia autem ex multis delictis in justificationem.*

17. *Si enim unius delicto mors regnavit per unum, multo magis abundantiam gratiæ et donationis et justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.*

18. *Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem, sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.*

19. *Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores*

Seigneur Jésus-Christ, par qui nous avons maintenant obtenu la réconciliation.

12. En effet, comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et comme ainsi la mort est passée dans tous les hommes par ce seul homme, en qui tous ont péché : de même la justice est entrée dans le monde par un seul homme.

13. Car le péché était dans le monde jusqu'à la loi; mais le péché n'était pas alors impute, puisque la loi n'existait pas.

14. Cependant la mort a exercé son règne depuis Adam jusqu'à Moïse à l'égard de ceux mêmes qui n'ont pas péché par une prévarication semblable à celle du premier Adam, qui est la figure du second.

15. Mais il n'en est pas de la grâce comme du péché. Car si plusieurs sont morts par le péché d'un seul, la miséricorde et le don de Dieu se sont répandus beaucoup plus abondamment sur plusieurs, par la grâce d'un seul homme, qui est Jésus-Christ.

16. Et il n'en est pas du don comme des suites du péché. Car la condamnation a été prononcée par le jugement de Dieu pour un seul péché; au lieu que la grâce a été accordée pour la justification après un grand nombre de péchés.

17. Car si la mort a régné par un seul homme à cause du péché d'un seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, du don et de la justice, régneront-ils dans la vie éternelle par le seul Jésus-Christ.

18. Comme donc la faute d'un seul a fait passer la malédiction dans tous les hommes pour leur condamnation : de même la justice d'un d'un seul a communiqué la grâce à tous les hommes pour leur donner la justification et la vie.

19. Car, comme beaucoup sont devenus pécheurs par la déso-

béissance d'un seul : ainsi beaucoup seront rendus justes par l'obéissance d'un seul.

20. Or la loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché; mais où le péché avait abondé, la grâce a surabondé :

21. Afin que, comme le péché avait régné en donnant la mort, ainsi règne la grâce par la justice qui donne la vie éternelle par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

constituti sunt multi, ita et per unius obeditionem justi constituentur multi.

20. *Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia ;*

21. *Ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam, per Jesum Christum Dominum nostrum.*

COMMENTAIRE

1. *Justificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum.* « Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu ». Les protestants, qui prétendent que le chrétien est justifié parce qu'il croit fermement l'être, abusent de ce texte pour appuyer leur erreur. Il est vrai que le bon témoignage de la conscience donne la paix de l'âme ; et l'on se confie en Dieu, lorsqu'on est innocent. *Si cor nostrum non reprehenderit nos, fiduciam habeamus ad Deum,* dit saint Jean. (I Ep., III, 21.) Mais cette assurance morale que l'on est exempt de péché mortel, n'exclut pas l'humble crainte avec laquelle on doit faire son salut. *Cum metu et tremore vestram salutem operamini,* dit saint Paul aux Philippiens. (II, 12.) Nul ne sait en effet d'une certitude absolue, dit l'Ecclésiaste, s'il est digne d'amour où de haine : *Nescit homo utrum amore an odio dignus sit.* (IX, 1.) Le saint Concile de Trente a clairement défini cette doctrine : *Sicut nemo pius de Dei misericordia, de Christi merito, deque sacramentorum virtute et efficacia dubitare debet : sic quilibet dum seipsum suamque infirmitatem et indispositionem respicit, de sua gratia formidare et timere potest ; quum nullus scire valeat certitudine fidei, cui non potest subesse falsum, se gratiam Dei esse consecutum.* (Sess. VI, 9.) Qu'il faille avoir une ferme foi

en sa propre justice, c'est une invention des protestants, combattue par les troubles légitimes de la conscience coupable, et aussi contraire à l'Ecriture qu'à l'enseignement de l'Eglise.

La confiance que nous inspire notre justification n'exclut donc pas la crainte ; mais ce verset présente un autre sens, qui nous paraît préférable.

Pacem habeamus ad Deum, εἰρήνην ἔχωμεν πρὸς τὸν Θεὸν, « conservons la paix avec Dieu ». C'est l'interprétation de saint Chrysostome. Ne péchons plus, dit-il, ne retournons pas à nos anciennes iniquités ; car ce serait entrer en guerre avec Dieu. *Pacem habeamus, id est ne ultra peccemus, nec ad priora revertamur ; hoc est enim bellum habere contra Deum.* L'interprétation du saint docteur est naturelle, ἔχω ayant fréquemment la signification de κατέχω, *tenere, retinere.* Cette pensée d'ailleurs s'allie parfaitement avec l'ensemble du discours. Puisque nous sommes maintenant justifiés, ne péchons plus, mais conservons la paix avec Dieu, en menant une vie sainte, qui lui soit agréable. C'est ce que nous obtiendrons « par le secours de Jésus-Christ notre médiateur », *per Dominum nostrum Jesum Christum* (1).

2. *Per quem habemus accessum per fidem, in gratiam istam.* Dès que nous avons eu la foi en Jésus-Christ, nous avons eu par lui l'accès à la grâce surnaturelle de la justification, qui nous établit les héritiers de la gloire réservée aux enfants de Dieu. Lorsque nous péchons, nous conservons toujours l'accès à cette grâce. C'est l'heureux privilége du catholique ; il est toujours près du salut. Car en conservant la foi, s'il commet quelque faute, il est sollicité par sa foi même à implorer la miséricorde,

(1) *Pacem habeamus.* On lit dans de bonnes éditions grecques : Εἰρήνην ἔχομεν, *pacem habemus.* « Puisque nous sommes justifiés, nous avons maintenant la paix avec Dieu et nous ne redoutons plus sa colère ». Ce serait la conclusion du discours précédent. Cette leçon est estimable ; mais nous préférons la première, qui non-seulement est conforme à la Vulgate, mais a pour elle l'autorité d'excellents manuscrits (ACDIKS) et de la plupart des SS. Pères, notamment de saint Chrysostome et de Théodoret.

il peut rentrer dans la grâce et recouvrer la justice : *Habemus accessum per fidem* (1).

In qua stamus. Nous sommes solidement établis dans la grâce et dans la possession de la justice. Car Jésus-Christ a fait tout ce qu'il faut pour qu'elle ne nous soit jamais enlevée. Un chrétien ne peut être dépouillé de la grâce et des droits à la gloire, qu'en y renonçant lui-même volontairement. Ni les hommes ni les révolutions du monde, ni les efforts de l'enfer ne peuvent nous ôter les biens que la foi nous donne ; et lorsque nous mourons, loin de les perdre, c'est alors que l'éternelle possession nous en est pleinement assurée, dit saint Chrysostome.

Per quem et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei (2). Par la nouvelle naissance que m'a donnée le baptême, je suis devenu enfant de Dieu et frère de Jésus-Christ, héritier de Dieu et cohéritier de Jésus-Christ. J'ai un droit certain sur l'héritage de Dieu, qui est mon père. J'espère donc fermement que je posséderai ses biens ; et dès maintenant je me glorifie dans cette espérance, comme le fils d'un roi se glorifie dans l'espérance du trône paternel.

3. *Non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus.* Il a fallu que Jésus-Christ souffrît pour entrer dans sa gloire. Il faut que les chrétiens souffrent à son exemple ; car c'est par les afflictions qu'ils doivent entrer eux-mêmes dans la gloire des enfants de Dieu. C'est pourquoi, non-seulement nous supportons avec patience nos tribulations, mais nous nous en glorifions, parce qu'elles nous acquièrent un titre certain à la possession de la gloire éternelle.

Gloriamur. Nous chrétiens, nous avons trois principaux titres de gloire énumérés ici par saint Paul : ce sont d'abord les biens de la grâce dont nous avons dès à pré-

(1) *Habemus.* En grec, le parfait ἔσχήκαμεν signifie *habuimus* et *habemus*. Nous avons eu l'accès à la grâce et nous continuons de l'avoir. Celui qui croit en Jésus-Christ peut toujours se dire : Je sais que Dieu veut mon salut ; aujourd'hui je puis me sauver, si je le veux.

(2) Le mot *filiorum* manque dans tous les exemplaires grecs ; mais c'est au moins une glose estimable.

sent la possession : *Gratiam in qua stamus;* secondement les biens de la vie future, dont nous jouissons déjà par l'espérance : *In spe gloriæ filiorum;* enfin les tribulations que nous souffrons pour Dieu et qui nous méritent son amour : *In tribulationibus.* Nous nous en glorifions, comme un vaillant soldat se glorifie des blessures qu'il a reçues en combattant pour sa patrie.

Scientes quod tribulatio patientiam operatur. Saint Augustin note ici la figure de style qu'on nomme gradation. (*Doctr. Chr.*, l. IV, c. 7.) La tribulation est la cause qui fait naître la patience, comme étant l'objet qui l'exerce ; mais elle n'opère cet effet que dans les âmes généreuses ; les cœurs lâches cèdent à l'adversité.

4. *Patientia autem probationem.* Ainsi la patience produit l'épreuve ; elle montre la solidité de notre vertu, comme le feu éprouve l'or.

Probatio vero spem. On espérait sans doute avant l'épreuve, puisqu'on aurait succombé sans l'espérance. Le saint Apôtre veut dire que l'épreuve augmente et fortifie notre espérance. Rien ne l'enflamme comme les persécutions que nous souffrons pour l'amour de Dieu. Les peines endurées pour Jésus-Christ nous donnent, même dès cette vie, un contentement qui surpasse la joie des mondains. N'est-ce pas une des béatitudes proclamées par Notre-Seigneur? *Beati estis quum maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint et dixerint omne malum adversum vos, mentientes, propter me. Gaudete et exsultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis.* (S. Matth., v, 11.)

5. *Spes autem non confundit, quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris.* Nous sentons au fond de nos cœurs que nous aimons Dieu. Or nous savons que Dieu aime ceux qui l'aiment. *Nihil ad fiduciam excitandam ita confert, quam quod amemur a Deo, et quod illum vicissim amemus,* dit saint Chrysostome. Première raison qui nous persuade que notre espérance ne sera point confondue.

Per Spiritum sanctum qui datus est nobis. Le Saint-

Esprit nous a été donné dans le baptême, comme les arrhes de la gloire que Dieu nous destine ; il est dans nos cœurs comme l'ôtage de la très-sainte Trinité ; cette résidence du Saint-Esprit en nous est déjà même la possession de Dieu commencée. Deuxième motif d'une espérance qui ne sera pas confondue.

Mais reprenons et approfondissons ce texte important. *Spes non confundit.* Notre espérance est immuable, dit saint Chrysostome. C'est une vanité d'espérer dans les hommes, dont les volontés sont changeantes et dont la mort anéantit les desseins. Mais celui qui nous a promis les biens que nous espérons ne meurt pas : il est toujours vivant, puissant, fidèle. S'il nous faut mourir, nous ressusciterons à l'immortalité, et comme la jouissance des biens que nous attendons ne sera point limitée par le temps, notre espérance ne sera jamais confondue.

Charitas Dei. L'amour de Dieu (c'est-à-dire l'amour dont nous aimons Dieu) est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit, lorsque nous sommes justifiés ; et cet amour qui nous rend agréables à Dieu est une vertu qui demeure en nos âmes, comme l'explique le saint Concile de Trente : *Per Spiritum sanctum charitas Dei diffunditur in cordibus eorum qui justificantur, atque ipsis inhæret.* (Sess. VI, c. 7.)

Diffusa est. Saint Paul ne dit pas *data,* mais *diffusa,* pour marquer l'abondance de la grâce dont Dieu remplit nos cœurs. *Per Spiritum sanctum.* C'est le Saint-Esprit lui-même qui, s'unissant à nos cœurs, les enflamme d'amour. Car, disent les théologiens, il est la cause efficiente de cette charité, habitude surnaturelle qui divinise nos âmes.

6. *Ut quid enim Christus, quum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est ?* Notre espérance ne sera point confondue ; car, si elle devait l'être, comment le Christ serait-il mort pour nous alors que nous étions encore dans l'infirmité du péché ? Est-ce qu'il aurait versé son sang pour nous, s'il ne devait pas nous justifier ? Or, il l'a versé librement dans le temps

marqué par la volonté de son Père. Puisqu'il nous a tant aimés, lors même que nous étions des impies, notre espérance ne sera donc pas trompée (1).

Quum adhuc infirmi essemus, ὄντων ἡμῶν ἀσθενῶν. L'homme qui est dans l'état du péché mortel est comme paralysé dans les facultés de son âme. Son intelligence est obscurcie, et sa volonté faible serait impuissante à le sauver. Il n'a par lui-même que peu de force pour faire le bien et pour mériter la clémence de Dieu. Les infirmes, selon saint Paul, ce sont les impies, *Hos dixit infirmos quos impios.* (Saint Aug., Ep. 149, 7.)

7. *Vix enim pro justo quis moritur. Nam pro bono forsitan quis audeat mori.* Saint Paul exalte l'amour de Dieu pour nous, en le comparant à celui des hommes. « En effet », dit-il, « on ne rencontre presque jamais personne qui consente à mourir pour un homme juste ». Il explique sa pensée : Je dis pour un homme juste ; car peut-être se trouverait-il absolument quelqu'un qui donnerait sa vie par affection et par reconnaissance, pour un homme bon et généreux, dont il aurait reçu de grands bienfaits. Saint Paul distingue entre *justus* et *bonus*. L'estime que l'on a pour un homme juste ne nous porte pas à faire pour lui de grands sacrifices. Mais un homme bon, qui nous aime et qui se montre libéral à notre égard, provoque notre amour ; et l'amour, chez les âmes nobles, peut aller jusqu'au dévouement, jusqu'au sacrifice de la vie. Mais Jésus-Christ n'est point mort pour des justes ni pour des hommes qui eussent mérité son affection ; il est mort pour des impies ; il est mort pour ses ennemis.

8 et 9. *Commendat autem charitatem suam Deus in nobis : quoniam quum adhuc peccatores essemus, secundum tempus Christus pro nobis mortuus est.* Et c'est en cela même que Dieu fait éclater son admirable charité pour nous. Car lorsque nous étions encore pécheurs et

(1) Au lieu de *ut quid ?* εἰς τί, on lit dans les éditions grecques ἔτι, *adhuc*, et l'on traduit sans interrogation : « Lorsque nous étions encore dans l'infirmité du péché, le Christ est mort, au temps marqué, pour nous qui étions impies ». On voit que le sens reste le même.

que nous méritions sa haine, le Christ est mort pour nous. Puisqu'il est mort pour des injustes qui l'avaient offensé, à plus forte raison nous qui l'aimons, nous qui sommes maintenant justifiés dans son sang, nous avons la ferme assurance d'être par lui sauvés de la colère : *Multo igitur magis nunc justificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum.*

Secundum tempus. Saint Paul répète ce mot deux fois. On pouvait faire cette question : Puisque la rédemption était résolue depuis le commencement du monde, pourquoi le Christ ne l'a-t-il accomplie qu'après tant de siècles et a-t-il laissé tant de générations hors du salut ? Saint Paul répond que le Christ est mort pour nous au temps marqué par la sagesse divine, à l'époque fixée dans le conseil du Très-Haut et prédite par les prophètes. Il exprime la même idée dans l'Epître aux Galates : *At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum.* (Gal., IV, 4.) Mais le Christ, en apparaissant au milieu des siècles, a sauvé les hommes qui l'ont précédé, aussi bien que ceux qui l'ont suivi.

10. *Si enim quum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus.* Saint Paul répète la même pensée ; car il ne peut assez admirer l'amour de Dieu pour les hommes ; et cet amour immense, incompréhensible, est le fondement de notre espérance. A peine y a-t-il un homme qui voulût mourir pour un saint, fût-il son bienfaiteur : et Jésus-Christ Homme-Dieu est mort pour nous d'une mort cruelle et ignominieuse, lorsque, étant pécheurs, nous méritions sa colère ! Puisqu'il a tant souffert pour ses ennemis, condamnera-t-il ses amis ? Et si, lorsqu'il était encore mortel, il nous a reconciliés par sa mort, que ne fera-t-il pas maintenant qu'il vit et règne immortel, glorieux et tout-puissant ? Peut-on douter qu'il ne nous sauve ? *Multo magis reconciliati salvi erimus in vita ipsius.* Quel est le chrétien qui, méditant cette vérité, n'aura pas confiance en Jésus-Christ, et ne lui dira pas : Seigneur vous êtes mon espérance, *Tu es, Domine, spes mea ?* O Jésus, j'espère en votre mort,

j'espère en votre vie, et je ne serai point confondu. *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.* Oui, j'ai confiance en un Dieu qui a tant aimé ses ennemis.

Salvi erimus in vita ipsius. S'il nous sauve tant qu'il sera vivant, comme il ne mourra point, nous sommes certains qu'il ne nous laissera jamais périr.

11. *Non solum autem, sed et gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum.* Non-seulement nous espérons la vie immortelle qui doit succéder à celle-ci ; mais, dès la vie présente, nous nous glorifions d'être devenus les amis de Dieu par Jésus-Christ notre médiateur. Saint Paul va maintenant exposer les conseils de Dieu sur la réparation du genre humain et sur le grand mystère de l'Incarnation.

Gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus. Que Dieu nous ait sauvés lorsque nous étions mauvais, c'est la preuve d'un amour ineffable. Car ce ne sont point les anges, ni les archanges, ni les séraphins qu'il a chargés de nous réconcilier avec lui. Ce qui fait notre gloire, c'est que Dieu nous a aimés au point de nous donner son Fils unique pour être notre médiateur et notre Sauveur.

12. *Propterea.* Notre réconciliation et tout notre salut viennent de Jésus-Christ. « Ainsi donc » comme nous avons été perdus par un seul homme, de même Dieu veut que nous soyons sauvés par un seul homme, qui est son Fils unique fait homme.

Sicut. Saint Paul après avoir commencé la comparaison, oublie d'en donner le second terme. Voici la phrase qu'il avait dans la pensée : *Sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, ita et per unum hominem justitia in hunc mundum venit.* Mais le péché lui rappelle l'idée de la mort qui en est la juste punition. Ayant donc prononcé ces mots : *Peccatum in hunc mundum intravit*, il écrit aussitôt : *Et per peccatum mors,* et il développe cette pensée dans plusieurs versets. Quand il aura fini son explication, comme il sera trop tard pour terminer la phrase suspendue, il la laissera inachevée.

Mais au verset 18 il la reprendra, il en répétera d'abord la première partie : *Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem;* puis il ajoutera le second terme de la comparaison annoncée : *Sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.*

Ces phrases suspendues et interrompues par une longue digression, après laquelle on reprend en d'autres termes sa pensée, sont fréquentes dans saint Paul. C'est une figure appelée anacoluthe ou changement de construction. Ce n'est point un vice de langage condamné par la grammaire ; on en trouve des exemples dans toutes les langues et chez les meilleurs écrivains. Nous ne prétendons pas que la période de saint Paul soit très-élégante; on peut la trouver surchargée, embarrassée ; mais elle est correcte.

Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit. Le péché est entré dans le monde par un seul homme ; il est vrai que la femme avait péché la première; mais ce n'est pas le péché d'Eve, c'est celui d'Adam qui s'est communiqué à toute sa postérité.

Et per peccatum mors. Dieu avait créé l'homme indestructible : *Deus creavit hominem inexterminabilem.* (Sap., II, 23.) Le Créateur avait établi dans le monde un ordre parfait. Il avait créé l'âme humaine pour lui ; cette âme, incorruptible par sa nature, devait le contempler et l'aimer toujours. Dieu lui avait donné un corps impérissable comme elle, et dont les organes devaient la servir dans ses augustes fonctions, qui ne devaient point finir. Tout l'univers, fait pour l'homme, lui était soumis à jamais. Le péché a tout renversé. L'homme coupable a perdu son empire sur le monde, et l'âme révoltée contre Dieu a perdu le privilége de conserver des organes devenus inutiles au Créateur. Voilà pourquoi la mort vient les dissoudre. Cette explication est de saint Thomas. (*In Ep. ad Rom.*)

Et ita, « et ainsi », parce que la mort est la suite et la peine du péché (1).

(1) L'adverbe *ita* résume les deux propositions qui précèdent. C'est comme

Et ita in omnes homines mors pertransiit. La mort a passé dans tous les hommes, même dans les petits enfants, à la suite du péché d'Adam. Car la génération qui leur donne la vie leur communique aussi le péché de leur auteur. La naissance de l'enfant, sa conception même le rend coupable. Il n'a pas fait le péché ; mais il en hérite, dit saint Augustin. *Inde est et parvulus reus; peccatum nondum fecit, sed traxit. Etenim illud peccatum non in fonte mansit, sed pertransiit, non in illum aut illum, sed in omnes homines pertransiit.* (Serm. 154, 14, ed. Caillau.) Ailleurs il dit encore : *Omnis generatus damnatus; nemo liberatus nisi regeneratus.* (Serm. 294, 4, 16.) Marie seule a été préservée du péché originel par le Verbe qui devait être son Fils.

In quo, c'est-à-dire *in Adam.* « Tous ont péché dans Adam ». Telle est l'interprétation traditionnelle des Grecs, aussi bien que des Latins. *In quo non intelligitur, nisi in Adam,* dit saint Augustin (*Opus imperf. contra Julian.*. l. II, n. 63.) *In quo omnes peccaverunt, hoc est in Adam.* Ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, τοῦτ' ἐστιν ἐπὶ τῷ Ἀδάμ, dit Théophylacte.

Il est vrai qu'en latin *in quo* pourrait se rapporter à *peccatum,* et l'on traduirait : « Tous ont péché dans le péché d'Adam ». Ce serait au fond la même chose au point de vue théologique. Mais en grec, ἁμαρτία *(peccatum)* étant féminin, ne peut s'accorder avec le pronom ἐφ' ᾧ. Le latin *in quo* représente donc *unum hominem* et non *peccatum.*

Cette interprétation est celle que donne l'Eglise dans l'Office de l'Immaculée-Conception. Car elle unit ainsi la première et la dernière phrase du texte : *Per unum hominem peccatum in hunc mandum intravit, in quo omnes peccaverunt.*

A cette première explication de l'Eglise, il faut en ajouter une seconde, qui la complète. En effet l'Apôtre

s'il y avait : *Et quoniam per unum hominem peccatum intravit in hunc mundum, et per peccatum mors, ideo in omnes homines mors pertransiit per eum in quo omnes peccaverunt.*

lie aussi cet *in quo* au verbe *pertransiit;* comme s'il y avait: *Et ita in omnes homines mors pertransiit per unum hominem in quo omnes peccaverunt.* « Et ainsi la mort est passée dans tous les hommes par un seul homme en qui tous ont péché ».

Il n'est pas même nécessaire de répéter *per unum hominem;* il suffit de suppléer *in eo* devant *in quo*, selon l'usage du latin. On aura donc régulièrement : *Et ita in omnes homines mors pertransiit in eo* (ou *per eum) in quo omnes peccaverunt.* « Et ainsi la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché ».

Or dans cette seconde phrase, *in quo* n'est plus un simple pronom relatif, comme dans la première. Il renferme la conjonction causative et s'analyse en *eo quod in illo.* On peut donc traduire sans changer le sens : « Et ainsi la mort est passée dans tous les hommes par un seul homme, PARCE QUE tous ont péché dans cet homme ».

De ce double emploi de la phrase *in quo omnes peccaverunt*, qui se répète avec *intravit* et avec *pertransiit*, la théologie tire une conséquence importante. Elle montre dans ce texte sacré deux preuves du péché originel. Voici la première. *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, in quo omnes peccaverunt.* Cette phrase ne suppose pas seulement le péché originel; mais elle l'enseigne en termes parfaitement clairs, elle l'exprime formellement : « Tous les hommes ont péché dans un seul homme; tous les hommes ont été souillés dans le premier homme ». Voilà ce que définit l'Apôtre. Ce n'est pas une conclusion déduite de ses paroles, ce sont ses paroles mêmes.

L'autre preuve se trouve dans la seconde phrase; on l'en tire par un raisonnement solide. *In omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.* C'est-à-dire : *eo quod in illo omnes peccaverunt.* Ici la mort est présentée comme l'effet du péché, et le péché est montré comme la cause de la mort. Donc tous ceux qui meurent ont péché, et par conséquent les enfants aussi, puisqu'ils meurent. D'où il faut conclure que, n'ayant pu pécher

par eux-mêmes, ils ont péché dans leur premier père, qui leur a transmis la souillure de sa nature déchue. Mais, comme quelques-uns pourraient hésiter à tirer cette conclusion, saint Paul l'exprime lui-même ; car il ne dit pas seulement *eo quod omnes peccaverunt*, mais *eo quod peccaverunt in eo*, c'est-à-dire *in Adam*. Tous meurent, dit saint Paul, non-seulement parce que tous ont péché, mais parce que tous ont péché dans Adam.

Le rationalisme a soulevé contre ce texte plusieurs chicanes, afin d'en obscurcir la clarté naturelle. Les protestants s'obstinent, avec Erasme, à rendre le grec ἐφ' ᾧ par *quatenus*. Selon eux, saint Paul n'aurait pas dit « que tous les hommes meurent, parce qu'ils ont péché dans Adam »; ils prétendent qu'il a dit seulement : « que tous les hommes meurent, parce qu'ils ont péché » ; ce qu'ils veulent réduire aux péchés actuels commis par les hommes adultes. Mais un catholique n'entendra point ce texte autrement que ne l'entend l'Eglise universelle. Or l'interprétation de l'Eglise est fixée par les saints Pères, qui sont unanimes, par la Vulgate insérée aux conciles, et par la liturgie, dont les paroles sacrées ne souffrent point d'équivoque (1).

Au reste, ceux qui traduisent ἐφ' ᾧ par *quatenus*, pour éliminer le dogme du péché originel, n'atteignent pas leur but. Voyez comme Bossuet tourne contre eux le second argument que nous venons d'indiquer. « Chicanez, tant qu'il vous plaira : ni vous ni les pélagiens ne pouvez plus reculer. Traduisez comme vous voudrez le passage de saint Paul : voulez-vous traduire par *en qui ?* C'est la bonne, c'est la naturelle version, où l'Eglise, de votre aveu, gagne sa cause, parce qu'on y trouve celui *en qui tous étaient un seul homme* (S. Aug., I *de pecc. mer.*, 10),

(1) Si le grec ἐφ' ᾧ est susceptible de la double signification grammaticale « en qui » et « parce que », il n'en est pas de même du latin *in quo* de la Vulgate. *In quo* veut dire « en qui », c'est-à-dire en Adam. Un ou deux commentateurs ont supposé, il y a peu d'années, que *in quo* pouvait être synonyme d'*eo quod* ou *quatenus*. Ils se trompent ; c'est un sens inouï, dont il n'y a pas d'exemple dans toute la littérature sacrée et profane. Voyez à la fin du volume une dissertation sur ce texte.

comme dans le principe commun de leur naissance, et en qui aussi ils sont tous un seul pécheur dans le principe commun de leur corruption. Voulez-vous au lieu *d'en qui*, mettre *parce que ?* vous n'échapperez pas pour cela à la vérité qui vous presse : *La mort a passé à tous, parce que tous ont péché :* il faut donc trouver le péché partout où l'on trouvera la mort. Vous la trouvez dans les enfants : trouvez-y donc le péché. S'ils sont du nombre de ceux qui meurent, par votre propre traduction, ils sont du nombre de ceux qui pèchent. Ils ne pèchent pas en eux-mêmes : c'est donc en Adam ; et malgré que vous en ayez, il faut ici de vous-mêmes rétablir l'*in quo* que vous aviez voulu supprimer. On y est forcé par la seule suite des paroles de saint Paul ». (*Défense de la Trad.*, l. VII, c. 20.)

In quo. Quel est le sens précis de *in* dans *in quo ?* Selon saint Augustin et les nombreux interprètes qui le suivent, *in* veut dire que les volontés des hommes étaient moralement renfermées dans celle d'Adam ; parce qu'Adam était le chef, le représentant, l'auteur de toute la race humaine, qui devait sortir de lui par la génération. C'est ce que le saint docteur exprime par une phrase que tous les théologiens ont répétée : *Omnes ille unus homo fuerunt.* (*De Pecc. mer.*, l. I, c. 11.)

Cette explication de *in* est parfaitement juste. On peut cependant ajouter que cette préposition latine a le même sens que ἐπὶ dans ἐφ' ᾧ. Or, ἐπὶ avec le datif marque une connexion, une cause ; ἐπὶ, avec un datif de personne, exprime une dépendance, indique un effet qui arrive par la volonté de celui de qui la chose dépend. C'est bien la pensée de saint Paul. Notre péché est connexe avec celui d'Adam, et nous sommes souillés à cause de notre père. Lorsque nous venons au monde, notre âme se trouve infectée de son péché, qui est devenu le nôtre. La justice qui devait orner notre âme dépendait de la volonté d'Adam, et notre sort était attaché à sa libre détermination. En péchant, le premier homme a été dépouillé de la beauté spirituelle que Dieu avait ajoutée à sa na-

ture ; et tous ses descendants en ont été dépouillés avec lui.

Peccaverunt. Qu'on tourne ce mot et qu'on le retourne tant qu'on voudra, l'on aura beau l'expliquer, il dira toujours que le péché d'Adam a passé à sa postérité, que ce péché d'origine est une tache inhérente à notre âme, une souillure qui nous rend odieux à la sainteté divine ; que nous sommes enfants de colère par notre nature viciée : *Natura filii iræ* (Eph., II, 3) ; qu'enfin ce péché, quel qu'il soit, suffit pour que nous soyons condamnés : *Ex uno in condemnationem.* Adam seul a mangé le fruit défendu, et toute sa postérité est coupable de sa faute. N'oublions pas que le saint Concile de Trente appelle le péché originel un péché qui est la mort de l'âme, *peccatum quod est mors animæ.* Il reconnaît dans ce péché la véritable nature du péché, *id quod veram et propriam peccati rationem habet.* Il dit enfin que l'on baptise les enfants pour que la souillure de leur génération soit lavée par l'eau de la régénération : *Ut in eis regeneratione mundetur quod generatione contraxérunt.* (Sess. v.) Ceux donc qui diraient qu'il n'y a ni tache, ni souillure dans l'âme de l'enfant non baptisé parleraient contre le langage reçu et s'exposeraient à heurter les décisions du saint Concile.

Mais en quoi consiste cette tache qui est transmise à la postérité d'Adam ? Que faut-il entendre par cette difformité qui rend l'âme odieuse à son Créateur ? De grands théologiens disent que c'est la privation de la grâce sanctifiante et de la justice dont notre âme devait être ornée selon l'ordre établi de Dieu. *Privatio (non simplex carentia rei indebitæ) gratiæ sanctificantis et justitiæ quæ nobis inesse deberet juxta ordinem a Deo constitutum.* Ainsi s'exprime Perrone. Et le savant auteur ajoute : *Ex qua privatione fit ut vere peccatores simus, filii iræ. Dei inimici, et habitualiter a Deo aversi.* Ces paroles sont orthodoxes, mais tout n'est pas éclairci. Malgré les efforts des théologiens, la nature du péché originel demeure une question obscure. Nous dirons volontiers avec saint

Augustin : *Quid horum sit verum libentius disco quam dico, ne audeam dicere quod nescio.* (*Contra Julian.*, l. v, n. 4.)

Néanmoins on n'exprimerait pas la pensée de l'Eglise en disant : Tous les hommes ont fait une mauvaise action avec Adam. Tel n'est point le sens de *peccaverunt*. Non, le péché originel n'est point un acte commis par chacun des hommes. C'est un défaut, une qualité vicieuse qui déforme l'âme. *Peccaverunt* est ici une espèce de métonymie : c'est la cause pour l'effet. Nous n'avons pas commis le péché d'Adam, mais l'effet de son péché nous a été communiqué. Je ne dis pas seulement la peine de son péché, mais une tache ; et cette tache n'est point celle même d'Adam qui nous serait imputée ; c'est notre propre tache que nous portons, comme le dit fort bien saint Anselme. *Non portant infantes peccatum Adæ, sed suum. Nam aliud fuit peccatum Adæ, aliud est peccatum infantium. Illud enim fuit causa, istud effectus. Adam caruit debita justitia, non quia alius, sed quia ipse deseruit ; infantes carent ea, non quoniam ipsi, sed quoniam alius dereliquit. Non ergo est idem peccatum Adæ et infantium. Quapropter quum damnatur infans pro peccato originali, damnatur non pro peccato Adæ, sed pro suo.* (S. Anselm., *Concept. Virg. et Peccat. orig.*, c. 26.)

13 et 14. *Usque ad legem enim peccatum erat in mundo. Peccatum autem non imputabatur, quum lex non esset. Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ.* Saint Paul vient de dire que tous les hommes ont péché dans Adam : *In quo omnes peccaverunt.* Maintenant il le démontre, et voici son raisonnement. Tous ont péché dans Adam; car, avant Moïse, il y avait dans le monde un péché quelconque, pour lequel tous les hommes étaient punis de mort (1). Ce péché n'était cependant pas la violation d'une loi positive, qui punît de mort ses violateurs. Car, 1° une telle loi n'existait pas ;

(1) « Un péché quelconque ». C'est le sens du grec, parce qu'on y lit ἁμαρτία, sans article.

Dieu n'en avait promulgué aucune ; et 2° la mort frappait ceux-mêmes qui ne transgressaient pas la loi naturelle de la conscience. Il y avait donc un autre péché commun au genre humain, qui condamnait à la mort tous les hommes, et ce ne pouvait être qu'un péché qui leur fût transmis par leur auteur.

Pour bien comprendre la force de ce raisonnement, il faut supposer que ceux à qui parle saint Paul admettent que Dieu avait créé l'homme immortel, et qu'ils reconnaissent dans la mort non une suite naturelle de la constitution humaine, mais une peine du péché. D'où il résulte que tous ceux qui sont punis de mort sont coupables.

Le grec présente une différence. Au lieu de *peccatum autem non imputabatur*, *quum non esset lex*, on lit au présent : Ἁμαρτία δὲ οὐκ ἐλλογεῖται μὴ ὄντος νόμου, *peccatum autem non imputatur quum non est lex.* Avec cette leçon, le raisonnement est à peu près le même. « Un péché n'est pas imputé quand il n'y a pas de loi », puisqu'il n'est pas autre chose que la violation d'une loi. Ce qui prouve « néanmoins » qu'un péché était dans le monde avant la loi de Moïse, et qu'il était imputé aux hommes, c'est que la mort qui est la peine du péché « a régné dans le monde entier depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'ont commis aucun péché actuel semblable à celui d'Adam ». C'est donc la désobéissance d'Adam qui a infecté sa race et constitué tout le genre humain coupable. Tels sont, d'après la leçon grecque, le raisonnement de saint Paul et l'enchaînement de ses pensées (1).

Sed regnavit mors ab Adam. « La mort a régné depuis

(1) Quoique la leçon grecque semble excellente, on ne doit cependant pas s'empresser d'abandonner la Vulgate. Plusieurs manuscrits portent ἐλλογεῖτο, ou le barbarisme ἐλλογατο, *imputabatur;* les versions coptes, éthiopiennes, syriaques, slavones, arabes, donnent aussi l'imparfait *imputabatur*, qu'ont lu tous les Pères latins. On conçoit d'ailleurs que des copistes aient été choqués de la forme ἐλλογεῖτο, et qu'ils l'aient changée en ἐλλογεῖται, *imputatur.* Ils ont pu s'imaginer qu'ἐλλογεῖτο était une faute ou du moins une licence permise seulement aux poëtes, et que saint Paul aurait dû mettre en sa prose ἐνελογεῖτο, leçon que présente en effet le manuscrit Sinaïtique. Mais, au contraire, nul copiste ne se serait avisé de corriger ἐνελογεῖτο en ἐλλογεῖτο, quoique l'absence

Adam ». Ce mot *regnavit*, beaucoup plus énergique que le français « régner », traduit exactement le grec ἐβασίλευσεν. La mort est personnifiée et représentée comme un tyran qui exerce sa cruelle domination sur tout le genre humain.

Etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ. La mort frappait ceux-mêmes qui n'avaient pas péché par leur volonté propre, en imitant la prévarication d'Adam. Tels étaient certainement les enfants qui, n'ayant pas l'usage de la raison, ne pouvaient pas faire des actions coupables. *Qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, id est qui nondum sua et propria voluntate, sicut ille, peccaverunt, sed ab illo peccatum originale traxerunt.* (S. Aug., *de Pecc. mer. et rom.*, l. I, c. 11.)

Adæ qui est forma futuri. Adam était la figure de Jésus-Christ, mais par opposition. L'un et l'autre est principe et cause. Le premier Adam transmet le péché, la condamnation et la mort à toute sa postérité. Le second Adam communique la justice, la vie et le salut à tous ceux qui renaissent de lui.

15. *Sed non sicut delictum, ita et donum.* Adam et Jésus-Christ se ressemblent donc par opposition. Or, entre le péché d'Adam et la grâce de Jésus-Christ il y a deux principales différences : 1° Les effets de la grâce sont infiniment plus heureux que ceux du péché n'ont été funestes ; car où le péché avait abondé, la grâce a surabondé, Jésus-Christ nous ayant apporté plus de biens qu'Adam ne nous avait causé de maux ; 2° Adam n'a communiqué à sa race que le péché originel ; tandis que Jésus-Christ a expié non-seulement ce péché, mais tous les autres péchés de tous les hommes qui vivront jusqu'à la fin du monde.

C'est la pensée que l'Apôtre va développer et inculquer sous différentes formes dans le reste du chapitre.

Si enim unius delicto multi mortui sunt. On traduit ordinairement : Si plusieurs sont morts. Par plusieurs, il

de l'augment puisse se justifier par l'exemple des bons prosateurs attiques. Il est donc sage de respecter ici la Vulgate, sans blâmer la leçon grecque.

faut entendre beaucoup, ou même la multitude, la masse du genre humain, οἱ πολλοί. A la fin de la phrase, on retrouve la même signification dans *in plures*, εἰς τοὺς πολλούς. C'est d'ailleurs un hébraïsme. Les hébreux disent « beaucoup » au lieu de « tous », pour faire entendre que la totalité dont ils parlent se compose d'un grand nombre.

Dans ce verset, l'Apôtre, comparant la faute avec la rédemption, montre combien le don de Jésus-Christ l'emporte sur le dommage causé par Adam. Nous avons reçu beaucoup plus que nous n'avions perdu ; « car », dit-il, « si par le péché d'un seul, un grand nombre sont morts, le don de Dieu s'est répandu avec beaucoup plus d'abondance sur le genre humain par la grâce et le bienfait d'un seul homme, qui est Jésus-Christ ».

16. *Et non sicut per unum peccatum, ita et donum* (1). Ici la faute d'Adam et la grâce de Jésus-Christ sont de nouveau comparées. Les conséquences du péché ont été moins funestes que le don n'a été heureux. Car il est vrai qu'un seul péché a causé la condamnation générale ; mais sous ce rapport même la grâce l'emporte ; car elle ne remet pas seulement un péché avec la peine qu'il a méritée : elle efface les innombrables péchés des hommes et les justifie tous de toutes leurs iniquités.

La phrase est elliptique. C'est comme s'il y avait : *Non sicut per unum peccatum venit judicium, ita et donum delevit unum peccatum.*

Nam judicium quidem ex uno in condemnationem; gratia autem ex multis delictis in justificationem. « Car le jugement a eu lieu après un seul péché pour la condamnation » ; Dieu, le juste Juge, a prononcé une sentence de mort contre toute la postérité d'Adam, à cause d'une seule désobéissance. *Ex uno,* il faut suppléer *delicto*, qui se trouve dans le second membre de la phrase. « Mais le

(1) En grec, on lit : Καὶ οὐχ ὡς δι' ἑνὸς ἁμαρτήσαντος, τὸ δώρημα, *et non sicut per unum qui peccavit, ita et donum.* Mais au lieu de ἁμαρτήσαντος, *per unum qui peccavit*, de bonnes éditions et de bons manuscrits (DEFG) donnent ἁμαρτήματος, *per unum peccatum.*

don gratuit de Dieu a eu lieu après beaucoup de péchés pour la justification ». Dieu ne s'est pas contenté de réparer le seul péché originel ; il a effacé, par une clémence gratuite et généreuse, tous les autres péchés dont les hommes s'étaient eux-mêmes rendus coupables.

17. *Si enim unius delicto mors regnavit per unum, multo magis abundantiam gratiæ, et donationis, et justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.* Il répète l'idée du verset 15, pour la compléter. Il ne se contente plus de dire : Si la mort a régné par un seul homme, le genre humain recevra du Christ une grâce plus grande. Mais il nomme cette grâce admirable, qui nous élève infiniment au-dessus de l'antique félicité du paradis terrestre. Si le seul Adam a fait régner la mort, à plus forte raison, dit-il, ceux qui recevront l'abondance des grâces, des dons et de la justice que le Christ apporte aux hommes, régneront-ils par sa seule puissance, non dans un jardin de la terre, mais dans la vie céleste et immortelle.

Abundantiam gratiæ, τὴν περισσείαν τῆς χάριτος. La grâce de Jésus-Christ ne nous a pas donné seulement ce qui était nécessaire pour effacer le péché, mais bien davantage. Car nous dépouillons nos vices dans le baptême ; nous ressuscitons en laissant le vieil homme dans la tombe ; nous sommes non-seulement rachetés, mais sanctifiés, justifiés, adoptés pour enfants ; nous devenons les frères du Fils unique, ses cohéritiers, ses membres. Nous sommes la chair de sa chair, unis aussi intimement à lui que le corps l'est à la tête. Voilà ce que saint Paul appelle une abondance de grâces. Il fait entendre que nous n'avons pas seulement reçu un remède capable de guérir notre blessure, mais que nous avons reçu la beauté, l'honneur, la gloire, et une dignité qui surpasse infiniment notre nature. Nos péchés sont des oboles que nous devions à Dieu ; mais le Christ a payé à son Père infiniment plus que nous ne devions. Nos péchés sont une goutte d'eau, et la rédemption du Christ un immense Océan, dit saint Chrysostome. La réparation surpasse

donc l'outrage fait à Dieu, et le genre humain se trouve établi, par l'Incarnation, dans une condition meilleure qu'avant sa chute.

In vita regnabunt. Adam a introduit le règne de la mort, Jésus-Christ fait régner la vie. Il donne aux justes les deux choses les plus désirées des hommes : un royaume et l'immortalité. Que signifient ces mots : *In vita regnabunt?* demande saint Augustin, si ce n'est qu'ils régneront sans fin dans la vie éternelle. *Quid est* « in vita regnabunt », *nisi quia in vita æterna sine fine regnabunt?*

18. *Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem : sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ* (1). La phrase est elliptique ; c'est comme s'il y avait *res fuit in condemnationem, res fuit in justitiam.* De ce qu'il vient de dire, l'Apôtre conclut la similitude d'Adam avec Jésus-Christ. Il l'avait énoncée plus haut par cette parole : *Adæ, qui est forma futuri.* Maintenant il développe le parallèle : « Ainsi donc par la faute d'un seul, une lamentable conséquence s'est fait sentir à tous les hommes pour la condamnation et la mort : de même, par la justice d'un seul, une heureuse conséquence s'est étendue à tous les hommes, pour opérer en eux la justification et leur donner la vie éternelle ».

Ici se trouve achevée la comparaison commencée au verset 12 : *Sicut per unum hominem.*

In omnes homines in justificationem vitæ. Comment l'Apôtre peut-il dire que Jésus-Christ donne la justice et la vie à tous les hommes, puisqu'un si grand nombre vivent et meurent dans le péché? On répond qu'il offre à tous la justice et la vie. Autant qu'il dépend d'Adam, tous les hommes sont condamnés à la mort temporelle

(1) En grec, ὡς δι' ἑνὸς παραπτώματος, οὕτω καὶ δι' ἑνὸς δικαιώματος. On peut traduire : *Sicut per unum delictum, sic et per unam justitiam*, c'est la traduction qui semble la plus naturelle. Cependant, comme saint Paul veut comparer non-seulement le péché et la réparation, mais encore le pécheur et le réparateur, on peut s'en tenir à la Vulgate.

et éternelle. Autant qu'il dépend de Jésus-Christ, tous les hommes sont justifiés, sauvés, introduits dans la vie éternelle.

19. *Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita et per unius obeditionem justi constituentur multi.* Ce verset explique clairement la pensée contenue, mais un peu voilée, dans le précédent. Pourquoi le premier homme a-t-il transmis la condamnation à ses descendants? Parce qu'il leur a transmis le péché. En désobéissant à Dieu il les a tous constitués pécheurs : *Peccatores constituti sunt.* Ce texte, avec l'*in quo omnes peccaverunt*, est une preuve péremptoire du péché originel, transmis à la postérité d'Adam. Car, en comparant ce verset avec le précédent, auquel il se lie par *enim*, on voit que l'Apôtre appelle *inobedientiam* ce qu'il vient de nommer *delictum*, et que ceux qu'il déclare *multi*, sont les mêmes qu'il désignait par *omnes*. Tous ont donc désobéi et péché.

On remarque l'antithèse *d'inobedientiam* et *d'obeditionem*. C'est l'obéissance de Jésus-Christ qui efface la désobéissance d'Adam.

Vous observerez aussi une différence entre *constituti sunt* et *constituentur*. Les enfants d'Adam ont été constitués pécheurs indépendamment de leur volonté. C'est un fait accompli, exprimé par le prétérit. Beaucoup seront justifiés : le futur laisse entendre que la justice de chaque homme dépendra de sa liberté.

20. *Lex autem subintravit, ut abundaret delictum.* Le péché régnait donc dans le monde avant Moïse : qu'on ne s'imagine pas qu'il ait cessé à la promulgation de sa loi. Au contraire, elle est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché, bien loin de l'abolir. Sans doute ce résultat déplorable n'était pas dans l'intention du législateur. Mais tel a été l'effet causé par la corruption des hommes. Ils ont péché avec plus de connaissance et la défense a irrité leur malice, selon l'observation du poëte : *Nitimur in vetitum semper, cupimusque negata.* Saint Chrysostome explique très-bien ce texte : *Non ideo*

lex data est ut abundaret peccatum, sed ut illud minueret ac tolleret; contrarium autem evenit, non ex natura legis, sed propter accipientium ignaviam.

Assurément Dieu prévoyait ce résultat ; il le permettait néanmoins, dans l'intérêt de l'homme. Car l'excès même de ses iniquités devait lui montrer sa faiblesse et le porter à invoquer son libérateur, selon la belle pensée de saint Augustin : *Hoc est in lege magnum mysterium, ideo eam datam ut, crescente peccato, humiliarentur superbi, humiliati confiterentur, confessi sanarentur.* Puis il ajoute : *Non crudeliter hoc fecit Deus, sed consilio medicinæ; aliquando enim videtur sibi homo sanus et ægrotat; et in eo quod ægrotat et non sentit, medicum non quærit; augetur morbus, crescit molestia, quæritur medicus, et totum sanatur.* (*In Ps.* CII, n. 15.)

Subintravit, παρεισῆλθεν. La loi a été provisoirement introduite entre Adam et le Christ, pour réprimer le péché, en attendant que le Christ vînt l'abolir. Mais l'accroissement même de la prévarication a prouvé l'impuissance de la loi.

Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia. « Mais là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé ». L'homme-Dieu a versé les flots de son sang pour laver les iniquités du monde ; il a répandu les dons du Saint-Esprit pour faire germer toutes les vertus.

21. *Ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam, per Jesum Christum Dominum nostrum.* « Car Dieu veut que, comme le péché avait régné dans le monde en multipliant partout la mort, ainsi désormais règne la grâce en donnant la justice qui mène à la vie éternelle ; et tous ces biens nous sont apportés par Notre-Seigneur Jésus-Christ ».

Ut révèle ici le conseil arrêté par les trois personnes divines aussitôt après la faute de notre premier père. Il fut arrêté que le Verbe confondrait Satan, en expiant la faute de l'homme, et que l'homme renversé par l'envie du diable serait placé sur un trône, à la droite de la Majesté.

Sicut regnavit peccatum in mortem. On voit ici une série de métaphores qui personnifient le Péché, la Mort, la Justice, la Grâce. Saint Paul représente le Péché comme un tyran ; ce tyran arme la Mort pour frapper tous ses esclaves. Mais la Justice, qui fait la guerre au Péché, doit vaincre la Mort et lui ôter ses armes. Ainsi la Grâce régnera avec la Justice dans la vie éternelle par Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Amen.*

CHAPITRE SIXIÈME

ANALYSE

Saint Paul avait dit au verset 20e du chapitre v : « Où le péché avait abondé, la grâce a surabondé ». Ses adversaires (car il en avait beaucoup parmi les Juifs mêmes convertis au christianisme) tiraient de cette parole une conséquence absurde. Puisqu'il en est ainsi, disaient-ils, nous n'avons qu'à pécher pour faire abonder la grâce. Saint Paul réfute cette objection.

Nous ne devons pas pécher, dit-il, parce que nous sommes morts au péché, et il le prouve. Par notre baptême, 1° nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ ; 2° nous avons été entés sur Jésus-Christ ; 3° nous avons été crucifiés avec Jésus-Christ. (v. 3-6.)

C'est notre vieil homme qui a été ainsi enseveli, enté, crucifié, afin que, délivrés de la servitude du péché et renaissant à une vie nouvelle, comme Jésus-Christ ressuscité, nous fassions des œuvres de justice et ne vivions plus que pour Dieu. (7-11.)

Au verset 12e, passant de la doctrine à l'exhortation, il représente le péché comme un tyran qui régnait sur nous autrefois ; mais nous sommes affranchis de sa domination. Nous ne sommes donc plus les soldats du péché, mais les soldats de Dieu ; et nous ne devons plus employer nos membres comme des armes au service du démon, mais comme des armes au service de Dieu : d'autant plus que le démon ne donne pour solde que la mort à ceux qui le servent, tandis que Dieu donne, comme récompense, la vie éternelle à ceux qui combattent pour sa gloire.

---

1. *Quid ergo dicemus ? permanebimus in peccato ut gratia abundet ?*

2. *Absit. Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo ?*

1. Que dirons-nous donc ? Demeurerons-nous dans le péché pour donner lieu à la surabondance de la grâce ?

2. A Dieu ne plaise ! Car nous, qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché

3. Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ?

4. En effet, par notre baptême, nous avons été ensevelis avec lui pour mourir au péché, afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi nous-mêmes dans une vie nouvelle.

5. Car, si nous avons été entés sur la ressemblance de sa mort, nous serons aussi participants de sa résurrection.

6. Nous savons en effet que notre vieil homme a été crucifié avec Jésus-Christ, afin que le corps du péché soit détruit et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché.

7. Car celui qui est mort est délivré du péché.

8. Si nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ;

9. Puisque nous savons que Jésus-Christ, étant ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus, et que la mort n'aura plus désormais d'empire sur lui.

10. Car, s'il a daigné mourir pour le péché, il est mort une fois ; mais maintenant qu'il est vivant, il vit pour Dieu.

11. Considérez-vous de même comme étant morts au péché et comme ne vivant plus que pour Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

12. Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, pour vous faire obéir à ses désirs déréglés.

13. Et ne livrez point au péché les membres de votre corps pour en faire des armes d'iniquité. Mais donnez-vous à Dieu, comme étant devenus vivants, de morts que vous étiez ; et faites de vos membres des armes de justice pour la gloire de Dieu.

3. *An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus ?*

4. *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem ; ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus.* (Col., II, 12 ; Eph., IV, 23.)

5. *Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus.*

6. *Hoc scientes quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruatur corpus peccati, et ultra non serviamus peccato.*

7. *Qui enim mortuus est, justificatus est a peccato.*

8. *Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo :*

9. *Scientes quod Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur.*

10. *Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel : quod autem vivit, vivit Deo.*

11. *Ita et vos existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo in Christo Jesu Domino nostro.*

12. *Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus.*

13. *Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato : sed exhibete vos Deo, tanquam ex mortuis viventes, et membra vestra arma justitiæ Deo.*

14. *Peccatum enim vobis non dominabitur : non enim sub lege estis, sed sub gratia.*

15. *Quid ergo ? peccabimus, quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia ? Absit.*

16. *Nescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obeditionis ad justitiam ?* (Joann., VIII, 34; II Petr., II, 19.)

17. *Gratias autem Deo quod fuistis servi peccati, obedistis autem ex corde in eam formam doctrinæ in quam traditi estis :*

18. *Liberati autem a peccato, servi facti estis justitiæ.*

19. *Humanum dico, propter infirmitatem carnis vestræ : sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem.*

20. *Quum enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ.*

21. *Quem ergo fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis ? nam finis illorum mors est.*

22. *Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero, vitam æternam.*

23. *Stipendia enim peccati, mors. Gratia autem Dei, vita æterna, in Christo Jesu Domino nostro.*

14. Car le péché ne vous dominera plus, parce que vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce.

15. Quoi donc ? Pécherons-nous parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce ? Dieu nous en garde.

16. Ne savez-vous pas que vous vous rendez les serviteurs de celui à qui vous obéissez ? Ou vous êtes esclaves du péché, qui donne la mort, ou vous êtes serviteurs de la foi, qui donne la justice.

17. Mais Dieu soit loué de ce qu'ayant été autrefois esclaves du péché vous avez obéi du fond du cœur à la doctrine de l'Evangile, sur le modèle de laquelle vous avez été formés.

18. Grâces lui soient rendues de ce qu'ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus serviteurs de la justice.

19. Je vous parle avec une condescendance humaine, à cause de la faiblesse de votre chair. Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté et à l'injustice, pour commettre l'iniquité, faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification.

20. Car, lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.

21. Quel fruit tiriez-vous donc alors de ces désordres, dont vous rougissez maintenant ? Car ils n'ont pour fin que la mort.

22. Mais maintenant que vous êtes affranchis du péché, et devenus serviteurs de Dieu, vous en recueillez un fruit qui vous appartient : c'est la sanctification de vos âmes, et la vie éternelle en sera la fin.

23. Car la mort est la solde du péché. Mais la récompense que l'on reçoit de Dieu, c'est la vie éternelle qu'il donne en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

COMMENTAIRE

1. *Quid ergo dicemus ? Permanebimus in peccato, ut gratia abundet ?* Quelle conclusion tirerons-nous de ce que nous venons de dire ? Puisque la grâce a surabondé là où le péché avait abondé, continuerons-nous de pécher, afin que la grâce abonde davantage ? Saint Paul a déjà touché cette objection au chapitre III, parce que des esprits hostiles lui imputaient cette doctrine odieuse : comme si l'on ne pouvait exalter la grâce sans autoriser le péché. Saint Paul ne s'amuse point à confondre ses détracteurs ; il profite de cette objection pour instruire les Romains et pour leur développer une admirable leçon de théologie.

2. *Absit. Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo ?* « Nous sommes morts au péché », dit saint Paul, et il le prouve de trois manières : 1° Nous avons été baptisés dans la mort de Jésus-Christ; car le baptême est la figure de sa mort, de sa sépulture et de sa résurrection. Ayant été plongés et ensevelis sous les eaux de la fontaine baptismale, comme Jésus-Christ dans le sépulcre, nous y sommes morts au péché, pour renaître comme Jésus-Christ à une vie nouvelle. — 2° Nous avons été greffés sur Jésus-Christ. Il est l'arbre et nous sommes les branches ; l'arbre est mort, les branches sont donc mortes avec lui. Mais au printemps, l'arbre ressuscite, et les branches, vivifiées de nouveau, produisent de bons fruits avec la séve que la racine leur communique. — 3° Nous avons été crucifiés avec Jésus-Christ. Il y a en nous deux hommes : le vieil homme né d'Adam, esclave du péché ; et l'homme nouveau qui est né de Jésus-Christ. Or, le vieil homme a été attaché à la croix avec Jésus-Christ, et il y est mort. Le corps du vieil homme, qui appartenait au péché, a été détruit sur la croix ; et le péché qui en était le maître a perdu ainsi ses

droits ; car la mort affranchit l'esclave. Par ces trois raisons, nous sommes morts au péché, et nous ne devons plus vivre pour le péché.

Dans le reste du chapitre, saint Paul développe cette conclusion : Donc nous ne devons plus pécher, mais faire de bonnes œuvres.

Mortui sumus peccato. Par le baptême nous sommes morts au péché. Nous ne le servirons donc pas, nous ne l'écouterons pas ; nous demeurerons insensibles à ses commandements, comme un mort reste immobile, quelque ordre qu'on lui donne ou quelque promesse qu'on lui fasse.

3. *An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus?* Nous avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est-à-dire au nom de Jésus-Christ, par la vertu de sa grâce et pour lui appartenir, comme le fait entendre le grec, εἰς Χριστὸν Ἰησοῦν, *in Christum Jesum.* Saint Paul s'explique ainsi lui-même dans l'Epître aux Galates : *Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.* (Gal., III, 27.)

In morte ipsius baptizati sumus. En grec, εἰς τὸν θάνατον αὐτοῦ. *in mortem ipsius.* Que veulent dire ces mots : Nous avons été baptisés dans sa mort ? Ils signifient que nous devons partager sa mort, répond saint Chrysostome. *Ut ipsi moriamur, sicut et ille.* Le baptême est pour nous ce qu'a été pour Jésus la croix et le tombeau. Sa mort et la nôtre sont différentes, mais toutes deux sont véritables. *Ipse quidem carne mortuus est, nos autem peccato.* (S. Chrys., Hom. X, n. 4.) L'âme de Jésus-Christ a quitté sa chair, et la nôtre quitte le péché.

4. *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem.* Saint Paul fait allusion à la manière dont on conférait alors le baptême. Le catéchumène était plongé dans l'eau ; cette immersion signifiait la mort et la sépulture de Jésus-Christ. Car, de même que Jésus-Christ fut enseveli dans la terre, ainsi le catéchumène était plongé et comme enseveli dans l'eau. La sortie de l'eau, après cette immersion, signifiait la résurrection de Jésus-Christ ;

et le nouveau baptisé était averti de vivre désormais selon la grâce, comme Jésus-Christ est sorti du tombeau pour vivre de la vie céleste. *Ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus.* Cette cérémonie était répétée trois fois, pour montrer que la grâce du baptême était conférée par la vertu du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Un beau passage de saint Chrysostome nous donne cet enseignement. *In aqua velut in sepulchro nobis caput immergentibus, vetus homo sepelitur ac demergitur totus ; deinde nobis emergentibus novus exsurgit. Ut enim nobis facile est immergi et postea emergere ; sic Deo facile est veterem sepelire hominem et novum inducere. Ter illud fit, ut discas virtutem Patris et Filii et Spiritus sancti hæc omnia implere.* (S. Chrysost., *in Joann. Hom.* XXV, n. 2.)

Ne perdons pas ce précieux enseignement. Nous sommes morts au péché dans notre baptême et nous sommes ressuscités à la vie de la grâce, non pour la perdre, mais pour la conserver toujours ; non pour demeurer inertes et languissants, mais pour marcher dans la piété avec courage et faire sans cesse de nouveaux progrès : *Ita et nos in novitate vitæ ambulemus.*

Ces mots *per gloriam Patris* veulent dire que le Christ a été ressuscité d'entre les morts par la glorieuse puissance de son Père, *per virtutem Dei,* comme l'explique le commentaire ambrosien.

5. *Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus.* « Si nous sommes entés sur la ressemblance de sa mort, nous serons aussi participants de la résurrection ». Par le baptême nous sommes entés sur Jésus-Christ, et sur Jésus-Christ mort, et nous mourons comme lui. Mais la mort de Jésus-Christ a été corporelle et sanglante : la nôtre est spirituelle et mystique. Il est mort selon la chair, et nous selon le péché. Saint Paul ne dit pas : « Nous avons été entés sur sa mort » ; mais il dit : « Nous avons été entés sur la ressemblance de sa mort, *similitudini mortis ejus* » ; car notre corps n'est pas réellement mort comme celui de Jésus : c'est le vieil

homme seul qui est mort, c'est notre malice et notre iniquité qui ont été ensevelies.

Complantati, σύμφυτοι. Cette expression, qui nous compare à un arbre, nous fait entendre que notre mort ne doit pas être stérile, mais féconde. De même que du corps de Jésus enseveli dans le tombeau a germé le salut du monde : ainsi de notre corps enseveli dans le baptême germent les fruits de la justice, de la sainteté, de l'adoption divine ; et notre sépulture dans les fonts sacrés produit le fruit admirable de la résurrection immortelle. *Simul et resurrectionis erimus.* Ce mot *complantati*, φυτευόμενοι, nous annonce la résurrection. Car un arbre qui est bien planté ne meurt pas quand ses feuilles tombent ; mais il s'enracine, pousse des rameaux et commence une vie nouvelle. Φύεται γὰρ τὸ σοφῶς φυτευόμενον, dit Théodoret.

Resurrectionis. De quelle résurrection parle-t-il ? Ce n'est point d'une résurrection spirituelle et morale, mais de la résurrection des corps. L'Apôtre en effet, comme l'observe très-bien saint Chrysostome, ne dit pas que nous serons entés sur la ressemblance de sa résurrection ; mais il dit en termes formels : *Simul et resurrectionis erimus*, « nous serons aussi de la résurrection avec lui » ; désignant ainsi la résurrection future de nos corps. (S. Chrys., Hom. XI, 1.) Tertullien l'entend de même : *Per similitudinem enim morimur in baptismo, sed per veritatem resurgemus in carne.* Ce qui prouve d'une manière certaine que saint Paul n'a pas seulement en vue la résurrection spirituelle de nos âmes, c'est qu'elle a déjà été opérée dans le baptême. Si donc il la désignait, il dirait *fuimus* ou *sumus*, comme d'une chose accomplie. Mais il parle d'une résurrection future : *Resurrectionis erimus.* Donc il désigne celle de nos corps, qui aura lieu à la fin des siècles (1).

Au reste, nous ne ressusciterons pas seulement avec le

(1) Voici le texte grec : Εἰ γὰρ σύμφυτοι γεγόναμεν τῷ ὁμοιώματι τοῦ θανάτου αὐτοῦ, ἀλλὰ καὶ τῆς ἀναστάσεως ἐσόμεθα. Si saint Paul eût voulu que τῷ ὁμοιώματι (*similitudini*) fût répété dans le second membre, au lieu d'écrire simplement τῆς ἀναστάσεως ἐσόμεθα, il aurait mis τῷ τῆς ἀναστάσεως ἐσόμεθα.

Christ, *simul ;* notre résurrection sera entée sur la sienne, semblable à la sienne, la même que la sienne, dit saint Cyrille d'Alexandrie : Ἐσόμεθα δὲ πάντως σύμφυτοί τε καὶ ταυτοειδεῖς, καὶ τῆς ἀναστάσεως αὐτοῦ. (*In Rom.*)

En proposant à notre espérance la résurrection de nos corps, l'Apôtre fait entendre que Dieu exige dès maintenant celle de nos âmes. N'est-ce pas une résurrection que le changement d'un impudique qui devient chaste ? d'un avare qui devient miséricordieux et charitable, d'un homme superbe et violent qui devient humble et plein de douceur ? Cette première résurrection est le gage de la seconde. *Resurrectionis consortes erimus, hæreditatem æternæ vitæ possessuri,* dit Théophylacte, *propterea quod et eam repræsentavimus resurrectionem quæ in bonis operibus consistit.*

6. *Hoc scientes quia vetus homo noster simul crucifixus est.* Or, ajoute-t-il, nous savons que non-seulement nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ, mais que nous avons été attachés avec lui sur la croix. Par le baptême il s'est opéré en nous un crucifiement spirituel. Notre vieil homme, l'homme engendré d'Adam, l'homme infecté de la malice et de la corruption originelles, a été crucifié, afin que le corps du péché soit détruit : *Ut destruatur corpus peccati.* Par le corps du péché l'on entend le corps qui est l'esclave du péché, le corps enclin au péché et considéré comme le foyer de la concupiscence. C'est notre propre corps en tant qu'il est l'organe et le ministre du péché, provoquant au péché. Il a été crucifié pour être détruit, *ut destruatur,* en grec καταργήσῃ, afin qu'il soit aboli ou frappé d'impuissance. Les pieds ne marcheront plus vers l'iniquité, les mains ne commettront plus l'injustice, la bouche ne prononcera plus le mensonge ; tous les membres, qui étaient auparavant paralysés pour le bien, le seront maintenant pour le mal : *Et ultra non serviamus peccato.*

7. *Qui enim mortuus est justificatus est a peccato.* En disant ces mots : *Et ultra non serviamus peccato*, il a considéré le vieil homme engendré d'Adam, comme un

esclave appartenant au péché. Or, la mort affranchit l'esclave ; ainsi, puisque nous sommes crucifiés et morts, nous sommes affranchis du joug du péché et des droits que ce maître impitoyable avait sur nous. *Justificatus* est un terme de jurisprudence, qui signifie *sententia judicis liberatus*. Devant tous les tribunaux possibles un esclave mort est affranchi de son maître, un débiteur mort est libéré de ses dettes envers son créancier. Nous ne devons donc plus rien au péché. A cette première raison il en ajoute une seconde : c'est que nous sommes ressuscités à la vie de la grâce pour ne plus mourir.

8. *Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo.* « En outre, si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec le Christ ». Ici il ne s'agit pas de la vie glorieuse dont nous jouirons dans le siècle futur. C'est la vie de la justice que désignent le contexte et le raisonnement de saint Paul. Il veut dire qu'ayant reçu cette vie surnaturelle dans notre baptême, nous avons la confiance de la conserver toujours, et il en donne la raison.

9. *Scientes quod Christus resurgens ex mortuis jam non moritur ; mors illi ultra non dominabitur.* Notre confiance se fonde sur la résurrection de Jésus-Christ à laquelle nous participons dans notre baptême. Car nous savons, dit saint Paul, que le Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus. La mort n'aura plus désormais d'empire sur lui.

10. *Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel ; quod autem vivit, vivit Deo* (1). Parce que Jésus-Christ est mort une fois, ne croyez pas qu'il doive mourir de nouveau. Non, il n'est plus mortel. S'il a consenti à mourir une fois pour expier le péché, une seule mort a suffi.

(1) On dit en grec : Ἀποθνήσκειν θάνατον et ζῆν θέον. On pourrait donc traduire ainsi la phrase de saint Paul : *Mortem quam mortuus est peccato, mortuus est semel ; vitam autem quam vivit, vivit Deo.* La mort qu'il a bien voulu subir pour le péché, il l'a soufferte une fois, et c'est assez. Mais la vie dont il jouit maintenant, il la vit pour Dieu ; et par conséquent il la vit pour toujours.

Maintenant qu'il a détruit le péché, il vit pour Dieu d'une vie éternelle comme Dieu.

11. *Ita et vos existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro.* A son exemple, considérez-vous de même comme morts. Par rapport au péché, vous êtes des morts, νεκροί. Un cadavre ne dérobe point, ne médit point, ne se venge point. Voilà ce que vous êtes, s'il s'agit de pécher. Mais vous êtes vivants pour Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Non-seulement il est un modèle que vous imitez; mais sa résurrection vous communique une grâce qui vous fait vivre pour Dieu. Or, nous vivons pour Dieu, non-seulement comme Jésus-Christ, mais en Jésus-Christ ; car nous ne faisons qu'un avec lui, nous sommes ses membres : *In Christo Jesu.* Et puisque Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus, nous sommes ressuscités avec lui pour ne jamais mourir à la justice.

12. *Non ergo regnet peccatum.* Conclusion qui sort de cette belle doctrine. O chrétien, qui vivez de la vie de Jésus-Christ, et qui faites avec lui un tout vivant, songez donc que le péché ne doit plus régner en vous.

Non ergo regnet. Le péché, comme un tyran, pourra vous commander le mal, exciter même des séditions dans vos membres ; mais il ne régnera pas sur vos cœurs : votre volonté, fortifiée par la foi et gouvernée par l'Esprit de Jésus-Christ, n'obéira point aux ordres du péché.

In mortali vestro corpore. Une excellente leçon est contenue dans cette parole. Ne flattez point votre chair : elle sera bientôt dissoute par la mort. D'un autre côté, prenez courage et ne vous lassez pas de combattre contre vos passions : la lutte ne sera pas longue ; car la mort viendra bientôt finir vos combats et apporter la paix avec la gloire, à votre âme immortelle.

Ut obediatis concupiscentiis ejus. Obéir aux concupiscences du corps, ce n'est pas l'honorer ; c'est, au contraire, le soumettre à la plus honteuse servitude et le couvrir d'ignominie. Mais réprimer les désirs du corps, c'est assurer sa liberté, l'environner d'honneur, fortifier

sa vie et préparer sa résurrection glorieuse. Que le péché ne règne donc pas sur votre corps mortel, et n'obéissez pas aux concupiscences de votre chair.

13. *Neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato.* En faisant le mal, nous combattons sous le démon, qui pèche dès le commencement (1 Joan., III, 8), qui inspire aux hommes le péché, qui se sert de nos membres comme d'armes pour faire la guerre à Dieu.

Sed exhibete vos Deo tanquam ex mortuis viventes. Venez vous ranger sous l'étendard de Dieu comme de fidèles soldats, et combattez pour sa cause en reconnaissance de ses bienfaits. Car vous étiez parmi les morts et il vous a rendu la vie (1).

Et membra vestra arma justitiæ Deo. En luttant contre la concupiscence, nous combattons sous le Seigneur des vertus, le Saint des saints, qui veut que nous soyons saints comme lui. Nous avons alors, pour notre chef, Dieu qui nous mène à la victoire, Dieu qui nous a ressuscités, Dieu qui nous communique incessamment la vie et la grâce, Dieu qui fortifie pour le bien les membres de nos corps et les facultés de nos âmes. Donc, soyons pleins de courage et de confiance, puisque nous combattons sous Dieu, avec Dieu et pour Dieu.

Arma iniquitatis, arma justitiæ. Une arme, bonne en elle-même, fait le bien ou le mal, suivant la volonté de celui qui l'emploie. Si votre œil regarde le crucifix avec amour, il est une arme de justice. S'il considère avec convoitise un objet dangereux, il devient une arme d'iniquité. Votre langue ment, c'est une arme d'iniquité ; elle bénit Dieu, c'est une arme de justice. Il en est ainsi de tous les organes de votre corps, et de toutes les facultés de votre âme.

14. *Peccatum enim vobis non dominabitur.* Il ne tient qu'à vous de ne plus retomber sous la puissance du

(1) *Neque exhibeatis*, μὴ παριστάνετε, n'allez pas offrir vos membres au péché ; *sed exhibete*, ἀλλὰ παραστήσατε, mais offrez-les à Dieu. Dans les phrases où l'impératif présent est suivi de l'impératif aoriste, le second commande avec plus de force. C'est donc comme s'il y avait : *immo exhibete.*

péché. Car désormais il ne sera plus votre maître ; s'il vous attaque, vous le vaincrez. La nature ne sera pas seule à combattre en vous : elle aura pour auxiliaire la grâce du Saint-Esprit.

Non enim sub lege estis, sed sub gratia. En effet, vous n'êtes plus sous la loi qui commandait le bien, sans donner la force de l'accomplir. Vous êtes sous la grâce de l'Evangile, qui donne la force de résister au mal et de pratiquer les plus sublimes vertus.

15. *Quid ergo? Peccabimus, quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia?* Il prévient une objection que lui feraient les Juifs, toujours prompts à tourner contre lui ses paroles, dès qu'il blesse leur respect pour la loi de Moïse. Quoi donc? dit-il, est-ce que nous pécherons, parce que nous ne sommes plus sous la loi? Nous regarderons-nous comme libres de faire ce qu'elle défend? *Absit,* à Dieu ne plaise! Cette conclusion serait impie. Non, nous n'abuserons point de la grâce et de la miséricorde de Dieu pour l'offenser. Il est vrai, la loi n'est plus reine comme autrefois ; mais elle oblige toujours dans sa partie morale. La grâce règne aujourd'hui; mais elle ne dispense pas de la loi. Depuis Moïse jusqu'à l'Evangile, la loi régnait en punissant les violateurs de ses préceptes. Maintenant la grâce règne en donnant la force d'accomplir ce que la loi commande.

16. *Nescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus cui obeditis?* On est le serviteur de celui auquel on se livre, dit saint Paul. Or, vous vous êtes livrés à l'Evangile. Vous êtes donc les serviteurs de l'Evangile et vous ne devez plus obéir au péché. Sachez d'ailleurs qu'il vous faut porter le joug de l'Evangile ou celui du péché. Serviteurs du péché, c'est la mort qui vous attend. Au contraire, en acceptant la soumission à l'Evangile, vous acquérez la justice et l'amitié de Dieu. *Servi estis ejus cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obeditionis ad justitiam.*

Obeditionis, ὑπακοῆς. L'Apôtre emploie ce mot pour désigner la soumission à l'Evangile. Ce terme est le

corrélatif de διδαχή, *doctrina,* qui est l'Evangile enseigné par le prédicateur : tandis que l'on désigne par ὑπακοή l'Evangile écouté par le fidèle obéissant.

17. *Gratias autem Deo, quod fuistis servi peccati, obedistis autem.* Il ne remercie pas Dieu de ce qu'ils ont été esclaves du péché, mais de ce qu'après avoir été les esclaves du péché, ils ont obéi à l'Evangile. C'est une phrase hébraïque comme dans cet exemple d'Isaïe : *Confitebor tibi Domine, quoniam iratus es mihi, conversus est furor tuus, et consolatus es me.* (Isa., XII.) Le prophète ne bénit pas le Seigneur de ce que le Seigneur a été irrité contre lui, mais de ce qu'après avoir été irrité contre lui, il l'a consolé. De même, dans saint Luc, le père du prodigue ne se réjouit pas de ce qu'il avait perdu son fils, mais de ce qu'après l'avoir perdu, il l'a retrouvé : *Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit ; perierat, et inventus est.* (S. Luc., XV.) De même encore dans saint Matthieu : *Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ex parvulis.* Jésus-Christ ne rend pas grâces à son Père de ce qu'il a caché la vérité aux sages, mais de ce que, l'ayant cachée aux sages, il l'a révélée aux humbles. Χαίρει ὅτι ἃ σοφοὶ οὐκ ἔγνωσαν, ἔγνωσαν οὗτοι, dit saint Chrysostome.

Obedistis in eam formam doctrinæ in quam traditi estis, εἰς ὃν παρεδόθητε τύπον διδαχῆς. « Vous avez obéi à la prédication évangélique, pour prendre la forme de la doctrine à laquelle vous avez été livrés ; » c'est-à-dire que vous avez accepté l'Evangile et que vous y avez conforme votre croyance et vos mœurs : vous avez été comme une cire que l'on applique sur un cachet pour qu'elle en prenne la forme ; vous avez été comme une pièce d'or que l'on frappe sur un coin et qui reproduit la figure du prince. Votre intelligence et votre volonté portent maintenant la fidèle image de l'Evangile.

Obedistis. Saint Chrysostome observe ici la double opération du libre arbitre de l'homme et de la grâce divine. *Obedistis ex corde,* voilà le libre arbitre ; et *tra-*

diti estis désigne l'action de la grâce qui vous a présentés à l'Evangile pour en recevoir l'empreinte.

Gratias Deo quod obedistis. S'il faut rendre grâces à Dieu de ce que les hommes obéissent à l'Evangile, il s'ensuit premièrement que Dieu opère sur la libre volonté de l'homme; secondement que l'homme a besoin de la grâce pour croire aux vérités du salut, et que la foi est un don surnaturel. *Dei enim donum est, ut ne quis glorietur.* (Eph., II.)

18. *Liberati autem a peccato, servi facti estis justitiæ.* Cette phrase se joint à la précédente, dont elle explique les deux parties. C'est comme s'il y avait : *Gratias Deo, quod liberati fuistis a peccato, et servi facti estis justitiæ.* Grâces soient rendues à Dieu de ce que, délivrés de la servitude du péché, vous êtes devenus les heureux serviteurs de la justice. Prenez donc garde de retomber dans votre premier esclavage.

19. *Humanum dico.* Je ne vous donne pas un commandement difficile, ni au-dessus des forces humaines. *Humanum dico,* ἀνθρώπινον λέγω, est une phrase notée par saint Jérôme comme un provincialisme. C'était une locution usitée à Tarse et en Cilicie, d'où saint Paul était originaire. (S. Hieron., *Ep. ad Algas.*, n. 10.)

Propter infirmitatem carnis vestræ. Sans doute la ferveur de votre âme vous porte à des sentiments plus élevés. Mais, si l'esprit est prompt, la chair est faible. C'est pourquoi je me contente de vous prescrire une chose facile.

Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem (1). La justice demanderait que vous servissiez Dieu avec plus d'ardeur que vous n'avez servi le démon. Cependant Jésus-Christ veut bien s'accommoder à votre faiblesse ; il demande seulement que vous fassiez pour lui ce que vous faisiez pour son ennemi.

(1) *Sicut enim.* Cet *enim*, γὰρ, explique *humanum dico.* Ce que je vous demande, « c'est que » vous fassiez servir vos membres à la justice. *Enim* équivaut à *scilicet.*

Prenons garde qu'un précepte si raisonnable ne nous condamne nous-mêmes. Nous étions fervents autrefois pour le mal. Aujourd'hui ne sommes-nous point lâches pour le bien? On voit des mondains prodiguer leur fortune et dépenser leur vie pour se damner et pour damner les autres ; et souvent des chrétiens refusent de faire un léger sacrifice pour sauver leur âme.

20. *Quum enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ.* Lorsque vous viviez dans le péché et dans l'infidélité, vous n'écoutiez pas les ordres de la justice, vous ne faisiez aucune bonne œuvre ; vous ne partagiez pas même votre obéissance entre la justice et le péché ; le péché était seul votre maître. Tel est le sens de *liberi fuistis justitiæ,* dit saint Chrysostome. Pour bien comprendre cette pensée, il faut toujours se souvenir que saint Paul personnifie la justice et le péché. La justice est une reine, et le péché un tyran qui se disputent l'empire du monde.

21. *Quem ergo fructum habuistis tunc in illis in quibus nunc erubescitis?* Combien votre servitude était honteuse, puisque le seul souvenir des choses que vous faisiez alors, en obéissant au péché, vous couvre maintenant de confusion? Et cependant vous demeuriez de votre plein gré dans cet esclavage. L'excès de votre abaissement vous faisait aimer votre servitude et mettait le comble à votre malheur ; car vous marchiez ainsi à la mort éternelle : *Nam finis illorum mors est.*

Nunc erubescitis. En effet, quelque impudent que soit un libertin, lorsque le moment du plaisir criminel est passé, il rougit de ce qu'il a fait, dit Théodoret ; et ceux qui se livrent en secret aux plus coupables désordres, flétrissent dans les autres ce qu'ils font eux-mêmes.

22. *Nunc vero liberati a peccato.* Aujourd'hui la foi et le baptême vous ont délivrés du péché ; car non-seulement vos péchés anciens ont été effacés, mais le baptême a rendu la liberté à votre âme, et sa grâce a fortifié votre cœur contre l'inclination au mal. *Baptisma enim non modo priora delicta delere valet, sed etiam adversum*

futura firmare, dit saint Chrysostome. (Hom. XI, 1.) De même vous n'avez pas été seulement réconciliés avec Dieu, mais fixés dans son service : *Servi facti Deo.* Le fruit que vous en retirez dès maintenant et que personne ne peut vous enlever, est une vie honorable, sainte, pleine de bonnes œuvres, qui vous méritera la vie éternelle : *Habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.*

23. *Stipendia autem peccati mors.* Comme saint Paul, depuis le verset 13, parle d'armes mises au service de Dieu ou du péché, il continue sa métaphore en disant ce que procurent l'une et l'autre milice. La solde, *stipendium* (ὀψώνιον, *cibarium),* est la paye qu'un général donne à ses soldats pour leur subsistance. *Gratia* (χάρισμα, *donum* ou *donativum)* est une récompense, une gratification que le général donnait après la campagne aux soldats qui avaient bien combattu. Saint Paul fait donc allusion aux usages militaires des Romains. Dieu et le péché sont pour ainsi dire deux *Imperatores.* Le péché ne donne à ses soldats que le *stipendium*, la paye qui leur est due, et cette paye est la mort. Dieu au contraire donne à chacun de ses fidèles soldats une magnifique récompense, qui est la vie éternelle : *Gratia autem Dei,* ou si l'on veut, *donativum Dei vita æterna*, comme traduit Tertullien.

CHAPITRE SEPTIÈME

ANALYSE

Au chapitre précédent, verset 14, après avoir dit aux chrétiens qu'ils ne sont plus sous la loi, mais sous la grâce, saint Paul a fait une exhortation morale qui a duré jusqu'à la fin du chapitre. Maintenant il reprend son discours et prouve que nous ne sommes plus sous la loi. Il le montre par l'exemple de la femme qui est affranchie de la puissance de son mari, lorsque celui-ci vient à mourir. De même, dit-il, puisque nous sommes morts avec Jésus-Christ dans le baptême, le lien qui nous unissait à la loi ancienne a été rompu ; et nous avons contracté une nouvelle union avec Jésus-Christ. (1-6.)

Ce n'est pas que saint Paul regarde la loi de Moïse comme mauvaise ; au contraire il déclare qu'elle est sainte. Mais en faisant connaître le péché, et en le défendant, elle a irrité la concupiscence, sans donner la force de la vaincre. (7-13.)

A cette occasion, saint Paul décrit la concupiscence. Cette inclination au mal, qui est une suite du péché originel, reste dans l'homme même régénéré par le baptême. Le juste doit combattre sans cesse contre le penchant de sa nature viciée, et il en triomphe par le secours de la grâce. (14-25.)

---

1. *An ignoratis, fratres (scientibus enim legem loquor), quia lex in homine dominatur quanto tempore vivit ?*

2. *Nam quæ sub viro est mulier, vivente viro, alligata est legi : si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est a lege viri.* (I Cor., VII, 39.)

1. Ne savez-vous pas, mes frères (car je parle à des hommes instruits de la loi), que la loi ne domine sur l'homme qu'autant de temps qu'il vit ?

2. Ainsi une femme qui est sous puissance de mari est liée à son mari par la loi tant qu'il est vivant. Mais, lorsque son mari meurt, elle est déliée de la loi qui la liait à son mari.

3. Si donc elle épouse un autre homme pendant la vie de son mari, elle sera tenue pour adultère ; mais, si son mari vient à mourir, elle est affranchie de la loi qui l'unissait à lui : de sorte qu'elle peut en épouser un autre sans être adultère.

4. C'est pourquoi, mes frères, vous êtes vous-mêmes morts à la loi par le corps de Jésus-Christ, pour appartenir désormais à un autre qui est ressuscité d'entre les morts ; afin que nous produisions des fruits pour Dieu.

5. Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions qui nous portent au péché, se trouvant excitées par la loi, agissaient dans nos membres pour leur faire produire des fruits pour la mort.

6. Mais maintenant nous sommes affranchis de cette loi de mort, dans laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons Dieu dans la nouveauté de l'esprit et non dans la vétusté de la lettre.

7. Que dirons-nous donc ? La loi, est-elle péché ? Dieu nous garde d'une telle pensée ! Mais je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la concupiscence, si la loi n'avait pas dit : Tu n'auras pas de mauvais désirs.

8. Mais le péché, ayant pris occasion de s'irriter par la défense de la loi, a produit en moi toute sorte de désirs mauvais. Car, sans la loi, le péché était comme mort.

9. Ainsi je vivais autrefois sans la loi. Mais, le commandement de la loi étant venu, le péché est ressuscité.

10. Et moi, je suis mort, et il s'est trouvé que le commandement qui devait me donner la vie a servi à me donner la mort ;

11. Parce que le péché, trouvant dans le commandement l'occasion de me tenter, m'a séduit, et m'a donné la mort par le commandement.

12. Ainsi la loi est sainte à la

3. *Igitur, vivente viro, vocabitur adultera, si fuerit cum alio viro : si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est a lege viri : ut non sit adultera si fuerit cum alio viro.*

4. *Itaque, fratres mei, et vos mortificati estis legi per corpus Christi, ut sitis alterius qui ex mortuis resurrexit, ut fructificemus Deo.*

5. *Quum enim essemus in carne, passiones peccatorum quæ per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent morti.*

6. *Nunc autem soluti simus a lege mortis in qua detinebamur, ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ.*

7. *Quid ergo dicemus ? lex peccatum est ? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem : nam concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces.* (Exod., xx, 17 ; Deut., v, 21.)

8. *Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine lege enim peccatum mortuum erat.*

9. *Ego autem vivebam sine lege aliquando. Sed quum venisset mandatum, peccatum revixit.*

10. *Ego autem mortuus sum : et inventum est mihi mandatum quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.*

11. *Nam peccatum occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit.*

12. *Itaque lex quidem sancta,*

et mandatum sanctum et justum et bonum. (I Tim. I, 8.)

13. *Quod ergo bonum est, mihi factum est mors? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est mihi mortem: ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum.*

14. *Scimus enim quia lex spiritualis est: ego autem carnalis sum, venumdatus sub peccato.*

15. *Quod enim operor, non intelligo. Non enim quod volo bonum, hoc ago: sed quod odi malum, illud facio.*

16. *Si autem quod nolo, illud facio, consentio legi quoniam bona est.*

17. *Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.*

18. *Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum. Nam velle, adjacet mihi: perficere autem bonum, non invenio.*

19. *Non enim quod volo bonum, hoc facio: sed quod nolo malum, hoc ago.*

20. *Si autem quod nolo, illud facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.*

21. *Invenio igitur legem volenti mihi facere bonum, quoniam mihi malum adjacet.*

22. *Condelector enim legi Dei secundum interiorem hominem:*

23. *Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis.*

24. *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?*

verité, et le précepte est saint, juste et bon.

13. Donc ce qui est bon est devenu pour moi la mort? Nullement, mais le péché, pour montrer combien il est péché, m'a donné la mort par une chose qui était bonne en elle-même; de sorte que le péché est devenu, par la loi même, une source de péché plus abondante et plus criminelle.

14. Nous savons en effet que la loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, étant vendu pour être assujetti au péché.

15. Car je n'approuve pas ce que je fais, parce que je ne fais pas le bien que je veux; mais au contraire je fais le mal que je hais.

16. Or, si je fais ce que je ne veux pas, j'approuve la loi et je reconnais qu'elle est bonne.

17. Et ainsi ce n'est plus moi-même qui fais cela; mais c'est le péché qui habite en moi.

18. Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair; parce que je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je n'y trouve pas le moyen de l'accomplir.

19. Car je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je ne veux pas.

20. Or, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais; mais c'est le péché qui habite en moi.

21. Lors donc que je veux faire le bien, je trouve en moi une loi qui s'y oppose, parce que le mal réside en moi.

22. Je me complais en effet dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur;

23. Mais je sens dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit; et elle me tient captif sous la loi du péché qui réside dans mes membres.

24. Homme infortuné que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort?

25. Ce sera la grâce de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi donc j'obéis moi-même à la loi de Dieu, selon l'esprit ; mais je suis, selon la chair, assujetti à la loi du péché.

25. *Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse mente servio legi Dei : carne autem, legi peccati.*

COMMENTAIRE

1. Saint Paul avait dit plus haut que les chrétiens n'étaient pas sous la loi de Moïse, comme l'ancien peuple : *Non enim estis sub lege.* (VI, 14.) Maintenant il le prouve.

An ignoratis, fratres. Cette expression fait entendre que ce qu'il va dire est parfaitement connu des Juifs ; car c'est à eux spécialement qu'il parle, comme l'indique cette parenthèse : *Scientibus enim legem loquor.* Vous savez, dit-il, que la loi n'a d'empire sur l'homme que pendant la vie de l'homme : *Quia lex in homine dominatur quanto tempore vivit.* C'était en effet une maxime enseignée par leurs docteurs et qui depuis a été inscrite dans le Talmud : *Homo postquam mortuus est, liberatus est a lege.* Saint Paul montre l'application de ce principe dans la loi du mariage.

2. *Nam quæ sub viro est mulier, vivente viro alligata est legi. Si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est.* Où se trouve cette loi qui lie la femme à son mari pendant toute la vie de son mari ? C'est dans la Genèse ; il y est dit : *Relinquet homo patrem suum et matrem, et adhærebit uxori suæ ; et erunt duo in carne una.* (Gen., II, 16.) Les termes mêmes désignent le mariage consommé, et font entendre que ce mariage est indissoluble ; tant que les deux personnes subsisteront, elles ne feront qu'une seule chair, comme l'a déclaré Notre-Seigneur, qui n'a pas voulu faire une loi nouvelle, mais confirmer la loi primitive. (S. Matth., XIX.)

Soluta est a lege viri. Lorsque le mari est mort, il n'y

a plus deux personnes ; donc il n'y a plus une seule chair en deux personnes. La femme, restée seule, est affranchie de la loi qui réglait ses devoirs comme épouse (1). On appelle *lex viri* la loi qui concerne les droits et les devoirs du mari, comme *lex nazaræi, lex levitarum* est celle qui concerne les nazaréens, les lévites. (Num., VI, 21 ; VIII, 24.)

3. *Igitur vivente viro vocabitur adultera, si fuerit cum alio viro. Si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est a lege viri, ut non sit adultera, si fuerit cum alio viro.* Saint Paul savait fort bien que la loi de Moïse permettait le divorce ; mais il savait aussi que le précepte de Notre-Seigneur avait aboli cette concession accordée par Moïse à la dureté des Juifs. Le mariage était désormais rappelé par la loi chrétienne à la pureté de sa primitive institution.

D'ailleurs même sous la loi de Moïse, la femme qui avait été répudiée par son mari, ne pouvait en épouser un autre sans imprimer une tache à son honneur ; elle était indigne que son premier époux consentît à la reprendre. C'est ce que fait entendre le prophète Jérémie ! *Si dimiserit vir uxorem suam, et recedens ab eo duxerit virum alterum, numquid revertetur ad eam ultra? Numquid non polluta et contaminata erit mulier illa?* (Jerem., III, 1.)

4. *Itaque, fratres mei.* Il applique maintenant cet exemple au sujet qu'il traite. Vous étiez fiancés à la loi de Moïse ; la mort vous a rendu votre liberté.

Et vos mortificati estis legi. On croyait que saint Paul allait dire : La loi est morte ; donc vous êtes libres. Cette proposition était vraie, et le raisonnement juste. Mais pour ne pas choquer les Juifs, si attachés à la loi de Moïse, il prend un tour différent : « Vous êtes morts vous-mêmes ; donc vous êtes affranchis de la loi ». Ce

(1) *Soluta est a lege viri*, en grec κατήργηται ἀπὸ τοῦ νόμου τοῦ ἀνδρός, littéralement : *abolita est a lege viri*. C'est une hypallage, pour ὁ νόμος τοῦ ἀνδρὸς κατήργηται περὶ αὐτῆς, la loi du mari est rendue inefficace, et comme abrogée en ce qui la concerne.

raisonnement n'est pas moins juste que le premier ; car n'importe lequel des deux conjoints meure, le lien qui les unissait est rompu. D'ailleurs cette parole mystique, qui sort de la doctrine du baptême déjà exposée, va donner lieu à d'importants développements.

Per corpus Christi. Vous êtes morts par le corps du Christ, auquel vous êtes unis. Votre mort est le résultat de votre baptême ; dans le baptême vous avez participé à la mort de Jésus-Christ, parce que vous avez été alors entés sur Jésus-Christ, *complantati,* et devenus un seul corps avec Jésus-Christ, *concorporales.* (Eph., III, 6.) La phrase de saint Paul est elliptique ; c'est comme s'il y avait : *Et vos, mortificati estis per corpus Christi, et cum corpore Christi mortificato soluti estis a lege.* »

Ut sitis alterius, qui ex mortuis surrexit. Le lien qui vous attachait à la loi étant rompu, vous vous êtes trouvés libres ; mais vous n'êtes pas restés indépendants et isolés, comme la veuve que la mort a séparée de son époux ; vous avez contracté alors une nouvelle union avec Jésus-Christ ressuscité, selon cette parole que saint Paul écrivait aux Corinthiens : Le Christ est mort pour tous, afin que nous ne vivions plus pour nous, mais pour lui. *Pro omnibus mortuus est Christus, ut et qui vivunt jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est et resurrexit.* (II Cor., V, 15.)

Qui ex mortuis surrexit. Comment proposer à nos âmes d'être les épouses d'un mort ? La mort dissout les unions et ne les forme pas. Aussi l'Apôtre a-t-il soin d'ajouter : *surrexit.* Votre époux, âmes chrétiennes, est pour jamais sorti du tombeau, il est immortel, et vous serez immortelles avec lui.

Ut fructificemus Deo. Cette chaste union, célébrée dans le baptême, ne doit pas être stérile. L'âme fécondée par la grâce de Jésus-Christ enfantera des œuvres de justice, qui seront agréables à Dieu. *Ut fructificemus Deo, id est ut ex hac unione cum Christo liberos progeneremus Deo, scilicet opera bona,* dit fort bien Théophylacte. Mais souvenons-nous que, pour produire des œuvres agréables à

Dieu, il est absolument nécessaire que l'âme soit unie à Jésus-Christ. Toute âme qui en est séparée est stérile pour le ciel, et ses œuvres, quelque excellentes qu'elles soient, ne seront jamais récompensées dans l'éternité (1).

5. *Quum essemus in carne.* Lorsque nous vivions de la vie du vieil homme né de la chair, lorsque nous étions sous la loi ancienne qui ne nous donnait pas la force de réprimer la concupiscence de notre chair et de vaincre nos passions. *Esse in carne* signifie être dans l'état où se trouvent les hommes comme enfants nés d'Adam.

Passiones peccatorum, quæ per legem erant. Ici *quæ* se rapporte à *passiones*, et non à *peccatorum*, τὰ παθήματα τῶν ἁμαρτιῶν τὰ διὰ τοῦ νόμου. Nos passions criminelles étaient donc excitées par la loi elle-même. En effet, dit saint Augustin, *Ubi non est gratia liberatoris, auget peccandi desiderium prohibitio peccatorum. Vehementius enim peccamus lege prohibente, quam si nulla lege prohiberemur.* (S. Aug., quæst. 83; q. 66, 1.) Il dit encore ailleurs : *Nescio enim quomodo quod concupiscitur fit jucundius dum vetatur.* (*Spirit. et Litt.*, IV, 6.) C'est aussi le sens de cette parole des Proverbes : *Aquæ furtivæ dulciores sunt.* (IX, 17.)

Passiones peccatorum operabantur in membris nostris. Ces passions travaillaient dans nos membres ; elles y exerçaient leur influence ; elles les fécondaient pour produire des fruits dignes de la mort, ἐνηργεῖτο. Cette expression décente indiquait chez les Grecs *opus conjugii.*

Operabantur, ἐνηργεῖτο. C'est aussi le terme employé pour exprimer l'action du démon sur celui qu'il possède et qu'on appelle énergumène, ὁ ἐνεργούμενος. En effet, la concupiscence a une telle force qu'elle agit souvent sur notre âme, comme le démon sur l'énergumène ; elle produit dans notre imagination et dans nos membres des désordres qui ne dépendent pas toujours de notre volonté ; et si on ne lutte pas contre elle, si on lui cède,

(1) La métaphore qui représente la loi comme un époux nous choque en français ; mais cette expression était naturelle en grec, où le mot « loi » se rend par un nom masculin : ὁ νόμος.

elle acquiert une force presque irrésistible, qui ne saurait être vaincue que par la puissance de la grâce.

Operabantur in membris nostris. Ce ne sont donc pas nos membres qui font le péché ; c'est la pensée, c'est la volonté mauvaise. Notre âme est un artiste et notre chair est une lyre, dit saint Chrysostome. Quand la lyre frémit, si elle rend un son discordant, la faute n'en est pas à la lyre, mais à l'artiste qui la touche. Ainsi en est-il de notre chair sous l'impulsion de la pensée mauvaise.

6. *Nunc autem soluti sumus a lege mortis* (1). Mais maintenant nous sommes délivrés de la loi qui nous donnait la mort. Comment nous donnait-elle la mort? Saint Paul nous l'apprend ailleurs, lorsqu'il dit : La lettre tue et l'Esprit vivifie, *littera occidit, Spiritus autem vivificat.* (II Cor., III, 6.) Ce que saint Augustin explique ainsi : La lettre de la loi, qui montre le péché en le défendant, tue, si elle n'est accompagnée de l'Esprit qui donne la vie. *Legis littera quæ docet non esse peccandum, si Spiritus vivificans desit, occidit.* (*Spirit. et Litt.*, V, 8.)

In qua detinebamur. Nous étions retenus sous le joug de la loi, comme des esclaves enchaînés par leur maître.

Ita ut serviamus in novitate Spiritus. Nous vivions autrefois selon les sens et selon les appétits de la chair. A présent nous servons Dieu en menant une vie nouvelle, dirigée par les lumières de la foi et soutenue par la grâce du Saint-Esprit.

Et non in vetustate litteræ. Nous sommes maintenant affranchis de la loi de mort ; en sorte que nous pouvons servir Dieu selon la loi du Nouveau Testament, qui est une loi nouvelle et spirituelle : *Ita ut serviamus in novitate Spiritus ;* et nous ne sommes plus obligés de servir le Seigneur d'après la vétusté de la lettre gravée sur la pierre, où se lisait la loi ancienne abolie par la nouvelle. Saint Paul choisit à dessein le mot *vetustas* ou παλαιότης,

(1) Au lieu de *mortis*, les éditions grecques donnent ἀποθανόντες, *quum simus mortui.* C'est ainsi qu'ont lu saint Chrysostome, Théodoret et quelques autres Pères. Mais, si de bons manuscrits donnent ἀποθανόντες, il en est d'autres qui portent τοῦ θανάτου, leçon qu'a suivie l'auteur de la Vulgate, avec saint Jérôme et beaucoup d'autres SS. Pères.

pour faire entendre que cette loi est tombée de « vétusté », et qu'elle est rangée maintenant parmi les choses passées. En latin et en grec, *lex antiquata* et νόμος πεπαλαιωμένος est une loi abrogée.

7. *Quid ergo dicemus? Lex peccatum est?* Saint Paul venait de dire que les passions des péchés, excitées par la loi, agissaient dans nos membres. Il avait dit auparavant : Le péché ne dominera pas sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la loi. Il avait même dit que la loi produisait la colère. Toutes ces paroles semblaient accuser la loi de Moïse et devaient déplaire aux Juifs. Pour prévenir l'objection qui naissait dans leur esprit, il se la fait lui-même. Quoi donc ? La loi est-elle péché ? Porte-elle au péché ? *Lex peccatum est ?* Il répond aussitôt : *Absit !* Puis il explique son discours par cette remarque : *Sed peccatum non cognovi nisi per legem.* Ce n'est pas la faute de la loi si je pèche, c'est la mienne. Elle montre le péché, non pour que je le fasse, mais pour que je l'évite, observe saint Cyrille. On ne peut accuser la loi, sans accuser le fanal qui montre l'écueil. Il est vrai qu'en me défendant le mal, sa défense même me l'a enseigné, et qu'elle n'a pas eu la force de m'empêcher de le commettre. Cela prouve qu'elle était faible, mais non pas qu'elle fût mauvaise. *Id infirmitatis erat, non malitiæ,* ajoute saint Chrysostome.

Peccatum non cognovi, nisi per legem. J'ai connu par la loi des péchés que j'aurais ignorés sans elle. Ainsi je ne savais pas que la concupiscence intérieure, que les pensées et les désirs qui ne sortent point de l'esprit et ne passent point jusqu'à l'action, fussent des péchés. C'est la loi qui m'a appris qu'il y a des pensées et des désirs coupables. *Nam concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces.*

Au reste ces mots *peccatum non cognovi* et *concupiscentiam nesciebam,* ne marquent pas une ignorance absolue ; ils font entendre que la loi positive a donné une connaissance plus claire et plus distincte de la loi naturelle.

Non cognovi, nesciebam. Dans ce verset et les suivants, saint Paul ne parle point de lui seul; mais il décrit dans sa personne la fragilité de la nature humaine et la lutte entre le bien et le mal qui se livre dans le cœur de l'homme. *Sub persona sua,* dit saint Jérôme, *fragilitatem describit conditionis humanæ, quæ duorum hominum, interioris et exterioris, pugnantium inter se bella perpetitur.* (Epist. ad Algas.)

Saint Paul, en cet endroit, parle au nom du Juif qui est sous la loi de Moïse; mais le discours changera plus loin, et ce sera le chrétien qui sera mis en scène. C'est une observation importante à noter pour l'intelligence du chapitre (1).

Au reste, dit saint Jérôme, ce passage de l'Apôtre, avec ce qui précède et ce qui suit, ou plutôt l'Epître entière est tellement enveloppée de difficultés que, si j'entreprenais de les expliquer toutes, ce travail exigerait plusieurs volumes. (Ep. 121 ad Algas., 8.) Nous espérons donc que le lecteur voudra bien nous pardonner à nous-mêmes, si nos efforts ne parviennent pas à dissiper toutes les obscurités. Nous ne prétendons pas apporter de nouvelles lumières; nous nous contentons de reproduire ce que les anciens ont dit de meilleur.

8. *Occasione autem accepta peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam.* « Et le péché, ayant pris occasion de la loi, a produit en moi, par la loi, toute espèce de mauvais désirs ». Ce n'est donc pas la loi qui, par elle-même, a soulevé ma concupiscence. Elle n'en a été que l'occasion; car le contraire de ce qu'elle voulait est arrivé. N'est-ce-pas ce qui a lieu tous les jours? Les méchants abusent des meilleures choses pour se rendre plus coupables, comme on le voit dans Judas : c'est sa perversité qui le poussait à dérober l'argent destiné aux pauvres; c'est sa propre malice qui l'a

(1) *Hic Paulus absque ulla controversia Judæi carnalis induit personam. Alias vero loquitur in persona justificati et instaurati. Quod diligentissime notandum est, quia ex eo pendet totius capitis vera intelligentia.* (Salmeron.)

rendu avare, et non la bourse qui lui était confiée, dit saint Chrysostome.

Cette réponse de saint Paul s'applique non-seulement à la loi de Moïse, mais à l'Evangile même : « Si je n'étais pas venu, et si je ne leur avais pas parlé, ils seraient innocents », dit Notre-Seigneur. (Joan., XV, 22.)

Sine lege enim peccatum mortuum erat. Car, sans la loi, le péché était comme mort en moi. Je n'y pensais pas, je ne le connaissais pas, et la défense n'irritait pas mon désir.

Ceux qui vivaient avant la loi de Moïse savaient bien sans doute qu'ils péchaient, quand ils violaient la loi naturelle, écrite dans leur conscience. Mais les hommes connurent plus clairement le péché, après avoir reçu la loi positive, et cette lumière dont ils abusèrent les rendit plus coupables, dit saint Chrysostome. Saint Cyrille exprime aussi la même idée : Je pense, dit-il, que l'Apôtre veut faire entendre que celui qui pèche par ignorance est coupable, mais que celui qui pèche, en connaissant le mal qu'il fait, mérite un plus grand châtiment, selon cette parole du Sauveur : *Ille autem servus qui cognovit voluntatem domini sui, et non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis. Qui autem non cognovit, et fecit digna plagis, vapulabit paucis.* (S. Luc., XII, 47.)

9. *Ego vivebam sine lege aliquando.* Deux interprétations sont données par les saints Pères. Selon la première, saint Paul parle de son enfance, à l'époque où il n'était pas encore instruit de la loi de Moïse, mais où sa raison commençait à lui montrer la différence du bien et du mal. *Legem nescit pueritia, ignorat infantia, non tenetur lege peccati*, dit saint Jérôme. (Ep. 121.)

Selon la seconde, il personnifie en lui sa nation avant la loi et après la loi. *Ego*, c'est-à-dire, nous, enfants d'Abraham. La première interprétation est littérale et vraie; mais elle n'exclut pas la seconde, et peut-être saint Paul les avait-il toutes deux en vue.

Sine lege. C'est la loi de Moïse qu'il faut entendre par ce mot. Car il est manifeste que jamais ni Adam ni

aucun homme parvenu à la jouissance de la raison, n'a vécu sans la loi naturelle. En créant l'homme, Dieu lui donna cette loi pour habiter avec lui comme une fidèle compagne, protectrice de la nature entière. *Neque enim Adamum neque hominem ullum unquam sine lege naturali vixisse certum est. Simul enim illum efformavit Deus et hanc ipsi legem indidit, fidelem ac tutam addens universæ naturæ contubernalem.* (S. Chrys.)

Sed quum venisset mandatum, peccatum revixit. Mais la loi étant venue, le péché est ressuscité. La concupiscence, vivante en mes parents, m'avait été transmise comme assoupie, latente, et pour ainsi dire à l'état de mort, dit saint Paul. Mais quand la loi est venue me défendre le mal, auquel je ne pensais pas, quand elle a prescrit des ordres à ma raison, alors la concupiscence, qui n'était qu'endormie, s'est réveillée et s'est montrée vivante.

10. *Ego autem mortuus sum, et inventum est mihi mandatum, quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.* Et moi, dit-il, je suis mort ; car la concupiscence irritée m'a fait violer le précepte ; et il s'est trouvé ainsi que la loi, qui devait me donner la vie, a servi à me donner la mort. En me montrant clairement le péché et son châtiment, la loi était un secours précieux, qui m'était offert pour l'éviter ; mais, malgré elle, j'ai commis le péché, et si le péché m'a donné la mort, je ne puis accuser que moi de mon malheur.

Pour qu'on ne soupçonne pas saint Paul de blâmer la loi, il répète de nouveau l'excuse qu'il a déjà donnée.

11. *Nam peccatum, occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit.* « Car le péché, prenant occasion du précepte, m'a séduit et m'a tué par le précepte même ». Les païens ont remarqué cette propension de l'homme à faire ce qui est défendu. *Gens humana ruit per vetitum nefas*, dit Horace. (Od. I, 3.) *Nitimur in vetitum semper, cupimusque negata*, dit aussi Ovide (Am. III, 4, 17) ; et ailleurs le même poëte dit encore : *Quod non licet, acrius urit.* (Am. II, 19, 3.)

Reconnaissons ici en toute humilité le besoin que nous avons de la grâce de Jésus-Christ, à cause de l'état misérable où nous sommes. Car, si l'homme ne connaît pas la loi écrite, son ignorance est pour lui une cause de mort. En effet, sans cette loi, il se persuade que sa concupiscence est conforme à la nature et il la suit comme légitime. Mais il sent par intervalles les aiguillons d'une syndérèse qui le trouble, et son ignorance, n'étant pas invincible, ne le justifie pas. Si, au contraire, il connaît la loi de Dieu, cette connaissance, à cause de la corruption de son cœur, ne l'empêche pas d'obéir à sa concupiscence, et ne sert qu'à le rendre plus criminel.

12. *Itaque lex quidem* (1) *sancta, et mandatum sanctum et justum et bonum.* « Ainsi donc la loi est sainte, et le précepte est saint; il est juste, il est bon ». La loi est sainte, parce qu'elle enseigne ce qu'ordonne la sainte volonté de Dieu, ami du bien, ennemi du mal. La loi est juste, parce qu'elle prépare la vie éternelle à ceux qui l'observent, et punit avec raison ceux qui la violent. Par là même, elle est bonne, puisqu'elle réprime le méchant par la crainte et soutient le juste par l'espérance; ou encore, selon saint Cyrille, la loi est sainte, juste et bonne, parce qu'elle rend justes et bons ceux qui l'observent.

13. *Quod ergo bonum est, mihi factum est mors? Absit.* « Dirai-je donc que ce qui est bon en soi est devenu pour moi une cause de mort? Non, certes. » Il ne faut pas confondre la cause avec la simple occasion. Ce n'est pas la loi, c'est la concupiscence, qui a été la vraie cause de ma mort.

Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est mihi mortem. « Mais le péché, pour montrer combien il est péché et combien grande est sa malice, a opéré en moi la mort par ce qui est bon en soi-

(1) *Lex quidem*, ὁ νόμος μὲν, cette phrase en appelle une seconde qui commencerait par δὲ, *sed;* elle manque et l'esprit la supplée. « Pour ce qui concerne la loi, elle est sainte; mais il n'en est pas de même de la concupiscence ». Ce μὲν, sans corrélatif, est appelé par les grammairiens un μὲν solitaire.

même ». (1) Quand vous entendez dire que le péché opère, n'allez pas vous imaginer une puissance douée d'une existence personnelle hors de vous. Le péché, dit saint Chrysostome, n'est pas autre chose que notre volonté mauvaise, notre inclination au mal, la dépravation de notre âme : *Ignava voluntas, ad pejora impetus, atque ipsa mentis perversitas.* C'est ce qui est nommé dans le Concile de Trente *fomes peccati.* C'est la concupiscence, dit le même Concile : *Concupiscentia, quam aliquando Apostolus peccatum appellat, quia ex peccato est et ad peccatum inclinat.* (Sess. v, 5.)

Ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum. Ces mots sont, au jugement de saint Chrysostome, la répétition de *ut appareat peccatum.* C'est donc comme s'il y avait : *Ut per mandatum fiat evidens quanta pernicies sit peccatum.* Le péché a opéré en moi la mort par la loi, afin que la loi, qui est bonne, montre quel mal est le péché, et combien la concupiscence est effrénée. — *Supra modum*, καθ' ὑπερβολήν, afin que l'on voie avec évidence jusqu'à quel excès le péché est pernicieux. C'est en effet ce qu'a montré la loi, puisqu'elle n'a pu arrêter la perversité humaine : comme une maladie paraît plus funeste, lorsqu'elle résiste à tous les traitements de la médecine et aux remèdes les plus efficaces.

14. *Scimus,* « nous savons ». C'est comme s'il disait : c'est une vérité reconnue de tout le monde, que la loi est spirituelle.

Lex spiritualis est. Que faut-il entendre par là, sinon qu'elle enseigne la vertu et détourne du vice ? C'est le but qu'elle se propose lorsqu'elle menace, avertit, punit le crime, et ordonne ce qui rend l'homme vertueux, dit saint Chrysostome. La loi est spirituelle, ajoute saint

(1) Le texte grec présente une légère différence. Au lieu du verbe *operatum est,* on lit le participe κατεργαζομένη, *operans ;* ce qui semble demander un changement de construction et modifier le sens de cette manière : « Quoi donc ? ce qui est bon est-il devenu la mort pour moi ? A Dieu ne plaise ! mais c'est le péché, qui est devenu la mort pour moi ; le péché qui, afin de montrer qu'il est péché, opère pour moi la mort par une chose qui est bonne ; en sorte que, par la loi, le péché devient pécheur avec surabondance ».

Cyrille, parce qu'elle rend l'homme spirituel. Or l'homme spirituel est celui qui n'obéit point aux convoitises de la chair, mais soumet la chair à l'esprit.

Une question fort débattue entre les commentateurs est de savoir si, dans le reste du chapitre, saint Paul continue de parler au nom du vieil homme considéré avant la grâce de l'Evangile, ou s'il parle au nom de l'homme régénéré par le baptême, mais encore assujetti aux mouvements de la concupiscence. Le premier sentiment a pour lui des autorités fort respectables. Cependant nous suivons le second avec saint Thomas, saint Augustin, Estius et Corneille Lapierre. Nous pensons que l'Apôtre dépeint lui-même, avec humilité, l'infirmité de sa propre nature.

Pour nous guider dans ces délicates questions de la grâce et de la nature, nous rappellerons trois principes admis par les théologiens.

Premièrement, la nature humaine n'a pas été entièrement corrompue par le péché originel ; son libre arbitre a été profondément blessé, mais non détruit : *Attenuatum et inclinatum, non amissum aut extinctum.* Cela est de foi.

Secondement, l'homme déchu peut faire plusieurs œuvres moralement bonnes; sans le secours de la grâce. C'est l'enseignement commun.

Troisièmement, l'homme ne peut pas moralement, sans le secours de la grâce, vaincre les grandes tentations ni observer les préceptes difficiles. Cela est certain.

Que l'homme puisse faire quelques œuvres moralement bonnes en elles-mêmes, dans leur motif et leurs circonstances, sans le secours de la grâce et avec les seules forces de son libre arbitre, la plupart des docteurs en conviennent. Cependant des théologiens estimés pensent que l'homme déchu ne peut faire le bien, même dans l'ordre naturel, sans que ce bien ne soit promptement vicié par son orgueil et ne se tourne en péché, à moins que sa volonté ne soit secourue. Telle paraît être l'opinion de saint Augustin. *Homo de suo malus, de*

Deo bonus, répète-t-il. Et en parlant du centurion Corneille, il dit : *Quidquid antequam crederet in Christum bene operatus est, totum Deo dandum est.* (*De Prædestinatione Sanct.*, c. VII). Tel est aussi le sens naturel de cette parole liturgique : *Sine tuo numine, nihil est in homine, nihil est innoxium.* Ces théologiens enseignent que Dieu donnait des grâces aux infidèles, comme il en accorde aux pécheurs, pour accomplir des œuvres louables selon l'ordre naturel.

Cette opinion irrépréhensible ne doit pas être confondue avec l'erreur de Baïus, qui prétend que toutes les œuvres de l'homme, sans la grâce de la foi et de la charité, sont des péchés.

Ces principes établis, nous continuons.

Ego autem carnalis sum. Les cinq sens qui résident dans les organes de ma chair (la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher) excitent mes passions à la présence des objets extérieurs. Ces sensations flatteuses soulèvent en moi des mouvements désordonnés, elles portent souvent mon cœur vers des objets que m'interdit la loi divine.

L'Apôtre, afin de nous exciter au combat, nous fait voir en sa personne les effets déplorables que produit la concupiscence, même après le baptême et jusque dans les saints. Ils ressentent les mouvements déréglés de la chair, mais ils n'y consentent pas ; et cette lutte, qui tourne à la gloire de Dieu, est pour l'homme une source de victoires et de mérites.

C'est la différence que saint Paul fait remarquer aux Juifs entre l'état passé de la loi et l'état présent de la grâce. Dans le premier état, on obéissait à la concupiscence et on péchait ; dans l'état de la grâce, on ressent la concupiscence, mais on y résiste, et loin de pécher, l'on mérite.

Venumdatus sub peccato, πεπραμένος ὑπὸ τὴν ἁμαρτίαν, *sub peccatum*, « vendu pour être sous la domination du péché ». J'ai été vendu par Adam qui, en mangeant le fruit défendu, a vendu sa liberté et s'est fait lui-même, avec toute sa postérité, l'esclave de la concupiscence. En

outre, tout homme qui commet un péché mortel vend son âme au démon. *Quisque peccando animam suam diabolo vendit, accepta, tanquam pretio, dulcedine temporalis voluptatis*, dit saint Augustin. (*In Gal.*, prop. 42.)

15. *Quod enim operor non intelligo,* οὐ γινώσκω. Le verbe grec signifie non-seulement connaître, mais juger, décider, ratifier ; comme en latin *censeo,* et même *scio,* ainsi que le prouve le mot *plebiscitum,* décret du peuple. Selon cette interprétation, saint Paul dirait : Ce que je fais, ma volonté ne le ratifie pas, ne l'approuve pas, *non approbo,* dit saint Augustin. (*Quæst. ad Simpl.*, I, 8.) Saint Chrysostome donne un autre sens : Ce que je fais, je le fais sans m'en rendre compte, je suis entraîné je ne sais comment. Théodoret ajoute : Celui qui se laisse vaincre par la volupté ou la colère, étant comme enivré par sa passion, ne voit pas clairement le péché qu'il fait. Mais quand l'action est commise et quand la passion s'apaise, il sent alors la grandeur de sa faute.

Non enim quod volo bonum, hoc ago ; sed quod odi malum, illud facio. C'est ce que saint Augustin explique fort bien : On veut ne pas ressentir la concupiscence, et cependant on la ressent. *Vult non concupiscere, et tamen concupiscit.* (Serm. 151.)

16. *Si autem quod nolo, illud facio, consentio legi quoniam bona est.* Or, si je fais ce que je ne veux pas, et si je ne veux pas ce que fais, je suis d'accord avec la loi : Σύμφημι τῷ νόμῳ ὅτι καλός. Non-seulement je déclare dans mon intelligence qu'elle est bonne, mais je conforme ma volonté à ce qu'elle ordonne et à ce qu'elle défend.

17. *Nunc autem* a ici le sens d'*igitur*. C'est la conclusion de ce qui précède. *Nunc autem jam non ego operor illud.* « Cela posé, ce n'est pas moi qui fais ce que je ne veux pas ». *Sed quod habitat in me peccatum.* L'auteur de la chose mauvaise qui me déplaît, c'est le péché, ou autrement c'est la concupiscence, qui fait en moi sa demeure. Je n'ai pas la puissance de l'expulser de chez moi, il faut que je la subisse, en condamnant le trouble qu'elle soulève en mon âme. Je suis contraint de la souffrir, pendant

que je maudis la rébellion involontaire de ma passion contre la loi de Dieu.

18. *Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum.* Car je sais (une triste expérience ne me l'a que trop appris), je sais que le bien n'habite pas dans moi, je veux dire dans cette partie de moi qui est ma chair. Les Manichéens abusaient de ce texte pour prétendre que la chair était mauvaise et ne pouvait pas être l'œuvre d'un Dieu bon. Mais est-ce que saint Paul dit que la chair est mauvaise ? Il dit seulement que le bien, c'est-à-dire l'inclination au bien, n'habite pas en elle. L'art non plus n'est pas dans la lyre dont le musicien touche les cordes, et la prudence n'est pas dans le vaisseau que le pilote dirige. Accuse-t-on la lyre qui rend un son faux ? et blâme-t-on le vaisseau qui donne contre un écueil ? De même, si la chair, instrument de l'âme, est bien ou mal dirigée, l'éloge ou le reproche en revient à l'âme. Que la chair soit indocile depuis Adam et qu'elle ait des appétits mauvais, l'on en convient ; mais, si l'âme le veut, elle lui résiste et la subjugue, lors même qu'elle ne peut pas la dompter.

Nam velle adjacet mihi, perficere autem bonum non invenio. Car j'ai en moi la volonté de faire le bien ; mais je n'y trouve pas la force de l'accomplir entièrement. Je surmonte, il est vrai, la concupiscence ; mais je ne puis m'empêcher de la ressentir. Si l'on traduisait : « J'ai par moi-même la volonté de faire le bien », ce serait l'hérésie pélagienne condamnée d'avance par saint Paul, lorsqu'il affirme que Dieu opère en nous le vouloir et le faire. *Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere.* (Philipp., II, 13.)

19 et 20. *Non enim quod volo bonum, hoc facio; sed quod nolo malum, hoc ago.* Il répète ce qu'il avait dit plus haut, afin de prouver cette dernière phrase : *Perficere autem bonum non invenio.* Saint Paul ne nie pas le libre arbitre et ne suppose pas que l'homme soit nécessité au mal. Car, si nous péchions nécessairement, les châtiments infligés au péché seraient injustes. Ce *quod nolo* veut simplement

dire que nous faisons le mal en le désapprouvant au fond de notre conscience. *Quid est illud, quod nolo ? Quod non laudo, quod non probo, quod non amo,* dit S. Chrysostome. Théodoret avertit de même qu'il ne s'agit pas de nécessité, mais de faiblesse. « *Quod odi, quod nolo* », *hæc non necessitatem, sed imbecillitatem significant.* Ces expressions semblent, aux personnes peu intelligentes, supprimer le libre arbitre ; mais, observe saint Augustin, comment saint Paul le supprimerait-il, lorsqu'il dit : *Velle adjacet mihi ?* « Je sens que je suis libre de vouloir et de ne pas vouloir ». (*Ad Simpl.*, I, 11.)

21. *Invenio igitur legem volenti mihi facere bonum, quoniam malum mihi adjacet.* En grec : Εὑρίσκω ἄρα τὸν νόμον τῷ θέλοντι ἐμοὶ ποιεῖν τὸ καλὸν, ὅτι ἐμοὶ τὸ κακὸν παράκειται. Ce verset a fort embarrassé les commentateurs anciens et modernes. Cependant il ne me semble point très-obscur, du moins en grec. Τὸν νόμον est mis pour τὸν νόμον τοῦτον, et ces mots sont eux-mêmes expliqués par ὅτι ἐμοὶ τὸ κακὸν παράκειται. On obtient un sens très-clair en traduisant ainsi : *Invenio igitur volenti mihi facere bonum, impositam esse hanc legem, scilicet quia malum mihi adjacet.* « Lors donc que je veux faire le bien, je trouve que cette loi m'est imposée, savoir que le mal est attaché à moi ». Il nomme loi une force qui agit sur l'âme. Ici, la loi dont il parle c'est la convoitise qui pousse au mal.

22. *Condelector enim legi Dei secundum interiorem hominem.* « L'homme intérieur », c'est l'esprit, la raison ; et « l'homme extérieur », ce sont les sens qui nous mettent en relation avec les objets placés hors de nous, objets qui nous séduisent par leurs charmes et excitent nos passions.

Condelector legi, « la sainteté de la loi me charme ». C'est une illusion de se croire vertueux, lorsqu'on admire la vertu en elle-même ou dans les autres. Elle est si belle qu'elle ravit la louange, même des hommes vicieux. Etre vertueux, ce n'est pas seulement estimer la vertu, mais la pratiquer.

23. *Video autem aliam legem in membris meis, repu-*

gnantem legi mentis meæ. Mais je vois une autre loi dans mes membres ; une loi qui combat contre la loi de mon esprit ; une loi qui m'enchaîne et me tient captif sous la loi du péché, laquelle réside dans mes membres : *Et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis.* Toutefois cette captivité ne va pas jusqu'à emporter ma volonté. *Captivantem motione, non consentione*, dit saint Augustin.(*Contra duas* Ep. Pelag., l. I, c. X, n. 20.) Il est vrai, le juste est captif de la concupiscence ; mais c'est un captif qui, dans sa prison, garde la liberté et la noblesse de son âme.

Aliam legem. Cette triste loi nous vient de notre premier père. *Tunc nata est ista lex, quando transgressa est prima lex,* dit saint Augustin. *Fecit homo factum puniendum, et invenit motum pudendum.* (Serm. 151.)

Legi mentis meæ. La loi de mon esprit est la même que la loi de Dieu ; car c'est Dieu qui imprime sa loi dans ma raison et dans ma conscience. Ces deux mots *legi Dei* (v. 22) et *legi mentis meæ* (v. 23) sont donc synonymes. *In lege peccati.* La loi du péché est la même que la loi des membres, parce que la concupiscence, qui nous porte au péché, habite en nos membres et y fait sentir son funeste pouvoir.

Repugnantem, captivantem. Ces deux mots latins rendent faiblement l'énergie du grec. On peut traduire ainsi le premier mot ἀντιστρατευόμενον : Je vois dans mes membres une loi qui fait la guerre à la loi de mon esprit. Et pour le second mot αἰχμαλωτίζοντα, il veut dire dans sa signification originelle : « atteindre avec sa lance un adversaire, s'emparer de lui et l'emmener prisonnier ». Il faut donc traduire : « Je vois dans mes membres une autre loi qui fait la guerre à la loi de mon esprit, qui me fait son prisonnier, et qui m'enchaîne comme un captif sous la tyrannie du péché » (1).

(1) Ces mots *video aliam legem captivantem me in lege peccati* forment une phrase hébraïque. C'est comme s'il y avait : *Video aliam legem, scilicet legem peccati, captivantem me sibi.* Au lieu de remplacer le nom par le pronom, les Hébreux aiment à répéter le même nom, comme dans cet exemple : *Pluit Dominus a Domino.* (Gen., XIX.)

24. *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ?* Homme infortuné, qui me délivrera de ce corps mortel et du joug de ces passions mauvaises ? Ce ne sera ni mon courage ni ma raison ; la loi de Moïse n'a pu me délivrer, et ma conscience n'en a pas eu la force. Tous les beaux livres des philosophes n'y feront rien. Je sens que ma concupiscence est plus forte que tous les raisonnements, elle emporte toutes mes résolutions ; et je m'écrie avec le poëte : *Video meliora proboque, deteriora sequor.* (Ov.)

Je tremble d'être vaincu dans cette lutte ; et ma passion, si je n'en triomphe pas, fera ma honte, mon crime, ma damnation éternelle. Infortuné, qui me délivrera de cette tyrannie, et qui me sauvera ? *Infelix ego homo, quis me liberabit ?* Ce sera la grâce de Dieu qui m'est promise et assurée par les mérites de Jésus-Christ. *Gratia Dei per Jesum Christum.* L'homme ne se sauve point seul par sa sagesse : il faut que Dieu le sauve : *Domini est salus.* Mon salut sera l'effet de votre grâce, ô mon Dieu ! C'est votre gloire qu'un homme faible, mais correspondant librement à votre grâce, soit victorieux de lui-même. Donnez-moi donc la force, le courage, la persévérance, afin qu'ayant vaincu la chair et l'orgueil, je sois parfaitement soumis à votre loi selon mon esprit et selon ma volonté. Amen !

Quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Qui me délivrera du corps auquel je suis lié pendant cette mort ? Parole énergique, très-philosophique, et surtout chrétienne : *Mortis hujus !* Aux yeux du sage, la vie présente n'est point une vie, mais une mort, parce que le corps menace à chaque instant de se dissoudre. La sentence prononcée contre Adam coupable s'exécute à la lettre ; le jour où il a mangé du fruit défendu, il a commencé de mourir ; avant que l'enfant soit sorti du sein de sa mère, la mort a déjà commencé en lui son travail.

Mais la vie présente doit s'appeler une mort, surtout parce que notre chair porte en elle la concupiscence, qui est un principe de mort pour notre âme.

25, *Gratia Dei.* Dans les éditions grecques on lit : Χάρις τῷ Θεῷ *Deo gratias;* ou bien εὐχαριστῶ τῷ Θεῷ. *Deo gratias ago.* Mais d'autres manuscrits estimés (DEGF, avec saint Irénée) portent, conformément à la Vulgate : Ἡ χάρις τοῦ Θεοῦ, *gratia Dei.* C'est la réponse à la question précédente, et cette leçon nous paraît de beaucoup ος meilleure.

Igitur ego ipse mente servio legi Dei, carne autem legi peccati. Ces paroles résument toute la discussion qui précède. L'Apôtre est, par son esprit et sa volonté, le serviteur de Dieu, dont il observe la loi; mais, par sa chair et sa concupiscence, il subit malgré lui les impulsions du péché.

Ego ipse. Admirons ici l'humilité de saint Paul, il fait à tous les hommes de tous les siècles une confession publique de ses misères. Lorsque nous nous trouvons dans l'état où il se dépeint, humilions-nous comme lui; mais ne perdons pas courage. Si un saint Paul, élevé jusqu'au troisième ciel, a ressenti en lui-même de telles faiblesses, s'il lutte contre d'humiliantes passions, pourquoi des pécheurs, comme nous, en seraient-ils exempts?

Au reste, dans tout ce passage, saint Paul ne parle pas seulement de lui : il décrit, dans sa personne, l'état misérable où le péché originel a réduit tous les hommes. Il nous reste assez de lumière pour connaître le péché, assez de liberté pour pouvoir l'éviter; et néanmoins nous y sommes tellement entraînés par la force de la concupiscence, que nous violerions la loi divine et que nous serions infailliblement perdus, sans la grâce de Jésus-Christ.

CHAPITRE HUITIÈME

ANALYSE

Jusqu'ici l'Apôtre a montré l'insuffisance de la loi et la puissance de la concupiscence. Il avait dit, au chapitre sixième, que le don de Dieu avait amplement réparé les maux que la prévarication d'Adam avait faits aux hommes. Maintenant, reprenant cette pensée, il fait voir les grands biens que Jésus-Christ nous apporte : c'est la grâce et la gloire ; la grâce de la justice en cette vie, et la gloire au siècle futur.

Mais, en parlant de la grâce de la justice, il déclare qu'elle n'est qu'en ceux qui vivent selon l'esprit et non selon la chair.

Il parle ensuite de la gloire qui nous est promise. Il en montre la grandeur et la certitude. Alors saint Paul, transporté de reconnaissance, exalte la charité de Dieu envers les hommes et proteste que rien ne le séparera de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Observation.

Pour éclaircir plusieurs versets de ce chapitre et des suivants, il est utile de rappeler quelques notions théologiques sur la prédestination.

La prédestination est la préparation des bienfaits ou grâces par lesquels Dieu sauve tous ceux qui sont sauvés (1).

On distingue la prédestination à la grâce de la prédestination à la gloire.

Sur l'une et l'autre prédestination, la théologie nous enseigne trois choses.

I. Dieu, voulant que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, leur destine à tous certaines grâces qui leur en prépareront d'autres, s'ils en profitent,

(1) *Hæc est prædestinatio sanctorum, nihil aliud : præscientia scilicet et præparatio beneficiorum Dei, quibus certissime liberantur quicumque liberantur.* (S. Aug., *Don. perseverantiæ*, c. 35.)

et avec lesquelles ils pourront arriver au salut. Tous les hommes sont donc prédestinés à certaines grâces.

II. La première grâce n'est point donnée en vue des mérites de l'homme, ni même en prévision de sa correspondance à cette grâce ; mais elle est purement gratuite.

III. Quant à la gloire, elle est une récompense pour les adultes, et elle n'est accordée qu'à ceux qui l'ont méritée. Dieu donc, en prédestinant les justes à la gloire, veut la leur donner comme une récompense de leurs mérites.

Ces trois points sont certains et même de foi.

Mais il y a une grande question agitée dans l'Ecole. La prédestination à la gloire est-elle purement gratuite ou non, dans l'ordre de l'intention divine ?

Dieu, en formant le décret éternel de donner la gloire à tel homme, considère-t-il les mérites futurs de cet homme et sa correspondance à la grâce ? Dit-il, par exemple : Je veux donner une grâce à tel homme, et comme je vois qu'il y correspondra, je le prédestine à la gloire ? C'est la prédestination en vue des mérites (1).

Ou bien Dieu statue-t-il d'abord qu'il donnera à tel homme une grâce efficace, avec laquelle il méritera certainement la gloire ? en sorte que, dans l'ordre de l'intention divine, la prédestination à la gloire serait antécédente à la prévision des mérites ?

Cette question célèbre dans l'Ecole partage les théologiens, et la sainte Ecriture ne présente aucun texte qui puisse la résoudre. Tous les passages de saint Paul que l'on voudrait alléguer en faveur de l'un ou de l'autre sentiment, doivent s'entendre, non de la prédestination à la gloire, mais de la prédestination à la grâce.

---

1. Il n'y a donc point maintenant de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ et qui ne marchent pas selon la chair ;

1. *Nihil ergo nunc damnationis est iis qui sunt in Christo Jesu, qui non secundum carnem ambulant.*

(1) La prédestination ainsi entendue se trouve clairement énoncée dans saint Cyrille d'Alexandrie : *Quos multo ante prævidit quinam futuri essent, eos prædestinavit ad futurorum bonorum participationem, eosdemque vocavit.* οὓς εἰδὼς πόρρωθεν, φησὶν, ὁποῖοι τινες ἔσονται, ἀφώρισεν εἰς τὸ τῶν μελλόντων μετασχεῖν ἀγαθῶν, τούτους καὶ ἐκάλεσεν. (*In Rom.*, VIII, 30.)

2. *Lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis.*

3. *Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne:*

4. *Ut justificatio legis impleretur in nobis qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.*

5. *Qui enim secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt : qui vero secundum spiritum sunt, quæ sunt spiritus sentiunt.*

6. *Nam prudentia carnis, mors est : prudentia autem spiritus, vita et pax.*

7. *Quoniam sapientia carnis inimica est Deo : legi enim Dei non est subjecta : nec enim potest.*

8. *Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt.*

9. *Vos autem in carne non estis, sed in spiritu : si tamen Spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus.*

10. *Si autem Christus in vobis est, corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem.*

11. *Quod si Spiritus ejus qui suscitavit Jesum a mortuis, habitat in vobis : qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.* (Act., III, 15; IV, 10; V, 30; Rom., IV, 24; I Cor. VI, 14.)

12. *Ergo, fratres, debitores sumus non carni ut secundum carnem vivamus.*

2. Parce que la loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi du péché et de la mort.

3. Car ce qui était impossible à la loi, ce en quoi elle était faible et impuissante à cause de la chair, Dieu l'a fait. Ayant envoyé son Fils revêtu d'une chair semblable à la chair du péché, il a condamné, par la chair de son Fils, le péché lui-même comme coupable de péché.

4. Dieu a fait cela pour que la justice de la loi fût accomplie en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit.

5. Car ceux qui sont charnels aiment et goûtent les choses de la chair, et ceux qui sont spirituels aiment et goûtent les choses de l'esprit.

6. Or la prudence de la chair est une mort, au lieu que la prudence de l'esprit est la vie et la paix.

7. Car la sagesse de la chair est ennemie de Dieu, parce qu'elle n'est point soumise à loi de Dieu, et ne peut pas l'être.

8. Ceux donc qui vivent selon la chair ne peuvent pas plaire à Dieu.

9. Vous au contraire, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous. Car, si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à lui.

10. Mais, si Jésus-Christ est en vous, votre corps à la vérité est mort à cause du péché, mais votre esprit est vivant à cause de la justification.

11. Que si l'Esprit du Dieu qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous.

12. Ainsi, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair.

13. Que si vous vivez selon la chair, vous mourrez. Mais, si vous faites mourir par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivrez.

14. Car tous ceux qui sont poussés par l'Esprit de Dieu sont enfants de Dieu.

15. Aussi vous n'avez point reçu l'esprit de servitude pour vous conduire encore par la crainte ; mais vous avez reçu l'esprit de l'adoption des enfants dans lequel nous crions : Abba ! c'est-à-dire, Père !

16. Et c'est cet Esprit qui rend lui-même témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

17. Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ ; si pourtant nous souffrons avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui.

18. Car j'ai la conviction que toutes les souffrances du temps présent n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour révélée en nous.

19. Aussi les créatures attendent avec un grand désir la révélation des enfants de Dieu.

20. Car les créatures sont assujetties à la vanité, non de leur plein gré, mais à cause de celui qui les y a soumises, en leur donnant l'espérance

21. Qu'elles seront elles-mêmes un jour délivrées de l'asservissement à la corruption, pour participer à la liberté et à la gloire des enfants de Dieu.

22. Car nous savons que jusqu'à présent, toutes les créatures soupirent et sont comme dans le travail de l'enfantement.

23. Et non-seulement les créatures, mais nous-mêmes, qui possédons les prémices de l'Esprit-Saint, nous gémissons aussi en nous-mêmes et nous soupirons en attendant l'effet de l'adoption divine, la rédemption et la délivrance de notre corps ;

24. Parce que nous sommes sau-

13. *Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini : si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.*

14. *Quicumque enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.*

15. *Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore ; sed accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba (Pater).* II Tim. I, 7 ; Gal. IV, 6.

16. *Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro quod sumus filii Dei.*

17. *Si autem filii, et hæredes : hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi : si tamen compatimur, ut et conglorificemur.*

18. *Existimo enim quod non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.*

19. *Nam exspectatio creaturæ revelationem filiorum Dei exspectat.*

20. *Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum qui subjecit eam in spe:*

21. *Quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei.*

22. *Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc.*

23. *Non solum autem illa, sed et nos ipsi primitias spiritus habentes : et ipsi intra nos gemimus adoptionem filiorum Dei exspectantes : redemptionem corporis nostri.*

24. *Spe enim salvi facti sumus.*

Spes autem quæ videtur, non est spes : nam quod videt quis, quid sperat ?

vés en espérance. Or, quand on voit ce qu'on a espéré, ce n'est plus l'espérance. En effet, est-ce que l'on espère ce que l'on voit ?

25. *Si autem quod non videmus speramus, per patientiam exspectamus.*

25. Que si nous espérons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons avec patience.

26. *Similiter autem et Spiritus adjuvat infirmitatem nostram : nam quid oremus, sicut oportet, nescimus : sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.*

26. De même encore le Saint-Esprit nous aide dans notre faiblesse. Car nous ne savons pas ce que nous devons demander à Dieu, pour le prier comme il faut. Mais le Saint-Esprit lui-même prie pour nous par des gémissements ineffables.

27. *Qui autem scrutatur corda, scit quid desideret Spiritus : quia secundum Deum postulat pro sanctis.*

27. Et Celui qui pénètre le fond des cœurs sait bien ce que désire l'Esprit. Car il ne demande rien que selon Dieu pour les saints.

28. *Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui secundum propositum vocati sunt sancti.*

28. Enfin nous savons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, au bien de ceux qu'il a appelés, selon son décret, pour être saints.

29. *Nam quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.*

29. Car ceux que Dieu a connus dans sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit lui-même l'aîné entre un grand nombre de frères.

30. *Quos autem prædestinavit, hos et vocavit ; et quos vocavit, hos et justificavit ; quos autem justificavit, illos et glorificavit.*

30. Or, ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés il les a aussi glorifiés.

31. *Quid ergo dicemus ad hæc ? Si Deus pro nobis, quis contra nos ?*

31. Après cela que devons-nous dire ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?

32. *Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ?*

32. S'il n'a pas épargné même son propre Fils, mais s'il l'a livré pour nous tous, est-ce qu'il ne nous a pas aussi donné toute chose avec lui ?

33. *Quis accusabit adversus electos Dei ? Deus qui justificat.*

33. Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui les justifie.

34. *Quis est qui condemnet ? Christus Jesus, qui mortuus est, imo qui et resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.*

34. Qui les condamnera ? Est-ce Jésus-Christ qui est mort pour nous ? et qui non-seulement est mort, mais qui est ressuscité, qui est à la droite de Dieu et qui même intercède pour nous ?

35. *Quis ergo nos separabit a*

35. Qui donc nous séparera de

l'amour de Jésus-Christ ? Sera-ce la tribulation ou les angoisses, la faim ou la nudité, le péril, la persécution, le glaive ?

36. Selon qu'il est écrit : Nous sommes livrés à la mort tout le jour à cause de vous, Seigneur ; on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie.

37. Mais parmi tous ces maux, nous demeurons victorieux à cause de celui qui nous a aimés.

38. Car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les Anges, ni les Principautés, ni les Vertus, ni les choses futures, ni tout ce qu'il y a de plus fort,

39. Ou de plus haut, ou de plus profond, ni toute autre créature, ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

caritate Christi ? tribulatio ? an augustia ? an fames ? an nuditas ? an periculum ? an persecutio ? an gladius ?

36. *Sicut scriptum est : Quia propter te mortificamur tota die : æstimati sumus sicut oves occisionis.* (Ps. XLIII.)

37. *Sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos.*

38. *Certus sum enim quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo,*

39. *Neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a caritate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro.*

COMMENTAIRE

1. *Ergo.* Saint Paul vient de dire que l'homme régénéré par le baptême se complaît dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur ; et que, si le mal apparaît dans sa chair, ce n'est pas lui qui le fait ; que ce désordre est l'ouvrage de la concupiscence qui habite en ses membres, malgré sa volonté ; mais que, pour lui, il n'obéit pas aux inclinations perverses du péché, parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a délivré de sa tyrannie. Maintenant il infère de tout cela que, dans l'homme baptisé, il ne reste rien qui mérite la condamnation : *Nihil ergo nunc damnationis est iis qui sunt in Christo Jesu* (1).

(1) De ce texte les théologiens concluent à leur tour que le baptême remet tous les péchés et toute la peine due au péché, puisque ceux qui sont en Jésus-Christ ne méritent aucune peine ni éternelle ni temporelle. C'est l'interprétation donnée par le saint concile de Trente : *Tolli totum id quod veram et propriam peccati rationem habet ; quia nihil est damnationis iis qui*

Mais l'Apôtre a soin d'ajouter : *Iis qui non secundum carnem ambulant.* Car, après avoir été lavé dans les eaux du baptême, le chrétien doit conserver sa pureté et ne pas marcher selon la chair. Marcher dans les voies de la chair, ce n'est pas seulement se livrer aux voluptés charnelles ; c'est obéir à la concupiscence qui se retrouve dans tous les vices ; car saint Paul compte parmi les œuvres de la chair non-seulement la luxure et la gourmandise, mais encore les inimitiés, les querelles, les colères et les envies. (Gal., v, 20.)

2. *Lex enim Spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis.* C'est la preuve de ce qu'il vient de dire. Par mon baptême, je suis exempt de toute condamnation, pourvu que j'y demeure fidèle ; et je le puis, si je le veux ; « car la loi de l'Esprit qui donne la vie dont on vit en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi du péché et de la mort ».

Lex enim Spiritus vitæ. La grâce est une loi, c'est-à-dire une force (1) ; elle est donnée par le Saint-Esprit, qui agit sur notre âme, comme notre âme agit sur notre corps. De même que l'action de l'âme sur le corps se nomme la vie naturelle, de même l'action du Saint-Esprit sur l'âme qui opère sous son influence se nomme la vie surnaturelle. Saint Paul, dans ce verset, oppose loi à loi, force à force, la grâce à la concupiscence, et la vie à la mort (2).

Spiritus vitæ quæ est in Christo Jesu. Ceux qui sont unis à Jésus-Christ vivent de la vie de Jésus-Christ,

vere consepulti sunt cum Christo per baptisma in mortem... ita ut nihil prorsus eos ab ingressu cœli remoretur. (Sess. v, c. 5.)

(1) Dans la nature, on appelle loi, une force qui agit selon une règle certaine. Par exemple, la pesanteur est une loi, parce qu'elle est une force qui entraîne régulièrement tous les corps vers le centre de la terre. De même la concupiscence est une loi qui attire le cœur de l'homme vers les choses qui plaisent aux sens : *Trahit sua quemque voluptas*, a dit le poète ; et *Filii hominum, usquequo gravi corde ?* disait le prophète.

(2) Ces deux lois sont ainsi définies par saint Cyrille : *Sicuti peccati mortisque legem B. Paulus carnalem affectum nominat, qui nos ad omne vitii genus abducit : ita quoque legem spiritus vitæ dicit voluntatem spiritalem, id est mentis ad bonum inclinationem.* (*In Rom.*, VIII. 2.)

comme la branche de la vigne tire sa vie de la tige de la vigne. Or, le Christ vit du Saint-Esprit, qui est son Esprit ; et c'est le même Esprit qui nous communique la vie surnaturelle, comme la tige de la vigne communique la séve à ses branches. *Spiritus vitæ* a le même sens que *Spiritum vivificantem* dans le symbole de Nicée.

Liberavit me. Il parle dans la personne des hommes justifiés par la foi et le baptême. *A lege peccati et mortis.* Saint Paul joint ces deux idées, le péché et la mort ; car le péché est le glaive qui sépare l'âme d'avec Dieu, séparation qui entraîne la mort temporelle et éternelle.

3. *Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem, Deus... damnavit peccatum.* Ce texte peut s'expliquer ainsi : *Nam illud quod impossibile erat legi facere, illud in quo lex erat infirma propter carnis concupiscentiam, Deus fecit damnando peccatum.* « Car ce qu'il était impossible à la loi de faire, ce en quoi la loi était trop faible à cause de la concupiscence de la chair, Dieu l'a fait en condamnant le péché. » Cette addition de *fecit* n'est point arbitraire : en grec et en latin, un verbe actif s'analyse quelquefois par le gérondif ou le participe du même verbe auquel on ajoute *facio.* Ainsi dans Virgile, *tonitru quum rupta corusco ignea rima micans percurrit lumine nimbos* (Æn., VIII, 391), le mot *rupta* équivaut à *rumpendo facta.* « Une déchirure enflammée, faite par la foudre étincelante qui rompt et divise les nuages, sillonne le ciel de ses jets lumineux ».

Cette analyse est régulière, légitime ; mais nous en avons une encore plus simple. Mettez en tête la proposition principale, et rangez ensuite les phrases secondaires : *Deus, Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, damnavit peccatum,* id *quod impossibile erat legi,* id *in quo lex infirmabatur per carnem.* Tout est maintenant parfaitement clair, et il n'y a plus de difficulté (1).

(1) Saint Cyrille regardait cette période comme inachevée et incorrecte. C'est, disait-il, un de ces endroits où le génie du grand Apôtre, si perçant pour découvrir la vérité, s'embarrasse dans une phrase inculte ; et il complétait ainsi

Quod impossibile erat legi. Est-ce que la loi ne condamnait pas le péché ? Oui sans doute ; elle prononçait contre lui une juste sentence ; mais elle n'avait pas la force de la faire exécuter, sa condamnation demeurait sans effet, et le péché insoumis continuait de pécher.

In quo infirmabatur per carnem. La chair était cause que nous ne pouvions pas observer la loi, parce que le péché d'Adam l'avait rendue rebelle à la raison, et notre liberté affaiblie était incapable de soumettre la révolte de la chair. Il fallait qu'un Réparateur vînt dompter cette rébellion intestine et donner à notre âme la force d'accomplir la loi.

Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne. Le péché, comme un tyran impitoyable, frappait de mort les hommes qu'il avait séduits, et il en avait le droit, puisqu'ils lui appartenaient. Pour le déposséder justement de son empire, Dieu a, pour ainsi dire, usé d'un stratagème. Il a envoyé sur la terre, au milieu des pécheurs, son propre Fils revêtu d'une chair en tout semblable à celle qui était sujette au péché. Le péché, rencontrant cette chair parmi les coupables qui lui appartenaient, l'a frappée. Alors Dieu l'a condamné comme ayant commis une injustice, parce qu'il maltraitait une chair innocente sur laquelle il n'avait aucun droit, et il l'a dépouillé de son empire, même sur les pécheurs. Telle est l'explication donnée par saint Jean Chrysostome.

In similitudinem carnis peccati. Les docètes, hérétiques qui prétendaient que Jésus-Christ n'avait pris que l'apparence de la chair et non une chair réelle, abusaient de ce texte. Notre-Seigneur avait une chair véritable, mais elle n'était pas une chair de péché, leur répondait saint Augustin : *In carne vera, sed non in carne peccati.* (*Sermo*

le discours : « Ce qui était impossible à la loi, ce en quoi elle était faible et impuissante à cause de la corruption de la chair », a cessé. « Car Dieu, ayant envoyé son Fils dans la ressemblance de la chair du péché, a condamné et détruit le péché ». L'interprétation du saint docteur ne change rien à la pensée de saint Paul ; mais celle que nous proposons est plus grammaticale.

115, 7.) Tertullien disait aussi : La ressemblance se borne au titre du péché, et ne s'étend pas au mensonge de la substance : *Similitudo ad titulum peccati pertinebit, non ad mendacium substantiæ.* (*Adv. Marc.*, l. v, c. 14.) Saint Ambroise donne et prouve la même explication : *Si carnem veram non accepisset, in similitudinem carnis diceretur missus. At dum in similitudinem non carnis, sed carnis peccati missus dicitur, veram carnem accepisse demonstratur; sine peccato quidem, sed similem ei quæ infecta erat peccato.* (*De Pœnit.*, l. i, c. 2.)

Damnavit peccatum in carne. Il a condamné le péché pour avoir frappé son Fils revêtu de la chair ; il a condamné le péché dans une chair innocente (ou à cause d'une chair innocente), qu'il avait injustement suspendue à la croix.

Et (ou *etiam*) *de peccato.* Il a condamné le péché lui-même comme coupable de péché.

4. *Ut justificatio legis impleretur in nobis.* Saint Paul continue son raisonnement. Dieu, dit-il, nous a affranchis de la concupiscence. Car il a envoyé son Fils pour nous en délivrer, afin qu'étant libres et fortifiés par sa grâce, nous accomplissions la justice ordonnée par la loi. Le but de la loi était de nous faire accomplir ce qui était juste en soi, τὸ δικαίωμα, *quod justum est.* En effet les dix commandements publiés sur la montagne du Sinaï ne sont que la loi naturelle, gravée dans le cœur de l'homme ; loi qui ne fait pas accomplir la justice, mais qui l'enseigne et l'ordonne.

Ut impleretur. Dieu a envoyé son Fils sur la terre, afin que la loi fût accomplie. On infère de là que, depuis le péché originel, l'homme abandonné à ses seules forces et privé de la grâce de Jésus-Christ ne pourrait pas moralement accomplir toute la loi naturelle.

In nobis qui non secundum carnem ambulamus. Ces mots nous apprennent que le baptême ne nous sauvera pas, si, après l'avoir reçu, nous ne menons pas une vie digne de ce grand bienfait.

Sed secundum spiritum. Ce mot *spiritus* ne signifie pas

précisément le Saint-Esprit seul, ni l'âme humaine seule, mais l'âme humaine éclairée, justifiée et dirigée par l'Esprit-Saint qui habite en elle (1).

5. *Qui enim secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt.* Les hommes charnels ont du goût pour les choses de la chair, pour les voluptés, les richesses, les commodités de la vie, la gloire du monde ; ils y mettent leurs pensées et leurs affections ; c'est le sens du mot *sapiunt,* φρονοῦσιν. Ils recherchent ces biens avidement et n'ont que de l'aversion pour tout le reste.

Quæ carnis sunt. Par là on n'entend pas seulement les plaisirs qui flattent les sens, mais tous les biens qui peuvent rendre agréable la vie présente, pendant laquelle notre âme habite une chair mortelle.

Qui vero secundum spiritum sunt, quæ sunt spiritus sentiunt. Voilà un signe qui mérite notre attention. Aimons-nous les choses spirituelles, la prière, les offices de l'Eglise, la parole de Dieu ? Nous sommes en Jésus-Christ, nous vivons de sa vie, son Esprit habite en nous. Mais, si nous n'avons que du dégoût pour les choses spirituelles, si elles nous ennuient, si notre cœur ne les sent pas, si notre esprit ne les estime pas, si nous fuyons les exercices de la piété, il est à craindre que la flamme de l'amour divin ne soit bien près de s'éteindre en notre cœur.

6. *Prudentia carnis,* τὸ φρόνημα τῆς σαρκός. La prudence de la chair n'est pas seulement l'amour et la recherche de tout ce qui flatte les sens, mais encore l'industrie et l'habileté à se procurer ces sortes de biens, dans lesquels on met sa complaisance.

Mors est. Ainsi donc le talent d'arriver à la gloire humaine, l'art de monter aux hautes dignités de l'Etat,

(1) Saint Cyrille applique ces paroles à la sainte Eucharistie. L'incarnation du Verbe, dit-il, a transformé non-seulement nos âmes, mais jusqu'à notre chair. Car lorsque le Christ habite en nous par le Saint-Esprit et par la bénédiction mystique, alors la loi du péché se trouve en nous-mêmes absolument condamnée. Ὅταν γὰρ καὶ ἡμῖν ἐνοικίζηται Χριστὸς διὰ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος καὶ διὰ τῆς μυστικῆς εὐλογίας, τότε δὴ πάντως καὶ ἐν ἡμῖν ὁ τῆς ἁμαρτίας κατακέκριται νόμος. (*In Rom.*, VIII, 3.)

l'habileté à faire sa fortune, ne sont point des pronostics de salut. Ces opulents, ces puissants, ces illustres vont à la mort, s'ils n'ont soin de corriger la prudence de la chair par celle de l'esprit : *Prudentia carnis mors est.*

Prudentia autem spiritus vita et pax. Qu'appelle-t-on la prudence de l'esprit? C'est la science du salut; c'est la sagesse qui fait craindre le péché plus que tous les maux de la terre, qui estime la moindre grâce plus précieuse que tous les biens du monde, qui regarde ce qui passe comme indigne de notre affection, et qui préfère le Créateur à toutes les créatures. Cette prudence de l'esprit donne la vie divine, par laquelle toutes les facultés de l'homme sont unies intimement à Dieu, et elle met dans le cœur de l'homme une paix que rien ne peut troubler : *Vita et pax.* Saint Paul, continuant son raisonnement, prouve que les fidèles éviteront toute condamnation, pourvu qu'ils ne marchent point selon la chair. Autrement, le baptême ne les préserverait pas de la mort.

7. Car, ajoute-t-il, la sagesse de la chair est ennemie de Dieu : *Quoniam sapientia carnis inimica est Deo.*

Legi enim Dei non est subjecta; nec enim potest. L'amour de la chair exclut l'amour de Dieu, comme le vice et la vertu sont incompatibles. L'erreur de plusieurs chrétiens est de chercher à concilier ces deux amours. Ne vous y trompez pas : saint Paul nous avertit que cette conciliation est impossible : *Nec enim potest.* Si vous aimez les choses de la chair, si votre affection est aux biens du monde, vous n'aimez pas Dieu de tout votre cœur et pardessus toute chose, vous n'observez pas le premier commandement. Ces deux amours peuvent lutter en vous pendant un certain temps; mais l'amour de Dieu sort, quand son rival domine. Voyez donc où sont vos affections et quel est l'objet de vos pensées. Est-ce l'or que vous aimez? Est-ce la bonne chère? Est-ce la fumée de la gloire humaine? Cet examen est d'une haute importance. Visitez souvent votre cœur et condamnez toute affection qui le partage.

Nec enim potest. Saint Paul ne dit pas que l'homme

mauvais ne puisse changer et devenir bon ; mais il dit que la prudence de la chair ne peut être soumise à la loi de Dieu. C'est comme s'il disait que l'amour du péché ne peut pas se concilier avec la loi de Dieu, qui est sainte. De même quand Notre-Seigneur dit : *Non potest arbor mala bonos fructus facere*, il n'enseigne pas qu'un arbre mauvais ne puisse devenir bon, si l'on ente sur lui un rameau généreux ; il déclare seulement qu'il ne produira pas de bons fruits, tant qu'il conservera sa nature mauvaise.

8. *Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt.* Or, ceux qui sont dans la chair ne peuvent pas plaire à Dieu. Ici, par la chair, on n'entend pas la substance du corps, mais la vie charnelle, mondaine, adonnée au luxe et à la volupté. Ceux qui s'élèvent sur l'aile de l'esprit rendent leur corps même spirituel, dit saint Chrysostome ; au contraire, ceux qui s'abandonnent aux passions honteuses deviennent charnels jusque dans leur âme, selon cette expression de la Genèse : Mon esprit ne demeurera point dans l'homme, parce qu'il est chair, *quia caro est.* (Gen., VI, 3.)

Un raisonnement bien enchaîné vient de nous prouver que, pour accomplir la justice de la loi et pour plaire à Dieu, il ne faut pas vivre selon la chair. Maintenant on va voir qu'une bienheureuse résurrection est assurée à ceux qui vivent selon l'esprit.

9. *Vos autem in carne non estis, sed in spiritu.* Jésus-Christ n'a pas seulement détruit la tyrannie du péché, il a encore rendu la chair moins pesante et plus spirituelle. Comme le fer plongé dans la fournaise embrasée devient feu tout en gardant sa nature, dit saint Chrysostome, de même la chair des fidèles qui possèdent le Saint-Esprit en reçoit une vertu céleste, et devient toute spirituelle. (Hom. XIII, 8.) Vous donc qui êtes baptisés, vous n'êtes plus dans une chair immonde et impérieuse, « vous n'êtes plus dominés par la chair et ses passions, vous êtes soumis à l'esprit ». Vous goûtez ce qu'il aime et vous obéissez à ses nobles inspirations.

Si tamen Spiritus Dei habitat in vobis. « Si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous ». Examinez donc quel esprit vous anime, vous suggère vos entreprises, vous gouverne dans vos actions. Est-ce l'Esprit de Jésus-Christ ? il conseille la pureté, l'humilité, la charité ? N'est-ce point l'esprit du monde qui vous dirige ? il inspire la volupté, l'avarice, l'ambition. N'obéissez-vous point à l'esprit du démon ? c'est un esprit d'orgueil et d'envie. S'il en était ainsi, vous ne seriez pas chrétien ; car celui qui n'a pas l'esprit de Jésus-Christ n'appartient pas à Jésus-Christ : *Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus.* Un membre auquel notre esprit ne communique plus la vie, n'est plus à nous. De même un chrétien que n'anime point l'Esprit du Christ n'est plus au Christ, il n'est plus un membre vivant de son corps mystique. *Sicut non est membrum corporis quod per spiritum corporis non vivificatur, ita non est membrum Christi qui Spiritum Christi non habet.* (Saint Thomas, in h. l.)

Il dit à la troisième personne : *Si quis non habet,* au lieu de *si vos non habetis.* Tout de suite il reviendra à la seconde personne : *Si autem Christus in vobis est.* Saint Paul change son discours par délicatesse, pour ne pas choquer ceux à qui il parle. On peut apprendre à l'école de saint Paul non-seulement la science de la théologie, mais encore les bienséances oratoires.

10. *Si autem Christus in vobis est.* Saint Paul disait tout à l'heure : « Si l'Esprit de Dieu est en vous ». Et maintenant il dit : « Or, si le Christ est en vous ». Est-ce qu'il confond le Christ avec le Saint-Esprit? Non ; mais il fait entendre que tout homme qui possède le Saint-Esprit possède aussi le Christ. Car il est impossible que le Christ ne soit pas là où est le Saint-Esprit. En effet, où est une personne de la Trinité, là est toute la Trinité, puisque la Trinité est indivisible en sa substance. *Ubi enim adest una Trinitatis persona, tota Trinitas adest.* (S. Chrysost., Hom. XIII, n. 8.)

Corpus quidem mortuum est. Notre mort est si cer-

taine et si prochaine, que saint Paul en parle comme si nous étions déjà morts. En effet, la séparation de notre âme et de notre corps a été prononcée par une sentence irrévocable, et cette séparation s'opère avec tant d'activité qu'on peut la regarder comme réalisée. Rien ne tient plus unis les divers éléments de notre corps, qui tendent à se désagréger depuis la faute d'Adam. *Corpus quidem mortuum est propter peccatum.* Mais notre âme, justifiée dans le baptême, est unie à Dieu par une vie qui de sa nature est immortelle. *Spiritus vero vivit propter justificationem.* Au lieu de *vivit,* en grec on lit ζωὴ, *vita.* Notre âme une fois justifiée, non-seulement vit, mais tout est vie en elle. L'intelligence, la volonté, les sens mêmes sont pénétrés de Dieu et mus par son Esprit.

Nous lisons dans ce passage (v. 9) : *Spiritus Dei* et *Spiritum Christi.* On fait là-dessus deux raisonnements théologiques. 1° De ce que le Saint-Esprit est appelé également l'Esprit de Dieu et l'Esprit du Christ, nous pouvons d'abord conclure que le Christ est Dieu. 2° Comme ensuite nous voyons que le Saint-Esprit est l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, nous devons reconnaître qu'il est l'Esprit du Père. Or nous venons de voir qu'il est aussi nommé l'Esprit du Christ, qui est le Fils. Il est donc l'Eprit du Père et du Fils, et il procède de l'un et de l'autre.

11. *Quod si Spiritus ejus qui suscitavit Jesum a mortuis, habitat in vobis.* Lorsque l'on dit que le Saint-Esprit nous est donné, on entend pour l'ordinaire qu'il nous communique ses dons et ses grâces ; ce n'est pas assez, car, si l'on examine attentivement les expressions des saints Pères, rapprochées des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de celles de saint Paul, on doit reconnaître la présence substantielle du Saint-Esprit dans les justes. Ce divin Esprit se communique lui-même à nos âmes d'une manière ineffable, nous possédons sa personne ; nos membres deviennent son temple, il habite en nous ; il nous vivifie, nous sanctifie, et nous rend enfants de Dieu. *Spiritus ille divinus in justorum sese animos insinuans, cum illis*

copulatur... ita ut substantia ipsa Spiritus Sancti nobiscum jungatur, nosque sanctos ac justos, ac Dei denique filios efficiat, dit un savant théologien. (Pétau, l. VIII, c. 4.)

Qui suscitavit Jesum Christum a mortuis. La résurrection de Jésus-Christ est l'œuvre de la sainte Trinité. Car en Dieu toutes les œuvres *ad extra* sont communes aux trois personnes. Cependant la résurrection de Jésus-Christ est spécialement attribuée au Père, comme toutes les œuvres de la puissance (1).

Vivificabit mortalia corpora vestra propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis. La résurrection de nos corps est une suite de notre baptême ; c'est un effet de la demeure du Saint-Esprit en nous. Cette source de vie, *fons vivus,* nous est donnée comme un gage de la vie éternelle. Les justes seuls ressusciteront à la vie. Chez les méchants, la réunion de l'âme et du corps sera un nouveau supplice, pire que la première mort : en sorte que la résurrection future consommera le bonheur des justes et le malheur des méchants.

Tous ressusciteront, dit saint Chrysostome après saint Paul (I Cor., XV, 51) ; mais les uns ressusciteront pour la vie, les autres pour le supplice. C'est pourquoi l'Apôtre n'a pas dit seulement, il ressuscitera vos corps, mais il les vivifiera, *vivificabit.*

Saint Paul ajoute ensuite la cause de la résurrection : *Propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.* Si Dieu voit alors briller en vous la flamme de son Esprit, il ne vous livrera pas au supplice. Mais, s'il trouve sa lumière éteinte en votre âme, il ne vous admettra pas dans la salle du festin, comme il en exclut les vierges imprudentes qui avaient laissé leur lampe s'éteindre. (S. Chrys., *in Rom.* Hom. XIII, 8.)

De la doctrine qui précède découle une conclusion morale. C'est que nous ne devons pas vivre selon la chair.

(1) Toutes les œuvres divines sont faites par le Père, qui les accomplit par le Fils dans le Saint-Esprit, dit saint Cyrille d'Alexandrie. Πάντα γὰρ ἐνεργεῖται τὰ θεοπρεπῆ παρὰ τοῦ Πατρὸς διὰ Υἱοῦ ἐν Πνεύματι. (*In Rom.*, VIII, 11.)

12. *Ergo, fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus* (1). Donc, mes frères, nous ne sommes en rien redevables à la chair, elle n'a sur nous aucun droit pour nous obliger à vivre selon ses convoitises ; mais c'est à l'esprit que nous devons obéir, c'est pour l'esprit que nous devons vivre, comme on va le prouver encore.

13. *Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini.* En effet, les chrétiens qui ont reçu la vie dans le baptême, sont soumis à l'épreuve, comme Adam leur père. Il lui fut dit : Si tu manges du fruit de l'arbre, tu mourras. Il nous est dit de même : Si vous vivez selon la chair, vous mourrez.

Si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis. « Mais si vous faites mourir les œuvres de la chair par l'esprit, vous vivrez ». On tue les œuvres de la chair dans leur germe, lorsqu'on étouffe les désirs de la concupiscence, aussitôt qu'ils naissent dans l'âme. Laissons-nous donc conduire par l'impulsion de l'Esprit-Saint : il donne la vie immortelle à ceux qu'il dirige.

14. *Quicumque enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.* Saint Paul vient de dire que, si nous mortifions les œuvres de la chair, nous vivrons de la vie éternelle. Maintenant il le prouve. En effet, dit-il, ceux qui agissent d'après les mouvements de l'Esprit-Saint, en réprimant les désirs de la chair, sont les enfants de Dieu. Or les enfants de Dieu sont les héritiers de Dieu. Donc, si vous mortifiez les œuvres de la chair, vous hériterez de Dieu, et vous posséderez la vie éternelle, comme votre Père. C'est ce que les versets suivants montreront plus clairement encore.

Quicumque Spiritu Dei aguntur. Il ne dit pas : « Ceux qui ont reçu l'Esprit de Dieu », mais ceux qui sont mus par l'Esprit de Dieu, *aguntur.* Cette expression fait entendre que l'Esprit-Saint, tout en nous laissant libres,

(1) Cette phrase donne à entendre plus qu'elle n'exprime : elle devrait être ainsi complétée : *Debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus, sed spiritui, ut secundum spiritum vivamus.*

veut gouverner notre volonté, comme un pilote dirige son navire, dit saint Chrysostome ; et saint Augustin ajoute, avec beaucoup de justesse, que l'action de Dieu ne supprime pas, mais aide la nôtre : *Spiritus Dei qui te agit, agenti adjutor est tibi.* (*Serm.* CLVI, 11.)

Saint Paul va maintenant prouver que nous sommes les enfants de Dieu ; et il le montre d'abord par la confiance avec laquelle nous l'appelons notre Père.

15. *Non enim accepistis Spiritum servitutis iterum in timore : sed accepistis Spiritum adoptionis filiorum in quo clamamus : Abba, Pater.* « Car vous n'avez point reçu dans votre baptême un esprit de servitude qui vous retienne de nouveau sous le joug de la crainte, comme autrefois le peuple d'Israël ; mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption qui nous porte à crier vers Dieu en lui disant : Abba, Père ».

Spiritum adoptionis filiorum. C'est le Saint-Esprit. Saint Paul veut dire : L'Esprit que vous avez reçu dans votre baptême ne vous a pas rendus esclaves, mais il vous a faits enfants adoptifs.

Que signifie *iterum ?* Vous n'avez pas reçu de nouveau l'esprit de servitude, comme vos pères les Hébreux le reçurent autrefois au mont Sinaï. L'ancienne loi était imposée à des esclaves, qui devaient l'observer avec crainte ; la nouvelle est donnée aux enfants qui l'accomplissent avec amour. L'ancienne loi était écrite sur la pierre, et la nouvelle dans le cœur. *Quanquam utrumque in utroque sit,* dit saint Augustin en parlant des deux Testaments, *prævalet tamen in Vetere timor, amor in Novo.* (Saint Augustin, *de Mor. Eccl. cath.*, XXVIII, 56.)

Pour comprendre combien la loi nouvelle l'emporte sur la loi ancienne, comparez les deux époques, dit saint Chrysostome. On pratique aujourd'hui dans tout l'univers des vertus qui semblaient autrefois impossibles, comme la chasteté, le mépris de la mort, le renoncement aux richesses et aux plaisirs du monde. Ces vertus n'éclatent pas seulement dans l'empire romain : elles fleurissent chez les Scythes, les Thraces, les Indiens et

les Perses, chez la plupart des nations. Partout l'on voit des chœurs de vierges, des phalanges de martyrs, des solitudes peuplées de cénobites qui prolongent leurs jeûnes et ne possèdent rien sur la terre. La multitude de ceux qui gardent la continence dépasse le nombre de ceux qui vivent dans le mariage. Voilà des vertus qui n'étaient pas même soupçonnées dans l'antiquité. (Saint Chrysostome, Hom. XIII, 7.)

Accepistis Spiritum adoptionis filiorum. Comme à l'instant de l'incarnation, le Verbe divin s'est uni à la sainte humanité, afin que le Christ fût le véritable Fils de Dieu : de même le Saint-Esprit entre en nous au moment de notre régénération baptismale, afin que nous devenions les enfants adoptifs de Dieu. Aussitôt que nous sommes baptisés, le Saint-Esprit, qui échauffe notre cœur, nous excite à prononcer cette parole : Notre Père qui êtes aux cieux !

In quo clamamus dit plus que *per quem clamamus.* Cette expression marque notre union avec le Saint-Esprit, Nous sommes en lui et il est en nous ; il pénètre et meut notre âme, comme notre âme pénètre et meut nos membres.

Clamamus, nous prononçons cette parole à haute voix, sans craindre les hommes ni aucune créature, avec la confiance qu'elle sera bien accueillie de notre Père et qu'elle réjouira son cœur. *Clamamus* désigne tout à la fois la hardiesse et l'amour.

Clamamus : Abba. Pourquoi saint Paul emploie-t-il ce mot chaldaïque ? Les apôtres et les premiers chrétiens ont voulu conserver le nom adorable que Jésus-Christ lui-même prononçait, lorsqu'il priait son Père, et lorsqu'il apprenait à ses disciples comment ils devaient prier. (Marc., XIV, 36.) Or, quand nous prononçons *Abba,* ce n'est pas seulement la personne du Père, mais la très-sainte Trinité que nous invoquons.

Pater, ὁ πατήρ, est la traduction de *Abba* : saint Paul la donne pour les fidèles de Rome qui ne connaissaient pas le sens de ce mot étranger.

On demande si les saints de l'Ancien Testament ne recevaient pas aussi le Saint-Esprit. Ce n'est pas douteux, puisque c'est lui qui faisait parler les prophètes : *Spiritu sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines.* (II Pet., I, 21.) Mais il ne se communiquait pas à eux comme aux chrétiens. Il était dans les anciens par son opération, il est dans les chrétiens par sa substance, comme l'explique saint Grégoire de Nazianze (1).

16. *Ipse autem Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei.* L'Esprit-Saint lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. C'est la seconde preuve de notre adoption divine. Après le baptême, après l'absolution sacramentelle, le Saint-Esprit répand dans notre âme une paix profonde, avec une confiance intime que tous nos péchés nous sont pardonnés. Alors notre conscience nous rend témoignage que nous aimons Dieu ; et nous entendons une voix intérieure, la voix du Saint-Esprit qui nous atteste que Dieu nous aime comme ses enfants. Là-dessus il faut faire deux remarques. La première, que ce témoignage intérieur serait une illusion, s'il était contredit par celui de l'Eglise. D'où il suit que les hérétiques, avec les schismatiques (s'ils ne sont pas excusés par la bonne foi), et tous ceux qui se révoltent contre l'autorité établie de Dieu, se vanteraient faussement de posséder cette paix et d'entendre ce témoignage. La seconde observation, nous l'avons déjà dit, c'est qu'à moins d'une révélation particulière, nul homme n'est pleinement assuré d'être juste aux yeux de Dieu (2). Ce témoignage de l'Esprit-Saint, que nous croyons entendre intérieurement, ne nous donne pas une entière certitude, mais seulement une très-grande probabilité, une assurance

(1) Voici le texte du saint docteur : Τὸ δὲ νῦν τελεώτερον, οὐκ ἔτι ἐνεργείᾳ παρὸν, ὡς πρότερον, οὐσιωδῶς δὲ, ὡς ἂν εἴποι τις, συγγινομένόν τε καὶ συμπολιτευόμενον. *Nunc vero (Spiritus) vim suam exercet perfectius, ut qui non jam operatione sola sit præsens, ut antea, sed substantialiter, ut sic loquar, adsit ac simul versetur.* (Gregor. Naz., *Orat. in Pent.*, 11.)

(2) *Nullus scire valet certitudine fidei, cui non potest subesse falsum, se gratiam Dei esse consecutum.* (Concil. Trid.)

morale, qui exclut l'inquiétude. Il faut bien que saint Paul le comprenne ainsi, puisqu'il dit de lui-même : *Nihil mihi conscius sum, sed in hoc non justificatus sum.* (I Cor., XIV.)

17. *Si autem filii et hæredes.* Saint Paul raisonne d'après le droit romain, selon lequel l'adoption donnait droit à l'héritage.

Hæredes quidem Dei. L'héritage du père est dévolu à ses enfants. Si donc nous sommes enfants de Dieu, c'est une conséquence que nous soyons ses héritiers. Mais cet héritage n'est pas le droit de succéder aux biens d'un défunt. Car Dieu, notre Père, est immortel ; et les biens de Dieu sont Dieu même. Qu'est-ce donc que l'héritage de Dieu ? C'est une ferme, éternelle et immuable possession de Dieu. C'est Dieu lui-même qui sera notre héritage ; nous jouirons de Dieu ; nous vivrons et nous régnerons éternellement avec Dieu.

Saint Paul ajoute : *Cohæredes autem Christi;* c'est plus que d'être simplement héritiers. Nous qui ne sommes que des enfants adoptifs, nous serons admis à jouir des biens de notre Père avec le Fils unique lui-même.

Si tamen compatimur, ut et conglorificemur. Il ne dit pas : Si nous souffrons, nous serons glorifiés. Que de souffrances inutiles, qui ne seront jamais récompensées ni en ce monde ni en l'autre ! Mais, si l'on souffre avec Jésus-Christ, la gloire est certaine.

Si compatimur. Or, souffrir avec Jésus-Christ, c'est premièrement souffrir avec patience à son exemple ; c'est secondement souffrir pour sa gloire les outrages dont les méchants nous accablent en haine de lui ; c'est troisièmement souffrir en étant unis à lui par la grâce.

Et qu'on ne s'effraie pas de la condition que Dieu nous impose. Ce qu'il exige n'est rien en comparaison de ce qu'il donne, comme on va le voir tout à l'heure. Saint Paul exalte maintenant la gloire qui est réservée aux enfants de Dieu : il en montre la certitude et la grandeur.

18. *Existimo enim quod non sunt condignæ passiones*

hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis. « Car je suis persuadé que les souffrances du temps présent n'ont point de proportion avec la gloire qui sera un jour révélée en nous ».

Existimo, λογίζομαι, c'est une conviction fondée sur la parole de Dieu et sur les déductions certaines qu'en tire ma raison.

Non sunt condignæ ad futuram gloriam. Sans doute nos souffrances méritent le ciel en vertu de la promesse divine. Nous avons droit à la récompense offerte, puisque nous avons rempli la condition posée. Dieu ne pourrait sans injustice nous refuser la couronne que nous avons gagnée. Mais considérées en soi, la peine et la récompense n'ont point de proportion entre elles. La souffrance est légère et dure peu, la gloire est immense et éternelle, comme l'explique Saint Paul aux Corinthiens : *Id enim quod in præsenti est, momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* (II Cor., IV, 17.)

Quæ revelabitur in nobis. La gloire dont nous serons environnés est incompréhensible. Nulle intelligence humaine ne saurait en concevoir l'idée. C'est un mystère qui, au jour du jugement, sera révélé au monde et frappera d'étonnement les réprouvés. A la vue de tant de majesté, ils s'écrieront : *Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei !* Ces mendiants, ces ignorants que nous accablions de nos mépris, les voilà au sein de la gloire ! Et Dieu les honore comme ses enfants !

19. *Nam exspectatio creaturæ revelationem filiorum Dei exspectat.* L'Apôtre élève ensuite l'âme par la grandeur de sa parole. Toutes les créatures, dans son admirable langage, viennent attester combien les choses présentes sont dignes de mépris en comparaison de la gloire qui nous est réservée. « Toutes les créatures », dit-il, « attendent avec empressement la gloire des enfants de Dieu ». Ce mot *exspectatio*, en grec ἀποκαραδοκία, indique une attente accompagnée d'un désir véhément, comme celui d'un homme qui avance la tête pour chercher avec ses

regards s'il ne voit point paraître l'objet de ses vœux (1). Il parle ici avec pompe en animant et en personnifiant la nature entière. Il imite les prophètes, lorsqu'ils nous représentent, dans leur style figuré, les fleuves qui applaudissent, les collines qui tressaillent, et les montagnes qui bondissent comme des agneaux. Ce n'est pas qu'il accorde du sentiment aux créatures inanimées : il veut nous faire entendre que les biens dont il parle sont si magnifiques que les choses même insensibles paraissent émues de leur grandeur. (Saint Chrysostome, Hom. XIV, n. 4.)

20. *Vanitati enim creatura subjecta est non volens.* Les créatures sont assujetties à la vanité, parce qu'elles sont contraintes d'obéir à l'homme qui, loin de s'en servir pour honorer leur auteur, abuse d'elles pour l'offenser ; cette interprétation est conforme à la parole du Psalmiste : *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt.* (Ps. XIII.) En s'écartant de sa fin, qui est de louer Dieu, l'homme devient inutile, et les créatures qui le servent deviennent inutiles elles-mêmes. La prévarication de l'homme eût fait du monde une chose vaine, sans l'incarnation du Verbe, qui a tout réparé.

Subjecta est, ὑπετάγη. Cet aoriste marque un fait transitoire : La créature a été soumise à la vanité pour un temps, mais non pas pour toujours.

21. *In spe quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei.* Les créatures, qui ont été faites pour l'homme, sont maintenant, par la volonté de Dieu, soumises à l'homme pécheur qui en abuse. Mais l'espérance leur est donnée que cette injurieuse servitude ne durera pas toujours. Quand les enfants de Dieu seront délivrés de la concupiscence et de la mortalité, pour jouir d'une parfaite liberté dans la gloire, les créatures seront elles-mêmes affranchies de la servitude qui les soumet à la corruption et elles participeront à la glorieuse liberté des enfants de Dieu. *Liber-*

(1) Ἀποκαραδοκία ἡ σφόδρα προσδοκία ἐστί, *vox* ἀποκαραδοκίν *vehementem exspectationem significat.* (S. Chrys., Hom. XIV.)

tatem gloriæ est la même chose que *gloriosam libertatem.*

Pour avoir une complète intelligence de ces versets, rappelons-nous que la terre a été maudite lorsque l'homme a péché : *Maledicta terra in opere tuo* (i. e. *propter opus quod fecisti*), dit le Seigneur. (Gen., III, 17.) Mais à l'époque de la résurrection, quand la rédemption sera parfaite, il y aura des cieux nouveaux et une terre nouvelle, et toute la nature sera réparée. (II Petr., III, 13; Apoc., XXI, 1.) C'est l'enseignement des Pères, fondé sur l'Ecriture. Ecoutons saint Irénée : *Oportet ergo*, dit-il, *et ipsam (naturæ) conditionem reintegratam ad pristinum, sine prohibitione servire justis.* (*Contra Hær.*, l. V, c. 30.) Le Seigneur roulera les cieux comme on roule un manteau, non pour les détruire, dit saint Cyrille de Jérusalem, mais pour les faire reparaître plus beaux. Εἑλίσσει τοὺς οὐρανοὺς ὁ Κύριος, οὐχ ἵνα ἀπολέσῃ τούτους, ἀλλ' ἵνα αὐτοὺς καλλίονας ἐγείρῃ. (*Catech.*, XV, n. 2.) Gennade de Marseille pense de même : *Cœlum et terram non credamus abolenda per ignem*, dit-il, *sed in melius commutanda.* (*Dogm. Eccles.*, c. 70.) C'est aussi l'opinion de saint Augustin. Dans l'embrasement du monde, les éléments corruptibles perdront leurs qualités qui convenaient à nos corps périssables; mais leur substance prendra, par un changement merveilleux, de nouvelles qualités qui conviendront à nos corps devenus immortels : *Ut scilicet mundus in melius innovatus*, ajoute-t-il, *apte accommodetur hominibus etiam carne in melius innovatis.* (*Civ. Dei*, l. XX, c. 25.) Ainsi donc ne nous affligeons pas de la ruine future du monde actuel : est-ce qu'on regrette la chute d'une cabane, lorsqu'on voit un palais s'élever à sa place? Sur la terre nouvelle, les ouvrages de Dieu remplaceront les ouvrages des hommes.

22. *Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit.* Si la terre, le ciel, les éléments, si toutes les créatures attendent avec empressement la gloire des enfants de Dieu et le jour où l'ordre sera rétabli dans l'univers, à plus forte raison les chrétiens doivent souhaiter ce renouvellement du monde : le désirons-nous? Toutes les créatures soupi-

rent après le jour de cette gloire : et nous, chrétiens, attachés à la vie présente, nous craignons l'avénement de notre libérateur ! Nous redoutons l'arrivée du règne que nous demandons tous les jours dans nos prières ! Ces sentiments ne prouvent-ils point que notre conscience a raison de craindre le grand jour du jugement de Dieu (1) ?

Pourquoi l'Apôtre ajoute-t-il : *Parturit*, ὠδίνει ? Parce que la nature sent se développer dans ses entrailles un nouveau germe : elle attend avec impatience que de son sein corruptible sorte enfin un monde brillant, immortel et digne des enfants de Dieu.

Ingemiscit. Dans cette magnifique prosopopée, saint Paul nous fait entendre les gémissements de toutes les créatures éloignées de leur fin par les hommes, et tournées même contre Dieu par l'abus qu'en font les pécheurs. Le soleil rougit d'éclairer les crimes des hommes ; la nuit a honte de favoriser par ses ténèbres leurs coupables desseins et leurs infâmes dissolutions ; la terre gémit de produire des fruits qui serviront à leur intempérance ; les animaux se plaignent de travailler à leurs péchés et de participer à leur révolte. Toutes les créatures aspirent donc au jour où elles seront délivrées de cette servitude.

23. *Non solum autem illa, sed et nos ipsi primitias Spiritus habentes, et ipsi intra nos gemimus.* Non-seulement les créatures insensibles gémissent, mais nous-mêmes, qui sommes régénérés, nous qui possédons les prémices du Saint-Esprit, nous gémissons aussi au fond de nos cœurs.

Primitias Spiritus habentes. Tous les biens spirituels que nous recevons en ce monde, quelque magnifiques qu'ils soient, ne sont que les prémices de ceux qui nous sont réservés pour le jour où la foi se changera en claire vue.

(1) *Omnis creatura ingemiscit et parturit.* Gr. : Συστενάζει καὶ συνωδίνει, *simul gemiscit et simul parturit.* Toutes les créatures gémissent ensemble et éprouvent ensemble les douleurs de l'enfantement. *Ne sis ipsa creatura deterior, nec te præsentibus dedas. Non modo enim illis hærere non oportet, sed etiam ingemiscendum est quod hinc tardius sit emigrandum. Si enim hoc creatura facit, multo magis te ratione ornatum id oportet ostendere.* (S. Chrysostomus, Hom. XIV, n. 6.)

Remarquez cependant que les prémices des fruits sont de même nature que la moisson elle-même. Si donc nous voulons être admis dans la maison de Dieu, il faut nous présenter à lui, tenant dans nos mains les vraies prémices de ces biens spirituels qui sont les arrhes de la gloire future. Nous ne verrons au ciel que ce que nous aurons cru sur la terre ; nous n'y posséderons que ce que nous aurons espéré ; le Dieu que nous aimerons pendant l'éternité est celui que nous aurons aimé pendant notre vie.

Adoptionem filiorum Dei exspectantes. Cette expression *adoptio filiorum* se rend en grec par un seul mot, υἱοθεσία, *adoptio in filios.* Il y a deux adoptions des enfants de Dieu : l'une imparfaite en cette vie ; elle se fait par la grâce du Saint-Esprit, lorsque nous sommes régénérés dans le baptême. L'autre a lieu dans le ciel ; c'est l'adoption parfaite qui nous transformera tout entiers dans la gloire. En ce monde, l'épurement de nos âmes par les sacrements et notre union avec Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie sont les commencements et les préludes de la parfaite adoption ; et tous ces dons merveilleux excitent chez les saints le désir de l'adoption pleine et consommée.

Redemptionem corporis nostri. Après avoir reçu la justification de nos âmes, nous attendons aussi la rédemption de notre corps, comme la gloire parfaite, comme la confirmation dans la grâce, dans la vie immortelle et dans la liberté : en sorte que nous serons assurés de ne plus jamais redevenir captifs ni du péché ni de la mort.

24. *Spe enim salvi facti sumus.* Baptisés, justifiés, possédant les prémices du Saint-Esprit, nous sommes sauvés. Nous ne le sommes pas encore dans la réalité ; mais déjà nous le sommes dans l'espérance. *Amodo jam salvi facti sumus, nondum tamen in re, sed in spe.* (S. Aug., *Contra Faust.*, lib. XI, c. 7.) Nous sommes sauvés, comme le naufragé, lorsqu'il touche la barque qui vient le recueillir ; comme le prisonnier dont on brise les chaînes ; comme le captif dont la rançon est payée, ou comme le malade à qui l'on présente un remède infaillible.

Spes autem quæ videtur, non est spes; nam quod videt quis, quid sperat? Or il est de l'essence de l'espérance de ne pas posséder ce que l'on espère; comme il est de la nature de la foi de ne pas voir ce que l'on croit. Car de même que la foi cesse lorsque l'on comprend le mystère, ainsi l'espérance n'a plus d'objet lorsque l'on jouit du bien que l'on attendait.

25. *Si autem quod non videmus speramus, per patientiam exspectamus.* « Mais, si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons dans la patience ». C'est où il voulait en venir; car il avait avancé que non-seulement toutes les créatures insensibles attendaient le renouvellement du monde, mais que nous soupirions nous-mêmes après l'entière rédemption de nos corps, et il l'a prouvé.

26. *Similiter autem.* Saint Paul a déjà énuméré dans ce chapitre plusieurs bienfaits du Saint-Esprit. Il habite en nous, il nous fait enfants de Dieu, il nous ressuscitera (v. 11, 17). De même encore il nous aide à prier, et par là notre faiblesse est changée en force : *Similiter autem et Spiritus adjuvat infirmitatem nostram.* Et avec l'aide du Saint-Esprit, nul obstacle au salut ne nous est insurmontable.

Nam quid oremus, sicut oportet, nescimus (1). Nous sommes si infirmes que non-seulement nous avons besoin du secours de Dieu pour faire de saintes œuvres, mais nous ne savons pas même ce que nous devons demander à Dieu. Car plusieurs demandent ce qui ne leur serait pas avantageux. Moïse, Jérémie et saint Paul lui-même ont fait des demandes que Dieu a rejetées comme inopportunes. En outre, lors même que nous savons qu'une chose est bonne, nous ignorons comment il faut la demander.

Sed ipse Spiritus postulat pro nobis. Comment l'Esprit-Saint prie-t-il pour nous ? Il nous enseigne ce que nous devons demander, il nous excite à le demander, il nous

(1) La phrase complète serait : *Nescimus quid oremus, et nescimus orare sicut oportet orare.*

aide à le demander : *In nobis gemit, quia nos gemere facit,* dit saint Augustin. En remuant notre cœur et notre volonté comme ses organes, il les anime à prier, et quelquefois avec tant d'ardeur que nous pouvons bien sentir cette intime action de la grâce, mais non l'exprimer. C'est ce que saint Paul, nomme des gémissements ineffables, *gemitibus inenarrabilibus.* On rapproche cette expression d'un autre texte de saint Paul : *Misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra clamantem : Abba, Pater.* (Gal., IV.) Au fond cette parole diffère peu de celle de Notre-Seigneur, lorsqu'il dit : *Non vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis.* (Matth., X.)

27. *Qui autem scrutatur corda.* C'est Dieu le Père ; il scrute les cœurs et il y découvre les désirs que nous ne pouvons exprimer. Il sait la prière que l'Esprit-Saint forme en nous : *Scit quid desideret Spiritus*, et il l'exauce ; car le Saint-Esprit ne demande que ce qui est conforme à la volonté du Père : *Quia secundum Deum postulat ;* d'autant plus que ce qu'il demande, il le demande pour les saints qui sont aimés du Père, *pro sanctis ;* et il demande au Père ce que le Fils a mérité pour ses frères.

De là résulte une conséquence importante : tout ce qui est ainsi demandé est obtenu ; car on demande ce qui est conforme au bon plaisir de Dieu, et on le demande comme il faut. Or, une telle prière ne peut être refusée, puisque Dieu a promis de l'exaucer. N'a-t-il pas dit : *Petite et dabitur vobis*, et : *Omnis qui petit accipit ?* (Matth., VII.) S. Jean nous répète la même promesse : *Quidquid petierimus accipiemus ab eo ;* et encore : *Quodcumque petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos.* (I Ep., III et V.) Il serait d'ailleurs absurde de supposer que l'Esprit-Saint éprouve un refus de la part du Père. Car toutes les actions divines étant communes aux trois personnes de la sainte Trinité, il s'en suivrait que Dieu refuserait ce que lui-même nous exciterait à demander.

Après avoir dit aux Romains qu'ils seront les cohéritiers de Jésus-Christ s'ils partagent ses souffrances (v. 17), il les a exhortés à supporter les tribulations avec

courage; d'abord il a fait briller à leurs yeux la grandeur de la récompense (v. 18); puis il leur a promis le secours du Saint-Esprit (v. 26). Maintenant il leur montre que toutes les afflictions tournent au bien de ceux qui aiment Dieu.

28. *Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* Quelle consolation pour le chrétien dans les peines qu'il endure ! Il sait que toutes ses larmes seront recueillies, et que pas un de ses soupirs ne demeurera sans récompense. Car la foi nous assure que toutes choses tournent à bien pour ceux qui aiment Dieu. Tout coopère à leur salut et les conduit à la gloire. Ainsi la pauvreté, l'exil, la prison, la faim, la calomnie, la mort même deviennent pour eux une source de mérites et de triomphes. La puissance de Dieu fait tout servir à leur bien; ce qui est beaucoup plus admirable que de les préserver de ces maux. Dieu n'empêcha pas les jeunes Hébreux d'être jetés dans la fournaise, et, lorqu'ils y furent précipités, il n'éteignit pas les flammes; mais c'est par ces flammes mêmes qu'il rendit leur nom immortel et célèbre dans tout l'univers. Une seule chose est donc nécessaire : aimer Dieu, et tous les biens viennent à la suite : *Una tantum re opus est, ut sincere Deus ametur, et reliqua omnia sequuntur*, dit saint Chrysostome. Au contraire, ajoute ce saint Docteur, les plus grands biens tournent à la ruine de ceux qui n'aiment pas Dieu. Les miracles de Jésus-Christ furent la ruine des Juifs, et son sang versé pour le salut du monde damne les incrédules.

Iis qui secundum propositum vocati sunt sancti, τοῖς κατὰ πρόθεσιν κλητοῖς οὖσιν. Toutes choses tournent au bien de ceux qui sont appelés selon le décret. » L'adjectif κλητὸς, différent du participe κεκλημένος, désigne ceux qui non-seulement ont été appelés, mais ont répondu à l'appel, ceux dont l'appel est efficace.

La Vulgate seule donne le mot *sancti*, qu'on ne trouve dans aucun exemplaire grec ni dans aucune autre version antique. C'est une très-bonne glose, un synonyme de *vocati*, qui de la marge aura passé dans le texte.

Secundum propositum. Dieu étant immuable décide de toute éternité ce qu'il fait dans le temps. La volonté éternelle en Dieu de distribuer aux hommes, selon le plan de sa sagesse, des grâces de salut, est ce que saint Paul nomme ici le décret, *propositum.*

Il explique lui-même très-clairement cette doctrine à son disciple Timothée. « Travaillez comme moi, pour l'Evangile, selon la force que vous avez reçue de Dieu, qui nous a délivrés et nous a appelés par sa vocation sainte, non pas selon nos œuvres, mais selon le décret de sa volonté et par l'effet de la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant tous les siècles ». (II Tim., I, 8.)

Tout ce morceau jusqu'à la fin du chapitre est cité par saint Augustin, dans son beau livre *de Doctrina christiana* (l. IV, c. 20), pour montrer que saint Paul ne sait pas seulement exposer avec simplicité les sujets humbles, et traiter avec grâce les sujets tempérés, mais qu'il s'élève, dans les grands sujets, jusqu'au style sublime et jusqu'à la plus haute éloquence.

29. *Nam.* Voici le raisonnement de saint Paul. Tout contribue au bien éternel de ceux qui aiment Dieu ; car de toute éternité, il les a eus présents dans sa pensée ; il leur a préparé des grâces qui doivent les rendre semblables à son Fils, il fait servir à leur sanctification toutes les épreuves qu'il leur envoie, il tourne à leur avantage toutes les persécutions du monde, et nulle créature, nulle adversité, nulle tentation ne pourra les empêcher d'arriver à la gloire qu'il leur destine.

Quos præscivit, et prædestinavit. Des théologiens ont abusé de ce verset et du suivant, dans leurs disputes sur la prédestination à la gloire. Le texte de l'Apôtre, entendu dans son sens littéral, et considéré dans l'ensemble du passage, ne concerne, selon nous, que la prédestination à la grâce. Saint Paul qui veut engager les Romains à tout souffrir pour acquérir la gloire éternelle, atteindrait-il bien son but, s'il leur disait, sans autre explication, que le salut de chaque homme dépend du décret éternel de Dieu ?

Quos præscivit. Il veut dire ceux que Dieu a connus comme devant recevoir l'existence de sa bonté, et qu'il a aimés lui-même dans son éternelle prescience. Car le mot *præscivit* ne désigne pas ici la simple vue de l'intelligence divine, mais une pensée accompagnée d'amour, comme on le voit plus loin : *Non repulit Deus plebem suam, quam præscivit.* (XI, 2.)

Et prædestinavit est mis pour *hos et prædestinavit*, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, c'est-à-dire au modèle de sainteté que son Fils a présenté à notre imitation. Jésus-Christ est ce modèle que nous devons reproduire en nous-mêmes, selon cette parole adressée à Moïse : *Inspice et fac secundum exemplar quod tibi ostensum est in monte.* Saint Paul nous déclare, par ce mot *prædestinavit,* que Dieu, nous ayant choisis dans sa prescience, nous a prédestinés à recevoir la grâce d'imiter son Fils, pour être semblables à lui dans la gloire.

Prædestinavit. Quant à la prédestination à la gloire, nous avons dit qu'on dispute sur la manière dont elle se fait. Est-ce avant, est-ce après la prévision de nos bonnes œuvres? Si ce point reste obscur, il est du moins certain et hors de toute controverse que la conformité à Jésus-Christ souffrant est la marque la plus claire de cette prédestination. *Certa atque secura est exspectatio promissæ beatitudinis, ubi est participatio Dominicæ passionis,* dit saint Léon. (Serm. IX, *de Quadr.*)

Imaginis Filii sui. Jésus-Christ est le modèle sur qui nous devons être formés pour être sauvés. Or, il a souffert non-seulement dans sa passion, mais depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; et c'est par ses souffrances qu'il est entré dans sa gloire : *Oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam.* D'où il suit qu'un chrétien qui souffre comme Jésus-Christ et dans l'esprit de Jésus-Christ, en se soumettant à Dieu et pour la gloire de Dieu, marche sur les pas de Jésus-Christ et arrivera certainement au terme où Jésus-Christ est arrivé par sa patience : *Si sustinebimus, et conregnabimus.* (II Tim., II, 12.)

Ut sit ipse primogenitus. Notre-Seigneur Jésus-Christ

est, comme Dieu, Fils unique du Père, *unigenitus*. Mais comme homme, il est le premier-né entre plusieurs frères, c'est-à-dire entre tous les saints, *primogenitus*. Il l'est non-seulement par sa dignité, mais encore par le décret divin de l'incarnation, dont l'ordre, dans la pensée de Dieu, a précédé celui de la création des hommes, suivant le sentiment de graves et pieux théologiens.

30. *Quos autem prædestinavit, hos et vocavit.* Ceux qu'il a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, il les a appelés à la connaissance de l'Evangile et à la foi.

Et quos vocavit, hos et justificavit. Ceux qu'il a appelés à la foi et qui ont répondu à son appel, il les a justifiés dans le baptême, en purifiant leur âme de tout péché et en les ornant de sa grâçe : *Justificavit per lavacrum regenerationis,* dit saint Chrysostome.

Quos autem justificavit, hos et glorificavit. Or, ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés dès cette vie, en les adoptant pour ses enfants, et en leur donnant le Saint-Esprit avec ses grâces admirables. *Glorificavit per adoptionem,* dit encore saint Chrysostome.

Glorificavit, ἐδόξασεν. Il en a même rendu plusieurs célèbres dans ce monde par leurs vaillants combats, et par leurs vertus héroïques ; mais le seul nom d'enfant de Dieu donne à tous un honneur qui surpasse toute gloire humaine. Au fond, *glorificavit* s'entend de la gloire céleste : le passé mis pour le futur marque la certitude, et notre glorification éternelle est comprise dans le décret d'élection qui a précédé la création du monde.

Les commentateurs observent ici que saint Paul nous marque dans une brillante gradation les trois principaux effets de la prédestination. Ce sont la vocation à la foi, la justification et la gloire.

31. *Quid ergo dicemus ad hæc ?* Après avoir brièvement énuméré les bienfaits de l'élection divine, le grand Apôtre demande avec éloquence qui pourrait empêcher Dieu de sauver ceux qu'il aime.

Si Deus pro nobis, quis contra nos ? Les tyrans et les peuples sont contre nous, tout l'univers nous fait la guerre

Mais, loin de nous nuire, tous ces adversaires travaillent malgré eux à notre gloire ; ils nous tressent des couronnes, car la sagesse divine opère notre salut par ces obstacles mêmes. Tous les efforts des hommes et des démons échouent devant le chrétien qui garde la loi de Dieu. Si vous lui ôtez ses biens, Dieu lui en rendra de plus grands ; si vous le maudissez, votre malédiction le fait resplendir devant Dieu ; et si vous le livrez à la mort, vous ceignez sur son front la couronne du martyre. Soyons fidèles à Dieu, et nos ennemis ne nous seront pas moins utiles que nos amis, dit saint Chrysostome. Ne sommes-nous pas les brebis du Seigneur, dont Jésus-Christ a dit que personne ne les arracherait de ses mains ? *Non rapiet eas quisquam de manu mea.* (Joan., x, 28.)

32. *Qui etiam proprio Filio suo non pepercit sed pro nobis omnibus tradidit illum.* Voyez quelle est l'immense bonté du Père qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré, pour nous, pour nous tous, pour des ingrats, des ennemis, des blasphémateurs. *Tradidit,* il ne l'a pas seulement donné aux hommes, mais il l'a lui-même livré pour nous à la mort.

Quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit? Et vous vous méfiez encore de sa bonté ! et vous craignez qu'il ne vous refuse quelque chose ! et vous doutez qu'il vous pardonne vos péchés ! Soyez donc plein de confiance en lui. Après qu'il a tant donné à ses ennemis, que ne donnera-t-il pas à ceux qui l'aiment (1) ?

Pro nobis omnibus. Saint Paul déclarant que Jésus-Christ est mort pour tous ceux à qui il écrit cette Epître, ne prétend pas affirmer qu'ils seront tous sauvés. Donc Jésus-Christ n'est pas mort seulement pour les prédestinés à la gloire, mais pour d'autres encore, au moins pour tous les fidèles. D'autres textes de l'Ecriture nous apprennent qu'il est mort pour tous les hommes, sans exception : cela est certain.

Donavit, en grec χαρίσεται, *donabit.* Le *b* de *donabit* a pu

(1) Ὁ γὰρ τὸ μεῖζον τοῖς ἐχθροῖς δεδωκώς, πῶς τὰ ἐλάττονα οὐ δώσει τοῖς φίλοις. (S. Chrys.)

très-facilement se changer en *v*, car on sait que plusieurs peuples confondent ces deux consonnes dans la prononciation. Au reste le sens est le même : tout ce que Dieu nous donnera, il nous l'a déjà donné d'avance, en nous donnant son Fils.

Donavit. L'incarnation du Verbe est le don par excellence, dans lequel sont renfermés tous les autres dons. Nous ayant donné son Fils pour notre Sauveur, Dieu nous a donné en lui toutes les choses nécessaires pour notre salut ; que dis-je ? il nous a donné infiniment plus que nous ne pouvions souhaiter ou imaginer : *Copiosa apud eum redemptio.* Le Verbe nous étant donné, rien ne peut nous empêcher d'arriver au ciel, si nous le voulons. *Qui mortuus est, qui et resurrexit, qui etiam interpellat pro nobis* (v. 34). Ni les persécutions des hommes, ni les tentations des démons, ni les séductions du monde, ni l'entraînement de nos passions, ni même le nombre et la grandeur de nos péchés commis autrefois, ne sont un obstacle insurmontable à la grâce du Dieu Rédempteur, qui est mort pour nous, qui est ressuscité pour nous, qui intercède maintenant pour nous.

33. *Quis accusabit adversus electos Dei ?* Saint Chrysostome pense que cette parole est dirigée contre ceux qui reprochaient aux païens ou aux Juifs baptisés leurs anciennes fautes. Saint Paul ne dit pas : Qui accusera les serviteurs de Dieu, mais les élus de Dieu ? Qui accusera ceux que Dieu même a choisis ? Prétendrez-vous que Dieu s'est trompé dans son choix ?

Deus qui justificat. Saint Paul ne dit pas : Vous les accusez, et Dieu leur pardonne leurs péchés. Mais il dit : « Qui osera les accuser, quand c'est Dieu même qui les fait justes et les déclare justes ?

Au reste ce verset peut se ponctuer et se traduire ainsi : *Quis accusabit adversus electos Dei ? Deus, qui justificat ?* « Qui donc accusera les élus de Dieu ? Est-ce Dieu ? mais c'est Dieu qui les justifie ». C'est la manière dont saint Augustin veut qu'on lise ce verset, et il interprète de même le suivant. (Doctrina christ., l. III, c. 3.)

34. *Quis est qui condemnet ?* Qui les condamnera ? Est-ce Jésus-Christ ? Mais Jésus-Christ est mort pour nous ; et maintenant qu'il est ressuscité et qu'il siége à la droite de son Père, bien loin de nous condamner, il intercède pour nous. *Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.*

Si donc l'Esprit-Saint prie pour vous avec des gémissements ineffables ; si le Fils est mort pour vous et intercède pour vous ; si le Père n'a point épargné son propre Fils, mais l'a livré à la mort pour vous, s'il vous a justifiés, que craignez-vous, quand les trois personnes de la très-sainte Trinité vous portent un si grand amour ? Il semble que l'Apôtre allait conclure ainsi : Vous devez donc mettre en Dieu votre confiance : puisqu'il vous aime, il ne vous abandonnera pas dans vos tentations et dans vos périls. Mais saint Paul transporté d'amour s'écrie :

35. *Quis ergo nos separabit a charitate Christi ?* Et il défie toutes les créatures de le séparer de l'amour de Jésus-Christ, de l'amour dont Jésus-Christ l'aime et dont il aime Jésus-Christ.

Est-ce la tribulation, l'angoisse ? *Tribulatio* désigne les vexations des hommes et toutes les afflictions qui nous viennent de l'extérieur. *Angustia,* ce sont les perplexités intérieures qui déchirent l'âme, quand elle ne sait quel parti prendre.

Est-ce la faim, la nudité ? *Fames, nuditas ;* il faut à notre corps des aliments, des vêtements, un abri, sans quoi non-seulement il souffre, mais il meurt. Qu'on nous prive de tout aliment, qu'on nous jette nus sur la terre glacée : nous aimerons Jésus-Christ.

Est-ce le péril ? *Periculum,* sans déterminatif, laisse supposer tous les dangers qu'il est possible d'imaginer.

An persecutio ? La persécution a déjà sévi en Judée, et les chrétiens ont été invincibles. Elle peut éclater à Corinthe, à Ephèse, à Rome. Qu'elle vienne avec les chaînes, les prisons, les verges, les supplices et enfin le dernier

effort de la puissance humaine, avec le glaive : *An gladius ?*

36. *Sicut scriptum est.* Mais ces persécutions ne nous surprennent pas, elles ne nous effraient pas; nous les attendons; elles ont été prédites il y a mille ans par le prophète David.

Quia propter te mortificamus tota die, θανατούμεθα, *morti tradimur.* Nous ne mourons qu'une fois selon la nature; mais nos adversaires méditent sans cesse notre mort; chaque jour nous sommes exposés à la subir. Et non-seulement chaque jour, *omni die*, mais à toutes les heures du jour et de la nuit, la mort est suspendue sur nos têtes, *tota die.*

Propter te. Est-ce à nous personnellement que l'on en veut ? Non, c'est vous, Seigneur, que l'on hait; c'est vous que l'on persécute dans vos apôtres, dans vos prêtres, dans vos disciples. On nous tue, parce que nous sommes chrétiens, parce que nous vous adorons, parce que nous vous aimons.

Æstimati sumus sicut oves occisionis. Les empereurs, les préteurs, les païens, les Juifs nous regardent comme des brebis destinées à être égorgées. Ils préparent le massacre général de tous les chrétiens. Comme ils savent que nous ne résisterons pas, ils espèrent que pas un seul n'échappera et que la religion du Christ sera entièrement abolie.

37. *Sed in his omnibus superamus*, ὑπερνικῶμεν, *supervincimus,* tous ces combats se changent pour nous en victoires éclatantes. *Mortificamur* et *superamus*, toute l'histoire de l'Eglise se résume en ces deux mots. On nous tue et nous vainquons. Jamais la force de notre vie n'apparaît mieux que lorsqu'on nous livre à la mort; car nous survivons à tous nos persécuteurs : à Néron, à Galère, à Julien. Ni les tyrans, ni les démons n'ont pu nous abattre; ils ont vu avec étonnement tourner à notre gloire toutes les mesures qu'ils avaient prises pour nous perdre. *In his omnibus superamus.*

Propter eum qui dilexit nos, « nous souffrons coura-

geusement tous ces maux et nous triomphons dans toutes nos luttes, pour prouver notre amour à celui qui nous a aimés. » En grec, διὰ τοῦ ἀγαπήσαντος ἡμᾶς. *per eum qui dilexit nos,* « nous remportons la victoire par le secours de celui qui nous a aimés. » De bons manuscrits portent διὰ τὸν ἀγαπήσαντα ἡμᾶς. *propter eum qui dilexit nos.* Les deux sens sont beaux. L'un est une vérité théologique, *per eum.* L'autre est un sentiment d'amour qui était certainement dans le cœur de saint Paul, *propter eum.*

38. *Certus sum enim quia neque mors, neque vita.* Ni la mort la plus cruelle dont on pourra nous menacer, ni la vie la plus heureuse et la plus glorieuse qu'on pourrait nous promettre, ne nous sépareront de Jésus-Christ.

Neque Angeli, neque Principatus, neque Virtutes (1). Ce n'est pas que les anges puissent entreprendre de nous séparer de Jésus-Christ ; mais, dans l'élan de son amour, saint Paul fait une supposition impossible. C'est comme s'il disait : Ne me parlez pas des rois et des princes de la terre, ni de la vie ou de la mort : quand tous les anges du ciel, avec les Principautés et les Vertus, se réuniraient ensemble pour arracher de mon cœur l'amour de Jésus-Christ, leurs efforts seraient vains (2).

Certus sum. « J'en suis sûr ». Du côté de Dieu, notre certitude est complète, nous savons qu'il veut nous aimer éternellement. Du côté des créatures, notre certitude est aussi entière ; car il n'y en a pas une qui puisse rompre le lien d'amour qui nous unit à Dieu. De notre côté, ah ! nous ne sommes pas sûrs de notre persévérance, parce

(1) L'énumération est brouillée dans les éditions grecques. Elle transportent *virtutes.* δυνάμεις, après *futura,* μέλλοντα. Mais S. Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, Œcumenius écrivent comme la Vulgate : οὔτε ἄγγελοι, οὔτε ἀρχαὶ, οὔτε δυνάμεις. Erasme en 1517 donnait la même leçon, reproduite par R. Etienne, en 1569.

(2) Ce raisonnement ne doit pas surprendre dans saint Paul. Ne sait-on pas que les poëtes et les orateurs profanes trouvent d'heureux mouvements d'éloquence dans l'argument tiré de l'impossible ? Blâme-t-on Virgile d'avoir dit dans une églogue : *Ante leves pascentur in æthere cervi ?* Toutefois par *Angeli, Principatus* et *Virtutes,* quelques-uns entendent les esprits de ténèbres.

que nous sommes fragiles (1). Cependant nous nous confions en la bonté de Dieu et nous espérons qu'il nous soutiendra par sa grâce.

Neque instantia. Parmi toutes les choses présentes, qui existent maintenant dans le monde (c'est le sens du mot grec ἐνεστῶτα, *præsentia)*;

Neque futura, parmi toutes les choses futures que pourront faire naître les révolutions, le génie ou la méchanceté des hommes, aucune ne pourra nous séparer de Jésus-Christ;

Neque fortitudo, ni tout ce qu'il y a de fort sur la terre, comme les légions armées;

Neque altitudo, ni tout ce qu'il y a de plus haut, comme les puissances du ciel;

Neque profundum, ni tout ce qu'il y a de plus bas, comme les esprits de l'abîme.

Ces trois mots peuvent se prendre dans un sens illimité : « tout ce qui est fort, tout ce qui est haut, tout ce qui est profond (2) ».

Enfin, après avoir tout énuméré, craignant encore d'avoir omis quelque chose, saint Paul ajoute : *Neque creatura alia;* « ni quelque autre créature que ce soit ne pourra nous séparer de Jésus-Christ Notre-Seigneur et de son amour ».

Puissent ces admirables paroles passer du cœur de saint Paul dans les nôtres !

(1) *Nulla creatura a Dei charitate separare nos potest, sed sola propria voluntas id potest.* (S. Bernard.)

(2) Le mot *fortitudo* manque dans les éditions grecques. Mais saint Jérôme le donne dans sa lettre à Algasie (n. 9) et dans son commentaire sur l'Epître aux Galates. La leçon de la Vulgate n'est donc pas sans autorité, et l'énumération qu'elle présente semble la meilleure.

CHAPITRE NEUVIÈME

ANALYSE

Saint Paul a fini de traiter l'objet principal de son Epître. La doctrine de la justification par la foi est établie. Maintenant il en tire une double conséquence ; dans ce chapitre et les deux suivants, il montre que les Juifs ont été rejetés de la justice et du salut, parce qu'ils n'ont pas voulu croire en Jésus-Christ ; et que les Gentils, au contraire, sont justifiés et sauvés, parce qu'ils ont cru en Jésus-Christ.

D'abord saint Paul atteste son amour pour les Juifs ses frères, l'estime qu'il fait de sa nation, et la profonde douleur que lui cause sa déchéance (1-3).

En second lieu, il montre que, malgré l'exclusion de plusieurs, les promesses faites à Abraham et à sa race ne sont pas abolies. Car ces promesses ont pour objet non les fils d'Abraham selon la chair, mais les fils de l'élection divine; c'est-à-dire ceux qui deviennent les enfants spirituels du saint Patriarche, en imitant sa foi. Il le prouve par l'exemple d'Ismaël et d'Isaac, et par celui de Jacob et d'Esaü (6-13).

Troisièmement, il fait voir qu'en cette conduite de Dieu envers les hommes, il n'y a point d'injustice ; car Dieu, étant le maître absolu de toutes choses, fait miséricorde à ceux qu'il lui plaît, et endurcit ceux qu'il veut.

Cette dernière parole révolte certains esprits raisonneurs, qui prétendent demander compte à Dieu de ses jugements. Après avoir réprimé leur orgueil, il explique sa parole, sans la retirer. Dieu, dit-il, supporte avec patience les pécheurs et attend qu'ils se convertissent. Mais, s'ils s'obstinent dans le mal, il les punit, et le juste supplice des méchants fait éclater sa miséricorde envers les bons (14-23).

Revenant alors à son sujet, il dit : Les enfants spirituels d'Abraham, les héritiers de la promesse, c'est nous chrétiens. Nous sommes les élus de Dieu, choisis parmi les Juifs et les Gentils. Puis il montre que le grand événement de l'élection

des Gentils a été clairement annoncé par les prophètes (24-29).

Enfin il termine toute cette discussion en marquant la vraie cause de la réprobation du peuple juif et du salut des Gentils : c'est Jésus-Christ rejeté par les premiers, accepté par les seconds. Car toute la justification et tout le salut des hommes dépendent de la foi en Jésus-Christ (30-33).

---

1. Jésus-Christ m'est témoin que je dis la vérité ; je ne mens point; ma conscience me rend ce témoignage par le Saint-Esprit,

2. Que je suis dans une tristesse profonde et que mon cœur est sans cesse pressé d'une vive douleur.

3. Car j'eusse désiré d'être moi-même anathème à l'égard de Jésus-Christ, pour mes frères, qui sont d'un même sang que moi et mes parents selon la chair ;

4. Qui sont Israélites , à qui appartient l'adoption des enfants de Dieu, la gloire, l'alliance, la loi, le culte, et les promesses ;

5. De qui les patriarches sont les pères ; et desquels est sorti, selon la chair, le Christ même, qui est Dieu au-dessus de toute chose et béni dans tous les siècles. Ainsi soit-il !

6. Ce n'est pas néanmoins que la parole de Dieu soit demeurée vaine et sans effet. Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas pour cela Israélites ;

7. Et tous ceux qui sont de la race d'Abraham ne sont pas pour cela ses enfants ; puisque Dieu lui a dit : C'est dans Isaac que sera nommée votre race.

8. C'est-à-dire que ceux qui sont enfants selon la chair, ne sont pas pour cela enfants de Dieu ; mais ce sont les enfants de la promesse, qui sont considérés comme la race d'Abraham.

9. Car voici les termes de la pro-

1. *Veritatem dico in Christo, non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu sancto :*

2. *Quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo.*

3. *Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem :*

4. *Qui sunt Israelitæ, quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamentum, et legislatio, et obsequium, et promissa :*

5. *Quorum patres, et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in secula. Amen.*

6. *Non autem quod exciderit verbum Dei. Non enim omnes qui ex Israel sunt , ii sunt Israelitæ :*

7. *Neque qui semen sunt Abrahæ, omnes filii : sed, In Isaac vocabitur tibi semen.* (Gen., XXI, 12.)

8. *Id est, non qui filii carnis, hi filii Dei : sed qui filii sunt promissionis , æstimantur in semine.* (Gal., IV, 28.)

9. *Promissionis enim verbum*

hoc est : Secundum hoc tempus veniam ; et erit Saræ filius. (Gen., XVIII, 10.)

10. *Non solum autem illa : sed et Rebecca ex uno concubitu habens , Isaac patris nostri.* (Gen., XXV, 24.)

11. *Quum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent aut mali (ut secundum electionem propositum Dei maneret),*

12. *Non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei :*

13. *Quia major serviet minori, sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esau autem odio habui.* (Gen., XXV, 23 ; Mal., I, 2.)

14. *Quid ergo dicemus ? Numquid iniquitas apud Deum ? Absit.*

15. *Moysi enim dicit : Miserebor cujus misereor ; et misericordiam præstabo cujus miserebor.* (Exod., XXXIII, 19.)

16. *Igitur non volentis neque currentis, sed miserentis est Dei.*

17. *Dicit enim Scriptura Pharaoni : Quia in hoc ipsum excitavi te, ut ostendam in te virtutem meam, et ut annuntietur nomen meum in universa terra.* (Exod., IX, 16.)

18. *Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.*

19. *Dicis itaque mihi : Quid adhuc queritur ? Voluntati enim ejus quis resistit ?*

20. *O homo, tu quis es qui respondeas Deo ? Numquid dicit figmentum ei qui se finxit : Quid me fecisti sic ?* (Sap., XV, 7 ; Is., XLV, 9 ; Jerem., XVIII, 6.)

21. *An non habet potestatem figulus luti, ex eadem massa facere aliud quidem vas in hono-*

messe : Dans un an je reviendrai en ce même temps, et Sara aura un fils.

10. Et cela ne se voit pas seulement dans Sara, mais aussi dans Rébecca, qui conçut en même temps deux enfants d'Isaac notre père.

11. Car, avant même qu'ils fussent nés, avant qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal (afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection),

12. Il lui fut dit, non à cause de leurs œuvres, mais à cause de l'appel de Dieu :

13. L'aîné sera assujetti au plus jeune ; selon ce qui est écrit : J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü.

14. Que dirons-nous donc ? Est-ce qu'il y a de l'injustice en Dieu ? Loin de nous une telle pensée.

15. Car il dit à Moïse : Je ferai miséricorde à qui il me plaît de faire miséricorde, et j'aurai pitié de qui il me plaira d'avoir pitié.

16. La bénédiction ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.

17. Aussi l'Ecriture dit à Pharaon : C'est pour cela même que je t'ai suscité, pour faire éclater en toi ma puissance, et pour que mon nom soit annoncé par toute la terre.

18. Il est donc vrai que Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, et qu'il endurcit qui il lui plaît.

19. Vous me direz peut-être : Après cela, pourquoi Dieu se plaint-il ? Car qui est-ce qui résiste à sa volonté ?

20. O homme, qui es-tu pour oser contester avec Dieu ? Est-ce qu'un vase d'argile dit à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ?

21. Le potier n'a-t-il pas une pleine puissance sur son argile ? Ne peut-il pas de la même masse faire

les vases qu'il lui plaira, les uns destinés à des usages honorables, les autres pour des usages vils et ignominieux ?

22. Peut-on se plaindre, si, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, Dieu souffre avec une patience extrême les vases de colère préparés pour la perdition,

23. Afin de faire paraître les richesses de sa glorieuse bonté sur les vases de miséricorde qu'il a préparés pour la gloire ?

24. Je veux dire, sur nous qu'il a appelés non-seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les Gentils :

25. Selon qu'il dit lui-même dans Osée : J'appellerai mon peuple ceux qui n'étaient point mon peuple ; j'appellerai ma bien-aimée celle que je n'avais point aimée ; et l'objet de ma miséricorde celle à qui je n'avais point fait miséricorde.

26. Et il arrivera que, dans le lieu même où je leur avais dit autrefois : Vous n'êtes point mon peuple, ils seront appelés les enfants du Dieu vivant.

27. Mais pour ce qui regarde Israël, Isaïe s'écrie : Quand le nombre des enfants d'Israël égalerait celui des sables de la mer, il n'y en aura qu'un petit reste de sauvé :

28. Car Dieu consommera et retranchera dans sa justice, parce que le Seigneur fera un retranchement sur la terre.

29. Et le même Isaïe avait dit auparavant : Si le Seigneur des armées ne nous avait pas réservé une semence, nous serions devenus semblables à Sodome et pareils à Gomorrhe.

30. Que dirons-nous donc, sinon que les Gentils, qui ne cherchaient point la justice, ont trouvé la justice et l'ont saisie, j'entends la justice qui vient de la foi ;

31. Et qu'Israël au contraire, qui

rem, aliud vero in contumeliam ?

22. *Quod si Deus volens ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iræ, apta in interitum,*

23. *Ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ quæ præparavit in gloriam ?*

24. *Quos et vocavit nos non solum ex Judæis, sed etiam ex Gentibus.*

25. *Sicut in Osee dicit : Vocabo non plebem meam, plebem meam ; et non dilectam, dilectam ; et non misericordiam consecutam, misericordiam consecutam.* (Os., II, 24 ; I Petr., II, 10.)

26. *Et erit : in loco ubi dictum est eis : Non plebs mea vos, ibi vocabuntur filii Dei vivi.* (Os., I, 10.)

27. *Isaias autem clamat pro Israel : Si fuerit numerus filiorum Israel tanquam arena maris, reliquiæ salvæ fient.*

28. *Verbum enim consummans et abbrevians in æquitate : quia verbum breviatum faciet Dominus super terram.* (Is., X, 22.)

29. *Et sicut prædixit Isaias : Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, et sicut Gomorrha similes fuissemus.* (Is., I, 9.)

30. *Quid ergo dicemus ? Quod Gentes quæ non sectabantur justitiam, apprehenderunt justitiam, justitiam autem quæ ex fide est ;*

31. *Israel vero sectando legem*

justitiæ, in legem justitiæ non pervenit.

32. *Quare ? Quia non ex fide, sed quasi ex operibus : offenderunt enim in lapidem offensionis ;*

33. *Sicut scriptum est : Ecce pono in Sion lapidem offensionis, et petram scandali ; et omnis qui credit in eum, non confundetur.* (Is., VIII, 14 ; XXVIII, 16 ; I Petr., II, 7.)

cherchait la loi de la justice, n'est point parvenu à la loi de la justice.

32. Et pourquoi ? parce qu'ils ne l'ont point cherchée par la foi, mais comme s'ils pouvaient y arriver par les œuvres de la loi ; car ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement :

33. Selon qu'il est écrit : Je vais mettre en Sion une pierre d'achoppement et une pierre de scandale ; et tous ceux qui croiront en lui ne seront point confondus.

COMMENTAIRE

Jusqu'ici l'Apôtre avait parlé des élus sans distinction de peuple. Maintenant il entre plus avant dans le mystère de l'élection divine, et il explique les causes de la réprobation des Juifs et de la vocation des Gentils.

Mais, comme il doit dire aux Juifs des vérités pénibles à entendre, il commence par protester de son amour pour sa nation.

1. *Veritatem dico in Christo.* Tous les interprètes reconnaissent en ces paroles un serment fait avec discernement, *in judicio,* c'est-à-dire un serment qui a pour objet une chose sérieuse et importante. Ils en infèrent qu'en pareil cas le serment est permis, pourvu qu'en outre il soit conforme à la vérité et à la justice : *Jurabis, vivit Dominus, in veritate et in judicio et in justitia.* (Jerem., IV, 2.)

In Christo. Il parle comme appartenant à Jésus-Christ, comme étant membre de son Eglise. Cette expression équivaut à notre formule : « Foi de chrétien ! »

Non mentior. « Non, je ne mens pas ». C'est la répétition énergique de son affirmation.

Les sentiments qui terminent le chapitre précédent sont si admirables qu'il semble que rien ne peut les sur-

passer. Néanmoins saint Paul s'élève encore plus haut, et ce qu'il va dire est si étonnant que, pour le faire croire, il atteste par serment Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu sancto. Saint Paul invoque trois témoignages : celui de sa conscience, autorité grave dans un homme honorable ; celui de Jésus-Christ à qui il appartient, et celui du Saint-Esprit qui réside en son âme.

2. *Quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo.* La vérité qu'il atteste, c'est qu'il est dans une grande tristesse et qu'il ressent dans son cœur une continuelle douleur. Quelle en est la cause ? On verra tout de suite que c'est la réprobation du peuple d'Israël. S'il ne l'énonce pas d'abord clairement, c'est afin de ne pas choquer les Juifs.

3. *Optabam anathema esse a Christo.* Que dites-vous, bienheureux Apôtre ? Quoi ! celui dont tout à l'heure rien ne pouvait vous séparer, ni les anges, ni les principautés, ni la mort, ni la vie, ni le ciel, ni l'enfer, vous souhaitez maintenant d'en être anathème ! Ne l'aimez-vous donc plus ? Au contraire, répond-il, c'est parce que je l'aime. Et je l'aime tellement que je consentirais à être privé de sa présence pour qu'il fût aimé de tous les hommes et spécialement des Juifs qui sont mes frères. Ce beau commentaire de saint Jean Chysostome est digne de saint Paul lui-même.

Optabam est mis pour *optarem,* comme en grec ηὐχόμην est mis pour ηὐχόμην ἄν. Cette manière d'exprimer le conditionnel est si familière aux Grecs et même aux Latins, qu'elle ne saurait embarrasser un commentateur.

Anathema. En grec, ἀνάθεμα *(res segregata)* désigne un objet séparé de l'usage et du commerce des hommes. Saint Paul souhaiterait d'être « séparé de la présence de Jésus-Christ », s'il pouvait, à ce prix, faire cesser les blasphèmes des Juifs et les voir aimer Dieu et son Christ. Voici comme saint Jean Chrysostome paraphrase cette parole : S'il m'était possible d'être séparé, non pas de l'amour de Jésus-Christ (à Dieu ne plaise !

car c'est l'amour même qui fait parler ainsi le grand Apôtre), mais du bienheureux chœur des saints qui l'environnent, je consentirais à être privé de sa présence et de sa gloire, pour ne plus entendre injurier mon Seigneur. Il a promis aux uns, disent-ils, et il donne aux autres. Il est né des Juifs, et il sauve les Gentils. Les promesses étaient faites à nos pères, et voilà qu'il abandonne leurs fils pour enrichir ceux qui ne le connaissaient pas. Nous méditons la loi, nous lisons les prophètes, et il nous préfère les adorateurs des idoles! Oui, pour empêcher ces blasphèmes, je renoncerais au royaume du ciel et à toute sa gloire, me trouvant assez heureux de n'entendre plus outrager ainsi celui que j'aime. (*In Rom.*, Hom. XVI, n. 3.)

Dans l'ardeur de son zèle, saint Paul forme un souhait qui va jusqu'à l'impossible. Car Dieu veut que celui qui aime son Fils soit avec son Fils; et la séparation d'avec Jésus-Christ ne peut contribuer au salut de personne.

Pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem. Par ses frères il entend ceux de sa race, ceux qui descendent comme lui d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et qui sont ses parents selon la chair, συγγενεῖς, mot qui se traduit par *ex eodem genere prognati.*

4. *Qui sunt Israelitæ.* C'est plus que d'être enfants d'Abraham, honneur que partageaient avec eux les Arabes, descendants d'Ismaël. C'est plus glorieux que d'être enfants d'Isaac, père d'Edom aussi bien que de Jacob. Ils sont Israélites, nom apporté du ciel par l'ange du Seigneur. Israël a eu douze fils, et tous les douze ont été choisis pour être les chefs du peuple saint.

Quorum adoptio est filiorum. Dieu les a préférés aux autres peuples; il les a adoptés et traités comme ses enfants; il leur donne ce nom plein de tendresse : *Filius meus primogenitus Israël.* (Exod., IV.) Et Jésus a dit lui-même en parlant des Juifs : *Non est bonum sumere panem filiorum.* (Matth., XV, 26.) Leur adoption n'égalait cependant pas celle des chrétiens, elle n'en était que la figure.

Et gloria. Ils ont eu la gloire d'être protégés par une foule de merveilles opérées en leur faveur ; en sorte que le prophète David s'écriait : *Magnificavit Dominus facere nobiscum.* (Ps. 125.)

Et testamentum. C'est le seul peuple du monde avec qui Dieu ait fait alliance. Il s'est engagé à le défendre contre ses ennemis et à donner la fertilité à ses terres, en retour des hommages qui lui seraient rendus par ce peuple. En grec, on lit au pluriel αἱ διαθῆκαι, *testamenta,* soit parce que l'alliance faite avec Abraham a été plusieurs fois renouvelée, soit parce que le même testament contient plusieurs dispositions, διαθήκας.

Et legislatio. C'est là un insigne bienfait de Dieu envers les Israélites. Car la loi qui leur enseignait la justice était plus précieuse que tous les avantages de la terre. Ainsi l'entendait le prophète David, lorsqu'il disait : *Non fecit taliter omni nationi, et judicia sua non manifestavit eis.* (Ps. 147.)

Et obsequium, ἡ λατρεία. Il entend le service divin, le culte, les chants inspirés, les sacrifices, les cérémonies saintes. Toute la religion du peuple israélite avait été réglée par le Seigneur lui-même, et, sauf la religion primitive par laquelle les Gentils pouvaient se sauver, toutes les autres religions n'étaient que des superstitions coupables.

Et promissa. Ce sont les Juifs qui gardent la grande promesse faite au commencement du monde, et souvent renouvelée à leurs ancêtres. Quoique cette promesse s'étende à tous les peuples de l'univers, les Juifs ont droit d'y participer les premiers : *Quorum promissa.*

5. *Quorum patres.* C'est-à-dire qu'ils ont pour ancêtres les hommes les plus vénérables qu'ait produits l'humanité, Abraham, Isaac et Jacob, avec cette longue suite de rois, de pontifes, de saints prophètes, qui élèvent les descendants de ces grands hommes au-dessus de tous les peuples du monde. *Patres,* οἱ πατέρες, est dit avec une légitime emphase.

Et ex quibus est Christus. Mais une gloire qui surpasse

toutes les autres, c'est que le Christ a voulu naître au milieu d'eux et de leur race.

Secundum carnem. Il est notre frère selon la chair. Ce mot « selon la chair » fait entendre que le Christ n'est pas seulement homme ; il a une nature céleste ; il est fils d'Abraham et Fils de Dieu ; il est au-dessus de tout ce qui a été fait, car rien n'a été fait sans lui ; « il est Dieu béni dans les siècles éternels. *Amen !* »

Qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. Ce texte célèbre est un de ceux qui énoncent le plus clairement la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il en offre trois preuves. D'abord Jésus-Christ est appelé Dieu, *qui est Deus.* En outre, il est au-dessus de tout : ὁ ὢν ἐπὶ πάντων, *qui est super omnia.* Puisque rien n'est au-dessus de lui, ni même égal à lui, il est donc le Dieu suprême. Enfin il est béni dans tous les siècles, *Amen !* formule d'adoration usitée chez les Juifs lorsqu'ils prononçaient le nom du Très-Haut.

Quelques rationalistes d'Allemagne voulant effacer de ce texte la divinité de Jésus-Christ, le coupent ainsi : *Ex quibus est Christus. Qui est super omnia Deus, benedictus in sæcula !* Division si bizarre qu'elle n'est pas même venue à la pensée des Ariens. En effet une exclamation en l'honneur de Dieu le Père est ici tout à fait déplacée ; elle ne tient à rien ; ni à ce qui suit ni à ce qui précède. Elle est donc repoussée par la logique ; elle est aussi condamnée par la grammaire ; car pour exprimer l'exclamation, la phrase devrait être ainsi construite : *Benedictus in sæcula, qui est super omnia Deus !* Qu'on n'invoque pas le grec en faveur de la singulière coupe inventée par ces philologues, et ignorée de l'antiquité : le grec est aussi opposé que le latin à leur contre-sens.

Ils ont avancé que les catholiques des premiers siècles n'ont point fait usage de ce texte pour prouver la divinité de Jésus-Christ. Montrons à ces érudits que leur science est en défaut.

Voici Origène commentant ce texte même : « Il en est », dit-il, « qui prétendent qu'on ne doit pas appeler Dieu le

Fils de Dieu : que feront-ils donc de ce passage où l'Apôtre déclare que le Christ est Dieu au-dessus de toute chose ? (*Comm. in Rom.*, ad h. l.) *Quid de hoc loco Apostoli facient, in quo aperte Christus super omnia Deus esse perhibetur ?* » Ecoutons maintenant saint Athanase dans sa seconde lettre à Sérapion : « Le Père étant éternel, le Fils l'est nécessairement aussi, le Fils qui est Dieu au-dessus de toute chose et béni dans tous les siècles, *Amen*, comme dit saint Paul : ὁ υἱὸς, ὁ ἐπὶ πάντων Θεὸς εὐλογητὸς εἰς τοὺς αἰῶνας, ἀμὴν, ὡς εἶπεν ὁ Παῦλος. Saint Basile ferme la bouche aux hérétiques, en appliquant à Jésus-Christ ces trois paroles : *In principio erat Verbum; Qui quum sit splendor gloriæ;* et enfin *Qui est super omnia Deus benedictus.* (*Contra Eunom.*, l. IV, c. 2.) Saint Grégoire de Nysse combat les mêmes hérétiques par le même texte : « Saint Paul », dit-il, « n'appelle pas seulement Jésus-Christ un dieu, mais il le nomme le grand Dieu, le Dieu suprême qui domine toute chose, lorsqu'il dit dans son Epître aux Romains : *Quorum patres et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula.* (Or. X, *contra Eunom.*)

Nous terminons par un beau texte de saint Cyrille d'Alexandrie. « Si saint Paul ne reconnaissait le Christ que pour un homme, il dirait : Le Christ en qui est le Dieu suprême. Mais ce n'est pas ainsi qu'il parle, il déclare à haute voix que le Christ lui-même est Dieu au-dessus de toute chose : Θεὸν δὲ τὸν Χριστὸν ἐπὶ πάντων μεγαλοφώνως ἀπέφηνεν ». Puis il ajoute : « L'Apôtre nous donne dans ce texte un double enseignement : il montre que le Sauveur est homme, et il proclame qu'il est Dieu. Διπλῆν γὰρ ἐνταῦθα τὴν περὶ τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν ὁμολογίαν παραδέδωκεν, καὶ τὸ κατὰ σάρκα ἐπιδείξας καὶ Θεὸν ἀνακηρύξας ». (S. Cyr. Al., Hom. *de Virgine Deipara.*) Cette discussion prouve que, tout en estimant beaucoup les savants d'Outre-Rhin, il est bon de réviser leurs sentences.

Reprenons la suite du discours. Une objection se présentait : Si la nation juive est privée des bienfaits du Christ, les grandes promesses de Dieu ne seront donc

pas accomplies. Saint Paul répond que les promesses ne sont pas faites aux enfants d'Abraham selon la chair, mais à ses enfants spirituels selon la foi.

6. *Non autem quod exciderit verbum Dei.* Si plusieurs sont exclus, ce n'est pas que Dieu manque à sa parole et que les promesses faites à nos pères demeurent sans effet. Il est vrai que le Messie doit régner sur Israël. Mais tous ceux qui sont nés d'Israël ne sont pas de vrais Israélites : *Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ* (1); et les promesses faites à Israël ne concernent pas tous ceux qui sont nés d'Israël selon la chair. Il le prouve en remontant à l'histoire d'Abraham et d'Isaac.

7. *Neque enim qui semen sunt Abrahæ, omnes filii* (2). En effet, dit-il, tous ceux qui sont nés d'Abraham ne sont pas non plus fils d'Abraham. Ni Agar, ni Céthura, n'engendreront point des fils d'Abraham. Dieu l'a décidé : C'est dans Isaac, dit-il au saint Patriarche, qu'est renfermée la race qui portera votre nom. *Sed, In Isaac vocabitur tibi semen.* (Gen., XXI, 12.)

8. *Id est, non qui filii carnis, hi filii Dei; sed qui filii sunt promissionis æstimantur in semine.* L'Ecriture veut dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont les vrais enfants d'Abraham, et comme tels les enfants adoptifs de Dieu même ; mais ce sont les enfants nés en vertu de la promesse, qui sont réputés et comptés dans la race.

Ces paroles nous donnent à entendre que les enfants de Dieu ne sont ni tous ni les seuls enfants nés d'Abraham selon la génération naturelle. Il y a une génération spirituelle, miraculeuse, qui a lieu en vertu de la promesse. C'est celle-là qui donne à Abraham ses vrais enfants, que le Seigneur adopte lui-même.

(1) En grec, on lit : οὐ γὰρ πάντες οἱ ἐξ Ἰσραήλ, οὗτοι Ἰσραήλ. Tous ceux qui sont nés d'Israël ne sont pas Israël, c'est-à-dire la vraie maison d'Israël. C'est une métonymie, figure qui prend la cause pour l'effet, et qui nomme le père pour désigner sa postérité.

(2) En grec, au lieu de *qui*, on lit ὅτι, *quia*. C'est le même sens.

9. *Promissionis enim verbum hoc est : Secundum hoc tempus veniam, et erit Saræ filius.* (Gen., XVIII, 10.) Voici en effet les paroles de la promesse que l'ange fit à Abraham au nom du Seigneur : « Dans un an, je reviendrai en ce même temps, et Sara votre épouse aura un fils ».

Erit Saræ filius. Isaac, né de Sara et fils d'Abraham, est la figure des chrétiens, enfants spirituels du même patriarche ; car Isaac est d'abord l'enfant de la promesse, et les chrétiens ont été aussi promis à Abraham, quand un ange lui dit : « Toutes les nations de la terre seront bénies en vous ».

Secondement, comme la parole de Dieu, prononcée par l'ange, a rendu fécond le sein d'une femme âgée et stérile, de même la parole de Dieu, prononcée par le prêtre, forme et régénère les chrétiens dans les fonts baptismaux, lorsqu'ils y sont plongés au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, dit saint Chrysostome. (Hom. XVI, n° 4.)

Enfin, comme Isaac a été réputé enfant d'Abraham, non parce qu'il était engendré d'Abraham, selon la chair, mais parce qu'il était né surnaturellement, étant le fils de sa foi : de même ceux-là sont les véritables enfants d'Abraham qui, sans être engendrés de son sang, imitent sa foi, croient comme lui à la parole de Dieu et lui obéissent.

On pouvait objecter que le privilége d'Isaac et l'exclusion d'Ismaël s'expliquent sans recourir à ce raisonnement, puisque le premier était le fils de la véritable épouse, tandis qu'Ismaël n'était que le fils de la servante. C'est pourquoi saint Paul complète sa preuve par un second exemple.

10. Mais ce n'est pas seulement dans Sara et son fils, ajoute-t-il, que nous est montrée l'élection mystérieuse de Dieu : Rebecca nous présente aussi la même figure. *Non solum illa, sed et Rebecca.* (Gen., XXV, 24.)

Rebecca ex uno concubitu habens Isaac patris nostri ; c'est-à-dire, *ex uno concubitu cum Isaac patre nostro prolem habens.* « Rebecca ayant une progéniture conçue d'une seule union avec Isaac notre père. » On peut rap-

procher cette phrase de celle de saint Matthieu : *Inventa est in utero habens de Spiritu sancto.* (I, 18.) Avec *habens* on sous-entend *aliquid*, et *Isaac patris nostri* est le régime de *concubitu.*

Voilà pour le latin ; mais le grec présente une phrase qui exerce les commentateurs. On lit : Ἐξ ἑνὸς κοίτην ἔχουσα Ἰσαὰκ τοῦ πατρὸς ἡμῶν, *ex uno concubitum habens Isaac patris nostri,* ou *patre nostro.* La difficulté tient surtout au mot ἐξ ἑνός. Que veut-il dire ? c'est pour ἐξ ἑνὸς ἀνδρὸς, *ex uno viro,* selon les hellénistes modernes, et ils traduisent ainsi : « Rebecca eut une progéniture d'un seul mari, c'est-à-dire de notre père Isaac » ; comme s'il y avait : *Ex uno viro prolem habens, scilicet ex Isaac patre nostro.*

Mais il semble qu'on pourrait expliquer ἐξ ἑνὸς d'une autre manière. Ce serait un ellipse pour Ἐξ ἑνὸς καιροῦ, *ex uno tempore*, dans un seul moment, d'une seule fois. Théodoret l'entendait ainsi : « Ἐξ ἑνὸς κοίτην ἔχουσα », dit-il, ἀντὶ τοῦ κατὰ τὸν αὐτὸν καιρὸν ἀμφοτέρους συνέλαβεν. « *Ex uno concubitum habens*, » *pro eo quod est, uno tempore ambos concepit.* « Rebecca a conçu d'une fois une progéniture de notre père Isaac ». Nous retombons ainsi dans l'interprétation de la Vulgate. Celle des modernes paraît moins satisfaisante : ils nous montrent une femme qui conçoit d'un seul mari, comme si elle pouvait en avoir plusieurs ; au contraire le sens de Théodoret et de la Vulgate n'a rien que de naturel et s'accorde parfaitement avec la suite (1).

11, 12, 13. *Quum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent aut mali, non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei ; quia major serviet minori.* (Gen., XXV, 23.) Lorsqu'ils n'étaient pas encore sortis du sein maternel, où ils étaient cependant déjà conçus ; avant qu'ils eussent fait aucune action bonne ou mauvaise qui pût mériter à l'un d'être le maître de son frère, et condamner l'autre à être son serviteur ; il fut dit à Rebecca (non en considéra-

(1) Il est probable qu'au lieu de *concubitu,* l'auteur de la Vulgate avait mis *concubitum ;* mais un copiste aura écrit *concubitū* avec un trait, et un autre *concubitu* sans trait. Ici le mot κοίτη, *concubitus*, signifie *proles*, *fœtus*. C'est une métonymie, la cause pour l'effet.

tion de leurs œuvres, mais à cause du choix libre de Dieu qui appelle qui il lui plaît), il fut dit à leur mère : L'aîné sera assujetti au plus jeune.

Quum nondum aliquid boni egissent aut mali. Ces paroles réfutent l'opinion d'Origène, qui supposait que les âmes, avant d'être unies aux corps, avaient autrefois péché dans le ciel, et qu'en punition de leur faute elles avaient été reléguées sur la terre dans des corps humains, pendant que d'autres moins coupables étaient envoyées dans les globes célestes.

Ut secundum electionem propositum Dei maneret ; et leur sort temporel fut ainsi fixé dès le ventre de leur mère, afin que le décret éternel de Dieu, arrêté dans son conseil d'après son libre choix, demeurât ferme et sortît son exécution. Dieu voulait montrer par là qu'il est le Seigneur, le maître absolu de ses créatures, qu'il élève et abaisse, choisit et rejette celles qu'il veut, sans leur faire d'injustice. Est-ce que les hommes ont par eux-mêmes des droits ? Et Dieu ne peut-il pas leur ôter, selon son bon plaisir, ceux qu'ils tiennent de lui ? Dieu est le maître des fortunes. Il donne les trônes à qui il lui plaît ; il renverse une dynastie qui gouverne le monde depuis mille ans ; et, après avoir déposé un roi superbe, il ceint de son diadème le front d'un sujet obscur, d'un soldat étranger. Les politiques, les légistes, les philosophes de nos jours ont nié le droit divin, et Dieu, depuis le commencement du monde, ne cesse de montrer aux rois et aux peuples qu'ils n'ont point de droits contre lui ni sans lui. Voilà pour les biens temporels. Il en est de même de la grâce, puisque Dieu ne la doit à personne, autrement la grâce ne serait plus grâce. Mais, pour la gloire céleste, il n'en va pas de même : Dieu la donne comme récompense à celui qui la mérite.

Non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei. « Il fut dit à Rebecca, non à cause des œuvres de ses fils, mais à cause de la volonté de celui qui appelle qui il veut, que l'aîné servirait le plus jeune ».

Saint Augustin prenant ces paroles dans un sens spiri-

tuel, fait cette belle réflexion : La bonne volonté ne précède pas la vocation, elle la suit ; c'est à l'appel de Dieu qu'il faut attribuer notre bon vouloir, et nous ne pouvons pas prétendre que nous ayons mérité d'être appelés. *Non præcedit voluntas bona vocationem, sed vocatio bonam voluntatem. Vocanti Deo tribuitur quod bene volumus, nobis vero tribui non potest quod vocamur.* (*ad Simpl.*, l. I, Q. II, n° 12.)

Major serviet minori. Cette parole est, dans le sens littéral, une prédiction de ce qui devait arriver aux deux enfants jumeaux et à leurs descendants : le jeune devait supplanter l'aîné, et la postérité de Jacob dominer sur celle d'Esaü. Cela eut lieu d'abord quand Jacob ravit à son frère le droit d'aînesse, et plus tard lorsque le roi David fit la conquête du pays des Iduméens, enfants d'Esaü, et les soumit aux Israélites. L'Idumée ne recouvra son indépendance qu'environ cent cinquante ans après, au temps de Joram. Dieu manifesta encore sa préférence pour Jacob en donnant à sa postérité une terre fertile, tandis qu'il n'assignait à la race d'Esaü qu'une terre ingrate et des montagnes arides.

De cet exemple saint Paul tire une conclusion spirituelle. De même que les enfants d'Isaac n'ont pas tous deux hérité des bénédictions de leur père et que le jeune a été même substitué à l'aîné par la volonté de Dieu, ainsi les Juifs à leur tour peuvent être exclus des bénédictions du Messie, et Dieu peut leur préférer les Gentils, comme il a préféré Isaac à Ismaël, et Jacob à son frère Esaü.

Saint Chrysostome résume dans un commentaire éloquent toute la discussion de saint Paul. Pourquoi, dit-il, vous étonner de ce qu'une partie des Juifs est appelée à l'Evangile ? Ne voyons-nous pas la même chose au temps des patriarches ? Isaac est seul réputé fils d'Abraham, quoique Abraham soit aussi père d'Ismaël. Et si vous répondez qu'Ismaël était fils de la servante et Isaac fils de l'épouse libre, nous vous citerons l'exemple de Jacob et d'Esaü, tous deux fils d'Isaac et fils de Rebecca, tous deux enfants jumeaux, conçus le même jour, dans le même

sein maternel. Et cependant avant qu'ils fussent nés, avant qu'ils eussent rien fait de bon ou de mauvais, l'un était aimé et l'autre rejeté, l'un était déclaré seigneur et l'autre serviteur : *Major serviet minori.* C'est que Dieu n'a pas besoin, comme les hommes, d'attendre les événements pour discerner les bons des mauvais, il voit d'avance qui sera bon et qui ne le sera pas, dit saint Chrysostome. *Antea videt quis bonus, quis non talis futurus sit.* (Hom. XVI, n° 5.)

Au reste, dans l'exemple de Jacob et d'Esaü, il ne s'agit point de la prédestination à la gloire et au salut, mais des avantages temporels accordés à Jacob, et refusés à son frère : image de la grâce offerte aux uns plus abondamment qu'aux autres.

Sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esau autem odio habui. Cette élection gratuite fut exprimée dans les siècles suivants par le prophète Malachie, lorsqu'il disait au nom du Seigneur : « Est-ce qu'Esaü n'était pas le frère de Jacob? Et cependant j'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü ». Cette phrase présente une manière remarquable d'exprimer le comparatif de supériorité. C'est un hébraïsme qui fait ressortir vivement l'idée que l'on affirme, en niant celle qu'on lui oppose. Ainsi, j'ai aimé Jacob et haï Esaü, signifie : j'ai aimé Jacob plus qu'Esaü.

14. *Quid ergo dicemus? Numquid iniquitas apud Deum? Absit.* Quoi donc! si Dieu préfère Jacob à Esaü, avant que l'un ou l'autre ait rien fait de bon ou de mauvais, que dirons-nous à cela? Conclurons-nous que l'iniquité est en Dieu, et que les deux fils d'Isaac étant égaux, la justice l'obligeait à les traiter avec une faveur égale? Non certes; car cette conséquence serait absurde et impie. On refuserait à Dieu la liberté d'accorder gratuitement ses bienfaits. Mais Dieu, ne devant rien à personne, communique ses dons à qui il veut, sans être injuste envers ceux qu'il en prive.

15. *Moysi enim dicit : Miserebor cujus misereor, et misericordiam præstabo cujus miserebor.* C'est ce que Dieu fait entendre lorsqu'il dit à Moïse : Je ferai miséricorde à qui

il me plaira de faire miséricorde, et j'aurai pitié de qui il me plaira d'avoir pitié (1).

16. *Igitur non volentis neque currentis.* C'était peut-être une expression proverbiale qui signifiait : Il ne suffit pas de souhaiter la palme et de courir dans la carrière pour l'obtenir. Mais en outre, les mots *volentis* et *currentis* font allusion à la course d'Esaü qui allait à la chasse et revenait offrir son butin à son père, afin de recevoir une bénédiction qu'il désirait ardemment ; mais Jacob l'avait déjà reçue ; parce qu'il avait plu à Dieu de faire miséricorde à Jacob plutôt qu'à son frère : *sed miserentis est Dei.*

Ces paroles ont reçu plusieurs interprétations, qui méritent d'être rapportées. *Non solum volentis nec currentis solum, sed etiam miserentis Dei,* il ne suffit pas que l'homme seul veuille, ni que l'homme seul coure, pour être béni : il faut encore l'aide de la miséricorde divine, dit saint Grégoire de Nazianze. Cette explication est vraie ; mais saint Paul dit davantage.

Aussi saint Augustin ajoute-t-il que vouloir le bien et courir pour le faire ne sont pas dans la puissance de l'homme ; il faut que Dieu, dans sa miséricorde, nous donne de vouloir et de courir.

Voici enfin une troisième interprétation encore plus conforme à l'ensemble du contexte de saint Paul. Il s'agit de l'élection de Dieu, par laquelle un homme est appelé à la grâce de la foi ; or cette élection ne vient point de la bonne volonté de l'homme ni de ses mérites antécédents ou prévus, mais de la miséricorde divine : *Miserentis est Dei.*

Saint Paul vient de prouver que Dieu a pu élire Jacob, l'aimer d'un amour purement gratuit et lui faire miséricorde, par la seule raison qu'il l'a voulu. Maintenant il

(1) Saint Jérôme traduit dans l'Exode : *Miserebor cui voluero et clemens ero in quem mihi placuerit.* Mais saint Paul cite les Septante qui rendent littéralement l'hébreu. Il est inutile de chercher une différence entre les deux phrases ; c'est la même idée répétée, afin de mieux marquer l'absolue liberté de Dieu.

va montrer que Dieu a pu de même, sans injustice, priver Esaü de la bénédiction qu'il donnait à son frère.

Il le fait voir par l'exemple de Pharaon.

17. *Dicit enim scriptura Pharaoni : quia in hoc ipsum excitavi te ut ostendam in te virtutem meam, et ut annuntietur nomen meum in universa terra.* « L'Écriture en effet nous apprend que Dieu dit à Pharaon par la bouche de Moïse : Je t'ai suscité précisément pour montrer en toi ma puissance, et pour que mon nom soit annoncé dans toute la terre (1) ».

Excitavi te. Quelques-uns traduisent : Je t'ai excité à me résister. Mais *excitavi*, ἤγειρα. signifie : Je t'ai suscité, je t'ai fait naître, je t'ai mis sur le trône, je t'ai rendu le maître de mon peuple, afin de montrer en toi ma puissance, et d'apprendre à toute la terre que nul homme n'est capable de me résister. *Excitavi te*, dit Théodoret, *idem est ac permisi tibi regnum assequi, perventuram inde ad alios utilitatem prævidens.*

Ut ostendam in te virtutem meam. Dieu manifesta sa puissance en frappant l'Egypte de plaies terribles et en engloutissant Pharaon avec son armée dans les flots de la mer Rouge.

In universa terra. Ces prodiges eurent en effet un grand retentissement; on en trouve le souvenir dans les historiens grecs.

La première intention de Dieu sur Pharaon était de le sauver en faisant de lui l'instrument des desseins de sa clémence envers son peuple. Mais, si Pharaon abusait de ses bienfaits, Dieu avait une seconde intention qui dépendait de la volonté du prince : c'était de le punir d'une manière éclatante, pour faire redouter sa puissance et sa justice à toute la terre. Grande leçon que doivent méditer les peuples et ceux qui les gouvernent.

18. *Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.* Cette conclusion nous est fournie par l'histoire de Jacob et d'Esaü, et par celle de Pharaon.

(1) Voici les paroles de l'Exode : *Idcirco autem posui te, ut ostendam in te fortitudinem meam, et narretur nomen meum in omni terra.* (IX, 16.)

« Dieu fait miséricorde à qui il veut, il endurcit qui il veut ». Saint Paul ne craint pas de scandaliser les Romains par une parole aussi énergique. Lorsqu'il s'agit des droits de Dieu, il faut les affirmer fortement (sauf à les expliquer) pour les faire entrer dans l'esprit des hommes.

A proprement parler, Dieu n'endurcit personne. Il offre des grâces au pécheur, ou il le frappe pour le guérir. Mais le pécheur repousse la grâce, et, malgré les châtiments, s'obstine dans son iniquité, comme on le voit chez Pharaon. Ce prince endurcissait lui-même son cœur, lorsque les fléaux cessaient, dit l'Ecriture : *Videns autem Pharao, quod data esset requies, ingravavit cor suum.* (Exod., VIII, 15.) Une courte définition de saint Augustin explique clairement ce mot *indurat : Deum obdurare,* dit-il, *est nolle misereri.* Il dit encore : *Nec obdurat Deus impertiendo malitiam, sed non impertiendo misericordiam.* (Epist. 194, n. 3.) Endurcir le pécheur, c'est le priver de la miséricorde, parce qu'il abuse de la clémence.

Dieu sans doute pourrait donner des grâces extraordinaires et il saurait bien triompher des volontés les plus rebelles. Quand il le fait, c'est bonté; quand il ne le fait pas, c'est justice.

19. *Dicis itaque mihi : Quid adhuc queritur ? Voluntati enim ejus quis resistit ?* Cette objection ressort de la maxime précédente, et se trouve déjà réfutée par l'explication que nous avons donnée. Si Dieu endurcit ceux qu'il veut, pourquoi donc se plaint-il des pécheurs et leur fait-il des reproches ? Est-ce qu'il est juste de les punir ? L'homme peut-il résister à la volonté de Dieu ? Peut-il n'être pas endurci quand Dieu veut qu'il le soit ? Car il a dit lui-même par ses prophètes : *Omnis voluntas mea fiet. Non resistet mihi homo.* (Is., 46 et 47.)

20. *O homo, tu quis es qui respondeas Deo ?* Dans le grec on lit : Μενοῦν γε, ὦ ἄνθρωπε, σὺ τίς εἶ; ce que l'on peut rendre ainsi : Mais vraiment, ô homme, infime créature, qui es-tu pour contester avec Dieu, et le citer au tribunal de ta raison ?

Saint Paul pouvait donner une explication, qui viendra plus tard; mais il repousse d'abord l'objection d'une manière indirecte, parce qu'il juge qu'avant tout il faut réprimer l'orgueil du raisonneur, en lui montrant sa propre bassesse. N'est-ce pas une chose insensée qu'une créature ose murmurer contre son Créateur, qui l'a tirée du néant ? A tout savant qui dispute contre les divines Ecritures, disons sans crainte : *Tu quis es ?* O philosophe, tes vains arguments passeront, et la parole de Dieu restera.

Numquid dicit figmentum ei qui se finxit : Quid me fecisti sic ? Est-ce que le vase d'argile dit à celui qui l'a façonné : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ? Or, l'homme est infiniment moins en présence de Dieu, que n'est l'argile devant le potier.

21. *An non habet potestatem figulus luti ?* Le prophète Isaïe avait déjà employé cette comparaison pour réprimer les murmures de l'homme contre l'autorité divine. « Votre pensée est folle et impie », dit-il. « C'est comme si l'argile s'élevait contre le potier, comme si le vase disait à celui qui l'a faconné : Vous ne m'avez pas fait; ou comme si l'ouvrage disait à l'ouvrier : Vous êtes un ignorant ». (Is., XXIX, 16.) Jérémie reproduit aussi la même pensée : « Maison d'Israël, comme l'argile est dans la main du potier, ainsi vous êtes dans ma main, dit le Seigneur ». (Jer., XVIII, 6.)

Doit-on en conclure que Dieu prédestine et crée des hommes pour la gloire et d'autres pour la damnation, indépendamment de leur volonté ? Cette conclusion serait outrée et fausse. Les hommes sont de l'argile, Dieu en fait des vases, mais des vases libres, qui méritent eux-mêmes leur destinée. Soutenir que Dieu prédestine au supplice éternel certains hommes, par un décret positif qui précède la prévision de leurs péchés, c'est une hérésie, c'est le blasphème des calvinistes.

Il ne faut donc pas suivre dans tous ses détails la comparaison du potier et de l'argile avec l'action de Dieu sur les hommes. Saint Paul veut nous apprendre à nous hu-

milier devant Dieu et à ne pas demander à notre Créateur les raisons de sa conduite.

Saint Chrysostome remarque avec justesse que les comparaisons ne se prennent pas dans toute leur étendue, mais qu'il faut s'en tenir aux rapports marqués par le dessein de celui qui les emploie, et laisser le reste (1).

22. *Quod si Deus volens ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iræ, apta in interitum; ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ præparavit in gloriam?* « Que si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a souffert avec une extrême patience les vases de colère préparés pour la perdition, afin de manifester les richesses de sa glorieuse bonté sur les vases de miséricorde, qu'il a préparés pour la gloire ?... » La phrase demeure inachevée ; c'est ce que la grammaire nomme une réticence. L'esprit complète cette phrase en ajoutant : Qu'avez-vous à dire ? n'en avait-il pas le droit ? Dieu a fait éclater sa bonté et sa patience envers les impies, dont il a longtemps supporté les outrages et sollicité la conversion : ne peut-il enfin manifester sa justice et sa puissance, en punissant leurs mépris ?

Sustinuit in multa patientia vasa iræ. Saint Paul répond ici directement à l'objection qui précède. Dieu châtie les pécheurs endurcis, parce que leur endurcissement est l'effet de leur propre malice. Dieu les a longtemps supportés avec patience ; mais ils ont rejeté sa grâce, abusé de ses bienfaits, perverti leur nature et préparé eux-mêmes leur perdition. Or quelle que soit la conduite des hommes, Dieu en tire sa gloire. Car il récompense en Dieu ceux qui l'honorent, et il punit en Dieu ceux qui le méprisent.

Ainsi les médecins ne créent pas les vipères, dit Théodoret ; mais ils ont l'adresse d'en tirer des remèdes pour la santé des hommes. *Medici non ipsi creant viperas, sed*

(1) Τὰ ὑποδείγματα οὐ πάντα καθόλου δεῖ λαμβάνειν, ἀλλὰ τὸ χρήσιμον αὐτῶν ἐκλεξαμένους καὶ εἰς ὅπερ παρείληπται, τὸ λοῖπον ἅπαν ἐᾷν. (Hom. XVI, 8.)

ex eis utile hominibus medicamentum conficiunt. De même Dieu ne fait pas non plus les méchants, mais après les avoir soufferts avec longanimité, sa sagesse fait servir leur malice à la guérison des autres. Il les frappe, leur punition convertit les pécheurs, et fait paraître sa miséricorde envers les saints, comme il l'ajoute aussitôt. Car la préparation des saints qui l'aimeront, et qu'il aimera éternellement, est la grande pensée que Dieu poursuit dans la création, dans la rédemption et dans le gouvernement du monde.

Apta in interitum, κατηρτισμένα εἰς ἀπώλειαν. Par qui les vases de colère ont-ils été préparés à la perdition ? Par eux-mêmes, répond saint Thomas, avec la plupart des commentateurs. Nous ajouterons qu'ils le sont aussi par les ouvriers de scandale, agents du démon, travailleurs infatigables, qui dépensent leur génie et leurs efforts à la perte des âmes.

Dieu essentiellement bon ne prépare la réprobation de personne. L'enfer même n'entrait point dans le plan de la création. L'enfer a été fait pour Satan, quand il a eu péché, et Dieu y précipite avec lui ceux qui partagent sa révolte. C'est le libre choix de leur volonté, et non pas Dieu, qui rend les hommes méchants. Seulement Dieu prévoit leur malice, et il s'en sert pour accomplir ses desseins pleins de justice.

Ainsi Jésus-Christ a choisi Judas et saint Pierre pour être ses apôtres. Mais il a prévu l'avarice du premier, et il s'en est servi pour être livré par lui à ses ennemis ; tandis qu'il a choisi l'autre pour être le chef de son Eglise. Il a montré sa souveraine indépendance en punissant la trahison de Judas, et en pardonnant le reniement de saint Pierre. Il était libre de perdre saint Pierre et de sauver Judas ; libre de les perdre tous deux ; libre de pardonner à tous deux. Mais il a voulu faire éclater sa justice en punissant l'un, et sa miséricorde en glorifiant l'autre.

Ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ. La justice que Dieu exerce contre ceux qu'il condamne,

rend sa bonté plus manifeste envers ceux qu'il sauve.

In vasa misericordiæ quæ præparavit in gloriam. En parlant des vases de colère, il a dit qu'ils étaient préparés pour la perdition, *apta in interitum.* Mais, pour les vases de miséricorde, c'est Dieu lui-même qui les prépare pour la gloire, *præparavit* (προητοίμασεν). Toutefois, en montrant l'action de Dieu, saint Paul n'exclut pas celle de l'homme. Le vase qui est l'objet de la miséricorde et que Dieu prépare pour la gloire, ne devient un vase d'honneur que par sa libre coopération à la grâce divine.

24. *Quos et vocavit nos.* Or, ces vases qu'il destine à la gloire, c'est nous qui sommes chrétiens. Ce qui confirme la pensée de saint Paul, c'est que les vases de miséricorde ne sont ni tous les Juifs ni tous les Gentils ; ils sont pris dans les deux nations : *Non solum ex Judæis, sed etiam ex Gentibus.* Comme Pharaon devint un vase de colère par son obstination dans l'injustice, les chrétiens deviennent des vases de miséricorde par leur bonne volonté. Car dans le salut, quoique la part principale soit à Dieu, l'action de l'homme est cependant nécessaire. Nous sommes aussi pour quelque chose dans ce grand ouvrage : nous croyons, nous prions, nous jeûnons. *Nam, etsi plus Dei sit, at nos quoque parum quid intulimus*, dit saint Chrysostome. Et, bien que saint Paul dise avec raison : *Non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei,* néanmoins il faut vouloir, il faut courir, ou l'on ne remportera pas la couronne. *Oportet enim velle et currere, confidere autem non propriis laboribus, sed Dei benignitati.* (Saint Chrysostome, Hom. XVI, 9.)

Dieu donc a choisi les vases de miséricorde non-seulement parmi les Juifs, mais encore parmi les Gentils. C'est ce qui était annoncé par les prophètes. Dieu le fait entendre lui-même par la bouche d'Osée.

25. *Sicut in Osee dicit : Vocabo non plebem meam plebem meam.* « J'appellerai mon peuple celui qui n'était point mon peuple. En hébreu, *Non plebem meam* et *Plebem meam* sont deux mots qui forment deux noms pro-

pres ; et l'on pourrait ainsi traduire : J'appellerai Hammi celui qui était Lo Hammi. (Ces mots se décomposent ainsi *lo, non ; ham, plebs ; i, mea.*) *Et non dilectam dilectam* Et j'appellerai bien-aimée celle qui n'était point aimée (1).

Ces expressions désignent les nations idolâtres qui, depuis tant de siècles, avaient oublié le vrai Dieu. Elles seront désormais les bien-aimées du Seigneur. La foi et la piété régneront chez les Gentils, à la place de la superstition impure et cruelle. Le culte du vrai Dieu fleurira dans l'Egypte, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, les Gaules, dans toute l'Europe jusque-là enveloppée de ténèbres.

La Vulgate ajoute un troisième membre qui n'est pas dans les éditions grecques : *Et non misericordiam consecutam misericordiam consecutam.* « Et j'appellerai l'objet de ma miséricorde celle à qui je n'avais point fait miséricorde ». Plusieurs savants regardent cette phrase comme une glose latine qui s'est glissée dans le texte. Mais cette addition n'est point une faute ; elle repose sur des raisons sérieuses.

D'abord l'on sait que cette phrase se trouvait autrefois dans les Septante et qu'on y lisait : Καὶ ἐλεήσω τὴν οὐκ ἠλεημένην. Secondement elle est dans l'hébreu ; car le verbe *racham* (רחם) signifie tout à la fois *diligere* et *misereri.* Troisièmement cette version est exigée par le raisonnement de saint Paul ; puisqu'il cite Osée pour prouver que Dieu a choisi parmi les Gentils des vases de miséricorde, *vasa misericordiæ,* il faut bien qu'il ait vu dans ce prophète non-seulement *dilectam,* mais encore *misericordiam consecutam* (2).

26. *Et erit : In loco ubi dictum est eis : Non plebs mea*

(1) Les mots *Lo-Hammi* (לא עמי *Non populus meus)* et *Lo-Ruchamah* (לא רחמה, *Non dilecta*) sont les deux noms prophétiques qu'Osée donna à son fils et à sa fille par l'ordre du Seigneur.

(2) Saint Paul cite librement le passage d'Osée. On pourrait le traduire ainsi littéralement : *Miserebor ejus quæ misericordiam non consecuta erat*, ou (*Diligam non dilectam, et dicam non populo meo : Populus meus es tu.* Os., II, 23.)

vos, ibi vocabuntur filii Dei vivi. Ce passage est encore tiré d'Osée. (I, 10.) « Et il arrivera ceci : Dans le même lieu où il leur avait été dit : Vous n'êtes point mon peuple, ils seront appelés les enfants du Dieu vivant ». Paroles qui marquent très-clairement la vocation des Gentils à la foi. Ils n'auront pas besoin de quitter leurs provinces pour venir adorer à Jérusalem : dans le pays même où ils étaient assis à l'ombre de la mort, ils seront appelés le peuple de Dieu. Telle est Rome depuis saint Pierre ; telles sont les Gaules depuis saint Lazare et saint Denys ; telle fut toute l'Europe occidentale au temps de Charlemagne.

27. *Isaias autem clamat pro Israel : Si fuerit numerus filiorum tanquam arena maris, reliquiæ salvæ fient.* Pourquoi nous accusez-vous de rabaisser les Juifs, dit saint Paul ? Nous ne faisons que répéter les oracles des anciens prophètes. Vous venez d'entendre Osée prédire le salut des Gentils ; et quant au malheur de notre nation, ce que nous vous disons, le prophète Isaïe le criait à nos ancêtres en ces termes : En vain les fils d'Israël seront-ils nombreux comme les sables de la mer, selon la promesse faite à Abraham, il n'y aura de sauvé que les restes.

28. *Verbum enim consummans et abbrevians in æquitate ; quia verbum breviatum faciet Dominus.* Cette phrase devient plus claire, si on l'explique ainsi : *Verbum consummans et abbrevians erit Dominus* (λόγον συντελῶν καὶ συντέμνων). « Le Seigneur consommera et abrégera une parole avec justice. Car le Seigneur fera une parole abrégée au milieu de la terre ». (Is., X, 22.) On sait que chez les Hébreux le mot parole signifie chose. Le prophète annonce donc que Dieu fera dans le peuple d'Israël un grand retranchement, et que ce retranchement sera connu de toute la terre (1).

(1) Saint Paul a cité la version des Septante. L'hébreu traduit par saint Jérôme donne : *Consummatio abbreviata inundabit justitiam. Consummationem enim et abbreviationem Dominus Deus exercituum faciet in medio omnis terræ.* « Une consommation abrégée inondera la justice. Car le Seigneur Dieu des armées fera une consommation abrégée au milieu de toute la terre. » Cet hébraïsme « une consommation inondera la justice » signifie : La justice

29. *Et sicut prædixit Isaïas : Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus et sicut Gomorrha similes fuissemus.* (Is., I, 9.) Admirons ici en même temps et la justice de Dieu et sa miséricorde : sa justice terrible envers le peuple d'Israël, dont il abandonne la masse incrédule; et sa miséricorde vraiment ineffable qui se réserve, parmi ce peuple, un petit nombre d'élus, dont il se sert pour convertir et sauver le reste du monde. Israël ne sera donc point comme Sodome et Gomorrhe qui périrent entièrement. En effet les Apôtres, tous Juifs, ont été la semence bénie d'où est sorti le nouveau peuple de Dieu qui couvre la terre : comme la famille de Noé sauvée du déluge universel fut la semence qui repeupla le monde.

30, 31. *Quid ergo dicemus?* A la vue de ces prophéties qui ont annoncé la vocation des Gentils et la réprobation des Juifs, que dirons-nous ? Il faut tirer cette conclusion : *Quod Gentes, quæ non sectabantur justitiam, apprehenderunt justitiam; justitiam autem quæ ex fide est; Israel vero, sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit.* « Les Nations qui ne cherchaient pas la justice, parce qu'elles ne la connaissaient pas, ont trouvé la justice et l'ont embrassée : tandis qu'Israël, tout en suivant la loi de la justice, n'est point parvenu à la loi de la justice ». Le peuple d'Israël, attaché à la loi de Moïse, était conduit comme par la main à la loi de la véritable justice ; et cependant il n'est point arrivé jusqu'à cette loi, qui est celle de l'Evangile.

Sectando, διώκων, poursuivant avec ardeur la loi de la justice, il ne l'a cependant pas atteinte. Les Juifs étaient en ce temps-là plus zélés pour leur loi que ne l'avaient jamais été leurs pères.

32. *Quare ?* Quelle est donc la faute d'Israël, et son erreur ? C'est qu'Israël a prétendu être justifié, non par la foi, mais par la seule observation des prescriptions

débordera en faisant une consommation, ou bien une consommation fera déborder la justice. Autrement, la justice et la vengeance inonderont Israël, comme les flots d'un torrent débordé inondent les campagnes.

légales : *Quia non ex fide, sed quasi ex operibus.* Mais c'est là une justice que Dieu rejette. La première condition pour être juste à ses yeux, c'est de croire en son Christ; parce qu'il n'y a pas sous le ciel d'autre nom par qui les hommes puissent être sauvés. Le Christ est proposé aux Juifs et aux Gentils; les Gentils croient en lui et Dieu les justifie; les Juifs refusent de croire et Dieu les condamne.

Offenderunt enim in lapidem offensionis. Car ils ont bronché contre la pierre de scandale, et ils sont tombés (1).

33. *Sicut scriptum est : Ecce pono in Sion lapidem offensionis et petram scandali.* (Is., XXVIII, 16.) On bronche contre une pierre, que l'on rencontre en son chemin, parce qu'on ne la regarde pas, parce que l'on marche les yeux fixés sur un autre objet. On se heurte contre elle et on trébuche. Ainsi sont tombés les Juifs : ils marchaient les yeux tournés vers la loi de Moïse et vers un Messie victorieux, qui leur donnerait l'empire sur toutes les nations, et ferait de Jérusalem la capitale de l'univers. Ils n'ont pas voulu reconnaître le Messie dans Jésus de Nazareth. Ainsi bronchent aussi les philosophes qui fixent toute leur attention sur la sagesse naturelle de l'esprit humain, sans daigner tenir compte de la révélation. Ainsi trébuchent encore les princes ambitieux, qui ne voient que leur indépendance et se heurtent contre le Christ et contre son Eglise.

La pierre de scandale est toujours posée dans Sion, au milieu de la terre, et, de siècle en siècle, tous les orgueilleux viennent se briser contre elle.

Et omnis qui credit in eum non confundetur. Cette pierre est Jésus-Christ, et tous ceux qui croient en lui ne seront point confondus. Les mondains pourront les surpasser en fortune et en puissance; mais les chrétiens

(1) Les mots *qui sectabantur, apprehenderunt, pervenit, offenderunt* (τὰ διώκοντα, κατέλαβεν, ἔφθασε, προσέκοψαν) sont des expressions allégoriques. Cette suite de métaphores représente des chasseurs qui courent après une proie ; mais ils bronchent, tombent, et la proie qu'ils poursuivaient leur échappe : tandis que d'autres qui ne couraient pas, la rencontrent, la saisissent, et s'en emparent.

n'échoueront point dans leur grande entreprise : ils sont sûrs de conquérir la gloire céleste et la vie immortelle.

RÉFLEXIONS.

I. *Optabam ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis.* Le zèle de saint Paul doit être le modèle du nôtre. Il aime les Juifs qui le persécutent et qui sont partout ses adversaires acharnés. Il les aime, quoiqu'ils combattent l'Evangile, pendant que les Gentils l'acceptent. Il les aime parce qu'ils sont ses frères selon la chair, et parce qu'ils sont les enfants des Patriarches. Aimons de même nos concitoyens, non-seulement ceux qui honorent et pratiquent la religion, mais ceux mêmes qui la combattent et nous persécutent. Ils ne sont pas plus coupables que les Juifs ; ils sont, comme nous, les enfants des saints ; ils ont été baptisés comme nous. Par nos prières, nos exemples, notre patience, nous pouvons espérer d'en gagner plusieurs à Jésus-Christ.

II. *Ex eadem massa aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam.* Dieu mon créateur, qui a tiré du néant ma substance, est plus maître de moi que le potier ne l'est de son argile. Avec quelle bonté il m'a traité ? J'étais confondu dans la masse du genre humain pécheresse et infidèle ; il m'a choisi pour devenir son enfant par le baptême ; le temple du Saint-Esprit par la confirmation ; le tabernacle saint, le vase de gloire où réside le Christ avec son corps, son âme et sa divinité, par l'Eucharistie. Il m'a choisi pour être son prêtre, la lumière du monde et le sel de la terre ; pour ouvrir le ciel et fermer l'enfer ; pour lui commander de descendre sur l'autel et l'immoler à Dieu. Dieu m'a fait un vase d'honneur : me ferais-je moi-même un vase d'orgueil et d'ignominie ?

III. *Sustinuit in multa patientia vasa iræ, apta in interitum.* Les vases pleins de corruption et d'impureté, pleins d'envie et d'orgueil, de calomnie et de haine, sont des vases d'ignominie ; ils déshonorent la création, le

genre humain, l'Eglise. De tous ces vases, les plus odieux sont ceux qui contiennent le blasphème et l'incrédulité. Ce sont là proprement les vases de colère, *vasa iræ*. Cependant au lieu de les briser, Dieu les supporte. Il attend avec patience que quelques-uns d'entre eux rejettent leurs souillures et consentent à devenir des vases d'honneur. N'avons-nous jamais été un de ces vases dignes de la perdition, *apta in interitum ?* Sommes-nous sûrs de ne jamais mériter la colère ? Combien Dieu n'a-t-il pas été patient à notre égard ? Soyons donc nous-mêmes très-humbles et très-patients à l'égard des autres.

CHAPITRE DIXIÈME

ANALYSE

A la fin du chapitre IX, saint Paul a indiqué la cause de la chute des Juifs : c'est qu'ils ont cherché la justice dans les œuvres de la loi de Moïse et non dans la foi en Jésus-Christ. Il continue de le montrer dans ce chapitre.

Mais, de peur que les Juifs ne s'offensent de ce qu'il a déjà dit et de ce qu'il va dire encore, il atteste de nouveau son affection pour eux. Il loue même leur zèle, et il excuse leur faute sur leur ignorance.

En effet, ils sont attachés à la justice légale, parce qu'ils ne connaissent pas la justice intérieure que donne la foi, et parce qu'ils ignorent que Jésus-Christ est la fin de la loi et la vraie source où il faut puiser la justice (1-4). C'est pourquoi il leur prouve par Moïse l'excellence de la justice qui vient de la foi (5-8).

Il réduit à deux points, d'après Moïse même, tous les devoirs de la véritable justice : à la foi du cœur, et à la confession de la bouche. Ces deux conditions remplies, le salut est accordé à tout homme fidèle, soit Juif, soit Gentil.

Il prouve cette importante doctrine par un texte de Joël : « Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé », dit le prophète.

Et comme les Juifs étaient jaloux de ce que l'Evangile était annoncé aux Gentils, saint Paul prend occasion du texte de Joël pour faire voir que les Apôtres ont dû être envoyés, non-seulement aux Juifs, mais à toutes les nations de l'univers.

---

1. Mes Frères, je sens véritablement dans mon cœur une grande affection pour ma nation, et je demande à Dieu le salut d'Israël dans mes prières.

1. *Fratres, voluntas quidem cordis mei, et obsecratio ad Deum, fit pro illis in salutem.*

2. *Testimonium enim perhibeo illis quod æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam.*

3. *Ignorantes enim justitiam Dei, et suam quærentes statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti.*

4. *Finis enim legis, Christus, ad justitiam omni credenti.*

5. *Moyses enim scripsit quoniam justitiam quæ ex lege est, qui fecerit homo, vivet in ea.* (Lev., XVIII, 5 ; Ezech., XX, 11.)

6. *Quæ autem ex fide est justitia, sic dicit : Ne dixeris in corde tuo : Quis adscendet in cœlum ? id est, Christum deducere.* (Deut., XXX, 12.)

7. *Aut quis descendet in abyssum ? hoc est, Christum a mortuis revocare.*

8. *Sed quid dicit Scriptura ? Prope est verbum in ore tuo, et in corde tuo : hoc est verbum fidei, quod prædicamus.* (Deut., XXX, 14.)

9. *Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, et in corde tuo credideris quod Deus illum suscitavit a mortuis, salvus eris.*

10. *Corde enim creditur ad justitiam : ore autem confessio fit ad salutem.*

11. *Dicit enim Scriptura : Omnis qui credit in illum, non confundetur.* (Is., XXVIII, 16.)

12. *Non enim est distinctio Judæi et Græci : nam idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum.*

13. *Omnis enim quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.* (Joel., II, 32; II, 21.)

14. *Quomodo ergo invocabunt in quem non crediderunt ? Aut quomodo credent ei quem non*

2. Je leur rends ce témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu ; mais leur zèle n'est point selon la science.

3. Car, ignorant la justice de Dieu, et s'efforçant d'établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu.

4. En effet, le Christ est la fin de la loi, pour justifier tous ceux qui croient en lui.

5. Or, Moïse a écrit touchant la justice qui vient de la loi, que celui qui en observera les ordonnances y trouvera la vie.

6. Mais pour la justice qui vient de la foi, voici comme il en parle : Ne dites point dans votre cœur : Qui montera au ciel ? c'est-à-dire pour en faire descendre le Christ.

7. Ou qui descendra dans l'abîme ? c'est-à-dire pour y chercher le Christ et le rappeler d'entre les morts.

8. Mais que dit l'Ecriture ? La parole qui vous est annoncée est proche de vous ; elle est dans votre bouche et dans votre cœur. C'est la parole même de la foi, celle que nous prêchons.

9. Car, si vous confessez par votre bouche le Seigneur Jésus, et si vous croyez dans votre cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, vous serez sauvé.

10. Parce qu'il faut croire de cœur pour avoir la justice, et parce qu'il faut confesser de bouche pour obtenir le salut.

11. Aussi l'Ecriture dit-elle : Tous ceux qui croient en lui ne seront point confondus ;

12. Parce qu'il n'y a point de distinction entre les Juifs et les Gentils, puisque tous n'ont qu'un même Seigneur, qui répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent.

13. Car tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur seront sauvés.

14. Mais comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croient pas en lui ? Ou comment croiront-ils en lui, s'ils

n'ont point entendu son nom ? Et comment l'entendront-ils, si personne ne leur prêche ?

15. Et comment les prédicateurs prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyés ? Selon qu'il est écrit : Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile de la paix, les pieds de ceux qui annoncent les vrais biens !

16. Mais tous n'obéissent pas à l'Evangile. Isaïe l'avait prédit : Seigneur, dit-il, qui est-ce qui a cru ce qu'il nous a ouïs prêcher ?

17. La foi vient donc de ce que l'on a ouï ; et l'on a ouï, parce que la parole du Christ a été prêchée.

18. Mais je le demande : est-ce qu'ils ne l'ont pas entendue ? Oui, certes, le son de leur voix a retenti par toute la terre, et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du monde.

19. Et je le demande encore : Israël n'en a-t-il pas eu aussi connaissance ? Mais c'est Moïse qui le premier a dit : Je vous rendrai jaloux d'un peuple qui n'est pas un peuple, et je ferai qu'une nation insensée deviendra l'objet de votre irritation et de votre envie.

20. A son tour, Isaïe dit hautement : Ceux qui ne me cherchaient pas m'ont trouvé ; je me suis fait voir à ceux qui ne demandaient pas à me connaître.

21. Mais, lorsqu'il parle d'Israël, voici ce que dit le même prophète : J'ai tendu mes mains tout le jour vers un peuple incrédule et rebelle à mes paroles.

audierunt ? Quomodo autem audient sine prædicante ?

15. *Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur ? Sicut scriptum est : Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona !* (Is., LII, 7 ; Nah., I, 15.)

16. *Sed non omnes obediunt Evangelio. Isaias enim dicit : Domine, quis credidit auditui nostro ?* (Is., LIII, 1 ; Joann., XII, 38.)

17. *Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.*

18. *Sed dico : Numquid non audierunt ? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.* (Ps. XVIII.)

19. *Sed dico : Numquid Israel non cognovit ? Primus Moyses dicit : Ego ad æmulationem vos adducam in non gentem : in gentem insipientem, in iram vos mittam.* (Deut., XXXII, 21.)

20. *Isaias autem audet, et dicit : Inventus sum a non quærentibus me : palam apparui iis qui me non interrogabant.* (Is., LXV, 1.)

21. *Ad Israel autem dicit : Tota die expandi manus meas ad populum non credentem et contradicentem.* (Is., LXV, 2.)

COMMENTAIRE

1. *Fratres, voluntas quidem cordis mei* (1), *et obsecratio ad Deum fit pro illis in salutem.* « Mes frères », dit saint Paul en s'adressant aux chrétiens de Rome, « si je vous ai exposé les redoutables jugements de Dieu sur ma nation, je ne l'ai fait qu'avec peine. Car l'affection de mon cœur est pour mon peuple avant tous les autres, et la prière que j'élève vers Dieu a pour premier objet le salut d'Israël ». Sans doute le grand cœur de Paul aime tous les hommes que Jésus-Christ a rachetés de son sang ; mais il sait qu'une charité spéciale nous est recommandée pour nos concitoyens et pour nos proches.

Les supérieurs, les confesseurs, les pasteurs doivent prier pour les âmes qui leur sont confiées. Que chacun d'eux puisse dire, comme saint Paul : « La volonté de mon cœur et les prières que j'adresse à Dieu ont pour objet leur salut. Prions, à son exemple, non-seulement pour ceux qui nous aiment et nous respectent, mais encore pour ceux qui nous persécutent.

2. *Testimonium enim perhibeo illis quod æmulationem Dei habent.* Car je leur rends ce témoignage, qu'ils ont du zèle pour Dieu, pour son culte, pour sa loi. Ce zèle en lui-même serait digne d'éloge ; mais il est vicié par l'ignorance : *sed non secundum scientiam.* Ils croient plaire à Dieu en persécutant les plus saints disciples de son Christ, comme Notre-Seigneur le prédisait à ses Apôtres : *Venit hora ut omnis qui interficit vos arbitretur obsequium se præstare Deo.* (Joan., xvi.)

Le zèle des Juifs était meurtrier ; il fut déicide. Chez les chrétiens, le zèle qui n'est pas selon la science est d'autant plus dangereux qu'il est plus ardent. Un zèle

(1) *Quidem*, μέν. Voilà encore un μὲν solitaire, auquel rien ne correspond. On en voit de semblables dans les écrivains classiques. Ainsi Aristophane dit : Ἐγὼ μὲν οἰμώζειν· λέγω σοι. (Plut., 58.) *Ego quidem ut male pereas tibi dico.* Ici *quidem*, en latin, comme μὲν en grec, fortifie l'affirmation.

sans prudence en a conduit plus d'un à la révolte et à l'hérésie. Pour en éviter les dangers, il faut se laisser diriger par l'autorité légitime, au lieu de suivre les mouvements emportés d'un cœur même sincèrement religieux.

Saint Paul va prouver que le zèle des Juifs n'était pas selon la science.

3. *Ignorantes enim justitiam Dei et suam quærentes statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti.* « Ils ignorent la justice de Dieu, et ils veulent établir la leur ». C'était le double tort des Juifs. D'abord il ne leur était pas permis d'ignorer la justice que Jésus-Christ apportait au monde, après que le Père Éternel avait fait entendre cette parole du haut des cieux. « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le ». C'était ensuite un orgueil coupable de fixer à Dieu les conditions de la justice, de l'obliger à accepter la leur, et de s'obstiner à lui rendre un culte dont il ne voulait plus.

C'est encore le double péché des hérétiques et des schismatiques, aussi bien que des rationalistes. Ils sont inexcusables de fermer l'oreille à l'enseignement de l'Église, qui promulgue, au nom de Jésus-Christ, les règles de la vraie justice. Vainement ils prétendent substituer leur sagesse à la loi du Verbe incarné. Ils sont tous condamnés par ce mot : « Ecoutez-le ». Puisque le Dieu suprême, notre créateur, a paru sur la terre et qu'il a parlé, nous sommes obligés de nous enquérir de ce qu'il a dit, et d'obéir à ses ordres.

Puisse cette même parole ne pas condamner plusieurs catholiques, qui se font des opinions à part et des règles de conduite que l'Église n'approuve point ! Il est dangereux de se croire plus sage que les saints Docteurs, les Papes et les Conciles.

Ignorantes. C'est l'expression la plus douce que l'on puisse employer contre ceux qui rejettent les doctrines de l'Église. Eussent-ils le génie des Origène, des Tertullien et des Pascal, s'ils ne savent pas que l'Église est l'Oracle du Saint-Esprit, ils sont des ignorants ; car ils ignorent ce qu'il importe infiniment de savoir.

Et suam quærentes statuere. Remarquez-vous cette expression admirablement juste ? *Quærentes statuere.* En dehors de la doctrine catholique il n'y a que des esprits faux, qui cherchent à faire tenir debout des systèmes ruineux. Voyez de siècle en siècle Arius, Pélage, Luther, se succédant à cette tâche ingrate, *quærentes statuere.* Tout ce qu'ils ont essayé de dresser est tombé. Dieu seul pose ses ouvrages sur des fondements solides : *Statuit ea in æternum.* (Ps. CXLVIII.)

Justitiæ Dei non sunt subjecti, οὐκ ὑπετάγησαν. Voilà le mot qui caractérise tous les hommes d'erreur : ils ne se soumettent pas. Ces chrétiens insoumis, et ces catholiques indépendants, qui rejettent les décisions de la chaire de saint Pierre, ne sont au fond ni chrétiens ni catholiques.

4. *Finis enim legis Christus ad justitiam omni credenti.* Tout dans l'ancienne loi conduisait au Christ, qui seul justifiait les hommes avant comme depuis l'Incarnation. La loi, qui avait pour but de sauver les hommes, devait les conduire à Celui d'où émane toute grâce et toute rédemption. D'où il suit 1° que la foi au Christ, au moins implicite, a toujours été nécessaire ; 2° qu'elle justifiait non-seulement les Juifs, mais encore les Gentils : *Ad justitiam omni credenti.*

5. *Moyses enim scripsit, quoniam justitiam, quæ ex lege est, qui fecerit homo, vivet in ea :* « Moïse écrit en effet touchant la justice qui vient de la loi : Celui qui accomplira cette justice, vivra par elle. » C'est-à-dire qu'elle lui donnera le droit de vivre, qu'il ne sera pas puni de mort. Car, dit saint Augustin, les Juifs grossiers obéissaient aux préceptes de la loi, non par un motif de foi, mais par la crainte de la mort dont la loi les menaçait. *Quia transgressores legis eadem lege a populo jubebantur occidi.* (Aug., *Contr. duas Ep. Pelag.*, l. IV, c. 5.)

6. *Quæ autem ex fide est justitia, sic dicit.* Mais pour la justice qui vient de la foi, elle parle ainsi. La justice est ici personnifiée par une brillante figure de langage.

Ne dixeris in corde tuo : Quis ascendet in cœlum ? id

est Christum deducere. 7. *Aut quis descendet in abyssum? hoc est Christum a mortuis revocare;* 8. *Sed quid dicit Scriptura? Prope est verbum in ore tuo et in corde tuo. Hoc est verbum fidei quod prædicamus.* « Ne dites pas dans votre cœur : Qui montera au ciel ? c'est-à-dire pour en faire descendre le Christ, qui doit nous apporter la justice. Ne dites pas non plus : qui descendra dans l'abîme ? c'est-à-dire pour rappeler le Christ d'entre les morts, afin qu'il nous donne la justice. Mais que dit l'Ecriture ? elle dit une parole qui est proche de toi ; le précepte qu'elle donne est dans ta bouche et dans ton cœur. C'est la parole de la foi ; et c'est cette parole même que nous prêchons ».

Le passage que cite saint Paul se lit ainsi dans le Deutéronome : « Le commandement que je te fais aujourd'hui n'est ni au-dessus de toi ni loin de toi. Il n'est point dans le ciel, pour que tu puisses dire : Qui de nous peut monter au ciel pour nous apporter ce commandement, afin que nous l'entendions et que nous l'accomplissions par nos œuvres ? Il n'est point au delà des mers, pour que tu puisses t'excuser en disant : Qui de nous pourra passer la mer et le rapporter jusqu'à nous, afin que, l'ayant entendu, nous puissions faire ce qu'il nous ordonne ? Mais ce commandement est tout proche de toi ; il est dans ta bouche et dans ton cœur, afin que rien ne t'empêche de l'accomplir ». Puis il ajoute : « Afin que tu aimes le Seigneur ton Dieu, et que tu marches dans ses voies ». *Ut diligas Dominum Deum tuum, et ambules in viis ejus.* (Deut., xxx.)

On remarque que Moïse ne parle point d'aller chercher la justice dans les enfers, mais « au delà des mers ». Est-ce que saint Paul citerait à faux, ou manquerait de mémoire, demandent les commentateurs ? Cela n'est pas possible dans un ouvrage inspiré. Disons que saint Paul cite Moïse librement ; il l'analyse en prenant sa pensée plutôt que ses mots. C'est comme s'il disait : D'après Moïse, il n'est point nécessaire de monter au ciel ou de traverser les mers pour aller chercher la justice. Le Christ, qui la donne, habite au haut des cieux ; mais il

n'est point nécessaire de monter jusqu'au ciel pour obtenir de lui la justice. Si le Christ ne réside pas au delà des mers, il est descendu dans l'abîme des enfers, au séjour des morts. Mais il n'est point nécessaire d'y descendre avec lui pour en rapporter la justice. La justice est proche de vous, elle est dans votre bouche et dans votre cœur ». C'est cette dernière pensée qui est l'objet propre de la citation : les autres paroles ne sont rapportées et résumées que pour amener celle-là.

Pour vous sauver, dit à son tour saint Chrysostome, il n'est point nécessaire d'entreprendre un long et périlleux voyage, de gravir de hautes montagnes ou de traverser les flots de l'Océan. Vous pouvez vous sauver sans franchir le seuil de votre porte, et en demeurant assis dans votre maison, puisque votre salut est dans votre cœur. Croyez, et vous êtes juste (1).

On note une seconde différence entre saint Paul et Moïse. Moïse parle de l'amour de Dieu, et saint Paul parle de la foi. Mais c'est au fond le même précepte. L'un commande l'amour qui vient de la foi, et l'autre nomme la foi qui produit l'amour (2).

9. *Quia si confitearis et credideris.* Deux mots qui résument les luttes éternelles de l'Eglise contre les violences de la force et contre les séductions de l'hérésie. *Confiteris,* ce mot fait les martyrs. *Credideris*, ce mot sépare les catholiques de tous les infidèles.

Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, et corde

(1) Οὐ *μακρὰν ὁδὸν βαδίσαντας, οὐδὲ πέλαγος πλεύσαντας, οὐδὲ ὄρη παρελθόντας, οὕτω δεῖ σωθῆναι· ἀλλ' εἰ μηδὲ αὐτὸν βουληθῆς ὑπερβῆναι τὸν οὐδόν, ἔξεστί σοι καὶ οἴκοι καθημένῳ σωθῆναι· ἐν γὰρ τῷ στόματί σου, καὶ ἐν τῇ καρδίᾳ ἐστὶ τῆς σωτηρίας ἡ ὀφορμή.* (Hom. XVII, 2).

(2) Cette explication très-simple résout la question agitée par les commentateurs et les théologiens, pour savoir si saint Paul prend ici l'Ecriture dans le sens littéral ou spirituel, ou s'il en fait simplement usage dans le sens accommodatice. On voit qu'il cite l'Ecritnre dans le sens propre, à l'endroit précis dont il a besoin. Le texte qu'il invoque prouve rigoureusement sa proposition. En effet, que dit Moïse ? Celui qui aime Dieu accomplit la loi. Mais n'est-il pas évident qu'avant d'aimer Dieu, il faut croire en Dieu ? Et ce commandement que l'on accomplit « avec le cœur et avec la bouche » ne désigne-t-il pas la foi mieux encore que l'amour ? La foi est donc, selon Moïse même, le fondement nécessaire de la justice.

tuo credideris quod Deus illum suscitavit a mortuis, salvus eris. Saint Paul ne nomme que la résurrection, parce que ce dogme est la preuve de tous les autres. En effet, si Dieu a ressuscité Jésus d'entre les morts, il est certain que Jésus est l'envoyé de Dieu, et que Dieu confirme sa doctrine. On ne doit donc plus discuter les paroles de Jésus, mais admettre tout ce qu'il enseigne. *Salvus eris.* Si vous croyez, vous serez juste, et si vous êtes juste, vous serez sauvé. Pour qu'on n'en doute pas, il répète la même affirmation, et il en fait une maxime.

10. *Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.* Tous les devoirs de la religion se ramènent à ces deux points : croire de cœur, et confesser de bouche. Les devoirs intérieurs sont renfermés dans la foi, et les devoirs extérieurs dans la confession de la foi. Ce n'est pas que la foi du cœur ou la parole de la bouche suffisent par elles-mêmes; mais tout le reste suit de là, quand la foi est vive et la parole sincère (1).

Confitearis. La foi du cœur honore Dieu intérieurement; la confession de la bouche l'honore extérieurement; et parce que nous sommes tenus à ce double hommage, il ne suffit pas de croire dans son cœur, il faut encore faire paraître sa foi par ses paroles, ses actions, sa vie.

Qui rougit de confesser Jésus-Christ n'est pas digne de régner avec lui dans sa gloire.

S'il y a un péché qui doive être rare et presque incroyable, c'est le respect humain. Rougir de croire à la parole d'un Dieu, avoir honte d'être honoré d'un Dieu, est-ce possible ? Se rencontre-t-il sur la terre un homme qui n'ose paraître l'ami du Tout-Puissant ? Hélas ! ce péché invraisemblable damne peut-être la moitié des réprouvés.

11. Deux nouveaux textes, l'un d'Isaïe et l'autre de Joël, expliquent Moïse et confirment ce que vient de dire saint

(1) Au reste, il ne faut pas trop chercher pourquoi saint Paul a mis *justitiam* dans la première phrase et *salutem* dans la seconde : il pouvait changer l'ordre. Ce verset, formulé dans le style des prophètes, présente un élégant exemple du parallélisme hébraïque.

Paul, savoir que la foi du cœur donne la justice. Isaïe déclare en effet que tout homme qui croit en Dieu ne sera point confondu. *Dicit enim Scriptura : Omnis qui credit in illum non confundetur.* (Is., xxviii, 16.)

12. Or saint Paul insistant sur le mot *omnis*, remarque que le prophète ne fait point de distinction entre les Juifs et les Gentils, parce que le Seigneur est le Seigneur de tous, et riche de bénédictions envers tous ceux qui l'invoquent : *Non enim est distinctio Judæi et Græci; nam idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum.*

13. Saint Paul ne se contente pas d'affirmer que tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur ne seront point confondus, il le prouve aussitôt par un second texte : Tout homme qui invoquera le nom du Seigneur sera sauvé, dit Joël : *Omnis enim quicumque invocaverit nomen Domini salvus erit.* (Joel., ii, 32.)

Voilà bien les deux conditions marquées par saint Paul. Isaïe demande la foi, *qui credit;* et Joël exige la profession de la foi, *quicumque invocaverit.* Tous deux ont raison; car, selon David, une de ces deux conditions renferme l'autre : *Credidi, propter quod locutus sum.* J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé; ou j'ai cru, parce que j'ai parlé. Si je ne parlais pas, je ne croirais pas; ou si je croyais, sans parler, ma foi imparfaite me serait comptée pour rien. (Ps. cxv.)

Omnis enim quicumque invocaverit nomen Domini salvus erit. Le nom du Seigneur est Jésus, qui signifie « Sauveur ». En descendant sur la terre, le Verbe a pris ce nom pour faire entendre aux hommes qu'il sauvera tous ceux qui l'invoqueront. Il est vrai qu'il ne suffit pas de dire : Seigneur, Seigneur, pour entrer dans le royaume des cieux. *Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum.* (Matth., vii, 21.) Mais il n'en est pas de même de celui qui prononce avec foi le nom de Jésus. On peut regarder comme certain que tous ceux qui, au moment de la mort, invoqueront de bouche et au fond du cœur le nom de Jésus seront sauvés. Il n'est pas possible que Jésus damne celui qui lui dit avec confiance

et humilité : Mon Sauveur, sauvez-moi ! Cette prière obtiendra toutes les grâces nécessaires à la justification.

14. *Quomodo ergo invocabunt in quem non crediderunt?* Des paroles du prophète Joël qu'il vient de citer, saint Paul infère que des prédicateurs ont dû être envoyés non-seulement aux Juifs, mais encore aux Gentils. Car, dit-il, le prophète annonce que dans tous les lieux de l'univers celui qui invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Mais comment ces nations pourront-elles invoquer le nom du Seigneur, si elles ne croient pas dans le Seigneur ? Il réfute ainsi les Juifs, qui voyaient avec jalousie le Christ prêché aux nations infidèles (1).

Poursuivant son raisonnement, il ajoute : *Aut quomodo credent ei quem non audierunt ?* « Ou comment les peuples croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler ? » Sans doute l'admirable spectale de la nature peut faire reconnaître à chaque homme un Dieu créateur du monde. Mais il ne suffit pas de connaître le Créateur, la foi au Sauveur est nécessaire. Or, la connaissance du Sauveur ne peut se deviner par le raisonnement. Le nom de Jésus n'est pas écrit dans le soleil et les étoiles. Il faut qu'il soit manifesté à certains hommes, et que ces hommes en instruisent les autres. Ainsi, puisque tous les peuples du monde doivent connaître et invoquer le nom du Sauveur, il faut que des prédicateurs le leur annoncent. *Quomodo autem audient sine prædicante ?* En effet, dit saint Augustin, il n'y a qu'un très-petit nombre d'hommes à qui Dieu ait parlé lui-même ou par ses anges. C'est en général par le ministère des hommes qu'il veut instruire et sauver les hommes (2).

15. *Quomodo vero prædicabunt, nisi mittantur?* Saint Paul remonte comme par degrés de l'invocation du nom

(1) *Eos enim volebat refellere Doctor Gentium, qui putabant genti tantum Judæorum, non etiam incircumcisis Gentibus, Evangelium prædicandum.* (Saint Aug., *Contra adv. leg.*, l. II, n. 11.)

(2) *Intelligebant* (Cyprianus et Ambrosius) *paucissimis esse donatum ut, nullo homine sibi prædicante, per ipsum Deum vel per angelos cælorum doctrinam salutis accipiant ; multis vero id esse donatum, ut Deo per homines credant.* (Saint Aug., *Don. Persever.*, c. 48.)

du Seigneur à la foi, de la foi à la parole de Dieu entendue ; de la parole entendue à la prédication, et de la prédication à la mission divine. C'est l'argument que l'on appelle sorite. Ainsi l'invocation du nom du Seigneur suppose que des prédicateurs sont envoyés de Dieu. En retournant l'argument, on arrive à cette autre conclusion, que le salut des peuples dépend de la mission des prédicateurs. Car, sans mission, point de prédication ; sans prédication, on n'entend pas la parole de Dieu ; si on ne l'entend pas, il n'y a point de foi ; et sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu. L'expérience montre que dans les lieux où la prédication manque, la foi diminue et la piété languit.

Apprenons de là combien nous devons estimer le ministère de la parole, d'où dépend le salut du monde. Avec quel respect nous devons écouter cette parole lorsqu'elle nous est annoncée, puisque c'est Dieu qui nous envoie le prédicateur et qui nous parle par sa bouche !

Mais aussi avec quelle gravité, quelle science et quelle prudence les prédicateurs doivent-ils parler dans la chaire sacrée, puisqu'ils représentent Jésus-Christ ? Ils enseignent en sa place, ils exposent sa doctrine, ils déclarent ses volontés.

Nisi mittantur. De là sort une autre conclusion très-importante : c'est que la véritable Eglise doit être apostolique. Tous ceux qui prêchent doivent tenir leur mission des Apôtres. Si la mission apostolique manque, ce n'est plus une parole divine que l'on entend. Le prédicateur est sans autorité ; il enseigne sa propre doctrine et non l'Evangile de Jésus-Christ. Demandons à tout homme qui élève la voix contre le Pape et les évêques : D'où viens-tu ? Qui t'a envoyé ? Ce seul mot ferme la bouche à tous les hérétiques, comme le remarquent avec raison les commentateurs.

Sicut scriptum est. Isaïe nous a annoncé les vrais prédicateurs lorsqu'il a dit : Combien sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix ! *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona !* Voici le

texte entier d'Isaïe. *Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem, annuntiantis bonum, prædicantis salutem, dicentis Sion : Regnabit Deus tuus!* (Is., LII, 7.) Ces mots *prædicantis salutem* présentent en hébreu une allusion sensible au nom même de JÉSUS : *prædicantis* IESOUAH. Car Iesouah, *salus*, est le nom féminin abstrait, formé du nom concret IESUH, *salvator*.

En citant ce passage, saint Paul semble dire aux Juifs : Lorsque vous refusez de croire à nos paroles, c'est au prophète Isaïe que vous faites injure, puisqu'il a prédit notre mission et marqué la doctrine que nous prêchons. Partout où nous allons, le saint prophète nous accompagne et nous montre aux peuples en disant : Voici les prédicateurs de la paix que je vous annonçais il y a tant de siècles (1).

Quam speciosi pedes ! Les pieds signifient la marche, l'arrivée. Le sens est donc : combien est heureuse la venue des messagers de la paix !

16. *Sed non omnes obediunt Evangelio.* C'est une objection que lui font les Juifs. Si vous êtes ces prédicateurs envoyés du ciel, ces divins messagers dont l'arrivée doit causer tant de joie dans les villes et sur les montagnes, comment se fait-il que tout le monde ne se soumette pas à votre parole ? Au lieu de vous accueillir avec allégresse, la partie la plus instruite et la plus religieuse de notre nation, nos prêtres et nos docteurs ne vous écoutent pas. Et parmi les Gentils, quels sont les grands, les savants et les philosophes qui ont accepté votre Evangile ? Çà et là vous baptisez des gens obscurs ; mais partout la masse du peuple est contre vous, à Rome et à Corinthe, comme à Jérusalem. Partout on vous contredit (2). Vous n'êtes

(1) *Cum illis propheta circuibat, illos ostendens et prædicans : Hi sunt quos a multis retro temporibus annuntiabam.* (Saint Chrysostome, Hom. XVIII, 1.)

(2) *De secta hac notum est nobis quia ubique ei contradicitur.* (Act. Ap., XXVIII, 22.) En fait, le monde se partageait en tous lieux, à la voix des Apôtres, comme on le voit dans l'Aréopage d'Athènes. Ce n'était pas seulement chez le petit peuple, mais encore parmi les grands et les savants que Jésus trouvait des adorateurs.

donc pas les porteurs de la bonne nouvelle, annoncés par les anciens prophètes.

Saint Paul répond à cette objection, qu'Isaïe lui-même a prédit cette incrédulité. « Seigneur », dit-il, « qui est-ce qui a cru à la parole que nous avons fait entendre ? » *Domine, quis credidit auditui nostro* ? Puis, notant en passant ce mot *auditus* (qui signifie *res audita*), il en tire une autre conclusion contre les Juifs, qui voulaient toujours « voir » des miracles, « voir » des signes dans le ciel, « voir » même Jésus ressuscité.

17. D'après Isaïe, dit-il, ce n'est pas la vue qui donne la foi, c'est l'oreille, oui l'oreille qui entend la parole de Dieu. *Ergo fides ex auditu.* On doit en effet croire à Dieu lorsqu'il parle, aussi bien que lorsqu'il fait des miracles. *Deo enim sive loquenti, sive mirabilia patranti, perinde credere oportet.* (S. Chrys., Hom. XVIII, 1.)

Fides ex auditu. La lecture même de la Bible, quoique très-excellente et très-sainte, n'est pas le moyen régulièrement établi de Dieu pour communiquer la foi ; c'est la parole, non pas lue par les yeux dans un livre muet, mais entendue par l'oreille. C'est la parole de l'Eglise, qui vit toujours et enseigne toujours.

Auditus autem per verbum Christi. Or, pour que la parole de Dieu soit entendue, il faut un ordre émané de la bouche du Christ, un ordre instituant des messagers qui porteront et répéteront aux hommes ses paroles.

Après avoir donné cette leçon en passant, il revient à l'objection. Vous me dites que tous n'obéissent pas à l'Evangile. Est-ce notre faute ou la leur ? Je vous le demande à mon tour, est-ce qu'ils n'ont pas entendu les messagers de Dieu ? Mais le son de leur voix s'est fait entendre dans le monde entier, et leur parole a retenti jusqu'aux extrémités de la terre, comme l'avait annoncé le prophète David. A peine y a-t-il vingt ans que nous sommes sortis de Jérusalem et déjà l'Evangile, avec le nom de Jésus, est publié chez tous les peuples du monde. Quoi ! les fils d'Abraham n'ont pas entendu une voix qui

a retenti sur tous les sommets de la Judée, et dans tout l'univers ?

18. *Sed dico : Numquid non audierunt ? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.* Quelques-uns prétendent que cette expression, *in omnem terram,* est hyperbolique, et qu'elle ne fut vérifiée que dans la suite des âges, ou même qu'elle ne l'est pas encore. Nous croyons que saint Paul n'exagère rien, et que la prophétie de David reçut dès lors son accomplissement. A l'époque où saint Paul écrivait cette Epître (vers la fin de l'an 57 ou au commencement de 58) l'Evangile avait été prêché par les Apôtres en Espagne, en Ethiopie, chez les Scythes, dans la Bactriane, aux Indes, et en Birmanie ; c'est-à-dire jusques aux confins du monde alors connu. Plusieurs pensent que la religion chrétienne pénétra dès lors en Chine. C'était l'opinion des anciens missionnaires jésuites. Ce qui est certain, c'est que l'Evangile n'était pas seulement annoncé par les Apôtres, dont la voix retentissait du Gange à l'Océan ; mais leurs disciples, ceux que leurs disciples convertissaient, ceux mêmes qui les combattaient, disséminaient leur parole chez tous les peuples du monde. C'est ainsi que les Germains, les Bretons, et les Maures entendaient parler de Jésus-Christ. *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.* Cela veut dire, selon nous, que les paroles des Apôtres ont été portées jusqu'aux extrémités de la terre, dès le temps même des Apôtres.

A l'appui de cette opinion, nous rapporterons le témoignage d'un missionnaire qui a parcouru la Chine pendant vingt années, conversant avec les lettrés, les bonzes, les mandarins, et qui était mandarin lui-même. Voici ce qu'il nous écrit : Vers le milieu du premier siècle de notre ère, dit-il, un empereur de la Chine, qui voulait connaître toutes les religions, appelait auprès de lui les savants de toutes les parties du monde. Il en vint des pays les plus reculés de l'Occident, dit la légende. Pourquoi saint Thomas, qui se trouvait si près, n'aurait-il pas

franchi la frontière? Il existe dans toute la Chine une tradition remarquable. Dans la province du Ho-nan, près de la ville de Linn'-Tchemg-Chien, se trouve une pagode appelée To-muo miao, « temple de Tomo ». Je suis allé plusieurs fois tout exprès pour interroger les bonzes et considérer la divinité principale de ce temple. Sa figure n'est point celle des Orientaux. Le dieu ou saint porte les cheveux et la barbe absolument comme on représente les Apôtres. Son manteau et le bâton qu'il tient à la main sont semblables à ceux des Apôtres. Il est debout; l'index de la main gauche et les yeux qu'il élève vers le ciel indiquent qu'il annonce sa religion à la foule. Sous ses pieds se trouve une large corbeille faite de branches de tamarinier et de feuilles de nénuphar. J'interrogeai les bonzes. Ils me répondirent : « To-muo est venu du fond de l'Occident changer les cœurs, réformer les mœurs, guérir les malades, ressusciter les morts. Les Indiens de Méliapour voulaient l'empêcher de passer en Chine. On lui refusa une place sur les barques qui faisaient le commerce avec le céleste Empire. Alors le saint se construisit lui-même un léger radeau avec du tamarinier et des feuilles de nénuphar, s'embarqua sur ce fragile esquif et arriva miraculeusement en Chine ». Le missionnaire ajoute : « Dans la province du Tchély, j'ai trouvé chez un mandarin une image à laquelle il tenait singulièrement. Je reconnus le dieu du Ho-nan. Je demandai cette image pour l'envoyer en Europe. Mais la mère du préfet s'y opposa, en disant que ce grand saint protégeait sa famille depuis plus de quinze cents ans. Elle ne le céderait à aucun prix. C'était To-muo; et la vénérable mère de mon ami me fit son histoire absolument comme les bonzes de Linn'-Tchemg-Chien ». (Lettre du P. Lebouc.) Ces faits, qui ne sont pas les seuls, nous autorisent à penser que les Apôtres ont fait entendre leur voix jusques aux confins du monde : saint Jacques et saint Paul aux derniers rivages de l'Occident, saint Thomas aux extrémités de l'Orient. (Voyez Colossiens, I, 6.)

19. Or, quand tout l'univers a retenti du bruit de leur

voix, prétendrez-vous qu'elle n'est pas arrivée jusqu'aux enfants de Jacob ? *Sed dico : Numquid Israel non cognovit ?* Israël n'a pas connu ! Qu'est-ce qu'il n'a pas connu ? Sont-ce les messagers partis de Jérusalem ? Est-ce la grande nouvelle qu'ils annonçaient ? Et moi, je vous le demande, Israël est-il excusable de n'avoir pas connu ces heureux messagers qu'Isaïe dépeint comme apportant la paix, le salut et toute sorte de biens, non-seulement dans les grandes villes, mais jusque sur les montagnes ? *Quam pulchri super montes pedes annuntiantis pacem!* (Is., LII, 7.)

Mais, avant Isaïe et tous les prophètes, Moïse avait dit le premier qu'Israël connaîtrait si bien ces messagers, qu'il serait jaloux de leurs succès parmi les Gentils. Voici comme il s'exprime dans son célèbre cantique : « Je vous provoquerai à la jalousie par un peuple qui n'est pas un peuple, et je ferai d'une nation insensée l'objet de votre envie, dit le Seigneur ». Non-seulement les Romains et les Grecs briseront leurs idoles, les chefs-d'œuvre de leurs artistes, mais le stupide Egyptien qui adore ses légumes, mais les hordes sauvages qui errent dans les forêts et ne méritent pas le nom de peuples, recevront ma parole et seront comblés de mes biens, qui vous étaient offerts. *Primus Moyses dicit : Ego ad æmulationem vos adducam in non gentem, in gentem insipientem in iram vos mittam.* (Deut., XXXII, 21.) Israël a vu ces faveurs ; il en a conçu de la jalousie ; mais, au lieu de revenir à Dieu, il s'est obstiné dans son incrédulité.

20. Après Moïse, il va citer Isaïe qui exprime la même chose plus clairement encore. *Isaias audet ;* Isaïe ne craint qu'une chose, c'est de n'être pas assez clair ; il aime mieux s'exposer à la haine de sa nation, que de laisser la moindre obscurité dans sa parole. Il ose donc écrire cette prophétie : « J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas, dit le Seigneur ; et j'ai apparu manifestement à ceux qui ne m'interrogeaient pas ». Voilà pour les Gentils qui ne cherchaient pas Dieu, qui ne le consultaient pas, et qui n'interrogeaient que leurs idoles. Dès qu'il s'est montré à leurs yeux, ces peuples qui n'é-

taient pas des peuples, ces nations auparavant insensées, l'ont adoré, aimé, confessé au péril de leur vie.

21. Mais à Israël, que dit le Messie par la bouche du prophète : « J'ai étendu mes mains tout le jour vers un peuple qui ne croit pas et qui contredit mes paroles ».

Tota die. Je les ai appelés avec tendresse pendant les trente-trois ans de ma vie passée au milieu d'eux, pendant les trois années de ma prédication, pendant les trois heures que je suis demeuré sur la croix, où ils m'avaient attaché. Ils demeurent incrédules, et, tandis que le reste du monde accepte ma loi, ils contredisent mon Evangile, ils le repoussent : *Ad populum non credentem et contradicentem.* (Is., LXV, 2.) Voilà bien l'incrédulité des Juifs prophétisée et dépeinte au vif : en sorte que ceux de cette nation qui conservent de la bonne foi, au lieu d'être retenus dans l'infidélité par l'exemple de leurs docteurs et de leurs concitoyens, trouvent dans cet endurcissement même une preuve de la vérité de l'Évangile et un motif de l'embrasser.

La résistance à la parole de Dieu a perdu les Juifs, peuple incrédule et contradicteur : *Tota die expandi manus meas ad populum non credentem et contradicentem.* (Is., LXV, 2.) Dieu nous offre les mêmes grâces : n'en abusons pas comme eux, afin de ne pas périr comme eux (1).

(1) On lit dans la Vulgate : *Expandi manus meas tota die ad populum incredulum.* Les Septante, que cite saint Paul, traduisent πρὸς λαὸν ἀπειθοῦντα καὶ ἀντιλέγοντα. Ils rendent par deux mots le terme hébreu SÔRÊR, (סורר) *contumax, refractarius*, mot qui se dit d'un animal indompté.

CHAPITRE ONZIÈME

ANALYSE

Les Gentils sont justifiés par la foi en Jésus-Christ; les Juifs, au contraire, sont déchus de la justice à cause de leur incrédulité. C'est ce que l'on a vu dans les chapitres IX et X.

Mais, comme les Juifs ont besoin de consolation et que les Gentils ont à craindre l'orgueil, saint Paul emploie le chapitre XI à consoler les premiers et à réprimer la présomption des seconds.

I. Il commence par adoucir la douleur des Juifs, en leur assurant que Dieu n'a pas rejeté toute leur race. L'Apôtre en est lui-même la preuve, puisqu'il est Israélite et chrétien. Il en est maintenant comme au temps d'Elie. Quand ce prophète se plaignait de rester seul en Israël pour adorer le Seigneur, l'Oracle divin lui répondit : Je me suis réservé sept mille hommes qui me sont fidèles. De même aujourd'hui, le Seigneur n'a point rejeté le peuple qu'il a connu dans sa prescience.

Sans doute les prévaricateurs sont les plus nombreux ; mais leur aveuglement est volontaire, et les prophètes l'ont prédit. (1-10.)

En même temps, saint Paul avertit les Gentils de ne pas s'enorgueillir et de ne pas mépriser les Juifs. Car, dit-il, leur chute n'est pas irréparable, et elle a été l'occasion de votre salut. Or, si leur chute a été le salut du monde, que sera-ce de leur entière conversion ? (11 et 12.)

II. C'est pourquoi il déclare aux Gentils qu'en exerçant envers eux son ministère apostolique, il s'efforce d'exciter ses frères selon la chair à suivre leur exemple. Car la conversion des Juifs est l'événement le plus heureux que l'on puisse souhaiter : ce serait comme la résurrection du monde.

Il ajoute qu'on doit espérer cette conversion, puisque la nation juive est consacrée à Dieu dans ses pères, les anciens patriarches. (13-16.)

Il est vrai que les Gentils sont à présent le peuple de Dieu ; mais, au lieu de mépriser les Juifs, ils doivent plutôt craindre

de tomber eux-mêmes. Car, puisque Dieu n'a pas épargné son peuple devenu infidèle, quel sujet de crainte n'ont pas les Gentils, s'ils ne persévèrent pas dans la foi ? (17-22.)

Au reste, les Juifs peuvent redevenir le peuple de Dieu, s'ils le veulent. Cela même arrivera un jour, selon la prédiction des prophètes. (23-29.)

Comme autrefois les Gentils, qui étaient incrédules, ont été amenés à la foi par la grâce de Dieu, à l'occasion de l'infidélité des Juifs, de même les Juifs, excités par l'exemple des Gentils, croiront un jour en Jésus-Christ et obtiendront miséricorde. De sorte que Dieu, par un mystère ineffable, a permis que tous fussent compris dans l'infidélité, afin de faire miséricorde à tous.

En admirant ces profonds conseils de la Providence, saint Paul s'écrie : O abîme de sagesse ! Et il termine ainsi la première partie de son Epître.

Ce beau chapitre renferme des avertissements très-graves, et en même temps des vues consolantes sur l'avenir de l'Eglise.

---

1. *Dico ergo : Numquid Deus repulit populum suum ? Absit. Nam et ego Israelita sum ex semine Abraham, de tribu Benjamin.*

2. *Non repulit Deus plebem suam quam præscivit. An nescitis in Elia quid dicit Scriptura; quemadmodum interpellat Deum adversum Israel ?*

3. *Domine, prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt; et ego relictus sum solus, et quærunt animam meam.* (III Reg., XIX, 10.)

4. *Sed quid dicit illi divinum responsum? Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.* (III Reg., XIX, 18.)

5. *Sic ergo et in hoc tempore reliquiæ secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt.*

1. Maintenant je le demande : Dieu a-t-il rejeté son peuple ? Non ; car je suis moi-même Israélite, de la race d'Abraham et de la tribu de Benjamin.

2. Dieu n'a pas rejeté son peuple qu'il a connu dans sa prescience. Ne savez-vous pas ce que l'Ecriture rapporte au sujet d'Elie ? et comment le prophète parle à Dieu contre Israël ?

3. Seigneur, dit-il, ils ont tué vos prophètes, ils ont renversé vos autels ; je suis demeuré seul, et ils me cherchent pour m'ôter la vie.

4. Mais que lui répond le divin Oracle : Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal.

5. Il en est donc de même dans le temps présent ; Dieu a sauvé, selon l'élection de sa grâce, un petit nombre qu'il s'est réservé.

6. Or, si c'est par grâce qu'ils ont été élus et sauvés, ce n'est donc point par les œuvres ; autrement la grâce ne serait plus grâce.

7. Après cela, que dirons-nous, sinon qu'Israël, qui cherchait la justice, ne l'a point trouvée ; mais que ceux qui ont été choisis de Dieu l'ont trouvée, et que les autres ont été aveuglés ?

8. Selon qu'il est écrit : Dieu leur a donné un esprit d'aveuglement, des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre ; et cela jusqu'au temps présent.

9. David dit aussi : Que leur table soit pour eux un piége où ils se prennent ; qu'elle leur devienne une pierre de scandale, et qu'elle soit leur juste punition.

10. Que leurs yeux soient tellement obscurcis qu'ils ne voient point ; et courbez toujours leur dos.

11. Je le demande donc : Les Juifs sont-ils tombés de telle sorte que leur chute soit sans ressource ? A Dieu ne plaise ! Mais leur chute devient une occasion de salut aux Gentils, afin qu'ils provoquent l'émulation des Juifs.

12. Que si leur chute a été la richesse du monde, et si leur diminution a été la richesse des Gentils, que sera-ce de leur plénitude ? N'enrichira-t-elle pas le monde encore davantage ?

13. C'est pourquoi je vous le dis à vous qui êtes Gentils : Tant que je serai apôtre des Gentils, je m'efforcerai d'honorer mon ministère,

14. Pour tâcher d'exciter l'émulation dans l'esprit des Juifs qui me sont unis selon la chair, et afin d'en sauver quelques-uns.

15. Car, si leur perte est devenue la réconciliation du monde, que sera leur rappel, sinon un retour de la mort à la vie ?

6. *Si autem gratia, jam non ex operibus : alioquin gratia non est gratia.*

7. *Quid ergo ? Quod quærebat Israel, hoc non est consecutus : electio autem consecuta est : cæteri vero excæcati sunt.*

8. *Sicut scriptum est : Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non videant et aures ut non audiant, usque in hodiernum diem.* (Is., VI, 9 ; et XXIX, 10 ; Matth., XIII, 14 ; Marc., IV, 12 ; Luc., VIII, 10 ; Joann., XII, 40 ; Act., XXVIII, 26.)

9. *Et David dicit : Fiat mensa eorum in laqueum et in captionem et in scandalum et in retributionem illis.* (Ps. LXVIII.)

10. *Obscurentur oculi eorum ne videant ; et dorsum eorum semper incurva.*

11. *Dico ergo : Numquid sic offenderunt ut caderent ? Absit. Sed illorum delicto, salus est gentibus, ut illos æmulentur.*

12. *Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundi, et diminutio eorum divitiæ gentium, quanto magis plenitudo eorum ?*

13. *Vobis enim dico gentibus : Quamdiu quidem ego sum gentium apostolus ministerium meum honorificabo :* (Act., IX, 15 ; Gal., II, 7.)

14. *Si quomodo ad æmulandum provocem carnem meam, et salvos faciam aliquos ex illis.*

15. *Si enim amissio eorum reconciliatio est mundi, quæ assumptio, nisi vita ex mortuis ?*

16. *Quod si delibatio sancta est, et massa ; et si radix sancta, et rami.*

17. *Quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem quum oleaster esses, insertus es in illis, et socius radicis et pinguedinis olivæ factus es :*

18. *Noli gloriari adversus ramos. Quod si gloriaris, non tu radicem portas, sed radix te.*

19. *Dices ergo : Fracti sunt rami ut ego inserar.*

20. *Bene : propter incredulitatem fracti sunt. Tu autem fide stas : noli altum sapere, sed time.*

21. *Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit : ne forte nec tibi parcat.*

22. *Vide ergo bonitatem et severitatem Dei : in eos quidem qui ceciderunt, severitatem : in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate : alioquin et tu excideris.*

23. *Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus iterum inserere illos.*

24. *Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam, quanto magis ii, qui secundum naturam, inserentur suæ olivæ ?*

25. *Nolo enim vos ignorare,*

16. D'ailleurs si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi. Et si la racine est sainte, les rameaux le sont eux-mêmes.

17. Si donc quelques-unes des branches ont été rompues, si vous, qui n'étiez qu'un olivier sauvage, avez été enté parmi celles qui sont demeurées sur l'olivier franc, et si vous avez été rendu participant de la séve et du suc qui sort de la racine de l'olivier,

18. Vous ne devez pas pour cela vous glorifier en méprisant les branches naturelles. Que si vous pensez vous élever au-dessus d'elles, sachez que ce n'est pas vous qui portez la racine, mais que c'est la racine qui vous porte.

19. Mais, direz-vous : Ces branches ont été rompues, afin que je fusse enté en leur place.

20. Il est vrai. Mais elles ont été rompues à cause de leur incrédulité ; et pour vous, c'est par la foi que vous demeurez ferme ; mais prenez garde de vous élever, et tenez-vous dans la crainte.

21. Car, si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus.

22. Considérez donc la bonté et la sévérité de Dieu ; sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté envers vous, si toutefois vous demeurez ferme dans l'état où sa bonté vous a mis. Autrement vous serez aussi retranché.

23. Que si les Juifs eux-mêmes ne demeurent pas dans leur incrédulité, ils seront de nouveau entés sur leur tige ; puisque Dieu est assez puissant pour les enter encore.

24. Car, si vous avez été coupé de l'olivier sauvage qui était votre arbre naturel, pour être enté, contre votre nature, sur l'olivier franc, à combien plus forte raison les branches naturelles seront-elles entées sur leur propre olivier ?

25. Car je ne veux pas, mes

Frères, vous laisser ignorer ce mystère, afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux : c'est qu'une partie des Juifs est tombée dans un aveuglement qui durera jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée dans l'Eglise :

fratres, mysterium hoc (ut non sitis vobis ipsis sapientes): quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret (Prov., III, 7; Is., V, 21);

26. Et qu'ainsi tout Israël soit sauvé, selon qu'il est écrit : Il sortira de Sion un libérateur qui bannira l'impiété du milieu de Jacob.

26. *Et sic omnis Israel salvus fieret, sicut scriptum est : Veniet ex Sion, qui eripiat et avertat impietatem a Jacob.* (Is., LIX, 20.)

27. C'est alors qu'aura son effet l'alliance que j'ai faite avec eux, lorsque j'aurai effacé leurs péchés.

27. *Et hoc illis a me testamentum, quum abstulero peccata eorum.*

28. Ainsi quant à l'Evangile, ils sont maintenant ennemis à cause de vous ; mais, quant à l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères.

28. *Secundum Evangelium quidem, inimici propter vos : secundum electionem autem, carissimi propter patres.*

29. Car les dons et la vocation de Dieu sont sans repentir.

29. *Sine pœnitentia enim sunt dona et vocatio Dei.*

30. Comme donc autrefois vous ne croyiez point en Dieu, et que maintenant vous avez obtenu miséricorde à cause de l'incrédulité des Juifs :

30. *Sicut enim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum :*

31. De même, en ce temps-ci, les Juifs n'ont point voulu croire à la miséricorde que Dieu vous a faite, afin qu'eux-mêmes obtiennent aussi miséricorde.

31. *Ita et isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur.*

32. Car Dieu a enveloppé tous les hommes dans l'incrédulité, pour exercer envers tous sa miséricorde.

32. *Conclusit enim Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereatur.*

33. O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont impénétrables, et que ses voies sont incompréhensibles !

33. *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei : quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus !*

34. Car qui a connu les desseins de Dieu ? Ou qui est entré dans ses conseils ?

34. *Quis enim cognovit sensum Domini ? Aut quis consiliarius ejus fuit ?* (Sap., IX, 13; Is., XL, 13; I Cor., II, 16.)

35. Ou qui lui a donné quelque chose le premier, pour en prétendre une récompense ?

35. *Aut quis prior dedit illi, et retribuetur ei ?*

36. Car tout est de lui, tout est par lui, et tout est en lui. A lui soit la gloire dans tous les siècles ! Amen.

36. *Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia : ipsi gloria in sæcula. Amen.*

COMMENTAIRE

1. *Dico ergo : Numquid Deus repulit populum suum? Absit.* De ce que les prophètes ont annoncé la vocation des Gentils et l'incrédulité d'Israël, faut-il en conclure que Dieu a rejeté son peuple ? Non assurément. Toute la postérité de Jacob n'est pas réprouvée, ni privée des grandes promesses. Saint Paul en donne la preuve : lui-même est Israélite, de la race d'Abraham et de la tribu de Benjamin. Or, non-seulement il a été justifié par la foi, mais Jésus-Christ l'a fait son Apôtre. Israël est donc encore le peuple de Dieu, s'il le veut, et le Christ lui offre toujours le salut.

2. *Non repulit Deus plebem suam, quam præscivit.* Non, Dieu n'a pas rejeté cette partie de son peuple qu'il a connue dans sa prescience comme devant accepter l'Évangile. Tels sont les trois mille Israélites qui crurent en Jésus-Christ à la première prédication de saint Pierre (Act. Ap., II, 41); et les cinq mille autres qui se convertirent à la vue du boiteux guéri par saint Pierre et saint Jean à la porte du Temple (Act. Ap., IV, 4) ; et la multitude qui s'adjoignit à ces premiers fidèles. (Act. Ap., V, 14.) Car non-seulement plusieurs milliers de simples Juifs reçurent alors le baptême, mais un très-grand nombre de prêtres obéirent à la foi. (Act. Ap., IV, 7.) Aussi plus tard saint Jacques disait-il à saint Paul retourné à Jérusalem : *Vides, frater, quot millia sunt in Judæis,* qui *crediderunt.* (Act. Ap., XXI, 20.) Toute cette portion du peuple d'Israël, connue et chérie dans la prescience divine, n'est point rejetée.

An nescitis in Elia quid dicit Scriptura? Ne savez-vous pas ce que raconte l'Écriture dans l'histoire d'Elie (1) ?

Quemadmodum interpellat Deus adversum Israel?

(1) *In Elia.* Les livres de la Bible n'étaient pas autrefois divisés par chapitres : on en désignait les diverses parties par les faits principaux qu'ils contenaient. Ainsi *Rubus* (Marc., XII, 26) indique l'endroit de l'Exode où

Ignorez-vous comment il parle à Dieu contre le peuple d'Israël (1), et quelle réponse lui fait le Seigneur ?

3. *Domine, prophetas tuos occiderunt.* L'impie Jézabel avait mis à mort tous les prophètes du Seigneur qu'elle avait pu trouver dans ses États. Saint Paul fait entendre, en rapportant la plainte d'Elie, que sa nation n'a pas toujours été fidèle et agréable à Dieu. Ce n'est pas seulement de nos jours, dit-il, que le peuple d'Israël a été rebelle au Seigneur. Rappelez-vous ce qu'il était au temps d'Elie. « Seigneur, disait ce grand homme à Dieu, ils ont tué vos prophètes ; ils ont renversé vos autels ; je reste seul pour vous adorer, et voilà qu'ils cherchent à me faire mourir. » Le Seigneur lui répond : Non, tu n'es pas seul. Car je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. » Ainsi en est-il encore de nos jours, dit saint Paul. La multitude, comme au temps d'Elie, a méconnu le Seigneur et son Christ ; mais Dieu s'est réservé une portion chérie, qui n'est pas moins nombreuse qu'au temps des anciens prophètes.

Altaria tua suffoderunt. Comme les rois d'Israël empêchaient leurs sujets d'aller offrir des sacrifices dans le Temple de Jérusalem, les hommes pieux élevaient des autels particuliers sur lesquels ils immolaient des victimes au Seigneur. Quoique l'érection de ces autels fût irrégulière, c'était cependant une impiété de les renverser en haine du vrai Dieu.

Ego relictus sum solus, et quærunt animam meam. J'ai seul échappé au carnage, et ils me cherchent pour me faire mourir, afin que votre nom ne soit plus invoqué sur la terre (2). Si nous voyons de nos jours l'iniquité

est racontée l'histoire du Buisson ardent. (Exod., III.) Ici *Elias* désigne l'histoire du prophète Elie au IIIe livre des Rois.

(1) *Interpellat Deum,* ἐντυγχάνει τῷ Θεῷ, *alloquitur Deum.* Ἐντυγχάνω signifie aller trouver quelqu'un et avoir un entretien avec lui pour négocier une affaire, présenter une plainte, réclamer une justice ou demander une faveur.

(2) *Solus.* Reste-t-il seul prophète, ou seul adorateur du vrai Dieu ? Il ne faut pas trop presser ce mot : dans sa douleur, Elie dit au Seigneur : Je reste seul, au lieu de presque seul.

triomphante, la justice opprimée et l'Eglise persécutée, ne perdons pas courage et ne croyons pas que tout soit perdu. Souvenez-vous alors que Dieu est tout-Puissant, et et qu'il ne craint aucun de ses ennemis. Il ne permet le mal que pour en tirer du bien. Songeons que le monde ne subsiste que pour les saints. Leur destinée et de rendre gloire à Dieu au milieu des impies, et de se sauver parmi les tribulations et les scandales. Dans notre désolation, à la vue des pécheurs qui couvrent la terre, ne disons pas : *Ego relictus sum solus.* Dieu nous répondrait qu'il s'est réservé des milliers de courageux serviteurs, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. Dieu connaît ceux qui sont à lui : *Novit Dominus qui sunt ejus.* Que cela nous suffise. Tâchons, si nous le pouvons, d'en augmenter le nombre par notre zèle ; du moins ne le diminuons pas par notre propre infidélité.

4. *Sed quid dicit illi divinum responsum?* Mais que lui répond l'Oracle divin ? *Divinum responsum,* en grec, ὁ χρηματισμός. signifie *oraculum* ou *oraculi responsum.*

Reliqui mihi septem millia virorum qui non curvavegenu ante Baal; en grec, τῇ Βάαλ. Le mot Baal, en hébreu comme en phénicien, signifie *Dominus* ou *Deus.* Mais pourquoi le féminin τῇ Βάαλ ? Serait-ce parce que la divinité adorée sous le nom de Baal en Phénicie et en Israël, aurait été réprésentée sous la figure d'une femme ? Nous croyons que c'est tout simplement une ellipse : ἡ Βάαλ est mis par ἡ εἰκὼν τοῦ Βάαλ, la statue de Baal.

Septem millia virorum, et non pas *hominum.* On voit que dans ce nombre de sept mille hommes, les femmes et les enfants ne sont pas compris. On peut en conclure qu'à cette époque malheureuse, le Seigneur avait encore en Israël au moins trente mille adorateurs.

5. *Sic ergo et in hoc tempore, reliquiæ secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt* (1). Croyez donc qu'il en est de même dans le temps présent. Si une grande par-

(1) *Salvæ.* Ce mot ne se trouve pas dans le grec ni dans les anciennes versions, ni même dans tous les manuscrits de la Vulgate. Le vrai texte paraît donc être : *Reliquiæ secundum electionem gratiæ factæ sunt.* « Il y a eu

tie de la nation est tombée dans l'infidélité, Dieu s'est cependant réservé un reste; et ce précieux reste a été sauvé par l'élection de la grâce.

Or, si le petit nombre est sauvé par grâce, pourquoi tous ne le sont-ils pas ? C'est parce qu'ils ne le veulent pas, répond saint Chrysostome. La grâce, toute grâce qu'elle est, ne sauve que ceux qui la reçoivent; elle ne contraint personne, elle laisse périr ceux qui la repoussent (1). La promesse faite aux patriarches s'est accomplie à l'égard de ceux qui en ont été dignes, et ceux-là, quoique moins nombreux, sont le vrai peuple de Dieu.

L'élection de la grâce *(electio gratiæ,* ἐκλογὴ χάριτος) est la même chose que l'élection gratuite. Car c'est un usage chez les Hébreux de remplacer l'adjectif par le génitif du nom. Ils disent donc *electio gratiæ* pour *electio gratuita* ou *electio ex gratia.* Nous admettons cette explication des grammairiens. Néanmoins *electio gratiæ* n'est pas seulement un hébraïsme : c'est une belle figure de style qui personnifie la Grâce et nous la montre comme choisissant par miséricorde ceux qu'elle sauve, tandis que le juste jugement de Dieu abandonne les autres à leur coupable résistance.

6. *Si autem gratia, jam non ex operibus.* « Or, s'ils ont été élus et sauvés par la grâce, ce n'est donc pas à cause de leurs œuvres ». Le mot *gratia* est ici à l'ablatif, en grec, τῇ χάριτι. La justification est toujours gratuite, même dans l'homme qui a la foi. Dieu justifie celui qui croit; mais c'est une condition qu'il a daigné lui-même établir, une faveur, qu'il lui a plu d'accorder; c'est une promesse qu'il a faite librement. Car la foi ne donne point par elle-même droit à la justification. L'homme qui croit est justifié par grâce, Dieu n'étant point obligé de lui pardonner ses fautes ni de lui ouvrir le ciel, à cause de sa foi et de sa pénitence. Dieu n'y est tenu que par la

un reste selon l'élection de la grâce. » Le mot *salvæ* est une glose qui explique la pensée du texte.

(1) *Si per gratiam, cur non omnes salvamur ? Quia non vultis.* Διὰ τί μὴ πάντες σωζόμεθα ; Ὅτι μὴ βούλεσθε. *Gratia quippe, licet gratia sit, vo-*

parole qu'il nous a donnée, en acceptant les mérites de Jésus-Christ pour l'expiation de nos fautes.

Alioquin gratia jam non est gratia. Si nous pouvions mériter la grâce par nos œuvres, elle ne serait plus une grâce, mais une récompense qui nous serait due par justice. Car un don gratuit et une chose due sont des termes incompatibles. *Ideo gratia vocatur*, dit saint Augustin, *quia gratis datur.* (*Grat. et Lib. Arb.*, n. 34.)

7. *Quid ergo ? quod quærebat Israel, hoc non est consecutus : electio autem consecuta est* (1) ; *cæteri vero excæcati sunt* (2). Que s'ensuit-il ? C'est qu'Israël, qui cherchait la justice par les œuvres de la loi, ne l'a point obtenue ; mais que l'élection l'a trouvée ; le petit nombre que Dieu a choisi et s'est réservé a été justifié ; les autres ont été aveuglés.

8. *Sicut scriptum est : Dedit illis Deus spiritum compunctionis.* Dieu ne donne à personne l'Esprit malin ; mais souvent par une juste punition, il lui abandonne ceux qui se livrent à ses perfides conseils. Alors cet Esprit méchant les aveugle, les endort, les endurcit dans le péché, tout en leur persuadant qu'ils se sauveront, jusqu'au moment où il les précipite avec lui dans l'abîme.

Spiritum compunctionis, en grec, πνεῦμα κατανύξεως. C'est un démon qui leur perce et leur crève les yeux. Telle est la signification du verbe κατανύσσω, *pungere*, piquer, d'où l'on dérive κατάνυξις, *punctio*. L'Esprit d'enfer a crevé les yeux des Juifs, et ils sont devenus aveugles ; il a crevé leurs oreilles, et ils sont devenus sourds : tellement qu'ils ne voient pas la lumière de l'Evangile qui illumine le monde, et qu'ils n'entendent pas la trompette apostolique qui retentit par tout l'univers. Ces paroles sont d'Isaïe

lentes servat, non nolentes, qui ipsi perpetuo adversantur eamque propulsant. (Saint Chrys., Hom. XVIII, 5.)

(1) Le mot *electio*, ἐκλογή, est mis pour *electi*, comme ailleurs *circumcisio* est mis pour *circumcisi*. C'est l'abstrait pour le concret.

(2) *Excæcati sunt*, ἐπωρώθησαν. Leurs yeux se sont obscurcis au point qu'ils sont devenus aveugles. Le mot τυφλὸς, *cæcus*, désigne un homme entièrement privé de la vue, sans indiquer d'où provient la cécité ; πωρὸς se dit d'un œil dont la pupille endurcie ne laisse plus passer la lumière, un œil obscurci par une taie ou une cataracte. (Voy. plus bas *cæcitas*, πώρωσις, au v. 25.)

(XXIX, 10) : *Miscuit vobis Dominus spiritum soporis, claudet oculos vestros.* La Vulgate rend exactement l'hébreu : ROUACH THARDÈMAH, (רוח תרדמה) *spiritum soporis.* Mais saint Paul cite Isaïe d'après les Septante. Que les Septante aient traduit les deux mots d'Isaïe par πνεῦμα κατανύξεως, *spiritum punctionis,* ou qu'ils eussent mis κατανυστάσεως, *dormitionis,* comme quelques-uns l'ont conjecturé, peu importe ; le sens est si bien le même que saint Paul, qui connaissait le texte hébreu, n'a pas fait difficulté de citer la version grecque, telle qu'on la lisait dans les synagogues.

Oculos ut non videant, et aures ut non audiant. « Il leur a donné des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre ». Saint Paul fait allusion à un second passage d'Isaïe, qu'il fond avec le premier : *Excæca cor populi hujus, et aures ejus aggrava, et oculos ejus claude; ne forte videat oculis suis, et auribus suis audiat, et corde suo intelligat, et convertatur, et sanem eum.* (Is., VI, 10.) Le Seigneur dit à Isaïe : « Va trouver ce peuple, aveugle son cœur, bouche ses oreilles et ferme ses yeux, de peur qu'il ne voie avec ses yeux, n'entende par ses oreilles, ne comprenne dans son cœur, ne se convertisse, et que je ne le guérisse ». Il veut dire : Prophétise à ce peuple que ces choses arriveront : son cœur, ses yeux, ses oreilles seront fermées, et il ne voudra pas se convertir pour que je le sauve.

On peut très-bien supposer que saint Paul fait encore allusion à ces autres paroles de Moïse : *Et non dedit vobis Dominus cor intelligens, et oculos videntes, et aures quæ possunt audire, usque in præsentem diem.* (Deut., XXIX, 4.) Les paroles qu'adressait Moïse aux Israélites, après les avoir gouvernés pendant quarante ans, nous les répétons à leurs fils, dit saint Paul. Ils ont, comme leurs pères, un cœur sans intelligence, des yeux aveugles et des oreilles sourdes, jusqu'au jour présent : *Usque in hodiernum diem.* Ils n'avaient pas changé depuis Moïse. Or, tels les voyait saint Paul, tels nous les voyons nous-mêmes, après dix-neuf siècles : *Usque in hodiernum diem.*

9. *Et David dicit : Fiat mensa eorum in laqueum.* David parle comme Isaïe et Moïse : Que leur table, dit-il, devienne pour eux un piége où ils soient pris.

Mensa est une expression mystérieuse dont les saints Pères donnent plusieurs interprétations excellentes.

Mensa, ce sont les sacrifices anciens dont les Juifs mangeaient la chair offerte sur l'autel. C'est particulièrement l'agneau pascal, dont la fête devint pour eux un filet où ils furent pris, lorsque, s'étant rassemblés dans Jérusalem pour la célébration de la Pâque, ils y furent enfermés par Titus et les légions romaines, puis passés au fil de l'épée ou vendus comme esclaves.

Mensa, c'est l'Ecriture sainte, repas spirituel que Dieu a préparé aux Juifs pour nourrir leurs âmes. Mais ce mets divin leur donne la mort, parce qu'ils s'obstinent à ne pas reconnaître en Jésus-Christ les caractères du Messie clairement marqués par les prophètes.

Et in captionem, εἰς θήραν, *scilicet in prædam, in venationem.* Le démon, comme un chasseur rusé, tend ses piéges dans les Ecritures, et il entraîne les hommes dans l'erreur par les paroles mêmes de la vérité.

Et in scandalum. L'Ecriture mal comprise devient, pour les Juifs, une pierre de scandale qui les fait tomber dans la perdition.

Et in retributionem. Par un juste jugement de Dieu, la malédiction qu'ils ont appelée leur arrive : *Sanguis ejus super nos !* s'écriaient-ils ; or saint Jérôme disait : Il y a bientôt quatre cents ans qu'ils ont prononcé cette imprécation, et ils errent par tout le monde. Quelle peut être la cause d'un si long châtiment, sinon qu'ils ont mis à mort le Sauveur des hommes (1)?

Fiat. Ce n'est pas un souhait dans la bouche de David, mais une prophétie, remarque saint Augustin. *Non optantis est, sed prophetantis; non ut fiat, sed quia fiet.* (*In Ps.* LXVIII.)

(1) *Quæ sit causa tam gravis offensæ ut tanto tempore relicti sint, maxime quum idola non colant ? Præter interfectionem Salvatoris non va ent invenire.* (S. Hieron., *in Osee.*)

10. *Obscurentur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum semper incurva.* Les Juifs modernes ont les yeux obscurcis comme leurs pères, et leur esprit est tellement émoussé qu'ils ne voient pas même l'étrange châtiment qu'ils subissent. Ce n'est plus soixante-dix ans de captivité que vous endurez, disait saint Chrysostome aux Juifs de son temps, ce n'est pas même cent ans d'exil. Voilà plus de trois cents ans que vous errez par le monde, haïs de toutes les nations. Et vos yeux ne s'ouvrent pas encore!

Quinze cents ans se sont écoulés depuis que saint Chrysostome et saint Jérôme parlaient ainsi aux Juifs; leurs yeux sont toujours fermés, et leurs dos se courbent de plus en plus sous les coups de la justice divine, sans qu'on puisse prévoir le moment où ils lèveront la tête pour regarder le Dieu qu'ils ont attaché à la croix.

Dorsum eorum semper incurva. Le dos courbé vers la terre indique l'avarice. Chez tous les peuples du monde, le nom de Juif est infâme, comme étant synonyme d'avare. Eux-mêmes le sentent si bien qu'ils se font appeler Israélites au lieu de Juifs. C'est le seul peuple qui rougisse de son nom.

11. *Dico ergo : Numquid sic offenderunt ut caderent? Absit.* Au commencement du chapitre, saint Paul avait demandé si tout le peuple d'Israël était rejeté? Il vient de répondre que Dieu s'en était réservé un certain nombre. Maintenant il demande de nouveau : Est-ce que les enfants d'Israël ont tellement bronché contre la pierre de scandale qu'ils soient tombés pour ne plus se relever? Leur chute est-elle donc irréparable, et la nation est-elle à jamais réprouvée? Il répond : « Assurément non » ; et il va traiter l'intéressante question de la conversion des Juifs. Recueillons toutes ses paroles, et sans prétendre découvrir ce qu'elles laissent d'obscur, essayons de dégager ce qu'elles renferment de clair.

Sed illorum delicto salus est Gentibus, ut illos æmulentur. Pour comprendre cet endroit, il faut observer que l'intention de saint Paul est premièrement de réprimer l'orgueil des Gentils, afin que, devenus humbles et mo-

destes, ils persévèrent plus sûrement dans la foi. Secondement, il veut relever le courage des Juifs, pour qu'ils ne se croient pas abandonnés de Dieu et qu'ils reviennent à lui avec confiance. C'est pour cela qu'il dit : La faute des Juifs a été le salut des Gentils, afin que le salut des Gentils excite l'émulation des Juifs, et les engage à embrasser eux-mêmes l'Evangile. Ainsi, loin que Dieu veuille exclure du salut son ancien peuple, il l'y provoque par l'exemple du peuple nouveau.

Ut illos æmulentur, εἰς τὸ παραζηλῶσαι αὐτούς, *ut eos ad æmulandum provocent.* C'est ainsi que la Vulgate rend le même verbe au verset 14.

Dans les desseins de Dieu, la parole du salut devait être annoncée d'abord aux Juifs, ensuite aux Gentils, comme saint Paul l'a dit au commencement de cette Epître : *Virtus enim Dei est (Evangelium), Judæo primum et Græco.* (I, 16.) Mais l'incrédulité des Juifs a changé cet ordre. *Oportebat enim illos primum accipere, et nos postea,* dit saint Chrysostome. *Quia vero increduli fuerunt, ordo mutatus est.* Ainsi nous qui étions les derniers, nous sommes devenus les premiers. Ce n'est pas que les Juifs soient entièrement abandonnés ; mais ils n'entreront dans l'Eglise qu'après la plénitude des Nations.

12. *Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundi, et diminutio* (1) *eorum divitiæ Gentium, quanto magis plenitudo eorum?* De même que les Gentils ont été élus par suite de l'endurcissement des Juifs, sera-ce la même chose à la fin des temps ? La réprobation des Gentils précédera-t-elle à son tour la conversion des Juifs ? Non-seulement saint Paul ne le dit pas, mais il fait entendre le contraire. « Que si la chute des Juifs a été la richesse du monde, et si le petit nombre d'Israélites qui ont reconnu le Messie a été la richesse des nations, est-ce que leur plein retour et leur conversion générale n'enrichira pas le monde encore davantage ? » Ces paroles bien examinées

(1) *Diminutio,* ἥττημα. Toute la nation était appelée au salut ; mais une partie seulement, une minorité, un reste, *reliquiæ,* ont profité de la grâce.

veulent dire que la conversion des Juifs sera pour l'Eglise une époque glorieuse. Les dernières peuplades, qui étaient jusque-là restées infidèles, entreront dans son sein. D'autres qui l'avaient quittée reviendront à elle. La foi et la piété fleuriront par toute la terre. Il y aura dans le monde une grande rénovation, comme à l'apparition du christianisme (1).

13 et 14. *Vobis enim dico Gentibus : Quamdiu quidem ego sum Gentium apostolus* (2), *ministerium meum honorificabo ; si quomodo ad æmulandum provocem carnem meam, et salvos faciam aliquos ex illis.*

Saint Paul est donc persuadé que la chute des Juifs n'est pas irrémédiable. Ce qui le montre, c'est le zèle qu'il a lui-même pour leur salut. Car, ajoute-t-il, je vous le déclare à vous Gentils, tant que je serai votre apôtre et que Dieu me conservera ce titre, j'honorerai mon ministère et je n'omettrai rien de ce qui peut contribuer à votre sanctification. Mais, en travaillant à votre salut, je tâche d'exciter dans le cœur des Juifs une salutaire jalousie, afin de sauver quelques-uns de ceux qui me sont unis par la chair.

Aliquos. Bien que la nation juive ne doive se convertir qu'à la fin des temps, plusieurs cependant se sauveront dans le cours des siècles. Saint Vincent Ferrier en a lui seul converti vingt-cinq mille.

15. *Si enim amissio eorum reconciliatio est mundi, quæ assumptio, nisi vita ex mortuis ?* En effet, dit-il, si leur répudiation est devenue la réconciliation du monde, que sera leur rappel, si ce n'est une vie nouvelle pour tous les peuples, et une résurrection des morts (3)?

(1) Saint Thomas éclaircit le raisonnement de saint Paul, en le réduisant à un syllogisme : *Bonum est potentius ad utilitatem inferendam, quam malum. Sed malum Judæorum magnam utilitatem Gentibus contulit. Ergo multo majorem conferet mundo eorum bonum.*

(2) *Quamdiu*, ἐφ'ὅσον, s. e. χρόνον. Saint Paul suppose-t-il qu'il doive cesser un jour d'être l'apôtre des Gentils ? Non, c'est une manière de parler qui signifie « toujours. » Nous disons de même en français : « Tant que Dieu sera Dieu. »

(3) *Amissio* et *assumptio* forment une antithèse plus sensible en grec qu'en

La réintégration des Juifs dans le peuple de Dieu rendra la vie au monde. Car le prodige admirable de leur conversion et la ferveur de leur zèle ranimeront la foi languissante dans l'univers.

De ce verset, comme du douzième, on peut légitimement conclure que la conversion des Juifs sera suivie d'une époque de gloire pour la religion chrétienne. Ce sera la dernière période de l'humanité, pendant laquelle l'Eglise enfantera les saints destinés à compléter le nombre des élus et à remplir les trônes laissés vides par l'apostasie des anges rebelles. Après quoi toutes les places du ciel étant remplies, et l'iniquité envahissant de nouveau la terre, le monde finira.

Quand viendront ces temps, et quelle en sera la durée ? La grande apostasie des nations et l'empire de l'Antechrist ne se préparent-ils point déjà ? Le vingtième siècle, auquel nous touchons, ne sera-t-il point le dernier siècle du monde ? C'est un mystère que Dieu s'est réservé. Nous vivons dans l'attente du Seigneur ; nous savons qu'il vient : *Maran atha!* mais nous savons aussi que mille ans sont devant lui comme un jour.

16. *Quod si delibatio sancta est, et massa.* Deux comparaisons présentent une nouvelle preuve de la future conversion des Juifs. Voici la première : elle est suggérée par le livre des Nombres. (c. XV.) Les gâteaux offerts au Seigneur sont saints et ils sanctifient toute la farine dont ils sont tirés. Car c'est un principe que toute chose dont on offre à Dieu les prémices est par là-même bénite et cesse d'être profane. Ainsi ma nation, dit saint Paul, a été offerte à Dieu dans les vénérables patriarches dont elle tire son origine. Nous pouvons ajouter qu'elle était encore offerte au Seigneur dans cette élite de Juifs qui ont cru en Jésus-Christ et porté son nom dans tout l'univers. Jamais prémices ne furent plus saintes : elles ont donc consacré à Dieu toute la masse dont elles sont prises.

latin. Ἀποβολή est l'action de rejeter, de repousser loin de soi, et πρόσληψις, *assumptio*, est l'action d'accueillir et d'attirer à soi.

Et si radix sancta, et rami. C'est la seconde comparaison. « Si la racine est sainte, les rameaux le sont aussi ». Le peuple juif est un grand arbre, dont les patriarches sont la racine, et leurs descendants en sont les rameaux (1). Or la racine est sainte ; les rameaux le sont donc aussi. Il ne prétend pas que les juifs rebelles à l'Evangile soient agréables à Dieu ; mais il veut dire que ce peuple a, dans ses pieux ancêtres, un principe de sainteté, comme la branche trouve un principe de vie dans la séve que lui communique la racine. Il dit dans le même sens aux Corinthiens que les enfants des fidèles sont saints ; il veut faire entendre qu'ils sont préparés à la sainteté ; car les parents transmettent, avec leur bénédiction, un héritage de foi et de vertu à leurs enfants. (I Cor., VII, 14.)

Mais saint Paul développant cette comparaison, en fait sortir des enseignements très-graves pour les Gentils.

17. *Quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem, quum oleaster esses, insertus es in illis et socius radicis et pinguedinis factus es, noli gloriari adversus ramos.*

Avant comme après Jésus-Christ, le peuple de Dieu est toujours le même arbre, saint Paul le nomme un olivier. La séve de cet olivier c'est la grâce du Saint-Esprit. Les Juifs en sont les branches naturelles ; et ceux de ce peuple qui ont rejeté le Christ sont des branches rompues et détachées de la tige à cause de leur infidélité. Vous, Gentils d'origine, vous étiez des oliviers sauvages qui ne produisiez point de bons fruits. Mais, ayant cru en Jésus-Christ, vous avez été greffés à la place des rameaux tombés. Votre foi vous a associés aux patriarches, aux prophètes et à tous les enfants d'Israël qui sont devenus chrétiens ; ou plutôt ils sont restés chrétiens, car ils l'étaient dans leurs ancêtres. Et maintenant la séve de l'arbre, c'est-à-dire la grâce du Saint-Esprit, circule en vous, pour vous faire produire des fruits de vie et de sainteté. Vous participez à la bénédiction promise à

(1) *Primitias hic et radicem vocat Abraham, Isaac, Jacob, prophetas et patriarchas, et quotquot in veteri Testamento claruere.* (Saint Chrys., Hom. XIX.)

Abraham et à sa postérité, comme saint Paul le dit aux Ephésiens : *Gentes esse cohæredes et concorporales et comparticipes divinæ promissionis in Christo Jesu per Evangelium.* (Eph., III, 6.)

Insertus es in illis. Expression juste. Le rameau étranger étant greffé sur la souche du rameau enlevé, la séve passe de la racine à la nouvelle branche qui ne fait plus qu'un avec la tige (1).

Nations chrétiennes, plaignez le sort du peuple juif, qui ressemble à un grand arbre dont les branches rompues jonchent le sol de leurs débris. Mais craignez pour vous-mêmes. Dieu n'a pas épargné les branches naturelles : si vous êtes infidèles à la grâce, vous épargnera-t-il, vous qui n'êtes que des branches étrangères? Déjà il a retranché de nombreux et magnifiques rameaux. Voyez l'Egypte, la Grèce, l'Angleterre, avec l'Orient et tout le nord de l'Europe. Que de nations, autrefois glorieuses et qui bénissaient Dieu dans l'unité de la foi, gisent maintenant par terre, comme autant de branches coupées, desséchées, destinées au feu ! Prions pour la France, afin que Jésus-Christ ne prononce jamais contre elle cette terrible sentence : *Et tu excideris !*

18. *Quod si gloriaris, non tu radicem portas, sed radix te.* Les anciens patriarches Abraham, Isaac, Jacob, avec les saints prophètes, sont la racine de l'olivier sur lequel nous sommes entés. Ils ne nous doivent rien et nous leur devons beaucoup. Leurs descendants, quoique très-coupables, méritent nos égards en considératiou de leurs pères, dont Dieu se souvient toujours. Que leur infortune nous inspire une crainte salutaire. Les nations jadis catholiques et aujourd'hui retranchées de l'unité, sont

(1) Dans nos pays, on greffe une branche d'un bon arbre sur un arbre sauvage. C'est un procédé contraire à celui dont parle saint Paul. Mais dans l'antiquité, suivant Columelle, si un olivier franc était stérile, on lui rendait la vigueur et la fécondité en insérant dans sa tige un rameau d'olivier sauvage. *Solent etiam quamvis lætæ arbores fructum non afferre. Eas terebrari gallica terebra convenit, atque ita in foramen viridem taleam oleastri immitti. Sic velut inita arbor fecundo semine fertilior exstat.* (Colum., l. V, 9, 16 ; Pallad. *de Insitione*, l. XIV, 53.)

plus éloignées du salut que les Juifs eux-mêmes. Car les Juifs ont la promesse du retour, et les peuples hérétiques ne l'ont pas. Les infidèles entreront, cela est prédit : *Donec plenitudo gentium intraret.* Mais la Grèce, l'Afrique, la Suède, rentreront-elles après être sorties? on l'ignore.

19. *Dices ergo : Fracti sunt rami ut ego inserar.* Les paroles mêmes de saint Paul fournissent au Gentil un argument en sa faveur. Il est vrai, dit-il, je ne puis me glorifier contre les saints patriarches, qui sont la racine de l'arbre où je suis enté ; mais n'ai-je pas le droit de me préférer aux rameaux stériles que Dieu a coupés, afin que je les remplace ?

20. *Bene : propter incredulitatem fracti sunt ; tu autem fide stas : noli altum sapere, sed time.* Ton raisonnement est juste, répond saint Paul; mais ces branches ont été rompues à cause de leur incrédulité, et toi tu vis sur l'arbre où t'a inséré ta foi. C'est la foi qui t'a fixé sur la tige heureuse. Prends donc garde de t'enorgueillir et ne conçois pas de hauts sentiments de toi-même ; crains plutôt. Car ton salut vient de Dieu, et non de ton mérite. Songe que ta foi n'est pas immuable, et que le Juif ne sera pas toujours incrédule. Saint Paul réprime ainsi la dangereuse présomption du Gentil, et ranime la confiance du Juif.

21. *Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit, ne forte nec tibi parcat.* Qui ne tremblerait en voyant l'endurcissement des Juifs, ce peuple autrefois chéri de Dieu? Répandu sur tous les points du globe, il voit le nom de Jésus adoré partout, et lui s'obstine à le maudire. Depuis dix-huit siècles la multitude des enfants d'Israël tombe dans la perdition.

Ne forte nec tibi parcat. Ce qui rend plus terrible cette menace, c'est que nous la voyons s'accomplir dans le christianisme. Dieu a-t-il épargné les premières églises, qui étaient autrefois si florissantes, et qui ont produit tant de saints évêques, d'admirables vierges, d'illustres martyrs ? Que sont devenues Antioche fondée par saint

Pierre, Alexandrie convertie par saint Marc, Ephèse sanctifiée par saint Paul et saint Jean ? Voyez la Russie entière et la moitié de l'Allemagne ? Toutes ces églises sont ruinées par le schisme et l'hérésie. Est-ce pour toujours ? Vous seul le savez, ô mon Dieu !

22. *Vide ergo bonitatem et severitatem Dei.* Voilà deux méditations qu'il est souverainement utile de faire pour éviter le péché ou pour en sortir : la sévérité de Dieu qui punit le péché par des supplices terribles ; la bonté de Dieu qui pardonne aux plus grands pécheurs, lorsqu'ils se repentent de leurs crimes. Si l'on ne considère que la sévérité, on se décourage, et on s'abandonne au désespoir. Si l'on ne voit que la bonté, on tombe dans la présomption et le relâchement. Mais la bonté de Dieu méditée attire doucement notre cœur vers lui, tandis que la vue de sa sévérité contient notre penchant vers le mal.

Vide. Faisons attention à ce mot, « Voyez ». C'est Dieu qui ouvre les yeux, et c'est dans la méditation qu'on reçoit la lumière.

Vide in eos quidem qui ceciderunt severitatem. Lorsque nous voyons la chute d'un homme distingué par son mérite, disons-nous : Celui-là tombe aujourd'hui : qui peut me répondre que je ne tomberai pas demain ? Hélas! qu'arriverait-il de moi, si j'étais exposé aux mêmes périls et si Dieu ne me soutenait par sa grâce ?

In te autem bonitatem Dei. Le souvenir des bienfaits dont Dieu nous a comblés est une pensée très-salutaire qui doit souvent occuper notre esprit. Elle nous pénétrera de reconnaissance, de confiance, d'amour. Elle nous éloignera du péché, ou excitera dans notre âme une sincère douleur de nos fautes.

Si permanseris in bonitate. La bonté de Dieu ne demande qu'à se répandre en vous. Mais il faut que vous teniez votre âme toujours prête à recevoir les épanchements de son amour. C'est la foi qui vous unit à l'arbre saint. La foi est le canal par où coule en vous la séve de la grâce.

Alioquin et tu excideris. Conservez donc soigneusement la foi : autrement vous serez coupé vous-même, comme l'ont été les Juifs.

23. *Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur.* Dieu est juste lorsqu'il réprouve les Juifs et justifie les Gentils ; puisque l'incrédulité des uns est libre, comme la foi des autres. Si donc les Juifs déposent leur incrédulité, ils seront entés de nouveau sur l'arbre dont ils ont été arrachés.

Et ne regardez pas cette merveille comme impossible. Dieu sait le moyen de vaincre leur obstination ; il peut les amener à la foi et les enter de nouveau. *Potens est enim Deus iterum inserere illos.*

24. Vous en êtes vous-même la preuve, ô Gentil. Car, si vous êtes un rameau pris sur l'olivier sauvage qui était votre arbre naturel, et si, contre votre nature, vous avez été greffé sur l'olivier franc, est-ce que les branches naturelles de l'olivier ne pourront pas être, à plus forte raison, greffées de nouveau sur leur propre tige? *Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam, quanto magis ii qui secundum naturam, inserentur suæ olivæ ?* En effet, les Juifs qui adorent le vrai Dieu, qui lisent les Ecritures et qui croient fermement aux prophéties, sont beaucoup mieux préparés à recevoir la foi et la religion du Messie, que ne l'étaient les nations idolâtres.

Après avoir prouvé aux Gentils que la conversion des Juifs n'a rien d'impossible et qu'elle est même vraisemblable, il leur apprend qu'elle est arrêtée dans les conseils de Dieu.

25 et 26. *Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc (ut non sitis vobis ipsis sapientes) : quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret ; et sic omnis Israel salvus fieret.*

Car je ne veux pas, mes frères, vous laisser ignorer un grand mystère (afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux, et que vous ne méprisiez pas les Juifs, comme une nation réprouvée pour toujours) : c'est

qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement, par sa faute, et doit y rester jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée dans l'Église; et alors tout Israël entrera lui-même et sera sauvé ».

Mysterium, « mystère » ne signifie pas ici une vérité incompréhensible à la raison, mais un secret dessein de Dieu, que nous n'aurions pas deviné, s'il ne l'avait fait connaître à ses serviteurs. *Mysterium hic dicit, quod ignotum et arcanum est, quod mirabile et præter opinionem est.* (S. Chrys., Hom. XIX, n. 6.)

Cæcitas, πώρωσις (de πωρόομαι, *occallesco*) est un obscurcissement de la vue, causé par une taie, une cataracte qui intercepte la lumière, comme nous l'avons dit plus haut. Les rayons diminuent et l'obscurité augmente, jusqu'à ce que l'œil soit tout entier plongé dans les ténèbres. Ainsi en est-il d'Israël. Le soleil de justice a brillé devant ses yeux; s'il ne l'avait pas vu, il serait innocent; mais il a repoussé sa lumière. Il a appelé la nuit, elle est venue, et son aveuglement est coupable.

Donec plenitudo gentium intraret. La « plénitude » signifie toutes les nations. Elles se convertiront l'une après l'autre au temps marqué par la Providence; et dans chaque peuple, ce ne sont pas seulement quelques hommes qui accepteront l'Évangile : la multitude, la plénitude entrera dans l'Église. Pour les Juifs, ils entreront aussi, mais les derniers ou parmi les derniers.

Et sic omnis Israel salvus fieret, en grec σωθήσεται, *salvus fiet.* La croyance de la future conversion des Juifs, pour ne plus former qu'une Eglise composée de l'un et l'autre peuple, est fondée principalement sur cet endroit de saint Paul, et sur un texte du prophète Malachie, que voici : « Je vous enverrai le prophète Elie, avant que le grand et épouvantable jour du Seigneur n'arrive; et il réunira les cœurs des pères avec leurs enfants, et les cœurs des enfants avec leurs pères ». (Mal., IV, 5.)

En outre, saint Paul applique à la conversion des Juifs une parole d'Isaïe, qui recevra alors son entier accomplissement. *Sicut scriptum est : Veniet ex Sion qui eripiat*

et avertat impietatem a Jacob. Et hoc illis a me testamentum, quum abstulero peccata eorum. (Is., LIX, 20.) Cette parole en effet s'entend du Messie. C'est lui qui viendra de Sion, la demeure de David son père ; c'est lui qui sera le Libérateur et le Rédempteur, lui qui ôtera l'impiété de Jacob, lui qui exécutera le testament fait à Israël et qui expiera les péchés du peuple. Or, ces promesses ne sont point jusqu'ici accomplies : elles le seront donc plus tard, à la fin des siècles, selon la prédiction de Malachie. C'était la persuasion universelle de l'Eglise au temps de saint Augustin : *Ultimo tempore ante judicium,* dit-il, *Judæos in Christum verum, id est in Christum nostrum esse credituros, celeberrimum est in sermonibus cordibusque fidelium.* (S. Aug., *Civ. Dei,* l. XX, c. 29.)

Les derniers mots, *quum abstulero peccata eorum,* ne sont pas dans le texte du prophète. Saint Paul les ajoute comme un commentaire de cette phrase : *Et hoc illis a me testamentum.* « Et tel est le testament que j'ai fait en leur faveur ». Il recevra son exécution lorsque j'effacerai leurs péchés : *quum abstulero peccata eorum.* Cette explication est d'ailleurs parfaitement naturelle. Saint Paul la trouve dans la phrase même qui précède : *Veniet qui avertat impietatem a Jacob.*

Omnis Israel. De même que « la plénitude des Gentils » ne signifie pas que tous les Gentils, sans exception, deviendront chrétiens, de même « tout Israël » se prend dans un sens moral, et veut dire l'ensemble de la nation. Le petit nombre d'incrédules qui refusera de reconnaître le Messie ne compte pas.

28. *Secundum Evangelium quidem, inimici propter vos.* Selon l'Evangile, qu'ils rejettent, ils méritent l'inimitié de Dieu ; inimitié qui tourne à votre avantage, puisqu'elle occasionne votre salut. Rapprochez *inimici propter vos* des phrases précédentes : *Illorum delicto salus est gentibus ; amissio eorum reconciliatio est mundi,* c'est la même pensée.

Secundum electionem autem, charissimi propter patres. Mais, selon l'élection antique, ils sont très-chers à Dieu à

cause de leurs pères. Saint Paul ne fait qu'exprimer une vérité inscrite dans les livres de Moïse. Dieu, dit-il, garde fidèlement son alliance avec ceux qui l'aiment, et il fait miséricorde à leur postérité jusqu'à la millième génération. *Et scies quia Dominus Deus tuus ipse est Deus fortis et fidelis, custodiens pactum et misericordiam diligentibus se, et his qui custodiunt præcepta ejus in mille generationes.* (Deut., VII, 9.) Ce nombre de mille générations n'est pas mis sans dessein. D'Abraham au Christ il n'y en a pas cinquante, et à peine un cent d'Abraham jusqu'à nous. Même en prenant le terme mille pour un nombre indéterminé, on peut conclure que la miséricorde est promise aux enfants d'Abraham qui seront comtemporains des dernières générations du monde.

Charissimi propter patres. Admirable bonté de Dieu sur les saints qu'il considère dans leur postérité. Quoique les enfants abandonnent sa loi, il pense à leur salut à cause de leurs pères. D'où vient, au moment de la mort, la conversion d'un grand nombre de pécheurs qui avaient oublié Dieu pendant leur vie ? N'est-ce point parce qu'ils sont les enfants des saints ? *Charissimi propter patres.* Honorons et invoquons avec confiance les apôtres et les fondateurs de nos églises, nos saints patrons, les martyrs et les confesseurs qui nous ont transmis la foi au prix de leurs travaux et de leur sang. Il n'est pas douteux qu'ils ne s'intéressent à notre salut. Croyons bien que nous sommes nous-mêmes chers à Dieu à cause de nos pères.

29. *Sine pœnitentia enim sunt dona et vocatio Dei.* Car les dons de Dieu sont sans repentir, et la vocation de ce peuple, qu'il a appelé à la foi, est toujours maintenue. L'infidélité des hommes n'abolit point les promesses de Dieu, quand elles sont absolues, comme celles qu'il a faites à Abraham et à sa race, touchant le Messie. Dieu parle ainsi dans le Deutéronome, au peuple d'Israël : *Dilexit patres tuos, et elegit semen eorum post eos.* (IV, 37.) C'est pourquoi nous lisons au même chapitre : *Postquam te invenerint omnia quæ prædicta sunt, novissimo tempore*

reverteris ad Dominum Deum tuum, et audies vocem ejus. Quia Deus misericors Dominus tuus est; non dimittet te, nec omnino delebit, neque obliviscetur pacti in quo juravit patribus tuis. (IV, 30.) Plus loin il ajoute : *Populus sanctus es Domino Deo tuo. Te elegit Dominus Deus tuus, ut sis ei populus peculiaris de cunctis populis qui sunt super terram. Non quia cunctas gentes numero vincebatis, vobis junctus est Dominus et elegit vos; sed quia dilexit vos Dominus, et custodivit juramentum quod juravit patribus vestris.* (VII, 6. Voyez aussi Lev., XXVI, 44, et Jerem., XXXI, 33.) De ces paroles et de celles de Zacharie : *Jusjurandum quod juravit ad Abraham patrem nostrum*, on conclut que Dieu se considère toujours comme lié par le serment qu'il a fait à Abraham, tant que les mille générations ne sont pas épuisées, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde.

30 et 31. *Sicut enim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum : ita et isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur.*

« Comme donc, ô Gentils, vous étiez autrefois incrédules à Dieu, et que vous avez maintenant obtenu miséricorde à cause de l'incrédulité des Juifs : de même aussi les Juifs ont maintenant refusé de croire à la miséricorde que Dieu vous a faite, et ils sont tombés dans l'infidélité , afin de recevoir eux-mêmes miséricorde comme vous ».

Une antithèse se présentait ici naturellement. On croyait que saint Paul allait dire : Comme vous avez obtenu miséricorde à cause de l'incrédulité des Juifs : de même les Juifs obtiendront miséricorde à cause de votre incrédulité future. Mais, puisque saint Paul évite de marquer cette antithèse, on peut croire qu'elle n'est pas dans son esprit. La défection universelle des Gentils semble donc ici plutôt écartée qu'insinuée.

En effet, l'incrédulité des Juifs pouvait engager Dieu à faire miséricorde aux Gentils. Autrement si tous les hommes étaient devenus incrédules, Dieu n'aurait vu

que des rebelles sur la terre; le monde, que Jésus-Christ venait de racheter, se trouvait inutile, et le but de l'incarnation était manqué. Il était donc convenable que Dieu offrît sa grâce aux Gentils, puisque les Juifs la repoussaient. Mais il n'est pas nécessaire que les Gentils deviennent incrédules, pour que Dieu fasse miséricorde aux Juifs. Il semble au contraire plus conforme à sa bonté, comme à sa sagesse, que les deux peuples s'unissent dans la même foi pour célébrer sa gloire et ses miséricordes.

On ne voit donc pas que l'universalité des Gentils doive retomber dans l'incrédulité comme ont fait les Juifs. Il est vrai qu'ailleurs (II Thes., II, 3) saint Paul parle de l'apostasie qui doit précéder le jugement général; mais, comme l'Eglise subsistera jusqu'à la fin du monde et qu'elle sera toujours catholique, il est probable que cette grande apostasie sera celle des gouvernements et non des individus.

Ou la religion sera bannie des conseils des princes, ou ils ne s'en occuperont que pour l'opprimer. Les peuples, comme peuples, ne connaîtront plus le Christ pour leur maître. Déjà cette apostasie fatale est commencée, même chez les nations catholiques. Elle sera consommée par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et par l'athéisme des lois et des institutions publiques. L'Etat ne connaîtra plus ni évêque ni prêtre. La croix et tout signe religieux disparaîtra des places publiques. C'est là que tendent tous les efforts d'une politique impie, secondée par un faux libéralisme qui fait invasion dans l'Eglise. Dieu chassé du monde, qu'il a fait et racheté, ne recevra plus d'hommages que dans le secret du foyer domestique.

Propter incredulitatem illorum. Le mot grec ἀπείθεια marque une incrédulité opiniâtre, qui résiste à toutes les raisons, un entêtement impossible à vaincre. Cette criminelle obstination des Juifs est bien caractérisée par cette parole de Notre-Seigneur : *Viderunt et oderunt.* (Joan., XV, 24.)

31. *Non crediderunt in vestram misericordiam.* On tra-

duit d'ordinaire : Ils n'ont point cru, afin que vous receviez miséricorde. Ce serait la répétition de la phrase précédente. Il nous semble qu'il vaut mieux rendre ainsi : « Ils n'ont point cru à votre miséricorde », comme s'il y avait : *Non crediderunt vestræ misericordiæ.* C'est d'ailleurs la traduction littérale du grec : Ἠπείθησαν τῷ ὑμετέρῳ ἐλέει (1). Cela veut dire : Les Juifs n'ont pas voulu croire que Dieu vous ait fait miséricorde, et qu'il ait abandonné la race d'Abraham pour transporter aux Gentils les promesses faites à leurs pères.

Quelques éditions ponctuent ainsi : Ἠπείθησαν, τῷ ὑμετέρῳ ἐλέει ἵνα καὶ αὐτοὶ ἐλεήθωσιν. *Non crediderunt, per vestram misericordiam ut et ipsi misericordiam consequantur.* Le sens est bon, mais l'inversion est forcée. Conservons la Vulgate et la ponctuation ordinaire.

32. *Conclusit enim Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereatur.* « Car Dieu a renfermé tous les hommes dans l'incrédulité ; il a permis que tous y soient tombés, afin d'exercer sa miséricorde envers tous, et afin que tous étant pécheurs par eux-mêmes et sauvés par clémence, aucun ne s'attribue le mérite de sa justification et de son salut.

Saint Paul revient ainsi à la proposition qu'il avait formulée au commencement de sa lettre, savoir que les Juifs et les Gentils étaient pécheurs devant Dieu, et que les uns et les autres avaient besoin de sa miséricorde. (Ch. III.)

On voit que saint Paul est un ferme logicien. Il n'oublie jamais la proposition qu'il avance. S'il en diffère quelquefois la preuve, elle vient en son temps ; et quand il a prouvé, il ne manque pas de tirer la conclusion.

33. *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei ! Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus !* « O profondeur des trésors de la sagesse

(1) Ici *vestra misericordia* est pris dans le sens passif. Ce n'est pas la miséricorde que vous exercez, mais celle dont vous êtes l'objet. Tel est le sens de *meus* dans cette parole du Seigneur : *Si Dominus ego sum, ubi est timor meus ?* (Mal., I, 6.)

et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles, et que ses voies sont impénétrables ! »

O altitudo, ὦ βάθος. *o profundum sapientiæ et scientiæ.* La sagesse consiste à se proposer une fin excellente et à choisir les moyens propres à l'atteindre. La science consiste à connaître les divers moyens qui peuvent conduire à cette fin. L'une et l'autre sont infinies en Dieu, inscrutables, inaccessibles à l'intelligence humaine. Nous apercevons quelques rayons de cette sagesse, en étudiant la suite des événements qui nous ont précédés. Nous soulevons un coin du voile qui cachait les conseils de la Providence sur l'Eglise et sur les empires dans les siècles passés ; mais qui pourrait dire où Dieu nous mène ? Que deviendront ces grandes nations catholiques, l'Espagne, l'Autriche, la France, maintenant abaissées ? Leur rôle est-il fini ? Leur péché est-il sans rémission ? Et ces empires hérétiques, aujourd'hui florissants et arbitres du monde, qu'en fera la Providence ? *Quam investigabiles viæ ejus ?*

O altitudo ! Saint Paul vient d'exposer dans les chapitres IX, X et XI, la conduite de Dieu à l'égard des Juifs et des Gentils. Après avoir donné quelques raisons de l'abandon des uns et de l'adoption des autres, il comprend que tout ce qu'il dit et tout ce qu'il conçoit, quand il parle des conseils de Dieu, n'est rien en comparaison de ce qu'il ignore. Il termine donc toute cette discussion en s'écriant : *O altitudo !* Il sait que la sagesse de Dieu est un abîme dont il ne peut sonder la profondeur. *Quod altitudo sit, novit ; quanta vero illa sit, non novit.* (S. Chrys., Hom. XIX, 7.)

Plût à Dieu que tous les savants imitassent la modestie de saint Paul, admirant ce qu'ils comprennent dans les desseins de Dieu, et adorant ce qu'ils ne comprennent pas.

Plusieurs conseils de la Providence, qui étaient cachés dans les siècles de l'antiquité, sont aujourd'hui devenus visibles par l'interprétation qu'en ont donnée les événements. D'autres, qui sont encore pour nous enveloppés

d'un nuage, seront mieux compris de nos descendants. Enfin tout sera dévoilé au grand jour de l'éternité, et toute bouche alors confessera que Dieu est juste.

34. *Quis enim cognovit sensum Domini ? Aut quis consiliarius ejus fuit ?* En effet, qui des hommes a connu l'esprit du Seigneur ou pénétré ses desseins ? Qui lui a donné des conseils ?

La Sagesse dit aussi : *Quis enim hominum poterit scire consilium Dei ! Aut quis poterit cogitare quid velit Deus ?* C'est la même pensée ; mais Isaïe la présente avec une ironie sublime : Qui donc a pu donner à Dieu des conseils, et lui montrer ce qu'il doit faire ?

35. *Aut quis prior dedit illi, et retribuetur ei !* Ou qui donc a le premier donné quelque chose à Dieu, pour prétendre en recevoir la récompense ? Saint Paul a pris cette pensée dans Job : *Quis ante dedit mihi, ut reddam ei ?* demande le Seigneur. (XLI, 2.) Saint Augustin commente admirablement cette parole, qu'il concilie avec le mérite de nos bonnes œuvres (1). Dieu devient notre débiteur non en recevant de nous quelque chose, mais en nous promettant ce qu'il lui plaît ; en sorte que nous pouvons lui dire : Seigneur, rendez-nous ce que vous nous avez promis, parce que nous avons fait ce que vous nous avez ordonné. Et cependant il fait lui-même ce que nous faisons, parce qu'il nous aide lorsque nous travaillons (2).

Nulle créature ne prévient Dieu par ses mérites. La grâce de Dieu nous prévient toujours dans tout le bien que nous pouvons faire.

36. *Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia.* Tout vient de Dieu le Père, comme premier principe. Tout

(1) Saint Paul cite Isaïe selon les Septante : Τίς ἔγνω νοῦν Κυρίου, καὶ τίς αὐτοῦ σύμβουλος ἐγένετο ; dans la Vulgate on lit : *Quis adjuvit spiritum Domini ? Aut quis consiliarius ejus fuit, et ostendit illi ?* (Is., XL, 13.) Le mot *adjuvit* est une traduction moins littérale que *novit*. Car le verbe hébreu *thikkén* (תכן) signifie *libravit, ponderavit, exploravit.*

(2) *Debitor factus est nobis Deus, non aliquid a nobis accipiendo, sed quod ei placuit promittendo nobis ; ut dicamus ei : Redde quæ promisisti, quia fecimus quod jussisti. Et hoc ipsum quod facimus, tu fecisti, quia nos laborantes juvisti.* (*De Verb. Ap.*, Serm. 16.)

est fait et disposé par le Fils, qui est la sagesse du Père : *Omnia per ipsum facta sunt.* Tout est conservé dans le Saint-Esprit, qui est l'amour de la sainte Trinité. La conservation est spécialement attribuée au Saint-Esprit ; car Dieu conserve ses ouvrages, parce qu'il les aime. *Ipse invenit, ipse fecit, ipse conservat*, dit saint Chrysostome. (Hom. XIX, 7.)

De là il suit que tout vient de Dieu, et que tout dépend de Dieu, comme cause première, créatrice et conservatrice. Nul homme ne peut donc se glorifier d'aucun bien dont Dieu ne soit le principe.

Au lieu de *in ipso,* le grec porte εἰς αὐτὸν, *in ipsum ;* ce qui veut dire que Dieu est la fin de toute chose : grande vérité qu'enseigne la philosophie. Mais, avec cette traduction, les trois personnes de la sainte Trinité ne sont point distinguées. D'ailleurs nous voyons que dans le Nouveau Testament εἰς a souvent le sens de ἐν, signification qui a fini par dominer chez les Grecs modernes. Il vaut donc mieux conserver l'*in ipso* de la Vulgate.

Ipsi gloria in sæcula. C'est la fin de toutes les œuvres divines. Dieu a tout fait pour sa gloire. Sa gloire est le but que doivent se proposer toutes les créatures intelligentes et libres ; et, en dernier résultat, Dieu saura tout ramener à sa gloire, car tout genou fléchira devant lui, dans le ciel, sur la terre et aux enfers.

Amen. Oui, il en est ainsi, et la joie de mon âme est qu'il en soit ainsi.

CHAPITRE DOUZIÈME

ANALYSE

Saint Paul passe maintenant de la doctrine aux mœurs : c'est la seconde partie de sa lettre. Il prescrit aux fidèles leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes.

I. Envers Dieu, le sacrifice qu'ils lui offriront, ce sera leur corps qu'ils lui présenteront comme une hostie vivante, avec le culte de leur esprit et la soumission de leur volonté à la volonté divine.

II. Envers le prochain. Il leur rappelle d'abord ce principe, qu'étant tous les membres d'un même corps, ils doivent se contenter de la place qui leur est assignée dans l'Eglise, sans porter envie à ceux qui occupent un rang plus élevé. Ensuite il avertit les divers ministres de l'Eglise de s'acquitter fidèlement de leur charge.

L'amour du prochain doit régner dans tous les cœurs, et se manifester par des témoignages de respect et par des actes de bienfaisance. Au lieu de se venger de ses ennemis, il faut rendre le bien pour le mal.

III. Envers soi-même. S'entretenir dans la ferveur ; se fortifier dans l'espérance ; prier sans cesse.

Saint Paul recommande spécialement la charité et l'humilité : deux vertus qui sont le fondement de la vie chrétienne.

On peut regarder ce chapitre et les suivants comme un abrégé de la morale évangélique. Les préceptes qu'ils renferment se suivent assez naturellement ; cependant il n'y faut pas chercher un ordre didactique ou un plan médité.

---

1. C'est pourquoi, mes Frères, je vous conjure, par la miséricorde de Dieu, de lui offrir vos corps comme

1. *Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam*

viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum. (Phil., IV, 18.)

2. *Et nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate sensus vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona et beneplacens et perfecta.* (Eph., V, 17 ; I Thess., IV, 3.)

3. *Dico enim per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos, non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem ; et unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei.* (I Cor., XII, 11 ; I Cor., IV, 7.)

4. *Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actum habent :*

5. *Ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.*

6. *Habentes autem donationes, secundum gratiam quæ data est nobis, differentes : sive prophetiam, secundum rationem fidei ;*

7. *Sive ministerium, in ministrando ; sive qui docet, in doctrina ;*

8. *Qui exhortatur, in exhortando ; qui tribuit, in simplicitate ; qui præest, in sollicitudine ; qui miseretur, in hilaritate.*

9. *Dilectio sine simulatione. Odientes malum, adhærentes bono* (Amos, V, 15) ;

10. *Caritate fraternitatis invicem diligentes ; honore invi-*

une hostie vivante, sainte, agréable à ses yeux, et de lui rendre le culte spirituel de votre raison.

2. Et ne vous conformez point au siècle présent ; mais reformez-vous par le renouvellement de votre esprit, afin de connaître quelle est la volonté de Dieu, et de pouvoir discerner et approuver ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, et ce qui est parfait.

3. Ainsi, m'adressant à tous ceux qui sont parmi vous, je vous exhorte, selon la grâce qui m'a été donnée, à ne point vous élever dans l'estime de vous-mêmes au delà de ce que vous devez, mais à vous tenir dans les bornes de la modestie, selon la mesure du don que Dieu a départi à chacun de vous, lorsqu'il l'a appelé à la foi.

4. Car, comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous ces membres n'ont pas la même fonction,

5. De même, quoique nous soyons plusieurs, nous ne formons qu'un seul corps en Jésus-Christ, et nous sommes tous réciproquement les membres les uns des autres.

6. Ayant donc reçu des dons différents selon la grâce qui nous a été accordée, que chacun s'acquitte fidèlement de sa fonction. Que celui qui a le don de prophétie, parle selon la règle de la foi.

7. Que celui qui a reçu un ministère s'attache à son ministère ; que celui qui doit enseigner enseigne la doctrine ;

8. Que celui qui doit exhorter, exhorte ; faire l'aumône, la distribue avec simplicité ; présider, préside avec soin et vigilance ; et que celui qui exerce les œuvres de miséricorde le fasse avec joie et bonne grâce.

9. Que votre charité soit sans déguisement. Haïssez tout ce qui est mal ; attachez-vous à tout ce qui est bien.

10. Ayez les uns pour les autres une affection et une tendresse frater-

nelles ; prévenez-vous mutuellement par des témoignages d'honneur.

11. Que dans l'accomplissement de vos devoirs, il n'y ait point de négligence. Conservez-vous dans la ferveur de l'esprit ; souvenez-vous que vous servez le Seigneur.

12. Soyez joyeux dans l'espérance, patients dans la tribulation, persévérants dans la prière ;

13. Charitables pour subvenir aux nécessités des saints, en leur faisant part de ce que vous possédez ; prompts à exercer l'hospitalité.

14. Bénissez ceux qui vous persécutent ; bénissez et ne maudissez point.

15. Réjouissez-vous avec ceux qui sont dans la joie, et pleurez avec ceux qui pleurent.

16. Que les mêmes sentiments règnent entre vous. Prenez garde de vous élever en vous-mêmes ; au contraire, montrez-vous pleins de condescendance pour les plus humbles, et ne soyez point sages à vos propres yeux.

17. Ne rendez à personne le mal pour le mal. Ayez soin de faire le bien non-seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes.

18. Faites tout ce qui dépend de vous pour vivre en paix, s'il se peut, avec tous les hommes.

19. Ne vous vengez pas vous-mêmes, mes très-chers frères ; mais plutôt cédez à celui qui est en colère. Car il est écrit : C'est à moi que la vengeance est réservée, et je rendrai à chacun ce qu'il mérite, dit le Seigneur.

20. Au contraire, si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger ; s'il a soif, donnez-lui à boire. Car, en agissant de la sorte, vous amasserez des charbons de feu sur sa tête.

21. Ne vous laissez pas vaincre par le mal ; mais triomphez du mal par le bien.

cem prævenientes (Eph., IV, 3 ; I. Pet., II, 17) ;

11. *Sollicitudine non pigri ; spiritu ferventes ; Domino servientes ;*

12. *Spe gaudentes ; in tribulatione patientes ; orationi instantes* ;

13. *Necessitatibus sanctorum communicantes ; hospitalitatem sectantes.* (Hebr., XIII, 2 ; I Petr., IV, 9.)

14. *Benedicite persequentibus vos : benedicite, et nolite maledicere.*

15. *Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus ;*

16. *Idipsum invicem sentientes ; non alta sapientes, sed humilibus consentientes. Nolite esse prudentes apud vosmetipsos ;*

17. *Nulli malum pro malo reddentes : providentes bona non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus* (II Cor., VIII, 21) ;

18. *Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes* (Hebr., XII, 14) ;

19. *Non vosmetipsos defendentes, carissimi, sed date locum iræ. Scriptum est enim : Mihi vindicta ; ego retribuam, dicit Dominus* (Eccli., XXVIII, 1, 2, 3 ; Matth., V, 39 ; Deut., XXXII, 35 ; Hebr., X, 30.)

20. *Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum ; si sitit, potum da illi : hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput ejus.* (Prov., XXV, 21.)

21. *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.*

COMMENTAIRE

1. *Obsecro itaque.* Cette conclusion morale ressort de toute la partie dogmatique. Elle naît aussi des dernières pensées de l'Apôtre. La gloire appartient à Dieu, disait-il. Rendez-lui donc vous-mêmes la gloire qui lui est due (c. XI, v. 36); et puisque Dieu vous a fait miséricorde, lorsque vous étiez dans l'incrédulité (c. XI, 32), n'est-il pas juste de lui témoigner votre reconnaissance ?

Obsecro vos, fratres. Hélas ! au lieu de l'honorer, la plupart des hommes lui désobéissent ; mais vous du moins, mes frères, rendez-lui vos hommages.

Per misericordiam Dei. Je vous en conjure par sa miséricorde : il vous a appelés des ténèbres à l'admirable lumière de l'Evangile, il vous a pardonné vos offenses, il vous a comblés de bienfaits.

Ut exhibeatis corpora vestra hostiam. Nos corps deviennent des hosties agréables à Dieu, non-seulement lorsqu'ils sont immolés par le martyre, ou consumés dans de grands travaux pour la religion, mais toutes les fois qu'ils sont employés à la gloire de Dieu. Notre corps est une hostie sainte, quand la main fait l'aumône, quand les lèvres bénissent le Seigneur, quand les yeux lisent l'Evangile, quand l'oreille écoute la parole divine, quand le cœur la médite.

Ut exhibeatis. Mais souvenez-vous qu'une hostie offerte à l'autel est sacrée ; on ne la reprend pas ; elle ne peut plus servir aux usages profanes. Si donc vous avez consacré vos corps à Dieu, qu'ils soient à lui pour toujours (1).

Hostiam viventem, sanctam. Offrez donc à Dieu une hostie vivante et non égorgée, comme celles des Juifs ; une hostie sainte et sans tache, comme l'exigeait la loi

(1) *Ut exhibeatis*, παραστῆσαι, est un mot liturgique ; il désigne la premiere partie du sacrifice, qui est l'offrande ou la présentation de la victime devant l'autel.

antique, figure de la nouvelle. C'est-à-dire, offrez à Dieu des membres actifs et purs, qui travaillent à des œuvres sanctifiées dans la foi et la charité.

Deo placentem. A l'immolation des boucs et des taureaux, le Seigneur préfère le sacrifice de la louange : *Immola Deo sacrificium laudis; sacrificium laudis honorificabit me,* vous dit-il par son prophète. (Ps. XLIX.)

Rationabile obsequium vestrum, τὴν λογικὴν λειτουργίαν ὑμῶν. Offrez à Dieu le culte de votre raison et de votre intelligence, un culte spirituel et non charnel, comme font les Juifs qui immolent encore des animaux et en offrent les chairs sanglantes. On ne rend donc pas bien l'idée en traduisant : Que votre soumission à la foi soit raisonnable, comme s'il y avait : *Rationabile sit obsequium vestrum.* Cette pensée est vraie ; mais ce n'est pas tout à fait celle de l'Apôtre. *Obsequium,* λειτουργία, est un sacrifice, un service divin, une cérémonie sacrée. Cette parole se rapporte à celle de Notre-Seigneur : *Spiritus est Deus : et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.* (Joan., IV, 24.)

2. *Et nolite conformari huic sæculo.* Il y a toujours eu des chrétiens qui ont prétendu concilier les maximes de leur siècle avec l'Evangile. C'est une tentative périlleuse, où plusieurs ont perdu la foi. Cette entreprise est condamnée par l'Apôtre : *Nolite conformari huic sæculo.* La règle immuable est l'Evangile ; et l'interprète infaillible de l'Evangile est l'Eglise. O prêtre, ne pliez pas la règle et n'en faussez pas l'interprétation, pour l'accommoder au goût des peuples. Songez-y : ce n'est pas votre Evangile, mais celui de Jésus-Christ qui sauve les hommes.

Huic sæculo. Il ne s'agit pas seulement du siècle de Néron, mais aussi du nôtre. Jusqu'à la fin du monde, l'esprit du siècle sera toujours opposé à celui de l'Evangile.

Sed reformamini (1). Admirable puissance de l'homme

(1) Les manuscrits et les éditions varient entre Μὴ συσχηματίζεσθε ἀλλὰ

sur son âme ! Il lui est impossible de changer la forme de son corps, même la couleur de ses cheveux; mais, avec la grâce de Dieu, il peut renouveler entièrement son âme. Il a sur les facultés de son esprit un tel pouvoir que d'une âme souillée, vicieuse, semblable au démon, il peut faire une âme pure, sainte et semblable à Dieu.

Reformamini in novitate sensus vestri, μεταμορφοῦσθε τῇ ἀνακαινώσει τοῦ νοὸς ὑμῶν. La réforme du cœur et des mœurs doit commencer par celle de l'esprit. Car tout péché vient d'ignorance : la claire vue du bien nous le fait aimer, et la claire vue du mal nous le fait haïr. De là, deux conclusions : Pour sauver les peuples il faut les instruire, et il faut s'instruire pour se sauver soi-même. Or, on instruit les peuples en leur prêchant l'Evangile, et l'on s'instruit soi-même en le méditant. La méditation assidue des divines Ecritures, voilà pour un prêtre, et pour tout chrétien, le moyen infaillible de renouveler son esprit, d'en dissiper les ténèbres et de réformer sa conduite : comme saint Paul le fait entendre aux Ephésiens : *Renovamini spiritu mentis vestræ, et induite novum hominem.* (Ephes., IV, 23.) Pour devenir un homme nouveau, il faut commencer par avoir des pensées nouvelles.

Reformamini, ut probetis. Tant que le mondain et l'incrédule n'ont pas réformé leur esprit faussé, ils ne sauraient apprécier les choses de Dieu. Il leur manque une règle pour les juger, un sens pour les percevoir.

Ut probetis quæ sit voluntas Dei. Réformez donc sur l'Evangile vos idées et vos jugements, pour pouvoir discerner la volonté de Dieu, afin que, l'ayant connue, vous l'accomplissiez.

Voluntas Dei, c'est la chose voulue de Dieu, le précepte qu'il nous impose, ou le conseil qu'il nous donne.

μεταμορφοῦσθε, et μὴ συσχηματίζεσθαι ἀλλὰ μεταμορφοῦσθαι. Nous croyons que l'impératif est préférable. En tout cas l'infinitif serait mis pour l'impératif et devrait être rendu comme dans la Vulgate. Les hellénistes qui veulent faire dépendre συσχηματίζεσθαι et μεταμορφοῦσθαι de παρακαλῶ, *obsecro*, ne s'aperçoivent pas que ces verbes forment une phrase qui, présentant une idée nouvelle, ne doit pas se fondre dans la précédente.

Voluntas bona, beneplacens, perfecta, ce que Dieu veut comme étant bon, agréable à ses yeux, parfait. Il ne récompense aucune œuvre qui n'ait au moins une de ces trois qualités. Il nous invite à faire d'abord ce qui est bon, ensuite ce qui est meilleur, enfin ce qui est parfait. Nous ne devons pas nous arrêter au premier degré, ni même au second, efforçons-nous d'arriver au troisième, selon cette parole de Notre-Seigneur : *Estote perfecti ;* et chaque matin fléchissons le genou avant tout travail, pour invoquer Jésus, le divin modèle de la perfection à laquelle nous devons aspirer.

3. *Dico enim.* Après une exhortation générale à pratiquer la vertu, saint Paul va donner des préceptes spéciaux aux divers ordres de fidèles. Pour qu'on ne lui demande pas de quel droit il donne des préceptes à des Romains, il commence par rappeler son autorité apostolique ; mais il le fait avec modestie. D'abord il nomme cette autorité une grâce, c'est-à-dire une dignité qui lui est donnée gratuitement et qu'il n'a point méritée. Il fait entendre qu'en leur adressant des préceptes, il s'acquitte d'une obligation que Dieu lui impose. Enfin au lieu de commander, « il énonce » seulement ce que Dieu veut : *Dico enim, per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos.* Il parle à tous ceux qui composent l'Eglise de Rome, sans distinction de Juifs ou de Gentils.

Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. « Ainsi donc je m'adresse à tous ceux qui sont parmi vous, et je leur dis selon la grâce et l'autorité qui m'a été donnée : Prenez garde de vous élever dans l'estime de vous-mêmes plus que vous ne devez ; mais tenez-vous dans les bornes de la modestie et de l'humilité ».

Voici le texte grec : Μὴ ὑπερφρονεῖν παρ' ὃ δεῖ φρονεῖν, ἀλλὰ φρονεῖν εἰς τὸ σωφρονεῖν. Erasme traduit assez bien : *Ne quis arroganter de se sentiat, supra quam oportet de se sentire, sed ita sentiat ut modestus sit et sobrius.* Saint Paul joue sur le verbe φρονεῖν et ses composés. Il est impossible de

faire passer dans une autre langue l'heureux tour qu'il donne à sa pensée (1).

Et unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei. Il y a une ellipse : la phrase complète serait : *Et unusquisque sapiat sicut unicuique Deus divisit mensuram fidei.* « Et que chacun règle ses sentiments sur la mesure que Dieu lui a départie en l'appelant à la foi ». *Fides* marque le don ou talent confié à chaque chrétien. *Fidem hic donum vocat,* dit saint Chrysostome (2).

Ce mot s'entend de la fonction qui a été assignée à chacun dans l'Eglise, en vertu de la grâce spéciale et de l'aptitude qu'il a reçue de Dieu. Que le simple fidèle n'aspire donc point à dominer sur ses frères ; que le ministre inférieur n'ambitionne point une charge plus élevée ; que personne ne regarde comme indigne de son mérite le poste qu'il occupe dans la maison de Dieu.

Deus divisit. Vous qui n'avez pas reçu un don éminent, ne vous plaignez point : il ne vous était pas dû. Et vous que le don du Seigneur élève dans l'assemblée, pourquoi vous enorgueillir, puisque l'honneur dont vous vous glorifiez n'est pas le fruit de vos œuvres, mais un don que vous tenez de la pure libéralité de Dieu ? *Deus divisit.* Acolyte, n'enviez point le rang du diacre ; et vous, prêtre, n'aspirez point à vous asseoir dans le siége de l'évêque.

Par ce mot : *Non plus sapere,* μὴ ὑπερφρονεῖν, saint Paul veut bannir l'ambition de l'Eglise. Pourquoi chercher les premières places ? La dernière fonction de l'Eglise n'est point au-dessous du plus haut mérite ; et l'homme qui aura le plus illustré la France à notre époque sera peut-être un simple curé d'une pauvre église de campagne.

L'orgueil a été la cause de la contestation qui s'est élevée entre les chrétiens de Rome. L'Apôtre, allant à la

(1) Ὑπερφρονεῖν signifie s'estimer au-dessus de son mérite, avoir des sentiments d'arrogance et de présomption. Σωφρονεῖν au contraire veut dire avoir des sentiments sages, des idées saines, être modéré, modeste, sans prétention. Φρονεῖν εἰς τὸ σωφρονεῖν pourrait donc se rendre ainsi : *Ita sapiat quisque, ut sana mente sapiat, nec desipiat.*

(2) Πίστιν ἐνταῦθα τὸ χάρισμα καλῶν. (Hom. XX, 3.) Πίστις peut être ici considéré comme synonyme de τὸ πιστευθὲν, *res alicujus fidei credita.*

source du mal, leur recommande à tous l'humilité et la modestie, qui rétabliront l'ordre et la paix parmi les frères.

4-5. *Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actum habent : ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra* (1).

Cette admirable comparaison, dont saint Paul a fait plusieurs fois usage, détruit dans leur racine la jalousie et l'ambition. En effet, comme dans le corps humain, un membre ne porte point envie à un autre membre; comme la main n'aspire point à devenir l'œil; comme le pied se contente de sa position inférieure, sans se plaindre de ce qu'il supporte tout le poids du corps : de même dans l'Église, qui est le corps mystique de Jésus-Christ, tous les membres sont nobles, l'un est précieux à l'autre, et chacun se plaît dans la situation qui lui est assignée par la divine Providence. Ainsi le pauvre et le riche, le prêtre et le laïque n'ont pas besoin de changer de profession ni de fortune, pour obtenir le contentement de leur cœur, ou pour mériter la gloire aux yeux de Dieu et de l'Église. L'Église honore d'un culte public non-seulement des martyrs et des pontifes, mais des mendiants et des bergères.

6. *Habentes autem.* Ici commence une période composée de phrases elliptiques. Elles se complètent de façons diverses, à peu près ainsi : *Habentes autem donationes, secundum gratiam quæ data est nobis, differentes, sive prophetiam habemus, secundum rationem fidei prophetemus; sive ministerium habemus, in ministrando simus; sive qui docet, in doctrina sit; qui exhortatur, in exhortando versetur.* A chaque phrase, l'esprit ajoute : Appliquons-nous à bien remplir ce devoir, selon la grâce qui nous a été donnée. Puis l'Apôtre continue : *Qui tribuit, in simplicitate tribuat; qui præest, in sollicitudine præsit :*

(1) *Singuli autem,* ὁ δὲ καθ' εἷς. Cette expression grecque mérite d'être notée par les grammairiens. On ne la trouve pas dans les classiques. Ce doit être une ellipse populaire, une abbréviation de ὁ καθ' ἕνα εἷς, un à un.

qui miseretur in hilaritate misereatur; et ainsi du reste.

Donationes, χαρίσματα. Ce mot, comme nous l'avons dit, désigne les grâces que les théologiens nomment *gratis datas,* celles qui sont données pour l'utilité du prochain.

Sive prophetiam, secundum rationem fidei. Que le prophète, à qui l'esprit révèle des événements futurs, ou des choses secrètes, ou les sens cachés de l'Écriture, conforme ses discours à la foi. Car l'inspiration du chrétien est soumise à l'examen de l'Église, qui la juge d'après la règle de l'enseignement divin. (I Thes., v, 21.) Si la prophétie s'en écarte, si elle contredit la parole canonique et traditionnelle, l'Église la rejette comme venant de l'esprit mauvais.

Secundum rationem fidei, κατὰ τὴν ἀναλογίαν πίστεως. « selon l'analogie de la foi ». Par exemple, le prophète peut révéler des circonstances inconnues de la vie et de la passion de Jésus-Christ, pourvu qu'elles s'accordent avec les récits évangéliques; mais il ne saurait prédire un événement contraire au dogme : ainsi il ne pourrait annoncer que l'Église tombera dans l'erreur. En effet toute doctrine opposée à la parole de Dieu est réprouvée non-seulement par la théologie, mais encore par la raison. Car la raison nous dit que, Dieu étant la vérité même, tout ce qui contredit sa parole est faux.

7. *Sive ministerium, in ministrando.* Que celui qui a reçu la grâce d'un ministère, emploie avec diligence ce talent qui lui est confié. Que le portier, le lecteur, l'acolyte, le diacre, s'acquittent parfaitement de leurs fonctions (1).

Sive qui docet, in doctrina. Que celui qui enseigne

(1) *Prophetiam, ministerium.* Des interprètes estimés voient dans ces deux mots tous les emplois de l'Église. Selon eux *prophetia* désigne l'enseignement de la religion sous toutes ses formes, et *ministerium* toutes les charges de l'administration. Saint Paul énumère ensuite les diverses fonctions comprises sous ces deux termes. *Prophetia* contient *docere* et *exhortari ;* tandis que *præesse* et *tribuere* se rapportent à *ministerium.* Ce partage a été fait par les Apôtres dès l'origine. Car au livre des Actes (c. VI), ils se réservent la prédication de la parole, et confient aux diacres l'administration des choses temporelles.

enseigne fidèlement la doctrine. Quelle doctrine? Celle de l'Église, celle que les chrétiens appellent la doctrine, ἡ διδασκαλία. Que celui donc qui a reçu la charge d'enseigner, expose exactement cette doctrine et qu'il ne s'en écarte pas. Ce mot *qui docet* désigne spécialement le catéchiste, qui est chargé de répéter et d'expliquer aux catéchumènes les formules de la doctrine.

8. *Qui exhortatur, in exhortando.* « Que celui qui a reçu la fonction d'exhorter exhorte et prêche avec piété ». Il désigne le prédicateur qui parle dans l'assemblée des fidèles pour les détourner du vice, les encourager à la vertu, les soutenir contre les tentations. C'était l'objet ordinaire de l'homélie ou allocution que l'on faisait au peuple après la lecture des saints Livres. Nous en voyons un exemple dans les Actes des Apôtres. Saint Paul et saint Barnabé étant entrés dans la synagogue d'Antioche de Pisidie, furent invités à prononcer une parole d'exhortation, après la lecture de la Loi et des Prophètes. (Act. Ap., XIII, 15.)

Qui tribuit, ὁ μεταδιδούς, paraît désigner l'économe qui administre les sommes fournies par les fidèles pour les besoins communs. C'est une des principales fonctions du diacre.

In simplicitate. Que celui donc qui veille à la répartition de ces deniers le fasse avec simplicité, générosité, libéralité. C'est le sens du mot *simplicitas,* ἁπλότης, dans ce texte et dans la seconde Épître aux Corinthiens : *Ut in omnibus locupletati abundetis in omnem simplicitatem.* (II Cor., IX, 11.) Saint Chrysostome explique ἁπλότης par δαψίλεια. *largitas.*

Qui præest. Ce n'est pas le diacre, c'est le prêtre ou l'évêque : il préside l'assemblée, il est le chef de la prière, il offre à Dieu le sacrifice.

In sollicitudine, sous-entendez *præsit.* Tel est le caractère essentiel du pasteur des âmes; il trouve son devoir marqué dans son nom même. Le pasteur veille nuit et jour sur ses brebis, et dans notre langue aussi le mot « curé » signifie *curam habens.* De sorte que renoncer à la solli-

citude et vouloir jouir d'une vie exempte de soins, c'est renoncer aux fonctions de pasteur. La même pensée se trouve noblement exprimée dans l'Ecclésiastique : *Rectorem te posuerunt? noli extolli, sed esto in illis quasi unus ex ipsis. Curam illorum habe.* (C. XXXII.)

Qui miseretur, ὁ ἐλεῶν, désigne celui qui prend soin des pauvres, des infirmes, des voyageurs, et qui leur distribue les aumônes de l'Église. C'est probablement un ministre inférieur, qui exerce ses fonctions sous la direction du diacre.

In hilaritate. Qu'il donne avec allégresse, avec un visage joyeux. Car la bonté avec laquelle on fait l'aumône console et fortifie autant que le don même.

Cette énumération des diverses fonctions publiques nous montre l'ordre qui dès lors régnait dans les Églises fondées par les Apôtres. Les ministères sont nombreux, distincts, et chaque ministre est contenu dans les limites de sa charge. Les Apôtres ne se contentaient pas de traverser les grandes villes en prêchant l'Evangile : partout ils constituaient des Eglises d'après les instructions de Notre-Seigneur et selon le plan qu'ils avaient concerté avant leur séparation.

9. *Dilectio*. Saint Paul en vient aux devoirs communs à tous les chrétiens. Ils se résument dans la charité sincère, que nous devons avoir au fond du cœur pour notre prochain, et dans les marques extérieures que nous lui donnerons de notre estime et de notre respect, *dilectio sine simulatione*. Si vous aimez le prochain, rien ne vous coûtera pour le secourir dans ses besoins, surtout lorsqu'il s'agira de sauver son âme.

Odientes malum, sous-entendez *sitis*. Le mot grec ἀποστυγοῦντες ne signifie pas haïr simplement, mais haïr d'une forte haine, *odio summo prosequi*, remarque saint Chrysostome.

Adhærentes bono. Faire tout ce qui est bien n'est pas possible ; mais aimer tout ce qui est bien, adhérer au bien de tout son cœur, est une chose facile quand on possède l'Esprit-Saint dans son âme. Cependant, que

d'hommes, même vertueux, n'approuvent qu'à regret le bien qu'ils ne font pas eux-mêmes !

Il y a un signe auquel on reconnaît les enfants de Dieu et ceux du diable. Les premiers aiment le bien et haïssent le mal ; les seconds applaudissent au mal et détestent le bien.

Il faut lire dans le grec les quatre versets suivants. C'est une rapide énumération qui n'est pas sans élégance, et l'emploi répété de l'article donne à la pensée une clarté et une vivacité qu'aucune traduction ne peut rendre.

10. *Caritate fraternitatis,* τῇ φιλαδελφίᾳ, *amore fraterno.* Vous êtes frères ; car vous avez tous été engendrés dans le même sein maternel, je veux dire la piscine baptismale.

Invicem diligentes, εἰς ἀλλήλους φιλόστοργοι, aimez-vous tendrement les uns les autres : *Pia et ferventi dilectione invicem amplectentes,* dit saint Chrysostome (1).

Honore invicem prævenientes. Un témoignage d'estime et de respect donné au prochain fait naître en son cœur l'affection et l'y conserve. *Ita dilectio nascitur et nata perseverat,* dit saint Chrysostome. Cherchez donc l'occasion d'honorer et d'obliger votre prochain. Vous gagnerez par là son cœur ; et quand vous le posséderez, il vous sera facile de le tourner vers Dieu.

11. *Sollicitudine non pigri,* τῇ σπουδῇ μὴ ὀκνηροί. Avez-vous un office à remplir ? Ne vous en acquittez point avec une paresse et une lenteur qui marquent le dégoût, mais avec une diligence qui part de l'amour.

Spiritu ferventes, Domino servientes, 12. *spe gaudentes, in tribulatione patientes, orationi instantes.* Toutes ces idées s'enchaînent, remarque Théodoret. Car celui dont l'esprit est fervent sert Dieu avec allégresse, espère avec

(1) Ἀγάπη, *dilectio*, est la charité envers le prochain en général. Φιλαδελφία est cette charité par laquelle les chrétiens s'aiment comme des frères. L'adjectif φιλόστοργος désigne l'amour affectueux qui unit les parents aux enfants. Aimez-vous avec tendresse comme des parents qui ne forment qu'une seule famille.

confiance les biens du ciel, supporte avec patience les épreuves et les tribulations, et implore assidûment le secours de la grâce pour vaincre ses tentations (1).

Orationi instantes, προσκαρτερεῦντες. *in oratione perdurantes*. Ce mot exprime trois qualités de la prière : qu'elle soit fréquente, fervente, persévérante.

Saint Jean Damascène (qui résume S. Jean Chrysostome) nous donne un beau commentaire de ce passage : *Non solum dixit tribuite, sed largiter : neque præesse tantum, sed cum sollicitudine; neque misereri, sed cum hilaritate; neque rursum honorate, sed honore prævenientes; neque diligere, sed sine simulatione; neque abstinere a malo, sed odisse malum, nec modo spiritum habere, sed spiritum ferventem.*

13. *Necessitatibus sanctorum communicantes*. L'égalité des fortunes est un rêve insensé qu'aucun système politique ne réalisera jamais. La charité chrétienne nous donne mieux que cette égalité impossible : elle établit une douce communauté de biens entre les pauvres et les riches.

La charité chrétienne n'exclut personne, pas même les ennemis et les persécuteurs. Cependant, comme elle doit être bien ordonnée pour être parfaite, les frères (toutes choses égales) sont à ses yeux plus que les étrangers, et les fidèles passent avant les hérétiques et les païens.

Puisque aujourd'hui la société se partage entre ceux qui veulent renverser la religion et ceux qui la défendent, il est juste que, dans cette guerre déclarée, nous soutenions ceux qui combattent pour nous. Les impies se liguent contre nous dans des sociétés publiques et secrètes : que les vrais catholiques s'entr'aident comme les enfants d'une même famille.

Hospitalitatem sectantes, τὴν φιλοξενίαν διώκοντες. Ce n'est donc pas assez d'accueillir les étrangers qui vous deman-

(1) *Qui enim fervet spiritu, et Domino alacriter servit, et bonorum quæ sperantur fructum exspectat, et insurgentes tentationes superat, earum insultibus patientiam objiciens et divinæ gratiæ auxilium assidue implorans.*

dent l'hospitalité; saint Paul veut qu'on les « recherche » et qu'on s'empresse de leur offrir ses bons offices. Ainsi faisaient Loth et Abraham, qui allaient au devant de l'étranger, se prosternaient à ses pieds et lui disaient : *Domine, si inveni gratiam in conspectu tuo, ne transeas servum tuum.* (Gen., XVIII.)

Plus d'une fois les saints Patriarches, en croyant n'accueillir que des hommes, reçurent des anges. Et ne savez-vous pas que recevoir un étranger, c'est donner l'hospitalité à Jésus-Christ même ? *Hospes eram et collegistis me*, dit Notre-Seigneur. (Matth., XXV.)

14. *Benedicite persequentibus vos.* Il ne dit pas : Oubliez les injures et ne vous vengez pas. Des philosophes ont pu s'élever à cette vertu. Saint Paul exige davantage du chrétien : *Benedicite persequentibus vos.* C'est d'ailleurs le commandement de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Diligite inimicos vestros. benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos.* (Matth., V, 44.)

Benedicite, et nolite maledicere. Quelque méchant que soit un homme, il n'est pas permis de le maudire. Mais on peut approuver la justice de Dieu qui le frappe, pour le sauver. Il nous est permis de répéter avec l'Eglise : *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris.*

15. *Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus.* Se réjouir avec ceux qui se réjouissent et pleurer avec ceux qui pleurent, voilà le caractère d'une âme exempte d'envie. L'envie fait tout le contraire : elle s'attriste du bonheur d'autrui, et se réjouit des chagrins qu'il éprouve. Gardons-nous de cette passion basse, persécutrice du mérite et si subtile qu'elle s'insinue même dans le cœur des hommes qui se croient religieux.

Gaudere, flere. Ces infinitifs sont mis pour des impératifs. On sous-entend *oportet.*

16. *Idipsum invicem sentientes,* τὸ αὐτὸ εἰς ἀλλήλους φρονοῦντες. Premier sens : *eodem animo alii in alios affecti.* Si l'un d'entre vous est pauvre ou esclave, si un autre est riche ou illustre, ayez pour eux les mêmes sentiments d'estime

et d'affection. Ne considérez dans vos frères que la dignité de chrétien, et ne vous élevez point vous-même au-dessus de ceux qui vous sont inférieurs par la science, la naissance ou la fortune.

Idipsum invicem sentientes. Second sens : Ayez pour les autres l'affection qu'ils ont pour vous. Car il serait injuste de recevoir une grande charité et d'en rendre une médiocre.

Idipsum invicem sentientes. Troisième sens : N'ayez tous ensemble qu'une même pensée et qu'un même esprit, accueillant avec modestie les sentiments de vos frères, ou les amenant doucement aux vôtres.

Ces trois interprétations se complètent.

Saint Paul a lui-même expliqué cette parole, en la développant dans l'Epître aux Philippiens : *Implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eamdem charitatem habentes, unanimes, idipsum sentientes.* (Phil., II, 2.) On peut voir le beau commentaire de saint Chrysostome sur ce passage. (*In Philip.*, Hom. V, n. 1.)

Non alta sapientes, μὴ τὰ ὑψηλὰ φρονοῦντες, *non arroganter de vobis ipsis sentientes.* L'orgueil est ennemi de la concorde : deux orgueilleux ne peuvent s'entendre. *Nihil Ecclesiæ corpus ita discindit ut arrogantia*, dit saint Chrysostome.

Sed humilibus consentientes, τοῖς ταπεινοῖς συναπαγόμενοι. *humilis conditionis hominibus vos accommodantes, condescendentes, obsecundantes, non autem eos aspernantes.* Tel est le sens donné par saint Chrysostome. D'autres interprètes supposent *humilibus* au neutre, faisant parallélisme avec *alta sapientes*, et traduisent *vilia ambite*, recherchez ce qu'il y a de plus humble. Mais, le latin *consentientes* et le grec συναπαγόμενοι se prêtent moins bien à ce sens. *Consentire*, aussi bien que συναπάγεσθαι, s'entend mieux des personnes que des choses. L'Apôtre combat ici de nouveau l'arrogance si naturelle aux Romains. Il veut que les plus élevés s'abaissent jusqu'aux plus petits, même jusqu'aux esclaves, pour leur tendre la main comme à des frères.

Nolite esse prudentes apud vosmetipsos. L'orgueil fait qu'on méprise les avis les plus salutaires, parce qu'on croit surpasser les autres en lumières. C'est pourquoi saint Paul ajoute : « Ne vous fiez pas en votre propre sagesse ». *Etiamsi prudens sis, alterius ope indiges*, dit saint Chrysostome. *Si autem nullo putas habere opus, omnibus factus es stultior et imbecillior.* Moïse lui-même, qui conversait avec Dieu sur la montagne, avait besoin des conseils de Jéthro, son beau-père. Consultez donc les hommes prudents, et ne rejetez point avec hauteur les avis que l'on a la charité de vous donner.

17. *Providentes bona non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus* (1). Il ne suffit pas de nous rendre le témoignage que nos intentions sont droites devant Dieu, et que nous cherchons sincèrement sa gloire : il faut encore que nos actions soient irréprochables aux yeux des hommes. Dieu n'agrée pas une bonne œuvre qui scandalise le prochain. Mais ce n'est pas assez de ne point scandaliser ; il faut que nous fassions le bien devant les hommes, non pour nous attirer leur estime, mais pour les encourager par notre exemple à glorifier Dieu : *Ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.* (Matth., v, 16.)

18. *Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes.* L'Apôtre a soin d'ajouter cette

(1) *Providentes bona non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.* Dans les éditions grecques on lit seulement προνοούμενοι καλὰ ἐνώπιον πάντων ἀνθρώπων. Mais des manuscrits estimés donnent προνοούμενοι καλὰ, οὐ μόνον ἐνώπιον τοῦ Θεοῦ, ἀλλὰ καὶ ἐνώπιον πάντων ἀνθρρώπων. On comprend qu'il était facile à un copiste peu attentif d'omettre la parenthèse ; ces omissions ne sont pas rares dans les manuscrits, surtout lorsque les mêmes mots (comme ici ἐνώπιον) sont répétés. La même phrase se trouve complète dans la deuxième Epître aux Corinthiens, écrite peu de temps avant celle-ci : *Providemus enim bona non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus.* (Ch. VIII, 21.) Saint Paul fait évidemment allusion à ce verset des proverbes de Salomon : Προνοοῦ καλὰ ἐνώπιον Κυρίου καὶ ἀνθρώπων, *provide bona coram Deo et hominibus.* (Ch. III, 4, selon les Septante.) Indépendamment des manuscrits et des versions qui contiennent ici la parenthèse, on conçoit difficilement que saint Paul ait pu écrire, sans addition, une phrase comme celle-ci : *Providete bona coram omnibus hominibus.* Evidemment cette phrase ne renferme pas toute sa pensée, et quand même la parenthèse ne serait pas dans le texte, le commentateur devrait l'ajouter.

réserve : *Si fieri potest.* Car, il y a des circonstances où il est impossible de conserver la paix. Lorsque la religion est attaquée, nous ne pouvons certes avoir la paix avec ses ennemis (1). Il faut se séparer des méchants et leur résister avec courage. Il faut se prononcer pour la justice contre l'injustice, et pour l'opprimé contre l'oppresseur. Mais surtout, lorsqu'il s'élève des erreurs dans l'Eglise, on doit les combattre. Luttons vaillamment pour la foi. Nous aimerons sans doute nos adversaires ; mais nous réfuterons leurs erreurs. Non-seulement il faut soutenir les saintes doctrines, mais ce serait une lâcheté coupable que d'abandonner ceux qui les défendent. Ainsi au temps de l'arianisme, c'était trahir la cause de Dieu, que de n'être pas pour saint Athanase.

19. *Non vosmetipsos defendentes, carissimi.* « Ne vous vengez pas, mes très-chers frères ». Il est permis de se défendre non-seulement par la parole, mais par les armes : des saints nous en ont donné l'exemple. Le doux saint François de Sales lui-même a tiré son épée. Ici *defendere* a le sens de *ulcisci*, comme dans Judith (c. I) : *Juravit Nabuchodonosor quod defenderet se,* c'est-à-dire, *ulciscetur.* Au Psaume VIII, on lisait autrefois : *Ut destruas inimicum et defensorem,* au lieu de *ultorem* que l'on chante aujourd'hui. Si le latin est équivoque, le grec ne l'est pas : Μὴ ἑαυτοὺς ἐκδικοῦντες, *non vosmetipsos ulciscentes*, comme traduit Erasme.

Ce précepte est un des plus pénibles à la nature ; c'est pourquoi saint Paul tâche de l'adoucir en ajoutant ce terme de tendresse, *carissimi.*

Sed date locum iræ. Laissez à la colère divine le soin de vous venger, disent plusieurs interprètes. *Cujus iræ? Dei. Nam si te ipse non ulciscaris, Deus erit ultor,* dit saint Chrysostome. (Hom. XXII, 2.) Cependant nous estimons autant l'explication de saint Basile, de saint Ambroise, de saint Anselme et d'Origène : « Cédez à la

(1) « *Si fieri potest* ». *Aliquando enim fieri non potest, ut quum de pietate agitur, aut quum eorum qui injuste patiuntur causa propugnatur.* (S. Chrys., Hom. XXII, 2.)

BIBLIOTHECA PROV. TORONTINAE

colère de celui qui vous outrage », et laissez-la passer, vous souvenant de cette parole du Seigneur : *Si quis te percusserit in dexteram maxillam, præbe illi et alteram.* (Matth., v, 39.)

Scriptum est enim : Mihi vindicta ; ego retribuam, dicit Dominus. « Car il est écrit : C'est à moi qu'appartient la vengeance, et je la ferai, dit le Seigneur ». Quand le temps sera venu, je rendrai à vos ennemis et aux miens ce qu'ils méritent. C'est au Deutéronome qu'est écrite cette parole : *Mea est ultio, et ego retribuam in tempore.* (xxxii, 35.)

20. *Sed et si esurierit inimicus tuus, ciba illum ; si sitit, potum da illi.* Cette parole est une citation littérale tirée du livre des Proverbes. (xxv, 21.) Une bête féroce s'adoucit lorsqu'on lui donne de la nourriture, et elle reconnaît la main qui prend soin d'elle. Votre ennemi, fût-il le plus farouche des hommes, déposera sa haine, si vous lui faites du bien.

Hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput ejus. Une double interprétation est donnée par les saints Pères et partage les commentateurs. « Vos bienfaits seront autant de charbons ardents que vous amasserez sur la tête de votre ennemi et qui le consumeront au jour du Seigneur ». Ainsi l'entend saint Chrysostome.

D'autres expliquent ces paroles dans le sens de la charité : Vos bienfaits, amassés sur la tête de votre ennemi, seront comme autant de charbons ardents qui feront fondre la glace de sa haine : *Ut superatus beneficiis, excoctus fervore caritatis, inimicus esse desistat,* dit saint Jérôme. (*Dial. contra Pelag.*, c. 9.) En effet, ajoute saint Augustin, le moyen le plus efficace de se faire aimer est d'aimer soi-même. Rarement un cœur résiste à l'amour qu'on lui témoigne. *Nulla est major ad amorem invitatio quam prævenire amando. Et nimis durus est animus qui, dilectionem si nolebat impendere, nolit rependere.* (*De Catech. rud.*, c. iv.)

Pour nous, sans rejeter le second sens, dont la charité s'empare, nous pensons que le premier est le plus litté-

ral. La pensée de l'Apôtre nous paraît donc être celle-ci : Faites du bien à vos ennemis, aimez-les, afin de gagner leur cœur. S'ils résistent à votre amour, s'ils vous persécutent, sachez que leur haine ne demeurera pas impunie. Les charbons qui devaient échauffer leur amour, les consumeront. Ce sentiment n'est point contraire à la charité chrétienne. L'Eglise chante avec David : *Lætabitur justus quum viderit vindictam.* (Ps. LVII.) Il est permis au juste opprimé de se consoler en pensant que la justice divine rendra à chacun selon ses œuvres. *Patientes facit de secutura ultione securitas,* dit le martyr saint Cyprien. (*Ep. ad Demetr.*)

21. *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.* « Ne vous laissez pas vaincre par le mal ; mais triomphez du mal par le bien ». C'est une remarque très-juste et très-philosophique, que la vengeance est une faiblesse. Votre vertu est vaincue, si vous rendez le mal pour le mal. Mais pardonner à son ennemi et lui faire du bien n'appartient qu'à une âme généreuse ou plutôt divine.

Noli vinci a malo, sed vince in bono malum. Voyez-vous l'ardeur des méchants pour perdre les âmes ? Que d'efforts ils font pour répandre l'incrédulité et la corruption parmi les peuples ! Ils y dépensent leurs talents, leur fortune, ils y consument leur vie. Et nous qui possédons la vérité, nous qui aimons Dieu et les hommes, nous laisserons-nous vaincre par les impies ? Non, les zélateurs du mal, les missionnaires du démon, ne l'emporteront point en courage et en dévouement sur les enfants de Dieu.

CHAPITRE TREIZIÈME

ANALYSE

Ce chapitre assez court se divise en trois parties. Dans la première, saint Paul expose les devoirs des chrétiens envers les chefs et les magistrats de la société civile. (1-7.)

Dans la seconde, une transition adroite et naturelle le ramène à la charité, qui est l'accomplissement de toute la loi. (8-10.)

Enfin la troisième partie est la conclusion de tout ce qui précède. Saint Paul vient de tracer aux fidèles leurs devoirs : il les excite à les accomplir avec courage, dans la pensée que la nuit de ce monde touche à sa fin et que déjà le grand jour de l'éternité se lève pour chacun de nous. Il faut donc combattre vaillamment contre les adversaires de notre salut pendant le peu de temps qui nous reste.

---

1. Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures. Car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu : et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre.

2. C'est pourquoi celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre établi de Dieu. Or, ceux qui résistent à l'ordre de Dieu attirent la condamnation sur eux-mêmes.

3. Car les princes ne sont point à craindre pour les bonnes actions, mais pour les mauvaises. Voulez-vous donc ne point craindre les puissances ? faites le bien, et elles vous loueront.

4. Car le prince est le ministre de Dieu pour vous favoriser dans le bien. Mais, si vous faites le mal, craignez ; parce que ce n'est pas

1. *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi a Deo : quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.*

2. *Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt.*

3. *Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere potestatem ? bonum fac ; et habebis laudem ex illa :*

4. *Dei enim minister est tibi in bonum. Si autem malum feceris, time : non enim sine causa gladium portat. Dei enim*

minister est, vindex in iram ei qui malum agit.

en vain qu'il porte le glaive. Car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance contre celui qui fait le mal.

5. *Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.*

5. Il est donc nécessaire de vous soumettre à l'autorité, non-seulement par la crainte du châtiment, mais encore par devoir de conscience.

6. *Ideo enim et tributa præstatis : ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.*

6. C'est pour la même raison que vous payez des tributs aux princes ; parce qu'ils sont les ministres de Dieu, appliqués à leurs fonctions.

7. *Reddite ergo omnibus debita : cui tributum, tributum ; cui vectigal, vectigal : cui timorem, timorem ; cui honorem, honorem.*

7. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : le tribut à qui vous devez le tribut; l'impôt à qui vous devez l'impôt; la crainte à qui vous devez de la crainte ; et l'honneur à qui est dû l'honneur.

8. *Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis : qui enim diligit proximum, legem implevit.*

8. Ne demeurez redevables à personne que de l'amour qu'on se doit les uns aux autres. Car celui qui aime son prochain a accompli la loi.

9. *Nam : Non adulterabis : Non occides : Non furaberis : Non falsum testimonium dices : Non concupisces : et si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur : Diliges proximum tuum sicut te ipsum.*

9. En effet, ces commandements de Dieu : Vous ne commettrez point d'adultère, vous ne tuerez point, vous ne déroberez point, vous ne ferez point de faux témoignage, vous ne désirerez point le bien de votre prochain, et s'il y en a d'autres encore, tous ces commandements sont compris en abrégé dans cette parole : Vous aimerez votre prochain comme vous-même.

10. *Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo ergo legis est dilectio.*

10. Car l'amour qu'on a pour le prochain ne souffre point qu'on lui fasse du mal. L'amour est donc l'accomplissement de la loi.

11. *Et hoc scientes tempus : quia hora est jam nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus, quam quum credidimus.*

11. Sachons que le temps presse. Car l'heure est maintenant venue de nous réveiller de notre sommeil, puisque notre salut est aujourd'hui plus proche que lorsque nous avons commencé de croire.

12. *Nox præcessit, dies autem appropinquavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis.*

12. La nuit est déjà fort avancée, et le jour approche. Quittons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumière.

13. *Sicut in die honeste ambulemus : non in comessationibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudicitiis, non in contentione et æmulatione.*

13. Marchons avec bienséance et honnêteté, comme on marche à la clarté du jour. Ainsi ne vous laissez point aller aux excès de la table ni aux ivrogneries, aux voluptés, aux

impudicités, aux querelles ni aux envies.

14. Mais revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et ne cherchez pas à contenter votre sensualité en satisfaisant ses désirs.

14. *Sed induimini Dominum Jesum Christum, et carnis curam ne feceritis in desideriis.*

COMMENTAIRE

1. *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit.* Une secte de Juifs, qui avait pour auteur Judas de Galilée et qu'on appelait pour cette raison Galiléens, prétendait que le peuple de Dieu était indépendant et que c'était un péché de payer le tribut aux Gentils. (Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVIII, c. 1 ; Act. Ap., V, 36.) C'est cette question insidieuse qui fut posée à Jésus par les pharisiens dans l'intention de le livrer à Pilate comme un séditieux, s'il déclarait que le tribut n'était pas dû à César, ou de le perdre dans l'esprit du peuple, s'il ordonnait de le payer. (Matth., XXII, 17 ; Marc., XII, 14 ; Luc., XX, 20.) On sait comment Notre-Seigneur les confondit en se faisant montrer une pièce de monnaie qui portait la figure de César, et en prononçant cette parole mémorable : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Cette même question tout à la fois religieuse et politique revint au commencement de l'Eglise, et elle était encore agitée au temps de saint Paul. *Judæ Galilæi per illud tempus dogma adhuc vigebat et habebat plurimos sectatores,* dit saint Jérôme. *(In Epist. ad Tit.)* Les Juifs qui avaient embrassé la religion chrétienne, et même plusieurs des autres fidèles, se demandaient s'il leur était permis de reconnaître d'autre souverain que le Messie, qui, d'après les Ecritures, devait être le Seigneur et le Roi de tout l'univers.

Une autre raison engageait saint Paul à recommander aux fidèles la soumission aux puissances séculières : c'est que partout on accusait les chrétiens de révolte ; on

dépeignait les Apôtres comme des séditieux qui causaient du trouble dans les villes et excitaient les peuples au mépris des lois (1).

Ce sont les cris que l'on avait poussés à Thessalonique dans une émeute excitée par les Juifs contre saint Paul et ses compagnons : « Ces gens-là viennent troubler notre ville, après avoir bouleversé tout l'univers » (2).

Omnis anima est un hébraïsme *(col nephech)* mis pour *omnis homo*. Tout homme, juif ou romain, chrétien ou gentil, doit l'obéissance aux autorités civiles. *Etsi apostolus sis, etsi evangelista aut propheta. Neque enim illa subjectio pietatem evertit,* dit saint Chrysostome.

Saint Paul décide donc un point de théologie très-important, et la manière dont il le résout mérite une sérieuse attention. Plus tard, fidèle à ses principes, il voudra que Tite avertisse les Crétois (parmi lesquels il y avait beaucoup de Juifs) d'être soumis aux puissances : *Admone illos principibus et potestatibus subditos esse.* (Tit., III.) Saint Pierre adressait les mêmes prescriptions aux Juifs convertis qui étaient répandus en Asie : *Subditi igitur estote omni humanæ creaturæ propter Deum, sive regi quasi præcellenti; sive ducibus tanquam ab eo missis; quia sic est voluntas Dei.* (I. Petr., II, 13.) La soumission des chrétiens aux puissances civiles est donc une doctrine fixée.

Potestatibus sublimioribus. Dans la pensée de saint Paul, cette expression désignait les puissances qui gouvernaient la société civile à cette époque : on était à la quatrième année du règne de Néron. Mais la règle est établie pour tous les siècles. Sans doute quand le monde sera devenu chrétien, quand le roi sera baptisé et couronné par l'évêque, l'Eglise aura son influence légitime sur les affaires du monde. Alors il faudra se souvenir que l'ordre temporel et l'ordre

(1) Cette accusation trouvait d'autant plus de crédit que, les Apôtres étant originaires de Galilée, comme Judas le Galiléen, plusieurs les confondaient avec les sectateurs de ce rebelle.

(2) Οἱ τὴν οἰκουμένην ἀναστατώσαντες, οὗτοι καὶ ἐνθάδε πάρεισιν. (Act. Ap., XVII, 6.) Nous citons le texte grec ; car, dans la Vulgate, on lit aujourd'hui *urbem*, au lieu d'*orbem*, qui serait la bonne leçon.

spirituel sont unis et distincts. Les deux hiérarchies sont instituées de Dieu, non pour se faire la guerre, mais pour s'aider mutuellement. Le prêtre, comme citoyen, obéit au prince ; et le prince, comme simple fidèle, obéit au prêtre. Il est certain que le prince exerce son autorité sous le regard de Dieu, qui est son juge. Il est indépendant, lorsqu'il se renferme dans les choses purement temporelles. Mais, en fondant son Eglise, Dieu a posé des bornes à la puissance des rois et des empereurs. Leur autorité expire là où commence celle du Pontife. Ce ne sont point les princes ni les légistes qui prescrivent à l'Eglise les limites de son pouvoir ; c'est l'Eglise elle-même qui apprend aux princes , comme aux autres hommes, jusqu'où s'étend la puissance qu'elle a reçue de Jésus-Christ. Le prince ne peut rien contre une constitution divine.

On demande si la dignité du Souverain Pontife, qui est le docteur, le pasteur, le père de tous les hommes baptisés, l'élève au-dessus des rois, même dans l'ordre temporel. Sans traiter à fond cette question théologique, nous rappellerons un fait : la liturgie romaine loue saint Grégoire VII, non-seulement d'avoir excommunié l'empereur Henri IV, mais de l'avoir privé de l'empire : il en en avait donc le droit.

Non est enim potestas nisi a Deo. Que dites-vous, grand Apôtre ? Est-ce que tout prince est élu de Dieu ? Je ne parle pas des princes, mais de leur autorité, répond saint Paul ; car la sagesse divine a réglé que, dans les sociétés humaines, il y ait des chefs qui commandent et des sujets qui obéissent. Ce commentaire est de saint Chrysostome. Dieu constitue l'autorité, qui en soi est excellente et nécessaire ; mais ce n'est pas lui qui choisit directement les mauvais princes et les place sur le trône. Lorsqu'il chérit un peuple, il lui donne des rois sages et vertueux : *Dabo eis pastores secundum cor meum* (Jerem., III, 15) ; et lorsqu'il est irrité contre une nation, il permet qu'elle soit gouvernée par des hommes sans prudence : *Constituam adolescentulos principes eorum, et illusores dominabuntur eis.* (Is., III, 4.)

Dieu a créé l'autorité, comme il a institué le mariage, dit saint Chrysostome, sans garantir la sagesse à tous les princes, ni la paix à toutes les unions conjugales.

Il faut distinguer la puissance elle-même d'avec la manière de l'acquérir et d'en user. La puissance est de Dieu ; mais Dieu en condamne l'usurpation, et il punit l'abus que l'on en fait.

Non est enim potestas nisi a Deo. Ici *potestas*, ἐξουσία, puissance ou pouvoir, signifie « autorité, ou droit de commander ». Un homme, par lui-même, n'a aucun pouvoir sur un autre homme. Que tous les hommes de l'univers se réunissent ensemble pour imposer un ordre à un seul homme : s'ils ne lui commandent qu'en vertu de leur volonté, leur ordre sera nul ; pour faire une loi qui oblige la conscience, il faut l'intervention de Dieu. Car un homme n'a pas le droit de commander à un autre homme, s'il n'a pas « autorité » sur lui. Or, cette autorité, l'homme ne la tire pas de lui-même, puisque tous les hommes ont la même nature. Il ne la tire pas non plus des autres, qui n'ont pas plus de pouvoir que lui sur leurs semblables. Dieu, étant le seul « auteur » de l'homme, qui est sa créature, a seul « autorité » sur lui ; et dans un certain sens, très-véritable, il n'y a point de droit humain, sans droit divin.

Il est faux qu'un pacte social, abstraction faite de l'intervention divine, puisse créer un chef et lui donner le droit de commander.

Un pacte social est nul, si Dieu ne le sanctionne. En effet, si j'accorde à mon égal le pouvoir de me donner des ordres, je lui retire ce pouvoir quand je veux ; et en somme je ne fais que ce qu'il me plaît. Je ne suis tenu d'obéir qu'à un supérieur, et dans tous les hommes je ne vois, sans Dieu, que des égaux.

Lors donc qu'un chrétien obéit, il n'obéit point à l'homme, mais à l'autorité divine qui réside dans celui qui commande.

La souveraineté du peuple, entendue dans ce sens qu'elle réside dans le peuple comme dans sa source

originelle et primitive, est une erreur. Une souveraineté purement humaine est aussi contraire à la saine raison qu'à l'Écriture. Tout homme qui reçoit un commandement d'un supérieur peut répondre comme Notre-Seigneur à Pilate : *Non haberes potestatem adversum me ullam, nisi tibi datum esset desuper.* (Joan., XIX, 11.)

Potestas sublimior, ἐξουσία ὑπερέχουσα, autorité supérieure. C'est l'autorité que possède un homme sur un autre homme. Tout homme doit obéir à une autorité qui lui est supérieure et dont il dépend. Ainsi un fils commande à son serviteur, mais il obéit à son père; un père commande à son fils, et obéit au magistrat de la cité. Le magistrat qui commande au simple citoyen, obéit au prince ; le prince lui-même obéit à Dieu et aux chefs spirituels qui lui sont imposés de Dieu. Ainsi depuis le serviteur jusqu'au chef le plus élevé, tous obéissent à une autorité supérieure, qui vient de Dieu.

Car nous répétons avec saint Paul : *Non est potestas nisi a Deo ;* et nous ajouterons avec saint Augustin, que Dieu réserve aux saints le droit de régner dans les cieux, mais qu'il donne aux bons et aux méchants le droit de régner sur la terre, selon le bon plaisir de sa volonté toujours juste. *Non tribuamus dandi regni atque imperii potestatem nisi Deo vero, qui dat felicitatem in regno cœlorum solis piis, regnum vero terrenum et piis et impiis, sicut ei placet cui nihil injuste placet.* (*Civ. Dei,* XXI.)

D'où il résulte que les chrétiens sont obligés en conscience d'obéir à un prince légitime.

Quant à la puissance des usurpateurs et des rois qui abusent de leur autorité, c'est une question compliquée et difficile, que nous renvoyons aux théologiens.

Quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt. Toutes les puissances qui existent, toutes celles qui sont régulièrement établies dans les sociétés, sont ordonnées de Dieu. C'est-à-dire que tous ceux qui possèdent l'autorité, rois, consuls, magistrats, chefs civils ou militaires, ont reçu de Dieu le pouvoir de commander. Saint Paul répète en d'autres termes, pour l'éclairer, la pensée qu'il vient

d'exprimer : *Non est potestas, nisi a Deo.* Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et tous ceux qui possèdent légitimement une puissance sont ordonnés et préposés par lui pour commander.

Ce serait faire un contre-sens que de diviser ainsi : *Quæ autem sunt a Deo, ordinatæ sunt.* Ce qui voudrait dire : « Les puissances qui viennent de Dieu sont ordonnées », les autres ne le sont pas. Sans discuter cette idée, nous disons qu'elle n'entre pas dans le raisonnement de saint Paul. Si d'ailleurs le latin permet de traduire ainsi, le grec s'y oppose : Αἱ δὲ οὖσαι, ὑπὸ Θεοῦ τεταγμέναι εἰσίν. La préposition ὑπὸ se rattache nécessairement à τεταγμέναι.

2. *Itaque.* De ce que nous venons de dire sort une conséquence importante, qui dirige les chrétiens.

Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Celui donc qui résiste à la puissance résiste à l'ordre institué de Dieu. En grec, l'antithèse est plus marquée. Au lieu de *qui resistit*, on lit ὁ ἀντιτασσόμενος, *qui se ordinat adversus potestatem*, celui qui se range lui-même contre la puissance. Saint Paul joue sur les mots τεταγμέναι (*ordinatæ*) et διαταγή (*ordinatio*), auxquels il oppose ἀντιτασσόμενος.

On voit par là qu'en résistant au prince, lorsqu'il commande une chose mauvaise, on ne résiste pas à la puissance. Car toute puissance vient de Dieu, et Dieu ne donne pas la puissance de commander ce qui est injuste ou impie.

Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt. Or, ceux qui résistent à l'ordre établi de Dieu, attirent la condamnation sur eux-mêmes. Ils seront d'abord condamnés par Dieu ; car Dieu vengera sa volonté méprisée. Ils seront aussi condamnés par le prince, qui punira la violation de ses lois. Le premier sens résulte de ce qui précède, et le second s'accorde avec ce qui suit. Aussi saint Chrysostome les admet-il tous les deux.

3. *Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali.* « Car les princes ne sont point à craindre pour les bonnes œuvres, mais pour les mauvaises (1) ».

(1) En grec : Οὐκ εἰσὶ φόβος τῶν ἀγαθῶν ἔργων, ἀλλὰ τῶν κακῶν, *non sunt terror bonorum operum, sed malorum.*

Telle est en effet l'institution des princes. Ils sont établis pour que les méchants tremblent et que les bons se rassurent. Tout gouvernement qui inspire la crainte aux gens de bien et la confiance aux hommes de désordre, est un gouvernement faible ou mauvais, destiné à disparaître.

Vis autem non timere potestatem, bonum fac et laudem habebis ex illa. Voulez-vous donc n'avoir point à craindre la puissance ? faites le bien, et vous en recevrez la louange, au lieu du châtiment. *Bonum fac.* Par là saint Paul entend le bien dans l'ordre civil, les œuvres qui sont avantageuses à la société ; car ce sont celles-là que le prince connaît et approuve. Saint Paul ne veut donc pas que le chrétien soit indifférent aux intérêts de sa patrie. Saint Pierre recommande la soumission aux chefs, par les mêmes motifs : Ils sont envoyés de Dieu pour punir ceux qui font le mal, et pour honorer ceux qui font le bien : *Ad vindictam malefactorum, laudem vero bonorum.* (I Petr., II, 14.)

4. *Dei enim minister est.* Les rois, les magistrats, tous les supérieurs doivent se souvenir qu'ils sont les ministres de Dieu, qu'ils tirent de Dieu toute leur autorité, et que sans Dieu ils n'auraient aucun pouvoir sur les autres hommes. Guidés par cette pensée, ils gouverneront leurs sujets avec sagesse, avec justice, et ils tâcheront de procurer la gloire de Dieu, leur maître. De leur côté, les sujets et les inférieurs se souviendront qu'ils obéissent à Dieu, en obéissant à ses ministres. Ainsi l'obéissance du chrétien sera toujours très-honorable et très-méritoire.

Minister est tibi in bonum. Le prince est ministre de Dieu pour vous, pour chacun de vous, et pour votre bien. Sans doute il ne peut pas s'occuper lui-même de chaque citoyen en particulier ; mais il est obligé en conscience d'assurer à tous ses sujets, sans en excepter un seul, la justice et la sécurité.

5. *Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam* (1).

(1) En grec : Διὸ ἀνάγκῃ ὑποτάσσεσθαι, *ideo necesse est subditos esse.*

« Il est donc nécessaire que vous soyez soumis à l'autorité, non-seulement à cause de la colère du prince, mais encore à cause de votre conscience, puisque Dieu même vous en impose le devoir ». C'est offenser Dieu que de désobéir au prince. Violer un commandement juste de la puissance légitimement établie est un péché qui sera puni de Dieu.

Si autem malum feceris, time. « Mais si vous faites le mal, si vous violez les lois de l'Etat, craignez ». Craignez le prince et ses agents. Vous serez accusé, jugé, et justement condamné.

Non enim sine causa gladium portat. Cette parole de la sainte Ecriture réfute toutes les vaines théories des philanthropes contre la légitimité de la peine de mort : Dieu a mis le glaive entre les mains du prince ; il a donc le droit d'en faire usage.

Gladium. Le glaive est le symbole de la puissance ; car celui qui peut frapper du glaive a, par là même, le droit d'infliger des peines inférieures, comme l'amende, la prison, l'exil.

Dei enim minister est, vindex in iram ei qui malum agit. « Car il est le ministre de Dieu pour exercer le châtiment contre celui qui fait le mal ». Dieu, qui est l'auteur de la société humaine, veut qu'elle soit maintenue dans l'ordre. C'est pourquoi il charge le prince de punir celui qui trouble la paix publique, viole la justice ou enfreint les bonnes mœurs.

6. *Ideo enim et tributa præstatis.* « C'est parce que les princes sont les ministres de Dieu, que vous leur payez les tributs ». Vous le faites et vous y êtes obligés ; car il donne à ses ministres le droit de vous imposer ces tributs. D'ailleurs n'est-il pas juste qu'ils reçoivent de vous les moyens de vous gouverner, ainsi que la récompense de leur peine, puisqu'ils travaillent avec sollicitude, par son ordre, à protéger les bons, à réprimer les méchants, et à défendre contre les ennemis du dehors le peuple qui leur est confié ? *Ministri enim Dei sunt, in*

hoc ipsum servientes (1). Il parle des princes tels qu'ils doivent être. Mais, s'ils manquent à leur devoir, ce n'est pas une raison de leur désobéir. Car leurs sujets ne sont pas leurs juges. Dieu saura bien les punir dans le temps marqué par ses desseins. Il chassera du trône les princes infidèles, et il renversera les dynasties qui auront mérité sa colère. L'histoire ancienne et l'histoire moderne sont pleines de ces grandes et terribles leçons.

7. *Reddite ergo omnibus debita.* C'est un principe de la loi naturelle inscrite dans le cœur de tous les hommes, qu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. L'intérêt ou l'orgueil peuvent susciter des doutes sur l'application du précepte ; mais le précepte lui-même n'est contesté par personne. Saint Paul, en descendant au détail, tranche une question toujours posée par l'avarice , toujours résolue par la théologie : Peut-on en conscience se soustraire à l'impôt ? Il formule cette réponse : Puisqu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, rendez le tribut à qui est dû le tribut, l'impôt à qui est dû l'impôt, la crainte à qui vous devez la crainte, et l'honneur à qui vous devez l'honneur (2).

Tributum est le tribut fixé pour les personnes. *Vectigal* (de *vehere*) est l'impôt mis sur le transport des marchandises, les octrois, le péage des ports et des rivières ; il faut y joindre les biens meubles et immeubles. *Timorem* signifie le respect. *Honorem*, τὴν τιμὴν, désigne les honneurs que l'on rend à une personne élevée en dignité. Il peut signifier encore les honoraires que nous devons à ceux qui nous obligent.

8. *Nemini quidquam debeatis.* Dès que vous devez, payez. Que toute dette contractée soit promptement acquittée. C'est tout à la fois une bonne justice et une

(1) En grec : Εἰς αὐτὸ τοῦτο προσκαρτεροῦντες, *in hoc ipsum, ut ministerio fungantur, perseveranti cura incumbentes.*

(2) *Cui tributum, tributum.* Cette phrase se complète ainsi : *cui tributum debetis, reddite tributum.* La phrase grecque τῷ τὸν φόρον, τὸν φόρον, se complète ainsi : Τῷ τὸν φόρον ἀπαιτοῦντι, τὸν φόρον ἀπόδοτε, *tributum exigenti tributum reddite.*

bonne économie. L'ordre régnera dans votre maison, et, ne devant rien à personne, vous en aurez l'esprit plus libre pour penser à Dieu et à votre salut.

Nisi ut invicem diligatis. Là-dessus, saint Augustin dit avec autant de grâce que de piété : *Semper debeo caritatem, quæ sola, etiam reddita, detinet debitorem.* Il ajoute : *Mutuam charitatem libens reddo gaudensque recipio. Quam recipio adhuc repeto; quam reddo adhuc debeo.* (*Ep.* LXII, *ad Cœlestinum.*) Saint Chrysostome dit à son tour : « La charité est une dette que l'on paie toujours et que l'on n'acquitte jamais : *Tale quippe debitum est, ut semper detur, semper debeatur.* (Hom. XXIII, 3.)

Qui enim diligit proximum, legem implevit. « Car celui qui aime le prochain a, par là même, accompli la loi ». Que ce mot termine donc toutes vos disputes sur la loi, dit-il aux fidèles de Rome, puisqu'elle est accomplie, du moment où l'on aime le prochain.

Par le prochain, τὸν ἕτερον. *alterum,* il faut entendre tous les hommes, parents ou étrangers, fidèles ou infidèles, amis ou ennemis. Autrement saint Paul permettrait de tromper, de voler, de tuer les étrangers et les infidèles. Car il continue ainsi, en énumérant les préceptes de la loi :

9. *Nam, Non adulterabis; Non occides; Non furaberis; Non falsum testimonium dices; Non concupisces; et si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur : Diliges proximum tuum sicut te ipsum* (1).

In hoc verbo instauratur. Il est vrai, les préceptes du décalogue sont formulés d'une manière négative : ils défendent seulement de nuire; mais on ne peut les accomplir sans aimer le prochain. Saint Paul a donc raison de dire qu'ils se résument en celui-ci : *Diliges proximum tuum.*

Sicut te ipsum. Comment faut-il entendre ces mots?

(1) Cette parole est du Lévitique, XIX, 18. Seulement on lit dans la Vulgate : *Diliges amicum tuum sicut te ipsum.* Mais saint Paul cite la version des Septante, qui traduisent τὸν πλησίον, *proximum.* En effet le mot hébreu *Réa* (רע) signifie : « *amicus, proximus, alter* ».

Deux maximes de l'Ecriture nous l'apprennent. La première est dans Tobie : *Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias.* (IV, 16.) La seconde est dans saint Matthieu : *Omnia ergo quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis.* (VII, 12.) Ces mots *sicut te ipsum* ne veulent donc pas dire *tantum quantum te ipsum.* Nous ne sommes pas obligés d'aimer notre prochain autant que nous-mêmes, mais comme nous-mêmes. L'amour que nous avons pour nous est le modèle de celui que nous devons avoir pour les autres. Comme nous préférons notre vie à nos aises, préférons la vie du prochain à nos commodités ; et comme notre salut nous est plus précieux que notre vie, ayons le courage d'exposer notre vie, s'il le faut, pour sauver l'âme de notre frère.

10. *Dilectio proximi malum non operatur.* L'amour que l'on a pour le prochain empêche de lui faire aucun mal. Or, c'est tout ce que la loi ordonne, comme nous venons de le voir. Elle s'applique à interdire les diverses manières de nuire au prochain. Celui donc qui aime le prochain accomplit la loi.

Plenitudo ergo legis est dilectio. Qu'est-ce que la vertu, demande saint Augustin ? C'est la charité réglée, répond-il. *Definitio brevis et vera virtutis est ordo amoris.* (*De civ. Dei*, l. XV, c. 22.) Toutes les vertus sont renfermées dans l'amour : *Dilige et fac quod vis,* dit le même saint docteur. *Non potest de ista radice nisi bonum existere.* (*In I Epist. Joan. Tract.,* 7.) Il est vrai que saint Paul ne considère ici que les préceptes de la seconde table. Néanmoins comme on ne peut aimer véritablement ni le prochain ni soi-même, sans aimer Dieu, il en résulte que toute la loi divine et tout le salut se réduit à ce mot unique : *Diliges.* C'est ce qu'exprime fort bien le pape saint Grégoire. *Omne mandatum de sola dilectione est,* dit-il, *et omnia unum præceptum sunt : quia quicquid præcipitur in sola charitate solidatur.* (Hom. XXVII.) Aussi l'apôtre saint Jean, épuisé par la vieillesse, se contentait-il de répéter dans l'assemblée des fidèles ces courtes paroles : *Filioli, diligite alterutrum.* Et comme les disciples ennuyés lui demandaient :

Maître, pourquoi nous dites-vous toujours la même chose? il leur fit cette admirable réponse : C'est le commandement du Seigneur; si on l'accomplit, il suffit. *Quia præceptum Domini est; si solum fiat, sufficit.*

11. *Et hoc*, « et cela ». C'est-à-dire, faites tout ce que je viens de vous marquer, rendez à chacun ce qui lui est dû, aimez le prochain comme vous-mêmes, et le reste.

Scientes tempus, καιρὸν, *tempus opportunum et breve.* Sachez que c'est le temps favorable, saisissez le moment qui passe et ne reviendra plus.

Quia hora est. Nous sommes à la dernière heure, la fin du monde arrive, la résurrection est proche, le jugement terrible va commencer. Notre-Seigneur lui-même appelle *modicum*, « un peu de temps », tout l'intervalle qui sépare son second avénement du premier. S'il en est ainsi, qu'est-ce donc que le peu d'instants qui nous restent à vivre? D'ailleurs la mort, qui est la fin du monde pour chaque homme, est toujours proche, et le temps de la vie présente n'est qu'une heure. Secouons notre paresse et faisons de saintes œuvres pour ne pas paraître les mains vides devant le tribunal de Jésus-Christ.

Vous qui lisez ceci, depuis combien d'années vous proposez-vous de vivre en chrétien? Quand donc commencerez-vous? Dites enfin : *Hora est.* Exhortons-nous, réveillons-nous les uns les autres; car le Seigneur est proche : *Dominus prope est.*

Hora est jam nos de sommo surgere. Pour beaucoup d'hommes la vie est un sommeil, pendant lequel leur raison est endormie. Ils rêvent, ils se laissent séduire par de vaines illusions. Des fantômes de richesses, de gloire, de bonheur les amusent; et quand ils se réveillent à l'heure de la mort, il ne trouvent plus rien dans leurs mains. *Dormierunt somnum suum, et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis.* (Ps. LXXV.)

Nunc enim propior est nostra salus, quam quum credidimus. Lorsque nous avons prononcé notre solennelle profession de foi, lorsque nous avons reçu le baptême, nous étions pleins de ferveur, nous n'aspirions qu'au ciel.

Depuis cette époque, la charité de plusieurs ne s'est-elle point refroidie ? Cependant nous sommes aujourd'hui plus proches du redoutable moment où notre salut sera décidé, que lorsque nous avons embrassé la foi. La venue du grand Roi ne peut tarder : soyons préparés à le recevoir. Nous sommes tout près de la couronne : faisons un dernier effort pour la saisir.

Nostra salus, ἡμῶν ἡ σωτηρία, notre salut commencé dans le baptême va être couronné dans un instant par la sentence du souverain Juge.

12. *Nox præcessit* ou *processit*, προέκοψε, la nuit est fort avancée et touche à sa fin. La nuit, c'est la vie présente ; car la plupart des hommes sont dans les ténèbres de l'infidélité, de l'hérésie, de l'ignorance. *Dies autem appropinquavit.* Le « jour qui est proche », c'est l'éternité.

Abjiciamus ergo opera tenebrarum. Saint Paul nomme les péchés « des œuvres de ténèbres » ; car ce sont des actions honteuses commises dans des lieux secrets, loin de la vue des hommes, souvent dans les ténèbres de la nuit, et toujours dans les ténèbres de l'âme.

Induamur arma lucis. Il nomme les bonnes œuvres des armes, parce qu'elles protégent le chrétien et le mettent en sûreté contre la haine du démon. Ce sont des armes de lumière ; parce qu'elles feront briller les justes pendant l'éternité comme les étoiles du firmament.

Abjiciamus, induamur. Enfin il dit : Déposons, revêtons ; car avec la grâce de Dieu et l'usage des sacrements, il est aussi facile à un chrétien, après son baptême, de renoncer au mal et de faire le bien, qu'il est facile à un homme de déposer son manteau et de revêtir ses habits. Plus tard il n'en sera plus de même, s'il retombe dans le péché et s'abandonne au vice : alors il ne pratiquera la vertu qu'avec de pénibles efforts.

Induamur arma. Cette expression fait aussi entendre que la vie du chrétien est une milice spirituelle. L'ennemi peut fondre sur vous à l'improviste : soyez donc toujours armés, le casque en tête, la cuirasse sur la poitrine et l'épée à la main. (Ephes., IV.)

13. *Sicut in die honeste ambulemus.* Puisque la nuit est presque passée et que le jour commence à luire, prenons un maintien décent, marchons avec honneur, comme l'on marche en plein jour, et ne faisons rien dont nous puissions rougir.

Non in comessationibus et ebrietatibus. Le mot *comessatio* ne suppose pas un excès de table qui aille jusqu'au péché mortel. De même *ebrietas* ne signifie pas toujours une ivresse qui fasse perdre la raison. Ces mots désignent la bonne chère, l'intempérance, l'usage immodéré des viandes et du vin. L'Apôtre exhorte les chrétiens à éviter non-seulement les honteux excès de la gourmandise, mais les festins somptueux et délicats. Ils doivent se souvenir du précepte de saint Pierre : *Sobrii estote.*

Non in cubilibus et impudicitiis. La bonne chère enflamme la luxure. Voilà pourquoi saint Paul nomme l'impureté après la gourmandise. O prêtre ! on ne vous croira pas chaste, si vous passez pour trop aimer le vin. Rappelez-vous saint Paul, qui vous dit avec autant de charité que de prudence : *Vino modico utere.*

Par *cubilibus* entendez la mollesse, le sommeil prolongé au delà du besoin, le plaisir du lit qui conduit aux voluptés criminelles. Par *impudicitiis*, ἀσελγείαις, l'Apôtre désigne toutes les espèces d'impuretés. *Cubilibus*, cette expression honnête fait entendre une chose qui ne l'est pas, et qui est tout de suite appelée par son nom, *impudicitiis.*

Saint Paul écrivant aux chrétiens de Rome, ne craint pas de leur dire : Ne vous abandonnez pas à la luxure, *impudicitiis.* On peut répéter la même exhortation dans toutes les assemblées de fidèles. Car ce vice est inhérent à la nature humaine. Les saints eux-mêmes ne s'en préservent que par la vigilance, la mortification et la prière.

Non in contentione et æmulatione. Fuyez les disputes et les querelles, les rivalités et les jalousies. Ces mots rappellent la cause même de cette lettre, les discussions qui s'étaient élevées entre les Juifs et les Gentils. Au lieu de chercher à l'emporter les uns sur les autres,

appliquez-vous à imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous dit : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.

Non in comessationibus. C'est ce texte qui a décidé la conversion de saint Augustin, l'a arraché à ses passions, en a fait l'un des plus beaux génies qui honore l'humanité et l'un des plus grands saints du christianisme. Il faut lire cet admirable récit dans ses *Confessions,* au dernier chapitre du huitième livre.

Sed induimini. Saint Paul avait dit : La nuit est passée ; quittons notre sommeil ; abandonnons les œuvres de ténèbres, marchons avec décence comme on marche au grand jour. Continuant sa métaphore, il ajoute : Revêtez-vous d'un manteau d'honneur qui est Jésus-Christ même.

Sed induimini Dominum Jesum Christum. Se revêtir de Jésus-Christ, c'est penser comme lui, agir comme lui, imiter les vertus qu'il a manifestées, de manière à paraître aux yeux de Dieu et des hommes un autre Jésus-Christ ; en un mot, c'est vérifier cette parole d'un saint Père : *Christianus alter Christus.*

Et carnis curam ne feceritis in desideriis, εἰς ἐπιθυμίας, *ad explendas ejus perversas cupiditates.* Remarquez la juste mesure de la philosophie chrétienne. Le stoïcien, outré dans sa morale, négligeait le corps pour donner tout à l'esprit ; saint Paul ne blâme point un soin modéré de la chair : il défend seulement d'obéir à ses passions déréglées. *Carnis gere curam,* dit saint Chrysostome, *sed ad sanitatem, non ad lasciviam. Neque enim illud esset cura, si flammam incenderes, si graviorem fornacem faceres.* (Hom. XXIV, 2.)

CHAPITRE QUATORZIÈME

ANALYSE

Parmi les Juifs de Rome qui avaient embrassé la religion chrétienne, un bon nombre continuaient d'observer la distinction des viandes, n'osant s'affranchir entièrement de la loi de Moïse. D'un autre côté, plusieurs craignaient de passer pour tenir encore au judaïsme, s'ils s'abstenaient de la viande de porc, et prenaient le parti de ne manger d'aucune espèce de viande, afin de paraître plutôt jeûner qu'observer la loi de Moïse. D'autres, mieux instruits, mangeaient de toute espèce de viande. Mais ces derniers, la plupart d'origine païenne, faisaient des reproches aux premiers et se moquaient de leurs scrupules. Saint Paul craignit qu'en voulant corriger un abus, ils ne causassent un plus grand mal. Parmi les Juifs récemment convertis et très-entêtés, quelques-uns auraient pu renoncer à la foi plutôt qu'à la loi de leurs ancêtres. Saint Paul, avec sa prudence habituelle, instruit, reprend et ménage les uns et les autres. Plus tard l'Eglise abolira les derniers vestiges du judaïsme ; mais le temps n'était pas encore venu de les faire disparaître.

Ces observations sont de saint Jean Chrysostome.

Saint Paul expose d'abord la question, puis il la résout en peu de mots. Premièrement, que celui qui n'ose manger de certaines viandes ne condamne pas celui qui en mange. — Secondement, que celui qui mange de toutes les viandes ne contriste pas celui qui s'abstient de plusieurs, et qu'il ne le presse pas d'en manger contre sa conscience.

A l'occasion du premier (c'est-à-dire, du Juif condamnant le Gentil qui use de la liberté évangélique), saint Paul fait une exhortation contre le jugement téméraire.

Et à l'occasion du second (c'est-à-dire, du Gentil reprochant au Juif son attachement à la loi mosaïque), il parle avec une grande véhémence contre le scandale.

On demande comment saint Paul, si indulgent pour les usages mosaïques lorsqu'il écrit aux Romains, blâmait naguères avec

tant de sévérité ces mêmes usages lorsqu'il écrivait aux Galates. C'est que la question était différente. Les Galates attribuaient la justification à la loi de Moïse ; ce qui était renverser toute la religion chrétienne. A Rome au contraire, les Juifs convertis reconnaissaient la vertu de l'Evangile et désiraient seulement conserver des rites vénérables auxquels ils étaient habitués.

---

1. Accueillez aussi avec bonté celui qui est encore faible dans la foi ; prenez garde d'en venir avec lui à des contestations et à des discussions.

2. Ainsi, l'un croit qu'il lui est permis de manger de toutes choses. Un autre au contraire est faible dans la foi : qu'il mange des légumes.

3. Que celui qui mange de tout, ne méprise pas celui qui ne mange pas de tout ; et que celui qui ne mange pas de tout, ne condamne pas celui qui mange de tout, puisque Dieu l'a pris à son service.

4. Qui êtes-vous pour oser juger le serviteur d'autrui ? C'est devant son maître qu'il doit tomber ou demeurer debout. Mais il demeurera ferme, parce que Dieu est assez puissant pour l'affermir.

5. En outre, l'un met de la différence entre les jours ; l'autre considère tous les jours comme égaux. Que chacun agisse selon qu'il est pleinement persuadé dans son esprit.

6. Car celui qui distingue les jours, les distingue pour plaire au Seigneur. De même celui qui mange de tout, le fait pour plaire au Seigneur ; car il rend grâces à Dieu de ses dons. Et celui qui ne mange pas de tout, le fait aussi pour plaire au Seigneur, et il rend grâce à Dieu des aliments dont il use.

7. Car, parmi nous, personne ne vit pour soi-même, personne ne meurt pour soi-même.

8. Mais soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons ; soit que nous mourions,

1. *Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum.*

2. *Alius enim credit se manducare omnia; qui autem infirmus est, olus manducet.*

3. *Is qui manducat, non manducantem non spernat ; et qui non manducat, manducantem non judicet : Deus enim illum assumpsit.*

4. *Tu quis es qui judicas alienum servum ? Domino suo stat, aut cadit : stabit autem : potens est enim Deus statuere illum.* (Jac., IV, 13.)

5. *Nam alius judicat diem inter diem : alius autem judicat omnem diem; unusquisque in suo sensu abundet.*

6. *Qui sapit diem, Domino sapit; et qui manducat, Domino manducat : gratias enim agit Deo. Et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo.*

7. *Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.*

8. *Sive enim vivimus, Domino vivimus; sive morimur, Domino morimur. Sive ergo*

vivimus, sive morimur, Domini sumus.

c'est pour le Seigneur que nous mourons. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur.

9. *In hoc enim Christus mortuus est et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur.*

9. Car c'est pour cela même que le Christ est mort et qu'il est ressuscité : c'est afin d'avoir un empire souverain sur les morts et sur les vivants.

10. *Tu autem quid judicas fratrem tuum? Aut tu quare spernis fratrem tuum? Omnes enim stabimus ante tribunal Christi.* (II Cor., v, 10.)

10. Vous donc, pourquoi jugez-vous votre frère ? Et vous, pourquoi méprisez-vous le vôtre ? Car nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Jésus-Christ,

11. *Scriptum est enim : Vivo ego, dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu, et omnis lingua confitebitur Deo.* (Is., XLV, 24; Philipp., II, 10.)

11. Selon cette parole de l'Ecriture : Je suis vivant ! et j'en jure par moi-même, dit le Seigneur, tout genou fléchira devant moi, et toute langue confessera que c'est moi qui suis Dieu.

12. *Itaque unusquisque nostrum pro se rationem reddet Deo.*

12. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même.

13. *Non ergo amplius invicem judicemus. Sed hoc judicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum.*

13. Ne nous jugeons donc plus à l'avenir les uns les autres. Mais jugez plutôt que vous ne devez pas donner à votre frère une occasion de chute ou de scandale.

14. *Scio et confido in Domino Jesu quia nihil commune per ipsum, nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est.*

14. Je sais avec certitude, et je suis pleinement persuadé, selon l'enseignement du Seigneur Jésus, que rien n'est impur d'après sa loi, et qu'une chose n'est impure qu'à celui qui la croit impure.

15. *Si enim propter cibum frater tuus contristatur, jam non secundum caritatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere pro quo Christus mortuus est.* (I Cor., VIII, 11.)

15. Car, si vous attristez votre frère en mangeant de quelque chose, dès lors vous ne vous conduisez point selon la charité. Ne faites pas périr par votre manger celui pour qui Jésus-Christ est mort.

16. *Non ergo blasphemetur bonum nostrum.*

16. Prenez donc garde d'exposer aux médisauces le bien dont nous jouissons.

17. *Non est enim regnum Dei esca et potus, sed justitia et pax et gaudium in Spiritu sancto.*

17. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et dans le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne le Saint-Esprit.

18. *Qui enim in hoc servit Christo, placet Deo, et probatus est hominibus.*

18. Et celui qui sert Jésus-Christ en cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes.

19. *Itaque quæ pacis sunt,*

19. Recherchons donc ce qui peut

entretenir la paix, et gardons soigneusement tout ce qui peut nous édifier les uns les autres.

sectemur; et quæ ædificationis sunt, in invicem custodiamus.

20. N'allez pas, pour un peu de nourriture, détruire l'ouvrage de Dieu. Ce n'est pas que toutes les viandes ne soient pures; mais un homme fait mal d'en manger, lorsqu'en en mangeant il scandalise les autres.

20. *Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem sunt munda : sed malum est homini qui per offendiculum manducat.* (Tit., I, 15.)

21. Il vaut mieux ne point manger de chair, ne point boire de vin, ni rien faire de ce qui serait pour votre frère une occasion de chute ou de scandale, ou qui le blesserait parce qu'il est faible.

21. *Bonum est non manducare carnem, et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut infirmatur.* (I Cor., VIII, 13.)

22. Avez-vous une foi éclairée? contentez-vous de l'avoir dans votre cœur aux yeux de Dieu. Heureux celui que sa conscience ne condamne pas dans les choses qu'il veut faire!

22. *Tu fidem habes? penes temet ipsum habe coram Deo. Beatus qui non judicat semetipsum in eo quod probat.*

23. Mais celui qui discerne les viandes dans son esprit, et ne laisse pas d'en manger, est condamné, parce qu'il n'agit pas selon la persuasion de sa conscience. Or, tout ce que l'on fait contre sa conscience, est péché.

23. *Qui autem discernit, si manducaverit, damnatus est : quia non ex fide. Omne autem quod non est ex fide, peccatum est.*

COMMENTAIRE

1. *Infirmum autem in fide assumite.* « Or, si vous êtes revêtus de Jésus-Christ, ayez pour vos frères la même indulgence qu'il vous a montrée. Accueillez avec bonté celui qui est faible dans la foi ». Il nomme faible dans la foi celui qui manque de lumières, qui est encore peu instruit de la religion, qui ne saurait comprendre comment l'Évangile du Christ abolit d'antiques cérémonies prescrites par une loi divine.

Non in disceptationibus cogitationum, μὴ εἰς διακρίσεις λογισμῶν, *non ad dijudicationes disceptationum.* « N'appelez point votre frère, qui est encore faible et peu éclairé sur la religion, à venir discuter avec vous des questions

embarrassantes ; ne le provoquez point à des disputes ». Saint Paul s'adresse aux fidèles les plus instruits de la religion : il leur recommande de ne pas contester avec les chrétiens d'origine juive, qui restaient encore attachés aux observances de la loi mosaïque. Au lieu de les fatiguer et de les aigrir, admettez-les avec bienveillance dans votre société, leur dit-il ; instruisez-les prudemment, doucement ; aidez-les comme des frères bien-aimés ; donnez-leur la main, comme on la donne à un homme faible pour l'aider à marcher.

Nous ferons bien nous-mêmes de suivre cette règle dans les choses qui n'intéressent pas la religion ; au lieu de nous abandonner à un zèle importun, sachons souffrir ce que l'Église tolère.

Mais c'est inutilement que les novateurs nous adressent cette parole : *Non in disceptationibus.* Ils prétendent qu'on manque à la charité, parce qu'on ne les laisse pas dogmatiser en liberté. Qu'ils commencent par se taire eux-mêmes, s'ils veulent que nous cessions de les combattre. Dieu ne nous ordonne la paix que dans la vérité : *Veritatem tantum et pacem diligite.* (Zach., VIII, 19.)

2. *Alius enim credit se manducare omnia.* Ainsi, parmi vous, l'un croit qu'il peut manger de toutes viandes sans pécher. *Credit*, πιστεύει, il a cette confiance ; puisqu'il le croit, qu'il en mange.

Qui autem infirmus est, olus manducet. La loi de Moïse, qui défendait de manger de certains animaux, était abolie par l'Évangile. Les Juifs qui se croyaient obligés de l'observer étaient dans l'erreur. Mais la prudence de l'Église, voulant ménager la transition entre la loi ancienne et la nouvelle, toléra pour un temps, non pas cette erreur (car elle enseigne toujours la vérité), mais la répugnance que les Juifs éprouvaient à quitter l'ancien usage. Selon l'expression des théologiens, les œuvres légales étaient alors des œuvres mortes ; mais elles n'étaient pas encore mortelles : *Mortua, sed nondum mortifera.*

Olus manducet. En grec, on lit aujourd'hui ἐσθίει, *man-*

ducat. Cette leçon a l'avantage de la clarté; car avec *manducat,* le fait est exposé dans le verset second, et la question résolue dans le troisième; tandis qu'avec *manducet,* l'exposition et la solution se mêlent. C'est assez le genre de saint Paul. L'auteur de la Vulgate, au lieu d'ἐσθίει, aura lu ἐσθίοι, qui serait peut-être la bonne leçon. Quelques exemplaires donnent ἐσθιέτω. Conservons *manducet.*

3. *Is qui manducat, non manducantem non spernat.* Que celui qui mange de toutes les viandes ne méprise pas celui qui n'ose en manger. Cette répugnance des Juifs était naturelle. Comment des vieillards religieux n'auraient-ils pas hésité à manger des viandes qu'ils avaient eues en horreur pendant toute leur vie, parce que la loi de Dieu les leur défendait comme impures? D'ailleurs Jésus-Christ n'ordonnait pas d'en manger; il permettait seulement de le faire. Pourquoi ces Juifs timorés n'auraient-ils pas usé de leur liberté, en s'abstenant de ce qui les contrariait?

Et qui non manducat, manducantem non judicet. Mais aussi que celui qui ne mange pas de tout par scrupule de conscience, ne condamne pas celui qui mange de tout, et qu'il ne le regarde pas comme prévaricateur. Car Dieu l'a pris à son service : *Deus enim illum assumpsit,* αὐτὸν προσελάβετο. *Deus ineffabilem suam erga illum exhibuit gratiam, et ab omni crimine liberavit.* (S. Chrys.) Dieu, en accordant aux Gentils, dans le baptême et la confirmation, des grâces merveilleuses, comme le don des langues et celui de prophétie, manifestait par là même qu'il acceptait leur foi et leur adoration, sans qu'ils eussent besoin d'accomplir la loi de Moïse.

4. *Tu quis es qui judicas alienum servum?* Le Gentil, que Dieu a reçu au nombre de ses serviteurs, ne doit pas être jugé par le Juif. Car celui qui juge le serviteur de Dieu usurpe le droit de Dieu. Ce raisonnement était plus sensible au temps de saint Paul qu'il ne l'est aujourd'hui. Car le serviteur, *servus* (esclave), dépendait alors absolument de son maître *(dominus),* qui était son juge suprême et qui avait sur lui puissance de vie et de mort.

Vous faites donc injure au Seigneur en jugeant un serviteur qui lui appartient.

Domino suo stat aut cadit. Il doit être jugé par son maître : il ne relève que de sa juridiction. *Stare,* se tenir debout devant un juge, signifie gagner sa cause ; et *cadere,* tomber devant son juge, veut dire être condamné. Ce sont des termes usités dans le style judiciaire.

Stabit autem ; potens est enim Deus statuere illum. Mais non, je vous atteste qu'il ne tombera pas ; il demeurera debout avec assurance devant ses accusateurs, parce que Dieu, dont il connaît et suit la volonté, est assez puissant pour le soutenir dans sa cause et le justifier.

5. *Nam*, « en effet ». Cette particule annonce une nouvelle accusation portée contre les serviteurs du Seigneur (1). *Nam alius judicat diem inter diem; alius autem judicat omnem diem.* Comme les faibles discernent entre les viandes, ils discernent de même entre les jours. Ils regardent comme saints et consacrés au repos le sabbat, les néoménies et les solennités d'Israël ; les autres fidèles regardent tous les jours comme appartenant au Seigneur et ne tiennent pas compte des fêtes judaïques.

Unusquisque in suo sensu abundet; ἕκαστος ἐν τῷ ἰδίῳ νοὶ πληροφορείσθω, *unusquisque in mente sua judicii sui plenitudinem habeat;* que chacun conserve dans son esprit la liberté de sa pleine conviction (2).

Tant que l'Eglise laisse libre une question religieuse, nous pouvons garder notre opinion, en respectant celle des autres. Mais, quand l'Eglise fait connaître son sentiment, nous l'embrassons et nous n'approuvons point ceux qui lui résistent. Enfin, lorsque l'Eglise condamne,

(1) *Nam.* La plupart des éditions grecques omettent γὰρ, qui est donné par les manuscrits ACS.

(2) Laissez chacun conserver l'opinion dont il est persuadé. Tel est le sens du verbe πληροφορεῖσθαι. Il veut dire avoir une plénitude ; et la nature de cette plénitude est désignée par les circonstances. Ainsi πληροφορηθεὶς (Rom., IV, 21), se traduit par *plenissime sciens;* et πληροφορία πίστεως (Hebr., X, 22), par *plenitudo fidei.* De même, πληροφορία συνέσεως (Col., II, 2), *plenitudo intellectus;* et dans l'Evangile selon saint Luc, τὰ πεπληροφορημένα ἐν ἡμῖν πράγματα, *res in nobis completæ* (I, 1). Ici πληροφορείσθω veut dire que chacun, étant pleinement persuadé, suive sa conviction.

nous condamnons comme elle ; et quand elle formule l'anathème, nous nous séparons de ceux qu'elle retranche de son sein. Un homme qui nie aujourd'hui le dogme de l'immaculée conception de Marie ou l'infaillibilité du pape est, pour nous, un hérétique aussi criminel que Luther et Calvin. On ne doit donc pas appliquer aux articles de foi et à la doctrine définie par l'Eglise, cette maxime : *Unusquisque in suo sensu abundet.* Car, lorsque l'Eglise enseigne, il ne faut pas écouter les vaines objections de notre raison, mais ce que nous dit l'Apôtre : *Si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepistis, etiamsi angelus fuerit, anathema sit.* (Gal., I, IX.) Que me parlez-vous de Tertullien ou d'Origène, de Pascal ou de Bossuet ? Toute l'autorité de la science et du génie s'efface devant le jugement de l'Eglise, qui est la fidèle gardienne et l'interprète infaillible des Ecritures et de la tradition. Théophylacte, évêque de Bulgarie, qui ne fait que reproduire dans son commentaire les graves paroles de saint Chrysostome, s'exprime ainsi : *Quando sermo est de dogmatibus, non oportet nos proprio sensu abundare, sed quæ accepimus firmiter tueri, etiamsi vel angelus e cœlis aliud prædicaret.* C'est donc en vain que les protestants essaient d'appuyer sur cette parole de saint Paul l'interprétation individuelle des Ecritures : l'Eglise d'Orient, comme celle d'Occident, repousse leur doctrine insensée.

6. *Qui sapit diem Domino sapit.* Celui qui honore un jour plus qu'un autre, le distingue et l'honore pour la gloire du Seigneur ; il croit qu'il fait une chose bonne, commandée par l'ancienne loi et pratiquée par tous les prophètes. Cette phrase *Qui saipt diem, Domino sapit,* équivaut à celle-ci : *Qui ita sapit, ut diem a die discernat, id facit ad honorem Domini.*

Et qui manducat, Domino manducat, et celui qui mange, mange pour la gloire de Dieu. Car il reconnaît qu'il reçoit de sa bonté les aliments permis, et il lui en rend grâces.

Et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias

agit Deo. Et de même celui qui ne mange pas de toutes les espèces de viandes, s'en abstient pour la gloire du Seigneur. Il honore Dieu, en lui rendant grâces pour celles dont il use, et il reconnaît qu'il les tient de sa main libérale.

Qui sapit diem, qui manducat. Il est évident que saint Paul parle ici des prescriptions de la loi mosaïque. Ce serait donc un abus manifeste que d'appliquer ces paroles aux fêtes, aux jeûnes, aux abstinences ordonnées par l'Eglise, et de prétendre que l'on honore Dieu en mangeant, comme en ne mangeant pas, des viandes qu'elle défend en certains jours. Saint Paul ne recommandait-il pas aux fidèles d'observer les décrets apostoliques ? Ne voulait-il pas qu'ils fussent soumis aux puissances supérieures ? Or, si les chrétiens doivent en conscience obéir aux princes séculiers, à plus forte raison doivent-ils se soumettre aux lois de l'Eglise.

7 et 8. *Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur. Sive enim vivimus, Domino vivimus; sive morimur, Domino morimur.* Il prouve ce qu'il vient de dire par ce principe que le chrétien ne s'appartient pas, mais à Dieu. *Non estis vestri,* disait saint Paul aux Corinthiens, *empti enim estis pretio magno.* (I Cor., VI, 19.) Puisque le chrétien est au Seigneur, il cherche la gloire du Seigneur, même en prenant les aliments dont il soutient cette vie qui appartient au Seigneur.

Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus. En effet un esclave n'a rien à lui ; tout ce qu'il possède est à son maître. Ayant pour maître le Seigneur Jésus, notre vie lui appartient, avec tout ce que nous sommes. Les esclaves des hommes sont affranchis par la mort. Mais il n'en est pas de même des esclaves de Jésus : il garde ses droits sur nos cendres et sur nos âmes (1). Or c'est ce qui fait notre joie et notre confiance. Car, vivants ou morts, nous sommes entre les mains de notre bon maître, qui garde comme la prunelle de son œil les âmes

(1) Le mot esclave est odieux en français; nous l'employons cependant, parce que le mot *servus*, δοῦλος, ne saurait être ici rendu par le mot serviteur.

de ses vrais serviteurs. *Custodit Dominus animas sanctorum suorum.* (Ps. XCVI.)

9. *In hoc enim Christus mortuus est et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur.* Jésus-Christ est mort pour dominer sur les morts; car, lorsqu'il eut expiré sur la croix, son âme descendit aux enfers, elle y parut en reine, elle délivra de ces prisons toutes les âmes des justes ; et maintenant, du haut du ciel, Jésus règne sur les morts ; leurs âmes et leurs corps sont en sa puissance, il les réunira lorsqu'il voudra.

Jésus est ressuscité pour dominer sur les vivants. Il ne convenait pas que nous fussions gouvernés par un Christ mort ; il fallait que celui qui règne sur nous fût plein de vie.

L'Apôtre place les vivants après les morts, pour faire entendre qu'il veut surtout parler du règne éternel de Jésus-Christ sur les élus ressuscités.

Au reste Jésus-Christ, dès le premier instant de son incarnation, est le souverain Seigneur de toute créature, non-seulement comme Dieu, mais comme homme. Néanmoins il a mérité d'une manière spéciale, comme rédempteur, l'usage et l'exercice de ce souverain domaine, par sa mort et par sa résurrection. C'est après être sorti du tombeau qu'il a dit : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.* (Matth., XXVIII, 18.)

10. *Tu autem quid judicas fratrem tuum ? Aut tu quare spernis fratrem tuum ?* Vous qui ne mangez pas de certaines viandes, pourquoi condamnez-vous comme un profane et un impie votre frère qui en mange ? Et vous qui en mangez, pourquoi méprisez-vous comme un superstitieux, votre frère qui n'en mange pas ?

Il y a ici deux questions : saint Paul va les reprendre l'une après l'autre. Il s'adresse d'abord au Juif trop attaché aux usages mosaïques, et il lui représente qu'il ne lui appartient pas de juger son frère ; car, bien loin d'être constitué son juge, il sera lui-même cité devant le tribunal de Jésus-Christ. *Omnes enim stabimus ante tribunal*

Christi. Nous comparaîtrons tous devant le souverain Juge, pour entendre la sentence qui fixera notre sort éternel. Là tous seront confondus, le Juif et le Gentil, le roi et ses sujets, le savant et l'ignorant. Ce sont les œuvres bonnes ou mauvaises qui établiront la seule différence entre les hommes.

Tu autem quid judicas fratrem tuum? Il est évident qu'en parlant ainsi, l'Apôtre ne rejette ni les tribunaux civils ni les jugements ecclésiastiques. Il s'élève seulement contre ceux qui, sans autorité, se font les juges de leur prochain. Il inculque ce beau précepte de Notre-Seigneur : *Nolite judicare, et non judicabimini. Nolite condemnare et non condemnabimini.* (Luc., VI, 37.) Paroles que saint Ambroise interprète du jugement téméraire. *Non temere judicandum*, dit-il, *ne quum sis tui conscius ipse delicti, dum alterum judicas, in te ipsum cogaris ferre sententiam.* (*In Luc.*, l. V, n. 80.)

Omnes enim stabimus ante tribunal Christi. 11. *Scriptum est enim : Vivo ego, dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu, et omnis lingua confitebitur Deo.* Car il est écrit : J'en jure par ma vie. Tout genou fléchira en ma présence et toute langue confessera que je suis Dieu. Saint Paul applique ces paroles au jugement dernier; car c'est alors qu'elles recevront leur entier accomplissement.

Vivo ego. Les hommes jurent par un plus grand qu'eux; mais Dieu, n'ayant personne plus grand que lui, jure par sa vie, c'est-à-dire par l'essence même de son être, qui est d'être et de vivre par soi-même, tandis que tous les autres êtres ne sont que parce que Dieu les tire du néant.

Ce passage est un de ceux qui établissent clairement la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car on lit dans le prophète Isaïe les paroles qui sont ici rapportées : *Non est ultra Deus absque me. Deus justus et salvans non est præter me. Ego Deus et non est alius. In memetipso juravi : quia mihi curvabitur omne genu et jurabit omnis lingua.* On voit que saint Paul a résumé librement ces paroles en les éclaircissant. Or le Dieu unique qui fait

lui-même serment dans le prophète Isaïe, saint Paul nous déclare que c'est Jésus-Christ.

12. *Itaque unusquisque nostrum pro se rationem reddet Deo.* Souvenons-nous du jugement terrible que nous allons bientôt subir. Occupons-nous des comptes redoutables que nous avons à rendre. Notre vie entière va être examinée. Tremblant pour nous-mêmes, nous ne penserons pas à juger les autres.

13. *Non ergo amplius invicem judicemus.* C'est la conclusion des grandes pensées qu'il vient d'exprimer. Ce mot *judicemus,* pris dans un autre sens par la figure qu'on appelle antanaclase (répétition d'un même mot dans des sens différents), fournit à saint Paul une transition heureuse pour en venir à la seconde question : *Aut tu quare spernis fratrem tuum?* Par le mépris, il entend le scandale. Car c'est mépriser infiniment un homme que de compter pour rien son salut. Il dit donc : Si vous voulez juger, voici le jugement que vous ferez bien de prononcer dans votre esprit : c'est que vous ne devez point placer une pierre d'achoppement devant les pieds de votre frère : *Sed hoc judicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum.* Πρόσκομμα, *offendiculum,* est une pierre, un obstacle où le pied heurte et qui fait tomber. Σκάνδαλον est un piége tendu pour prendre un animal. La pensée de saint Paul est donc celle-ci : Prenez garde, ô Gentil, de faire tomber votre prochain dans une faute, et de causer ainsi la perte de son âme. Si vous faites pécher votre prochain, il sera puni; mais vous serez châtié plus sévèrement encore. *Neque enim peccare ita perdit, ut et alios ad peccatum inducere,* dit saint Chrysostome.

14. *Scio et confido in Domino Jesu, quia nihil commune.* Je sais, j'ai appris du Seigneur Jésus, et j'ai une entière certitude (πέπεισμαι), qu'il n'y a rien d'impur.

Per ipsum, c'est-à-dire *per ipsum Jesum.* Rien n'est impur selon la loi du Christ. C'est le sens du grec δι' αὐτοῦ. Pour ne pas pécher en mangeant d'une viande, il ne suffit pas qu'elle ne soit pas immonde en elle-même, puisque rien n'était immonde en soi, même sous la loi de Moïse.

C'est la défense qui rend une créature immonde. C'est la violation du précepte qui est impure. Saint Paul veut donc dire ici que le Christ a levé la défense portée par Moïse et qu'il a aboli les impuretés légales (1).

Nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est. On explique *nisi* par *sed tantum.* « Mais seulement une chose est impure à celui qui la croit impure ». On pèche donc quand on fait une action que l'on croit mauvaise, lors même qu'elle ne le serait pas.

15. *Si enim propter cibum frater tuus contristatur, jam non secundum charitatem ambulas.* Pour comprendre cette liaison *si enim*, il faut considérer le verset 14 comme une parenthèse. Le verset 15 se rapporte donc au verset 13, de cette manière : 13. Ne posez pas une pierre de scandale devant votre frère : 15. Car, si vous attristez votre frère en mangeant sous ses yeux une viande défendue par Moïse, vous marchez selon la science superbe, mais vous ne marchez pas selon la charité.

Propter cibum, διὰ βρῶμα, « pour de la nourriture ». Cette expression, dans sa brièveté, n'est pas sans énergie. Faut-il contrister votre frère pour une vile nourriture ?

Noli cibo tuo illum perdere pro quo Christus mortuus est. Comme la foi est la règle de notre croyance, la charité est la règle de nos actions. Oh ! la funeste science, que celle qui tue les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ ! Saint Paul disait de même aux Corinthiens : *Peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est.* (I Cor., VIII, 11.)

Cibo tuo. Ne perdez pas l'âme de votre frère par cette nourriture que vous mangez devant lui, en raillant ses scrupules. Pourquoi le pressez-vous de manger ce que lui défend sa conscience ? Ce mot repété, *cibo*, auquel il ajoute dédaigneusement *tuo*, est encore plus énergique que la première fois. Perdrez-vous donc, pour une bou-

(1) Les meilleurs manuscrits et les plus nombreux donnent δι' αὐτοῦ, *per ipsum*, par Jésus-Christ ; quelques-uns portent δι' ἑαυτοῦ, *per se ipsum* ; ce qui voudrait dire : Rien n'est impur en soi-même.

chée de viande, l'âme de votre frère, pour qui Jésus-Christ est mort ?

16. *Non ergo blasphemetur bonum nostrum.* Prenez donc garde que notre bien ne soit blasphémé par les faibles dans la foi, ou par les infidèles. Notre bien veut dire l'affranchissement des prescriptions mosaïques, la liberté dont nous jouissons dans le christianisme. Ce sens est confirmé par ces paroles analogues de la première Epître aux Corinthiens : « Pourquoi exposer ma liberté aux jugements de la conscience d'autrui ? Pourquoi m'attirer le blâme des hommes, en usant d'aliments dont je rends grâces ? » *Ut quid libertas mea judicatur aliena conscientia? Si ego cum gratia participo, quid blasphemor pro eo quod gratias ago?* (1 Cor., x, 29.)

Non blasphemetur. Si les persécutions sanglantes sont funestes à la religion, les discordes entre les chrétiens le sont encore davantage. Les premières du moins font des martyrs ; les secondes, en ébranlant la foi, éteignent la charité. Toutefois n'oublions pas que Jésus-Christ est venu sur la terre pour jeter un glaive qui doit, jusqu'à la fin des temps, combattre l'erreur. Nous le répétons, il ne peut y avoir de paix que dans la vérité, ni de charité sans la foi. Les écrivains courageux qui combattent les téméraires nouveautés ne doivent pas être accusés de troubler l'Eglise. Les perturbateurs sont les esprits orgueilleux qui rompent avec la tradition, qui pervertissent le sens des Ecritures, qui inventent et propagent les hérésies.

17. *Non enim regnum Dei esca et potus.* Nous appartenons, direz-vous, au royaume du Christ et nous ne faisons qu'user des droits dont jouissent ses sujets. C'était l'excuse des forts ou des savants, qui contristaient les faibles. Et moi, dit saint Paul, je vous réponds que le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et le manger. Etes-vous chrétien parce que vous mangez du porc ? Est-ce la viande que vous mangez qui fera régner Dieu dans votre âme ? Est-ce le vin que vous buvez qui vous introduira dans le royaume des cieux (1) ?

(1) Saint Paul dit de même aux Corinthiens : *Esca nos non commendat*

Non, c'est la justice, la paix et la joie dans le Saint-Esprit. *Justitia*, la justice ou la pureté de l'âme résulte de l'accomplissement de la loi divine. *Pax*, la paix est un accord parfait avec Dieu, avec soi-même et avec le prochain. *Gaudium in Spiritu sancto :* la présence du Saint-Esprit, qui habite dans la justice et la paix, inonde l'âme sainte d'une joie ineffable. C'est le royaume de Dieu commencé dès ce monde.

18. *Qui enim in hoc servit Christo, placet Deo et probatus est hominibus.* Celui qui sert ainsi le Christ plaît à Dieu et est estimé des hommes. *In hoc*, c'est-à-dire dans la justice, la paix et la joie du Saint-Esprit (1). Celui-là plaît à Dieu, qui aime la justice ; en outre, il est estimé des hommes, non-seulement des chrétiens, mais même des infidèles, parce qu'ils trouvent sa conduite irréprochable et qu'ils admirent la joie surnaturelle dont son âme est remplie.

19. *Itaque quæ pacis sunt sectemur.* Recherchons donc ce qui peut entretenir la paix avec le prochain. *Sectemur.* Il y a des hommes qui excitent le trouble partout où ils paraissent. D'autres au contraire ont le privilége heureux d'éteindre les dissensions. Ils veulent sincèrement la paix, ils la cherchent, ils la demandent à Dieu, et souvent ils l'obtiennent. *Inquire pacem, et persequere eam.* (Ps. XXXIII, 15.)

Et quæ ædificationis sunt in invicem custodiamus, et gardons avec soin tout ce qui peut nous édifier les uns les autres. *Ædificationis.* Les mots édifier et édification reviennent assez fréquemment dans saint Paul. La première fois que nous trouvons cette expression prise dans un sens spirituel, c'est au chapitre IX des actes des Apôtres : *Ecclesia ædificabatur, ambulans in timore Domini.* Or ce livre a été certainement composé après l'Épitre aux Romains. Saint Luc a donc emprunté cette expression mystique à son maître. Voici comme on l'explique. L'É-

Deo. Neque enim si manducaverimus, abundabimus ; neque si non manducaverimus, deficiemus. (I Cor., VIII, 8.)

(1) Les éditions grecques varient entre ἐν τούτῳ et ἐν τούτοις, *in hoc* et *in his.*

glise est le temple de Dieu. Les fidèles en sont autant de pierres vivantes. C'est pourquoi tout ce que nous faisons pour amplifier, élever, consolider, orner le temple spirituel de Dieu, pour unir plus fermement notre prochain avec Jésus-Christ qui est la pierre fondamentale, et pour lier plus étroitement, par le ciment de la charité, un fidèle avec les autres fidèles, s'appelle édification.

Or ce qui contribue surtout à l'édification spirituelle, ce sont les bons exemples, et c'est à quoi saint Paul nous exhorte ici. Il conseille la paix au lieu des disputes inutiles : *Quæ pacis sunt sectemur*. Et il oppose l'édification au scandale : *Quæ ædificationis sunt in invicem custodiamus*. Il vient de condamner les disputes, il va maintenant parler du scandale.

20. *Noli propter escam destruere opus Dei*. Détruire est le contraire d'édifier. Qu'y a-t-il de plus mauvais que de détruire ce que Dieu veut construire ? Or la grande œuvre de Dieu, celle qu'il chérit le plus, ce n'est pas le monde visible, la terre et les astres du firmament : c'est la justification des hommes par la foi. Le scandale, en détruisant l'œuvre de Dieu la plus excellente, fait donc pire que d'éteindre le soleil et de bouleverser le monde.

L'œuvre de Dieu, *opus Dei*, c'est la sainteté d'une âme qui possède la grâce, soit qu'elle ne l'ait jamais perdue depuis le baptême, soit qu'elle l'ait recouvrée par le sacrement de pénitence. Travailler à la sainteté d'une âme, c'est être le coopérateur de Dieu. Mais scandaliser une âme innocente et la faire pécher, c'est faire l'œuvre de Satan (1).

Destruere. Tout péché mortel ruine la sainteté ; mais il est une ruine plus funeste et plus irréparable que toutes les autres, c'est l'apostasie. Or les Juifs convertis, qui se voyaient méprisés à cause de leur respect pour la loi de Moïse, étaient tentés d'abandonner l'assemblée de ces chrétiens pointilleux, pour retourner à la Synagogue :

(1) *Opus Dei*. Comme chrétiens, nous sommes nous-mêmes l'ouvrage de Dieu, dit ailleurs saint Paul : *Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu, in operibus bonis*. (Ephes., II, 10.)

c'eût été non-seulement une ruine, mais une destruction entière de l'ouvrage de Dieu en eux.

Omnia quidem sunt munda ; sed malum est homini qui per offendiculum manducat. Saint Paul résume et achève d'éclairer dans cette phrase la doctrine qu'il vient d'exposer. En soi, dit-il, toutes les viandes sont pures ; mais un homme fait mal d'en manger, lorsque par là il scandalise ses frères. *Per offendiculum*, ou *cum offendiculo*, veut dire *offendiculum alteri præbens.*

21. *Bonum est non manducare carnem et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur aut scandalizatur aut infirmatur* (1). « Il est bon de s'abstenir non-seulement des viandes qu'interdit la loi judaïque, mais même de celles qui sont permises par elle, plutôt que de scandaliser le prochain ; il vaut mieux ne point manger de chair, ne point boire de vin ; en un mot il vaut mieux ne faire aucune chose qui serait pour votre frère une occasion de chute ou de scandale, ou qui pourrait troubler sa foi, parce qu'elle est faible ». On demande si le vin était défendu aux Juifs ; non, mais saint Paul fait, en le nommant, une proposition exagérée, comme lorsqu'il dit aux Corinthiens : *Si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.* (I Cor., VIII, 13.) C'est par un sentiment semblable que saint Pierre disait à Jésus-Christ : « Seigneur, lavez-moi non-seulement les pieds, mais encore les mains et la tête ». (Joan., XIII, 9.)

22. *Tu fidem habes. Penes temetipsum habe coram Deo.* Vous avez la foi, une foi savante, qui vous assure qu'aucun aliment ne souille l'homme. C'est bien, mais gardez cette foi en vous-même et devant Dieu, sans troubler la paix fraternelle. Une vérité n'est pas toujours opportune à dire dans l'usage de la vie ; il en est de même pour ce qui concerne la religion. Sans doute on ne doit jamais nier une vérité que l'Evangile enseigne ; mais il en est que la prudence ordonne de mettre en réserve. Même dans les

(1) Cette phrase est elliptique ; c'est comme s'il y avait : *Neque manducare, aut bibere, aut facere illud in quo frater tuus offenditur.*

choses de la foi, il y a un temps de se taire et un temps de parler: *Tempus tacendi et tempus loquendi.* (Eccl., I, 7.) Il appartient à l'Eglise de nous ouvrir et de nous fermer la bouche.

Beatus qui non judicat semetipsum in eo quod probat. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans les choses qu'il se détermine à faire. Cette parole s'adresse aux faibles et aux pusillanimes qui, croyant qu'une chose n'était pas permise, la faisaient par respect humain. Tels étaient plusieurs Juifs convertis, qui, malgré leur conscience, mangeaient des viandes qu'ils croyaient encore prohibées.

Quod probat, ne veut pas dire ce qu'approuve son intelligence, mais ce qu'il choisit par un jugement pratique, ce qu'il se décide à faire : c'est le sens du grec δοκιμάζει.

23. *Qui autem discernit* (1), *si manducaverit, damnatus est.* Mais celui qui discerne les viandes dans son esprit, celui qui les partage en permises et non permises, celui qui, doutant s'il peut manger d'une viande, en mange, est condamné par sa conscience et par le jugement de Dieu.

Quia non ex fide. Il est condamné, parce qu'il n'agit pas selon la conviction de son esprit (2). S'il est important d'examiner chaque soir sa conscience, il ne l'est pas moins de la consulter avant d'agir. Il ne faut jamais passer outre, lorsqu'elle dit : Ceci est mauvais. Et lorsqu'on a un motif sérieux de douter si une chose est défendue, on doit s'abstenir ou déposer son doute, soit par de sages raisons, soit par le conseil d'une homme prudent. Car toutes les fois que l'on agit contre sa conscience, on pèche. Or c'est agir contre sa conscience que de faire une

(1) En grec, ὁ δὲ διακρινόμενος, *qui hæsitat.* Ce terme ne désigne pas précisément l'homme qui fait ce qu'il croit mauvais, mais celui qui doute si l'action est permise. Car le verbe moyen διακρίνομαι présente l'état d'un esprit qui n'ose se prononcer entre deux sentiments contraires. Nous péchons, si nous faisons une action dont la bonté morale, spéculativement considérée, ne nous paraît pas au moins probable.

(2) *Fides* n'est point ici la vertu par laquelle nous croyons les vérités que Dieu nous a révélées. *Fides* a, d'après le contexte, le sens de *fiducia*, confiance de l'esprit.

action, lorsque la conscience dit : Cette action est peut-être mauvaise. Il faut alors s'abstenir : *Omne autem quod non est ex fide, peccatum est.* « Car tout ce que l'on fait sans avoir la persuasion intérieure que l'on fait bien, est un péché (1) ».

Mais il ne s'ensuit pas que tout ce qui paraît conforme à la conscience soit innocent. Car il y a des consciences ignorantes et des consciences fausses, qui, loin de sauver, conduisent à la perdition.

(1) *Omne quod non est ex fide peccatum est.* Des hérétiques, en prenant ce texte à part et en l'isolant des paroles qui précèdent, le traduisent ainsi : Toute œuvre qui n'a pas pour principe la vertu théologale de la foi, est un péché. D'où ils concluent que toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, et que toutes les vertus des philosophes sont des vices. C'est la vingt-cinquième proposition de Baïus, condamnée par l'Eglise.

CHAPITRE QUINZIÈME

ANALYSE

Ce chapitre se divise en deux parties. La première (1 - 13) est la continuation des préceptes de morale. Saint Paul exhorte les fidèles à l'union entre eux. Que les forts soient pleins de bonté pour les faibles, et que les Gentils ne fassent avec les Juifs qu'un seul peuple en Jésus-Christ. L'Apôtre pouvait finir là sa lettre; car toutes les questions de dogme et de morale sont traitées. Il ajoute cependant un Epilogue qui a pour but de faire bien accueillir ce qui précède.

Il s'excuse de la hardiesse qu'il a prise d'écrire cette lettre. Car les Romains possèdent des hommes pleins de science et de charité, qui peuvent les instruire de la vraie doctrine. Au reste il n'a fait que leur rappeler ce qu'ils savent eux-mêmes, et il l'a fait pour remplir son ministère apostolique. Il leur raconte que ce ministère a été béni de Dieu parmi les nations. Car il a répandu l'Evangile depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie. Tout occupé de fonder des églises dans ces vastes contrées qui n'avaient pas encore entendu la parole du salut, il n'a pu jusqu'ici, malgré son désir, aller voir les Romains. A présent que tous ces pays connaissent le nom de Jésus, il se propose d'aller prêcher l'Evangile en Espagne, et en s'y rendant il aura la joie de passer par Rome. Mais auparavant il doit porter à Jérusalem les aumônes qu'il a recueillies en Achaïe et en Macédoine pour les chrétiens pauvres de cette ville. Saint Paul recommande à leurs prières le succès de ce voyage, qui n'est pas sans périls; puis il termine en souhaitant que la paix de Dieu soit avec eux.

---

1. Or, nous qui sommes plus forts nous devons supporter charitablement les faiblesses des infirmes et ne pas chercher notre propre satisfaction.

1. *Debemus autem nos firmiores, imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere.*

2. *Unusquisque vestrum proximo suo placeat in bonum, ad ædificationem.*

3. *Etenim Christus non sibi placuit, sed, sicut scriptum est : Improperia improperantium tibi ceciderunt super me.* (Ps. LXXVIII.)

4. *Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt ; ut per patientiam et consolationem Scripturarum, spem habeamus.*

5. *Deus autem patientiæ et solatii det vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Jesum Christum.* (I Cor., I, 10):

6. *Ut unanimes uno ore honorificetis Deum, et Patrem Domini nostri Jesu Christi.*

7. *Propter quod suscipite invicem, sicut et Christus suscepit vos in honorem Dei.*

8. *Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum :*

9. *Gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est : Propterea confitebor tibi in Gentibus, Domine, et nomini tuo cantabo.* (Ps. XVII, 50.)

10. *Et iterum dicit : Lætamini, Gentes, cum plebe ejus.* (Deut., XXII, 43.)

11. *Et iterum : Laudate, omnes Gentes, Dominum ; et magnificate eum, omnes populi.* (Ps. CXVI.)

12. *Et rursus Isaias ait : Erit radix Jesse ; et qui exsurget regere Gentes, in eum Gentes sperabunt.* (Is., XI, 10.)

2. Que chacun de vous au contraire tâche de plaire à son prochain dans ce qui est bon, et dans ce qui peut l'édifier.

3. Car Jésus-Christ n'a pas cherché à se satisfaire lui-même ; mais il a dit à son Père, selon ce qui est écrit : Les injures qu'on vous a faites sont retombées sur moi.

4. Car tout ce qui est écrit est écrit pour notre instruction : afin que, par la patience et par la consolation que nous donnent les Ecritures, nous concevions et nous gardions l'espérance.

5. Que le Dieu de la patience et de la consolation vous fasse la grâce d'être unis de sentiments et d'affection les uns avec les autres, selon Jésus-Christ :

6. Afin que, d'un même cœur et d'une même bouche, vous rendiez gloire à Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

7. C'est pourquoi aidez-vous mutuellement, comme Jésus - Christ vous a lui-même accueillis avec bonté pour la gloire de Dieu.

8. Car je vous le déclare, Jésus-Christ a été le ministre de l'Evangile pour les circoncis : afin que Dieu fût reconnu véritable dans l'accomplissement des promesses qu'il avait faites à nos pères.

9. Et quant aux Gentils, il doivent glorifier Dieu à cause de sa miséricorde, selon qu'il est écrit : C'est pourquoi, Seigneur, je publierai vos louanges parmi les Nations, et je chanterai des cantiques à la gloire de votre nom.

10. Et l'Ecriture dit encore : Réjouissez-vous, Nations, avec son peuple.

11. Et ailleurs : Nations, louez toutes le Seigneur ; peuples glorifiez-le tous.

12. Isaïe dit aussi : Il sortira de la tige de Jessé un rejeton qui s'élèvera pour régner sur les Nations ; et les Nations espéreront en lui.

13. Que le Dieu d'espérance vous comble de joie et de paix dans la foi ; afin que votre espérance croisse toujours de plus en plus, et que vous soyez remplis de la vertu du Saint-Esprit.

13. *Deus autem spei repleat vos omni gaudio et pace in credendo ; ut abundetis in spe, et virtute Spiritus sancti.*

14. Au reste, je suis très-persuadé, mes frères, que vous êtes vous-mêmes pleins de dilection et remplis de toute science, et que vous pouvez ainsi vous avertir les uns les autres.

14. *Certus sum autem, fratres mei, et ego ipse de vobis, quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere.*

15. Néanmoins je vous ai écrit, mes frères, peut-être avec un peu de hardiesse, voulant seulement vous faire ressouvenir de ce que vous savez, selon la grâce que Dieu m'a faite,

15. *Audacius autem scripsi vobis, fratres, ex parte, tanquam in memoriam vos reducens, propter gratiam quæ data est mihi a Deo :*

16. D'être le ministre de Jésus-Christ parmi les nations, et de remplir au milieu d'elles la fonction sacrée d'annoncer l'Evangile de Dieu ; afin que les nations lui soient présentées comme une oblation agréable et sanctifiée par le Saint-Esprit.

16. *Ut sim minister Christi Jesu in gentibus : sanctificans Evangelium Dei, ut fiat oblatio gentium accepta et sanctificata in Spiritu sancto.*

17. J'ai donc sujet de me glorifier en Jésus-Christ devant Dieu.

17. *Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum.*

18. Car je n'oserais point parler de ce que le Christ n'a pas fait par moi : je dirai seulement ce qu'il a daigné accomplir par mon ministère pour amener les Gentils à l'obéissance de la foi, par la parole et par les œuvres,

18. *Non enim audeo aliquid loqui eorum quæ per me non efficit Christus in obedientiam gentium, verbo et factis :*

19. Que soutenaient la vertu des miracles et des prodiges, et la puissance du Saint-Esprit : de sorte que j'ai répandu l'Evangile du Christ dans tous les pays qui s'étendent depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie.

19. *In virtute signorum et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti : ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum replererim Evangelium Christi.*

20. J'ai eu soin de ne point prêcher l'Evangile dans les lieux où Jésus-Christ avait déjà été annoncé, pour ne point bâtir sur le fondement d'autrui ; mais j'ai tâché de vérifier cette parole de l'Ecriture :

20. *Sic autem prædicavi Evangelium hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem, sed sicut scriptum est :*

21. Ceux à qui il n'avait point été annoncé verront, et ceux qui n'avaient point encore entendu parler de lui comprendront.

21. *Quibus non est annuntiatum de eo, videbunt ; et qui non audierunt, intelligent.* (Is., LII, 15.)

22. C'est la principale cause qui

22. *Propter quod et impedie-*

bar plurimum venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc.

23. *Nunc vero ulterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam præcedentibus annis,*

24. *Quum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fruitus fuero.*

25. *Nunc igitur proficiscar in Jerusalem ministrare sanctis.*

26. *Probaverunt enim Macedonia et Achaia collationem aliquam facere in pauperes sanctorum qui sunt in Jerusalem.*

27. *Placuit enim eis : et debitores sunt eorum. Nam si spiritualium eorum participes facti sunt gentiles, debent et in carnalibus ministrare illis.*

28. *Hoc igitur quum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam.*

29. *Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Christi veniam.*

30. *Obsecro ergo vos, fratres, per Dominum nostrum Jesum Christum et per caritatem sancti Spiritus, ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum :*

31. *Ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judæa, et obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis :*

32. *Ut veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei, et refrigerer vobiscum.*

33. *Deus autem pacis sit cum omnibus vobis.*
Amen.

m'a empêché d'aller vers vous, et je n'ai pu le faire jusqu'à présent.

23. Mais, ne trouvant plus maintenant de lieu à évangéliser dans ces contrées, et désirant depuis plusieurs années d'aller vous voir,

24. Lorsque je partirai pour l'Espagne, j'espère vous visiter en passant : afin que vous me conduisiez en ce pays, quand j'aurai un peu joui de votre présence.

25. Maintenant je m'en vais à Jérusalem porter aux saints quelques aumônes.

26. Car les églises de Macédoine et d'Achaïe ont résolu avec générosité de faire une collecte pour ceux des saints de Jérusalem qui sont pauvres.

27. Ils se sont portés d'eux-mêmes à cette bonne œuvre ; et en effet ils leur sont redevables. Car, si les Gentils ont participé aux richesses spirituelles des chrétiens de Jérusalem, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels.

28. Lors donc que je me serai acquitté de ce devoir, et après leur avoir remis ce fruit de la piété, je passerai par chez vous en allant en Espagne.

29. Or, je sais que lorsque j'irai vous voir, ma venue sera accompagnée d'une abondante bénédiction de l'Evangile de Jésus-Christ.

30. Je vous conjure donc, mes frères, par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider dans mes combats par les prières que vous adresserez à Dieu pour moi :

31. Afin que Dieu me délivre des infidèles qui sont dans la Judée. Priez aussi afin que les saints de Jérusalem reçoivent favorablement le présent que je leur porte ;

32. Et qu'ainsi j'aille vous voir étant dans l'allégresse, si c'est la volonté de Dieu, et que je puisse me consoler avec vous.

33. En attendant, je prie le Dieu de paix de demeurer avec vous tous.
Ainsi soit-il !

COMMENTAIRE

1. *Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere.* Ce n'est pas un simple conseil, mais une obligation imposée par la charité fraternelle, que les plus forts et les plus instruits supportent avec douceur les ignorances et les imperfections des faibles, *debemus.*

Et non nobis placere. La force, la science, l'autorité nous sont données pour le bien du prochain et non pour nous complaire en nos avantages personnels. *Nobis placere* veut dire : nous renfermer dans nos propres intérêts, nous procurer ce qui peut nous rendre la vie agréable, sans nous occuper du prochain ; en un mot, être égoïstes.

2. *Unusquisque vestrum proximo suo placeat.* Etes-vous riche ? mettez votre bonheur à soulager les pauvres. Etes-vous puissant ? employez votre autorité à secourir les faibles. *Si dives, si potens fueris, ne tibi ipsi, sed pauperi et egenti placeas.* (S. Chrysostome.)

Personne n'est exempt de ce devoir : *Unusquisque placeat.* Ne dites pas : Je ne puis rien pour les autres. Si le pauvre, si le faible possèdent le trésor de la charité, avec ce trésor, ils pourront secourir, protéger même le riche et le fort. Que d'œuvres admirables sont accomplies dans l'Eglise par les petits et par les pauvres !

Placeat in bonum. La charité et la cupidité veulent toutes deux plaire ; mais leur but est différent. La cupidité s'efforce de plaire, dans l'intérêt de son ambition et de sa fortune. La charité au contraire essaie de plaire aux hommes, pour leur faire du bien, *in bonum.* Et le bien que son industrie et ses efforts cherchent avant tout, c'est l'édification du prochain, c'est le salut des âmes, *ad ædificationem.*

3. *Etenim Christus non sibi placuit.* Le Christ venu parmi les hommes n'a pas cherché ce qui pouvait lui être commode et agréable ; mais, pendant toute sa vie et

dans toutes ses actions, il s'est proposé la gloire de son Père et le salut des hommes. C'est ce qu'il déclare lui-même : Je ne cherche pas à faire ma volonté, dit-il, mais la volonté de celui qui m'a envoyé ; et l'Eglise chante dans le symbole, qu'il est descendu des cieux pour les hommes et pour leur salut (1).

Sed sicut scriptum est : Improperia improperantium tibi ceciderunt super me. (Ps. 68.) Quand le Fils de Dieu est venu sur la terre, alors s'est accompli ce qui est écrit dans le psaume, où le prophète dit au nom du Christ : « Les injures que vous ont faites ceux qui vous outrageaient sont tombées sur moi ». Je les ai ressenties, je les ai expiées par mes larmes et mon sang, afin de réparer votre honneur et de sauver les coupables.

Ceciderunt super me. Bien que ces paroles soient mises dans la bouche du Christ, saint Paul fait néanmoins entendre qu'elles conviennent aussi aux fidèles, puisque le Christ est proposé à notre imitation. Nous devons donc, comme Jésus-Christ, ressentir les injures qui sont faites à Dieu, nous charger des faiblesses de nos frères, et ne rien négliger pour les sauver.

4. Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt. Dieu, dans sa bonté pour nous, dit Théodoret, nous a donné lui-même par écrit des leçons de doctrine qui nous éclairent, et des exemples qui nous encouragent. La sainte Ecriture est toute ordonnée à l'instruction de notre foi, à l'affermissement de notre espérance, à l'accroissement de notre charité. Voyez donc en quel esprit vous devez l'étudier. Il faut la lire non pour devenir des érudits, mais des saints.

Quæcumque scripta sunt (προεγράφη, *ante scripta sunt*). Saint Paul désigne l'Ancien Testament, et déclare que tout ce qu'il renferme est utile au salut. Il n'en peut être autrement, puisque toute parole de l'Ecriture est parole

(1) *Non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.* (Joan., V, 30.) *Descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me. (Ib.*, VI, 38.*) Propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis.* (Symbole.)

de Dieu. L'on ne doit cependant pas en conclure que tout ce qui est dans l'Ecriture soit utile à chaque homme de tous les siècles. L'Eglise est la gardienne de l'Ecriture, comme des sacrements : elle la dispense aux fidèles, en permet ou en restreint la lecture.

Ut per patientiam et consolationem Scripturarum spem habeamus. La patience produit l'espérance, et l'espérance fortifie la patience. Or, toutes deux naissent de la méditation des divines Ecritures. En même temps elles nous consolent par la promesse des biens à venir ; et elles nous encouragent en mettant sous nos yeux les exemples des saints, avec leur immortelle récompense.

Et consolationem Scripturarum. Mais où sont aujourd'hui les chrétiens qui se consolent dans la sainte Ecriture ? Que nous sommes loin de ces temps où les pasteurs expliquaient de suite aux peuples les livres entiers de la Bible, et où les peuples venaient assidûment les écouter ? On ne lit plus la parole de Dieu. Que le prêtre du moins la médite et la conserve dans son cœur : elle le consolera dans ses peines ; elle lui donnera la patience de supporter les calomnies et les vexations d'une génération mauvaise. Le prêtre qui aime la sainte Ecriture tient toujours son regard fixé sur le ciel : il conserve le zèle, la douceur et la constance au milieu des persécutions (1).

5. *Deus autem patientiæ et solatii.* Nulle puissance ne peut bannir du monde la douleur ; nulle philosophie ne peut nous consoler dans nos afflictions. Mais Dieu donne à ses amis la patience dans les peines, et il les console si bien qu'il les fait même surabonder de joie dans la tribulation.

Que les mondains se consolent dans les vains plaisirs de la terre, les ambitieux dans leurs honneurs et les avares dans leurs trésors. Vous êtes, ô mon Dieu, et vous serez éternellement mon unique consolation !

Deus autem patientiæ et solatii det vobis idipsum sapere

(1) *Per consolationem Scripturarum*, διὰ τῆς παρακλήσεως τῶν γραφῶν. Le mot παράκλησις signifie à la fois « consolation et exhortation ». La Vulgate ne rend qu'un des deux sens, mais n'exclut pas l'autre.

in alterutrum secundum Christum. Dans toute réunion d'hommes, la concorde n'est pas possible sans la patience. Il faut donc que Dieu, qui est l'auteur de la patience et de la consolation, nous donne la grâce de nous supporter mutuellement.

Idipsum sapere in alterutrum, τὸ αὐτὸ φρονεῖν ἐν ἀλλήλοις. Au lieu de prétendre imposer nos idées aux autres, tâchons d'accommoder nos sentiments aux leurs. Soyons assez modestes pour croire qu'ils peuvent avoir autant de lumières que nous. Les esprits orgueilleux et disputeurs, qui se font un mérite de toujours soutenir le contraire de ce que les autres pensent, ne plaisent ni à Dieu ni aux hommes.

Secundum Christum. L'Eglise laisse la plus grande liberté d'opinion dans les choses qui n'intéressent pas la foi. Mais, lorsqu'il s'agit de la parole divine, il est nécessaire que tous les esprits s'unissent dans la même adhésion. *Secundum Christum* signifie *secundum Christi doctrinam ;* et, comme le Christ signifie souvent, dans saint Paul, le corps mystique du Christ ou la réunion des membres dont il est le chef, on peut entendre par *secundum Christum*, la doctrine commune de l'Eglise. Il est sage d'éviter les opinions singulières. Nous avons une règle qui ne peut nous tromper : croire comme l'ensemble de l'Eglise. Enseignante ou enseignée, l'Eglise unie au pasteur suprême ne tombe point dans l'erreur.

6. *Ut unanimes uno ore honorificetis Deum et Patrem Domini nostri Jesu Christi.* Soyez donc unis de sentiments, « afin que, toute dissension étant éteinte parmi vous, et n'ayant qu'un même cœur et une même bouche, vous rendiez gloire à Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ ».

Unanimes. Les hommages publics rendus à Dieu par une communauté, une paroisse unie dans la concorde et la piété, sont très-agréables à Dieu. Les dévotions particulières sont bonnes ; mais les cérémonies du culte public sont meilleures encore. Heureux les pays où une foule pieuse remplit l'église tous les dimanches à la messe

paroissiale et aux vêpres! Cette terre est bénie du Seigneur : *Illic mandavit Dominus benedictionem.* (Ps. CXXXII.)

Uno ore. Quel beau spectacle que celui de l'Eglise romaine! Dans tous les pays de l'univers, on chante la même prière dans la même langue ; et ce saint concert, qui s'élève de la terre pour se mêler à celui des anges, monte vers le ciel à toutes les heures du jour et de la nuit.

7. *Propter quod suscipite invicem, sicut et Christus suscepit vos in honorem Dei.* Pour réaliser cette union sainte, accueillez-vous avec charité les uns les autres, aidez-vous mutuellement pour la gloire de Dieu, comme Jésus-Christ vous a lui-même accueillis avec bonté pour la gloire de son Père. Que le fort prenne donc soin du faible ; que le savant conseille et instruise l'ignorant ; que le riche soulage le pauvre, et que le Juif et le Gentil, oubliant la différence de leur origine, ne forment qu'un seul peuple en Jésus-Christ.

La fin de l'incarnation est de nous unir tous au Christ, et de faire que tous ensemble nous ne soyons qu'un en lui ; afin qu'en lui, avec lui et par lui, nous rendions éternellement gloire à Dieu créateur, rédempteur, sanctificateur.

Suscepit vos. Puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a aimés lorsque nous ne le connaissions pas, nous a cherchés lorsque nous étions loin, et nous a justifiés lorsque nous étions pécheurs, nous devons nous-mêmes supporter les défauts de notre prochain et contribuer selon nos forces au salut de nos frères.

Ainsi donc, au lieu d'abandonner un chrétien qui ne vous aime pas, témoignez-lui plus d'affection pour l'obliger à vous aimer. Notre frère est notre membre. Or, si un de nos membres se disloque, nous nous efforçons de le réunir aux autres et nous sommes dans le travail et la douleur jusqu'à ce qu'il soit remis en sa place, dit saint Chrysostome.

8 et 9. *Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis, propter veritatem Dei, ad confirmandas pro-*

missiones patrum ; Gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est : Propterea confitebor tibi in Gentibus, Domine, et nomini tuo cantabo. Je vous déclare que Jésus-Christ vous a traités les uns et les autres avec bonté pour la gloire de son Père. Car d'abord Jésus-Christ a été lui-même le ministre et le dispensateur de l'Evangile à l'égard des Juifs circoncis, afin que Dieu fût reconnu véritable dans ses paroles, et il est venu du ciel accomplir les promesses faites à nos pères. Ensuite, quant aux Gentils, je dis aussi qu'ils ont une obligation particulière de glorifier Dieu, à cause de la miséricorde qu'il leur a faite, selon qu'il est écrit : C'est pour cela, c'est à cause de vos bontés, Seigneur, que je publierai vos louanges parmi les Nations et que je chanterai avec eux des cantiques en l'honneur de votre nom.

Honorare Deum. Ce qui glorifie Dieu, c'est notre union, dit saint Chrysostome : *Gloria autem est Deo, quando simul adunamur, jungimur, unaniniter illum celebramus, infirmum levamus aut avulsum membrum non despicimus.* L'infinitif *honorare* dépend de *dico*, et l'on sous-entend *debere ;* car *dico* se met pour *jubeo.*

Pour étouffer tout sentiment de division entre les Juifs et les Gentils, saint Paul leur représente que Jésus-Christ les a aimés les uns et les autres et leur a fait des grâces spéciales. La prérogative des Juifs, c'est que Jésus-Christ a été lui-même leur docteur, et le ministre de l'Evangile pour leur nation. La grâce et l'honneur des Gentils, c'est d'avoir été appelés au salut par une miséricorde que les prophètes avaient prédite.

Promissiones, misericordia. Il y a donc cette différence entre les Juifs et les Gentils, que Dieu devait aux Juifs le Messie, parce qu'il s'était engagé par promesse à le leur donner. Mais, s'il n'avait rien promis aux nations, il avait prédit, dans sa miséricorde, qu'il ferait luire sur elles sa lumière.

Saint Paul rapporte quelques-unes de ces prophéties, d'abord pour exciter la reconnaissance des Gentils envers la bonté divine ; ensuite pour persuader aux Juifs que le

Messie n'est point venu au monde pour eux seuls, mais que les Gentils sont appelés à participer comme eux à ses bienfaits.

La première prophétie se trouve au Psaume XVII, qui est inséré tout entier au second livre des Rois (c. XXII) : *Propterea confitebor tibi in Gentibus, Domine, et nomini tuo cantabo.* Selon le sens littéral du Psaume, David remercie Dieu de la victoire qu'il lui a donnée sur ses ennemis, et promet de chanter ses louanges au milieu des nations. Mais les docteurs juifs reconnaissaient eux-mêmes que ce Psaume s'appliquait au Messie, dans le sens spirituel, qui était le principal. Est-ce que David a jamais pu dire de lui-même : *Constitues me in caput Gentium?* (v. 44.) Pour mieux faire entendre que David n'était que la figure du Messie, il se nomme dans cet endroit même le Christ du Seigneur : *Faciens misericordiam Christo suo David.* (v. 51.)

Cantabo, ψαλῶ, psalmum dicam : Je chanterai des psaumes et des cantiques en m'accompagnant de la harpe. Nous voyons l'heureux accomplissement de cette prophétie chez les nations qui étaient autrefois idolâtres. Aujourd'hui, dans tous les pays du monde, les fidèles s'assemblent et chantent des psaumes à la louange de Dieu, avec Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, selon sa promesse, est au milieu d'eux. Le prophète David voyait en esprit ces foules nombreuses réunies dans des milliers d'églises et chantant les saints cantiques qu'il avait composés lui-même pour le tabernacle du Seigneur. C'est l'admirable institution de l'office divin dans les églises cathédrales et dans les monastères, avec celle des vêpres dans toutes les paroisses du monde.

10. Le second texte est tiré du cantique de Moïse au Deutéronome (XXII, 43), où nous lisons, dans la Vulgate : *Laudate, Gentes, populum ejus.* Si Moïse invite les nations à louer le peuple de Dieu, c'est évidemment parce qu'elles connaîtront le même Dieu. Mais saint Paul cite exactement la version des Septante : Εὐφράνθητε, ἔθνη, μετὰ τοῦ λαοῦ αὐτοῦ : *Lætamini, Gentes, cum plebe ejus.*

L'hébreu peut admettre ce sens, aussi bien que celui de saint Jérôme. En effet, l'hémistiche : *Harninu govim hammo,* peut se traduire littéralement : *Facite jubilare, Gentes, populum ejus :* Nations, excitez le peuple du Seigneur à chanter ses louanges. Les Septante, en traduisant : « Nations, faites retentir des chants d'allégresse avec le peuple du Seigneur », affaiblissent un peu l'expression du prophète. Selon l'hébreu, ce sont les nations qui ont la part principale dans ce beau concert. Elles seront les premières à louer le Christ, et elles inviteront l'ancien peuple à imiter leur exemple. Mais cela n'était pas facile à comprendre au temps des Septante.

11. Le troisième texte est le Psaume CXVI, le plus court de tous, mais qui contient en termes parfaitement clairs la vocation de tous les peuples à la foi : *Laudate, omnes Gentes, Dominum ; et magnificate eum, omnes populi.*

12. Le quatrième texte est d'Isaïe. *Et rursus Isaias ait :* « Aux témoignages que nous venons de citer se joint Isaïe ». Tel est le sens de *rursus.* Isaïe dit à son tour : *Erit radix Jesse, et qui exsurget regere Gentes, in eum Gentes sperabunt.* (Is., IX, 10.) Il sortira de Jessé un rejeton, et celui qui s'élèvera pour gouverner les Nations, les Nations espéreront en lui ». Si elles mettent en lui leur espérance, elles accepteront donc son empire (1).

13. *Deus autem spei.* On vient de lire la parole d'Isaïe : *In ipsum Gentes sperabunt.* Ce mot *sperabunt* suggère à saint Paul un souhait : C'est Dieu, dit-il, qui est l'auteur de l'espérance; puisse-t-il vous remplir de toute joie et de toute paix dans la foi, pour que l'espérance abonde en vous et que la vertu du Saint-Esprit remplisse vos âmes : *Deus autem spei repleat vos omni gaudio et pace in credendo : ut abundetis in spe et virtute Spiritus sancti* (2).

(1) L'hébreu se traduit ainsi littéralement : *Et erit in die illa, radix Jesse, qui stat in signum populorum, ipsum Gentes deprecabuntur.* « Voici ce qui arrivera en ce jour : le rejeton de Jessé, celui qui tiendra l'étendard pour commander aux peuples, les Nations lui adresseront leurs prières ». Dans Isaïe, le verbe *erit* est pris en un sens impersonnel, absolu; mais dans saint Paul, qui abrége le texte, *erit* a pour sujet *radix.*

(2) Le grec supprime la conjonction devant *virtute.* Le sens est alors : afin que vous abondiez en espérance par la vertu du Saint-Esprit.

La joie intérieure est produite par la paix de la conscience ; or il n'y a point de vraie paix sans la foi. C'est donc de la foi que naît le contentement de l'âme ; et l'on peut dire qu'en dehors de l'Église catholique, qui seule possède la foi, on ne trouve point cette bienheureuse paix.

De la paix naît aussi l'espérance ; car l'âme qui se sent bien avec Dieu a la confiance qu'elle l'aimera toujours ; elle espère qu'elle ne quittera ce monde que pour aller se reposer dans le sein de Dieu.

Et virtute Spiritus sancti. Avec ces biens, l'Apôtre souhaite aux Romains tous les autres dons que l'Esprit-Saint communique aux membres de Jésus-Christ.

Ici finit l'Épître, quant à son objet. Toutes les vérités dogmatiques et morales que saint Paul voulait enseigner sont exposées. Le reste est un épilogue dans lequel l'Apôtre, quittant le rôle de docteur, s'excuse de la liberté avec laquelle il vient d'écrire, parle de ses travaux, et des succès de son ministère, énonce ses projets, et finit par promettre d'aller se consoler avec les Romains. Tout cela, dit avec une simplicité qui ne manque pas d'adresse, engage les fidèles de Rome à bien accueillir sa doctrine et à suivre ses conseils.

14. *Certus sum autem, fratres mei, et ego ipse de vobis, quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere.*

Saint Paul, au commencement de sa lettre, avait donné des éloges aux Romains pour les préparer à entendre ses avertissements : *Gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiatur in universo mundo* (1, 8) ; et maintenant, avec une modestie égale à sa prudence, il adoucit de nouveau par des louanges ce qui aurait pu les choquer dans ses paroles. Il sait, dit-il, qu'étant pleins de science et de charité, ils sont capables de s'instruire et de s'avertir eux-mêmes les uns les autres, sans avoir besoin de ses conseils. Il descend, pour ainsi dire, de sa chaire de docteur et leur

parle familièrement, comme à des frères, à des amis, à des égaux, dit saint Chrysostome.

Certus sum et ego ipse. « On me rapporte », dit-il, « que vous êtes pleins de science et de vertu ; je sais moi-même qu'il en est ainsi ». Ce n'est pas une vaine politesse. Saint Pierre avait laissé à Rome des chrétiens du plus grand mérite, capables de bien gouverner l'Église pendant son absence.

Pleni estis. Il veut dire : Vous avez au milieu de vous des hommes pleins de science et de charité. Or tout est commun dans une même famille ; et c'est une délicate habileté de décerner à tous les frères l'éloge mérité par quelques-uns.

Pleni estis dilectione (1), *repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere.* Remarquez ces deux conditions nécessaires pour bien enseigner : Il faut la science et la charité. Comment enseigner, si l'on ne sait pas ? Et lors même qu'on sait, on n'instruit pas, ou l'on instruit mal, si l'on n'aime pas. Aussi une bonne leçon d'éloquence est celle-ci : Aimez ceux à qui vous parlez.

Monere. Si la science et la charité sont nécessaires pour instruire, elles le sont davantage encore pour avertir.

15. *Audacius autem scripsi vobis, fratres, ex parte, tanquam in memoriam vos reducens.* Sa lettre, dit-il, pourra sembler un peu trop hardie, si l'on considère le mérite de ceux à qui il l'adresse. Mais il a seulement voulu rappeler à leur mémoire ce qu'ils savaient eux-mêmes. « Si j'ai pris cette liberté », ajoute-t-il, « je l'ai fait à cause de la grâce qui m'a été donnée de la part de Dieu ». C'est comme s'il disait : Je ne me suis pas arrogé moi-même l'honneur de l'apostolat. Dieu m'a imposé ce ministère par sa grâce : ne soyez donc pas blessés de mes paroles. En vous rappelant des vérités importantes qu'on vous a enseignées, j'accomplis l'ordre que j'ai reçu de Dieu.

(1) *Dilectione*, en grec ἀγαθωσύνῃ, *bonitate*, c'est une bonté qui fait que l'on aime à rendre service au prochain. Quelques exemplaires (FG) donnent ἀγάπῃ, leçon qu'a suivie la Vulgate.

Audacius scripsi. Saint Paul écrit avec hardiesse, il s'excuse avec politesse. Sa hardiesse lui fait dire la vérité, et sa charité adoucit la force de ses leçons.

In memoriam vos reducens. Les pasteurs ne doivent point se lasser non-seulement d'enseigner, mais de rappeler aux fidèles les dogmes de la foi et les préceptes de la morale. Il ne suffit pas que les peuples connaissent les vérités du salut : il faut les y faire penser.

16. *Ut sim minister Christi Jesu in Gentibus.* « Car Dieu m'a établi le ministre de Jésus-Christ parmi les nations ». C'est une manière adroite de leur rappeler que son autorité apostolique s'étend à tous les peuples du monde et même aux Romains.

Minister. Ce n'est pas διάκονος, un simple serviteur, qui exécute la volonté du maître, mais λειτουργὸς, un ministre chargé d'une fonction publique et sacrée, comme le prêtre qui offre à Dieu les hommages du peuple.

Sanctificans Evangelium Dei, ἱερουργῶν τὸ Εὐαγγέλιον, ce que saint Augustin rend par *consecrans Evangelium ;* c'est-à-dire : *Evangelii annuntiandi sacro ministerio fungens.* Ce mot *sanctificans* développe l'idée contenue dans *minister.* Car le verbe ἱερουργεῖν signifie *rem sacram operari.* Saint Paul emploie cette noble expression, pour montrer la sainteté de la fonction qu'il exerce. Prêcher l'Evangile, voilà, dit-il, mon sacerdoce ; voilà le sacrifice que j'offre à Dieu. (S. Chrys.)

En effet prêcher l'Evangile est une fonction sacrée, qui n'appartient qu'aux Apôtres ou à ceux qui sont institués par les Apôtres. Personne n'a le droit de prêcher l'Evangile, s'il n'en a reçu la mission. Jésus-Christ lui-même a dit : Ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais la doctrine de celui qui m'a envoyé. Il faut donc être envoyé pour enseigner la religion. Ceux qui prêchent sans mission les dogmes évangéliques s'exposent à tomber dans de graves erreurs. Aussi nul ne doit prêcher en public, dans une assemblée chrétienne, sans la permission de l'évêque.

Ut fiat oblatio Gentium accepta. L'hostie agréable que

saint Paul doit offrir à Dieu, ce sont les nations converties à l'Evangile, baptisées et sanctifiées par la vertu efficace de l'Esprit-Saint : *Et sanctificata in Spiritu sancto.*

Une série de métaphores heureusement continuées présente ici une allusion aux sacrifices du Temple de Jérusalem. Saint Paul est un ministre de l'autel, un prêtre, λειτουργός. Il accomplit une fonction sacrée en prêchant l'Evangile, ἱερουργῶν Εὐαγγέλιον. Par là il offre à Dieu une hostie, προσφορὰ, ce sont les Gentils qu'il amène devant l'autel du Seigneur. Il est vrai, cette victime était autrefois impure ; mais elle est devenue une oblation agréable, εὐπρόσδεκτος. Car elle a été purifiée et sanctifiée par l'Esprit Saint, ἡγιασμένην ἐν Πνεύματι ἁγίῳ.

Les expressions qu'il vient d'employer font entendre que son ministère n'a pas été stérile. C'est pourquoi il ajoute :

17. *Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum* (1). J'ai donc un sujet de me glorifier en Jésus-Christ, non-seulement devant les hommes, mais devant Dieu, à qui j'ai procuré des adorateurs. Mais ces conversions heureuses ne sont point le fruit de mes seuls travaux ; elles sont dues à la grâce de Jésus-Christ : *In Christo Jesu.*

Saint Paul ajoute modestement quelques détails sur les progrès de l'Evangile. Les Romains devaient apprendre ces faits avec joie ; et la bénédiction que Dieu donnait aux travaux de son Apôtre justifiait la liberté qu'il avait prise de leur écrire.

18 et 19. *Non enim audeo aliquid loqui eorum quæ per me non efficit Christus, in obedientiam Gentium, verbo et factis, in virtute signorum et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti : ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim Evangelium Christi.* Cette période, qui paraît embarrassée, devient claire, si l'on intercale une phrase affirmative, de cette manière : *Non enim*

(1) *Ad Deum*, τὰ πρὸς τὸν Θεὸν, *in rebus quæ pertinent ad Deum.* Quelques manuscrits suppriment l'article τὰ, que n'a pas lu non plus l'auteur de la Vulgate.

audeo aliquid loqui eorum quæ per me non efficit Christus, sed audeo loqui ea quæ per me efficit, in obedientiam, etc. Je puis donc me glorifier devant Dieu. « Car, sans prétendre m'attribuer l'honneur d'aucune des choses que le Christ n'a pas faites par moi, mais par d'autres, j'oserai dire ce qu'il a fait par mon ministère, pour amener les Gentils à l'obéissance de la foi. Il les a attirés par la parole que je leur ai annoncée, par les œuvres que j'ai opérées au milieu d'eux, par la vertu des miracles et des prodiges qui ont accompagné ma prédication, et par la puissance du Saint-Esprit dont la grâce a touché les cœurs. Dieu a tellement béni mes travaux que j'ai rempli de l'Evangile tous les pays qui s'étendent depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie ».

In virtute signorum et prodigiorum. Saint Luc rapporte quelques-uns de ces faits miraculeux dans le livre des *Actes*. Tels sont, en Chypre, le mage Elymas frappé de cécité ; à Troade, la résurrection d'Eutyque; à Philippes, la prison qui tremble et les chaînes des prisonniers qui tombent ; enfin plus tard, à Malte, la morsure de la vipère qui ne fit aucun mal au saint Apôtre.

In virtute Spiritus sancti. C'est l'Esprit-Saint qui donne la vertu à sa parole. Voyez comme il a soin de tout rapporter à Dieu et rien à lui-même. Tout le bien qu'il opère vient du Saint-Esprit.

Per circuitum. Saint Paul ne s'est pas rendu en droite ligne de Jérusalem en Illyrie; mais il a circulé dans chaque province qu'il a trouvée sur sa route; il s'est avancé au midi et au septentrion, dans le Pont et dans la Thrace ; il a prêché l'Evangile dans toutes les villes importantes de ces contrées, en sorte qu'il ne s'en trouve plus qui n'aient été visitées par lui, par ses disciples ou par quelque homme apostolique.

Ita ut repleverim Evangelium semble une hypallage mise pour *ita ut has regiones Evangelio repleverim.* On interprète aussi *repleverim* par *Evangelium dilataverim,* ou *cum plenitudine propagaverim.* Ce serait un hébraïsme justifié par deux phrases de l'Ecclésiastique : *Qui implet*

quasi Phison sapientiam, qui adimplet quasi Euphrates sensum (Eccli., XXIV, 35), et même par cette expression du Psaume CIX : *Implebit ruinas.*

Que ne peut pas un seul homme, quand il est rempli du Saint-Esprit? A peine compte-t-on les villes et les provinces que saint Paul, rapide comme la flamme, a éclairées et converties.

Ces deux mots, *in virtute signorum,* renferment des prodiges innombrables ; et cette autre parole, *per circuitum,* comprend une foule de villes et de nations. Ah ! qu'il est donc vrai que la grâce n'a pas été sans effet dans saint Paul ! *Gratia ejus in me vacua non fuit.* (I Cor., XXV, 10.)

Pour moi, serviteur inutile, j'admirerai du moins et je louerai Dieu dans ses saints. Et quand j'entendrai raconter les succès d'un prêtre zélé, bien loin de porter envie à sa gloire, je me réjouirai de ce que Dieu se soit, jusque dans notre âge, préparé de fidèles et généreux serviteurs.

20 et 21. *Sic autem prædicavi Evangelium hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem, sed sicut scriptum est : Quibus non est annuntiatum de eo, videbunt; et qui non audierunt intelligent.* (Is., LII, 15.) « Or, en m'acquittant de ce ministère, j'ai eu soin de ne point aller prêcher dans les lieux où Jésus-Christ avait été annoncé, afin de ne point bâtir sur le fondement d'autrui ; mais j'ai tâché de vérifier cette parole de l'Ecriture : Ceux à qui le Messie n'avait point été annoncé verront sa lumière ; et ceux qui n'avaient point encore entendu parler de lui comprendront sa doctrine, et ils reconnaîtront qu'elle est véritable ».

Sic autem prædicavi Evangelium hoc. En grec, οὕτω δὲ φιλοτιμούμενον εὐαγγελίζεσθαι, *sic autem curans prædicare Evangelium.* Je regardais comme mon devoir et comme ma gloire de prêcher l'Evangile dans les pays où il n'avait pas encore été annoncé.

Saint Paul n'a pas évité absolument de prêcher dans tous les endroits où l'Evangile était connu, puisque nous le voyons prêcher à Damas et dans Antioche, où se trou-

vaient déjà des chrétiens. Il veut dire qu'une fois élu apôtre, il a choisi pour le champ de ses travaux des lieux où l'Evangile n'avait pas encore été annoncé. Dans les autres endroits, où le Christ était déjà connu, il ne prêchait qu'en passant, comme il se propose de faire à Rome même, lorsqu'il ira saluer l'Eglise de cette grande ville, en se rendant en Espagne.

22. *Propter quod et impediebar plurimum venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc.* « C'est la principale cause qui m'a empêché d'aller vous visiter ; et je n'ai pu encore le faire jusqu'à présent », étant occupé à fonder des églises dans les villes où Jésus-Christ n'avait pas été annoncé. Il explique ce qu'il disait au commencement de sa lettre : *Sæpe proposui venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc.* (I, 13.) Cette dernière phrase, *et prohibitus sum usque adhuc,* que la Vulgate donne aux deux endroits, paraît avoir été apportée ici du chapitre premier ; car elle manque dans le grec, dans le syriaque et dans les anciens commentateurs.

Plurimum, τὰ πολλὰ ; c'est comme s'il disait : Diverses causes m'ont toujours empêché d'aller vous voir ; mais « les principaux obstacles » venaient de ce que l'établissement des nouvelles églises ne me laissait aucun loisir.

23. *Nunc vero ulterius locum non habens in his regionibus.* Le plan des Apôtres était d'annoncer Jésus-Christ dans les grandes villes, d'y fonder des églises qu'ils confiaient à des évêques, et de laisser à leurs disciples le soin d'étendre l'Évangile dans les contrées voisines. En agissant ainsi, ils purent dans l'espace de quelques années s'avancer jusqu'aux extrémités du monde connu, et allumer, pour ainsi dire, une multitude de flambeaux qui faisaient rayonner l'Evangile par toute la terre.

Locum non habens. Tel est le zèle des âmes : il ne se repose jamais. Une grande œuvre est-elle accomplie, il en entreprend une autre. Saint Paul ne trouvant plus de peuples à évangéliser dans l'Orient, se propose d'aller au fond de l'Occident conquérir l'Espagne à Jésus-Christ.

Cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam præcedentibus annis. Ces paroles font voir l'affection que saint Paul avait depuis longtemps conçue pour les Romains. Il songeait à Rome pendant qu'il formait les Eglises d'Ephèse et de Corinthe, parce qu'il comprenait l'importance d'étendre et d'affermir l'Evangile dans la capitale du monde.

24. *Quum in Hispaniam proficisci cœpero.* La plupart des saints Pères, grecs et latins, enseignent que saint Paul a prêché l'Evangile en Espagne vers l'an 63, après sa première captivité. C'est le sentiment de saint Hippolyte, saint Athanase, saint Cyrille, saint Sophronius, saint Epiphane, saint Chrysostome, Théodoret, saint Jérôme, saint Isidore, le vénérable Bède, saint Adon. On peut y joindre saint Clément pape ; car il dit que saint Paul est allé aux extrémités de l'Occident : *Quum ad Occidentis terminum venisset,* ἐπὶ τὸ τέρμα τῆς δύσεως ἐλθών. Or cette expression ne peut s'entendre que de l'Espagne et de la Gaule, puisque saint Clément écrivait en Italie, région que personne n'a jamais nommée le terme de l'Occident. (Saint Clém., *I Cor.*, 5.) Enfin le martyrologe romain, au 23 septembre, dit que saint Paul « allant en Espagne » laissa dans les Gaules, à Narbonne, Sergius Paulus, qu'il institua évêque de cette ville.

Et a vobis deducar illuc. Le verbe *deducere,* προπέμπειν, signifie accompagner une personne par honneur à son départ, et lui fournir les provisions dont elle a besoin pour son voyage. C'était chez les anciens un devoir de l'hospitalité ; et les chrétiens comprenaient toute la gloire et tout le mérite qu'il y avait à procurer aux Apôtres les choses nécessaires quand ils partaient pour aller conquérir un nouveau pays à l'Evangile. Ce sens du mot *deducere* est clairement indiqué dans l'Épître de saint Jean à Caïus, lorsqu'il le félicite de sa générosité envers les frères qui voyagent pour la religion : *Quos benefaciens deduces digne Deo. Pro nomine enim ejus profecti sunt, nihil accipientes a Gentibus. Nos ergo debemus suscipere hujusmodi, ut cooperatores simus veritatis.* Le verbe

deducere ne suppose donc pas que les Romains l'accompagneront jusqu'en Espagne, mais qu'ils lui fourniront les moyens de s'y rendre.

Si vobis primum ex parte fruitus fuero. « J'irai donc en Espagne, si je puis auparavant jouir un peu de votre société ».

Ex parte. Expression délicate : il ne pourra demeurer avec eux aussi longtemps qu'il le souhaiterait. Il les quittera, après avoir contenté seulement en partie son désir de les voir.

Fruitus fuero. Autre expression aimable qui montre son affection pour les Romains. « Je jouirai de vous en passant. Il me faudra continuer ma route, après m'être en partie rassasié du bonheur de votre présence » (en grec ἐμπλησθῶ). L'amour de Dieu n'éteint point dans le cœur des saints l'amour des hommes. Combien étaient délicieux les entretiens de saint Benoît et de sainte Scholastique, de saint Antoine et de saint Paul ermite, de saint François de Sales et de sainte Jeanne Françoise de Chantal ! Deux saints qui conversent ensemble sont deux flammes qui se confondent pour s'élancer vers le ciel.

25. *Nunc igitur proficiscar in Jerusalem, ministrare sanctis.* Saint Paul, le docteur de l'univers, fait tant de cas de l'aumône qu'il la regarde comme une partie de son apostolat ; et quelque désir qu'il ait de voir Rome, d'annoncer l'Evangile dans cette capitale du monde et de faire connaître Jésus-Christ aux peuples de l'Occident, néanmoins il différera cette grande et sainte entreprise, pour porter lui-même des aumônes aux pauvres de Jérusalem.

26. *Probaverunt enim Macedonia et Achaia collationem aliquam facere in pauperes sanctorum qui sunt in Jerusalem.* Saint Paul avait promis à saint Pierre, à saint Jacques et à saint Jean de recueillir des aumônes pour les pauvres de Jérusalem. Car cette Eglise avait souffert une grande persécution des Juifs, et plusieurs fidèles avaient été dépouillés de leurs biens. Saint Paul s'acquitta avec zèle de sa promesse. Il sollicita les

provinces qu'il évangélisait de soulager par leurs aumônes les frères de Jérusalem.

Collationem, en grec κοινωνίαν. Les vocabulaires ne donnent au mot grec que le sens de communauté ou participation. Nous croyons que la Vulgate a raison de traduire ce mot par *collatio*, contribution volontaire d'aumônes mises en commun.

27. *Placuit enim eis ; et debitores sunt eorum.* « Cette œuvre leur a été agréable, et ils s'y sont portés avec générosité. D'ailleurs, en les assistant, ils ne font qu'acquitter une dette ». Saint Paul le prouve aussitôt : *Nam si spiritualium eorum participes facti sunt Gentiles, debent et in carnalibus ministrare illis.* En effet, dit-il, si les Gentils ont eu part aux richesses spirituelles du christianisme par les messagers apostoliques que les fidèles de Jérusalem leur ont envoyés, il est juste que les Gentils fassent aussi part de leurs biens temporels aux fidèles de Jérusalem qui sont dans le besoin.

Debent. Ici se trouve institué le tribut que les fidèles paient à l'Eglise, sous divers noms, comme le Denier de saint Pierre, les quêtes pour les séminaires, les subventions faites par le peuple au clergé des paroisses, et aux évêques des diocèses. Il faut remarquer ces expressions *debitores*, *debent.* Saint Paul, cet apôtre généreux qui ne veut rien recevoir des Corinthiens ni des Thessaloniciens, qui prêche l'Evangile à ses frais dans ces villes opulentes, déclare cependant que c'est « un devoir » pour les fidèles de subvenir aux besoins de ceux qui leur procurent les biens spirituels. « C'est une dette sacrée » : Ὀφείλουσι λειτουργῆσαι, *debent ministrare.* Le mot grec λειτουργῆσαι donne à entendre que les honoraires fournis à ceux qui annoncent l'Evangile font partie du culte divin. On peut voir cette question plus amplement traitée dans la première Epître aux Corinthiens. (c. IX.)

Debent. Puisque c'est une obligation, il ne faut pas que les fidèles l'ignorent ; les pasteurs doivent les en instruire, surtout dans les grandes nécessités de l'Eglise.

Debent in carnalibus ministrare. Cette réflexion indique

aux Romains leur propre devoir avec plus d'adresse que s'il les avait directement exhortés à imiter les Corinthiens et les Macédoniens. (S. Chrys.)

28. *Hoc igitur quum consummavero, et assignavero eis fructum hunc.* En grec, σφραγισάμενος αὐτοῖς, *quum obsignatam pecuniam eis tradidero.* Le verbe σφραγίζεσθαι signifie sceller, ou remettre à quelqu'un un objet scellé, comme un sac contenant une somme d'argent ; ou du moins remettre sûrement cette somme au destinataire et dans les formes légales.

Fructum hunc. L'aumône est le fruit de la charité des fidèles ; mais c'est un fruit plus utile à celui qui le donne qu'à celui qui le cueille, selon cette parole de Jésus-Christ : « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir ».

Per vos proficiscar in Hispaniam. Saint Paul ne fera que passer chez les Romains, et il dit que son passage leur procurera des grâces abondantes. Ce n'est pas une simple espérance, il sait qu'il leur apportera les bénédictions de l'Evangile. 30. *Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Christi veniam.* Telle est l'arrivée d'un évêque dans les paroisses de son diocèse. Il apporte toujours avec lui de grandes bénédictions. Si ses mains ne répandent pas l'abondance de la grâce sur les peuples, c'est que leurs cœurs ne sont pas préparés à la recevoir.

Tel est aussi le ministère d'un missionnaire, qui ne réside pas comme le pasteur, mais qui passe. En général, la bénédiction est attachée moins à son séjour qu'à son passage. Sa course est comme celle du soleil, qui ne demeure pas immobile dans le ciel, mais qui passe et répand la lumière, la chaleur et la fécondité.

30. *Ut adjuvetis me,* συναγωνίσασθαί μοι, *ut mecum certante certetis.* Toute l'Eglise travaille et lutte avec le prédicateur de l'Evangile. Les fidèles prient, le missionnaire parle, les moines jeûnent, et les pécheurs se convertissent. Ainsi se fait l'œuvre de Dieu ; ainsi s'opère le salut des âmes, avec la prière, la pénitence et la parole qui attirent la grâce.

Obsecro ut adjuvetis me. De cette demande de saint Paul on infère avec raison, contre les protestants, qu'il est permis et utile d'invoquer le secours des saints. Car si saint Paul demandait, par tout ce qu'il y a de plus sacré, les prières des Romains encore vivants, pourquoi ne serait-il pas permis aux chrétiens d'implorer le secours de saint Paul lui-même régnant avec Jésus-Christ dans le ciel ?

Ut adjuvetis me. Saint Paul prévoyait qu'il aurait beaucoup à souffrir dans Jérusalem et qu'il y serait exposé à de grands périls. Mais il brave ce danger pour la gloire de Dieu et l'amour du prochain.

31. *Ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judæa.* Nous l'avons dit, c'est la prière des fidèles qui secourt les missionnaires et les délivre de leurs périls. L'œuvre de la Propagation de la Foi n'est donc pas moins utile par la prière que par l'aumône. Saint Pierre fut délivré de ses chaînes par les prières des fidèles de Jérusalem. La prière de l'Eglise tantôt renverse le persécuteur et tantôt le convertit; elle féconde les travaux apostoliques ; elle mérite au ministre de l'Évangile la palme du martyre ou la couronne de la patience. Aujourd'hui toutes les puissances de la terre sont déchaînées contre l'Église de Dieu ; mais elle prie, et elle est invincible.

Ab infidelibus qui sunt in Jerusalem. Saint Paul était haï des Juifs opposés à l'Évangile, et suspect aux Juifs mêmes convertis à la foi. Plusieurs de ces derniers le regardaient comme l'adversaire de leur nation, le contempteur de la loi de Moïse et le partisan des Gentils. C'était à leurs yeux un transfuge.

Et obsequii mei oblatio accepta fiat. Priez pour que l'aumône que je porte aux saints de Jérusalem leur soit agréable. Prière étonnante ! Il en est cependant ainsi ; les pauvres ne sont pas toujours faciles à contenter. Ce n'est pas une raison de les abandonner ; mais c'est un motif de leur faire l'aumône pour l'amour de Dieu, sans compter sur leur reconnaissance.

Remarquez trois degrés de la charité chrétienne :

1° Faire du bien aux malheureux ; — 2° faire du bien aux ingrats ; — 3° tâcher de vaincre leur ingratitude à force de bonté. C'est l'admirable exemple que nous donne saint Paul.

Il a recueilli avec beaucoup de sollicitude des aumônes pour les pauvres de Jérusalem qui ne l'aiment pas. Maintenant il ne sait pas si l'injuste aversion qu'ils ont pour lui ne les empêchera pas de recevoir ces aumônes dont ils ont besoin. Mais rien ne rebute sa charité. Il conjure les Romains d'adresser à Dieu des prières, afin qu'il change les esprits des chrétiens de sa nation, et que des hommes à qui il est odieux veuillent bien accepter ses dons. O le fidèle imitateur de Jésus, qui bénissait ceux qui le maudissaient! (Theodoret.)

32. *Ut veniam ad vos in gaudio, per voluntatem Dei, et refrigerer vobiscum.* « Priez donc le Seigneur, afin qu'étant ainsi rempli de joie par l'heureux succès de mon voyage, je puisse aller vous voir dans l'allégresse, et que je goûte le bonheur de me consoler avec vous ». Il n'en devait pas être ainsi. Des chaînes attendaient saint Paul à Jérusalem. Il ira cependant à Rome ; mais il y entrera comme un criminel, chargé de liens, et c'est au fond d'une prison que les fidèles le verront et l'écouteront pendant qu'il attendra le jugement de César.

Per voluntatem Dei. Il ajoute cette parole tant recommandée par saint Jacques : *Si Dominus voluerit.* C'est une grande piété, et en même temps une grande paix, de conformer en tout sa volonte à celle de Dieu.

33. *Deus autem pacis sit cum omnibus vobis.* Ce souhait rappelle et confirme tout ce qu'il a dit dans sa lettre : « Que le Dieu de paix soit avec vous tous ! » C'est-à-dire, en attendant que j'aie le bonheur de vous voir, je prie le Dieu de paix de demeurer avec vous tous, Juifs et Gentils, qui maintenant ne formez qu'un seul peuple, et je le supplie de faire cesser toutes contestations parmi vous, en réunissant tous vos esprits dans la vérité et tous vos cœurs dans la charité. *Amen.*

CHAPITRE SEIZIÈME

ANALYSE

Ce dernier chapitre contient les salutations. Elles se divisent en deux listes. D'abord celle des habitants de Rome que l'Apôtre salue. Après avoir nommé des chrétiens et des chrétiennes qui ont bien mérité de la religion et que nous voyons presque tous inscrits au Martyrologe, saint Paul en désigne d'autres qu'il ne salue pas ; au contraire, il ordonne de les noter soigneusement et de les éviter; car ce sont des hommes dangereux qui troublent l'Eglise, en enseignant de fausses doctrines. (17 - 20.)

Il nomme ensuite plusieurs chrétiens de Corinthe, qui saluent avec lui ceux de Rome.

Enfin il termine en rendant gloire à Dieu pour le mystère de l'Incarnation, qui est maintenant publié dans tout l'univers.

Outre les excellents avis qui sont mêlés à cette liste de noms, ce chapitre contient de précieuses indications pour l'histoire de l'Eglise.

Il y a des personnes, dit saint Chrysostome, qui s'arrêtent à cet endroit de la lettre et ne lisent pas le reste, parce qu'elles s'imaginent qu'on ne peut retirer beaucoup de profit d'une liste de noms propres. Mais les enfants des orfèvres, ajoute-t-il, recueillent avec soin les moindres rognures et les plus légères parcelles du métal précieux qu'emploient leurs pères : et des chrétiens ignorants méprisent les lames d'or que renferme la fin de cette lettre.

---

1. *Commendo autem vobis Phœben sororem nostram, quæ est in ministerio Ecclesiæ quæ est in Cenchris ;*

2. *Ut eam suscipiatis in Domino digne sanctis, et assistatis ei in quocumque negotio*

1. Je vous recommande notre sœur Phœbé, diaconesse de l'Eglise de Cenchrée.

2. Je vous prie de la recevoir au nom du Seigneur, comme il convient aux saints de recevoir une

sainte; et veuillez l'assister dans toutes les choses où elle pourra avoir besoin de vous. Car elle a rendu elle-même de grands services à beaucoup de fidèles et à moi-même.

3. Saluez Prisca et Aquila, qui ont travaillé avec moi pour le service de Jésus-Christ,

4. Et qui ont exposé leur tête pour me sauver la vie. Ce n'est pas moi seul qui leur rends grâces, mais encore toutes les Eglises des Gentils.

5. Saluez aussi l'Eglise qui est dans leur maison. Saluez mon cher Epénète, qui est les prémices de l'Asie en Jésus-Christ.

6. Saluez Marie, qui a beaucoup travaillé au milieu de vous.

7. Saluez Andronique et Junias mes parents, mes compagnons de captivité, qui sont illustres parmi les apôtres et qui ont appartenu à Jésus-Christ avant moi.

8. Saluez Ampliatus, que j'aime particulièrement en Notre-Seigneur.

9. Saluez Urbain, qui a travaillé avec nous pour le service de Jésus-Christ, et mon cher Stachys.

10 Saluez Appelles, qui est un fidèle serviteur de Jésus-Christ.

11. Saluez ceux qui sont de la maison d'Aristobule. Saluez Hérodion, mon cousin. Saluez ceux de la maison de Narcisse, qui sont nos frères dans le Seigneur.

12. Saluez Tryphéna et Thryphosa, qui travaillent pour le service du Seigneur; et Perside, qui m'est très-chère, et qui a beaucoup travaillé aussi pour le Seigneur.

13. Saluez Rufus, qui est un élu du Seigneur, et sa mère que je regarde comme la mienne.

14. Saluez Asyncritus, Phlégon, Hermas, Patrobas, Hermès, et nos frères qui sont avec eux.

15. Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympiade, et tous les saints qui sont avec eux.

vestri indiguerit : etenim ipsa quoque adstitit multis, et mihi ipsi.

3. *Salutate Priscam et Aquilam adjutores meos in Christo Jesu ;*

4. *(Qui pro anima mea suas cervices supposuerunt : quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ Ecclesiæ Gentium.)*

5. *Et domesticam Ecclesiam eorum. Salutate Epænetum dilectum mihi, qui est primitivus Asiæ in Christo.*

6. *Salutate Mariam , quæ multum laboravit in vobis.*

7. *Salutate Andronicum et Juniam cognatos et concaptivos meos, qui sunt nobiles in apostolis, qui et ante me fuerunt in Christo.*

8. *Salutate Ampliatum dilectissimum mihi in Domino.*

9. *Salutate Urbanum adjutorem nostrum in Christo Jesu, et Stachyn dilectum meum.*

10. *Salutate Apellen probum in Christo.*

11. *Salutate eos qui sunt ex Aristobuli domo. Salutate Herodionem cognatum meum. Salutate eos qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.*

12. *Salutate Tryphœnam et Tryphosam, quæ laborant in Domino. Salutate Persidem carissimam, quæ multum laboravit in Domino.*

13. *Salutate Rufum electum in Domino, et matrem ejus, et meam.*

14. *Salutate Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen et qui cum eis sunt fratres.*

15. *Salutate Philologum, et Juliam, Nereum , et sororem ejus, et Olympiadem, et omnes qui cum eis sunt sanctos.*

16. *Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes Ecclesiæ Christi.*

17. *Rogo autem vos, fratres, ut observetis eos qui dissensiones et offendicula, præter doctrinam quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab illis.*

18. *Hujusce modi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri; et per dulces sermones et benedictiones seducunt corda innocentium.*

19. *Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est. Gaudeo igitur in vobis. Sed volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo.*

20. *Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris velociter. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.*

21. *Salutat vos Timotheus adjutor meus, et Lucius, et Jason, et Sosipater, cognati mei.*

22. *Saluto vos ego Tertius, qui scripsi epistolam in Domino.*

23. *Salutat vos Caius hospes meus, et universa Ecclesia. Salutat vos Erastus arcarius civitatis, et Quartus frater.*

24. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.*

25. *Ei autem qui potens est vos confirmare juxta Evangelium meum et prædicationem Jesu Christi, secundum revelationem mysterii temporibus æternis taciti :*

26. *Quod nunc patefactum est per Scripturas prophetarum, secundum præceptum æterni Dei, ad obeditionem fidei in cunctis gentibus cogniti :*

27. *Soli sapienti Deo per Jesum Christum, cui honor et*

16. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Toutes les églises de Jésus-Christ vous saluent.

17. Cependant je vous prie, mes frères, de prendre garde à ceux qui causent parmi vous des divisions et des scandales, contre la doctrine que vous avez apprise ; évitez-les.

18. Car ces sortes de gens ne servent point Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais leur ventre, tandis que par des paroles douces et flatteuses ils séduisent les âmes simples.

19. Car, si l'obéissance que vous rendez à l'Evangile est connue dans tous les pays du monde, je m'en réjouis pour ce qui vous concerne ; mais je désire aussi que vous soyez sages dans le bien, et simples dans le mal.

20. Enfin, que le Dieu de paix écrase au plus tôt Satan sous vos pieds. La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous !

21. Timothée qui est le compagnon de mes travaux, vous salue, comme aussi Lucius et Jason et Sosipater, mes parents.

22. Et moi Tertius, qui ai écrit cette lettre, je vous salue au nom du Seigneur.

23. Caius, mon hôte, et toute l'Eglise vous saluent. Eraste, trésorier de la ville, et notre frère Quartus vous saluent aussi.

24. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Ainsi soit-il !

25. A celui qui est tout-puissant pour vous affermir dans l'Evangile que j'enseigne et dans la doctrine que Jésus-Chrit a prêchée en révélant le grand mystère caché dans le silence pendant les siècles éternels ;

26. Mystère qui est aujourd'hui manifesté par les Ecritures des prophètes, et publié dans tout l'univers selon l'ordre du Dieu éternel, afin que toutes les nations obéissent à la foi :

27. A Dieu qui est le seul sage, honneur et gloire par Jésus-Christ,

auquel soit aussi, comme au Père, honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il !

gloria in sæcula sæculorum. Amen.

COMMENTAIRE

1. *Commendo autem vobis Phœben.* Phébé est cette femme chrétienne qui, se rendant de Corinthe à Rome, porta la lettre de saint Paul.

Sororem nostram, notre sœur par la religion, notre sœur en Jésus-Christ : titre que l'on donnait à toutes les chrétiennes, comme tous les chrétiens s'appelaient frères.

Quæ est in ministerio Ecclesiæ, οὖσαν διάκονον, *quæ est diaconissa vel ministra.* La principale fonction des diaconesses était d'instruire les catéchumènes de leur sexe et de les assister dans leur baptême. A l'église, elles maintenaient l'ordre dans la partie réservée aux femmes.

Ecclesiæ quæ est in Cenchris. Corinthe, située à l'entrée de l'isthme qui porte son nom, avait deux ports : l'un à l'Orient, sur le golfe Saronique, se nommait Cenchrée ; l'autre à l'Occident, sur le golfe de Corinthe, portait le nom de Léchée. Cenchrée formait un gros bourg à 70 stades ou 1300 mètres de la ville.

2. *Ut eam suscipiatis in Domino.* Recevoir Phébé dans le Seigneur, c'est la recevoir comme chrétienne et à cause du ministère qu'elle remplit dans l'Eglise.

Digne sanctis, expression élégante et concise, c'est-à-dire, comme il convient aux saints de recevoir des saints. Par les saints il entend les chrétiens.

Et assistatis ei in quocumque negotio vestri indiguerit. Saint Paul recommande aux Romains de rendre à la chrétienne Phébé tous les bons offices dont elle aura besoin dans ses affaires temporelles. Ainsi s'aidaient mutuellement les chrétiens par le conseil des Apôtres. De même aujourd'hui que le monde est redevenu pres-

que infidèle, ne convient-il pas que ceux qui restent chrétiens se portent secours les uns aux autres ?

Etenim ipsa quoque astitit multis. On voit la femme, dès les temps apostoliques, remplir un rôle important dans l'Eglise par son dévouement et sa charité. Elle continuera jusqu'à la fin du monde. C'est une bénédiction que la Mère du Rédempteur a méritée à son sexe.

Et mihi ipsi. Heureuse la femme que saint Paul honore d'un si beau témoignage, dit saint Chrysostome ! Quelle gloire pour Phébé d'avoir assisté ce grand homme qui a réformé l'univers (1) ! Elle l'a reçu dans sa maison, et il ouvre à sa réputation le monde entier, Rome, la Grèce et toutes les nations de la terre connaîtront sa vertu. Cependant celle qu'il nomme ensuite l'emporte sur elle.

3. *Salutate Priscam et Aquilam.* Prisca est la même que Priscilla dont il est parlé dans les actes des Apôtres (XVIII). Aquila son mari était originaire du Pont. Tous deux étaient Juifs de nation et très-instruits de la religion chrétienne. Ils avaient quitté Rome, lorsque l'empereur Claude en bannit les Juifs, l'an 49 de notre ère, et ils s'étaient fixés à Corinthe, où ils fabriquaient des tentes pour les soldats. Quand saint Paul vint annoncer l'Evangile à Corinthe, ils lui donnèrent l'hospitalité. L'Apôtre se fit ouvrier dans leur atelier, gagnant sa vie du travail de ses mains : *Manebat apud eos et operabatur.* (Act., XVIII, 3.) Prisca et Aquila suivirent saint Paul à Ephèse, et ils l'y secoururent dans une sédition excitée contre lui. Plus tard, après la mort de Claude, qui arriva l'an 54, ils retournèrent à Rome, où ils se trouvaient quand saint Paul écrivit cette lettre, c'est-à-dire l'an 57 ou 58. Selon le Martyrologe Romain, Aquila et Prisca souffrirent le martyre pour la foi dans l'Asie mineure.

Adjutores meos in Christo Jesu. Ces deux époux ont aidé saint Paul à faire connaître Jésus-Christ, et ils ont mérité d'être appelés ses auxiliaires et ses coadjuteurs.

(1) *Astitit*, προστάτις ἐγενήθη. Le nom grec dit plus que le verbe latin : *astitit* pourrait signifier qu'elle a fait cette bonne œuvre une fois ; mais προστάτις, *patrona et curatrix fuit*, marque une habitude ; c'est un titre mérité par un grand nombre d'actions répétées.

C'est le Saint-Esprit qui leur décerne ce titre, comme pour annoncer à tous les siècles combien il est honorable de seconder les prédicateurs de l'Evangile dans l'accomplissement de leur ministère.

4. *Pro anima mea cervices suas supposuerunt.* Est-il une reine dans l'univers dont la gloire égale celle de Priscilla, cette femme d'un artisan faiseur de tentes? Elle sera honorée jusqu'à la fin des siècles : tous les peuples de la terre sauront qu'elle a exposé sa tête pour sauver celle de l'Apôtre des Nations, et dans tous les pays que le soleil éclaire, son nom sera glorifié avec celui de son époux. On redira leurs travaux dans la prédication de l'Evangile, et la couronne du martyre qui orne leurs têtes ; on bénira la générosité de leurs aumônes, leur affection pour saint Paul et leur amour pour Jésus-Christ. Ainsi parle saint Chrysostome.

Quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ Ecclesiæ Gentium. Par ces mots « toutes les Eglises des Gentils », saint Paul entend celles d'Asie, de Macédoine et d'Achaïe, qu'il avait fondées. Puisque toutes ces Eglises leur rendent grâces, c'est qu'elles en ont reçu des bienfaits. Ainsi un mari et sa femme, deux simples ouvriers, contribuaient à l'extension et à l'affermissement de la foi dans de vastes pays. La couronne du martyre fut la récompense de leurs bonnes œuvres.

Domesticam ecclesiam eorum. Cette expression désigne les fidèles qui se réunissaient chez Prisca et Aquila pour y prier, entendre la parole de Dieu, célébrer les saints Mystères. Ils avaient fait de leur maison une église. On croit l'avoir retrouvée dans la catacombe de sainte Priscille, à deux milles de la porte *Salaria.* C'est une grande chapelle ornée de peintures allégoriques et d'inscriptions grecques, qui remontent au premier siècle. (Rault.)

5. *Salutate Epænetum, dilectum mihi.* C'est une grande gloire d'être aimé de saint Paul, qui ne donne son amour qu'au vrai mérite, et qui règle toutes ses affections sur les principes de l'Evangile, c'est-à-dire sur le jugement de Dieu même.

Qui est primitivus Asiæ in Christo. Epénète, en recevant le baptême le premier, a ouvert les portes de l'Eglise à tous ses concitoyens. Ceux qui donnent de tels exemples, dit saint Chrysostome, cueilleront leur récompense sur toutes les belles actions des autres. *Primitivus*, ἀπαρχή, *primitiæ*. On sait combien les prémices étaient estimées chez les Israélites, et quelle place elles tenaient dans le culte divin. *Asiæ*. C'est l'Asie proconsulaire, dont Ephèse était la capitale. Les ménologes grecs inscrivent la fête de saint Epénète au 30 juillet.

6. *Salutate Mariam.* Quelle est cette Marie ? On présume que c'est Marie Cassobolita, à laquelle saint Ignace adresse une de ses lettres, et que le saint martyr loue comme une femme digne de Dieu, pleine de sagesse, très-instruite, et le modèle de son sexe par sa piété.

Quæ multum laboravit in vobis. Nous estimons les femmes qui travaillent à leur perfection dans le cloître, en s'adonnant au jeûne, à la prière, à la pénitence. Ces monastères, chéris du ciel, arrêtent aux mains de Dieu les foudres de sa vengeance et obtiennent miséricorde pour les pécheurs. Mais nous sommes aussi pleins d'estime pour les saintes femmes que le zèle apostolique enflamme, et qui, sans négliger leur perfection, travaillent au salut du prochain dans les écoles, les missions et au chevet des malades. *Erant tunc mulieres*, dit saint Chrysostome, *leonibus ardentiores, cum apostolis partem laborum in prædicatione suscipientes; ideoque cum illis peregrinabantur, et in reliquis ministrabant.*

7. *Salutate Andronicum et Juniam cognatos meos.* Chez les Juifs, qui conservaient soigneusement leurs généalogies, la parenté s'étendait fort loin. Cependant, pour que saint Paul nomme Andronique et Junias ses parents, *cognatos* (συγγενεῖς), il ne suffit pas qu'ils soient, comme lui, de la tribu de Benjamin.

Juniam. Théophylacte a pris ce mot pour un nom de femme ; nous croyons plutôt que c'est un nom d'homme. Car saint Paul n'aurait point décerné le titre d'apôtre à une femme, lui qui défend aux femmes de parler dans l'Eglise.

Concaptivos meos. On ignore où et quand saint Paul a subi cette captivité partagée par Andronique et Junias. Il est plus glorieux d'avoir été prisonnier avec saint Paul que d'être son parent. Un titre non moins honorable, c'est d'être illustres, non parmi les disciples, mais parmi les maîtres de la religion, et non entre les docteurs ordinaires, mais entre les apôtres : *Qui sunt nobiles in apostolis.* Apôtre, ici, veut dire un prédicateur de l'Evangile, qui est envoyé aux nations, comme le furent saint Silas, saint Barnabé, saint Martial.

Nobiles in apostolis, ἐπίσημοι ἐν τοῖς ἀποστόλοις. Quelques modernes proposent de traduire : *Qui magni æstimantur ab apostolis.* Mais ἐπίσημος, *insignis*, signifie distingué parmi plusieurs, et non pas estimé de plusieurs. En outre, pense-t-on que saint Paul ait voulu dire ceci : Les Apôtres, actuellement répandus dans tous les pays de l'univers, tiennent en grande estime Andronique et Junias ? Nous garderons l'interprétation de Théodoret, de saint Chrysostome et de la Vulgate.

Enfin un titre qui inspire à saint Paul un grand respect pour ses deux parents, un bonheur qu'il leur envie, c'est qu'ils étaient déjà chrétiens lorsqu'il ne l'était pas encore, c'est qu'ils ont aimé Jésus-Christ avant lui : *Qui et ante me fuerunt in Christo.*

8. *Salutate Ampliatum dilectissimum mihi in Domino.* Saint Paul aime Ampliatus ; mais il ajoute qu'il l'aime « dans le Seigneur », pour faire entendre que l'affection mutuelle des chrétiens puise son principe dans l'amour de Dieu.

9. *Salutate Urbanum adjutorem nostrum in Christo Jesu.* D'Urbain que savons-nous ? un mot écrit par saint Paul. Urbain a aidé l'Apôtre dans ses travaux évangéliques, et maintenant il exerce son zèle dans Rome. Saint Urbain et saint Ampliat ont mérité d'être immolés pour la foi par les Juifs et les Gentils. Leurs noms sont inscrits dans le Martyrologe romain au 31 octobre, avec saint Stachys.

Et Stachyn dilectum meum. On croit que c'est le même

qui fut le premier institué évêque de Byzance par l'Apôtre saint André.

10. *Salutate Apellen, probum in Christo.* Ce mot *probum* ou *probatum* nous dit qu'Apelles, ayant été mis à l'épreuve, a été reconnu pour un fidèle et ferme chrétien. Apelles, dit saint Chrysostome, reçoit une louange incomparable : c'est d'être proclamé irrépréhensible en tout ce qui concerne la religion. Il était, ajoute Théodoret, comme une pièce de monnaie faite d'un or très-pur. Tel est le sens du mot *probus*, δόκιμος.

11. *Salutate eos qui sunt ex Aristobuli domo.* Saint Aristobule, disciple des Apôtres et martyr, est mentionné au 15 mars dans le Martyrologe. Baronius pense, d'après le Ménologe des Grecs, qu'il annonça l'Evangile dans la Grande Bretagne ; et Dorothée, évêque de Tyr, rapporte la même chose dans sa *Synopsis apostolorum.* (V. Guill. Cambden, p. 51.)

En saluant ceux d'entre les gens d'Aristobule qui sont chrétiens, saint Paul fait entendre que tous ne l'étaient pas ; et, comme il ne salue pas Aristobule lui-même, on peut conjecturer qu'il le savait absent. Peut-être lui avait-on raconté qu'il était parti de Rome pour annoncer l'Evangile aux extrémités de l'Occident.

On doit faire une remarque analogue sur la maison de Narcisse. L'Apôtre salue ceux de cette maison qui sont dans le Seigneur : *Salutate eos qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.* Ainsi le christianisme entrait dans les maisons les plus puissantes de Rome. Le sénateur Pudens donnait l'hospitalité à saint Pierre ; l'illustre Pomponia Græcina, femme de Plautius, le conquérant de la Grande Bretagne, était chrétienne, et la maison de Narcisse était pleine de chrétiens. On croit que ce Narcisse était le favori de Néron, qui périt plus tard sous Galba. Pour le célèbre affranchi de Claude, qui portait le même nom, il était mort trois ans auparavant. Quoi qu'il en soit, celui que nomme saint Paul est inscrit au Martyrologe avec saint Ampliat et saint Urbain (31 octobre) ; il fut massacré, comme eux, par les Juifs et les païens.

Salutate Herodionem cognatum meum. Quoique la chair et le sang n'aient point d'empire sur saint Paul, cependant il n'oublie pas de saluer le chrétien Hérodion, son parent. Ce serait du reste mal entendre saint Paul que de ne voir dans toutes ces salutations qu'une politesse humaine. Il encourage à la vertu chacun de ceux qu'il nomme. On peut dire aussi que le Saint-Esprit a voulu conserver à notre vénération les noms des hommes qui ont été comme les premiers fondements de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres Eglises.

12. *Salutate Tryphænam et Thryphosam quæ laborant in Domino.* L'Apôtre, en saluant deux femmes qui travaillent actuellement pour Jésus-Christ, n'oublie pas une ancienne ouvrière de l'Evangile, Perside, qui a beaucoup travaillé lorsqu'elle le pouvait: *Salutate Persidem charissimam, quæ multum laboravit in Domino.* Nous devons saluer de même avec respect les vieux prêtres que l'âge et les infirmités condamnent au repos, mais qui ont beaucoup travaillé pour Dieu, lorsqu'ils en avaient la force. Ces bons ouvriers ont patiemment porté le poids du jour, et maintenant leur sereine vieillesse est l'ornement de l'Eglise. Thryphéna et Tryphosa étaient deux femmes nobles de la ville d'Iconium ; l'Eglise les honore le 10 novembre.

13. *Salutate Rufum electum in Domino, et matrem ejus et meam.* Rufus est loué comme un élu dans le Seigneur ! Et quelle estime saint Paul témoigne à la vénérable mère de Rufus ! Il la nomme aussi la sienne à cause des bons services qu'il en a reçus, et parce qu'il la respecte comme un fils respecte sa mère. Saint Rufus est inscrit au Martyrologe, le 21 novembre. On se demande s'il ne serait point le fils de Simon le Cyrénéen.

14 et 15. *Salutate Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen, et qui cum eis sunt fratres. Salutate Philologum et Juliam, Nereum et sororem ejus, et Olympiadem, et omnes qui cum eis sunt sanctos.*

Asyncrite et Phlégon, avec Hérodion, figurent au Martyrologe, le 8 avril. Hermas s'y trouve inscrit comme

martyr le 9 mai, avec cet éloge : *Digne semetipsum sacrificans, acceptabilisque Deo hostia factus, virtutibus clarus cœlestia regna petivit.*

D'Hermès on ne sait rien, sinon que quelques-uns lui attribuent le livre du Pasteur, ouvrage composé sous saint Clément. D'autres l'assignent à Hermas, dont il porte le nom. Mais on doute que ce soit le martyr saint Hermas salué par saint Paul.

Quant à Patrobas, il est réuni avec Philologue au 4 novembre, et tous deux sont appelés disciples de saint Paul.

Julie, qui semble le nom d'une patricienne, était sans doute l'épouse de Philologue.

Au lieu d'*Olympiadem,* on lit en grec et dans le syriaque Ὀλυμπᾶν. Olympas serait le nom d'un martyr qui souffrit avec Hérodion, d'après Métaphraste. Voyez là-dessus Baronius, an 69.

Nérée fut baptisé par saint Pierre, avec son frère Achillée. Ils étaient serviteurs de l'illustre Flavia Domitilla; tous deux souffrirent le martyre sous Domitien. L'Eglise célèbre leur fête le 12 mai.

On remarque que saint Paul ne salue pas saint Pierre. Saint Pierre avait été exilé de Rome, aussi bien que tous les Juifs, par l'édit de l'empereur Claude, l'an 49, et saint Paul savait sans doute qu'il n'y était pas encore rentré. Il est même très-probable que, si le chef de l'Eglise eût été à Rome, saint Paul n'aurait pas eu besoin d'écrire cette Epître.

16. *Saluate invicem in osculo sancto.* Les fidèles, dans leurs assemblées, s'embrassaient avant la communion, en se disant mutuellement : « La paix soit avec vous ». C'est l'origine de la touchante cérémonie qui se pratique encore aujourd'hui à la messe solennelle. Par ce saint baiser, les chrétiens montrent qu'ils sont tous égaux et frères en Jésus-Christ. « *Post orationem dominicam dicitur « Pax vobiscum », et osculantur se christiani osculo sancto. Quod ostendunt labia fiat in conscientia.* (S. Aug., Serm. 227, al. 83, *de Div.*)

17 et 18. *Salutant vos omnes Ecclesiæ Christi.* Saint

Paul se fait l'interprète de toutes les Eglises qu'il a fondées et visitées ; parce qu'il sait quelle joie excite partout la foi des Romains. *Rogo autem vos.* Quelle est cette importante prière qu'il va leur adresser au milieu de ses adieux ? C'est de surveiller certains hommes avec diligence : *ut observetis.* Et qui donc ? Est-ce ceux qui les accuseraient auprès du prince ? Non ; mais ceux qui sèment des dissensions parmi les frères. Voilà ce qui cause le plus de mal à l'Eglise, les dissensions ; elles sont l'arme du démon la plus dangereuse : *Hæc diaboli sunt arma.* (S. Chrys.) C'est la division qui renverse et ruine tout. Tant que l'Eglise est unie, le démon n'y saurait pénétrer ; la division lui ouvre la porte, et alors on ne voit que ravage et scandale. Mais d'où vient cette peste fatale, et qu'est-ce qui la produit ? Ce sont les doctrines opposées à l'enseignement des Apôtres, enseignement toujours vivant dans la Chaire de saint Pierre. *Dissensio unde ? A dogmatibus quæ præter doctrinam Apostolorum inferuntur.* (S. Chrys.)

Ces doctrines elles-mêmes, qui donc les invente ? Sont-ce des génies sublimes ? Naissent-elles d'une science éminente ? Sont-elles le résultat de recherches profondes ? Non, elles sont inspirées par l'orgueil et les passions honteuses : *Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri.* Ces hommes funestes, que l'enfer suscite dans tous les temps, saint Paul les désigne par une marque qui les fera toujours reconnaître : Ils enseignent autre chose que ce que nous ont appris ceux qui nous ont apporté l'Evangile, *præter doctrinam quam didicistis.* Leur nouvelle doctrine est opposée à l'ancienne, qui vient des Apôtres. La conduite des fidèles est toute tracée à leur égard dans le mot qu'ajoute saint Paul : *Declinate ab illis ;* il faut les éviter.

Mais leur parole est douce comme le miel ; leurs pieux discours sont pleins de bénédictions.— Douceur perfide, bénédictions hypocrites, qui séduisent les cœurs des simples. Fuyez ces hommes dangereux : *Declinate ab illis.*

Mais si l'on raisonnait avec eux, si on leur montrait qu'il se trompent, si on essayait de les ramener dans le bon chemin? Non, vous ne réussirez pas, ces esprits corrompus et corrupteurs haïssent la vérité : *Declinate ab illis.*

Præter doctrinam quam vos didicistis. Par ces paroles, saint Paul loue la doctrine de saint Pierre qui avait instruit les Romains, et il présente son enseignement comme la règle de leur croyance. Cette importante remarque est de Théodoret (1).

En outre, il ne dit pas *præter Scripturam quam legistis,* mais *præter doctrinam quam vos didicistis.* Voilà donc un texte pris dans l'Ecriture même, qui donne la tradition orale comme règle de foi, et qui confond les protestants. C'est l'enseignement oral qui a fondé l'Eglise ; c'est d'après l'enseignement oral que l'on discerne les vrais chrétiens d'avec les hérétiques.

19. *Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est; gaudeo igitur in vobis : sed volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo.* Le rapport de ces phrases embarrasse les commentateurs. En voici, selon nous, la liaison. *Enim* joint ensemble ces deux idées : *Declinate ab illis* et *volo vos sapientes esse.* Les deux phrases *Vestra obedientia* et *Gaudeo* sont une espèce de parenthèse. Nous ordonnons ainsi le passage : *Declinate ab illis. Quanquam enim propter obedientiam vestram, quæ in omnem locum divulgata est, gaudeam in vobis, volo tamen vos sapientes esse in bono.* « J'insiste pour que vous évitiez ces hommes dangereux. Car, si d'un côté votre foi, justement célèbre dans tout l'univers, me remplit de joie, cependant pour que ma joie soit complète, je veux qu'à cette foi sincère vous unissiez non-seulement la simplicité dans le mal, mais encore la sagesse dans le bien ».

Expliquons ces deux mots.

Sapientes in bono. Un chrétien doit être prudent

(1) Ἐπαινῶν τοῦ κορυφαίου τῶν ἀποστόλων τὸ κήρυγμα. Τὸ γὰρ λέγειν « παρὰ τὴν διδαχὴν ἣν ὑμεῖς ἐμάθετε ποιοῦντας » μέλα θαυμάζοντός ἐστι τὴν διδασκαλίαν τῆς ἔτυχον. (Théod., *in Ep. ad Rom.*, XV. 17.)

pour discerner le bien véritable, et pour n'être pas surpris par les apparences. *Simplices in malo.* Il doit être simple dans le mal, ne pas le soupçonner facilement et sans motif, et surtout n'être pas capable d'en faire à qui que ce soit. En deux mots, soyez tellement sages et prudents qu'on ne puisse pas vous tromper, en ce qui concerne la foi ; soyez tellement bons et sincères que vous ne trompiez personne. *Sapientes in bono, simplices in malo.* C'est le précepte de Notre-Seigneur : *Estote prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ.* (Matth., x, 16.)

20. *Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris.* Le grec porte συντρίψει, *conteret.* L'auteur de la Vulgate aura lu συντρίψειε ou συντρίψαι, *conterat ;* leçon qui semble meilleure. Car un souhait paraît ici préférable à une prophétie. « Que le Dieu de paix écrase Satan sous vos pieds », Satan qui essaie de jeter le trouble dans votre Eglise (1) !

Velociter. Puisse le Dieu de paix faire cesser promptement toute discorde et éloigner tout scandale ! Le vœu de l'Apôtre a été accompli. Car, si aucune Eglise n'a été aussi persécutée que celle de Rome, aucune n'a été plus ferme et plus pure dans la foi.

Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Il leur souhaite la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; car c'est par elle qu'ils fouleront aux pieds Satan, et qu'ils accompliront toutes les œuvres de la piété envers Dieu et de la charité envers les hommes.

21. *Salutat vos Timotheus adjutor meus.* C'est saint Timothée, que saint Paul ordonna plus tard évêque d'Ephèse, et auquel il écrivit les deux admirables Epîtres que nous avons.

Et Lucius. Plusieurs pensent que c'est saint Luc. Il se trouvait alors à Corinthe avec saint Paul ; selon ces

(1) Dans le grec συντρίψει, *conteret*, « le Seigneur brisera Satan sous vos pieds », quelques-uns ont vu une prédiction de ce qui devait arriver à Simon le Magicien, que saint Pierre fit tomber du haut de l'air, lorsqu'il prenait son essor, étant enlevé par les démons.

commentateurs, saint Paul latiniserait le nom de son disciple, en écrivant aux Romains, comme ailleurs il change Silas en Silvanus (II Cor., I, 19), et comme il s'est lui-même nommé Paulus au lieu de Saulus. Il est cependant fort douteux que Lucius soit le même que saint Luc.

Et Jason. Jason de Thessalonique avait reçu saint Paul et Silas dans sa maison, et il les avait protégés contre la violence des Juifs. (Act. Ap., XVII.)

Et Sosipater. C'est le même que Sosipater ou Sopater de Bérée, mentionné aussi par saint Luc. (Act. Ap., XX.)

Cognati mei. Jason et Sosipater étaient parents de saint Paul, et tous deux lui avaient donné l'hospitalité à Thessalonique et à Bérée. Saint Paul, qui comptait avant tout sur la grâce de Dieu, ne négligeait cependant pas les moyens humains. Lorsqu'il entre dans une ville, si quelqu'un de ses parents s'y rencontre, il lui porte la parole du salut et il se met par lui en rapport avec les autres Juifs et avec les Gentils.

22. *Saluto vos ego Tertius qui scripsi epistolam, in Domino.* Saint Paul veut que son fidèle copiste, qui écrit sous sa dictée, ait aussi sa place dans les salutations avec ceux qui travaillent pour le Seigneur. Cette fonction de copiste était très-importante dans l'Eglise avant l'imprimerie. C'est à elle que nous devons la conservation des saintes Ecritures et de tous les monuments de la Tradition. Il n'est donc pas étonnant que cette salutation fasse partie de l'Ecriture inspirée, comme le reste de la lettre. Selon quelques Martyrologes, Tertius aurait été fait évêque d'Iconium et martyrisé dans cette ville, le 21 juin.

23. *Salutat vos Caius, hospes meus.* Caïus, citoyen de Corinthe, avait été baptisé par saint Paul, et c'est de sa maison que l'Apôtre écrit aux Romains.

Et universa Ecclesia. Il vous salue, et toute l'Eglise de Corinthe vous salue aussi. Le grec porte : Ὁ ξένος μου καὶ τῆς Ἐκκλησίας ὅλης, *hospes meus et universæ Ecclesiæ,* mon hôte et celui de toute l'Eglise. Si cette leçon (qui repose sur de bons manuscrits) est véritable, saint Paul fait un

bel éloge de la générosité de Caïus, qui est aussi louée par saint Jean. Car, selon l'opinion commune, c'est à ce même Caïus qu'il adresse sa troisième Epître, où on lit ces mots : *Fideliter facis, quiquid operaris in fratres, et hoc in peregrinos : qui testimonium reddiderunt caritati tuæ in conspectu Ecclesiæ.* Cette expression, *hospes universæ Ecclesiæ*, veut dire que la maison de Caïus est ouverte à tous les chrétiens qui viennent à Corinthe.

Est-ce encore le même que le Caïus de Macédoine dont parle saint Luc? (Act. Ap., XIX, 29.) On l'ignore. Saint Luc nomme aussi un Caïus de Derbé, qui doit être un personnage différent, puisqu'il prend soin de l'appeler *Caius Derbeus.* (XX, 4.)

Salutat vos Erastus, arcarius civitatis. « Trésorier de la ville ». Saint Paul mentionne cette dignité pour faire entendre que dans Corinthe, comme dans Rome, l'Evangile trouve des disciples non-seulement parmi la classe infime du peuple, mais encore chez les grands : *Ut indicaret prædicationem ad optimates etiam pervenisse.* (Saint Chrysostome.) Eraste est celui que saint Paul envoya d'Asie en Macédoine avec saint Timothée. (Act. Ap., XIX, 22.) Plus tard il fut établi par saint Paul évêque de Philippes et il y souffrit le martyre. (*Martyr. R.*, 26 août.)

Et Quartus frater. « Et Quartus notre frère » en Jésus-Christ; saint Quartus est mentionné au 3 novembre dans le Martyrologe.

24. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.* C'est la formule par laquelle saint Paul termine toutes ses Epîtres. Nous l'avons déjà vue plus haut; mais ayant ajouté les salutations de plusieurs chrétiens de Corinthe, il renouvelle cette finale. C'est ainsi que les Romains terminaient leurs lettres par *vale ;* puis s'ils ajoutaient quelque chose, ils répétaient *iterum vale.*

Il est probable qu'ici finit l'écriture de Tertius. Saint Paul aura voulu tracer de sa main les lignes suivantes pour rendre son Epître authentique, et afin d'être plus agréable aux Romains.

Au reste la pensée est digne du grand Apôtre. Elle

exprime en termes magnifiques la louange et l'action de grâces pour l'admirable bienfait de la vocation des Gentils à la connaissance du mystère de l'Incarnation. Mais cette belle doxologie n'est pas sans difficultés grammaticales. Nous tâcherons de les résoudre.

25. *Ei autem.* La proposition principale, dégagée des phrases incidentes, est celle-ci : *Ei autem qui potens est vos confirmare juxta Evangelium, gloria in sæcula.* « Gloire éternelle soit rendue à celui qui est assez puissant pour vous confirmer dans l'Evangile ! »

Confirmare juxta Evangelium veut dire affermir votre croyance et votre conduite conformément à l'Evangile. Saint Paul fait entendre aux Romains qu'ils ne doivent pas se regarder comme immuablement affermis dans la foi et dans la pratique de la religion. *Stabant quidem*, dit saint Chrysostome, *sed nutabant.* (Hom., XXVII, 1.)

Juxta Evangelium meum. C'est l'Evangile que prêche saint Paul. *Et prædicationem Jesu-Christi.* C'est la doctrine que Jésus-Christ même a prêchée. *Quod ipse prædicavit,* dit saint Chrysostome.

Secundum revelationem mysterii temporibus æternis taciti. Dans l'Epître à Tite, cette même expression χρόνοι αἰώνιοι est traduite par *tempora sæcularia*, « des temps dont la durée se mesure par des siècles ». Nous croyons cependant que l'auteur de la Vulgate a raison de rendre ici χρόνοις αἰωνίοις par *temporibus æternis.* Dans l'Epître à Tite, l'écrivain sacré parle de la vie éternelle, promise avant les temps séculaires ; expression juste, puisque la promesse fut faite au commencement du monde (1). Mais ici il parle du mystère gardé en silence (*taciti*, σεσιγημένου) dans les temps éternels. Il laisse entendre que, pendant la durée infinie qui a précédé le monde, le mystère de l'Incarnation était caché dans la pensée de Dieu.

Per scripturas prophetarum. L'Ancien Testament et surtout les écrits des prophètes contiennent des textes nombreux, où le mystère de l'Incarnation d'un Dieu est prédit

(1) *In spem vitæ æternæ quam promisit qui non mentitur Deus, ante tempora sæcularia.* (Tit., I, 2.)

avec une foule de circonstances qui doivent précéder, accompagner et suivre son accomplissement. Ces prophéties sont écrites dans des livres authentiques, qui sont entre les mains de la nation juive, depuis plusieurs siècles. Or, ces circonstances précises ont été réalisées dans des événements connus du monde entier. Il s'ensuit qu'un Dieu incarné a paru sur la terre, et ce Dieu est Jésus de Nazareth.

Secundum præceptum æterni Dei. Ce mystère a été publié de nos jours par l'ordre du Dieu éternel.

Ad obeditionem fidei in cunctis Gentibus : Il a été annoncé au monde, afin qu'on obéisse à la foi dans toutes les Nations.

Cogniti, γνωρισθέντος, *declarati et asserti.* Le mystère de l'Incarnation est aujourd'hui connu du monde ; il est notifié et certifié à toutes les nations.

Nous avons le sens des mots dont la phrase se compose ; mais les interprètes sont partagés sur la manière de la construire. Fixons d'abord un point : dans le grec il y a trois participes au génitif se rapportant à *mysterii* : Μυστηρίου σεσιγημένου, φανερωθέντος, γνωρισθέντος, *mysterii taciti, patefacti, cogniti;* l'Evangile est la révélation du mystère caché, manifesté, publié dans le monde. Ces trois génitifs parallèles ne permettent pas d'enfermer entre parenthèse *quod patefactum est,* comme font plusieurs éditions.

Quant à ces mots *in cunctis Gentibus,* ils se construisent certainement avec *cogniti,* « mystère connu dans toutes les Nations ». Nous croyons cependant qu'il faut aussi les lier avec *ad obeditionem fidei*, « mystère manifesté pour que l'obéissance soit rendue à la foi dans toutes les nations ». Ainsi ces mots *in cunctis Gentibus* appartiennent à ce qui précède et à ce qui suit, comme s'ils étaient mis deux fois : *Ad obeditionem fidei in cunctis Gentibus, in cunctis Gentibus cogniti.*

Restent ces deux petites incises : *Per scripturas prophetarum, secundum præceptum æterni Dei.* Nous les joignons à *patefactum* (φανερωθέντος) ; elles sont le complément naturel de ce participe selon l'ordre de la phrase. Le sens

est donc que l'incarnation est manifestée par l'accomplissement visible des prophéties et par l'ordre de Dieu (1).

26. *Sapienti Deo.* Si la sagesse de Dieu est admirable dans la création et le gouvernement du monde, elle l'est bien davantage encore dans la rédemption et la sanctification des hommes.

Soli sapienti. Il n'y a de vraiment sage que Dieu et ceux à qui Dieu communique la sagesse. Lorsque les plus grands génies mettent de côté la foi, pour ne suivre que les lumières de leur raison, ils deviennent insensés.

Per Jesum Christum, cui honor et gloria. Comment expliquer ce *cui?* N'est-il pas de trop, et la grammaire n'exige-t-elle pas qu'on le supprime? La phrase est irrégulière; mais il faut cependant conserver ce mot. Si on le retranchait, on altérerait la pensée de saint Paul, et on diminuerait l'expression de son ardent amour pour Jésus-Christ. Voici la phrase qu'il se proposait d'écrire : *Soli Deo per Jesum Christum gloria.* Mais cette phrase ne suffit pas à son cœur. Il ne peut terminer sa lettre sans rendre gloire non-seulement au Père, mais encore à Jésus-Christ même. Lors donc qu'il a prononcé le nom de Jésus-Christ, il ajoute aussitôt : *Cui honor et gloria.* Ces deux mots *honor et gloria,* sont sous-entendus pour Dieu le Père et exprimés pour Jésus-Christ, qui d'ailleurs ne font qu'un seul Dieu, à qui soit l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles : *Cui honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

Comme cette doxologie est très-longue et chargée de parenthèses qui en embarrassent le sens, nous en donnerons le commentaire latin conforme à la Vulgate éclaircie par le texte grec.

Ei autem, qui potens est vos confirmare juxta Evangelium meum quod annuntio et juxta doctrinam Jesu Christi quam ipse prædicavit, ad revelandum mysterium tempo-

(1) Cependant on pourrait encore, au moyen d'une inversion, rattacher ces deux idées à *cogniti*, γνωρισθέντος; car les Ecritures des anciens prophètes prouvent que le mystère s'est accompli dans la personne de Jésus, et c'est par l'ordre du Dieu éternel que ce grand événement est publié dans le monde.

ribus æternis tacitum, nunc autem patefactum per scripturas prophetarum et secundum præceptum æterni Dei ; atque cognitum, declaratum et assertum in cunctis Gentibus, ut in cunctis Gentibus obediatur fidei : soli sapienti Deo sit honor et gloria per Jesum Christum, cui sit etiam pariter honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

Pourrions-nous mieux terminer nous-mêmes la lecture de cette admirable Epître, qu'en répétant avec saint Paul et avec les Anges : Gloire à Dieu dans les cieux et sur la terre !

EXAMEN DU TEXTE DE SAINT PAUL :

In quo omnes peccaverunt (1).

---

1. — Vers la fin du dix-septième siècle, Richard Simon publia l'*Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*. Parmi les hardiesses dont cet ouvrage est rempli, on remarque une attaque contre une des plus fortes preuves du péché originel. L'auteur accusait la Vulgate d'interpréter mal le célèbre verset 12e du chapitre ve de l'Épître aux Romains : *In omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.* Il déclarait que saint Paul ne dit pas : La mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché. Mais, prétendant s'appuyer sur le grec, il soutenait qu'il faut lire, comme traduit Erasme : La mort est passée dans tous les hommes, PARCE QUE tous ont péché, *quatenus omnes peccaverunt.* On voit combien cette façon de traduire favorisait les hérétiques qui nient le péché originel. Car saint Paul n'enseignait plus formellement que « tous les hommes ont péché dans Adam », mais disait simplement qu'ils ont péché ; ce qui peut s'entendre des péchés actuels commis par les adultes.

Bossuet, effrayé des témérités de Richard Simon, composa contre lui la *Défense de la Tradition et des saints Pères*, magnifique ouvrage qui est le fruit de sa vigoureuse vieillesse. Là, dans des pages aussi solides qu'elles sont éloquentes, il vengea la Vulgate et l'interprétation séculaire de ce texte important.

Depuis cette époque, on ne songeait plus à la version

(1) Cette dissertation a paru dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (Amiens), mai et juin 1877.

d'Erasme, du moins parmi les catholiques, et tous les théologiens appuyaient leurs thèses sur l'ancien texte en pleine sécurité, lorsque certains philologues d'Allemagne ont de nouveau attaqué la Vulgate.

Leur renommée de savoir a même fait une telle impression sur les théologiens, que plusieurs ont abandonné l'ancienne interprétation pour adopter celle des modernes hellénistes. En vain quelques vieux docteurs ont-ils averti que l'on affaiblissait, sans motifs sérieux, la preuve du péché originel : la nouvelle exégèse l'emporte ; et, comme les théologiens fondent leurs raisonnements sur les textes que leur livre la critique, ceux qui croient la Vulgate ébranlée en cet endroit, sont réduits à s'appuyer sur Erasme (1).

Nous allons examiner cette grave question à notre tour, et nous verrons si l'on a raison de vouloir réformer en ce point la version adoptée par l'Eglise.

2. — Constatons d'abord que ce verset, tel que nous le lisons dans la Vulgate, est un texte doctrinal, et par conséquent un de ceux dont l'authenticité est garantie par le Concile de Trente. Il n'est donc permis à personne de le rejeter, sous aucun prétexte que ce soit (2). Ainsi nous pouvons hardiment le produire dans une discussion dogmatique. On ne peut pas le récuser ni en contester les termes. Un catholique ne saurait prétendre que la pensée de saint Paul est, en cet endroit, infidèlement rendue par la Vulgate.

En outre, Bossuet ne craint pas de dire que rejeter cette traduction, c'est combattre directement toute l'Eglise dans quatre conciles universellement approuvés.

(1) Les protestants et les rationalistes repoussent naturellement l'*in quo*, qui les embarrasse ; mais ce qui surprend, c'est que des écrivains catholiques se déclarent partisans de la version d'Erasme et la défendent avec ardeur. Il est dangereux de vouloir réformer la Vulgate dans les points qui touchent à la foi. Des savants comme le docteur Beelen et le P. Patrizi n'auraient pas dû subir si facilement les décisions de l'érudition allemande.

(2) *Sacrosancta Synodus... statuit et declarat ut hæc ipsa vetus et vulgata editio, quæ longo tot sæculorum usu in ipsa Ecclesia probata est... pro authentica habeatur, et nemo illam rejicere quovis prætextu audeat vel præsumat.* (Sess. IV.)

Le premier est celui de Milève (an 416), où soixante évêques rapportent ce passage selon la Vulgate, et en font le principal fondement de la condamnation des Pélagiens.

Le second concile est celui de Carthage (an 417). Là, deux cent quatorze évêques, après avoir établi la foi du péché originel sur le baptême des enfants, anathématisent les contredisants, *à cause,* disent-ils, *que « le péché est entré dans le monde par un seul homme... en qui tous ont péché :* IN QUO OMNES PECCAVERUNT », et qu'il ne faut pas entendre ces paroles de l'Ecriture autrement que *comme l'Eglise catholique répandue par toute la terre les a toujours entendues.* Ce concile, en suivant la Vulgate, dit deux choses : premièrement, que le sens qu'il donne à ce passage n'est pas seulement le véritable, mais encore celui qui a toujours été reçu dans l'Eglise universelle ; secondement, que pour cela même il n'est pas permis de ne le pas suivre ; à moins, remarque Bossuet, qu'on ne dise en même temps qu'il est permis de s'opposer à l'intelligence constante et perpétuelle de toute l'Eglise.

Le troisième concile est le second d'Orange (an 529), qui, dans une semblable décision, allègue pour tout fondement le même passage entendu de la même sorte, traduit de la même sorte.

Le quatrième est le concile œcuménique de Trente, qui répète de mot à mot les décrets de ces deux derniers conciles et insère par deux fois le passage dont il s'agit, comme le fondement de sa décision, en déclarant, dans les mêmes termes du concile de Carthage, que l'Eglise catholique l'a toujours entendu ainsi et qu'il n'est pas permis de l'entendre autrement : *Non aliter intelligendum est... nisi quemadmodum Ecclesia catholica ubique diffusa semper intellexit.* (Sess. v.) (1)

Quelques-uns prétendaient alors qu'il suffisait d'accep-

(1) Or, il y avait trente ans que la traduction d'Erasme était dans toutes les mains, quand les Pères du Concile adoptèrent et sanctionnèrent l'*in quo* de la Vulgate, en réprouvant les traductions contraires. La première édition de la version d'Erasme est de 1516, et le décret du saint Concile est de 1546.

ter la sentence de ces conciles contre les Pélagiens, sans recevoir toutes les preuves dont se servaient les Pères. Mais le grand évêque de Meaux répondait qu'une si étrange témérité n'était pas exempte de censure.

« En matière de religion, ne faut-il craindre précisément que d'être hérétique », disait-il ? « N'est-ce rien de favoriser l'hérésie et de désarmer l'Eglise, en lui ôtant ses fondements principaux ? Que deviendra la sainte doctrine, s'il est permis d'en renverser les remparts l'un après l'autre ? M. Simon aura détruit celui de saint Paul ; un autre attaquera celui de David, où l'on voit l'homme conçu en iniquité. Par ce moyen la place est ouverte, et l'Eglise sans défense ». Bossuet ajoutait : « Ce n'est pas le cas où les théologiens excusent ceux qui ne veulent pas recevoir toutes les preuves des conciles. Lorsque les conciles déclarent en termes formels, comme ceux de Trente et de Carthage font ici, que le sens qu'ils donnent à un passage est *celui que l'Eglise catholique, répandue par toute la terre, a toujours reçu, et qu'il n'est pas permis d'en suivre un autre,* l'Eglise veut astreindre les fidèles à la preuve comme au dogme ».

3. — Il faut remarquer que la tradition relative au texte qui nous occupe ne commence pas à Milève et à Carthage. Les évêques réunis dans ces vénérables assemblées déclarent solennellement que l'interprétation qu'ils donnent aux paroles de saint Paul est celle que l'Eglise leur a toujours donnée dès l'origine, dans tous les pays du monde. Ils affirment qu'elle a toujours entendu par ces paroles, que tous les hommes ont péché dans Adam : *In quo omnes peccaverunt.*

« Car c'est un fait constant », dit encore Bossuet, « que cette traduction est la leçon de la Vulgate ancienne, comme il paraît non-seulement par saint Augustin, mais encore par le diacre Hilaire, par saint Ambroise (*in Luc.*, l. IV, n. 67), par Pélage même, qui lit, comme tous les autres, *in quo* dans son commentaire, encore que, dans sa note, il détourne le sens naturel de ce passage ». Or, la traduction de l'Epître aux Romains, qu'on lisait dans

l'ancienne Vulgate, remontait aux premiers temps du Christianisme. Ces paroles, *in quo omnes peccaverunt*, ont dû être lues à Rome dans les assemblées chrétiennes, dès le temps de saint Paul, ou du moins sous les yeux de ses disciples, qui étaient pleins de sa doctrine et de ses explications. Ainsi l'on est certain qu'elles renferment la pensée du grand Apôtre.

Quelle est donc la nécessité de rompre avec une tradition si antique et si vénérable ? Quels pressants motifs a-t-on de rejeter une version consacrée par tant de conciles ? Tout l'Occident s'est-il trompé durant les premiers siècles, où non-seulement tous les esprits cultivés, mais une grande partie du peuple entendait et parlait le grec à Rome et dans les Gaules ? Quoi ! personne ne s'est rencontré, pendant les ardentes disputes du pélagianisme, pour dénoncer l'erreur de la Vulgate ! Les Pélagiens se sont laissé condamner sur une version fautive ! C'est Erasme qui, au bout de quinze siècles, a découvert le déplorable contre-sens ! Il est venu enfin apprendre à l'Eglise romaine comment elle devait entendre un texte doctrinal, qu'elle n'avait jamais compris !

La science et le génie de Bossuet eurent raison du *quatenus*, et l'Eglise continua de lire comme elle avait lu pendant tant de siècles. Mais voilà qu'Erasme, oublié des catholiques, s'élève de nouveau contre la Vulgate ; et cette fois on l'acclame, on prononce son *quatenus* avec honneur, on adopte son interprétation comme la seule véritable ; les doctes protestants instruisent l'Eglise : et ni Bossuet, ni les conciles, ne suffisent plus pour défendre la version antique.

Que s'est-il donc passé depuis le Concile de Trente et depuis Bossuet ? L'Allemagne croit avoir plus savamment étudié la grammaire ; les érudits se vantent d'avoir mieux interrogé la tradition ; et plusieurs théologiens déconcertés ajustent comme ils peuvent leurs arguments au texte nouveau.

Entrons dans cet examen.

Nous ne voulons offenser personne et nous respectons

sincèrement les savants catholiques dont nous discutons les idées. Mais ils sont trop pieux pour nous blâmer de défendre la Vulgate, et ils sont trop justes pour nous refuser de prendre envers leurs opinions nouvelles la liberté qu'ils prennent eux-mêmes à l'égard des saints Pères et des conciles.

4. — Voici d'abord le texte grec, avec la traduction latine de la Vulgate et la traduction française.

Δι' ἑνὸς ἀνθρώπου ἡ ἁμαρτία εἰς τὸν κόσμον εἰσῆλθε, καὶ διὰ τῆς ἁμαρτίας ὁ θάνατος· καὶ οὕτως εἰς πάντας ἀνθρώπους ὁ θάνατος διῆλθεν, ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον.

Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors; et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.

« Le péché est entré dans le monde par un seul homme, « et la mort est entrée par le péché; et ainsi la mort est « passée dans tous les hommes, par celui en qui tous ont « péché ».

Telle est l'interprétation commune que l'on trouve universellement reçue dans l'Eglise depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Mais, comme nous venons de le dire, les nouveaux interprètes changent la dernière phrase et traduisent avec Erasme : « La mort est passée dans tous les hommes, parce que tous ont péché », *eo quod* ou *quatenus omnes peccaverunt.*

5. — Pour prouver ce sens, ils tirent de leur science grammaticale une raison spécieuse. C'est qu'il est impossible de voir dans ἐφ' ᾧ un pronom relatif, parce qu'il serait trop éloigné de l'antécédent *unum hominem*. Deux propositions l'en séparent; car *unum hominem* est placé en tête de la première, et le relatif n'arrive qu'à la quatrième (1). Le mot ᾧ n'a donc pas d'antécédent possible. S'il n'a pas d'antécédent, il n'est pas pronom relatif; et, s'il n'est pas pronom relatif, alors ἐφ' ᾧ est une locution conjonctive qui se traduit par *quatenus, eo quod* ou *quia.*

(1) *Qui enim pronomen relativum queat ad Adamum pertinere, tam longe distantem, duabus enuntiationibus, in quibus ne obiter quidem comparet, interjectis ?* (Patrizi.)

D'où il suit que l'on doit ici nécessairement traduire ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον par *eo quod omnes peccaverunt.* Voilà leur raison présentée dans toute sa force.

Pour apprécier ce raisonnement, il convient d'exposer la notion du pronom relatif. On nous pardonnera d'entrer dans ces minutieux détails, puisque les philologues et les théologiens nous y appellent. N'en ayons point honte : l'Eglise lutte depuis sa naissance pour des mots et des syllabes qui contiennent sa foi. Saint Paul ne prescrit-il pas à son disciple Timothée de garder la forme des paroles saines ? *Formam habe sanorum verborum.* (I Tim., I, 13.) Ce n'est donc pas une occupation inutile de chercher où est la meilleure forme des paroles saines, et de s'assurer si on la trouve dans la version que l'Eglise nous propose ou dans celle d'Erasme.

Le pronom relatif, en grec, en latin, et même en français, porte souvent avec lui son antécédent. Le latin *qui* ne signifie pas seulement « lequel », mais encore « celui qui ». Ne sait-on pas qu'il faut souvent traduire *qui*, comme s'il était précédé de *ille*, mis à divers cas, suivant le besoin de la phrase ? Ainsi dans saint Jean, *quem amas infirmatur* est mis pour : *ille, quem amas, infirmatur.* Dans saint Paul, *quem vult indurat* signifie : *illum, quem vult, indurat.* Dans Cicéron, *cui dolet meminit* veut dire : *ille, cui dolet, meminit.* Et qui ne sait pas que, dans Lhomond, *mitte quem voles* signifie : *mitte illum quem voles?*

D'après ce principe élémentaire, lorsque ὅς n'est pas précédé d'un nom auquel on puisse facilement le rapporter, on lui donne pour antécédent οὗτος, que l'on met au cas nécessaire. Ici ἐφ' ᾧ suppose l'antécédent ἐπὶ τούτῳ sous-entendu. C'est comme s'il y avait ἐπὶ τούτῳ ἐφ' ᾧ, *in eo in quo.*

En effet, la phrase de saint Paul se complète naturellement de cette manière : Εἰς πάντας ἀνθρώπους ὁ θάνατος διῆλθεν ἐπὶ τούτῳ ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, et elle se traduit ainsi en latin : *In omnes homines mors pertransiit in eo in quo omnes peccaverunt.* Il est donc inutile de nous objecter

l'éloignement du substantif *unum hominem*, comme si nous avions besoin de cet antécédent.

Aurait-on soupçonné que toute la science de ces érudits vînt échouer devant un pronom ? Ils traduisent : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, — et la mort est entrée par le péché ; et ainsi la mort est passée dans tous les hommes, — dans lequel tous ont péché ». Puis ils nous demandent gravement s'il est possible de faire rapporter « dans lequel » à « ce seul homme » qui en est séparé par tant de choses. En effet, leur traduction est absurde, puisque, en français, le pronom relatif ne peut se séparer de son antécédent. Mais un simple écolier avertira ces savants distraits que l'on met, en latin, *qui* pour *is qui,* et *in quo* pour *in eo in quo*. Par conséquent, leur dira-t-il, effacez « dans lequel », écrivez « dans celui en qui », et la phrase sera raisonnable.

Ainsi une règle de syntaxe, dont l'application est continuelle dans les langues grecque et latine, fait évanouir la difficulté soulevée par les adversaires de la Vulgate. Nous pouvons répondre aux nouveaux philologues d'Allemagne et d'ailleurs : Non, il n'est pas vrai qu'il soit nécessaire de traduire ici ἐφ' ᾧ par *eo quod;* il n'est pas vrai que ἐφ' ᾧ soit toujours conjonction, lorsque l'antécédent n'est pas immédiatement exprimé. Il est certain, au contraire, que l'*in quo* de la Vulgate est fidèle et parfaitement légitime.

Ce qui gêne les interprètes et les théologiens peu familiers avec la langue grecque, est l'absence d'un antécédent immédiat. Si l'Apôtre avait écrit en latin, j'imagine qu'il aurait tourné sa phrase autrement. Il eût mis peut-être : *In omnes homines mors pertransiit in eo* ou *per eum in quo omnes peccaverunt.* Mais il écrivait en grec, où l'usage est de supprimer l'antécédent, lorsqu'on le peut.

C'est ce qu'on remarque dans cette phrase de Démosthène : Αὐτὸς οὗτός μοι μαρτυρεῖ ἐφ' οἷς οὐχ ὑπεύθυνος ἦν, ἐστεφανῶσθαι, *ille ipse testatur me propter ea quorum rationibus reddendis obnoxius non eram, coronatum esse.* « Eschine atteste lui-même que j'ai été couronné pour des actions

dont je n'étais pas comptable ». (*Pro Cor.*, 35.) Dans cet exemple, ἐφ' οἷς est mis pour ἐπὶ τούτοις ὧν οὐχ ὑπεύθυνος ἦν. Il y a tout à la fois ellipse et attraction. (Voyez Vigier, *Idiotismes*, c. II, n. 10.) Dans l'Epître aux Romains (VI, 21), on trouve la même ellipse en grec; mais le traducteur l'a suppléée dans le latin. Car nous lisons : *Quem ergo fructum habuistis tunc in illis in quibus nunc erubescitis ?* Le grec ne met point l'antécédent *in illis;* saint Paul a seulement écrit : Τίνα οὖν καρπὸν εἴχετε τότε, ἐφ' οἷς νῦν αἰσχύνεσθε, pour ἐπὶ τούτοις ἐφ' οἷς. Mais cette même Epître offre une autre ellipse encore beaucoup plus forte : *Bonum est non manducare carnem et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur.* (Rom., XIV, 21.) Où est ici l'antécédent de *in quo ?* Il n'y en a point; il ne suffit même pas de sous-entendre le pronom *illud;* il faut répéter les verbes précédents et de plus y ajouter *facere.* Car c'est comme s'il y avait : *Neque manducare, aut bibere, aut facere illud* ou *aliquid in quo frater tuus offenditur.*

Voilà bien des exemples qui légitiment l'antécédent ἐπὶ τούτῳ que nous placons devant ἐφ' ᾧ. Au reste l'éloignement de l'antécédent (n'en déplaise aux critiques modernes) n'embarrassait jadis ni les Grecs ni les Latins, comme on le voit par l'interprétation générale de l'antiquité. Ils n'hésitaient point à rapporter le pronom *in quo* à *unum hominem,* malgré la distance. En effet, les deux phrases incidentes peuvent être considérées comme une parenthèse. Pendant que cette parenthèse coule, ces mots *per unum hominem,* placés en tête de la phrase, demeurent toujours dans l'esprit de l'auteur; et quand la parenthèse est finie, au lieu de répéter *per unum hominem, inquam,* comme nous ferions en français, il joint tout de suite *in quo* à l'antécédent, qui n'a pas quitté sa pensée. Est-ce que saint Paul ne nous a pas accoutumés à de pareilles constructions ? Saint Pierre lui-même nous offre dans sa première Epître un pronom relatif encore beaucoup plus éloigné de son antécédent. Lisez cette phrase : *De futura in vobis gratia prophetaverunt, scrutantes in quod vel quale tempus significaret in eis Spiritus*

Christi, prænuntians eas quæ IN CHRISTO sunt passiones et posteriores glorias; quibus revelatum est quia non sibimetipsis, vobis autem ministrabant ea quæ nunc nuntiata sunt vobis per eos qui evangelizaverunt vobis, Spiritu sancto misso de cœlo; IN QUEM desiderant angeli prospicere. (Petr., I, 12.) Le vénérable Bède et saint Bernard (*in fest. omn. sanct. serm.* I, 4, et IV, 2), rapportent *in quem* à *Christo,* et ils ont raison. Mais si l'on veut disputer sur l'antécédent de ce relatif, nous en montrerons un autre dans le Lévitique : *Omnis homo, qui accesserit de stirpe vestra ad ea quæ consecrata sunt, et quæ obtulerunt filii Israel Domino, IN QUO est immunditia, peribit coram Domino.* (Lev., XXII, 3.) En quoi ce dernier *in quo,* relatif de l'antécédent *omnis homo*, diffère-t-il de celui de saint Paul ?

Non-seulement une telle syntaxe, qui révolte nos savants Belges et Italiens, ne choquait point les Latins et les Grecs; mais aujourd'hui même les Anglais trouvent naturel en leur langue ce qui serait impossible en la nôtre. Mgr Kenrick, archevêque de Baltimore, auteur d'une version du Nouveau Testament louée par le dernier concile d'Amérique, n'hésite pas à rendre ainsi le verset 12e : « Wherefore, as by one man the sin entered into this world, and by the sin death, and so death passed unto all men, in whom all have sinned ». C'est la traduction littérale de la Vulgate, avec cet avantage que *whom* étant un pronom qui ne sert que pour les personnes, *whom* se rapporte nécessairement et clairement à *unum hominem*, « one man ».

Cette question grammaticale nous semble donc maintenant vidée.

6. Mais les partisans d'Erasme ne se tiennent pas pour battus; ils croient nous embarrasser en nous citant une phrase de saint Paul où la Vulgate elle-même rend ἐφ' ᾧ par *eo quod.* On montre, en effet, dans la IIe Epître aux Corinthiens : Στενάζομεν ἐφ' ᾧ οὐ θέλομεν ἐκδύσασθαι, *ingemiscimus eo quod nolumus exspoliari.* (V, 4.)

Nous reconnaissons qu'on voit ἐφ' ᾧ employé dans le

sens d'*eo quod*. Alors on l'analyse en ἐπὶ τούτῳ ὅτι, et le démonstratif τούτῳ désigne la proposition complétive qui est liée par ὅτι à la proposition principale. La phrase qu'on nous cite doit se compléter ainsi : Στενάζομεν ἐπὶ τούτῳ ὅτι οὐ θέλομεν ἐκδύσασθαι, *ingemiscimus super hoc, scilicet quod nolumus exspoliari*. Le terme ἐφ'ᾧ est ici conjonction d'après la Vulgate, puisque la proposition complétive est la chose même désignée par l'antécédent τούτῳ. « Nous gémissons de ceci, savoir que nous ne voulons pas être dépouillés (1) ». Mais il n'en est pas de même dans l'Epître aux Romains. Car là nous avons un homme, *unum hominem*, auquel nous pouvons rapporter τούτῳ : « Tous les hommes meurent par cet homme dans lequel tous ont péché ».

Mais dira-t-on, puisque les Grecs emploient quelquefois ἐφ' ᾧ comme une conjonction et que saint Paul nous en fournit un exemple, qui nous empêche de prendre ἐφ'ᾧ pour une conjonction dans cet endroit de l'Epître aux Romains ? Est-ce qu'on n'est pas libre de traduire des deux manières, soit comme la Vulgate soit comme Erasme ? Pourquoi nous imposer l'*in quo*, si la langue grecque nous permet l'*eo quod ?*

Nous allons examiner cette question tout à l'heure ; mais on doit se souvenir qu'un point d'une très-grande importance est acquis à la discussion : c'est que la grammaire n'exige point la réforme de la Vulgate. On déclarait qu'il est impossible de considérer ἐφ' ᾧ comme pronom relatif : cette prétention est complétement réfutée, et l'interprétation de la Vulgate est démontrée naturelle,

(1) Les attiques disaient selon le lexique de Phavorin : Ἐφ' ᾧ τὴν κλοπὴν εἰργάσω, ἐφ' οἷς τὸν νόμον οὐ τηρεῖς, κολασθήσῃ, *quia furtum fecisti, quia legem non servas, punieris.* Cette locution est très-rare. Le plus ancien exemple qu'on en ait est probablement la phrase même de saint Paul : Στενάζομεν, ἐφ' ᾧ οὐ θέλομεν. On a fini par trouver encore deux autres phrases qui présentent ἐφ' ᾧ ou ἐφ' οἷς avec le sens de « parce que ». L'une est de Théophile d'Antioche : Ἐφ' ᾧ οὐκ ἴσχυσε θανατῶσαι αὐτούς φθόνῳ φερόμενος. *Quia non potuerat eos occidere invidia stimulatus.* (Ad Autol., II, 29.) L'autre est de Plutarque : Φιλῶ ἐμαυτόν ἐφ' οἷς ἐγενόμην εἰς τὰ πράγματα ταῦτα πρόθυμος. *Mihi gratulor quod harum rerum fuerim studiosus.* (*De Pyth. Orac.*, c. 29.) Cette locution est donc grecque ; mais elle est fort rare.

grammaticale, parfaitement régulière. Soutenir désormais le contraire, serait prouver qu'on n'entend ni le grec ni le latin.

7. — Voyons maintenant les raisons pour lesquelles les nouveaux philologues préfèrent la conjonction d'Erasme au pronom de la Vulgate.

La première est la Vulgate elle-même. Pleins de respect pour cette version antique, ils ne veulent pas, disent-ils, la corriger; ils avouent qu'il serait peut-être téméraire de toucher à un texte protégé par un concile œcuménique.

Ils ne demandent donc pas que l'on rejette l'*in quo* traditionnel; ils veulent bien le conserver, mais à la condition qu'on l'expliquera dans leur sens. Car, selon eux, cette phrase latine : *In omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt,* est fort mal entendue par le vulgaire des latinistes. Saint Augustin ne la comprenait pas. Il a beau dire : « *In quo omnes homines peccaverunt* »; *quam circumspecte, quam proprie, quam sine ambiguitate dictum est !* le saint docteur faisait un contre-sens dans cette phrase qu'il trouve si claire. Tout le monde croit avec lui que cela veut dire : *In quo uno homine omnes peccaverunt* (S. Aug., *de Pecc. mer. et rem.*, l. I, n. 11); mais depuis dix-huit cents ans tout le monde se trompe. *In quo omnes peccaverunt* signifie : *eo quod omnes peccaverunt.* « La mort est passée dans tous les hommes, parce que tous ont péché ». Nos érudits ont découvert que le latin *in quo* est synonyme d'*eo quod.*

Comme ce latin semble étrange, ils prétendent le justifier par la Vulgate elle-même.

8. — Leur argument est un passage de l'Epître aux Philippiens : Διώκω δὲ εἰ καὶ καταλάβω ἐφ' ᾧ καὶ κατελήφθην ὑπὸ Χριστοῦ (III, 12); ce que la Vulgate traduit de cette manière : *Sequor autem, si quomodo comprehendam in quo et comprehensus sum a Christo Jesu.* Or ils prétendent que l'expression ἐφ' ᾧ signifie évidemment ici la même chose que *quatenus* ou *eo quod;* et, comme l'auteur de la Vulgate a rendu cet ἐφ' ᾧ par *in quo,* ils en infèrent que, dans Vulgate, *in quo* est synonyme d'*eo quod.*

Mais ce qu'ils regardent comme évident ne l'est pas du tout. L'usage d'*in quo* pour *eo quod* est inouï dans la langue latine ; et, quoique l'auteur de la Vulgate ne cherche pas l'élégance, il essaie du moins d'être intelligible ; il écrit comme on parlait de son temps. Nous avons vu qu'il sait bien rendre ἐφ' ᾧ par *eo quod,* lorsque ἐφ' ᾧ signifie *eo quod.* (II Cor., v, 4.) Si donc il emploie ici un autre mot, c'est qu'apparemment il entend autre chose.

En effet, le nouveau sens qu'on déclare évident, est-il bien naturel ? On fait dire à saint Paul : « Je poursuis pour saisir, parce que j'ai été saisi par le Christ ». Je poursuis quoi ? pour saisir quoi ? Voilà deux verbes sans complément. On ne sait ni où saint Paul court, ni ce qu'il veut saisir. Prendra-t-on l'ablatif *a Christo*, pour suppléer un accusatif *Christum*, que l'on donnera ensuite comme régime à *comprehendam ?* C'est une syntaxe un peu violente. Il était si simple d'écrire : *Sequor autem, si quomodo comprehendam Christum, a quo et comprehensus sum.* Mais était-ce vraiment la pensée de saint Paul ? Est-ce qu'il a voulu dire : Je poursuis le Christ, pour saisir le Christ, parce que j'ai été saisi par le Christ ? Quoi ! si quelqu'un m'a saisi et s'il me tient, ai-je besoin de courir après lui et de le poursuivre, afin de le saisir moi-même ? Non, il n'est point manifeste que saint Paul ait voulu peindre cette singulière image. Erasme a beau traduire encore ici ἐφ' ᾧ par *quatenus :* saint Paul ne nous a point accoutumés à de pareilles incohérences.

Prenons ἐφ' ᾧ dans son sens naturel : ᾧ est par lui-même un pronom relatif ; considérons-le comme pronom relatif et donnons-lui son antécédent ordinaire οὗτος, nous allons avoir un sens aussi raisonnable que l'autre est bizarre. Διώκω εἰ καταλάβω ΤΟΥΤΟ ἐφ' ᾧ κατελήφθην ὑπὸ Χριστοῦ. *Curro et persequor si quomodo comprehendam ILLUD in quo* (ou *ad quod*) *ipse comprehensus sum a Christo.* Je n'ai pas encore reçu ma récompense, dit l'Apôtre, je n'ai pas encore achevé les œuvres que Dieu m'a imposées ; mais je poursuis ma course, afin de saisir « la chose » pour

laquelle j'ai été moi-même saisi par le Christ. C'est comme s'il disait : Une couronne immortelle brillait à l'extrémité de la carrière. De vaillants athlètes couraient pour la saisir ; moi, je ne la voyais pas ; hélas ! je lui tournais le dos ; mais le Christ m'a saisi, quand je m'en éloignais, il m'a montré cette couronne magnifique et m'a lancé moi-même dans la carrière.

Voilà le sens de la Vulgate et celui du texte original. Ce n'est pas un sens caché, que nous ayons le mérite d'avoir découvert. Outre qu'il se présente d'abord à l'esprit, on le trouve dans Théophylacte, Tirin, Ménochius, dans les plus humbles annotateurs. Ce sens est d'ailleurs parfaitement d'accord avec la suite. Car saint Paul, continuant son allégorie, ajoute aussitôt : Non, mes frères, je ne pense point avoir encore atteint le but où je tends. Mais une seule pensée m'occupe : oubliant ce que je laisse derrière moi, je déploie toutes mes forces pour atteindre ce qui est devant mes yeux. Je cours incessamment vers le but, pour remporter le prix auquel Dieu m'appelle.

Toutes ces idées se suivent si bien que le sens n'est pas douteux le moins du monde. N'accusons point l'auteur de la Vulgate d'avoir employé *in quo* pour signifier « parce que ». On n'aurait pas compris cette expression barbare. Qu'on cherche dans toute la haute et basse latinité, nulle part *in quo* n'est employé pour *eo quod*. C'est là une explication impossible (1).

Il faut donc que les nouveaux exégètes en prennent leur parti : la Vulgate est contre eux, et ils sont contre elle. Malgré leur respect pour ce texte inséré dans un concile œcuménique, ils le changent. Ils ont beau déclarer qu'il serait téméraire de le corriger, ils le dénaturent. Leur foi et leur piété sont hors de cause ; mais leur grammaire est en défaut.

9. — Peut-être que l'érudition de nos philologues sera plus sûre. Leurs patientes recherches dans l'antiquité vont

(1) Richard Simon dit : « Pélage et ses sectateurs ont prétendu que *in quo* était en ce lieu-là pour *quatenus* ». Nous croyons qu'il se trompe ; on verra plus loin l'explication de Pélage et de son disciple Julien.

sans doute nous rapporter des documents inconnus. Voici, en effet, une seconde raison qu'ils nous présentent. Si la Vulgate leur est opposée, les autres versions anciennes, disent-ils, sont en leur faveur. C'est ce que nous allons voir.

Pour bien saisir le rapport du texte avec des versions plus ou moins libres, il est nécessaire de rappeler encore un principe de grammaire. Le relatif *qui* en latin, comme ὅς en grec, peut s'analyser en une conjonction plus un pronom démonstratif, qui donnent le même sens. Par exemple, *qui* est employé pour *quia ille* dans cette phrase de saint Paul : *Noli cibo tuo illum perdere pro quo Christus mortuus est.* (Rom., XIV, 15.) Ne faites pas périr par votre nourriture votre frère pour qui Jésus-Christ est mort ». C'est comme s'il y avait : *Quia pro illo Christus mortuus est.*

Ceci posé, voyons les versions qui contredisent la Vulgate. Ils en produisent cinq : le syriaque, l'arménien, l'éthiopien, le copte et l'arabe. Ils n'osent parler des autres.

Mais, ne leur déplaise, nous avons pour nous l'éthiopien : *Quoniam in omnes homines imputatum est illud peccatum.* Nous avons pour nous le copte : *Quod peccaverunt omnes in eo.* Nous avons pour nous l'arabe : *Quia universitas eorum exinde peccaverunt.* Ces trois versions rendent le sens de la Vulgate. Ainsi le copte, qu'on nous oppose par une distraction inconcevable, ne dit-il pas : *Quod in eo peccaverunt?* En quoi cela diffère-t-il de notre *in quo peccaverunt?* Des latinistes ne peuvent pas ignorer que *in quo* et *quod in eo* sont synonymes. Allioli rend lui-même ainsi l'*in quo* la Vulgate : « Weil alle in ihm gesündigt haben ».

Et l'*exinde* de l'arabe ne montre-t-il pas le péché sortant d'Adam, pour se répandre dans l'universalité du genre humain? Et l'*illud peccatum* de l'éthiopien n'est-il pas le péché qu'on vient de mentionner, le péché commis *per unum hominem?* Des cinq versions revendiquées par les disciples d'Erasme, en voilà trois qui sont manifestement

conformes à la Vulgate, puisque toutes trois reconnaissent dans ἐφ' ᾧ un pronom qui se rapporte au premier pécheur.

L'arménien donne, à ce qu'il paraît : *Et ita in omnes homines derivavit mors, sicut omnes peccaverunt.* Ce *sicut* (en arménien *orov*) est avidement saisi par nos adversaires. Il les favorise ; mais la version arménienne est peu estimée, postérieure aux conciles de Milève et de Carthage, qu'elle a le malheur de contredire, et faite par de médiocres hellénistes, qui étaient allés à Alexandrie apprendre un peu de grec, pour s'en revenir chez eux traduire la Bible. Bien loin qu'il faille réformer la Vulgate sur leur ouvrage, il fut convenu au treizième siècle, à l'occasion d'une réunion partielle des Arméniens avec l'Eglise romaine, que leur version défectueuse serait corrigée sur la Vulgate ; ce qui n'a jamais eu lieu. Laissons donc l'arménien.

Reste le syriaque. On assure qu'il se traduit ainsi en latin : *In eo quod omnes peccaverunt.* C'est bien le sens adopté par Erasme.

Ainsi, sur les cinq témoins que nos adversaires produisent en leur faveur, trois les accusent et nous défendent, un ne compte pas ; un seul est pour eux, si la traduction latine qu'on nous en donne est exacte. Nous verrons plus tard ce qu'il faut en penser. Mais, quelque estimable que soit la version syriaque, personne ne songe à la mettre en parallèle avec la Vulgate et avec son imposant cortége de conciles et de docteurs.

Ce que nous venons de dire a fait voir que la critique de l'Eglise vaut bien celle des philologues ; ce qui nous reste à dire achèvera de le montrer.

10. — L'interprétation de la Vulgate a donc pour elle les conciles. Nous avons prouvé qu'elle est aussi justifiée par la grammaire, et confirmée par la plupart des versions antiques.

Les zélateurs d'Erasme seront-ils plus heureux lorsqu'ils invoqueront les saints Pères et les anciens commentateurs ? C'est leur troisième raison, qu'il nous faut maintenant discuter.

Ils débutent par saint Thomas. C'est à peine croyable ; mais nous rencontrons dans leurs écrits le nom de saint Thomas parmi les auteurs ecclésiastiques qui nient la nécessité de rappporter ἐφ' ᾧ à Adam. Ils veulent ranger saint Thomas avec eux, ou du moins l'empêcher de parler pour nous. Lisons donc saint Thomas. Voici ses paroles à l'endroit qu'ils indiquent : « *In quo omnes peccaverunt* ». *Quod (sicut Augustinus dicit in glossa) potest dupliciter intelligi. Uno modo, in quo scilicet primo homine; vel in quo scilicet peccato. Quia scilicet eo peccante quodammodo omnes peccaverunt.* (*In Rom.*, v, 12.) Qui ne voit que les deux interprétations du saint docteur n'en font qu'une ? puisque c'est toujours Adam pécheur, ou le péché d'Adam, qui se trouve dans *in quo*, pronom relatif.

Ils prétendent que saint Irénée et saint Ambroise ne sont pas pour *in quo*. Mais où donc saint Irénée a-t-il pris cette idée : *Deum in primo quidem Adam offendimus, non facientes ejus præceptum*, sinon dans saint Paul ? (Iren., *Hær.*, l. v, c. 14.) Est-ce qu'il ne traduit pas *in quo* par *in primo Adam ?* Et comment ne pas voir aussi l'*in quo omnes peccaverunt* clairement interprété par ces paroles de saint Ambroise : « Nous avons tous péché dans le premier homme ? » *Omnes in primo homine peccavimus... Per unum in omnes pertransivit peccatum.* (*Apol. Dav.*, II, n. 71.) C'est la doctrine, ce sont les mots de saint Paul.

Aux noms précédents ils joignent saint Pierre Chrysologue. Cherchons l'endroit qu'ils invoquent ; nous y lisons : « *In quo omnes peccaverunt* ». *Si in illo omnes peccaverunt, merito per illum omnes suscepere supplicium.* A qui donc se rapporte *in illo*, sinon au premier homme ? Le saint docteur répète ensuite le texte entier, puis il ajoute ? *Sive in homine sive in peccato, per illum et in illo omnes peccaverunt.* Grammaticalement *in quo* ne se rapporte pas à *peccatum*, parce qu'en grec ᾧ est masculin et ἁμαρτία féminin. Mais quant à la pensée, cela est indifférent, puisque l'*in quo*, selon saint Pierre Chrysologue, représente toujours Adam pécheur : *Per illum et in illo omnes peccaverunt.*

Il est inutile de parler des autres latins : ils expliquent tous *in quo* de la même manière, sauf l'hérésiarque Pélage et ses disciples. Voilà les seuls écrivains latins que nos adversaires puissent réclamer. Nous les leur abandonnons volontiers : encore, Pélage et les siens ne sont-ils pas pour eux. Car Pélage conservait *in quo,* tout en cherchant à l'expliquer par un commentaire absurde : « *In quo omnes peccaverunt* ». *Hoc est, in eo quod omnes peccaverunt exemplo Adæ peccant.* Cette phrase *in quo omnes peccaverunt* veut dire, selon lui : « En ce que tous ont péché, ils pèchent à l'exemple d'Adam ». Il coupait la phrase de saint Paul, mettait un point avant *in quo,* et donnait à *in quo* le sens d'*ideo*, traduisant ainsi la phrase à rebours. Au lieu que saint Paul dit : « Tous les hommes meurent, parce qu'ils ont péché », le novateur lui prêtait cette singulière idée : Tous les hommes meurent ; c'est pourquoi ils pèchent. Au reste, nous ne sommes pas sûrs d'entendre son très-obscur contre-sens, qui ressemble fort à du galimatias.

Julien, son partisan, expliquait de même *in quo* par *propter quod*, « c'est pourquoi ». Sur quoi saint Augustin lui disait : Tu t'efforces en vain de nous fabriquer un sens nouveau, tortueux et faux : *Frustra sensum novum, atque distortum, et a vero aberrantem moliris exsculpere.* (*Contr. Jul. Pelag.,* l. VI, n. 75.)

On le voit, l'autorité de la Vulgate était si grande en Occident, que les hérétiques se bornaient à en torturer les mots, sans oser lui opposer le texte primitif.

11. — Si l'on reproche aux Latins d'accepter trop facilement les termes de la Vulgate, au lieu de recourir à l'original, on ne dira pas la même chose des Grecs. Ceux-ci expliquaient un texte écrit dans leur langue maternelle ; ils devaient l'entendre. Consultons-les donc et sachons s'ils ont vu dans l'ἐφ' ᾧ de l'Epître aux Romains une conjonction, ou un pronom régi par une préposition et portant avec lui son antécédent.

Le premier que j'ouvre est Théophylacte, évêque de Bulgarie. On ne le soupçonnera pas de complaisance

pour les Latins, puisqu'il était schismatique. Néanmoins son commentaire, en grande partie rédigé sur saint Jean Chrysostome, est justement estimé. Voici comment il s'exprime au verset 12e : « Saint Paul ayant rappelé que le Seigneur Jésus nous a tous justifiés, retourne à la racine du mal, c'est-à-dire au péché et à la mort. Il déclare que ces deux choses, savoir le péché et la mort, sont entrées dans le monde par un seul homme, c'est-à-dire par Adam ; et il affirme que ces deux mêmes choses ont été détruites par un seul homme, par le Christ ».

Puis Théophylacte ajoute : « Que veulent dire ces mots : ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον ? » Va-t-il répondre, comme nos hellénistes, que ces mots signifient : « Parce que tous ont péché », et rien de plus ? Non, mais il entend ces mots comme notre Vulgate. Cette phrase signifie, dit-il, que « tous ont péché dans Adam. Car, lorsque Adam est tombé, ceux mêmes qui n'ont pas mangé du fruit de l'arbre sont par lui devenus mortels, comme s'ils avaient eux-mêmes failli, parce qu'il a failli ». Est-ce clair ? Théophylacte ne prend-il pas ᾧ comme un pronom relatif qui se rapporte à Adam ? Ne déclare-t-il pas que ἐφ' ᾧ signifie *in Adamo ?* Ἐπὶ τῷ Ἀδὰμ πάντες ἥμαρτον, « tous ont péché dans Adam (1) ».

Mais à Théophylacte on s'empresse d'opposer Œcumenius. Œcumenius, disent nos adversaires, prétend qu'on peut très-bien ne pas rapporter ἐφ' ᾧ à Adam ; il déclare qu'on est parfaitement libre d'expliquer ἐφ' ᾧ par *eo quod.* Voyons ses paroles : Ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον ». Ἐφ' ᾧ Ἀδὰμ, ἢ δι' ὃν Ἀδὰμ, ἢ ὅτι ἐπὶ τούτῳ καὶ οἱ ἄλλοι. C'est-à-dire que ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον signifie : « Dans lequel Adam, ou à cause duquel Adam tous ont péché, ou parce que tous les autres ont aussi péché dans celui-là ». Peut-on faire entendre plus clairement le sens de la Vulgate ? S'il ajoute autre chose, nous y reviendrons.

(1) Τί δέ ἐστι τό « Ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον » ; Τοῦτ' ἐστιν, ἐπὶ τῷ Ἀδὰμ πάντες ἥμαρτον. Πεσόντος γὰρ ἐκείνου, καὶ οἱ μὴ φαγόντες ἀπὸ τοῦ ξύλου γεγόνασιν ἐξ ἐκείνου θνητοί, ὡς ἂν καὶ αὐτοὶ πταίσαντες, ὅτότι ἐκεῖνος ἔπταισεν. (Théophylacte, *in h. l.*)

Après OEucumenius, ils nous citent Origène. Mais Origène les confond. N'est-ce pas lui qui donne cette interprétation si grammaticale et si juste de ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον ? *Absoluta sententia pronuntiavit Apostolus in omnes homines mortem pertransisse* IN EO IN QUO *omnes peccaverunt.* « L'Apôtre a prononcé formellement », dit-il, « que la mort est passée dans tous les hommes PAR CELUI EN QUI tous ont péché ». Voilà comme Origène contredit la Vulgate ! Personne ne l'a mieux expliquée et justifiée. Comment osent-ils appeler contre elle l'écrivain qui est le plus manifestement pour elle (1) ?

Maintenant ils allèguent saint Jean Chrysostome. Je n'essaierai pas de préciser la doctrine de saint Chrysostome sur la nature du péché originel : on a des raisons de croire que le saint docteur s'éloigne peu de la théorie de Bellarmin et de Perrone, c'est-à-dire d'une opinion ancienne dans l'Eglise et que les théologiens embrassent aujourd'hui de préférence. Quoi qu'il en soit, dans le texte qui nous occupe, saint Chrysostome, loin d'être opposé à notre syntaxe, la confirme. *Quid sibi vult illud :* Ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον ? Il répond : *Illo lapso, ii etiam qui de ligno non comederant, effecti sunt ex illo omnes mortales.* Ἐκείνου πεσόντος καὶ οἱ μὴ φαγόντες ἀπὸ τοῦ ξύλου γεγόνασιν ἐξ ἐκείνου πάντες θνητοί. Le terme θνητοὶ, *mortales*, est sans doute faible ; on aimerait mieux ὑπεύθυνοι, *rei*, comme le même saint dit ailleurs. Mais quant à l'interprétation grammaticale de ἐφ' ᾧ, il est avec nous ; très-certainement il ne prend point ce mot pour une simple conjonction, puisqu'il montre jusqu'à deux fois Adam dans ce pronom : *illo lapso*, *ex illo* (2).

Aussi saint Jean Damascène, dont les notes reproduisent saint Chrysostome, explique-t-il ἐφ' ᾧ par δι' οὗ,

(1) Le texte grec d'Origène est perdu ; mais nous en avons une bonne traduction latine par Ruffin.

(2) Richard Simon convient que le commentaire de saint Chrysostome, dont l'autorité l'emporte de beaucoup sur celle des autres Grecs, induit à traduire *in quo*. « en qui », et non pas *quia*, « parce que ». (Boss., *Défense de la Tradition*, l. VII, c. 17.)

per quem. Voici ses paroles : Τὸ ἐφ' ᾧ ἀντὶ τοῦ δι' οὗ. Λέγει δὲ ὅτι ὥσπερ ἐκείνου πεσόντος, τοῦτ' ἐστι τοῦ Ἀδάμ, καὶ οἱ μὴ φαγόντες, etc.

On nous allègue Photius. Mais l'autorité de la Vulgate peut-elle être balancée par ce schismatique ?

Qui le croirait ? Les champions de l'*eo quod* osent bien invoquer l'autorité de Théodore de Mopsueste, l'inventeur du pélagianisme ! Autant vaudrait alléguer l'opinion de Calvin ou de Bérenger contre le dogme de l'Eucharistie. Mais en fait, le commentaire de Théodore manque sur le verset 12e, et rien dans l'explication des phrases suivantes ne prouve qu'il fût opposé à l'*in quo* de la Vulgate. Car il ne dit pas, comme Erasme : Tous meurent, parce que tous ont péché. Il dit au contraire que tous sont rendus pécheurs par le péché d'Adam ; seulement il explique le mot pécheurs par le terme « enclins au péché (1) ».

12. — Mais enfin est-ce qu'aucun écrivain de l'antiquité n'a entendu ἐφ' ᾧ comme Erasme ? Pardon ; nous venons de prononcer le nom de Photius. En outre le compilateur Œcumenius, après avoir donné l'interprétation genérale comme la meilleure, mentionne aussi l'autre ; car il la trouvait dans Théodoret, qui attribue à ἐφ' ᾧ le sens de *quatenus.* C'était au temps de Bossuet, le seul auteur grave que l'on connût être de ce sentiment. Mais, dans ces derniers temps, le cardinal Angelo Mai a découvert dans les palimpsestes du Vatican un fragment de saint Cyrille d'Alexandrie, qui explique aussi ἐφ' ᾧ par καθ' ὅ, *quatenus.*

Voilà tout ce que la tradition oppose à la Vulgate. Or, malgré une version qui se lisait en Syrie (quand même le sens qu'on lui donne serait certain), les Pères de Milève et de Carthage n'avaient-ils pas raison de déclarer que l'interprétation de la Vulgate était celle de l'Eglise

(1) Ἡ ἐκείνου ἁμαρτία τοὺς λοιποὺς ἀνθρώπους θνητούς τε ἐποίησε καὶ ἐπιῤῥεπεῖς διὰ τούτου περὶ τὴν ἁμαρτίαν εἶναι· τοῦτο γὰρ λέγει τὸ ἁμαρτωλοί. *Illius peccatum cæteros homines mortales effecit et ideo ad peccatum pronos : hoc enim significat « peccatores ». (In Rom.*, v, 18.)

catholique (1)? Et si quelques années plus tard (2) Théodoret et saint Cyrille, dont nous reparlerons tout à l'heure, écrivirent quelque chose de favorable au *quatenus*, les conciles d'Orange et de Trente devaient-ils retenir leurs décrets pour ce motif? Une phrase de saint Cyrille jetée en passant, une explication embrouillée de Théodoret pouvaient-elles imposer silence à toutes les voix de l'Orient et de l'Occident?

13. — Passons à la quatrième raison de nos adversaires. Contraints d'avouer que la tradition n'est pas pour eux, ils nous attendent cependant de pied ferme dans leur dernier retranchement. Ils soutiennent que la version érasmienne démontre le péché originel aussi solidement et plus clairement que la Vulgate elle-même. L'*eo quod,* disent-ils, n'offre aucun danger. Il n'y a pas d'apparence que les conciles aient voulu condamner une interprétation excellente, qui n'affaiblit en rien, qui fortifie même la preuve du dogme (3).

Est-ce bien sûr?

Si la phrase de saint Paul contient évidemment le péché originel quand on explique ἐφ' ᾧ par *eo quod* ou *quatenus*, d'où vient donc que les deux seuls écrivains grecs qui l'ont ainsi interprétée, n'y ont pas remarqué le péché originel? Dans ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον *(quatenus omnes peccaverunt)*, Théodoret ne voit que des péchés actuels. Tous les hommes meurent, dit-il, parce que tous les hommes ont commis des péchés. En effet, ayant hérité d'Adam la mortalité, cet état de mortalité est sujet

(1) Il ne faut pas croire que tous les chrétiens de Syrie acceptaient en ce point leur version ou qu'ils l'entendaient comme nos Allemands. Nous savons le contraire, puisque saint Chrysostome et saint Jean Damascène, tous deux Syriens, expliquaient ce texte comme les Pères d'Occident.

(2) Théodoret, évêque de Cyr en 423, mourut en 458. Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie en 412, présida le Concile d'Ephèse en 431, et mourut en 444.

(3) Nihil est cur reformidemus in eumdem sensum istud *in quo* accipere ac *eo quod*. Non modo enim, hoc quoque posito, verba *omnes peccaverunt* in hoc loco nihil sonant nisi peccatum originale, idque nulla syntaxeos perversione, sed insuper multo liquidius ac plenius, quam si pronomine *in quo* ipse Adam significaretur. (Patrizi.) Belles promesses, que ne tient pas l'auteur.

à une foule de besoins. Or les besoins de l'homme le poussent dans l'excès, et l'excès est un péché : de sorte que les hommes meurent, non à cause du péché de leur premier père, mais à cause de ceux qu'ils commettent eux-mêmes (1) ».

Tel est le commentaire de Théodoret. Ces idées ressemblent plus qu'on ne voudrait à celles de Pélage. Mais l'interprétation de ἐφ' ᾧ par *quatenus* le conduisait à ne voir dans *peccaverunt* que des actions commises par une volonté coupable.

Pour saint Cyrille d'Alexandrie (qui d'ailleurs reconnaît le péché originel dans plusieurs endroits de ses ouvrages), comme il interprète aussi ἐφ' ᾧ par *quatenus*, il applique de même ce texte aux péchés des hommes adultes. Il le rapproche de ces paroles du Psaume : *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt.* Nous sommes punis comme Adam, ajoute-t-il, parce que nous péchons comme Adam. *Quia transgressionem Adami imitati sumus (quatenus omnes peccaverunt), parem illi pœnam incurrimus.* Voilà cette terrible phrase qu'on nous oppose. Lisez le passage du saint Docteur et voyez si nous le citons exactement.

Or, ces deux autorités, loin de nous ébranler, sont au contraire une des plus fortes raisons qui nous engagent à défendre la Vulgate. Votre interprétation est dangereuse, dirons-nous aux nouveaux commentateurs et aux théologiens qui ont la simplicité de craindre les hellénistes modernes. Car, si Théodoret et saint Cyrille

(1) Voici en latin le texte entier de Théodoret : «Is itaque (Adam) quum mortis decreto factus fuisset obnoxius, ita Cainum et Sethum et alios genuit. Omnes ergo ut ex tali progeniti, mortalem habebant naturam. Hujusmodi autem natura multis indiget, et cibo, et potu, et indumentis, et habitatione, et diversis artibus. Horum autem usus ad excessum affectus incitat; excessus autem peccatum generat. Dicit itaque divinus apostolus quod, quum Adam peccasset, mortalisque propter peccatum factus esset, utrumque ad genus permanavit. Ad omnes enim homines mors pervasit, quatenus omnes peccaverunt. Non enim propter primi parentis peccatum, sed propter suum unusquisque mortis decretum suscipit ». Malgré l'ambiguité de certaines expressions, deux idées se dégagent de ce morceau pris dans son ensemble : Premièrement les hommes pèchent, parce qu'ils ont hérité d'Adam une nature qui les porte au péché. Secondement les hommes meurent, parce qu'ils pèchent eux-mêmes.

ne voient plus le péché originel dans ce texte aussitôt qu'ils l'interprètent comme vous, n'est-ce point parce qu'il n'y est plus assez clairement contenu ?

Montrez-nous donc votre argument triomphant, que ces grands hommes n'ont pas soupçonné. Le voici :

14. — Saint Paul dit : « Tous les hommes meurent, parce que tous les hommes ont péché ». Pour que cet enthymème soit juste, il faut que le terme « tous » ait la même extension dans les deux propositions. Puisque la mort est déclarée la suite du péché (ce qu'exprime la conjonction causative *eo quod*), il est nécessaire que tous ceux qui meurent aient péché. Or, les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la raison n'ont commis aucun péché par leur volonté propre, et cependant ils meurent. Donc ils sont responsables d'une faute qu'ils n'ont pas faite eux-mêmes. Donc il faut qu'ils soient coupables d'un péché commis par leur auteur. *In omnes homines mors pertransiit, eo quod omnes peccaverunt.* Il est vrai que la phrase grammaticale dit seulement *peccaverunt ;* mais la logique prouve que saint Paul pensait certainement dans son esprit : *peccaverunt in Adamo.*

Ils nous demandent si cet argument n'est pas juste, et s'il ne prouve pas invinciblement le péché originel. Que peut-on répondre au texte de saint Paul, traduit par *eo quod,* et accompagné de leur syllogisme ?

Nous répondrons que nous ne rejetons pas leur argumentation ; mais qu'elle est bien plus forte et plus solide dans notre bouche que dans la leur. Ils rétablissent par leur logique ce qu'ils ôtent par leur grammaire. La traduction de la Vulgate exprime formellement le péché originel, leur dirons-nous : la vôtre le supprime ; seulement vous faites un syllogisme pour montrer que ce péché est sous-entendu. Mais ne valait-il pas mieux laisser le dogme écrit en toutes lettres, que de l'effacer d'abord, pour le remettre au bout d'un argument ? Vous arrachez la borne que tous les yeux voient, promettant que vos calculs la replaceront bien. J'aime mieux qu'on la laisse où elle est : je craindrai moins les chicanes. Vos savantes

conclusions ne viennent pas à l'esprit de tout le monde ; de grands hommes ne les ont pas vues. Est-ce que la logique et l'intelligence manquaient à saint Cyrille et à Théodoret, qui n'ont pas songé à votre syllogisme? Vous avez mieux vu que le célèbre évêque de Cyr et que l'illustre patriarche d'Alexandrie, soit ; mais croyez-vous qu'ils n'eussent rien à vous répondre? Ils pourraient vous représenter que saint Paul dit simplement, comme vous en convenez : « Tous les hommes meurent, parce que tous ont péché ». Eh bien, malgré votre raisonnement, répliqueraient-ils, nous ne voyons pas avec évidence que cette phrase contienne le péché originel. Et ils appuieraient leur doute sur le sens naturel du mot « pécher ».

Car le grec ἁμαρτάνω, « signifie produire un acte mauvais de la volonté (1) ». A moins donc que le sens de ce verbe ne soit modifié par un complément, il ne s'entend que des péchés actuels. Aussi les Grecs évitent-ils d'employer le mot ἁμαρτία pour désigner le péché originel. Car ἁμαρτία indique une action volontaire, comme le verbe d'où il dérive ; et la tache originelle n'est pas une action ni l'effet d'une action personnelle dans les enfants d'Adam, mais un état, une qualité vicieuse, une privation de la justice. C'est pourquoi Théodoret dit sans hésiter : Τὰ βρέφη βαπτίζομεν οὐδέπω τῆς ἁμαρτίας γευσάμενα, *infantes baptizamus qui peccatum nondum gustarunt.* (*Hæret. fab. compend,* l. v, c. 18.) Assurément le péché originel apparaît dans les écrits des Grecs. On le trouve dans Origène, saint Justin, saint Cyrille ; mais le nom précis manque. Du moins nous n'avons pas souvenir de l'avoir rencontré. En latin même, où le mot *peccatum originale* est si célèbre dans l'école, on le remplace volontiers par *labes* ou *reatus,* qui prêtent moins à l'équivoque. Si donc saint Paul disait simplement : « Tous les hommes meurent, parce que tous

(1) En latin, *peccare* se dit quelquefois des choses défectueuses ; par exemple : *Unus peccaverat annulus,* « une boucle de cheveux s'était dérangée ». (Mart.) En grec, ἁμαρτάνω n'a jamais ce sens. Un grec qui dit en parlant des enfants : οὐχ ἥμαρτον, est orthodoxe, parce que cette phrase signifie qu'ils n'ont pas commis de péché.

ont péché, (καθόσον πάντες ἥμαρτον, *eo quod omnes peccaverunt),* aux yeux des Grecs il ne parlerait que des adultes. Théodoret l'entendait ainsi, lorsqu'il prenait comme vous ἐφ'ᾧ pour une conjonction. Il n'est point ici question des enfants, disait-il, parce que saint Paul ne nomme que des péchés commis, *peccaverunt,* ἥμαρτον. Or les péchés ne sont commis que par ceux qui peuvent les commettre, par des personnes qui abusent de leur raison. Donc il n'est ici question que des adultes; saint Paul, dans ce passage, déclare que la mort est la punition des péchés propres et actuels de chaque homme; il ne s'occupe pas des enfants. Ainsi raisonnent les Grecs, lorsqu'ils entendent ἐφ'ᾧ comme Erasme (1).

Au contraire, la Vulgate ne dit pas seulement que tous meurent, parce qu'ils ont péché; elle dit expressément qu'ils meurent « parce qu'ils ont péché dans Adam ». Au moyen de ce déterminatif, le sens du verbe se trouve modifié; ἁμαρτάνω, *peccare*, est une métonymie qui exprime la cause posée par Adam, pour faire entendre l'effet produit en nous. La désobéissance a été commise par Adam seul; mais l'effet de cette désobéissance a passé dans ses enfants. Nous n'avons pas mangé le fruit défendu; mais la faute de notre père est devenue la nôtre, en ce sens que,

(1) Si l'on nous demande d'appuyer sur quelque autorité ce que nous avançons touchant le sens des mots ἁμαρτάνω et ἁμαρτία, nous le ferons volontiers. Une phrase d'un bon écrivain justifiera notre double assertion : que les Grecs savent bien exprimer le péché originel, mais qu'il leur répugne de le désigner par ἁμαρτάνω et ses dérivés. Selon saint Isidore de Péluse, disciple de saint Jean Chrysostome, les enfants sont sans péché, mais reçoivent néanmoins le baptême, pour être lavés de la souillure que leur transmet la prévarication d'Adam : Τὰ βρέφη, ἀναμάρτητα ὄντα, βαπτίζεται..... ὅτι τὸν διὰ τὴν παράβασιν τοῦ Ἀδὰμ διαδοθέντα τῇ φύσει ῥύπον ἀποπλύνονται. (S. Isid. Pel., l. III, Epist. 195.) Ce saint, ce savant, cet écrivain orthodoxe déclare que les enfants sont innocents de péché, ἀναμάρτητα, c'est-à-dire ἄνευ ἁμαρτίας, autrement οὐχ ἥμαρτον, *non peccaverunt.* Cependant ils ont une souillure, ῥύπον, *sordem baptismo eluendam.* Il faut en conclure que, si saint Paul avait dit simplement : *omnes peccaverunt*, les Grecs auraient pensé qu'il ne parlait ici que des péchés commis par les adultes, comme il fait plus haut, lorsqu'il ajoute, après avoir énuméré les crimes des Juifs et des Gentils : *Omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei.* (c. III, 23.) Pour exprimer le péché originel qui atteint les enfants eux-mêmes, il devait dire par un métonymie énergique : *Omnes peccaverunt in Adamo.* Ce qu'il a fait.

déchu de l'état surnaturel de la justice et de l'immortalité, il nous a transmis sa déchéance ; son péché a flétri sa race. Nous naissons, à cause de lui, mortels et enfants de colère. Voilà ce que dit formellement le relatif *in quo* ajouté au verbe. Si on le supprime, si *peccaverunt* n'est modifié par aucun complément, le dogme du péché originel s'obscurcit ; Pélage argumente ; le syllogisme tremble sur ses fondements ; et, dans cette phrase si claire et si ferme que nous transmet la tradition apostolique, on ne voit plus d'une manière évidente le péché originel, mais seulement des péchés actuels.

Ainsi, en remplaçant *in quo* par *quatenus*, on ôte à la preuve de l'Église contre les Pélagiens ce qu'elle a de plus fort. Bossuet l'affirme, et Richard Simon l'avoue. Si l'on consent à changer cet *in quo* en *eo quod*, les novateurs se flattent de faire disparaître le péché originel de tout l'Ancien et de tout le Nouveau Testament. (Boss., *Defense de la Trad.*, l. VII, c. 16 et 18.)

Imprudents défenseurs de la sainte doctrine, qui vous était confiée, vous avez laissé l'ennemi occuper les forts avancés, promettant de l'écraser sous vos imprenables murailles. Mais voilà que maintenant il vous presse et menace d'emporter d'assaut vos derniers remparts.

Au reste, en terminant ce qui concerne les expressions de saint Cyrille et de Théodoret, nous devons ajouter deux observations. D'abord, quant à saint Cyrille, on remarque en sa faveur qu'il ne rédige pas un commentaire, mais qu'il fait seulement des réflexions sur des textes choisis. C'est du moins en cet état que nous trouvons les fragments qui nous restent. Or tous les écrivains ecclésiastiques (sauf les théologiens et les exégètes) rattachent souvent à l'Écriture, une pensée vraie, pieuse, édifiante, sans prétendre donner le véritable sens littéral, et surtout le seul sens de l'Écriture. C'est une liberté qu'ils prennent et qu'on leur accorde. Ainsi, quand saint Cyrille dit à ses lecteurs : « Vos propres péchés sont cause de votre mort », il exprime une pensée vraie, qu'il montre dans saint Paul expliqué d'une certaine manière. Il

prend un des deux sens du texte considéré en lui-même ; il ne donne pas le sens du contexte, qui seul est le sens théologique (1). On ne doit donc pas affirmer qu'il exclut le sens donné par Origène, par saint Chrysostome et par notre Vulgate. Ainsi l'on ne devrait pas nous opposer ce fragment, lors même qu'il serait complet. Mais l'est-il ?

Après les conciles de Milève et de Carthage, saint Cyrille ne pouvait pas ignorer que le péché originel ne fût contenu dans le texte : *Per unum hominem.* Or il est certain qu'il n'y marque que des péchés actuels. Donc nous n'avons pas toute la pensée du saint docteur, et ce morceau découpé dans ses œuvres est sans doute mutilé. Si nous avions la suite, nous y verrions, comme dans Origène, les deux causes de notre mort : nos péchés propres et celui de notre premier père. Nous ne ferons pas à saint Cyrille l'injure de croire qu'il ait rejeté les Conciles d'Afrique, qui étaient reçus à Rome et dans toute l'Eglise.

Pour Théodoret, son autorité en ce point se trouve bien diminuée « quand on sait combien il était attaché à Théo-« dore de Mopsueste, un de ses maîtres. Il n'est pas plus « impossible que ce savant homme, sans être pélagien, « ait pris quelque chose des interprétations pélagiennes, « que, sans être nestorien, il ait retenu tant de locutions « de Nestorius ». C'est Bossuet qui juge ainsi Théodoret. (*Défense de la Trad.*, l. IX, c. 18.) Et il le juge bien. Ceux qui ont le mieux étudié les ouvrages de Théodoret pensent qu'il n'admettait pas le péché originel. Lisez à la fin de ses œuvres (édition de Migne) la savante dissertation du P. Garnier. Que reste-t-il donc aux partisans d'*eo quod ?* Le schismatique Photius et Théodoret dont l'orthodoxie est au moins douteuse (2).

(1) Saint Cyrille peut néanmoins s'appuyer sur le sens même du contexte. Car, si les hommes méritent la mort à cause de la prévarication de leur père, à plus forte raison la méritent-ils à cause de leurs propres péchés.

(2) Théodoret avoue que la mort et la concupiscence nous viennent de la prévarication d'Adam ; et en cela il diffère de Pélage. Mais, nulle part, il ne reconnaît franchement que la souillure du péché d'Adam ait passé à sa postérité. Il dit au contraire que, si l'on baptise les enfants, ce n'est pas pour

15.— Mais laissons de côté les témoignages de la tradition et l'intérêt du dogme : oublions un instant que ce passage est un texte sacré. Je veux le considérer d'après les règles de la critique appliquée aux écrivains profanes. Or, je remarque qu'avec le *quatenus*, le passage entier est obscur. D'abord tous les hommes meurent, parce que tous ont péché, nous dit l'auteur. Mais alors comment expliquer la mort des petits enfants, qui n'ont fait ni pu faire aucun mal ?

Un peu plus loin (vers. 18), nous apprenons que tous les hommes sont condamnés ; pourquoi les enfants sont-ils condamnés, s'ils sont innocents ? Et si les enfants ne sont pas condamnés, pourquoi l'auteur dit-il que tous les hommes le sont ? *In omnes homines in condemnationem* ?

Dans la phrase suivante (vers. 19), il ajoute que, par la désobéissance d'un seul, beaucoup ont été constitués pécheurs. Ce mot beaucoup, *multi*, signifie-t-il « tous ? » Comprend-il Abel, Noé, Abraham, et les petits enfants ? En outre, le terme pécheurs, employé ici, veut-il dire « coupables », ou seulement « enclins au péché ? »

Voilà autant d'obscurités, et ce ne sont pas les seules, que présenterait le discours, si l'on adoptait le *quatenus*.

En outre, l'auteur de l'Epître (je n'examine pas s'il est inspiré ou non) se propose de comparer Jésus-Christ comme principe de notre justice et de notre salut, avec Adam comme principe de notre péché et de notre perte. Mais pourquoi donc évite-t-il d'exprimer nettement le dogme du péché originel, qui est l'objet même de sa discussion ? D'où vient qu'ayant six ou sept fois de suite l'occasion de le nommer pour rendre son discours intelligible, il ne prononce jamais ce mot nécessaire ? Il faut qu'un dialecticien vienne l'arracher pour ainsi dire des ombres où il l'enveloppe.

Mais non, saint Paul n'est point obscur à dessein ; il ne retient point la vérité captive dans une timide prudence.

effacer en eux un péché dont ils soient coupables, mais pour leur donner droit à la résurrection glorieuse. (*Hæret. fab. compend.*, l. v, c. 18.)

Sa parole est claire; le terme ἐφ' ᾧ pris dans son sens habituel, classique, naturel, dans le sens qu'il a au moins quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, désigne le péché qui frappe de corruption et de mort toute la race d'Adam (1). La traduction de la Vulgate résout toutes les questions. L'*in quo* de la Vulgate est un rayon qui illumine tout le passage. Or c'est un principe admis dans l'interprétation des auteurs que, lorsqu'un mot présente deux sens, le véritable est celui qui, s'accordant avec le contexte, en fait disparaître toutes les difficultés, et le faux est celui qui les laisse. Donc, indépendamment de la tradition apostolique et de l'autorité de l'Eglise, on doit considérer la traduction d'Erasme comme inexacte, fausse; cet helléniste a fait un contre-sens. Il faut rejeter son obscur *quatenus* et accepter la Vulgate comme donnant la vraie pensée de l'auteur (2).

16. — Nos adversaires ont senti la force de cette objection. L'isolement de *peccaverunt* les gêne. C'est pourquoi ils tâchent de montrer que le sens de ce verbe est déterminé par le début même de la phrase. Le péché originel, disent-ils, est déjà clairement exprimé par ces mots : *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit.* Car, selon eux, ces mots signifient que « tous les hommes, sans exception, ont été infectés du péché par un seul homme ». D'où il suit que le verbe *peccaverunt,* étant expliqué par le commencement de la phrase, désigne le péché originel, sans qu'il soit besoin de répéter *in Adamo,* puisque cela est déjà dit.

(1) Nous avons vu plus haut que dans toute la littérature grecque, fouillée par les grammairiens, on ne cite que trois exemples authentiques de ἐφ' ᾧ signifiant *eo quod :* celui de la IIe Epître aux Corinthiens, (v, 4), un de Plutarque et un de Théophile d'Antioche, plus une phrase d'un lexicographe. Tous les Allemands, ces patients chercheurs de textes, n'ont pu jusqu'ici nous fournir autre chose.

(2) C'est pourquoi le célèbre Théodore de Bèze, disciple et successeur de Calvin, méprisait le *quatenus* et retenait l'*in quo* de la Vulgate. Voici la traduction que je copie dans sa Bible : *Propterea sicut per unum hominem peccatum in mundum introiit ac per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pervasit, in quo omnes peccaverunt.* (Théodore de Bèze, né en 1519, mort en 1605.)

Lors même qu'il en serait ainsi, notre *in quo* serait encore plus clair et vaudrait toujours mieux; cependant *eo quod* pourrait suffire. Mais cette traduction n'est pas admissible. Ecoutons leur explication.

Pour établir leur sens, ils posent deux principes. — 1° Dans cette phrase : *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit*, le mot *peccatum*, disent-ils, n'est point le péché en général, mais un péché particulier; c'est le péché d'Adam. Ils ont soin de nous faire remarquer qu'il y a l'article en grec, ἡ ἁμαρτία, ce qui, d'après eux, marque un péché spécial, lequel ne peut être que celui de notre premier père. — 2° *Hunc mundum* n'est point ce monde visible avec ses habitants; c'est toute la race humaine; ce sont tous les hommes qui sont nés et qui naîtront d'Adam et d'Ève, jusqu'à la fin des siècles. Voilà ce que saint Paul nomme *hunc mundum*.

De ces deux principes ils font sortir la traduction que voici : « Le péché d'Adam est entré, par le seul Adam, dans tous les descendants d'Adam. Et ainsi, tous ayant péché, tous meurent. »

C'est ingénieux; mais est-ce vrai ? Saint Augustin n'appellerait-il point cela un sens détourné, *sensum distortum ?* Examinons les deux bases sur lesquelles s'appuient nos spirituels exégètes, et voyons combien elles sont fragiles.

D'abord *peccatum*, accompagné de l'article en grec (ἡ ἁμαρτία) signifie, disent-ils, un péché particulier. C'est tout le contraire, un helléniste ne concédera jamais cela; ἡ ἁμαρτία signifie le péché en général. Lorsque nous disons en français « le chêne et le roseau », est-ce que nous voulons parler de tel chêne ou de tel roseau ? Pour qu'un péché spécial fût désigné par ἡ ἁμαρτία, il faudrait que ce péché fût nommé auparavant. Alors ἡ ἁμαρτία signifierait « le susdit péché », celui dont on vient de parler. Or aucun péché n'est nommé dans les versets qui précèdent le nôtre. Voilà donc la première base ruinée; la seconde sera-t-elle plus solide ?

Mundus, le monde, et surtout *hic mundus*, ce monde,

ne signifie point, dans le langage reçu, tout le genre humain, toute la postérité d'Adam, tous les individus des générations qui se succéderont sur la terre jusqu'à la fin des siècles. Ainsi, quand Marthe dit à Notre-Seigneur : *Tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti,* est-ce qu'elle veut dire que Jésus-Christ est venu dans tous les hommes de l'univers, et dans toutes les générations passées, présentes et futures ? Il est vrai que Jésus-Christ s'est incarné pour tous les hommes sans exception. Mais est-ce que les théologiens le prouvent par ce texte ? Quand nous disons que l'hérésie est entrée en Allemagne par le moine Luther, prétendons-nous qu'elle est entrée dans tous les Allemands ? Ne donnons point de pareilles raisons à des adversaires; ils croiraient que nous n'en avons pas de solides à leur opposer. Les mauvaises preuves font tort aux bonnes causes.

Lorsque saint Paul dit que le péché est entré dans le monde, il veut tout simplement dire que le péché a fait son apparition dans le monde.

Ah ! si l'on me disait que le péché est entré comme entre la peste; qu'il n'est pas resté dans le seul Adam; mais qu'une fois entré, le fléau s'est communiqué, en sorte qu'Adam est devenu une origine, un principe, un foyer de corruption : j'accepterais cette interprétation; elle ne fait point violence au texte, et même je pense que c'est le véritable sens. Mais tous les hommes sans exception ont-ils été atteints du mal mortel ? Nous ne le savons pas encore. Sommes-nous souillés par la faute de notre père ? Cela n'est pas dit. Le péché entre-t-il en nous par notre naissance, ou seulement par la concupiscence dont nous heritons ? Cette première phrase ne l'explique point. Elle prépare très-bien la notion du péché originel, que saint Paul exprimera tout à l'heure; mais il faut qu'elle soit complétée : seule, elle ne détermine point le mot essentiel *peccaverunt,* et elle nous laisse sans armes devant Pélage et Théodore de Mopsueste.

Les lecteurs qui ont bien voulu suivre cette longue discussion peuvent maintenant prononcer entre Erasme

et la Vulgate. Une phrase alambiquée de Théodoret avec une parenthèse de saint Cyrille (insérée, en passant, dans une réflexion pieuse) peuvent-elles tenir contre le reste de l'Eglise? Mettra-t-on une version de Syrie en parallèle avec la version latine acceptée à Rome et dans tout l'Occident ? Version qui fixe le sens de l'original par un tour fidèle et précis ; version qui remonte aux temps des Apôtres ou voisins des Apôtres; version approuvée, imposée même par les conciles, puisqu'ils défendent d'entendre autrement qu'ils ne font le texte de saint Paul, dont ils arment leurs anathèmes.

Les théologiens prudents se méfieront d'une interprétation proposée il y a plus de trois siècles par un Allemand peu orthodoxe, adoptée par les hérétiques, et rejetée des plus savants hommes qui depuis cette époque ont brillé dans l'Eglise.

Nous ne disons pas que l'*eo quod* supprime entièrement le péché originel du passage de saint Paul. Non, car un examen attentif de ce verset et des suivants conduit à restituer la fâcheuse lacune. Personne ne l'a mieux fait voir que Bossuet dans sa *Défense de la Tradition* (l. VII, c. 20). Mais nous croyons avoir prouvé deux choses : la première, qu'un homme qui sait la grammaire n'attaquera point la leçon de la Vulgate; la seconde, qu'un théologien qui connaît la tradition ne préférera point la version d'Erasme à celle de l'Eglise.

Ces pages étaient livrées à l'impression, lorsqu'un savant orientaliste, ayant lu la première partie de notre travail publiée dans la *Revue des sciences ecclésiastiques,* nous a écrit pour nous avertir qu'on impute à la version syriaque un sens qu'elle n'a pas. Après avoir approuvé nos réserves touchant les sentences que prononcent les philologues d'Outre-Rhin, il ajoute :

Ni l'arabe, ni l'éthiopien, quoiqu'ils l'affirment, ne favorisent la translation érasmienne. NI LE SYRIAQUE NON PLUS. Je suis à même de le démontrer parfaitement. Le latin qui accompagne la version Peschito fait ici un con-

tre-sens, comme en beaucoup d'autres endroits. Voici le mot à mot du syriaque :

Per manum unius hominis intravit culpa in mundum, et per manum culpæ mors ; et ita in universitatem filiorum hominis pertransiit mors, in illa quam omnes peccaverunt.

Or ce pronom *illa* se rapporte à *culpa,* que nous mettons au lieu de *peccatum*, parce que « péché » est féminin en syriaque. C'est donc comme s'il y avait : La mort a passé dans tous les enfants de l'homme par le péché que tous ont péché. En style oriental, rien de plus simple et de plus net que cette locution. Dans le grec, le pronom se rapporte à Adam ; le syriaque le fait rapporter au péché d'Adam : c'est toute la différence. On lit en syriaque : *b'hoï dekolhoun chetav* (בהי דכלהון חטו) *in illa (culpa) quam omnes peccaverunt.* Si l'écrivain syriaque eût entendu ἐφ'ᾧ dans le sens d'*eo quod,* il n'aurait mis ni la particule causative *be,* ni le pronom *hoi,* mais simplement *de ;* il aurait écrit : *de-kolhoun chetav.* Cette analyse n'est pas douteuse ; car les syriens et les arabes ont cent manières d'exprimer la conjonction « parce que » : jamais (je crois en être sûr) ils n'emploient la susdite formule.

Voilà en substance ce que nous écrit un très-savant homme, qui n'a pas lu des grammaires et compulsé des dictionnaires à Tubingue, mais qui a longtemps vécu au milieu des Syriens et des Arabes. Son témoignage nous suffisait ; mais nous avons en outre consulté un prêtre syrien d'origine, très-versé dans la littérature syriaque : il a confirmé de tout point l'explication qui déplaît à l'Allemagne protestante. Il a déclaré que la version syriaque dit : « La mort est passée dans tous les enfants de l'homme par le péché que tous ont péché ». Ce sens est, selon eux, le seul admissible ; selon d'autres syriologues, il est au moins très-naturel.

Ainsi donc la célèbre version Peschito, que l'école érasmienne nous citait à grand bruit, dépose elle-même en faveur de la Vulgate. Nous retirons avec joie l'unique

concession que nous ayons faite à nos adversaires, étant trompé comme eux par un latin fautif.

La question grammaticale paraît donc suffisamment élucidée, aussi bien que celle de la tradition.

Et maintenant, les témoignages de l'Église assemblée dans quatre conciles, ou dispersée par toute la terre, forment-ils une règle sacrée dont il ne soit pas permis de s'écarter ? Les textes sont-ils assez précis, assez authentiques, assez nombreux, pour offrir l'unanimité inscrite dans la profession de Pie IV (1) ? Est-il prudent de combattre une interprétation donnée par saint Augustin, saint Pacien, saint Jean Chrysostome, saint Pierre Chrysologue, saint Prosper, saint Fulgence, saint Bruno, saint Anselme, saint Jean Damascène, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, et soutenue par tous les grands théologiens depuis Suarez jusqu'à Bossuet et Perrone? Deux grecs, Photius et Théodoret, suffisent-ils pour tenir en suspens l'univers catholique? Les théologiens en décideront; ils diront quelles libertés un savant peut prendre avec la Vulgate, même dans les passages dogmatiques. Pour nous, la voix de l'Église nous suffit; nous croyons l'entendre : notre conscience et notre raison n'en demandent pas davantage.

(1) *Sacram Scripturam juxta eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione sacrarum Scripturarum, admitto ; nec eam unquam nisi juxta unanimem consensum Patrum accipiam et interpretabor.*

FIN

Bar-le-Duc — Typographie des Célestins — Bertrand

TABLE GÉNÉRALE DU COMMENTAIRE

SUR

LES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL

A

Abandon. La plus terrible punition que Dieu exerce en ce monde contre les pécheurs, c'est de les abandonner à leurs désirs. Rom., I, 24.

Abba (*Pater*), mot liturgique. Gal., IV, 6.

Abel, tout mort qu'il est, exhorte à la vertu. Hébr., XI, 4.

Ablatif pour l'accusatif, *in qua*, pour *in quam*. I Tim., VI, 12.

Abondance de la grâce de Jésus-Christ : le genre humain se trouve établi, par l'incarnation, dans une condition meilleure qu'avant sa chute. Rom., V, 17.

Abraham, sa foi. Rom., IV, 17 et suiv. Hébr., XI, 8 et suiv. Elle est le modèle de la nôtre. Rom., IV, 22. Grandeur du sacrifice d'Abraham. Ib., 17 et suiv. Abraham est le père de tous les croyants. Rom., IV, 11. Les vrais enfants d'Abraham sont ceux qui imitent sa foi. Rom., IX, 9. Abraham célèbre parmi les Orientaux. Rom., IV, 2. Sa postérité innombrable. Hébr. XI, 12.

Abraxas, nom barbare que l'hérétique Basilide donne au Dieu suprême. I Tim., VI, 20.

Absurde. Ceux qui refusent de croire la vérité croient l'absurde. Rom., II, 8. Déduction à l'absurde ou réfutation par l'absurde. Rom., III, 5 et 6.

Abus. Saint Paul réforme les abus sans supprimer ce qui est bon. I Cor., XI, 33. L'abus de la grâce mène au feu de l'enfer. Hébr., VI, 8.

Acception de personnes : Dieu n'en fait point. Rom., II, 11; Ephés., VI, 9: Coloss., III, 25.

Accipere in, synonyme de *dare*. Eph., IV, 8.

Acte. Verbe exprimant l'acte au lieu de la préparation de l'acte. I Cor., X, 33.

Action de grâces. Nous rendons grâces à Dieu par Jésus-Christ, parce que c'est par Jésus-Christ

que nous vient la grâce. Rom., I, 8. L'action de grâces procure la gloire à Dieu. II Cor., IV, 15. L'action de grâces est le devoir de l'homme. I Cor., I, 4. Elle doit être continuelle, comme les bienfaits divins. Ib. et II Thess., I, 3.

Actions indifférentes : Elles peuvent être sanctifiées par une intention surnaturelle. I Cor., X, 31.

Actrice. Une femme honorable ne voudra jamais qu'on l'appelle une actrice. I Cor., XIV, 35.

Ad signifiant *de*. Hébr., I, 7: et IV, 13.

Adam. Tous les hommes ont péché dans Adam. Rom., V, 12. Adam était la figure de Jésus-Christ, par opposition. Rom., V, 14-19.

Adjectif remplacé, chez les Hébreux, par le génitif. Rom., XI, 5.

Adoption divine : Elle nous est acquise par Jésus-Christ. Gal., IV, 5. Il y a deux adoptions : l'une imparfaite en cette vie, l'autre parfaite dans le ciel. Rom., VIII, 23. Différence entre l'adoption des juifs et celle des chrétiens. Rom., IX, 4.

Adresse oratoire de S. Paul. I Cor., XVI, 1.

Affliction. Un chrétien se glorifie dans les afflictions. Rom., V, 3-5.

Age du monde. Pourquoi le temps présent est-il appelé le dernier âge du monde ? Hébr., IX, 26.

Agent. C'est à l'agent principal que l'action est attribuée, surtout lorsque les moyens qu'emploie cet agent ne lui sont pas nécessaires. I Cor., III, 7.

Aigles. Comme les aigles accourent de tous les points du ciel vers un corps qui doit leur servir de pâture, ainsi les justes accourront à Jésus descendant des cieux, à la fin du monde. II Thess., II, 1.

Aimer. Le moyen le plus efficace de se faire aimer est d'aimer soi-même. Rom., XII, 20.

Aimer Dieu et le prochain, c'est accomplir toute la loi. Gal., V, 14: Rom., XIII, 8.

Aimer dans les entrailles de Jésus-Christ est l'amour le plus fort et le plus pur. Philip., I, 8.

Alexandre d'Ephèse, son hérésie. I Tim., I, 20.

Allégorie, sa définition: l'une dans les paroles, l'autre dans les choses. Gal., IV, 24.

Alliance : comparaison de l'ancienne et de la nouvelle. Hebr., VIII, 6.

Allusion. S. Paul, parlant du temple de l'Eglise, fait allusion au temple d'Ephèse. Eph., II, 22. Allusion aux combats de la course. I Cor., IX, 24: II Tim., IV, 7: Hébr., XII, 1.

Ambassadeurs. Les prêtres sont les ambassadeurs du Christ auprès des hommes. II Cor., V, 20. S. Paul, ambassadeur de Dieu, est dans les chaînes. Eph., VI, 20.

Ambition condamnée par S. Paul. Rom., XII, 3.

Ames coupables avant d'être unies aux corps : opinion d'Origène réfutée. Rom., IX, 11.

Ames, leur prix. II Cor., XII, 15.

Ame supérieure et inférieure. I Thess., V, 23.

Ame : aussitôt qu'elle est séparée du corps, elle voit Dieu, si elle est pure. Hébr., XI, 40.

Amos, tué par le fils du prêtre Amasias. Hébr., XI, 37.

Amour de Jésus-Christ : il m'a aimé et il est mort pour moi, comme si j'avais été seul au monde. Gal., II, 20.- L'amour de Dieu et l'amour des choses de la chair sont incompatibles. Rom., VIII, 7. Une seule chose est nécessaire, aimer Dieu,

et tous les biens viennent à la suite. Rom., VIII, 28. Tout contribue au bien éternel de ceux qui aiment Dieu. Rom., VIII, 28, 29.

Amour (l') de Dieu donne l'intelligence. Eph., III, 18. L'amour de Dieu épure et augmente dans les saints l'amour des hommes. II Tim., I, 4. L'amour ne doit pas dégénérer en faiblesse. Tite, II, 2. L'amour des fidèles pour leurs pasteurs est une importante partie de la religion. I Thess., III, 6.

Amplification oratoire, très beau modèle. II Cor., IV, 7 et 8.

Anacoluthe. Rom., V, 12; et II Cor., XII, 17; et Gal., II, 5, 6; et Eph., II, 4.

Anathème, ce que c'est. Gal., I, 9. En quel sens l'Apôtre désirait d'être anathème pour ses frères. Rom., IX. 3. Anathème prononcé contre ceux qui n'aiment pas N.-S. Jésus-Christ. I Cor., XVI, 22.

Ancre, symbole de l'espérance. Hébr., VI, 19.

Ἀνενεγκεῖν est-il synonyme d'ἀναστῆσαι? Hébr., IX, 28.

Anges; leur nombre est incalculable. Hébr., XII, 22. Un Ange gardien est donné à tous les hommes. Hébr., I, 14. Culte superstitieux des anges. Col., II, 18.

Angulaire. Le Christ est la pierre angulaire qui unit les deux murs du judaïsme et de la gentilité. Eph., II, 20.

Antanaclase, ou répétition d'un même mot dans deux sens différents. Rom., XIV, 13.

Antechrist, ses caractères. II Thess., II, 3, 4. Son règne se prépare, ib. Les lettres de son nom donneront le nombre 666, ib., 11.

Antiochus fait périr 80.000 juifs en trois jours. Hébr. XI, 37.,

Apodose, seconde partie d'une période. Philipp., I, 22, note.

Apostasie (l') est une ruine irréparable. Rom., XIV, 20. La grande apostasie qui doit précéder la fin du monde sera celle des gouvernements et non celle des individus. Rom., XI, 30. — La grande apostasie paraît être la Révolution. II Thess., II, 3.

Apostat, grandeur de son crime. Hébr., X, 29.

Apostolat. Qu'est-ce que l'apostolat et quelle en est l'autorité? Rom., I, 1. De qui vient la puissance de l'apostolat? ib., 5. L'apostolat est le prolongement de la passion de Jésus-Christ, car l'apôtre souffre comme son maître. II Cor., IV, 10.

Apôtre. Pour être Apôtre dans le sens propre du mot, il était nécessaire d'avoir vu N.-S. Jésus-Christ. I Cor., IX, 1. L'apôtre a le droit de vivre aux dépens de ceux qu'il évangélise. IX, 4. — Apôtres : tous leurs écrits inspirés nous sont-ils parvenus ? Philipp., III, 1. Les régions où les Apôtres devaient annoncer l'Evangile étaient désignées à chacun d'eux. II Cor., X. 13. — Vices des faux apôtres. II Cor. VI, 2. Ce sont des ouvriers trompeurs, qui se transforment en apôtres de Jésus-Christ. II Cor., XI, 13. Ils ressemblent aux démons. ib. 13, 14, 15.

Apparence du mal : Il faut l'éviter pour ne pas blesser la conscience d'autrui. I Thess., V, 22.

Apprendre. On n'apprend rien sans peine. Hébr., XII, 11.

Aquila et Prisca : leur éloge. Rom. XVI, 3 et 4.

Arbre : il n'est pas stérile pendant l'hiver. Philipp., IV, 10.

Arche d'alliance, cachée par Jérémie dans une caverne du mont Nébo, où elle est encore. Hébr., IX, 4. L'Arche d'alliance était la figure de Marie, ib., 5.

Aristote incertain de ce qui suit la mort. Hébr., II, 15.

Arius fut une étincelle qui, n'étant pas étouffée, embrasa tout l'univers. Gal., V, 9.

Arménien. La version arménienne est défectueuse. Rom., p. 400.

Armes d'iniquité et de justice. Rom., VI, 13.

Armure de Dieu, dont le chrétien doit se revêtir, sa nécessité, sa description. Eph., VI, 11 et suiv., et I Thess., V, 8.

Arrhes : c'est une partie du paiement intégral. Eph., I, 14. Dieu nous a donné comme arrhes le Saint-Esprit, ib. Le Saint-Esprit nous est donné dans le baptême comme les arrhes de la gloire future. Rom., V, 5.

Aspersion. Tous les sacrements sont une aspersion qui nous arrose du sang de Jésus-Christ. Hébr., XII, 24.

Assemblées des fidèles, ordre qu'on y suivait dans les temps apostoliques. I Cor., XIV, 26. Combien il importe de fréquenter exactement les assemblées chrétiennes. Hébr., X, 25.

Assis. Etre assis dans l'église pendant la prédication, remonte aux temps apostoliques. I Cor., XIV, 30.

Athanase. C'était trahir la cause de Dieu, que d'abandonner celle de S. Athanase. Rom., XII, 18.

Athée (l') est conséquent avec lui-même quand il se soulève contre toute autorité. Eph., V, 21.

Athéisme (l') des lois prépare l'apostasie finale des nations. Rom., XI, 30.

Aumône. Combien saint Paul estime l'aumône. Rom., XV, 25. L'aumône est due par les fidèles aux ministres de l'Evangile, ib. 27. S. Paul recevait les aumônes des Macédoniens pour prêcher l'Evangile à Corinthe. II Cor., XI, 8, 9. Par l'aumône, en subvenant aux besoins de ceux qui souffrent, on partage leurs mérites. Philip., IV, 14. Rien d'aussi lucratif que l'aumône, ib. 15. L'aumône est une semence féconde. II Cor., IX, 6, 9. L'aumône enrichit. II Cor., IX, 8. L'aumône est plus utile à celui qui la donne qu'à celui qui la reçoit. Rom., XV, 28 ; II Cor., VIII, 10 ; Philip., IV, 7. Aumône faite avec joie. II Cor., IX, 7. Pour faire l'aumône, il faut une grâce de Dieu. II Cor., VIII, 1. Faire l'aumône n'est point une vertu naturelle, mais un don ineffable de Dieu. II Cor., IX, 15. Il est plus glorieux de faire l'aumône que de ressusciter les morts. II Cor., VIII, 6. En distribuant l'aumône, il faut tâcher de faire du bien à tous, si l'on peut, mais surtout aux catholiques. Col., I, 4. L'aumône n'est point due aux paresseux. II Thess., III, 10. Certaine aumône peut être appelée une avarice. II Cor. IX, 9. — Ne pas faire l'aumône avec le bien d'autrui. II Cor., VIII, 12.

Autographe. Des interprètes cités par saint Isidore de Péluse, avaient vu l'autographe de l'Epître aux Romains. Rom., I, 32.

Autorité. Toute autorité ou droit de commander, vient de Dieu. Rom., XIII, 1. L'autorité est donnée à un homme pour le bien des autres hommes. Rom., XV, 1.

Autorité légitime : Ceux qui la rejettent tombent sous le joug de maîtres impérieux. I Cor., IX, 12. Autorité apostolique : Elle s'étend à tous les chrétiens de l'univers, sans le contrôle de César. I Cor., I, 2. Autorité divine : On doit la respecter lorsqu'elle réside dans un pécheur. I Tim., VI, 1. Autorité des pasteurs sur les fidèles clairement établie. Hébr., XIII, 17.

Autorité (l') ou le sentiment du plus grand philosophe n'établit point la certitude. I Thess., II, 13.

Avare (l') est un insensé. I Tim., VI, 9. Un prêtre avare est méprisé, ib. 11.

Avarice : Comment elle mène à la perdition finale. I Tim., VI, 9. Elle est la racine de tous les maux, ib. 10. L'avarice est une idolâtrie. Col., III, 5.

Avènement. Le premier et le second avènement du Christ sont réunis dans la prophétie d'Aggée. Hébr., XII, 26. On ignore si la génération actuelle verra le dernier avènement de Jésus-Christ. I Thess., IV, 14. L'avènement de Jésus-Christ a lieu pour chacun de nous le jour où nous sortons de ce monde. I Tim., VI, 14.

Aveuglement des Juifs. Rom., XI, 8, 9, 10.

Avorton. Pourquoi saint Paul se nomme-t-il un avorton ? I Cor., XV, 8.

Azymes. Les pains azymes étaient la figure des chrétiens et signifiaient la pureté de leur vie. I Cor., V, 7. Soin superstitieux que prennent les Juifs de bannir de leurs maisons le pain levé, pendant les jours azymes, ib.

B

Baiser. Les premiers fidèles se donnaient le baiser de paix avant la communion. Rom., XVI, 16. Le baiser de paix est une tradition apostolique qui vient de J.-C. II Cor., XIII, 12 : et I Thess., V, 26.

Baptême, sa nature et sa nécessité. Héb., X, 22. Sa matière et sa forme. Eph., V, 26. Le Baptême remet tous les péchés et la peine qui leur est due. Col., II, 13. Le Baptême et la Confirmation sont des sacrements qui impriment caractère. Eph., IV, 30. La parole du prêtre engendre le chrétien dans les eaux baptismales. Gal., IV, 28. Le Baptême ne tire point sa vertu de celui qui l'administre. I Cor., I, 13. Il opère son plein effet dans les enfants. Tit., III, 5. Pourquoi il est impossible de réitérer le Baptême ? Hébr., VI, 6. Le pardon des péchés qui précèdent le Baptême est facile : il n'en est pas de même des fautes qui suivent ce sacrement. Rom., III, 25. Par le Baptême nous sommes morts au péché. Rom., VI, 2. Le Baptême est pour nous ce qu'a été pour Jésus-Christ la croix et le tombeau, ib., 3. Le Baptême par immersion figure la sépulture et la résurrection, ib., 4. La mort au péché est la fin de notre Baptême, ib., 6.

Baptisés : Tous les hommes baptisés sont soumis aux lois de l'Eglise. I Cor., V, 12.

Barbares. Que signifie ce mot ? Rom., I, 14.

Barnabé (S.), reconnu apôtre. Gal., II, 9.

Basilide, hérétique. I Tim., VI, 20.

Bâton du roi. Chez les peuplades de l'Afrique, on rend au bâton du roi le même honneur qu'au roi. Hébr. Diss. V.

Beauté d'une âme sanctifiée dans le baptême. Eph., I, 6.

Bénédiction du Pape, de l'évêque, du prêtre, son efficacité. Tit., I, 4. Les bénédictions des patriarches étaient des prophéties. Hébr., XI, 20, 21. Il y a une bénédiction qui enrichit. Quelle est-elle ? Philipp., IV, 19. Bénédictions spirituelles que nous avons reçues en Jésus Christ. Eph., I, 3.

Benedicite. Combien cette prière est importante. I Tim., IV, 5.

Bénignité et bonté, différence de ces deux vertus. Gal., v, 22.

Bible. Tout chrétien devrait connaître les grands faits qu'elle contient. II Tim., III, 15. On ne comprend bien la Bible, que lorsqu'on l'étudie pour se sanctifier. II Tim., III, 15. Rien de ce qui est contraire à la Bible n'est science. Rom., II, 20. — Avec la lettre morte de la Bible, on peut aller se perdre dans l'hérésie. I Tim., IV, 6.

Bien. Nous ne pouvons pas faire le bien sans la grâce de Dieu. Rom., III, 12. Le bien que nous faisons, Dieu le fait en nous et avec nous. Hébr., XIII, 21. Quel est le bien que nous devons faire? celui que Dieu veut., ib. Aimer le bien est un signe des enfants de Dieu. Rom., XII, 9. Tous les biens viennent de Dieu, sont à Dieu, et doivent être employés pour sa gloire. I Cor., IV, 2.— Bien public de l'Etat: les chrétiens sont toujours prêts à y contribuer de leur fortune et de leur personne. Tit., III, 1.

Bienfaisance et aumône : Donner du peu que l'on a. Hébr., XIII, 16.

Bienfaits. Dieu nous en accorde beaucoup que nous ignorons, ou même dont nous ne voulons pas. Eph., V, 20.

Bienséance oratoires. Rom., VIII, 9.

Bilocation : Il y en a des exemples constatés. II Cor., XII, 4.

Bœuf. La loi défend de lier la bouche au bœuf qui foule le grain. I Cor., IX, 9.

Boiteux. On a quitté le chemin de la foi, de la piété, de la chasteté, parce qu'on y marchait d'un pied boiteux. Hébr., XII, 13.

Bons. Un zélé pasteur doit s'appliquer à fortifier les bons, sans négliger les pécheurs. I Cor., XVI, 13.

Bonté et sévérité de Dieu, deux sujets de méditation souverainement utiles. Rom., XI, 22.

Bossuet, dans son Discours sur l'Histoire universelle, montre que tous les événements sont disposés par rapport au Christ. Eph., III, 11.

Bouclier de la foi : Tous les traits enflammés de l'esprit impur viennent s'y éteindre. Eph., VI, 16.

C

Cabaretiers (les) frauduleux sont l'image des faux docteurs. II Cor., II, 17.

Caius (S.), de Macédoine, martyr. I Cor., I, 14.

Calice (le) de l'Eucharistie contient réellement le sang de J.-C. Preuve par Moïse. Hébr., IX, 20.

Canons de l'Eglise : Nécessité de les étudier et de les observer. Eph., V, 10 ; et II Tim., II, 5.

Cantiques spirituels usités dès les temps apostoliques. Col., III, 16.

Captif : Tout homme qui rejette l'enseignement de l'Eglise est captif de Satan. II Tim., II, 26.

Catachrèse. Hébr., II, 2. Catachrèse ironique. I Cor., VIII, 10.

Catéchèses : Ce que c'est ; il faut y revenir. Gal., VI, 6.

Catéchumène. Rom., II, 18.

Catholique. Le salut est toujours près du catholique. Rom., III, 22; V, 2.

Cause. Dieu est la cause première de tout ce qui est et de tout ce qui agit. I Cor., XII, 6.

Cédule de notre condamnation effacée par Jésus-Christ. Col., II, 14. 26.

Céleste : Comment l'Eglise militante est céleste. Hébr., IX, 23. On a

droit d'appeler célestes les mystères qui s'accomplissent dans l'Eglise de la terre. Hébr., VIII, 5.

Célibat, ses avantages. I Cor., VII, 26.

Censure. Les chefs de l'Eglise ont le droit de censurer publiquement les fidèles vicieux. II Thessal., III, 14. L'Eglise a le droit de frapper de censures tous ceux qui, étant baptisés, lui désobéissent. II Cor., X, 6.

Centuple : J.-C. le donne, même en cette vie, à ceux qui abandonnent tout pour lui. I Tim., IV, 8.

Céphas repris par S. Paul est le même que S. Pierre. Gal., II, 14. Il n'y avait point d'opposition entre S. Paul et Céphas. I Cor., I, 12.

Chaîne. Une couronne de diamants ne vaut pas une chaîne de fer portée pour Jésus-Christ. Eph., III, 1. Etre enchaîné pour Jésus-Christ, c'est plus glorieux qu'être apôtre. Eph., IV, 1. Les chaînes de S. Paul donnaient la vertu à sa prédication. Col., IV, 3. Elles sont une preuve de la religion, et la confirmation de l'Evangile. Col., IV, 18 ; et Philip., I, 7.

Chair. Comment sommes-nous formés de la chair de Jésus Christ ? Eph., V, 30. Enumération des œuvres de la chair. Gal., V, 19.

Chaire de S. Pierre à Rome l'an 42. Rom., Préface, IV. Importance de ce fait. Rom., I, 8. La Chaire apostolique est la règle de la croyance et de la conduite. Philip., IV, 9.

Chandelier (le) d'or était la figure des docteurs qui illuminent l'Eglise. Hébr., IX, 5.

Changement : C'est le caractère du faux. Hébr., XII, 9.

Chant liturgique : La prière chantée remonte aux Apôtres. Eph., V, 19. Le chant des psaumes est une institution que Jésus-Christ a achetée au prix de son sang. Hébr., II, 12.

Charité, son importance. I Cor., XIII. Elle peut précéder la rémission des péchés, comme dans Marie-Magdeleine. I Cor., XIII, 2. Elle doit animer toutes nos actions, ou du moins aucune ne doit lui être contraire. I Cor., XVI, 14. La charité est une dette que l'on paie toujours et que l'on n'acquitte jamais. Rom., XIII, 2. Elle est l'accomplissement de la loi, ib. 8, 9, 10. La charité fraternelle oblige les forts à supporter les faibles. Rom., XV, 1. Jésus-Christ est le modèle de la charité fraternelle, ib., 3. La charité et la cupidité veulent toutes deux plaire, mais leur but est différent. XV, 2. Trois degrés de la charité chrétienne. Rom., XV, 31. La charité nous donne mieux qu'une égalité impossible. Rom., XII, 13. La charité est le lien de la perfection. Col., III, 15. La charité bien ordonnée préfère les fidèles aux infidèles. Gal., VI, 10. Une charité qui traite de la même manière les bons et les méchants est une sottise. Philip., I, 9.

Chasteté conjugale : Dieu punit ceux qui en violent la sainteté. Hébr., XIII, 4. Même avec le mariage, la chasteté est une vertu surnaturelle. I Cor., VII, 2, 7. — La chasteté fortifie et conserve les nations. I Cor., VII, 7. Après l'intégrité de la foi, rien de plus important que le soin de la chasteté. I Thess., IV, 3. Moyens d'acquérir et de conserver cette belle vertu, ib., 4. S. Paul recommande la chasteté à Timothée, dont il connaît la sainteté. I Tim., V, 22. — La chasteté est un des signes qui distinguent l'Eglise Catholique. II Cor., VI, 6. Toujours la perte de la chasteté suit la perte de la foi, quand elle ne la précède pas. Eph., VI, 16.

Châtiment : Il diffère de la punition. Hébr., XII, 6. Le Seigneur châtie celui qu'il aime, ib.

Chefs de l'Eglise : Combien on doit les respecter. I Thess., V, 12. Il faut subvenir à leurs besoins, ib., 13.

Chenille (la) est appelée la grande puissance de Dieu. II Cor., IV, 7.

Chérubins : Sous quelle figure étaient-ils représentés ? Hébr., IX, 5.

Chevelure longue usitée en Gaule, en Grèce, en Italie. I Cor., XI, 14. Pourquoi l'Eglise coupe-t-elle la chevelure des religieuses ? I Cor., XI, 15.

Chiens. Les judaïsants sont appelés des chiens. Philip., III, 2.

Chloé. I Cor., I, 11.

Chrétiens : Ils sont figurés par Isaac, fils de la promesse. Rom., IX, 9. Le chrétien baptisé, qui ne marche pas selon la chair, n'a point de condamnation à craindre. Rom., VIII, 1. Le chrétien doit faire sans cesse de nouveaux progrès dans la piété. Rom., VI, 4. Le chrétien enté sur Jésus-Christ, est un arbre qui doit produire des fruits de justice, ib., 5. Des chrétiens réunis sont des flambeaux réunis. Rom. I, 12. Les chrétiens ne sont pas tous égaux et indépendants les uns des autres. Hébr., XIII, 17.

Le Christ est éternel. Hébr., XIII, 8. Le Christ comme homme a reçu, dans son incarnation, la domination sur toute créature. Hébr., I, 2. Tout dans l'univers est ordonné pour la gloire du Christ. I Cor., III, 23. Le Christ entier est formé de la tête et des membres. I Cor., XII, 12. La possession du Christ est un bien qui s'achète, et tous les hommes peuvent l'acquérir. Philipp., III, 8. Tout ce qui est à Jésus-Christ est à nous. Col., III, 4. La foi au Christ, au moins implicite, a toujours été nécessaire au salut. Rom., X, 4. Un ange apparut plusieurs fois aux Hébreux sous les traits du Christ. Hébr., XII, 26.

Christianus : ce mot, comme adjectif qualificatif donné aux choses, n'existait pas encore au temps de S. Paul : il ne s'applique qu'aux personnes dans le N. T. I Tim., I, 14 ; II Tim. I, 13.

Christophore : Origine de ce nom. I Cor., VI, 20.

Christus ne doit pas toujours se traduire par Jésus-Christ. II Cor., V, 16.

Chrysostome : Un texte du saint docteur rétabli. Hébr., I, 3.

Ciboire (le) de l'Eucharistie était figuré par l'urne d'or contenant la manne et placée dans l'arche. Hébr., IX, 4. Les hosties sont consacrées dans le ciboire, même lorsqu'il est fermé. I Cor., XI, 24. L'hostie cachée sous le pied du ciboire est-elle consacrée? ib.

Ciel. Combien y a-t-il de cieux ? II Cor., XII, 2. Nous devons aimer les choses du ciel et nous détacher de la terre. Col., III, 2 : Philipp., III, 20. Preuve qu'Abraham, Isaac et Jacob espéraient le ciel, comme leur patrie. Hébr., XI, 13 et suiv.

Cimetière, κοιμητήριον, « dortoir », mot chrétien. I Thess., IV, 12.

Cinq paroles résument tout ce que doit enseigner le prédicateur. I Cor., XIV, 19.

Circoncision : Elle ne sert de rien à celui qui viole la loi. Rom., II, 25 et suiv. La vraie circoncision est celle du cœur. II, 29. Imposer la circoncision aux Gentils était une injure faite à Jésus-Christ. Gal., V, 2. — Il y avait un moyen d'effacer la marque de la circoncision. I Cor., VII, 18.

Cité permanente : Elle n'est point sur la terre, mais au ciel. Hébr., XIII, 14.

Clémence : Quels sont les pécheurs qui en sont dignes? Gal., vi, 1.

Colère, progression de cette passion. Eph., iv, 31. Colère de Dieu, contre les honnêtes mondains qui n'acquiescent pas à la vérité. Rom., ii, 8. La colère de Dieu, longtemps en marche, arrive toujours et frappe le coupable. Col., iii, 6 ; I Thessal., i, 10.

Colonne. Comment l'Eglise est la colonne de la vérité. I Tim., iii, 15. Les Apôtres sont les colonnes de l'Eglise. Gal., ii, 9.

Commandements. Les dix commandements de Dieu ne sont que la loi naturelle. Rom., viii, 4.

Commentaires (les) des hérétiques sur l'Ecriture sainte sont chargés d'érudition grammaticale, mais peu utiles. I Cor., xiv, 5.

Communication, figure de rhétorique employée par saint Paul. I Cor., x, 15.

Communion (la) des saints est clairement marquée dans S. Paul. II Cor., viii, 14 et 15 ; Hébr., xii, 23.

Communion (la) eucharistique eut lieu d'abord après le repas nommé Agapes, puis à jeun. I Cor., xi, 21. La communion sous les deux espèces n'est obligatoire que pour les prêtres qui offrent le sacrifice. I Cor., xi, 26, 27.

Comparaison (une) ne se prend pas dans toute son étendue et tous ses détails. ix, 21.

Comparatif de supériorité : Une manière de l'exprimer en hébreu était de nier le moins pour affirmer le plus. Rom., ix, 13 ; II Cor., ii, 5.

Complément exprimé une fois, et appartenant à ce qui précède et à ce qui suit. Rom., xvi, 25.

Concession. Saint Paul refuse toute concession sur la liberté évangélique. Gal., ii, 5. — Point de concession à l'erreur, ib., et Hébr., x, 23. Ni à l'erreur ni aux passions humaines. I Thessal., ii, 3, 4, 5.

Conclusions. L'orateur chrétien doit tirer fortement les conclusions de son discours. Philém., 17.

Concupiscence : Effets déplorables qu'elle produit, même après le baptême et jusque dans les saints. Rom., vii, 14. Elle est appelée péché, ib., 13, 14, 17.

Condamnation. Qui sont ceux qui prononcent leur propre condamnation? Rom., ii, 1.

Confesseurs de la foi : Ils encouragent les timides par leur exemple. Philip., i, 14.

Confession : Quels sont les dogmes qu'il faut aujourd'hui confesser de préférence? Hébr., iv, 14.

Confiance. Ferme fondement de notre confiance en Dieu. Rom., viii, 34. Quel courage cette confiance inspire à ceux qui aiment Jésus-Christ? ib., 35. La confiance que nous inspire notre justification n'exclut pas la crainte de Dieu. Rom., v, 1. Mais elle exclut la crainte des hommes. Hébr., xiii, 6. — Confiance et joie de saint Paul au milieu des persécutions : il savait qu'il ne serait confondu ni par la vie ni par la mort. Philip., i, 20.

Confirmation : Ce sacrement est clairement indiqué par saint Paul. II Cor., i, 21, 22. Il imprime dans l'âme un caractère. Eph., i, 13. Obligation de recevoir la Confirmation. Hébr., vi, 2.

Conformité à la volonté de Dieu : c'est l'effet d'une grande piété et la source d'une grande paix. Rom., xv, 32.

Congrégations de Veuves et de Vierges aux temps apostoliques. I Tim., v, 9. Leur règle est esquissée par saint Paul, ib.— Une congrégation religieuse où l'hé-

résie entre est perdue, si le membre n'est promptement retranché. II Tim., I, 14.

Conjonction. Les Hébreux marquent la similitude par la répétition de la même conjonction. II Cor., XIII, 4, note.

Connaissance du Créateur et du Rédempteur nécessaire au salut. II Thess., I, 8.

Conscience. Tous les hommes portent dans leur conscience une loi qui leur fait discerner le bien du mal. Rom., II, 14, 15. Le jugement de la conscience sera la règle du jugement de Dieu, ib., 16. On pèche quand on agit contre sa conscience. XIV, 23. On pèche quand on fait une action qu'on croit mauvaise, lors même qu'elle ne le serait pas. Rom., XIV, 14. La conscience humaine est tellement obscurcie par les passions, qu'il est nécessaire que la loi naturelle soit confirmée par une loi divine. I Cor., VI, 10. Comment on finit par perdre la foi en résistant à sa conscience. I Tim., I, 19.

Consécration. Le mot *æterni* pris dans saint Paul et inséré dans la formule de la consécration du vin. Hébr., XIII, 20.

Conservation (la) des créatures n'est que la création continuée. Col., I, 17. Le Verbe conserve et soutient tout par sa puissance. Hébr., I, 3. — La conservation de la doctrine de Jésus-Christ dans l'Eglise, durant tant de siècles, est un miracle. II Tim., I, 14.

Consolation, personnifiée par saint Paul. Hébr., XII, 5.

Consommation. Jésus-Christ est entré dans la consommation de la gloire par la consommation de son obéissance. Hébr., V, 9. L'humiliation et la souffrance sont la consommation du chrétien, ib.

Content : C'est une grande sagesse d'être content de ce que l'on a quand on a le nécessaire. Hébr., XIII, 5.

Contentement. Savoir se contenter de ce que l'on est et de ce que l'on a est une science précieuse. Philip., IV, 11.

Continence : Elle est un des fruits du Saint-Esprit. Gal., V, 22. — La continence est conseillée aux personnes mariées, pendant l'Avent et le Carême. I Cor., VII, 5.

Contradiction. Jésus a été contredit par les pécheurs : son Eglise l'est de même. Hébr., XII, 3. La contradiction est un signe qui marque toutes les œuvres de Dieu. I Cor., XVI, 9.

Contumaces : C'est contre eux seulement que l'on doit prononcer l'excommunication. II Cor., X, 8.

Conversation dans les cieux, sens de cette expression. Philip., III, 20 : Col., III, 2.

Conversion (la) d'un pécheur est la plus grande des œuvres de Dieu. Eph., I, 19. La conversion d'un pécheur a plusieurs degrés. II Tim., II, 25. — La conversion du monde est un prodige qui laisse sans excuse ceux qui refusent de croire. Eph., II, 7. La conversion de saint Paul est la preuve que Dieu veut sauver les plus grands pécheurs. I Tim., I, 15. La conversion de saint Paul est une preuve de la religion chrétienne et un exemple de la miséricorde divine. Gal., I, 16.

Copistes : Leur fonction était autrefois très importante dans l'Eglise. Rom., XVI, 22.

Corinthe était, par sa situation, un des principaux centres de la prédication évangélique. II Cor., II, 4.

Corinthiens loués pour leur science, leur éloquence, leur zèle. I Cor., I, 5 ; II Cor., VIII, 7.

Corporellement. La divinité habite corporellement dans le Christ, c'est-à-dire qu'elle lui est unie personnellement. Col., II, 9.

Corps. On ne conçoit pas un corps organisé sans parties subordonnées. I Cor., XII, 19. Les chrétiens forment entre eux un seul corps, dont Jésus-Christ est le chef. Rom., XII, 4 et 5. Les chrétiens ne forment qu'un seul corps, dont les membres ne sont point jaloux les uns des autres. Eph., IV, 4. Le corps de l'homme est pour le Seigneur, et le Seigneur est, dans l'Eucharistie, pour le corps de l'homme. I Cor., VI, 13.

Corrupteur : Le plus funeste est celui qui corrompt la foi. Tit., III, 10.

Corruption. Tout se corrompt dans l'homme qui s'abandonne aux passions de la chair. Eph., IV, 22. La corruption du cœur offusque l'intelligence. Hébr., III, 10. De toutes les corruptions, la pire est celle de la foi. I Cor., III, 17. La Corruption de l'esprit est presque incurable. II Tim., III, 8.

Couronne réservée à saint Paul. II Tim., IV, 8. La couronne des saints est une couronne de justice et de miséricorde. Comment les fidèles sont-ils la couronne du pasteur ? Philip., IV, 1.

Course du chrétien dans la carrière du salut : Elle a trois conditions : rectitude, diligence, persévérance. I Cor., IX, 24. Il faut courir d'un pas ferme et diligent vers le but où nous attend la couronne immortelle. Hébr., XII, 1. Course de saint Paul depuis l'Arabie jusqu'à l'Océan. II Tim., IV, 7.

Crainte (la) de Dieu est le frein qui comprime les passions. Rom., III, 18. — Pourquoi nous devons opérer notre salut avec crainte et tremblement. Philipp., II, 12.

Création du monde : Nous la connaissons par la raison et par la foi. Hebr., XI, 3.

Crescent (Saint), apôtre des Gaules et de la Galatie. II Tim., IV, 10.

Crispus (Saint), chef de la synagogue de Corinthe, et martyr. I Cor., I, 14.

Croire en Dieu : Quel est le sens de cette expression ? Rom., IV, 5. Croire, chez le chrétien, c'est savoir. IV, 21.

Croix. Pourquoi saint Paul se glorifiait-il dans la croix de Jésus-Christ ? Gal., VI, 14. Vertu de la croix. I Cor., I, 21-25. Croix signifie douleur, pauvreté, ignominie. I Cor., II, 2. La perdition est réservée aux ennemis de la croix de Jésus-Christ. Philip., III, 18. — La croix terminait le sommet du sceptre de Latinus, peut-être celui de Joseph. Hébr., Dissert. IV.

Croyance (la) naturelle et philosophique à l'existence de Dieu ne suffit pas au salut. Hébr., XI, 6. — La bonne croyance réforme les mœurs. II Tim., IV, 2.

Crucifier. Ceux qui ne crucifient pas leur chair ne sont pas à Jésus-Christ. Gal., V, 24. Notre vieil homme a été crucifié avec Jésus-Christ dans le baptême. Rom., VI, 6 ; Gal., II, 19.

Crucifix (le) a fait les plus grands théologiens et les plus grands prédicateurs. Eph., III, 17.

Culte public : Il est meilleur que les dévotions particulières. Rom., XV, 6. — La différence de culte est un empêchement du mariage. II Cor., VI, 14.

Cyrille (saint) d'Alexandrie enseigne la prédestination en vue des mé-

rites. Rom., p. 170. Il regarde comme inachevée une période de saint Paul, qui est correcte. Rom., VIII, 3.

D

Damnation : Personne ne sera damné pour avoir ignoré des vérités qu'il n'a pu connaître. Rom., I, 19.

Damnés (les) sont une cendre impure contre laquelle sévit éternellement la colère du feu dévorant. Hébr., XII, 29.

Débiteur. Dieu devient notre débiteur en nous promettant gratuitement ce qu'il ne nous doit pas. Rom., XI, 35.

Découragement. Ne se laisser jamais décourager par les obstacles ou par l'insuccès apparent. II Cor., IV, 1. Le découragement du pécheur est plus funeste que la faute. II Cor., II, 7.

Décret. Dieu, par un décret éternel, donne, selon son libre choix, les biens temporels et les grâces à qui il veut. Rom., IX, 11. Les décrets de Dieu sont, les uns conditionnels, les autres absolus. Hébr., VI, 17.

Démas quitte saint Paul pour le monde. Col., IV, 14 : et II Tim., IV, 9.

Démons. Les démons, quoique déchus et réprouvés, conservent leur puissance naturelle. Eph., VI, 12. Les démons souillent les créatures insensibles et les rendent nuisibles à l'homme. I Tim., IV, 4. Le démon se transfigure en ange de lumière. II Cor., XI, 14. Comment l'on fait société avec les démons. X, 20.

Dépôt. Saint Paul est certain que le dépôt de ses mérites est bien gardé par Jésus-Christ. II Tim., I, 12. L'évêque garde et transmet le dépôt de la foi. I Tim., VI, 20.

Désintéressement. Les hommes cupides ne sauraient croire au désintéressement des autres. II Cor., XII, 16. Combien le désintéressement est rare. Philipp., II, 21.

Désirs du siècle : La grâce du Sauveur nous donne la force d'y renoncer. Tit., II, 12.

Désordres graves, dissensions et impudicités, dans l'Eglise de Corinthe. II Cor., XII, 20, 21.

Détachement. Le chrétien doit être détaché de tout : le mari même doit être détaché de sa femme. I Cor., VII, 29-31.

Devoir. Les devoirs de la religion se ramènent à deux points : croire et confesser. Rom., X, 10. Tous nos devoirs marqués en trois mots : *sobrie et juste et pie*. Tit., II, 12.

Diaconesses : Qualités qu'elles doivent avoir. I Tim., III, 11.

Dieu. La vue des créatures démontre l'existence d'un Dieu éternel, tout-puissant et sage. Rom., I, 20. Dieu est le maître absolu des fortunes. Rom., IX, 11.

Digne. Dieu nous rend dignes des biens qu'il nous donne. Col., I, 12.

Dignité. C'est la volonté de Dieu et son choix manifesté qui est le principe de toute dignité ecclésiastique. I Cor., I, 1.

Dîme : Son antiquité. Hébr., VII : son emploi, ses avantages, ses inconvénients, ib.

Dimensions de l'espace : Les quatre dimensions, longueur, largeur, hauteur et profondeur, appliquées à la Rédemption, à l'amour de Dieu pour les hommes, à la croix, à l'immensité de Dieu. Eph., III, 18.

Directeurs des séminaires : Combien leur responsabilité est grave. I Tim., v, 22.

Discernement (le) des esprits est nécessaire pour distinguer le miraculeux divin du merveilleux diabolique. I Cor., xii, 10.

Discipline. Les tribulations sont une discipline que Dieu emploie pour nous rendre parfaits. Hébr., xii, 5.

Discussion sur *discat* ou *discant*. I Tim., v, 4 ; — sur *Ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo*. Eph., v, 26.

Disgrâce. On s'éloigne de ceux qu'atteint la disgrâce. Eph., iii, 13 ; II Tim., i, 16.

Disputer sur des choses qui ne le méritent pas est un défaut condamné par saint Paul. II Tim., ii, 23.

Disputes de mots : Elles sont inutiles et nuisibles ; mais il est permis de disputer sur les questions religieuses, surtout pour réfuter ceux qui attaquent les dogmes de l'Eglise. II Tim., ii, 14.

Disputeurs entêtés : c'est le caractère commun à tous les inventeurs d'hérésies. Rom., ii, 8. Les disputeurs sont causes de querelles et d'animosités. Philip., ii, 3.

Dissensions : Combien elles sont funestes. Rom., xvi, 17, 18.

Divinité de la religion chrétienne : Quelles en sont les trois preuves principales ? les miracles de Jésus-Christ, sa résurrection et la conversion du monde. Rom., i, 4.

Division. Satan s'efforce de jeter la division parmi ceux qui cherchent la gloire de Dieu. Philip., iv, 2.

Docètes : Leur erreur. Philipp., ii, 7. Texte dont ils abusent. Rom., viii, 3. Docètes réfutés. Col., i, 22 ; et préface de l'Ep. aux Col.

Docteur. Nul travail n'est comparable à celui du docteur qui enseigne la religion. I Tim., v, 17. Les docteurs qui enseignent l'Evangile sont placés avant les thaumaturges. I Cor., xii, 28. — En dehors du christianisme, on n'a jamais vu trois docteurs enseigner la même doctrine. II Cor., i, 19. Docteurs hypocrites qui enseignent l'erreur, saint Paul fait allusion à leurs honteux désordres. II Cor., iv, 2.

Doctrine évangélique, preuve de son authenticité. Hébr., ii, 3, 4. Toute doctrine opposée à la parole de Dieu est réprouvée par la raison. Rom., xii, 6. Doctrines étrangères, elles sont fausses, si elles contredisent celle des Apôtres. Hébr., xiii, 9.

Dominus vobiscum, parole liturgique qui doit remonter aux Apôtres. II Tim., iv, 22. Beauté de cette prière. II Thess., iii, 16. C'est un souhait excellent. Eph., iii, 17.

Dommage. Comment certaines vertus peuvent être un dommage. Philipp., iii, 7.

Don des langues : Il prouvait la divinité de la doctrine évangélique. I Cor., xii, 10. Les dons merveilleux du Saint-Esprit pouvaient s'obtenir par la prière. I Cor., xiv, 12. — Dons : Les plus excellents que Dieu a faits aux hommes, ce sont les ministres qu'il a institués pour enseigner l'Evangile et gouverner son Eglise. Eph., iv, 11. — Don, synonyme d'Eucharistie. Hébr., vi, 4. — Don : Lorsqu'on donne à Dieu, on doit lui offrir ce qu'on a de meilleur. Hébr., vii, 4.

Donner : Il est bon de donner en secret pour plaire à Dieu, et en public pour édifier le prochain. II Cor., viii, 24.

Doute. Lorsqu'on doute si une chose est défendue, on doit s'abstenir. Rom., 23. Doute universel : c'est dans cet abîme que vient sombrer toute philosophie qui se sépare de la foi. I Tim., vi, 4.

Droit divin. Dieu ne cesse de montrer aux rois et aux peuples qu'ils n'ont point de droits contre lui ni sans lui. Rom., ix, 11. Il n'y a point de droit humain sans droit divin. Rom., xiii, 1. — Dieu donne aux méchants le droit de régner sur la terre, ib.

E

Eau bénite, sa vertu. Hébr., ix, 14.

Ebionites, hérétiques. I Tim., iv, 3.

Ecoles chrétiennes de jeunes filles, le programme en est tracé par saint Paul. Tit., ii, 4, 5. Ecoles épiscopales, leur origine. II Tim., ii, 2.

Economes : Les prêtres sont les économes des trésors de Jésus-Christ. I Cor., iv, 1.

Ecriture sainte : Fécondité d'enseignement qu'elle renferme. Hébr. vii, 25. Il est très utile de l'étudier ; mais le pasteur ne doit pas négliger les autres sciences ecclésiastiques. II Tim., iii, 16. L'étude des saints livres peut absorber la plus longue vie. II Tim., iii, 17. Saint Paul les étudie en prison jusqu'à sa mort. iv, 13. Il faut les lire, non pour devenir des érudits, mais des saints. Rom., xv, 4. Qu'est-ce que se nourrir de la sainte Ecriture? I Tim., iv, 6. Attention avec laquelle saint Paul lisait les saints livres. Hébr., viii, 13. Comment l'Eglise enseignait autrefois l'Ecriture sainte au peuple. Hébr., v, 14. La lettre des Ecritures est insuffisante par elle-même : il faut qu'elle soit expliquée par l'Eglise. II Tim., i, 13. La cause de tous les maux, c'est qu'on ne connaît pas les saintes Ecritures. Col., iii, 16. — L'Ecriture grecque de saint Paul était peu élégante. Gal., vi, 11.

Edification, Métaphore chrétienne. Quel en est le sens? I Cor., xiv, 3; Rom., xiv, 19.

Edifice. Le plus bel édifice est celui du corps humain. Eph., iv, 12. — Edifice spirituel que bâtit le chrétien. I Tim., i, 4.

Egalité (l') rêvée par les socialistes est une chimère. I Cor., xii, 19 : Eph., iv, 16. L'égalité et l'indépendance n'existent point dans la société chrétienne. Hébr., xiii, 17.

Eglise (l') est une société parfaite, et, dans sa sphère, elle est indépendante de l'autorité politique. II Cor., ii, 6. L'Eglise, dès l'an 64, nous apparaît comme une société parfaite constituée en dehors de l'Etat. I Tim., v, 20. L'Eglise a le pouvoir d'établir des lois qui obligent les fidèles en conscience. II Thess., iii, 6 ; I Cor., xiv, 38. — L'Eglise ne peut former aucune entreprise pour le bonheur des hommes, sans rencontrer la haine et la contradiction. II Cor., iv, 8. L'Eglise est le corps mystique du Christ. Eph., i, 23 C'est en l'Eglise surtout que les anges voient éclater la sagesse divine. Eph., iii, 10. L'Eglise ressemble à un corps dont toutes les parties croissent selon la proportion qui leur convient. Col., ii, 19. Toute l'histoire de l'Eglise se résume en deux mots : on nous tue et nous vainquons. Rom., viii, 37. — Dès le temps de saint Paul, les fidèles de Corinthe pos-

sédaient une église pour y célébrer leur culte. I Cor., xi, 18.

Egoïsme condamné. xv, 1. L'égoïsme est le contraire de la charité. I Cor., xiii, 5; II Tim., iii, 2. L'égoïsme est la sagesse des matérialistes. Philipp., ii, 4.

Εἰς ὑμᾶς synonyme de ἐν ὑμῖν. II Cor., xiii, 3.

Eléazar, le saint vieillard : quel fut son supplice ? Hébr., xi, 35.

Election (l') des évêques a été souvent accompagnée de signes qui marquaient le choix de Dieu. I Tim., i, 18. — Election divine à la grâce. Eph., i, 4. Elle a précédé la création du monde, ib. Elle est gratuite, ib. Elle produit la justification, ib. — Election d'un ministre de l'Evangile faite par les suffrages du peuple. II Cor., viii, 19.

Elie. Trente mille adorateurs du Seigneur au temps d'Elie. Rom., xi, 4.

Eloge. Il est quelquefois nécessaire de faire son propre éloge. II Cor., v, 12, 13.

Elohim : Quand ce mot signifie-t-il Dieu, et quand signifie-t-il les anges ? Hébr., i, 6.

Eloquence de saint Paul : Elle éclate dans ses Epîtres, et elle n'était pas médiocre en ses discours. II Cor., xi, 6.

Eloquence chrétienne : Elle se puise au pied de la croix et dans les livres saints. I Cor., i, 17, 18, 19. L'éloquence et la philosophie sont des dons de Dieu qui doivent être consacrés à l'enseignement et à la défense de la vérité. I Cor., i, 20; I Cor., ii, 4.

Élus. Le salut est offert à tous les hommes, les élus seuls l'acceptent. II Tim., ii, 10. Les élus sont la fin pour laquelle Dieu a créé toutes choses. I Cor., iii, 23.

Empire romain. Il était prédit que la fin du monde ne viendrait pas avant celle de l'Empire romain. II Thess., ii, 6.

Encratites, hérétiques. I Tim., iv, 3.

Endurcissement : Qu'est-ce qu'endurcir son cœur ? c'est résister à la grâce. Hébr., iii, 8, 13. Quelle est la cause de l'endurcissement ? c'est la bonté de Dieu méprisée et la grâce repoussée. Rom., ii, 5. — Dieu endurcit le pécheur, en le privant de la miséricorde, parce qu'il abuse de la grâce. Rom., ix, 18.

Energumène. Tous les incrédules sont, d'une certaine manière, des énergumènes ou possédés du démon. Eph., ii, 2. La concupiscence agit sur notre âme comme le démon sur l'énergumène. Rom., vii, 5.

Enfance. Combien est agréable à Dieu l'œuvre de la Sainte-Enfance. Eph., i, 7.

Enfant. Prétendre que l'enfant appartient à l'Etat avant d'être à ses parents est une maxime païenne et fausse. Eph., vi, 1. — Il faut instruire l'enfant et le corriger. Eph., vi, 4. — Les enfants sont chers à Dieu à cause de leurs pères. Rom., xi, 28.

Enfer éternel, et double supplice des réprouvés clairement exprimés par saint Paul. II Thessal., i, 9.

Enigme : Qu'est-ce que voir en énigme ? I Cor., xiii, 12.

Ennemis (les) de l'Eglise, au lieu de la ruiner, la font mieux connaître et en montrent la force. Philip., i, 13. Les ennemis de la religion peints en deux mots : *importuni et mali*. I Thess., iii, 2. Nos ennemis ne nous seront pas moins utiles que nos amis, si nous sommes fidèles à Dieu. Rom., viii, 31.

Enseignement oral : C'était celui de

la primitive Eglise. Rom., II, 18. C'est par l'enseignement oral que l'Eglise a été fondée. C'est l'enseignement oral que Notre-Seigneur a prescrit aux Apôtres, et il en a garanti la fidélité jusqu'à la fin des siècles. II Thess., II, 14.

Enseigner. Deux conditions nécessaires pour bien enseigner : science et charité. Rom., XV, 14.

Enté : Nous sommes des rameaux entés sur Jésus-Christ. Rom., VI, 5.

Envie : Combien ce vice est odieux et funeste. I Cor., XIII, 4. L'envie est une passion basse, subtile, qui s'insinue même dans les cœurs religieux. Rom., XII, 15. Double rapport entre l'envie et l'homicide. Gal., V, 21.

Eolisme : ῥαγήσεται pour ῥαγήσεται. II Cor., XI, 10.

Epiménide, poète et sage de Crète. Tit., I, 13.

Episcopat. S'il est permis de désirer l'épiscopat et les dignités de l'Eglise ? I Tim., III, 13.

Epîtres de saint Paul : Les plus pieuses sont celles qu'il a écrites dans les chaînes. Col., I, 1. Saint Paul n'a pas écrit plus de quatorze Epîtres qui fussent inspirées. II Thess., III, 17. Epître aux Romains : Occasion, but, plan, date, authenticité de cette Epître. Voyez la Préface. Epître aux Hébreux : Elle n'a pas été écrite en hébreu, preuve. Hébr., X, 39. Epître aux Galates écrite tout entière de la main de saint Paul. Gal., VI, 11. Epître deuxième aux Corinthiens, elle est inspirée. II Cor., XIII, 3.

Epoux, épouse. L'Eglise est l'unique épouse de Jésus-Christ l'unique époux. II Cor., XI, 2.

Epreuves : Jésus les mesure à ses saints. Philipp., II, 27. L'épreuve fortifie l'espérance. Rom., V, 4.

Erasme : Contre-sens de cet helléniste. Rom., IV, 12. Il fait une bévue en voulant corriger la Vulgate. Gal., VI, 11.— Erasme retenu dans l'Eglise catholique par ces trois mots : *quod pro vobis*. I Cor., XI, 24.

Eraste, trésorier de Corinthe et compagnon de saint Paul. II Tim., IV, 20.

Erat synonyme de *significabat*. I Cor., X, 4.

Erreur : Dieu lui pose des limites. II Tim., III, 9. L'erreur par elle-même n'a pas droit à la tolérance. I Cor., XV, 33. Si l'erreur n'est pas étouffée dans son principe, elle produit les plus grands ravages. Gal., V, 9. — Tout prédicateur doit poursuivre l'erreur encore plus que le vice. Tite, I, 11. — Celui qui mène une vie sainte ne peut pas rester dans l'erreur. I Cor., III, 2.

Esaü privé de la bénédiction d'Isaac est la figure des Juifs privés de la bénédiction du Messie. Rom., IX, 13. Esaü profane, c'est-à-dire terrestre. Hébr., XII, 16. Le droit qu'il avait vendu resta vendu, malgré son repentir, ib., 17.

Esclavage (l') a disparu du monde, quand l'Evangile y a été reçu. Eph., VI, 9.

Esclave : L'Eglise le consolait en attendant qu'elle pût l'affranchir. Eph., VI, 6, 7. — L'esclave doit obéir à son maître comme à Dieu. Col., III, 22, 23 ; I Tim., VI, 1.

Espace : Ses quatre dimensions étaient l'objet des disputes des philosophes. Eph., III, 18.

Espagne : Saint Paul y a prêché l'Evangile. Rom., XV, 24.

Espérance : Elle est appuyée sur la foi. Hébr., X, 23. L'espérance nous fortifie et nous console. Col., I, 5. — Certitude de l'espérance, ib.

quelles sont les œuvres qui affermissent en nous l'espérance du salut ? Hébr., VI. 10. L'espérance naît de la paix de l'âme. Rom., XV, 13. Les persécutions que nous souffrons pour Dieu, l'enflamment. Rom., V, 4.

Esprit-Saint: Preuve de sa divinité. Hébr., X, 15; I Cor., II, 10; I Cor., III, 16. L'Esprit-Saint est le Seigneur, II Cor., III, 17: et il procède du Seigneur, ib. L'Esprit-Saint procède du Père et du Fils. Rom., VIII, 10. — L'Esprit-Saint entre en nous au moment de notre baptême, afin que nous devenions les enfants de Dieu. Rom., VIII, 15. L'Esprit-Saint prie en nous et pour nous. Rom., VIII, 26. L'Esprit-Saint atteste intérieurement aux justes que Dieu les aime. Rom., VIII, 16. — L'Esprit-Saint réside personnellement et substantiellement dans l'âme du juste. Rom., VIII, 11 et 15; I Cor., VI, 19; Tite, III, 6. La résurrection de nos corps est un effet de la demeure du Saint-Esprit en nous. Rom., VIII, 11. Signe de la présence du Saint-Esprit en nous. Rom., VIII, 5. L'Esprit Saint pénètre les justes, comme le feu pénètre le fer dans la fournaise. Rom., VIII, 9. L'Esprit-Saint gouverne les justes en les laissant libres. Rom., VIII, 14. Sans le Saint-Esprit, nous ne connaissons ni Jésus-Christ ni les biens qu'il nous apporte. I Cor., II. 12. Qu'est-ce qu'éteindre le Saint-Esprit ? I Thessal., V, 19.

Esprits : Dieu est l'auteur des esprits, qui ne sont point engendrés, mais qu'il tire du néant. Hébr., XII, 9. — Esprit fort, qu'est-ce que c'est ? Hébr., III, 10. Esprits singuliers, ils contredisent les vérités reçues, pour se distinguer de la foule. Gal., V, 10. Esprit d'aveuglement: Dieu abandonne à cet esprit mauvais ceux qui suivent ses conseils. Rom., XI, 8.

Estius entend mal le texte : *Mundans lavacro aquæ in verbo.* Eph., V, 26.

Et, signifiant « eh bien », et marquant l'apodose. II Cor., II, 2; Philip., I, 22. *Et*, synonyme de *id est.* Col., II. 8. *Et*, signifiant *addit.* Hébr., X, 17. *Et*, employé pour *quia.* I Cor., III, 16. *Et*, synonyme d'*etenim.* Rom., I, 23; I Cor., XIV, 32.

Eternité, sa définition. Hébr., I, 5. Eternité du Christ. Hébr., XIII, 8.

Etoiles des cieux : Comment les saints leur ressemblent. Philipp., II, 15.

Eucharistie, son institution racontée. I Cor., XI, 23. Le pain et le vin de la Cène eucharistique sont le corps et le sang de Jésus-Christ. I Cor., X, 16. Jésus-Christ est tout entier sous chacune des deux espèces. I Cor., XI, 27. Par l'Eucharistie, nous sommes nourris et formés de la chair de Jésus-Christ. Eph., V, 30. Cette divine nourriture nous transforme en elle. I Cor., X, 16 et 17. — A l'origine, les fidèles recevaient la sainte Eucharistie dans leurs mains. I Cor., XI, 24.

Euchites, hérétiques. I Thess., V, 17.

Evangile : Que signifie ce mot ? Rom., I. 3. Pourquoi saint Paul ne rougit pas de l'Evangile, ib., 16. Qui sont ceux que l'Evangile sauve ? ib., 16. L'Evangile nous sauve en nous faisant connaître la colère de Dieu sur les incrédules et les injustes. ib., 18. Evangile : Le changer en un point, c'est le détruire tout entier. Gal., I, 7. Celui qui écoute docilement l'Evangile est rempli de la science de Dieu. Hébr., VIII, 11. Tout chrétien doit être prêt non seulement à confesser, mais à enseigner l'Evangile. Eph., VI, 15. Celui qui annonce l'Evangile a

droit de vivre de l'Evangile. I Cor., IX, 14. Saint Paul le prêchait gratuitement. Pourquoi ? I Cor., IX, 12, 15. L'Evangile fut annoncé jusqu'aux extrémités de l'univers dès le temps des Apôtres. Rom., I, 8; X, 18. Col., I, 6 et 23. — L'Evangile selon saint Luc composé et reçu comme Ecriture inspirée, l'an 64. I Tim., V, 18.

Evêque. Un simple prêtre a-t-il été appelé évêque ? Philip., I, 1. La dignité épiscopale est un travail incessant. I Tim., III, 1. Qualités que doit avoir un évêque. Tit., I. 6-9. Pourquoi l'évêque ne doit-il avoir été marié qu'une fois ? I Tim., III. 1. Trois devoirs de l'évêque et du prêtre : lire, exhorter, enseigner. I Tim., IV, 13. Evêque, il lui faut avant tout la force pour annoncer la vérité et pour combattre l'erreur. II Tim., I, 7. L'évêque est un soldat toujours en guerre. I Tim., I, 18 ; II Tim., II, 3. L'évêque est docteur. I Tim., I. 18. Il faut à l'Eglise des évêques théologiens. Tit., II. 7. Le premier devoir de l'évêque est de réprimer l'erreur et de maintenir l'intégrité de la foi. I Tim., I, 18. — Les Apôtres établissaient des évêques dans tous les centres importants. Tit., I, 5 : Philipp., I, 1. — Les évêques. dans les premiers siècles, jugeaient les différends des fidèles. I Cor., VI. 1. — Un évêque ne commande qu'à l'église particulière dont il est le pasteur. Hébr.. XIII, 17.

Examen. Tous les fidèles ont le droit d'examiner la doctrine du prédicateur. I Cor., XIV, 29.

Exclamation et cri d'épouvante jeté par saint Paul à la vue de Dieu assis sur son tribunal. Hébr., X, 31.

Excommunication. Antiquité, ministre. formalité, effet et fin de l'excommunication. I Cor., V, 3. Il faut craindre l'excommunication lors même qu'elle est injuste. II Cor., XIII, 10. L'excommunication conserve toujours sa puissance, même dans notre siècle. II Cor., X, 6. L'excommunication porte malheur à ceux qui l'encourent. I Tim., I, 20. Rien ne prospère aux excommuniés. I Cor. V, 5.

Exhaurienda peccata : Que signifie cette expression ? Hébr., IX, 28.

Exhortation. Combien il est utile de s'exhorter mutuellement à la vertu. Hébr., III, 13.

F

Fainéants : Ils sont médisants et brouillons. II Tim., III, 11.

Faire. Dans le langage de l'Ecriture, une chose est censée faite quand elle est manifestée. Philipp., II, 9.

Falsificateur. Les faux apôtres falsifient la parole de Dieu. comme les cabaretiers fraudent leur vin. II Cor., II, 17. Ils l'altèrent par de fausses interprétations. II Cor., IV, 2. Falsificateurs des paroles de saint Paul. Rom.. III, 8.

Fardeaux. Porter les fardeaux les uns des autres, c'est accomplir la loi du Christ. Gal., VI, 2.

Fasciner : Ce que c'est. Gal., III. 1.

Fautes vénielles : Commises sciemment, elles contristent le Saint-Esprit. Eph., IV, 29.

Faux. L'esprit qui s'est fixé dans le faux est atteint d'un mal incurable. Philipp., II, 15.

Femme : Elle doit être soumise à son mari. Eph., V, 22, 24. La femme, dès les temps apostoliques, remplit un rôle important dans l'Eglise. Rom., XVI, 2, 6. La

femme ne doit pas parler dans l'assemblée, mais écouter en silence. I Cor., XIV, 34, 35. Elle n'enseignera point dans l'assemblée des fidèles, mais dans sa maison. I Tim., II, 12. Les femmes âgées enseigneront dans leurs maisons la piété aux jeunes femmes. Tit., II, 4. La plus grande gloire de l'homme, c'est que Dieu ait soumis la femme à son autorité. I Cor., XI, 7. Pour les femmes, le moyen général de salut est de remplir les devoirs de mère. I Tim., II, 15. L'attouchement d'une femme est un péril pour l'homme. I Cor., VII, 1. Le chrétien doit être détaché, même de sa femme. I Cor., VII, 29. Les femmes jouent un rôle important dans les hérésies. II Tim., III, 6. — La femme est esclave chez les nations qui ne sont pas chrétiennes. Col., III, 19.

Feu de l'enfer : Il dévore sans détruire. Hébr., X, 27. Feu du purgatoire : c'est un feu matériel et véritable. I Cor., III, 13. Au dernier jour, le feu qui embrasera la terre consumera les pécheurs, mais épargnera les justes. II Thess., I, 8.

Figures. Les faits qui s'accomplirent au temps de Moïse sont la figure des choses qui s'accomplissent parmi les chrétiens. I Cor., X, 6, 11. Figures mystérieuses que présentait le tabernacle et tout ce qu'il contenait. Hébr., IX, 5.

Fin. Dieu étant le principe de toutes choses est nécessairement la fin de toutes choses. I Cor., VIII, 6. La fin de toute loi est de faire aimer Dieu avec un cœur pur. I Tim., I, 5, 6. Toutes nos œuvres doivent être rapportées à Dieu, *saltem habitu*, comme à leur fin. Col., III, 17.

Fin du monde et ruine de Jérusalem, deux grands évènements, dont l'un est l'image et le prélude de l'autre. Hébr., X, 25. Fin du monde : L'ordre actuel sera changé, et après cela il n'y aura plus d'autre changement. Hébr., XII, 27. Fin des temps : Elle est proche, car nous sommes au dernier âge du monde. I Cor., X, 11. Que la génération contemporaine de saint Paul dût être témoin de la fin du monde, c'est une opinion combattue par l'Apôtre. II Thess., II, 2. Pour chacun de nous la fin du monde est proche. Hébr., X, 25.

Foi. La foi est une lumière et une science. Rom., IV, 21. Par la foi nous entrons dans la famille de tous les saints qui ont vécu et qui vivront. Rom., IV, 12. Le juste vit de la foi. Rom., I, 17. La foi est le moyen nécessaire pour participer au salut que Jésus-Christ nous apporte. Rom., III, 25. La foi l'emporte sur les œuvres. Rom., IV, 2. — La foi n'indique pas un esprit faible, mais noble. Rom., IV, 21. La foi est un acte de l'intelligence et de la volonté. II Cor., IX, 13. La foi n'est point le simple fruit de l'étude, mais un don de Dieu. Hébr., XII, 2. — La foi nous rend présentes les choses futures. Hébr., XI, 1. La foi est un moyen de connaître et un motif de certitude, ib. La foi étend et élève l'intelligence, comme le télescope étend la vue naturelle, ib. Les œuvres sans la foi ne suffisent pas pour plaire à Dieu. II Thess., II, 16. L'objet de la foi est la parole de Dieu, et son motif est la véracité de Dieu. I Thess., II, 13. On peut avoir la foi sans la charité I Cor., XIII, 2. Chacun doit défendre la foi selon ses forces. Tit., III, 2. C'est trahir la foi que d'abandonner ceux qui la défendent. II Tim., I, 15. — Le philosophe qui meurt sans la foi surnaturelle est exclu de la vue de Dieu. Hébr., XI, 6. Nous ne sommes justifiés par la foi, que selon le décret

de la grâce de Dieu. Rom., IV, 5. La perte de la foi est pire que celle de la chasteté. II Cor., XI, 3. La foi est un rocher funeste à celui qui s'y heurte. I Tim., I. 19.

Folie. Il faut être fou selon le monde, pour être sage selon Dieu. I Cor., III, 18.

Fonction. Il n'y a point de fidèle à qui Jésus-Christ n'ait départi une fonction honorable dans son Eglise. Eph., IV, 7. La dernière fonction dans le ministère ecclésiastique n'est point au-dessous du plus haut mérite. Rom., XII, 3.

Fondement. Tout édifice qu'on élève sans prendre Jésus-Christ pour fondement, ne peut tenir debout. I Cor., III, 11. Les Apôtres et les Prophètes sont comme les deux assises d'un même fondement et d'un même édifice, qui est l'Eglise. Eph., II, 20.

Force intérieure pour suivre la raison et la grâce : c'est un don précieux qu'il faut demander à Dieu. Eph., III, 16.

Forme de Dieu. forme d'esclave : expression qui signifie nature de Dieu, nature d'esclave. Philip., II, 6, 7.

Formule (la) des paroles saines employées dans l'enseignement de l'Eglise, doit être conservée, il faut s'y attacher. II Tim., I, 13.

Fornication (la), dans un chrétien, est un sacrilège. I Cor., VI, 15, 19. — Six motifs de fuir ce péché, ib., 20. La fornication était permise par les philosophes Stoïciens. Eph., V, 6.

Fortifier les bons est aussi nécessaire que de convertir les pécheurs. Eph., VI, 10.

Fourberie (la) est le caractère des novateurs. Eph., IV, 14.

France : Elle fut, pendant de longs siècles, le peuple chéri de Dieu. Hébr., VIII, 10.

Franchise (la), qui n'exclut pas la prudence, est la meilleure finesse II Cor., XI, 6.

Frères du Seigneur : C'étaient ses cousins germains. I Cor., IX, 5. L'Eglise ne donne point le nom de frères aux hérétiques et aux infidèles. I Tim., VI, 2.

Fruits du Saint-Esprit : ce que c'est, et combien il y en a. Gal., V. 22.

Fuite (la) des hérétiques et des scandaleux est commandée par saint Paul. Rom., XVI. 17 et 18.

G

Gangrène. L'hérésie est une gangrène qui gagne de proche en proche et corrompt le corps de l'Eglise. II Tim., II, 17.

Galates : Leurs superstitions absurdes. Gal., III, 1. Ils avaient opéré des miracles. Gal., III, 5.

Généalogie : Celle de N.-S. était reconnue certaine du temps des Apôtres. Hébr., VII, 14. Généalogies interminables ou non-terminées, ne pas s'en occuper. I Tim., I, 4 ; Tit., III, 9.

Gentils : Combien les Juifs les méprisaient. Gal., II, 16. L'universalité des Gentils ne retombera pas dans l'incrédulité à la fin des siècles. Rom., XI, 30.

Génuflexion, rite de tradition apostolique. Eph., III, 14.

Glaive (le) spirituel de l'Eglise ne saurait lui être enlevé par aucune puissance humaine. II Cor., X, 6.

Gloire : Qu'est-ce que la vraie gloire ? Rom., II, 7. Trois sujets de gloire pour un chrétien : les biens de la grâce, les biens futurs, les tribulations. Rom., V, 3. Toutes les créa-

tures sont dans l'attente de la gloire des enfants de Dieu. Rom., VIII, 19. Dieu rapporte à sa gloire tout ce qu'il fait. Eph., I, 6. La gloire de Dieu, c'est ce que S. Paul envisage toujours. II Cor., I, 11. Si nous souffrons avec Jésus-Christ, nous serons glorifiés avec lui. Rom., VIII, 17. Il n'y a pas de proportion entre les souffrances de ce monde et la gloire future. Rom., ib. 18. La gloire des saints dans le ciel est la même que la gloire de Dieu. II Thess., II, 13. Jésus-Christ a mérité pour lui et pour nous la gloire éternelle. Hébr., IX, 12. Jésus-Christ est glorifié par les saints, et les saints sont glorifiés par Jésus-Christ, même sur la terre. II Thess., I, 12.

Gnôse. allusion de S. Paul à ce mot que les philosophes de son temps avaient à la bouche. Col., II, 3.

Gnostiques ou savants, hérétiques. I Tim., IV, 3 : et VI, 20. Les nouveaux Gnostiques de notre siècles sont encore plus insensés que les anciens. I Tim., VI, 20 (page 145).

Goûter la mort : Jésus-Christ l'a goûtée afin de nous encourager à l'accepter nous-même. Hébr., II, 10.

Grâce actuelle : C'est un don surnaturel et gratuit que Dieu nous accorde pour nous conduire à la vie éternelle. Tit., I, 4. La grâce actuelle montre le bien à l'intelligence et porte la volonté à l'aimer. II Cor., VI, 1. La Grâce sanctifiante est une beauté spirituelle qui nous rend participants de la nature même de Dieu. Rom., I, 7. Elle est dans l'âme d'une manière permanente, comme une beauté qui nous rend agréables à Dieu. II Cor., VI, 1. Nous sommes justifiés gratuitement par la grâce de Dieu. Rom., III, 24. La grâce ne sauve que ceux qui veulent en profiter. Rom., XI, 5. Dieu ne nous donne point sa grâce en prévision de nos mérites. II Tim., I, 9. — Sans la grâce, nous ne pouvons rien faire pour le salut. Gal., VI, 3. Dans les bonnes œuvres, la part principale revient à la grâce. I Cor., XV, 10. La grâce de Dieu est nécessaire pour vaincre les tentations même médiocres, selon S. Chrysostome. I Cor., X, 13. — Elle donne non seulement la possibilité de vaincre, mais la victoire même, ib. La grâce nous est toujours offerte ; il ne tient qu'à nous de nous en servir. Hébr., XII, 28. Elle est accordée aux pécheurs même endurcis. Rom., II, 4. Quand S. Pierre et S. Paul prêchent, c'est Dieu qui fait tout par sa grâce. Gal., II, 8. Toutes les erreurs sur la grâce réfutées par un seul texte. Philipp., II, 13. On peut résister à la grâce intérieure. II Cor., VI, 1. — Nul ne sera condamné que pour avoir résisté à la grâce, ib. On distingue les grâces gratuites (*charismata* ou *gratiæ gratis datæ*), et les grâces qui rendent agréables à Dieu. I Cor., XII, 1. Les grâces gratuites ou *gratis datæ* peuvent être accordées à un homme qui n'est pas en état de justification. I Cor., XIII, 2.

Grâce (l'action de) pour les bienfaits reçus doit précéder la demande de nouvelles faveurs. Col., IV, 2 ; I Thess., I, 2. Il faut rendre grâce à Dieu de tout. I Thess., V, 18.

Grec. S. Paul savait assez bien le grec pour pouvoir l'écrire avec cette élégance qui résulte de la propriété des termes. I Cor., XV, 34. Leçon grecque meilleure que la Vulgate. I Thess., I, 3 : Gal., II, 16 ; et IV, 7.

Grecs ou Hellènes. Ce mot comprend tous les peuples qui entendaient le grec, depuis l'Euphrate jusqu'au fond des Gaules. Rom., I, 14.

H

Habiles (les) du siècle, qui ont employé tout leur esprit à se passer de Dieu, ont prouvé la nécessité de Dieu. I Cor., III, 19.

Habiter. Comment Jésus-Christ habite dans le juste. Eph., III, 17.

Haine. Trois degrés dans la haine de l'Eglise : blasphémer, persécuter, insulter. I Tim., I, 12.

Hébraisme : phrase présentant deux affirmations apparentes, dont la seconde seule est réelle. Rom., VI, 17 ; et Hébr. IX, 23.

Hébreu. S. Paul était juif hébreu et né de parents hébreux. II Cor., XI, 22.

Hellénistes modernes réfutés. Rom., IX, 10.

Hendiadys, figure de grammaire. Rom., I, 5 ; Eph., III, 12 ; Philip., II, 1.

Hérésies : Elles sont le résultat naturel de l'orgueil des hommes. I Cor., XI, 19. Elles sont plus funestes que les persécutions. II Tim., III, 1. Elles sont des doctrines de démons. I Tim., IV, 1. Hérésies prédites par S. Paul, ib.

Peuples préparés pour l'hérésie. II Tim., IV, 3. Comment Dieu fait tourner les hérésies mêmes à l'avantage de l'Eglise. I Cor., XI, 19.

Hérétique : C'est un chrétien qui soutient avec opiniâtreté une erreur contre la foi. Tit., III, 10. La société des hérétiques est dangereuse pour les fidèles et même pour les prêtres, ib., et II Tim., III, 5. — Les hérétiques et les rationalistes sont des esprits faux. I Tim., VI, 5. Infamies des hérétiques. I Tim., IV, 3.

Héritage. Comment sommes-nous les héritiers de Dieu ? Rom., VIII, 17. Les parents transmettent un héritage de foi et de vertu à leurs enfants. Rom., XI, 16 ; II Tim., I, 3, 5.

Hermogène, hérétique. II Tim., I, 15.

Hervé, moine bénédictin, auteur d'un pieux commentaire sur saint Paul. II Cor., V, 14.

Hétérodoxes : Il faut éviter leur société. II Tim., II, 19.

Hiérarchie de l'Eglise comparée à la structure du corps humain. Eph., IV, 16 ; Col. II, 19. La hiérarchie établie par Jésus-Christ subsistera jusqu'à la fin du monde. Eph., IV, 13. On voit la hiérarchie de l'Eglise constituée au temps des Apôtres. II Cor., II, 9.

Homélie. Il faut que les prédicateurs reviennent aux homélies. Gal., VI, 6.

Homme. Tous les justes forment un seul homme spirituel dont Jésus est la tête, et dont le Saint-Esprit est l'âme. Eph., IV, 12. Homme de Dieu, qu'est-ce que c'est ? I Tim., VI, 11 ; II Tim., III, 17. Qu'est-ce que le vieil homme et l'homme nouveau ? Eph., IV, 24. Jésus-Christ est l'homme nouveau, ib. Homme extérieur, intérieur. II Cor., IV, 16.

Honoraire, salaire des professions libérales : étymologie de ce mot. Eph., VI, 2. L'honoraire du pasteur est, en grande partie, motivé par les travaux de la prédication. I Tim., V, 17.

Honorer, synonyme de secourir. Eph., VI, 2.

Hospitalité recommandée. Rom., XII, 13. L'hospitalité était un devoir très important pour la propagation de l'Evangile, aux temps apostoliques et dans les premiers siècles. I Tim., III, 2; et V, 10. En exerçant l'hospitalité, quelques-uns ont reçu des anges sans le savoir. Hébr., XIII, 2.

Hostie cachée sous le pied du ciboire : est-elle consacrée ? I Cor., XI, 24. Nos corps sont une hostie sainte, lorsqu'ils sont employés à la gloire de Dieu. Rom., XII, 1.

Hôtellerie. Ce monde-ci n'est qu'une hôtellerie où le chrétien passe. I Cor., VII, 31.

Humilité, sa définition. II Cor., XII, 6. L'humilité fait que nous regardons les autres comme supérieurs à nous. Philipp., II, 3. — L'humilité est vérité et justice. I Tim., I, 15. — Humilité de saint Paul. Rom., VII, 25 : I Cor., XV, 9 : Eph., III, 8. Saint Paul attend humblement la récompense des derniers chrétiens. I Cor., IX, 23. — Humilité fausse des premiers hérétiques. Col., II, 18.

Hyménée, son hérésie. I Tim., I, 20. Il n'admettait que la résurrection spirituelle. II Tim., II, 18.

Hypallage. Rom., VII, 2.

Hyperbole. Saint Paul semble s'interdire cette figure de style. Rom., I, 9 : Gal., IV, 15.

Hypothèse (une) explique et justifie la conduite des Corinthiens par rapport à l'incestueux. II Cor., VII, 12.

Hysope employée par Moïse et cueillie sur le Calvaire. Hébr., IX, 19.

Hystérologie, figure de grammaire. II Tim., III, 13.

I

Idoles. Combien les premiers chrétiens étaient exposés à rendre quelque hommage aux idoles. I Cor., X, 14.

Ignorance. Tout péché vient d'ignorance. Hébr., IX, 7. L'ignorance de la religion est la principale cause de la damnation des hommes. I Tim., IV, 13 : Eph., V, 10. Il suffit d'ignorer Dieu pour mériter le supplice. II Thess., I, 8.

Ignorants : Saint Paul les instruit aussi bien que les savants. Rom., I, 14.

Illuminer, *illuminare*, φωτίζειν, était synonyme de « baptiser », dans les premiers siècles. Hébr., VI, 4 ; et X, 32.

Image signifiant l'objet réel mis en présence de nos yeux. Hébr., X, 1. Le Fils est l'image de Dieu. Cette expression nous fait entrer dans le mystère de la Trinité. II Cor., IV, 4. Le Fils est l'image substantielle du Père. Hébr., I, 3. Le Verbe étant l'image de Dieu, est Dieu. Col., I, 15. Dans les choses créées, le propre de l'image est de n'avoir pas la réalité. Hébr., VII, 3.

Imitation (l') de Jésus-Christ : D'où ce beau livre est-il sorti ? Philipp., II, 5.

Imiter Dans quel sens l'Apôtre veut-il qu'on l'imite ? Philip., III, 17.

Immortalité. Nul ne sera revêtu de l'immortalité, s'il n'est pas déjà revêtu de la justice. II Cor., V, 3.

Immortel. Adam eût été immortel, s'il n'eût pas péché. II Cor., V, 2.

Immuables. Les choses du siècle futur seront immuables. Hébr., XII. 27.

Impatient. L'homme impatient n'est pas propre à gouverner. I Thess., V, 14.

Impénitence. C'est moins le péché que l'impénitence qui perd les hommes. I Cor., XI, 31.

Imposition des mains. rite nécessaire au sacrement de l'Ordre. I Tim., IV, 14 : II Tim., I, 6.

Imprécation : Elle n'est pas toujours un péché. II Cor., I, 23. Imprécation véhémente prononcée par saint Paul contre les docteurs judaïsants. Gal., V, 12.

Impudiques : Ils sont insensibles aux exhortations et aux menaces. Eph., IV, 19. Les impudiques eux-mêmes épuisent leurs sarcasmes contre les impudiques. Rom., I, 28.

Impureté : L'on en triomphe par la fuite. I Cor., VI, 18. Combien cette passion est funeste, ib. Les saints eux-mêmes ne se préservent de l'impureté que par la mortification et la prière. Rom., XIII, 13.

In avec l'ablatif au lieu de l'accusatif. Hébr., IX, 6.

Ἵνα, synonyme de ὥστε. II Cor., VII, 9.

Incarnation : Elle est le grand mystère de la religion. I Tim., III, 16. La fin de l'incarnation est d'unir tous les hommes au Christ, afin de rendre en lui et par lui gloire à Dieu. Rom., XV, 7. L'incarnation du Verbe est le don de Dieu par excellence. Rom., VIII, 32. L'incarnation du Verbe a été préparée par tous les événements du monde qui l'ont précédée. Eph., I, 10. Le décret de l'incarnation a-t-il précédé celui de la création des hommes ? Rom., VIII, 29. Si l'homme n'eût pas péché, le Verbe ne se fût pas incarné. I Tim., I, 15.

Incorporation des chrétiens avec le Christ. Hébr., III, 14.

Incorruption : Qu'est ce que c'est ? Rom., II, 7.

Incrédule. Persuader l'Evangile à un incrédule est un plus grand miracle que de ressusciter un mort. Eph., I, 19. Les incrédules, ne voulant pas croire aux paroles de la Sagesse divine, croient l'absurde. I Tim., IV, 7 ; II Tim., IV, 4 ; II Thessal., II, 10. Les incrédules sont des intelligences obscures et et des esprits bornés. Tit., I, 1 ; II Cor., III, 14. Les incrédules seront condamnés au supplice éternel. II Thess., I, 9.

Incrédulité, sa cause : On ne croit pas ce qui est vrai, parce qu'on aime ce qui est mauvais. Hébr., III, 10. L'incrédulité des Hébreux fut la cause de leur mort dans le désert. Hébr., III, 18, 19. L'incrédulité des Juifs à l'Evangile a été prédite par Isaïe. Rom., X, 21.

Indépendance : Elle rend l'unité impossible. I Cor., XII, 14.

Indulgence : Ce que c'est. II Cor., II, 10. Indulgence véritable accordée par saint Paul, ib. Principes sur la doctrine des indulgences. II Cor., II, 11.

Infaillibilité de l'Eglise. Eph., IV, 14. Les Apôtres enseignaient leur infaillibilité doctrinale. I Cor., VII, 25. Le Pape la possède, puisqu'il hérite de la puissance apostolique, ib.

Infidèle (un) qui garde la loi naturelle et obéit à la grâce, est éclairé et sauvé. I Tim., IV, 10.

Infirme. L'homme en état de péché mortel est, dans son âme, un paralytique infirme et impuissant à se sauver. Rom., V, 6.

Infirmité : Les plus glorieux ouvriers de l'Evangile ont accompli leurs

travaux au milieu des infirmités et des contradictions. Gal., IV, 13.

Inimitiés (les) que Jésus-Christ a tuées, sont la haine de l'homme pour Dieu, la haine de Dieu pour l'homme, et la haine de l'homme pour l'homme. Eph., II, 16.

Iniquité. La première iniquité c'est de ne pas croire à la parole de Dieu. II Thess., II, 11.

Inquiets, *inquieti*, ἄτακτοι : Ce sont des hommes indisciplinés, qui doivent être admonestés. I Thess., V, 14.

Inquiétude. Ne s'inquiéter de rien, parce que le Seigneur est proche. Philipp., IV, 6.

In quo, ἐν ᾧ, peut signifier : « la chose étant ainsi, » ou « c'est pourquoi, *ideo*. Hébr., VI, 17. — *In quo*, pour *in quod* ou *ad quod*. II Tim., I, 11.

Inspiration divine, sa définition. II Tim., III, 16.

Instaurare : sens de ce mot. Eph., I, 10.

Intelligence. Le premier renouvellement de l'homme se fait dans son intelligence. Col., III, 10. Intelligence de la vérité : Dieu la donne à celui qui la demande. II Tim., II, 7.

Intempérance : Elle deshonorerait un clerc. I Tim., III, 3.

Intention : Elle rend méritoires les œuvres qui sont par elles-mêmes indifférentes. Col., III, 17.

Invisible. Ce qui est invisible, comme les esprits, ne finira jamais. II Cor., IV, 18.

Ironie mordante inspirée à S. Paul par l'Esprit de Dieu. II Cor., X, 12.

Invocation des saints : Elle est non seulement légitime, mais très utile. Rom., XV, 30 : I Thess., V, 25.

Isaac immolé est la figure du sacrifice de J.-C. et de sa résurrection. Hébr., XI, 19. Isaac, né miraculeusement de Sara et fils d'Abraham, est la figure des chrétiens. Rom., IX, 9.

Isaïe, scié avec une scie de bois. Hébr., XI, 37.

Israélites. Toute l'histoire de ce peuple n'est qu'une longue suite de prévarications. Hébr., VIII, 9.

Iterum, πάλιν, signifiant « ensuite. » Philipp., II, 28.

J

Jacob préféré à Esaü son aîné est la figure des Gentils préférés aux Juifs. Rom., IX, 12.

Jalousie différente de l'envie. Gal., V, 20. Combien S. Paul était éloigné de la jalousie. I Cor., X, 33. — La persécution des impies est moins amère pour un pasteur zélé, que la jalousie de ses rivaux. Philipp., I, 18.

Jannès et Mambrès, magiciens. II Tim., II, 8.

Jephté, Samson, Rahab sont-ils comptés au nombre des élus ? Hébr., XI, 39. Jephté immola-t-il sa fille ? Hébr., XI, 32.

Jérémie, lapidé. Hébr., XI, 37.

Jéricho, ses murailles renversées par la foi. Hébr., XI, 30.

Jérôme (Saint) déclare l'Epître aux Romains très obscure. Rom., VII, 7.

Jérusalem. Pourquoi l'Eglise est-elle appelée la Jérusalem céleste ? Hébr., XII, 22.

Jésus, Fils unique, et unique héritier du Père. Hébr., I, 2. Trois preuves de la divinité de Jésus-

Christ. Rom, I, 4. Trois autres preuves. Rom., IX, 5. Autre preuve. Rom., XIV, 10. Autre preuve, Tit., II, 13. La foi au Christ, au moins implicite, a toujours été nécessaire pour être justifié. Rom., X, 4. Les effets de la grâce de Jésus-Christ ont été infiniment plus heureux que ceux du péché d'Adam n'ont été funestes. Rom., V, 15. Tous ceux qui, au moment de la mort, invoqueront avec foi le nom de Jésus-Christ, seront sauvés. Rom., X, 13.

Jésus-Christ, soleil des intelligences, Rom., I, 22. Jésus-Christ est, comme homme, le chef de l'Eglise. Col., I, 18. Jésus-Christ souffre dans les martyrs, qui sont ses membres. II Cor., I, 5. Jésus-Christ mort pour tous les hommes en général, et pour chacun d'eux en particulier. Hébr., II, 9. Jésus-Christ mort spécialement pour les fidèles. I Thess., V, 10. Jésus Christ est mort pour ses ennemis. Rom., V, 7-10. — Jésus-Christ juge des vivants et des morts. Rom., XIV, 10 ; II Tim., IV, 1. Jésus-Christ, comme homme, sait toutes les actions et toutes les pensées des hommes. I Tim., V, 21. Quoique Jésus-Christ eût pris une chair passible, il ne souffrait que selon qu'il voulait. Hébr., IV, 15. — La doctrine de Jésus-Christ nous est attestée par ses disciples et par ses adversaires. Hébr., II, 3.

Jethro donnait d'utiles conseils à Moïse. Rom., XII, 16.

Jeûne et mortification nécessaires au prédicateur pour la conversion des pécheurs. Col., I, 24.

Jeunesse : Il faut en réprimer l'emportement. II Tim., II, 22.

Joie des chrétiens : Elle surabonde où la tribulation abonde. II Cor., VIII, 2. La joie du cœur est un fruit du S.-Esprit. Gal., V, 22. La joie dans la souffrance est une vertu sublime qui n'appartient qu'au chrétien. Col., I, 11. La joie dans les souffrances est l'héroïsme de la charité. Col., I, 24. Comment le chrétien peut-il être toujours dans la joie ? I Thess., V, 16.

Joseph enseveli à Sichem. Hébr., XI, 22. Son sceptre adoré, ib. 21.

Jour du jugement : Ce seul jour est caché, afin que tous les autres jours soient sanctifiés. I Tim., VI, 14.

Juda, signification étymologique de ce nom. Rom., II, 29.

Judaïsants, comparés à des chiens par saint Paul. Philip., III, 2.

Judas. Jésus a prévu l'avarice du traître, et il s'en est servi pour accomplir la rédemption du monde. Rom., IX, 22 ; II Tim., II, 21. — Judas de Galilée, sa secte. Rom., XIII, 1 ; Tite, III, 1.

Judéo-chrétiens : Leur système hérétique. Gal., XI, 12.

Juge. Il y a nécessairement un juge suprême des actions des hommes. Rom., III, 5. Un juge ne peut juger que ceux qui dépendent de lui. I Cor., V, 12.

Jugement. Dieu au jour du jugement rendra à chacun selon ses œuvres. Rom., II, 6. Profondeur des jugements de Dieu. XI, 33. Jugement de Dieu inévitable. Rom., II, 3. Au jugement général, tous les péchés cachés seront dévoilés. Rom., II, 15. Au jugement dernier, les justes ne comparaîtront point comme accusés. I Thess., IV, 16. Combien le jugement de Dieu est terrible. Hébr., X, 31. — Celui qui juge le serviteur de Dieu usurpe le droit de Dieu. Rom., XIV, 4. Juger les autres est se condamner soi-même. Rom., II, 1, 2, 3.

Juifs : C'est à eux que l'Evangile a d'abord été prêché par l'ordre de Jésus-Christ. Rom., I, 16. Aveuglement des Juifs. Rom., XI, 8 et suiv. L'incrédulité des Juifs a été

prédite par Isaïe. Rom., x, 21. Juifs de Crète rebelles aux Apôtres. Tit. i, 10. Portrait des Juifs ennemis des Apôtres. I Thessal., ii, 15. La colère de Dieu éclata contre les Juifs dès l'an 38. I Thess., ii, 15. Les Juifs se sont toujours montrés les plus violents persécuteurs des chrétiens. Gal., ix, 29. Tels étaient les Juifs au temps de Moïse, tels nous les voyons encore aujourd'hui. Rom., xi, 8. Nom de Juif odieux à tous les peuples. Rom., xi, 10. La chute des Juifs a été le salut des Gentils. Rom., xi, 11. Les Juifs se convertiront, et leur conversion sera une époque glorieuse pour l'Eglise. Rom., xi, 12 et suiv.

Julien l'Apostat fait arroser d'eau impure les aliments exposés au marché d'Antioche. I Cor., x, 25.

Jupiter : Epitaphe de son tombeau en Crète. Tit., i, 13.

Juste. Nul, sans une révélation spéciale, ne peut être assuré qu'il est juste, ni certain de sa persévérance. I Cor., iv, 4, et x, 12. Le juste n'a pas besoin d'une loi qui lui commande le bien et lui défende le mal. I Tim., i, 9. Un seul juste vaut mieux que mille impies. Hébr., xi, 38. Les justes de l'ancienne alliance ont été justifiés par la grâce du Rédempteur en qui ils espéraient. Hébr., viii, 10.

Justice : Elle n'est pas une simple absence de péché. Rom., iv, 22. En quoi consiste la justice que Dieu donne ? Rom., i, 17. Où la trouve-t-on ? ib. La loi judaïque ne donnait pas la vraie justice. Rom., iii, 20. La justice que les sacrements confèrent est une justice intérieure et non pas seulement imputée. I Cor., vi, 11. Rien ne montre mieux la justice de Dieu que le sacrifice de la croix. Rom., iii, 25, 26. — Toute justice humaine repose sur la justice de Dieu. Rom., iii, 5.

Justification : Elle est toujours gratuite, même dans l'homme qui a la foi et toutes les dispositions nécessaires. Rom., iii, 24 : iv, 5 ; xi, 6. Effets de la justification : paix de la conscience, adoption divine, joie dans les afflictions, possession du Saint-Esprit. Rom., v, 1 et suiv.

Jurement. Voyez *Serment*.

L

Laboureur (le) a le droit de manger des fruits qu'il récolte. II Tim., ii, 6.

Lait (le) de la doctrine évangélique, c'est le catéchisme. I Cor., iii, 2.

Langues. Chez les apôtres, le don des langues était perpétuel et non temporaire. I Cor., xiv, 18. — Langue inconnue : Louer Dieu dans une langue qu'on n'entend pas est une action sainte. I Cor., xiv, 4. Cependant une prière dans une langue inconnue n'est point admise dans le culte public, si cette prière n'est approuvée par l'Eglise. I Cor., xiv, 16, 28.

Langage de S. Paul : Il est vulgaire, mais correct. II Cor., xi, 6.

Laodicée : S. Paul répond aux questions de cette ville, en même temps qu'à celles de Colosses. Col. iv, 16.

Larcin, vice ordinaire des esclaves. Tit. ii, 10.

Larmes : Jésus en a versé sur la croix. Hébr., v, 7.

Λειτουργία, sens de ce mot. II Cor., ix, 12.

Lettres de recommandation : Elles sont d'institution apostolique. Col., iv, 10.

Libation. On versait une libation sur la tête de la victime avant de l'immoler. II Tim., IV, 6.

Libéral. Le catholique libéral risque de n'être pas catholique. II Cor., XI, 3.

Libéralisme : Il prépare l'apostasie finale des nations. Rom., XI, 3.

Liberté. l'homme le plus libre est celui qui est exempt de péché. I VII. Cor., 23. Accorder à ses enfants la liberté de pécher, c'est les haïr. Tit., II, 4.

Lien (le) qui unit toutes les vertus, c'est la charité. Col., III, 13.

Lien du mariage : Il peut être rompu lorsque l'un des deux époux infidèles reçoit le baptême. I Cor., VII, 15.

Litote : Exemples de cette figure. I Cor., VII, 40 ; I Thessal., II, 15.

Liturgie..L'usage de la langue latine dans la liturgie n'est point opposé à la doctrine de S. Paul. I Cor., XIV, 15.

Livre de vie contenant les noms des Saints : Ce que c'est. Hébr., XII, 23 : Philip., IV, 3.

Loi. Tous les hommes ont une loi naturelle imprimée au fond de leur âme. Rom., II, 15. La loi écrite a montré aux yeux des hommes ce qu'ils ne lisaient plus au fond de leurs cœurs. Rom., II, 20 : VII, 8. L'homme abandonné à ses seules forces ne pourrait pas accomplir toute la loi naturelle. Rom., VIII, 4. La loi ancienne a été donnée sur le mont Sinaï par les anges. Hébr., II, 2 : Gal., III, 19. La loi de Moïse fut utile. Gal., III, 24. Comparaison entre la loi ancienne et la promesse. Gal., III, 20. On viole la loi mosaïque, si maintenant on l'observe. Gal., II, 19. La loi de Moïse a donné lieu à l'abondance du péché. Rom., V, 20. Elle a irrité la concupiscence. Rom., VII, 9, 10, 11. La loi nouvelle, son excellence et sa puissance. Rom., VIII, 15.

Longanimité, sa définition. Gal., V, 22.

Loth et sa famille offrent l'image de ceux qui sont perdus et de ceux qui sont sauvés. I Tim., IV, 10.

Lotus formant le sommet du sceptre égyptien. Hébr., Dissert. V.

Louange : On doit l'offrir sans cesse à Dieu, Hébr., XIII, 15. Louer Dieu, c'est la fin des anges et des hommes. Eph., I, 12.

Lumière. Comment le Fils est lumière de lumière. Hébr., I, 3. — Le chrétien non seulement voit la lumière, mais il la répand sur le monde. Eph., V, 8.

Lutte : Elle est nécessaire contre les adversaires de la vérité. II Tim., II, 22.

Luxe des femmes réprouvé par les Apôtres. I Tim., II, 9.

Luxure : Elle éteint les familles et épuise les peuples. I Cor., VII, 7. Luxure et cruauté vont ensemble. II Tim., III, 3. La crainte de Dieu est le seul frein qui réprime la luxure. I Thess., IV, 5.

Lyre. Notre âme est un artiste et notre chair est une lyre. Rom., VII, 5 et 18.

M

Macédoniens : Leur générosité envers les pauvres de Jérusalem. II Cor., VIII, 2-5.

Mains levées vers le ciel, cérémonie de la prière publique. I Tim., II, 8.

Maison. Nous avons une maison céleste. Quelle est cette maison? II Cor., V, 1.

Maîtres (*domini*) : Ils doivent traiter leurs serviteurs avec équité, sachant qu'ils ont eux-mêmes un maître dans les cieux. Col., IV, 1. Il n'est pas de maîtres plus impérieux que ceux qui se révoltent contre l'autorité légitime. II Cor., XI, 20.

Maîtres (*magistri*) : Dans tous le pays, on méprise l'homme qui manque de respect pour le maître qui a élevé sa jeunesse. I Thess., III, 6.

Magie : Elle était en vogue chez les Éphésiens. Eph., I, 21.

Mal. Aucun chrétien ne doit rendre le mal pour le mal. I Thess., V, 15. Dieu sait tirer le bien du mal, et fait tout servir au salut de ses saints. Philém., 15 : Rom., XI, 3.

Malheureux : Il faut les soulager, pour mériter d'être soulagé soit même dans l'infortune. Hébr., XIII, 3.

Manichéens, hérétiques. I Tim., IV, 3.

Manifestation (la) des bonnes œuvres est recommandée pour l'édification du prochain. II Cor., VIII, 24.

Mansuétude : Elle naît de la bonté et de la patience. Gal., V, 22.

Maran atha : Explication de ces deux mots syriaques. I Cor., XVI, 22.

Marchepied. Tous les ennemis du Christ viennent successivement lui servir de marchepied. Hébr., I, 13.

Marcionites, hérétiques. I Tim., IV, 3.

Mari (le) doit aimer sa femme. Eph., V, 25 et suiv.

Mariage : C'est un sacrement institué par Jésus-Christ. Eph., V, 32. Le mariage est indissoluble de droit divin. Rom., VII, 2 : I Cor., VII, 11. Le mariage entre chrétiens et païens est défendu. II Cor., VI, 17. Les mariages sont nuls entre chrétiens et infidèles, et prohibés entre catholiques et hérétiques. I Cor., VII, 39. Il y a des mariages désapprouvés et cependant valides. I Tim., V, 12. Le mariage est de droit naturel. I Cor., VII, 2. Heureux effets du mariage dans les desseins de Dieu. I Cor., VII, 8. Le mariage est la vocation commune des femmes. I Tim., II, 15 et V, 14. — Le simple mariage civil, entre catholiques, est compris sous le nom de fornication. I Tim., I, 10.

Marie pleine de grâce. Eph., I, 6. Culte de Marie établi en Occident par les hommes apostoliques, et peut-être en Chine par saint Thomas. Col., I, 6.

Martyre (le) ne servirait de rien sans la charité. I Cor., XIII, 3.

Massaliens, hérétiques. I Thess., V, 17.

Méchants : Pourquoi Dieu ne les punit pas toujours? II Tim., III, 13. La puissance est donnée aux méchants pour exercer les justes. II Thess., I, 5.

Médecins imprudents qui tuent au lieu de guérir : C'est les imiter que de jeter les pécheurs dans le désespoir. II Cor., II, 11.

Méditation recommandée par saint Paul. Hébr., XII, 3.—La méditation peint en nous l'image de Dieu. II Cor., III, 18.

Meilleur. Ne pas s'arrêter au bon, mais tendre au meilleur, dans la croyance et dans la conduite. Philip., I, 10.

Mélange (le) des bons et des méchants, en ce monde, a son utilité. II Tim., II, 20.

Melchisédech : Comment il est la figure de Jésus-Christ. Hébr., VII, 1 et suiv. Abraham et ses soldats participèrent au sacrifice de Melchisédech en mangeant du pain et en buvant du vin offerts à Dieu. Hébr., VII, 17.

Membres. Nous sommes les membres d'un même corps en Jésus-Christ. Rom., XII, 4. Comparaison des membres du corps humain avec les fidèles. I Cor., XII, 12.

Mendiants. Le prêtre, l'évêque, le Pape, sont des mendiants qui enrichissent le monde. II Cor., VI, 10. Si Jésus-Christ a mendié ? II Cor., VIII, 9.

Menochius : Un contre-sens de cet interprète estimable. Hébr., I, 11.

Mensonge : Il est directement opposé à Jésus-Christ qui est la vérité ; et contraire à la charité, parce que nous sommes les membres d'un même corps. Eph., IV, 25.

Menteurs : Les plus coupables sont ceux qui trompent les hommes en matière de foi. I Tim., I, 10.

Mer. Les flots de la mer furent suspendus par la foi de Moïse et des Israëlites. Hébr., XI, 29.

Mère. Saint Paul se compare à une mère qui réchauffe son petit enfant dans son seiu et balbutie avec lui. I Thess., II, 8.

Mérite *de condigno* et *de congruo*. Rom., III, 24. Le pécheur ne mérite point *de condigno* la justification par ses œuvres. Ib.

Mériter. Les bonnes œuvres des justes méritent la récompense du ciel. I Cor., III, 8; II Cor., IV, 17. Il n'est point de mérite sans peine, ni de bonne œuvre qui ne coûte. I Cor., XV, 58. — Le pasteur du plus humble troupeau ne doit point à son mérite le poste qu'il occupe dans l'Eglise. II Cor., IV, 1.

Messe. Le sacrifice non sanglant de la messe n'est que le prolongement et la commémoration de celui du calvaire. Hébr., X, 2. Il nous applique la vertu de celui de la croix pour la rémission de nos fautes quotidiennes. Hébr., VII, 27.

Messie : Preuve qu'il est Dieu. Hébr., I, 8. Sens du mot Messie. Ib., 9.

Mesure. Il y a une mesure de péchés fixée aux nations et aux individus. I Thess., II, 16.

Métaphore et Métonymie, deux figures impossibles dans ces paroles : *Hoc est corpus meum*. I Cor., XI, 24.

Méthode. Les Apôtres enseignaient les vérités de la religion avec méthode. I Cor., III, 1. Méthode que suit saint Paul en exposant sa pensée. II Cor., XII, 10 ; Eph., II, 13.

Michée gardé en prison, et sustenté du pain de la tribulation et de l'eau de l'angoisse. Hébr., XI, 36.

Mimésis : Exemple de cette figure, I Cor., VIII, 1.

Ministère. C'est par le ministère des hommes que Dieu veut, en général, sauver les hommes. Rom., X, 14. Les ministères étaient nombreux et distincts dans la primitive Eglise. Rom., XII, 8. Dans l'œuvre du salut, tout part de Jésus-Christ, et tout s'opère par le ministère apostolique. II Cor., III, 3. Le salut du pasteur et de ses brebis dépend de l'accomplissement de son ministère. Col., IV, 17. Que les hommes nous écoutent ou non, accomplissons notre ministère. II Tim., IV, 5.

Miracles. Dieu ne permettra jamais que de vrais miracles soient opérés en faveur d'une doctrine fausse II Thess., II, 9. Les miracles sont des motifs de croire, mais ils ne donnent pas la foi. Eph., I, 20. Les miracles ne sont pas pour ceux qui les font, mais pour le salut des autres. I Cor., III, 1. On peut faire des miracles et perdre son âme. I Cor., XIII, 2. Il s'opérait des miracles au milieu des Corinthiens. II Cor., XIII, 5.

Miroir. Nous contemplons la gloire de Dieu reflétée dans le Christ, qui est le miroir de la Divinité. I Cor., III, 18. — Notre âme, épurée

par le Saint-Esprit, est un miroir qui reçoit les rayons de la Divinité et en reflète l'image, ib. Les créatures sont un miroir dans lequel nous voyons Dieu. Au ciel, Dieu sera le miroir dans lequel nous verrons les créatures. I Cor., XIII, 12.

Miséricorde. Dieu fait miséricorde à qui il veut. Rom., IX, 15, 18. Justice et miséricorde de Dieu envers le peuple d'Israël. Rom., IX, 29.

Mission. Tous ceux qui prêchent doivent tenir leur mission des Apôtres. Rom., X, 15. La mission est nécessaire pour enseigner l'Evangile en public. Rom., XV, 15

Missionnaires. Comme la mort des Apôtres a fondé l'Eglise, le sang des missionnaires convertit les infidèles. II Cor., IV, 12.

Modération (la) dont les chrétiens donnent l'exemple inspire aux infidèles le respect pour la religion. Philip., IV, 5.

Modestie de S. Paul. II Cor., IV, 14.

Mœurs oratoires : S. Paul les observe avec une grande habileté. II Cor., V, 12.

Moïse : Grandeur de son ministère. Hébr., III, 2. Mais il est inférieur au Christ, ib, 3, 4, 5, 6. Comparaison entre Moïse et les prédicateurs de l'Evangile. II Cor., III, 6, 7, 8. Moïse est un flambeau qui brille pendant la nuit, et dont la lumière est éclipsée quand le jour se lève, ib. 10. Beauté singulière de Moïse enfant. Hébr., XI, 23. Moïse voyait par la foi les ignominies du Christ, et il regardait comme une gloire le bonheur d'y participer, ib. 26. Il voyait dans le sang de l'agneau pascal le sang du Christ, ib. 28. Courage de Moïse, ib. 27.

Monde : C'est en faveur des justes qu'il subsiste. Hébr., XI, 38. Il périra. Hébr., I, 11, 12. Si le monde entier fut évangélisé dès le temps de saint Paul ? Rom., I, 8 ; X, 18 ; Col., I, 6. Le monde est un miroir qui nous présente l'image de Dieu. Rom., I, 20.

Mort : Elle est entrée dans le monde par le péché. Rom., V, 12. La vie présente est une mort. Rom., VII, 24. C'est un bienfait que l'heure de notre mort nous soit cachée. I Thess., V, 1. Tels nous mourrons, tels nous serons jugés à la fin des siècles, ib. 4. La mort est pour chaque homme la fin du monde. I Thess., V, 4. La mort du Christ a expié les fautes commises sous le premier Testament. Hébr., IX, 15. La mort éternelle a été détruite par la résurrection de J.-C. : et la mort temporaire est devenue un sommeil. II Tim., I, 10. La mort est avantageuse au chrétien. Philipp., I, 21. La mort est le berceau de la vie pour le chrétien. I Cor., XV, 42. Les chrétiens sont morts au monde. Rom., VI, 2 et 11 : Col., III, 3. Une âme morte ne peut pas plus se rendre la vie, qu'un corps mort ne peut se ressusciter. Eph., II, 1. La mort est en général conforme aux œuvres de la vie. II Cor., XI 15. La mort du pécheur ne doit pas être pleurée. Philipp., II, 17.

Mot répété par la pensée, se joignant à ce qui précède et à ce qui suit. Hébr., X, 23. Mot pensé deux fois et mis seulement une fois. II Cor., IV, 7 ; I Cor., XVI, 3 : I Cor., XII, 2 ; Hébr., III, 9 ; I Thessal., IV, 1. L'Eglise a le droit de fixer le sens des mots. Hébr., I, 3. On ne doit pas maintenir un sens catholique aux mots que l'Eglise condamne, ib. Les hérétiques s'efforcent toujours d'introduire des mots que l'Eglise rejette, et d'en écarter qu'elle approuve. II Tim., I, 13.

Mourir. La loi générale est que tous

les hommes meurent une fois. Hébr., IX, 27. Mourir doucement, cela ne se voit que parmi les chrétiens. II Cor., V, 8.

Moyens : Il n'en faut jamais prendre de mauvais pour atteindre un but même excellent. Gal., IV, 18.

Mulier, femme, indique le sexe, et ne nie pas la virginité. Gal., IV, 4.

Multi, pour *omnes qui multi sunt*. Hébr., IX, 28.

Murmure des Hébreux ; leur terrible punition. Hébr., III, 17.

Murmurer, c'est le fait d'un esclave paresseux. Philipp., II, 14.

Mystère, sens de ce mot. I Tim., III, 9. Le grand mystère de la religion, c'est l'incarnation du Verbe pour le salut de l'homme. I Cor., II, 9. Mystère d'iniquité, c'est la ligue contre le Christ, commencée au temps même des Apôtres. II Thess., II, 7.

N

Natio signifie génération. Philipp., II, 15.

Nations chrétiennes : elles sont aujourd'hui infidèles à Dieu et humiliées. Hébr., VIII, 10.

Nature. Par notre nature, nous ne sommes rien sans Dieu. Gal., VI, 3.

Nature humaine. Jésus-Christ prenant la nature humaine, n'en a pas pris la corruption. Hébr., IV, 15.

Naufrage (faire) dans la foi : Que signifie cette expression ? I Tim., I, 19.

Nécessaire (le) qui doit nous suffire consiste à avoir des aliments, des vêtements et un abri. I Tim., VI, 8. C'est une grande sagesse de se contenter du nécessaire. Hébr., XIII, 5.

Négation marquant le comparatif d'infériorité. I Cor., XV, 10. La négation est une des marques de l'hérésie ; l'hérétique nie quelqu'une des vérités affirmées par le Christ. II Cor., I, 19.

Négoce interdit aux prêtres. II Tim., II, 4.

Néologisme, Φρενοπατᾶν, ne se trouve que dans S. Paul. Gal., VI, 3.

Néophyte : Pourquoi il ne doit pas être élevé à l'épiscopat. I Tim., III, 6.

Nicopolis : Séjour de S. Paul en cette ville. Tit., III, 12.

Nihilominus, synonyme d'*etiam*. Hébr., VI, 5.

Nisi, synonyme de *sed*. Gal., II, 16.

Noé condamne le monde en bâtissant son arche. Hébr., XI, 7.

Nom mis pour le pronom est un hébraïsme. Rom., VII, 23.

Nouveau. Tout est nouveau pour le baptisé. II Cor., V, 17.

Nouveautés profanes de langage : Il faut les éviter. I Tim., VI, 20.

Novateurs : Combien ils sont dangereux. I Tim., I, 3.

Nuit. Pourquoi la vie présente est-elle appelée une nuit ? Rom., XIII, 12.

Nunc, formule de raisonnement. I Cor., XV, 20. *Nunc* synonyme d'*etenim*. I Cor., XIV, 6. *Nunc* marquant la conclusion d'un raisonnement. I Cor., XII, 18.

O

Obéissance de Jésus-Christ. Philipp., II, 8. L'obéissance est due aux divers chefs dans l'Eglise. Hébr., XIII, 17. Elle est due aux puissances civiles. Rom., XIII. 1. C'est Dieu seul qui rend l'obéissance obligatoire. Eph.. V, 21. Le chrétien n'obéit qu'à Dieu. Col., III. 24. L'obéissance du chrétien est toujours honorable. Rom., XIII. 4. L'obéissance est la vertu spéciale de l'enfant. Eph., VI, 1.

Occasion. Il faut couper l'occasion à ceux qui cherchent l'occasion de médire. II Cor., XI, 12.

Œil. Le mauvais œil portait malheur, selon la croyance populaire. Gal., III, 1.

Œuvres. Tous ceux qui croient en Dieu doivent s'appliquer à faire de bonnes œuvres. Tite., III, 8. La première bonne œuvre est de subvenir aux besoins de celui qui nous enseigne l'Evangile. Gal., VI, 6; Tit., III, 14. Ne point se lasser de faire de bonnes œuvres. Gal., VI, 9, 10. Les bonnes œuvres sont des armes de lumière : pourquoi? Rom., XIII. 12. Dieu a préparé des bonnes œuvres à tous les chrétiens. Eph., II. 10. La grande œuvre de Dieu est la justification des hommes. Rom.. XIV, 20. Satan s'oppose à toutes nos bonnes œuvres. I Thess., II. 8. La foi est une œuvre. II Thess., I, 11. Les œuvres surnaturelles des justes méritent la vie éternelle. Gal., II, 20. Les œuvres méritoires du salut suivent la justification et ne la précèdent pas. Hébr., XI, 7. Tit., III, 5. L'homme devient juste par la foi, le juste se sauve par la foi et par les œuvres. Rom., III, 28. Les bonnes œuvres, faites en état de grâce, sont annulées par le péché mortel. et revivent par la pénitence., Gal.. III, 4. Les bonnes œuvres étaient organisées dans l'Eglise naissante. I Cor., XVI, 16. Les œuvres de Dieu s'accomplissent au milieu des obstacles et de la détresse. II Cor.. VI, 4. Un peuple où fleurissent les bonnes œuvres est chéri de Dieu. Tit., II, 14. Les grandes œuvres du christianisme se font par l'aumône de tous, même des pauvres. I Cor.. XVI. 2. Il y a de bonnes œuvres qu'il est avantageux de laisser à d'autres. I Cor., I, 14. — Œuvres de la chaire énumérées. Gal., V, 19.

Office divin : Il est chanté dans les églises et les monastères, selon la prophétie de David. Rom.. XV, 9. Offices publics : La piété les préfère aux dévotions privées. Hébr., X. 25.

Oisiveté : Importance de l'éviter. I Thess., IV. 5. Combien elle est funeste. II Thess., III, 10.

Olivier. Les gentils, oliviers sauvages, ont été greffés sur l'olivier franc, qui est le peuple de Dieu. Rom., XI, 17.

Ombre. Les cérémonies du culte mosaïque ne sont que l'ombre des choses dont le Christ nous a donné la réalité. Hébr., X, 1.

Onction : Quand le Christ l'a-t-il reçue? Hébr., I, 9.

Onésime. Conduite de la Providence sur cet esclave, qui de voleur devient évêque et martyr. Philém., 15.

Onésiphore, sa belle conduite envers saint Paul. II Tim., I, 17.

Ontologistes, leur erreur. II Cor., v, 7. Ontologistes réfutés par saint Paul. I Tim., vi. 16.

Opinions singulières : Il est sage de les éviter. Rom., xv, 5.

Opportun. Une parole est toujours opportune quand elle sauve. II Tim., iv, 2.

Oppression (l') est l'état habituel de l'Eglise sur la terre. II Cor., i, 4.

Or. La pièce d'or est la reine du monde. I Cor., x, 7. L'or est l'idole de l'avare. Col., iii, 5.

Orateur chrétien, ses trois devoirs. Tit., i, 9.

Ordination sacerdotale : Elle doit remonter aux Apôtres. Hébr., v, 4.

Ordre (l') est un vrai sacrement. II Tim., i, 6. Il donne la grâce habituelle pour bien remplir les fonctions sacrées. II Tim., i, 6. La grâce du sacrement de l'ordre est distincte de la grâce sanctifiante. I Tim., iv, 14. La grâce de l'ordre demeure en celui qui a reçu le sacrement, ib.

Ordre établi dans les premières assemblées des fidèles. I Cor., xiv, 26. Ordre et force, deux choses intimement unies. Col., ii, 5.

Oreille. Ce n'est pas la vue qui donne la foi, c'est l'oreille. Rom., x, 17.

Orgueil : C'est la plus profonde de nos plaies. Philipp., ii, 8. Rien ne prépare aux chutes honteuses, autant que l'orgueil. I Cor., v, 2.

Orgueilleux (l') est un ignorant. I Tim., vi, 4.

Ormeau (l') stérile se couvre des fruits de la vigne, en lui prêtant ses branches. Philip., i, 5.

Ours. Dieu envoie des ours contre ceux qui insultent ses prophètes, et des châtiments contre ceux qui médisent des prêtres. I Tim., v, 19.

Outrages des hommes : Jésus-Christ les a subis et méprisés. Hébr., xii, 2.

Ouvriers : Dieu n'a pas besoin de ceux qu'il emploie. II Tim., iv, 20. Il y a des ouvriers actifs, qui perdent les âmes. II Cor., xi, 13. — L'inimitié des ouvriers et des patrons vient de ce que les uns et les autres ont oublié Dieu. Eph., vi, 9.

P

Pain et vin consacrés dans la dernière cène : Ce fut un vrai sacrifice. Hébr., vii, 17. Le pain et le vin étaient une partie essentielle des sacrifices païens. Hébr., vii, 17.

Paix : Il faut désirer l'avoir avec tout le monde. Hébr., xii, 14. Il y a des circonstances où il est impossible de conserver la paix. Rom., xii, 18. Dieu ne commande la paix que dans la vérité. Rom., xiv, 1 et 16. L'Eglise ne veut point d'une paix qui fermerait la bouche aux défenseurs de la vérité. Gal., i, 7. Paix avec les orthodoxes, mais lutte avec les hérétiques. Gal., v, 15. La vraie paix de l'âme ne se trouve que dans l'Eglise catholique. Rom., xv, 13. La paix de Dieu surpasse en joie, même dans ce monde, tout ce que l'esprit de l'homme peut concevoir; elle affermit dans le bien. Philip., iv, 7. La paix du cœur est un des fruits du S.-Esprit. Gal., v, 22. La paix de Jésus-Christ doit régner dans nos cœurs et en calmer toutes les passions. Col. iii, 15. — La paix dans le péché est pire que le remords. Hébr., x, 27.

Palais de César : S. Paul prisonnier en fait une église du Christ. Philipp., IV, 22.

Pape. L'Europe étant devenue chrétienne. le Pape a été naturellement reconnu comme le juge des princes. I Cor.. VI, 1.

Parchemins : Pourquoi S. Paul ordonne-t-il à Timothée de lui en apporter ? II Tim.. IV, 13.

Parallélisme, caractère de la poésie hébraïque. Rom., X, 10; II Thessal., I, 10.

Paralogisme : Ce que c'est. Col.. II, 4.

Pardon. Il faut pardonner aux autres, comme Jésus-Christ nous a pardonné. Col., III, 13.

Parenthèse influant sur la phrase principale. II Cor., X, 4.

Parents vertueux : Ils transmettent un héritage de sainteté à leurs enfants. Rom., XI, 16.

Paresse, mère de l'indigence. I Thessal., IV, 11.

Paresseux : Ils n'ont pas droit à manger. II Thess., III, 10.

Parfait chrétien signifiait, aux temps apostoliques, le chrétien bien instruit de la doctrine évangélique. Philip., III, 15.

Parfums, symbole de la prière. Hébr., IX, 5.

Parole de vérité : Elle est toujours prêchée dans l'Eglise. Col., I, 5. C'est la parole entendue qui sauve; la lecture de la Bible ne suffit pas. Rom., X, 17. Lire assidûment la parole de Dieu. Col., III, 16. La parole de Dieu personnifiée. Hébr., IV, 12. La parole de Dieu n'est pas enchaînée, mais elle court sauver les élus, dit S. Paul au fond de sa prison. II Tim., II, 9. La vertu de la parole divine dépend en partie de la sainteté de celui qui l'annonce. I Cor., I, 7. — Les paroles deshonnêtes doivent être bannies de la bouche des chrétiens. Eph., IV, 29: V, 4.

Paronomase : Exemples de cette figure. II Cor., III, 2; V, 6, 8; VI, 10.

Part à Dieu. Le vrai chrétien fait dans ses biens la part à Dieu. Hébr., V, 1.

Participe présent avec signification du passé. Philipp., III, 6 : Hébr., X, 12.

Passalorhyncites, leur superstition. Gal., III, 1.

Passereau. Le pécheur captif du démon ressemble au passereau captif avec lequel s'amuse un enfant. II Tim., II, 26.

Pasteur. Tout pasteur est docteur. Eph., IV, 11. Le prêtre est avant tout le pasteur des saints : son ministère est glorieux, n'eût-il qu'une seule âme à conduire au ciel. Col., I, 1. Le pasteur ne doit pas concentrer tous ses soins sur son troupeau, mais songer aussi à l'Eglise universelle. Philip., IV, 16. Respect dû aux pasteurs. I Thess., V, 12. Description de leurs travaux, ib.

Paternité spirituelle. II Tim., I, 2.

Paternitas : sens de ce mot. Eph., III, 15.

Patience : Elle est nécessaire pour faire le bien. Rom., II, 7. La patience est une vertu nécessaire au prédicateur de l'Evangile. II Cor., VI, 4. La patience est la première marque de la mission apostolique. II Cor., XII, 12. Celui qui n'a pas la vertu de patience ne doit pas accepter l'épiscopat. II Tim., II, 24. La patience dans les maux ou la conformité à Jésus-Christ souffrant est la marque la plus claire de la prédestination. Rom., VIII, 29. La patience que rien ne décourage est celle qui hérite de la vie éternelle. Hébr., VI, 12.

Patrie : Le chrétien n'est pas indifférent aux intérêts de sa patrie. Rom., XIII, 3.

Paul (S.) fut instruit, non par les évangélistes ou les apôtres, mais par J.-C. lui-même. I Cor., xi, 23. A quelle époque J.-C. révéla-t-il sa doctrine à S. Paul? Gal., i, 12. S. Paul, élu apôtre par J.-C., reçoit l'ordination des autorités constituées dans l'Eglise. Gal., i, 1. S. Paul prend deux titres glorieux : serviteur de Dieu, et Apôtre. Rom., i, 1. Son zèle embrasse le monde entier, ib., 14. Héroïsme de sa charité. Rom., ix, 3. Il a prêché l'Evangile depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie. Rom., xv, 19. Humilité de S. Paul. Rom., vii, 25. S. Paul ferme logicien. xii, 32. Travaux de S. Paul, ses périls, ses souffrances. II Cor., xi, 23-33. Ses révélations. II Cor., xii, 1-4. S. Paul ravi dans le ciel. xii, 2, 3, 4. Il sait allier la douceur avec la fermeté. xiii, 2. S. Paul dans les chaînes est persécuté par des chrétiens jaloux. Philipp., i, 15, 17. S. Paul est abandonné de tous dans son dernier procès. II Tim., iv, 16. Il plaide si bien sa cause que Néron suspend la sentence, ib. — Son procès fait connaître la religion à Rome et dans tout l'Empire, ib. Histoire du dernier retour de S. Paul à Rome. II Tim., iv, 20. S. Paul est, par sa doctrine, au-dessus de Platon, Zénon, Aristote. Eph., iii, 9. La conversion et la prédication de S. Paul sont une preuve de l'Evangile. Philip., i, 16. S. Paul, libre d'aller au ciel, choisit de rester sur la terre pour le salut des hommes : belles réflexions de Saint Chrsyostome. Philip. i, 24.

Pauvres. Des œuvres admirables sont accomplies dans le christianisme par les petits et par les pauvres. Rom., xv, 1. La prière des pauvres est puissante auprès de Dieu. II Cor., ix, 14.

Pauvreté des chrétiens de Jérusalem : Quelle en était la cause? Gal., ii, 10.

Péché originel : Il est clairement enseigné : Rom., v, 12 et suiv.; Eph., ii, 3. La principale preuve du péché originel est dans le texte *in quo omnes peccaverunt*. Dissert. xiv. Les enfants naissent coupables du peché originel, puisque Jésus-Christ est mort pour eux. II Cor., v, 14.

Péché actuel. Deux péchés surtout attirent le courroux du ciel : l'impiété et l'injustice. Rom., i, 18. Dieu fait servir le péché des hommes à ses desseins et à sa gloire. Rom., iii, 5 et 6. Le péché condamné pour avoir frappé la chair innocente du Fils de Dieu. Rom., viii, 3. Celui qui vit dans le péché ne peut s'élever à la hauteur des dogmes chrétiens. I Cor., iii, 2. Le péché est une œuvre infructueuse. Eph., v, 11.

Péchés capitaux : Pourquoi saint Paul, les énumérant, omet-il la paresse? Gal., v, 21. Péché pour lequel il n'y a plus d'hostie. Hébr., x, 26. Péché contre le Saint-Esprit, ib.

Péché véniel : N'en jamais commettre un seul de propos délibéré. Rom., ii, 4.

Pécher pour plaire aux hommes est la plus vile de toutes les servitudes. I Cor., vii, 23.

Pécheurs : Un moyen de les sauver est de travailler à perfectionner les justes. I Cor., xv, 34. Quatre états d'une âme pécheresse. Col., i, 21. Le salut du plus grand pécheur n'est point désespéré tant qu'il vit. I Tim., ii, 1. Comment un saint sur la terre peut se juger le premier des pécheurs. I Tim., i, 15.

Pédagogue. Voyez Précepteur.

Peine de mort : Le prince a le droit de l'infliger. Rom., xiii, 5.

Peindre. Pour peindre sur la toile, il faut beaucoup d'art : pour pein-

dre le Christ dans notre âme, il suffit de le vouloir. I Cor., IV, 16.

Peinture (une) représentant Jésus-Christ en croix a peut-être été montrée aux Galates. Gal., III, 1.

Pénitence (une) sans tristesse est une pénitence douteuse et passagère. II Cor., VII, 10. Saint Paul distingue deux pénitences : celle qui précède le baptême, et celle qui précède l'absolution des péchés commis après le baptême. Hébr., VI, 6.

Pensées terrestres : Ce que cela signifie. Philip., III, 19.

Pentecôte, fête transportée par les Apôtres de l'ancienne loi dans la nouvelle. I Cor., XVI, 8.

Penula : Forme et usage de ce manteau. II Tim., IV, 13.

Pères de l'Eglise : C'est chez eux qu'il faut chercher l'intelligence des saints Livres. Voyez Préface, fin, et Bref de Léon XIII.

Perfection : Nous devons y aspirer. Rom., XII, 2. La vie du chrétien est une marche vers la perfection. I Thess., IV, 1.

Périls : Les grands périls nous font voir que nous dépendons entièrement de Dieu. II Cor., I, 9.

Période à deux membres, dont le second seul est affirmé, quoique tous les deux semblent l'être. Hébr., IX, 23 ; Rom., VI, 17.

Perle. Un saint sur la terre est ordinairement une perle cachée dans l'écaille. Col., III, 4.

Permission, figure de rhétorique employée par saint Paul. I Cor., XI, 22.

Περπερεύομαι : Sens de ce mot. I Cor., XIII, 4.

Perse déplore la vanité des travaux des hommes. Eph., IV, 17.

Persécution (la) change de forme, mais elle ne manque jamais à l'Eglise. I Cor., IV, 11. Tableau des persécutions que souffraient les apôtres. I Cor., IV, 9 et suiv. Les persécutions dont triomphent les apôtres prouvent la résurrection de Jésus-Christ. II Cor., IV, 10, 11. Jamais le prédicateur ne produit plus de fruits que lorsqu'il a été persécuté et insulté. I Thess., II, 2. Persécution contre les chrétiens de Judée, leur belle conduite. Hébr., X, 32, 33, 34. Dieu permet les persécutions pour notre bien et pour la gloire de ses élus. Philipp., I, 28. Toute persécution annonce deux choses : la réprobation des persécuteurs, et le salut des persécutés. Philip., I, 28. Les persécutions sont prédites à tous ceux qui veulent vivre avec piété. II Tim., III, 12. Secourir les chrétiens persécutés, c'est partager leurs mérites. Hébr., X, 34. Les persécutions de l'Eglise sont prédites, elles ne doivent donc pas nous scandaliser ni nous surprendre. I Thess., III, 4.

Persévérance : Elle est un don de Dieu. I Cor., I, 8.

Perturbateurs (les) de l'Eglise ne sont point ceux qui défendent l'ancienne doctrine. Gal., I, 7.

Peuple (le) que Dieu honore le plus est celui chez lequel il fait le plus briller la foi catholique. I Cor., II, 7.

Pharaon : Deux intentions de Dieu sur ce prince. Rom., IX, 17.

Philetus, hérétique, niait la résurrection. II Tim., II, 18.

Philippiens (les), en devenant chrétiens, se sont faits apôtres. Philip., I, 5.

Philologues rationalistes réfutés. Rom., IX, 5.

Philosophes païens : Ils ont connu Dieu par les créatures. Rom., I, 21. Ils sont devenus insensés : Dieu les a livrés à la corruption de leur cœur. ib. 21 et suiv.

Philosophie. Il n'y a point de vraie philosophie opposée à la religion catholique. I Cor., I, 30. La philosophie des sages du paganisme était mêlée d'erreur. Col., II, 8. Il n'y a plus aujourd'hui de philosophie, que dans l'Eglise catholique. I Tim., III, 15.

Phœbé, diaconnesse de Corinthe, recommandée par saint Paul. Rom., XVI, 1.

Phrase inachevée : Rom., V, 12 ; II Cor., V, 6. Des phrases inachevées se trouvent dans les classiques. I Tim., 3. Phrase irrégulière : Eph., II, 4. Phrase prononcée une fois et pensée deux fois : Gal., V, 1. Phrase contenant quatre propositions symétriques : Hébr., XIII, 4.

Phygellus s'éloigne de saint Paul. II Tim., I, 15.

Philémon (saint), martyr. Philém., 25.

Pierre (S.) : Son autorité supérieure reconnue par Théophylacte, évêque schismatique des Bulgares. I Cor., IX, 5. S. Pierre pécha-t-il en favorisant les partisans de la loi? Gal., II, 11. — Son humilité, ib. — Dans sa complaisance pour les Juifs, il n'erra point sur la doctrine, ib., 13. S. Pierre a prêché l'Evangile à Corinthe. I Cor., I, 12. Pourquoi saint Paul ne salue pas saint Pierre dans son Epître aux Romains. Rom., XVI, 15.

Piété utile pour la vie présente et la vie future. I Tim., IV, 8. La piété ne supprime aucun de nos devoirs, mais les consacre tous. I Tim., V, 8.

Pilate voulait donner une leçon à N.-S. en le flagellant. II Cor., VI, 9.

Plan des Apôtres, qui leur permet d'annoncer l'Evangile par toute la terre. Rom., XV, 23.

Platon, son impuissance à prouver et à persuader sa doctrine. I Cor., I, 25.

Plénitude, πλήρωμα, nom que les hérétiques donnaient à la Divinité. Col., I, 19 ; II, 10 ; Eph., III, 19.

Politesse : Les Epîtres de saint Paul en sont un modèle. I Cor., XIV, 6.

Portraits des hérétiques des derniers temps. II Tim., III, 2 et suiv.

Porte de la vie : saint Paul ne la retrécit pas, ne l'élargit pas. I Thess., II, 3.

Positivistes (les) sont de nouveaux gnostiques plus insensés que les anciens. I Tim., VI, 20 (p. 145).

Potier : Il est le maître du vase qu'il façonne : l'homme est ainsi dans la main de Dieu. Rom., IX, 21.

Pouvoir épiscopal et pastoral : Il ne peut être ôté par les princes du siècle. II Tim., I, 1.

Précautions oratoires : Le pasteur des âmes ne doit pas les négliger. Philém., 25.

Précepteur. La loi de Moïse était un précepteur qui conduisait les Juifs au Messie. Gal., III, 24.

Précurseur. Jésus est notre précurseur dans le ciel. Hébr., VI, 20.

Prédestination à la grâce. Rom., VIII, 29. La Prédestination au supplice par un décret antécédent à la prévision des péchés, est une hérésie. Rom., IX, 21. Prédestination bien expliquée. II Tim., II, 19. La prédestination est une grâce que Dieu accorde lorsqu'il donne la persévérance finale à ceux à qui il a donné la foi. II Thess., I, 11. La prédestination à la foi est gratuite. Tit., III, 5.

Prédestinés. Jésus-Christ n'est pas mort pour les seuls prédestinés. Rom., VIII, 32 ; I Cor., VIII. 11.

Prédicateur : Il faut que Dieu lui inspire ce qu'il doit dire et la manière de le dire. Col., IV, 4. La plus importante préparation du prédicateur est la prière, ib. La

vie du prédicateur ne persuade pas moins que sa parole. I Thess., I. 5. Les mortifications du prédicateur ne produisent pas moins de fruit que son éloquence. II Cor., XI. 27. Les trois devoirs du prédicateur sont instruire, exhorter, reprendre. II Tim., IV. 2. S. Paul donne au prédicateur deux bonnes leçons : qu'il console et qu'il soit bref. Hébr., XIII, 22.

Prédication de l'Evangile commandée aux Apôtres sous peine de désobéissance et de réprobation, Tit., I, 3. Prédication de l'Evangile comparée à la création de la lumière. II Cor., IV, 6. Où la prédication manque, la foi diminue. Rom., X, 15. La prédication est le premier devoir de l'évêque et du pasteur. II Tim., IV. 2 ; I Cor., I. 17, et IX, 16. — Beaucoup d'âmes se perdent parce qu'on ne prêche pas, ou parce qu'on prêche mal. I Tim., IV. 16. Prédication de S. Paul modèle de celle des pasteurs. II Cor., II, 17. Fruits de la prédication dus à la prière. I Thess., V, 25. La prédication de S. Paul tirait toute sa force de la grâce de Dieu. I Cor., I, 12. Conseils pour bien prêcher. Gal., VI, 6.

Prémices. Les biens spirituels de la vie présente sont les prémices de ceux de la vie future. Les prémices des fruits sont de la même nature que la moisson. Rom., VIII, 23. Toute chose dont on offre à Dieu les prémices est bénite. Rom., XI, 16.

Prescience de Dieu. Rom., XI, 2.

Prêtres. L'Eglise n'est pas composée de fidèles, mais encore de prêtres. Hébr., I, 17. Les prêtres ont le même pouvoir que les évêques, sauf celui de conférer les ordres. I Tim., III. 7. Le prêtre est l'auxiliaire de Dieu dans la plus grande de ses œuvres, qui est le salut des hommes. I Cor., III, 9. Comment le prêtre est un coopérateur de joie. II Cor., I, 23. L'estime que les peuples ont du prêtre est une partie de la religion. II Cor., I, 23. Il faut aimer le prêtre, parce que nous recevons de ses mains les sacrements. I Thess., V, 13. Dans l'origine, les simples prêtres étaient rares dans les petites églises. I Tim., III, 7. Les chrétiens sont tous prêtres en un certain sens. Hébr., IX, 14. Comment Jésus-Christ est-il prêtre éternel ? Hébr., VII, 17 ; et IX, 25.

Preuves. Chaque ordre de connaissances a ses preuves spéciales, marquées par la nature. I Cor., II, 14. Preuve invincible de la religion donnée aux Thessaloniciens. I Thess., I. 5. Leur conversion est elle-même une démonstration irréfutable de la religion chrétienne, ib., 10.

Prière : Elle est le premier devoir dont il faut s'acquitter. I Tim. I. 1. Comment peut-on prier toujours ? I Thess., V, 17. Prière en commun : Saint Paul et ses compagnons priaient souvent ensemble. I Thess., I, 2. Prière du jour et de la nuit. II Tim., I, 3. Prière du soir. I Tim., V. 5. Comment il faut prier dans la tentation. II Cor., XII, 8. La prière d'un grand nombre de fidèles unis ensemble est certainement exaucée. II Cor., IX, 14. Importance de la prière. Eph., VI. 17. Son efficacité. Rom., VIII. 27. Elle secourt le missionnaire. XV, 31. Dieu accorde un fils aux prières d'un père. Philém., 22. Prière d'un enfant, précieuse à toute l'Eglise. Philip., I, 3. Le démon, sachant combien la prière est salutaire, s'y oppose. Col., IV, 2.

Princes : Ils sont les ministres de Dieu pour le bien public. Rom., XIII, 4. L'histoire des princes de ce monde, qui combattent l'Eglise, se résume en un mot : *destruun-*

tur. « ils sont détruits. » I Cor., II, 6. Le prince, soumis à l'Eglise dans les choses spirituelles, est indépendant lorsqu'il se renferme dans les choses purement temporelles. Rom., XIII, 1.

Principe. En quel sens Jésus-Christ est le principe ? Col., I, 18.

Prisca ou Priscilla et Aquila : Leur histoire. Rom., XVI, 3 ; II Tim., IV, 19. Ils reçoivent chez eux S. Paul à Ephèse. I Cor., XVI, 19.

Procès (un) entre chrétiens est une chose fâcheuse, mais non toujours défendue. I Cor., VI, 7.

Profession de la foi faite solennellement avant le baptême. I Tim., VI, 12.

Propagation de la foi : Donner un sou à cette œuvre, c'est être missionnaire. Philip., I, 5.

Prophètes pleins de l'Esprit-Saint. Ils ont besoin d'être dirigés par l'autorité de l'Eglise. I Cor., XII, 1. Il leur est utile à eux-mêmes d'écouter les prédicateurs. I Cor., XIV, 31. Prophète, synonyme de prédicateur. I Cor., XI, 4. Prophètes inspirés du démon dans les temps apostoliques. II Thess., II, 2.

Prophétie. Le don de prophétie était, à l'origine, très commun dans l'Eglise. I Cor., XII, 28 : XIV, 1. Trois principaux objets de la prophétie. I Cor., XIV, 3. La prophétie est soumise à l'examen de l'Eglise. Rom., XII, 6. Il ne faut pas mépriser les prophéties, mais les discerner. I Thess., V, 20, 21.

Propitiation. Jésus-Christ offre seul le vrai sacrifice expiatoire. Rom., III, 25.

Propitiatoire : Qu'était-ce ? Hébr., IX, 5.

Proportion (la) entre la bonne œuvre et la récompense, entre la faute et le châtiment, sera gardée au tribunal de Jésus-Christ. II Cor., V, 10.

Propter quod signifiant « parce que. » Gal., II, 16.

Protase, première partie de la période qui contient la proposition complétive. Philipp., I, 22.

Provincialisme. Rom., VI, 19 ; I Cor., IV, 3 : Col. II, 18.

Provoquer : Il faut se provoquer et s'exciter mutuellement aux bonnes œuvres. Hébr., X, 24.

Prudence. La vraie prudence met avant tout le dogme en sûreté. Gal., II, 14. La prudence de la chair conduit à la mort. Rom., VIII, 6. La prudence de l'esprit donne la vie et la paix, ib. Elle enseigne que, même dans les choses de la foi, il y a un temps de parler et un temps de se taire. Rom., XIV, 22.

Prudentia : Sens propre de ce mot. Eph., I, 8.

Pudens, sénateur, père de sainte Pudentienne. II Tim., IV, 21.

Puissance. Voyez Autorité.

Puissance de Dieu : Elle éclate surtout lorsqu'il choisit de faibles moyens pour opérer de grandes choses. II Cor., IV, 7. Dieu montre sa puissance en employant des moyens naturellement contraires à la fin qu'il se propose. I Cor., I, 22 et 23. Puissance coërcitive de l'Eglise. I Cor., IV, 21. Elle est donnée pour l'édification et non pour la destruction. II Cor., X, 8. Puissance du démon sur la nature. II Thess., II, 9.

Punition : Elle est impuissante contre les coupables, quand la multitude est complice. II Cor., X, 6.

Pureté. Il faut être pur pour atteindre à la vérité céleste. I Cor., III, 2. La pureté du cœur est nécessaire pour connaître Dieu. Hébr., VIII, 12.

Purgatoire. Le feu du purgatoire est un feu véritable. I Cor., III, 12 et 13.

Q

Quarante (les) martyrs de Sébaste. Hébr., III, 13.

Questions absurdes : Au lieu de les discuter, il aut les mépriser, II Tim., II, 23.

Quod... hoc, pléonasme hébraïque. Gal. II, 10.

R

Racheter. Différence entre acheter et racheter. Gal., III, 13; IV, 5.

Racine d'amertume : Il n'y a point de diocèse où elle ne croisse et n'empêche le bien. Hébr., XII, 15.

Rahab, une prostituée, purifiée et glorifiée par la foi. Hébr., XI, 31. Rahab, Samson, Jephté sont-ils comptés au nombre des élus ? Hébr., XI, 39.

Raison. C'est une sottise de vouloir comprendre par la raison ce que l'on ne peut savoir que par la foi. I Cor., I, 26.

Rationalisme condamné par saint Paul. II Cor., X, 5.

Rationaliste (le) est appelé par saint Paul *animalis homo.* I Cor., II, 14. Il n'y a point de salut pour le rationaliste. I Cor., I, 30.

Récompense (la) des justes n'est pas un don gratuit. II Thess., I, 6. La récompense des bonnes œuvres nous est due en justice parce que Dieu nous l'a promise. Hébr., VI, 10. Dieu mesure la récompense sur le travail. I Cor., III, 8. Les plus grands saints ont servi Dieu en vue de la récompense. Hébr., XI, 26.

Réconciliation. Jésus-Christ a donné aux prêtres le ministère de la réconciliation. II Cor., V, 18.

Reconnaissance : Dieu l'exige pour ses bienfaits. Col., III, 15.

Rédempteur. La foi, au moins implicite en un rédempteur, a toujours été nécessaire. Rom., II, 14; III, 25.

Rédemption signifie le prix payé pour la délivrance d'un captif. Rom., III, 24. La Rédemption n'est point gratuite pour les adultes. Col., I, 24.

Réforme. La réforme du cœur doit commencer par celle de l'esprit. Rom., XII, 2.

Réfutation d'Estius et des exégètes protestants sur le texte *mundans lavacro aquæ in verbo.* Eph., V, 26.

Régénération (la) est une seconde création. Eph., II, 10.

Règle. La foi est la règle de notre croyance, et la charité est la règle de nos actions. Rom., XIV, 15. La règle de la foi, ce n'est pas l'Ecriture Sainte, mais la parole de l'Eglise. II Thess., II, 14.

Relâchement (le) est le grand péril des fidèles et du clergé. Hébr., VI, 12.

Relatif (pronom) : Au lieu de le répéter, les Grecs le changent en un autre pronom. II Cor., XII, 6.

Religion. Tous les devoirs de la religion se réduisent à deux points : croire de cœur et confesser de bouche. Rom., X, 10. Les ennemis de la religion en démontrent la divinité. Philip., I, 13.

Vérité de la religion chrétienne prouvée par sa diffusion. Col., I, 6. La religion chrétienne a été établie dans le monde par des ouvriers qui manquaient de pain. I Thess., II, 9. On s'accommode volontiers d'une religion qui supprime la pénitence. II Tim., IV, 3.

Renoncement au démon, cérémonie du baptême. Col., II, 15.

Rénovation. Le baptême fait un nouvel homme. Tit.. III. 5. Rénovation du monde à la fin des siècles. Il y aura une terre nouvelle et des cieux nouveaux. Rom., VIII, 21.

Repas pris avec bénédiction des aliments et action de grâces, aux temps apostoliques. I Cor., X, 30.

Répétition élégante du même mot. II Cor., I, 10.

Repos. Pour entrer dans le repos du Seigneur, il faut être un ouvrier du Seigneur. Hébr., IV, 10.

Réprimande : Il est des personnes qu'elle persuade mieux que le raisonnement. Gal., III, 1. Une réprimande acerbe n'est point un acte de charité. Gal., VI, 1. La réprimande publique est un droit que les évêques tiennent de Dieu. I Tim.. V, 20.

Réprobation : Tous les hommes doivent la craindre ; puisque saint Paul lui-même craignait pour son salut. I Cor., IX, 27.

Réprouvés : Leur souverain malheur est exprimé par ces deux paroles : *Nescio vos, Recedite a me*. Gal., IV, 9. Faire le mal et croire le mensonge est le choix libre de leur volonté. II Thess., II, 10. En quelque siècle qu'ils eussent paru, ils auraient été partisans du mal, ib. Il y a des hommes réprouvés pour les bonnes œuvres, en ce sens que Dieu rejette leurs services. Tit., I, 16.

Réputation bonne ; elle est nécessaire au ministre de l'Evangile. II Cor., V, 12, 13.

Résistance à la vérité : C'est le péché contre le Saint-Esprit. II Tim., III, 8.

Respect humain, péché invraisemblable, qui damne une grande partie de ceux qui vont en enfer. Rom., X, 10.

Responsabilité des pasteurs : Ils rendront compte des âmes qui leur sont confiées. Hébr., XIII, 17.

Résurrection de Jésus-Christ : Effets qu'elle opère. Philip., III, 10. La résurrection de Jésus-Christ prouve tous les dogmes de la religion. Rom., X, 9. Dissertation de saint Paul sur la résurrection de Jésus-Christ. I Cor., XV, 3-11. Comment Jésus-Christ est ressuscité pour notre justification. Rom., IV, 25. Résurrection générale des corps : Preuve. I Cor., VI, 14. La résurrection de Jésus-Christ prouve la nôtre. I Cor., XV, 12. La résurrection de nos corps est une suite de notre baptême. Rom., VIII, 11. Comment se fera la résurrection de nos corps. I Thess., IV, 14. La résurrection de nos corps est commencée. Eph., II, 6. Ceux qui vivront au dernier jour mourront pour ressusciter. I Thess., IV, 16. Résurrection du grain de blé. symbole de la nôtre. I Cor., XV, 36.

Réticence : Rom., IX, 22 ; I Cor., IV, 19 et 20 ; II Thessal., II, 7 ; Hébr., III, 11.

Rougir. Le libertin le plus impudent rougit des péchés honteux qu'il a commis. Rom., VI, 21.

Réunion. Les prêtres et les fidèles ont, de par Jésus-Christ, le droit de se réunir pour célébrer les saints mystères. Hébr., II, 12.

Révélations de saint Paul. II Cor., XII, 1. Une révélation, même certainement divine, a besoin d'être confirmée par l'Eglise pour inspirer aux fidèles une pleine confiance. Gal., II, 2.

Revêtir (se) de Jésus-Christ : Ce que c'est. Gal., III, 27; Rom., XIII, 14.

Rhétorique : Saint Paul, sans en chercher les artifices, observe toutes les règles de l'éloquence. Col., I, 3.

Riche. Comment la volonté de devenir riche fait tomber dans le piège du diable. I Tim., VI, 9. On est riche lorsqu'en ayant la piété, on possède les choses nécessaires à la vie et que l'on s'en contente. I Tim., VI, 6.

Richesse. La richesse véritable est la sagesse. I Cor., I, 5. Les seules richesses estimables sont les trésors amassés dans les cieux. I Tim., VI, 18, 19. Beaucoup peuvent posséder des richesses, peu savent en user. Philip., IV, 12.

Rites prescrits par l'Eglise, nécessité de les connaître. Eph., V, 10.

Robe. Une robe décente orne, et une robe somptueuse déshonore. I Tim., II, 9.

Rocher. Comment le rocher du désert était la figure du Christ. I Cor., X, 4. Comment ce rocher suivait les Hébreux, ib.

Rosaire, propre à nous affermir dans la charité. Eph., III, 17.

Ruse, dans le sens d'astuce et de fourberie : elle est condamnée par saint Paul. II Cor., IV, 2.

S

Sacerdoce : Dans les premiers siècles du monde, il se transmettait de père en fils. Hébr., VII, 6. Sacerdoce du Christ supérieur à celui d'Aaron. Hébr., VII et VIII. Sacerdoce chrétien : Il se recrute, comme les saints, parmi les pauvres. I Cor., I, 26.

Sacrifice de Melchisédech. Abraham découvre dans le pain et le vin la figure du sacrifice de nos autels. Hébr., VII, 7. Quatre espèces de sacrifices sont désignées par David. Hébr., X, 5. Le sacrifice d'un Dieu, étant d'un prix infini, ne doit pas être renouvelé. Hébr., IX, 26; et X, 10. Le sacrifice de l'autel est le prolongement mystique de celui de la croix. Hébr., IX, 25. Jésus continue d'offrir dans le ciel le sacrifice qu'il a consommé une fois sur la croix. Hébr., VIII, 3. Sacrifice de louanges ; nous devons l'offrir continuellement à Dieu. Hébr., XIII, 15.

Sage. Quel est l'homme sage et celui qui ne l'est pas ? Eph., V, 15. Sages de la Grèce comparés à S. Paul. Rom., I, 13.

Sagesse : Elle consiste à connaître et à chercher le bien qui peut nous rendre heureux. Rom., III, 12; à choisir une bonne fin et de bons moyens pour l'atteindre. Rom., XI, 32. Profonde sagesse de Dieu. Rom., XI, 33. La sagesse du monde est une folie devant Dieu. I Cor., III, 19.

Saint est le titre et le nom des chrétiens. I Cor., I, 2; Eph., I, 1. Tout chrétien, s'il n'est pécheur manifeste, est saint aux yeux de l'Eglise et peut participer aux saints mystères. Philip., IV, 21. Saint et immaculé, si on ne l'est pas en ce monde, il faut le devenir en l'autre en passant par le feu. Col., I, 22. On devient saint en méditant la vie des saints. Hébr., XIII, 7. Les saints du ciel nous protègent dans nos afflictions et nos périls. I Cor., XII, 26. Il est non seulement permis, mais très

utile d'invoquer les saints. Rom., xv, 30. La préparation des saints est la grande pensée que Dieu poursuit dans ses œuvres. Rom., ix, 22. Le monde ne subsiste que pour les saints. Rom., xi, 3. Les Saints de l'Ancien Testament ont tous été justifiés par la foi dans le Christ. Gal., iii, 12.

Sainteté : Elle est une justice inhérente à l'âme. I Thess., iii, 13.

Salaire : Il est dû à l'apôtre, à l'évêque, au pasteur. I Cor., ix, 7.

Salut : Le moyen de l'assurer est de faire du bien aux amis de Dieu pour l'amour de Dieu. Hébr., vi, 10. C'est une grande imprudence de rendre son salut douteux aux yeux des personnes sages. Hébr., iv, 1. On se sauve de deux manières, ou en ne péchant pas, ou en réparant sa faute par la pénitence. Hébr., iii, 13. Dieu donne à tous les hommes les moyens suffisants pour arriver au salut. I Tim., ii, 4. Le salut offert à tous les hommes de l'univers, au temps de S. Paul. Tit., ii, 11. Comment Dieu destine au salut ceux qu'il a appelés à la foi. I Thess., v, 9, 10. Quand Dieu commence le salut d'un pécheur, il veut l'achever. Philip., i, 6. L'homme ne se sauve point seul, mais avec la grâce. Rom., vii, 24. Dans le salut, quoique la part principale soit à Dieu, l'action de l'homme est cependant nécessaire. Rom., ix, 24. Comment le salut des âmes s'opère par le travail de toute l'Eglise. Rom., xv, 30. Le salut est toujours près du catholique qui conserve la foi. Rom., iii, 22. Dans les temps anciens les hommes pouvaient arriver au salut, s'ils le voulaient. Rom., iii, 29. Le moyen d'assurer notre salut est de désirer celui du prochain. I Thess., iii, 13. Point de salut hors de l'Eglise. Eph., v, 23.

Sanctification : Le pasteur doit travailler à la sienne avant de travailler à celle des autres. II Tim., ii, 6, 15.

Sang de Jésus-Christ, prix de notre rédemption. Rom., iii, 25 ; Col., i, 14. Le sang de J.-C. purifie l'âme. Hébr., ix, 14. L'homme que le sang de Jésus-Christ n'a pas touché n'a point de part à l'héritage du Nouveau Testament. Hébr., xii, 24. Chez les Hébreux, le péché n'était expié que par le sang. Hébr., ix, 22.

Sapientia et prudentia : Différence de ces deux mots. Eph., i, 8.

Satan est le dieu de ce siècle, parce qu'il est le maître des mondains qui lui obéissent. II Cor., iv, 4. — Nous ne pouvons entreprendre une bonne œuvre sans que Satan ne s'y oppose. I Thess., ii, 18. Satan fait quelquefois servir les hommes vertueux à l'accomplissement de ses desseins. II Cor., xi, 14.

Saturnin d'Antioche, hérétique. I Tim., iv, 3.

Sauver. C'est par le ministère des hommes que Dieu veut sauver les hommes. x, 14. C'est la grâce qui nous sauve par la foi, et la foi nous est elle-même donnée par la grâce. Eph., ii, 8. On ne peut sauver l'homme, qu'en l'humiliant. I Cor., i, 29. Dieu sauve tous ceux qui veulent être sauvés. I Tim., iv, 10.

Sauveur, nom donné à Dieu le Père. I Tim., i, 1; Tite, iii, 4; Jude, 25. Jésus-Christ est le Sauveur de tous les hommes. I Tim., iv, 10.

Savants. Les vrais savants sont modestes. I Cor., viii, 1. Les savants orgueilleux ne peuvent comprendre ce qu'entendent fort bien des enfants innocents. Hébr., v, 11. Savants rationalistes d'Allemagne réfutés. Rom., ix, 5.

Savoir. Nous savons une foule de

choses que nous ne comprenons pas. Hébr., I, 3.

Scandale (le) est un grand mal qu'il faut éviter. Rom., XIV, 13, 15. Scandale des faibles. I Cor., VIII, 11. Scandale causé par une action licite en elle-même, ib. — Cruauté, impiété du scandale, ib. 12. Si les enfants n'étaient pas scandalisés, presque tous les hommes baptisés seraient sauvés. Tit., III, 5. Dieu n'agrée point une bonne œuvre qui scandalise le prochain. Rom., XII, 17. Il vaut mieux permettre le scandale que d'abandonner la vérité. Gal., II, 15. Le Christ est une pierre de scandale contre laquelle se brisent les Juifs, les philosophes et les princes orgueilleux. Rom., IX, 33. Comment le scandale de la croix ne peut pas être aboli. Gal., V, 11.

Scandaleux (les) meurent souvent dans l'impénitence. II Cor., XI, 15.

Sceptre de Joseph. Jacob a-t-il adoré le sceptre de Joseph, ou s'est-il tourné vers la tête de son lit pour adorer le Seigneur ? Hébr., XI, 21. Dissertation, p. 655. Quelle était la forme du sceptre de Joseph ? Dissert. IV, V.

Sceptres égyptiens : Ils sont terminés par un bouton de lotus, par une tête d'Anubis, ou par une croix. Hébr. Dissert. V.

Schisme des Vieux Catholiques : Quelle en est la cause ? I Cor., XI, 18.

Science de Jésus-Christ : Comme homme, rien ne lui est inconnu dans la création. Col., II, 3. Qu'est-ce que le don de la science ? I Cor., XII, 8. La science des plus sublimes génies est moins qu'une pensée d'enfant, si on la compare à celle des Saints du ciel. I Cor., XIII, 11. La science de la religion est répandue dans l'Eglise, parce que le S.-Esprit est le docteur de tous ceux qui veulent écouter sa voix. Héb., VIII, 11. La science sacrée s'obtient par la prière et le travail. II Cor., VI, 6. La seule science nécessaire est celle du salut. I Cor., VIII, 2, 3. La science et le talent de la parole fleurissaient dans l'église de Corinthe. I Cor., I, 5, 6. La science enfle. I Cor., VIII, 1. Les sciences profanes relèvent de l'autorité de l'Eglise, dès qu'elles touchent à la religion. Tit., I, 1. La science et la puissance nous sont données pour le bien de notre prochain. Rom., XV, 1.

Scorpion, animal sans force, qui tue par son aiguillon. I Cor., XV, 56.

Seigneur : Combien ce nom donné à Jésus est consolant. Col., I, 3.

Semer. L'homme recueillera ce qu'il aura semé. Gal., VI, 8.

Séminaires, leur origine. II Tim., II, 2.

Séminaristes : Ne les choisir que dans les familles honnêtes et vertueuses. I Tim., V, 11.

Semi pélagiens condamnés par saint Paul. II Cor., III, 5.

Sens mystique de l'Ecriture, aussi vrai et aussi propre que le sens littéral. Hébr., I, 5.—Sens réprouvé auquel sont abandonnés les impies. Rom., I, 28.

Séparation (la) d'avec les infidèles est commandée aux chrétiens. II Cor., VI, 17.

Septante : S. Paul les cite lors même qu'ils diffèrent de l'hébreu. Rom., XI, 8.

Serment : Lorsqu'il est fait avec vérité, justice et prudence, il honore Dieu. Rom., I, 9 : et IX, 1. S. Paul l'emploie pour mettre sa réputation à l'abri du soupçon. I Thess., II, 5.

Sermon : Il est bon de le réserver pour les solennités. Gal., VI, 6.

Servir Dieu, c'est faire la volonté de Dieu. Tit., I, 1.

Serviteur. Les Apôtres se sont faits les serviteurs de tous pour l'amour de Jésus. I Cor., IX, 19 : II Cor., IV, 5. On est serviteur de Dieu par la création, par le baptême et par le choix de sa volonté. Rom., I, 1.

Sévérité (trop de), comme trop d'indulgence, perd les enfants. Col., III, 21.

Siècle (le) est la mesure de l'existence des créatures. Hébr., I, 2. Chaque siècle a ses périls. Tit., II, 12. Les siècles et les événements qui les remplissent sont prédisposés par rapport au Christ et à l'Eglise. Eph., III, 11. — L'esprit du siècle est opposé à celui de l'Evangile. Rom., XII. 2.

Signes (les) de la fin du monde sont prédits : les hommes les verront, mais ne les comprendront pas. I Thess., V, 2, 3.

Silence : Les femmes doivent le garder dans l'Eglise. I Cor., XIV, 34; I Tim., II, 11.

Simon le magicien : fables qu'il invente. I Tim., IV, 7.

Société. Otez la croyance en Dieu, vous supprimez la société humaine. Eph., V, 21. Il est bon de s'unir par de pieuses sociétés, pour se sauver les uns par les autres. I Thess., V, 11.

Sodomie, chose vulgaire en Grèce, et autorisée par les lois de Solon. I Cor., VI, 10.

Solécismes : Il n'y en a point dans S. Paul, mais des hébraïsmes. Eph., III, 1.

Sollicitude et vigilance, devoir du pasteur des âmes. Rom., XII, 8.

Sommeil. Pour beaucoup d'hommes la vie est un sommeil pendant lequel leur raison est endormie. Rom., XIII, 11, et I Thessal., V, 6, 7.

Sommet du sceptre de Joseph : Pourquoi Jacob l'adore-t-il ? Hébr. XI, 21. Diss. IV.

Sorite. Rom., X, 15.

Sort. Ce qu'on appelle sort n'est qu'un événement qui résulte des dispositions de la Providence. Eph., I, 11.

Sosthènes, chef de la synagogue de Corinthe, compagnon de S. Paul. I Cor., I, 1.

Souffrance : Elle est nécessaire pour participer à la gloire. Rom., VIII, 17. Il n'y a pas de proportion entre les souffrances et la gloire, ib., 18. Les souffrances de l'Eglise sont la continuation de la passion du Christ. II Cor., I, 5.

Souffrir avec Jésus-Christ, pour régner avec lui. II Tim., II, 12. Souffrir pour Jésus-Christ est plus admirable que de faire des miracles. Philip., I, 29.

Souhait. Chez les prophètes, le souhait est une prédiction. Rom., XI, 9 et 10.

Source : Elle coule toujours lors même que personne n'y puise, ainsi coule la parole divine des lèvres du prêtre. II Tim., IV, 2.

Souveraineté (la) du peuple, entendue dans ce sens qu'elle réside dans le peuple comme dans sa source primitive, est une erreur. Rom., XIII, 1.

Spiritisme. II Thess., II, 2.

Spirituel. L'homme spirituel est le seul qui juge bien les choses de la terre. I Cor., II, 15. Dans quel sens le rocher et la manne étaient-ils spirituels ? I Cor., X, 4.

Splendeur. Comment, dans la Sainte Trinité, le Fils est-il la splendeur de la gloire du Père ? Hébr., I, 3.

Stephanas, baptisé par S. Paul. I Cor., I, 16. Stephanas et sa maison, adonnés aux bonnes œuvres. I Cor., XVI, 15.

Stigmates de S. Paul : Qu'est-ce que c'était ? Gal., VI. 17.

Style. Modèle de grand style. II Cor., VI, 9. 10.

Substance et hypostase. Hébr., I, 3.

Surveillance fraternelle. Il faut se surveiller mutuellement, afin de se sauver les uns les autres. Hébr., XII, 15.

Survivance (la) de l'âme au corps n'était pas certaine pour les anciens philosophes. Hébr., II, 15.

Subsides. Dans l'origine et par l'ordre des Apôtres, les fidèles devaient fournir aux besoins de l'Eglise. Tit., III. 13 et 14.

Subvention. La première des bonnes œuvres est de subvenir aux besoins de ceux qui nous enseignent l'Evangile. Gal., VI, 6.

Supposition heureusement employée par S. Paul. I Cor., XIV, 23.

Syllepse remarquable. Rom., II, 14 ; et I Tim., II, 15.

T

Tabernacle de Moïse, ses dimensions. Hébr., VIII, 2. Le tabernacle de Moïse et les objets sacrés qu'il contenait étaient la figure de l'Eglise. Hébr., VIII, 5. Le corps de Jésus-Christ est appelé un tabernacle qui n'a pas été fait par l'homme. Hébr., IX, 11.

Tamen, synonyme de *licet* ou *quamvis*. I Cor., XIV, 7; Gal., III, 15.

Tatien, défenseur de la religion, puis hérétique. I Tim., IV, 3.

Tautologie : Ce n'est pas toujours un vice de langage. Rom., IV, 12 note.

Témoin. Un témoin n'a pas besoin d'être éloquent ; il suffit qu'il rapporte fidèlement ce qu'il sait. I Cor., II, 1. Un seul témoin ne suffit pas pour condamner un accusé. II Cor., XIII, 1.

Temple. Les chrétiens sont le temple de Dieu. II Cor., VI, 16. Le temple de Dieu est un édifice immense, qui grandit sans cesse et ne sera achevé qu'à la fin du monde. Eph., II, 10 et 21.

Temps (le) inséparable de la créature. Hébr., I, 2. Brièveté du temps. I Cor., VII, 29. Le temps nous est donné pour faire du bien. Gal., VI, 10. Comment on peut racheter le temps. Eph., V, 16 ; Col., IV, 5. Il y a un temps de miséricorde et un temps de justice. II Cor., VI, 2. On appelle derniers temps tout l'intervalle compris entre le premier et le second avénement de Jésus-Christ. II Tim., III, 1.

Tentation : Il n'y en a pas dont nous ne puissions triompher avec le secours de Dieu, qui ne manque jamais à ceux qui l'invoquent. I Cor., X, 13. Il faut prier dans la tentation. II Cor., XII, 8. Utilité des tentations. II Cor., XII, 7. Les tentations affermissent la vertu des saints. I Cor., X, 13. — Tentation, synonyme d'épreuve. Hébr., II, 17.

Tenter Dieu : Qu'est-ce que c'est ? Hébr., III, 9. Les Hébreux tentèrent le Christ, parce que l'ange qui leur parlait représentait la personne du Fils qui devait s'incarner. I Cor., X, 9.

Terre (une) abreuvée de la pluie et produisant des épines, est réprouvée. Hébr., VI, 8.

Testament : Rapports de l'ancien et du nouveau. I Cor., X, 11. *Testamentum*, double signification de ce mot. Gal., III, 17. *Testamentum*,

διαθήκη : ce mot prouve que l'Epître aux Hébreux n'a pas été écrite en hébreu. Hébr., IX, 17. Un testament n'a de force que par la mort du testateur. Hébr., IX. 16. Le testament d'un homme, s'il est reconnu valide, personne ne peut le casser ni le changer. Gal., III, 15.

Tête (la) n'est pas complète par elle-même, sans le corps. Eph., I, 23.

Théologie, science certaine déduite de la parole de Dieu par la raison. I Cor., II, 14.

Théophylacte réprouve l'interprétation individuelle des Ecritures. Rom., XIV, 5.

Théophore : Origine de ce nom. I Cor., VI, 20.

Thésauriser. Les fils ne thésaurisent pas pour les parents, mais les parents pour les fils. II Cor., XII, 14.

Thessaloniciens : Saint Paul les instruit et les exhorte chacun à part. I Thess., II, 11. Tendresse de saint Paul pour eux, ib., 17. Leurs tribulations et leur courage. I Thess., I, 6. Leur conversion racontée en tous lieux, et à saint Paul lui même, ib., 8 et 9.

Thomas (saint) adoré en Chine. Rom., X, 18.

Tradition orale : Elle est une règle de foi. Rom., XVI, 18. La tradition orale a été instituée pour la conservation de la doctrine. II Tim., II, 2. Autorité de la tradition. I Cor., XI, 33 ; I Cor., IV, 17 ; II Thessal., II, 14. La tradition est sûre, parce que Jésus-Christ en est la source et le garant. I Cor., XV, 3. La tradition et l'ancienne croyance sont une règle de foi pour tous les âges. Col., II, 7. Toute la religion consiste dans la tradition. I Cor., XI, 23. Tout ce qui ne s'accorde pas avec la tradition mérite l'anathème. Gal., I, 9. Les traditions apostoliques obligent aujourd'hui les chrétiens, comme elles obligeaient les premiers fidèles. I Cor., XI, 2. La conduite des Apôtres fait partie de la tradition. Philip., III, 17. La tradition orale faisait autorité chez les Juifs. Hébr., XII, 21. Saint Paul respecte les traditions judaïques, et en fait usage dans l'interprétation des Ecritures. I Cor., X, 8 ; II Tim., III, 8 : Hébr., IX, 19.

Transition, voyez-en un modèle : I Cor., III, 9.

Transmission de la doctrine, devoir de l'évêque. II Tim., II, 2.

Travail des mains recommandé aux fidèles. Thess., IV, 11. Saint Paul travaillait de ses mains comme un simple ouvrier, nuit et jour, pour gagner sa subsistance. I Thessal., II, 7, 9 ; II Thess., III, 8. Le travail des mains était honorable chez les Hébreux, son utilité. II Thess., III, 8 ; Eph., IV, 28. — Travaux d'un chef d'église aux temps apostoliques. I Thess., V, 12.

Trésor. A tous les moments de notre vie nous amassons des trésors de gloire ou de colère pour l'éternité. Rom., II, 5. Le lieu le plus sûr où nous puissions enfermer notre trésor, est le sein des pauvres. II Cor., IX, 9. Trésor dans un vase d'argile, l'Apôtre nomme ainsi le ministère apostolique. II Cor., IV, 7.

Tribu. Tout Israëlite était de la tribu de son père, et on ne comptait pas les femmes en dressant les généalogies. Hébr., VII, 14.

Tribulation. Dieu nous console dans nos tribulations, mais il ne nous en préserve pas toujours. II Cor., I, 4. Une tribulation passagère mérite une récompense éternelle. II Cor., IV, 17.

Tribunal. En fondant une église, les Apôtres y instituaient un tri-

bunal pour juger les questions religieuses. I Thess., v, 21.

Tribut : Obligation de le payer à l'Etat. Rom., XIII, 6, 7. Tribut payé par les fidèles à l'Eglise. Il est obligatoire. Rom., XV, 27.

Trinité clairement marquée. II Cor., XIII, 13; Gal., IV, 6. Où est une personne de la Trinité, là est toute la Trinité. Rom., VIII, 10.

Tristesse selon Dieu : Elle produit une pénitence durable. II Cor., VII, 9, 10. Le péché est la seule chose que la tristesse répare. II Cor., VII, 10.

Trophime, évêque d'Arles. II Tim., IV, 20.

U

Union des esprits : Elle ne règne que parmi ceux qui s'attachent au centre infaillible de la foi. Eph., IV, 3. Union des chrétiens entre eux et avec Jésus-Christ, comparée à celle des membres entre eux et avec la tête. Rom., XII, 4 et 5. L'union mystique avec le Christ nous donne le droit de partager sa gloire. Hébr., III, 14. L'union avec Jésus-Christ est nécessaire pour enfanter des œuvres de justice. Rom., VII, 4. Rien ne maintient mieux l'union que l'estime dont les supérieurs honorent les inférieurs. I Cor., XII, 25. Sept motifs d'union entre les chrétiens. Eph., IV, 4 et suiv. L'union des catholiques est nécessaire pour vaincre les ennemis de la foi. Philip., I, 27.

Unité de croyance : Elle n'est faite et maintenue que par l'autorité divine qui réside dans la Chaire apostolique. I Cor., I, 10. Unité de sentiments : Combien elle est précieuse. Philip., II, 1 et 2.

Urbanité unie au sel de la sagesse, recommandée par l'Apôtre. Col., IV, 6.

Urne (l') contenant la manne était-elle dans l'Arche? Hébr., IX, 4.

V

Valentin, hérétique. I Tim., IV, 3.

Vases d'honneur et vases d'ignominie, tous servent. II Tim., II, 20. Les Apôtres sont des vases de terre, des lampes d'argile d'où jaillit une lumière divine. II Cor., IV, 7. Jésus-Christ a été un vase brisé dans sa passion, et le parfum divin qu'il contenait s'est répandu dans tout l'univers. II Cor., II, 14. Les hommes sont des vases d'argile, mais des vases libres. Rom., IX, 21.

Vengeance : Dieu se la réserve. Rom., XII, 19. La vengeance d'un pasteur, ce sont ses larmes. Hébr., XIII, 17. Comment la vengeance est une faiblesse. Rom., XII, 21.

Vêpres chantées dans tout l'univers, selon la prophétie de David. Rom., XV, 9.

Ver dans le cœur de la pomme, orgueil dans le sein du riche. I Tim., VI, 17.

Verbe. Dieu a tout créé dans le Verbe ; sens de cette expression. Col., I, 16. — Verbe exprimant l'action accomplie au lieu de l'action

simplement voulue ou commencée, est tout à la fois un hébraïsme, et un hellénisme. II Cor., v, 19.

Verge d'Aaron : Etait-elle dans l'Arche ? Hébr., ix, 4. Verge apostolique : Elle est toujours aux mains de S. Pierre, dans la personne du Pape. I Cor., iv, 21. — L'antiquité ne comprenait pas l'éducation sans la verge. Hébr., xii, 9.

Vérité. Tous les hommes peuvent arriver à la connaissance de la vérité. I Tim., ii, 4, 5, 6. Vérités du salut : Le pasteur ne doit point se lasser de les exposer. I Tim., iv, 13. Vérités de la religion : Nul ne les voit clairement, si le S.-Esprit ne les révèle et ne donne la grâce de les comprendre. Eph., i, 18 ; Hébr., v, 14. Vérités révélées et philosophiques : Elles ne se conservent que dans l'Eglise. I Tim., iii, 15. — Voir la vérité abstraite, ce n'est pas voir Dieu. I Cor., xiii, 12.

Vertu. Un homme qui aurait toutes les vertus morales, sans la foi, serait exclu du ciel. Gal., iv, 30. Comment la vertu et la force de Dieu éclatent dans la faiblesse de l'homme. II Cor., xii, 9. Etre vertueux, ce n'est pas estimer la vertu, mais la pratiquer. Rom., vii, 22.

Verumtamen, ἀλλὰ μὲν οὖν, signifiant « oui certes ». Philipp., iii, 8.

Veuves. Devoir de la veuve qui a des enfants. I Tim., v, 4. Devoir de celle qui n'en a pas, ib., 5. Le vœu de chasteté serait périlleux pour un grand nombre de veuves : qu'elles acceptent un mari plutôt que Satan. I Tim., v, 14.

Viandes. La distinction des viandes abolies par l'Evangile fut tolérée pour les Juifs convertis. Rom., xiv, 2.

Vices des philosophes païens. Rom., i, 29.

Vie (la) naturelle, c'est l'action de l'âme sur le corps. La vie surnaturelle, c'est l'action du S.-Esprit sur l'âme. Rom., viii, 2. Vie ou vitalité inextinguible des ouvriers de Dieu. II Cor., vi, 9. La vie du chrétien, c'est l'union de son cœur à celui de Jésus. Philip., i, 21. Vie du Christ dans le juste. Gal., ii, 20. La vie éternelle est le prix des combats de la foi. I Tim., vi, 12. A ceux qui cherchent la vraie gloire et l'incorruption, Dieu rendra la vie éternelle comme la récompense qui leur est due. Rom., ii, 7. La vie éternelle est une récompense donnée aux justes. II Tim., iv, 8. Le but de la vie est de vivre en saint, pour mourir en saint. Philip., i, 27. Autre est la vie de l'animal, autre celle de l'homme, autre celle de Dieu. Eph., 14, 18. La vie éternelle avait été promise à Adam. Tit., i, 2.

Vieillir. Ce qui vieillit est près de disparaître. Hébr., viii, 13.

Vierges. Le peuple des vierges ne sera jamais aboli sur la terre. I Cor., vii, 25.

Vin. La luxure est dans le vin pris avec excès. Eph., v, 18. Le clerc en boira, mais on ne s'apercevra pas qu'il en a bu. I Tim., iii, 8. Un peu de vin est plus utile que beaucoup de vin. I Tim., v, 23.

Vincent (S.) de Paul, qui n'avait rien, nourrissait des villes et des provinces. II Cor., vi, 10.

Vipères : Les médecins ne les créent pas, mais ils en tirent des remèdes. Rom., ix, 22.

Virginité. Excellence de la virginité louée par S. Adhelme, S. Chrysostome, S. Bernard. I Cor., vii, 35. — La virginité de l'esprit est l'intégrité de la foi. II Cor., xi, 2.

Visible. Tout ce qui est visible est temporel et passe. II Cor., iv, 18.

Vision de Dieu : Elle est supérieure à

l'intelligence naturelle de l'homme. I Tim., I, 17.

Visites. Les Apôtres visitaient ou faisaient visiter par leurs disciples les églises qu'ils avaient fondées. Col., IV, 11.

Vocation à la foi : Elle est gratuite. II Tim., I, 9. Dieu appelle à la connaissance de l'Evangile ceux qu'il prédestine. Rom., VIII, 30. La bonne volonté ne précède pas la vocation divine, elle la suit. Rom., IX, 12. La vocation des Gentils a été prédite par les prophètes. Rom., IX, 25, 26. La vocation divine au sacerdoce, est nécessaire au Pontife, Hébr., V, 5.

Vœu. Le vœu de chasteté, même fait avec imprudence, oblige, parce que Dieu donne la force de l'accomplir. I Cor., VII, 7.

Voile. Les Juifs priaient autrefois et prient encore aujourd'hui la tête couverte d'un voile. I Cor., XI, 4. La femme doit prier dans l'église étant voilée. I Cor., XI, 5. Un voile posé sur les yeux des juifs les empêche de voir Jésus-Christ dans les saintes Ecritures. II Cor., III, 13, 14, 15. Voile déchiré : Le Christ est entré dans le sanctuaire du ciel par le voile de sa chair déchirée. C'est par ce voile que nous y entrons nous-mêmes. Hébr., X, 20.

Voir Dieu est naturellement impossible à l'homme. I Tim., VI, 16.

Volonté de Dieu. C'est pour faire la volonté de Dieu que le Christ est venu dans le monde. Hébr., X, 7. Il faut chercher à connaître la volonté de Dieu, afin de l'accomplir. Rom., XII, 2. Elle doit être la règle de nos désirs et de nos entreprises. Rom., I, 10.

Voyages. Le but des voyages de l'Apôtre S. Paul était de faire luire l'Evangile. Rom., I, 11.

Vue de Dieu : les âmes justes en jouissent avant la résurrection. Philip., I, 23.

Vulgate, son exactitude. I Thess., III, 12. Vulgate justifiée sur un texte important, par une syllepse régulière : I Tim., V, 4. Une leçon de la Vulgate justifiée par S. Clément : Rom., I, 32. Ne pas la corriger : I Tim., II, 15 ; une syllepse et le sens naturel la justifient en cet endroit. Elle présente une addition à conserver : II Tim., IV, 5. L'auteur de la Vulgate a mieux entendu γραγήσεται que S. Chrysostome lui-même. II Cor., XI, 10. L'authenticité de la Vulgate, prononcée par l'Eglise, ne s'étend pas aux choix des variantes que devaient faire les correcteurs. I Tim., IV, 8. Il est bon de corriger la Vulgate sur le grec : Rom., IV, 16 ; XI, 5. Il faut expliquer la Vulgate par le grec : Rom. XIII, 1. La Vulgate doit être corrigée sur le grec : Col., II, 11.

Z

Zèle. Le vrai zèle consiste d'abord à se sanctifier soi-même, puis à travailler au salut des autres. I Tim., IV, 16. Zèle de S. Paul : Il se dévouait aux mêmes travaux soit pour sauver beaucoup d'hommes soit pour en sauver au moins quelques-uns. I Cor., IX, 22. Le zèle désintéressé est plus rare que le martyre. Philipp., II, 21. Le zèle qui n'est pas selon la science est d'autant plus dangereux qu'il est plus ardent. Rom., X, 2.

Zeugma. I Tim., IV, 3 ; et Philipp I, 27.

Bar-le-Duc. — Typ. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona et Cie. — 534.

BS 2665.3 .M37 1878
SMC
Maunoury, A.-F. (Auguste
Franpcois), b. 1811
Commentaire sur
l'bepitre de Saint Paul
AZB-8344 (mcih)